SOUS LA DIRECTION DE

Patrick Charaudeau
Dominique Maingueneau

DICTIONNAIRE D'ANALYSE DU DISCOURS



Seuil

590.00

Patrick Charaudeau
Dominique Maingueneau



DICTIONNAIRE D'ANALYSE DU DISCOURS

Avec la collaboration de Jean-Michel Adam,
Simone Bonnafous, Josiane Boutet,
Sonia Branca-Rosoff, Catherine Kerbrat-Orecchioni,
Sophie Moirand, Christian Plantin

Et de Ruth Amossy, Jean-Claude Beacco,
Marc Bonhomme, Annie Borzeix, Sylvie Bruxelles,
Claude Chabrol, André Collinot, Jacques Cosnier,
Fabienne Cusin-Berche, Pierre Fiala, Béatrice Fraenkel,
Bernard Gardin, Michèle Grosjean, Jacques Guilhaumou,
Philippe Lane, Pascal Marchand, Henning Nølke,
Gérard Petit, Maurice Tournier, Véronique Traverso,

Éditions du Seuil
27 rue Jacob, Paris VI^e^

CET OUVRAGE EST PUBLIÉ PAR THIERRY MARCHAISSE

ISBN 2-02-037845-0

© ÉDITIONS DU SEUIL, FÉVRIER 2002

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Avant-propos

Ce dictionnaire se veut avant tout un instrument de travail pour tous ceux qui, de plus en plus nombreux, travaillent sur les productions verbales dans une perspective d'analyse du discours. Mais, en le publiant, nous voulons également signaler l'émergence d'une discipline et marquer quelque peu le territoire d'un champ de recherches qui est de plus en plus visible dans le paysage des sciences humaines et sociales.

Après une période, dans les années 60-70, durant laquelle la linguistique, sous l'impulsion du structuralisme et du génération-nalisme, renouvelait les études philologiques et grammaticales avec de nouvelles hypothèses sur le fonctionnement du langage et des méthodes nouvelles d'analyse des systèmes linguistiques, cette discipline s'est trouvée remise en cause par des apports multiples : la psycholinguistique, la sociolinguistique, la pragmatique, l'ethnographie de la communication, l'ethnométhodologie, la psychosociologie du langage... Du même coup était justifié que changeât, en France du moins, la dénomination de la discipline, laquelle s'intitule désormais « sciences du langage ».

À l'intérieur des sciences du langage, l'analyse du discours n'est pas née d'un acte fondateur, mais résulte de la convergence progressive de mouvements aux présupposés extrêmement différents, apparus dans les années 60 en Europe et aux États-Unis ; ils tournent tous autour de l'étude de productions transphrastiques, orales ou écrites, dont on cherche à comprendre la signification sociale. Une grande part de ces recherches s'étant développée autour de domaines empiriques, il a fallu pour chacun élaborer une terminologie locale, dans l'ignorance souvent de ce qui se faisait dans des domaines voisins. À partir des années 80, et cela s'est considérablement accru dans les années 90, il s'est produit un décloisonnement généralisé entre les différents courants théoriques qui ont pris le « discours » pour objet. La publication de ce dictionnaire consacre ce phénomène.

La France a été l'un des centres majeurs du développement de l'analyse du discours. Dans les années 60, les travaux de « l'École française » et les réflexions de M. Foucault dans *L'Archéologie du savoir* ont donné une image très forte aux recherches francophones ; mais cela n'a pas été sans dommages car ces problématiques ont aussi contribué à masquer la grande diversité des travaux menés en France sur des corpus et avec des démarches très différents. Aujourd'hui, l'analyse du discours est devenue internationale, mais la diffusion de plus en plus vaste des travaux, la mise en contact de plus en plus forte de courants qui auparavant s'ignoraient n'impliquent pas l'uniformité des problématiques et des terminologies. L'internationalisation va plutôt dans le sens de la constitution de réseaux (les adeptes de telle ou telle forme d'analyse du discours se répartissent dans un grand nombre de pays).

En matière de recherche, on ne peut pas raisonner comme s'il s'agissait d'uniformiser des poids et des mesures. Le problème n'est pas seulement de terminologie, il touche aussi aux présupposés des recherches ; les recherches en analyse du discours ne se développent pas sur le même terreau en Europe continentale, et plus particulièrement en France, et dans d'autres régions du monde. L'analyse du discours s'y appuie à la fois sur une longue tradition d'étude de textes, où la rhétorique, l'herméneutique littéraire ou religieuse, la philologie ont laissé des traces profondes, et sur une histoire, beaucoup plus courte, des sciences humaines et sociales, de la psychanalyse ou de la philosophie. Le développement des recherches en analyse du discours retire le plus grand profit de la confrontation de démarches qui relèvent d'univers théoriques divers.

Notre intention a donc été de faire de ce dictionnaire l'expression d'un champ de recherches appréhendé dans sa diversité, et non l'expression de la seule doctrine de ses auteurs, comme c'est le cas dans d'autres ouvrages. Mais nous ne pouvions pas non plus nous satisfaire du tout-venant, offrir un paysage conceptuel chaotique. Aussi nous sommes-nous efforcés de définir une voie qui nous a paru réaliste. Nous avons pris acte des différents domaines existant dans le champ des études du discours et avons fait appel aux spécialistes, constitués en équipe, qui les étudient. Évidemment, il est très vite apparu que certains termes étaient réservés à tel ou tel domaine (« minimisateur », « intrusion »...), d'autres étaient communs à plusieurs domaines mais

avec des sens différents (« archive », « captation »...), d'autres enfin pouvaient être considérés comme « transversaux » (« discours », « énoncé », « genre »...). Aussi, pour éviter une trop grande dispersion ou des redondances, nous a-t-il fallu faire une répartition équilibrée, nous réserver la plupart des termes « transversaux » et parfois mettre en regard dans un même article différentes définitions. De plus, pour quelques – rares – entrées que ni les responsables du dictionnaire ni les équipes associées au projet ne pouvaient ou ne voulaient traiter, nous avons fait appel à des chercheurs de disciplines voisines.

Quelles ont été nos options concernant la nomenclature et le traitement des définitions ?

Pour définir une *nomenclature* qui soit utile à ceux qui mènent des recherches en analyse du discours et à ceux qui lisent les publications qui s'y rapportent, nous avons demandé aux différentes équipes de nous indiquer les termes qui leur paraissaient devoir faire l'objet d'une entrée. Par ailleurs, comme les deux responsables de ce dictionnaire travaillent à partir de présupposés et sur des objets très différents, l'établissement de la nomenclature et les multiples arbitrages qu'il a fallu opérer ont fait eux-mêmes l'objet d'une négociation. Ainsi avons-nous évité toute définition *a priori* de manière à proposer un ouvrage qui ne soit pas monolithique et reflète toute la diversité d'un champ de recherche.

L'établissement d'une telle nomenclature n'a pas été sans poser des problèmes considérables, sans doute plus délicats à résoudre qu'ailleurs. L'analyse du discours est en effet une discipline carrefour, car, d'une part, le discours intègre des dimensions sociologiques, psychologiques, anthropologiques... et, d'autre part, il se trouve au cœur de ces mêmes disciplines... Cela pose d'ailleurs des problèmes de relations complexes avec ces autres disciplines qui travaillent sur le discours, la question des frontières – ou de l'absence de frontières – étant source de discussions permanentes : rhétorique ou théorie de l'argumentation, sociolinguistique, linguistique textuelle, analyse des conversations, stylistique... Si nous avions dû introduire dans ce dictionnaire la totalité des termes qu'un lecteur est susceptible de rencontrer dans un article ou un livre qui traite du discours, c'est la quasi-totalité du champ des sciences humaines et sociales qu'il aurait fallu mobiliser. Force a donc été de faire des choix qui ont été guidés par

deux soucis : d'une part, privilégier les termes que les dictionnaires ou encyclopédies déjà existants ignoraient ou marginalisaient ; d'autre part, faire figurer les termes qui sont indispensables pour les recherches en analyse du discours. Aussi trouvera-t-on dans ce livre *deux* sous-ensembles de termes : le premier – de loin le plus important – constitué de termes apparus ces dernières décennies dans les travaux sur le discours (« tour de parole », « formation discursive », « action langagière », « intradiscours », etc.) ; l'autre constitué de ceux qui sont apparus dans des problématiques ou des disciplines voisines (« anaphore », « reformulation », « trope », « argument »...), mais traités du point de vue de l'analyse du discours, et non de la manière dont ils auraient été abordés dans un dictionnaire relevant de la linguistique, de la rhétorique, de la sociologie... De plus, nous n'avons pas retenu d'entrées liées à des types de corpus comme les médias, le discours religieux ou scolaire, ni à des genres de discours comme le tract politique, la consultation médicale, le journal télévisé... Ainsi, face à l'impossibilité de clore une nomenclature qui prétendrait couvrir l'infinie diversité des recherches empiriques, avons-nous voulu élaborer un ouvrage d'un volume raisonnable qui puisse donner des points de repère théoriques et méthodologiques.

À ces choix, il faut ajouter une caractéristique importante de ce dictionnaire : sauf exceptions, il enregistre la terminologie en usage dans les travaux francophones d'analyse du discours, même si un grand nombre de ces termes sont traduits ou adaptés d'autres langues, de l'anglais en particulier pour ce qui concerne l'analyse conversationnelle. Il se trouve en effet que les pays francophones – mais aussi, et de plus en plus, un certain nombre de pays de langues romanes, hispanophones et lusophones en particulier – sont particulièrement impliqués dans les recherches menées en analyse du discours : il suffit de songer à la richesse et à la diversité des travaux qui sont menés dans l'espace de la seule Suisse romande. Il nous a semblé en tout cas que le public qui s'intéresse aux recherches inspirées par l'analyse du discours francophone avait tout intérêt à disposer d'une terminologie en français.

Quant au *traitement des définitions*, il nous a fallu résoudre un autre problème. Il est rare que dans le domaine du discours les notions soient univoques. En général, il existe pour un terme plusieurs accep-

tions qu'il est fort difficile de démêler pour qui n'a pas l'expérience de ce type de recherche. Comment, dès lors, faire apparaître plusieurs définitions sans tomber dans un long exposé des différentes théories dans lesquelles ils s'inscrivent, ce qui aurait rendu le dictionnaire inextricable ? Une autre solution aurait été de procéder à une simple recension des acceptions, mais une telle recension sans mise en perspective n'éclairerait guère le lecteur. Aussi avons-nous opté pour un exposé des différents emplois des termes en nous référant aux différents auteurs qui les ont définis, sans renoncer pour autant à mettre en perspective ces notions. Il n'empêche que l'on trouvera certains articles qui privilégient nettement la mise en perspective théorique et d'autres qui insistent plutôt sur la recension des emplois.

En outre, un système de *renvois* internes permet au lecteur de mieux circuler entre toutes ces définitions. Il opère à deux niveaux. *Au sein des articles,* un astérisque placé en fin de tel ou tel terme indique que celui-ci fait par ailleurs l'objet d'une entrée dans le dictionnaire. Cet astérisque est régulièrement placé devant le premier terme lorsqu'on a affaire à un groupe de mots. Ainsi, pour « acte de langage », est-il placé sur « acte*», conformément à l'ordre alphabétique suivi par ce dictionnaire. Ce choix ne va pas sans inconvénients, certes, mais le choix contraire en présentait davantage. De plus, pour ne pas trop charger la typographie, nous n'avons pas répété cet astérisque au sein du même article, seule la première occurrence en est pourvue. Le recours à l'astérisque n'est cependant pas systématique : nous n'avons pas placé un astérisque à chaque occurrence de termes comme « discours » ou « texte », par exemple, qui reviennent constamment. *À la fin de chaque article,* en gras, sont indiqués quelques autres articles qui permettent d'enrichir la lecture ; il ne s'agit pas de tous les articles susceptibles d'éclairer l'entrée concernée, seulement d'une sélection d'articles réellement complémentaires.

Enfin, dans ce genre d'ouvrage, la *bibliographie* est source de difficultés. Nous avons renoncé à placer à la fin de chaque article une bibliographie de lectures conseillées et les avons en quelque sorte insérées dans le fil du texte selon les conventions aujourd'hui dominantes. Ces références jouent deux rôles, qui souvent se cumulent : les unes signalent une publication qui vient à l'appui du propos du rédac-

teur de l'article, les autres indiquent la référence d'une citation. Une bibliographie détaillée à la fin de l'ouvrage recueille toutes les indications bibliographiques données à l'intérieur des articles.

Pour terminer, nous voudrions *remercier* tous ceux qui ont accepté de collaborer à cet ouvrage, en se pliant à des contraintes parfois rébarbatives. Nous avons toujours reçu le meilleur accueil de leur part et ils ont fait preuve de la plus grande patience. Nous voulons voir là le signe qu'ils ont conscience que cette entreprise va au-delà de la simple mise au point d'un ouvrage utile, qu'elle consacre l'émergence d'un nouveau champ de savoir, l'aboutissement de plus de quatre décennies d'efforts longtemps demeurés dans l'obscurité pour faire prévaloir des démarches que souvent les tenants des disciplines plus anciennes considéraient marginales ou superflues. Il est indéniable qu'il est beaucoup plus difficile de justifier l'existence de recherches sur le discours que sur le langage, la littérature, la psyché, la société, l'histoire... Mais les recherches en analyse du discours ne sont pas le fruit de quelques esprits originaux, elles témoignent d'une transformation profonde de la relation que notre société entretient avec ses énoncés, présents ou passés. Une telle entreprise en est encore à ses débuts, mais, pour la première fois dans l'histoire, c'est la totalité des productions verbales, dans leur multiplicité, qui peut devenir objet d'étude : des échanges les plus quotidiens aux énoncés les plus institutionnels, en passant par les productions des médias de masse. Que l'homme soit un être de langage, voilà ce que l'on ne cesse de dire depuis bien longtemps ; qu'il soit un homme de discours, voilà une inflexion dont il est encore impossible de mesurer la portée, mais qui touche à quelque chose d'essentiel.

Patrick CHARAUDEAU / Dominique MAINGUENEAU

Les auteurs

Patrick CHARAUDEAU (*P. C.*) : Professeur à l'université Paris XIII.
Dominique MAINGUENEAU (*D. M.*) : Professeur à l'université Paris XII.

Jean-Michel ADAM (*J.-M. A.*) : Professeur à l'université de Lausanne.
Simone BONNAFOUS (*S. B.*) : Professeur à l'université Paris XII.
Josiane BOUTET (*J. B.*) : Professeur à l'Institut universitaire de formation des maîtres de Paris.
Sonia BRANCA-ROSOFF (*S. B.-R.*) : Professeur à l'université Paris III.
Catherine KERBRAT-ORECCHIONI (*C. K.-O.*) : Professeur à l'université Lyon II.
Sophie MOIRAND (*S. M.*) : Professeur à l'université Paris III.
Christian PLANTIN (*C. P.*) : Directeur de recherches au CNRS.

Véronique TRAVERSO (*V. T.*) : Chargée de recherches au CNRS.
Fabienne CUSIN-BERCHE (†) (*F. C.-B.*) : Maître de conférences à l'université Paris III.
Jean-Claude BEACCO (*J.-C. B.*) : Professeur à l'université Paris III.
Gérard PETIT (*G. P.*) : Maître de conférences à l'université Paris X.
Sylvie BRUXELLES (*S. Br.*) : Ingénieur d'études au CNRS.
Jacques GUILHAUMOU (*J. G.*) : Directeur de recherches au CNRS.
Maurice TOURNIER (*M. T.*) : Directeur de recherches émérite au CNRS.
Béatrice FRAENKEL (*B. F.*) : Maître de conférences à l'université Paris III.
Jacques COSNIER (*J. C.*) : Professeur honoraire à l'université Lyon II.
Claude CHABROL (*C. C.*) : Professeur à l'université Paris III.
Marc BONHOMME (*M. B.*) : Professeur à l'université de Berne.
Ruth AMOSSY (*R. A.*) : Professeur à l'université de Tel-Aviv.
André COLLINOT (*A. C.*) : Maître de conférences à l'université Paris III.
Philippe LANE (*P. L.*) : Maître de conférences à l'université de Rouen.
Bernard GARDIN (*B. G.*) : Professeur à l'université de Rouen.
Pascal MARCHAND (*P. M.*) : Maître de conférences à l'université Toulouse III.
Henning NØLKE (*H. N.*) : Professeur à l'université d'Aarhus (Danemark).
Pierre FIALA (*P. F.*) : Maître de conférences à l'université Paris XII.
Michèle GROSJEAN (*M. G.*) : Maître de conférences à l'université Lyon II.
Annie BORZEIX (*A. B.*) : Directrice de recherches au CNRS.

A

Actant

Le terme d'**actant** sert à désigner les différents participants qui sont impliqués dans une action en y tenant un rôle actif ou passif.

En linguistique, cette notion s'inscrit dans le cadre de la phrase. Chez L. Tesnière, par exemple, « les actants sont les êtres ou les choses qui [...] participent au procès » (1965), lesquels s'opposent aux « circonstants » (de temps ou de lieu). Il propose de distinguer trois types d'actants : l'agent (celui qui agit comme responsable de l'action), l'objet (celui qui subit l'action), le bénéficiaire (celui au bénéfice ou au détriment duquel se réalise l'action). Dans « Jacques offre des fleurs à Catherine », « Jacques » est l'agent (actant premier), « fleurs » l'objet (actant second), « Catherine » le bénéficiaire (actant troisième).

Cette désignation s'est étendue, dans ce que l'on a appelé la grammaire des cas (ou grammaires casuelles ou grammaires actantielles) à d'autres participants comme le destinataire, l'adjuvant ou l'opposant à l'action (Fillmore 1975), mais en restant dans le cadre strict de la syntaxe de la phrase (plus ou moins explicite puisque les cas, chez Ch.J. Fillmore, se trouvent à un niveau plus profond que celui de L. Tesnière).

En sémiotique narrative, dans le cadre de l'analyse structurale du récit, le terme d'« actant » désigne les différents protagonistes qui participent du procès narratif. Ils peuvent être considérés à différents niveaux : un niveau de surface qui concerne l'organisation narrative de l'énoncé, où l'on trouve les actants de la narration déterminés par les rôles* (agent, patient, bénéficiaire, etc.) qu'ils remplissent dans le

déroulement de l'histoire racontée (« actant » s'oppose alors à « personnage », un même personnage pouvant remplir des rôles actantiels différents, et deux personnages le même rôle) (Propp 1970) ; un niveau profond qui concerne l'organisation de la mise en scène du récit, où l'on trouve les oppositions entre sujet vs objet de l'acte énoncif et destinateur vs destinataire de l'acte d'énonciation (Greimas et Courtès 1979).

En analyse du discours, ce terme est également utilisé comme en sémiotique narrative lorsqu'il s'agit d'analyser l'aspect narratif d'un texte, mais il sert également à désigner les instances de l'acte de communication. Certains auteurs utilisent le terme d'« interactants » pour désigner les locuteur* et interlocuteur* de l'acte* de langage. Cette notion, en tout état de cause, doit être distinguée de celle d'acteur*.

▶ **Acteur, Interlocuteur, Locuteur, Récit, Rôle**

P. C.

Acte de langage

Que l'on puisse *agir* par le moyen du *langage*, l'idée n'est pas nouvelle. Mais c'est seulement dans la deuxième moitié de ce siècle que s'est édifiée sur cette base, dans le champ de la philosophie analytique anglo-saxonne, une véritable théorie pragmatique* du langage : la théorie des *speech acts*.

La théorie des « speech acts »

On admet généralement que la publication, en 1962, de l'ouvrage de J.L. Austin *How to do Things with Words* (ouvrage regroupant les douze conférences prononcées en 1955 par le philosophe anglais à l'université Harvard) constitue le véritable acte de naissance de cette théorie. Traduit en français par *Quand dire c'est faire* (1970), le titre de l'ouvrage énonce clairement l'hypothèse de départ : « dire », c'est sans doute transmettre à autrui certaines informations sur l'objet dont on parle, mais c'est aussi « faire », c'est-à-dire tenter d'agir sur son interlocuteur, voire sur le monde environnant. Au lieu d'opposer, comme on le fait souvent, la parole à l'action, il convient de considérer que la parole elle-même est une forme et un moyen d'action.

À la source de la théorie austinienne, il y a la découverte de l'existence d'un type particulier d'énoncés, les **énoncés performatifs***, qui

ont la propriété de pouvoir dans certaines conditions accomplir l'acte qu'ils dénomment, c'est-à-dire de « faire » quelque chose du seul fait de le « dire » : énoncer « Je te promets de venir », c'est *ipso facto* accomplir un acte, celui de promettre.

Mais on peut aussi promettre par d'autres moyens, par exemple en disant tout simplement « Je viendrai ». À côté des performatifs explicites, J.L. Austin en vient alors à reconnaître l'existence de **performatifs implicites** (ou « primaires ») – et, de proche en proche, ce sont tous les énoncés qui se trouvent dotés d'une **force illocutionnaire**, ou **illocutoire** (ces deux adjectifs étant concurremment utilisés en français pour traduire l'anglais *illocutionary*) ; ou plutôt, tous les énoncés amalgament pour J.L. Austin trois sortes d'actes, appelés respectivement « locutoires » (actes de « dire quelque chose »), « illocutoires » (actes effectués « en disant quelque chose ») et « perlocutoires » (actes effectués « par le fait de dire quelque chose »). On trouve encore dans le texte de J.L. Austin une classification des différentes sortes de « malheurs » (*infelicities :* échecs, insuccès et abus) qui peuvent affecter les actes illocutionnaires, ainsi qu'une proposition d'inventaire et de classification de ces mêmes actes.

Toutes ces notions sont reprises et systématisées par J.R. Searle, d'abord dans *Speech Acts* (paru en 1969, trad. fr. *Les Actes de langage*, mais d'autres auteurs préfèrent parler d'« actes de discours » ou d'« actes de parole »), puis dans *Expression and Meaning* (1979, trad. fr. *Sens et expression*). J.R. Searle insiste sur la nécessité de distinguer (1) les **actes illocutoires** (qui correspondent aux différentes actions que l'on peut réaliser par des moyens langagiers : promettre, ordonner, remercier, critiquer, etc.) ; (2) les **forces** ou **valeurs illocutoires** (composantes d'un énoncé qui lui permettent de fonctionner comme un acte particulier, en se combinant avec le contenu propositionnel propre à cet énoncé) ; et (3) les **verbes illocutoires**, unités lexicales qui permettent dans une langue donnée de désigner les différents actes (par exemple : le verbe « ordonner » désigne en français l'acte d'ordre, que réalise un énoncé tel que « Ferme la porte », dans lequel la valeur d'ordre entre en composition avec un contenu propositionnel particulier). En outre, J.R. Searle révise la classification proposée par J.L. Austin, distinguant quant à lui cinq grandes catégories d'actes de langage : les **assertifs**, les **directifs**, les **promissifs**, les **expressifs** et les **déclaratifs**. Il approfondit également la question des **conditions de**

réussite *(felicity)* qu'un énoncé doit remplir afin que puisse aboutir sa visée illocutoire. Enfin, il s'intéresse aux différentes façons, directes et indirectes, dont peuvent se réaliser les actes de langage (problématique des actes* de langage indirect).

L'APPROCHE INTERACTIONNISTE

Les actes de langage tels que les envisage la théorie « standard » correspondent en général à des phrases. Mais on peut aussi envisager, au niveau plus large du texte ou du discours, des **macro-actes***, produits par l'intégration successive de micro-actes (Van Dijk 1977 b, Nef 1980) (par exemple, un discours électoral aura pour valeur pragmatique globale la valeur incitative de « Votez pour moi »).

D'autre part, dans la communication ordinaire, qui met en présence plusieurs interlocuteurs, les énoncés, et les actes de langage qu'ils réalisent, sont pris dans un circuit d'échange. Considérer les énoncés comme des actes, c'est alors admettre qu'ils sont faits pour agir sur autrui, mais aussi pour l'amener à *réagir* : quand dire, c'est non seulement faire, mais aussi *faire faire*. Tout en récupérant la notion d'acte de langage, l'approche interactionniste l'a considérablement enrichie, par exemple (1) en admettant que, lorsqu'un énoncé s'adresse à plusieurs destinataires, il peut fort bien être chargé de valeurs différentes pour ces différents destinataires (Clark et Carlson 1982) ; (2) en envisageant l'organisation séquentielle des actes de langage, et les règles qui leur permettent d'entrer en composition pour constituer des **échanges***, simples ou complexes (les échanges simples ou **paires* adjacentes** étant constitués d'un **acte initiatif** et d'un **acte réactif**, exemple : salutation-salutation, question-réponse, offre-acceptation/refus, etc.) ; (3) en envisageant le rôle que peuvent jouer les actes de langage dans la construction de la relation* interpersonnelle : l'ordre ou l'aveu, l'excuse ou le compliment n'instaurent pas le même type de relation ; en particulier, ils peuvent avoir des effets extrêmement variables sur les faces* des participants.

La notion d'acte de langage laisse aujourd'hui bien des problèmes non résolus, concernant entre autres, au niveau du système : leur inventaire, leur délimitation (il semble bien que l'on ait plutôt affaire à un *continuum* d'un acte à l'autre), leur classification, leur universalité ; au niveau de leur fonctionnement en discours : l'identification

des valeurs qui s'attachent à un énoncé donné (il y en a généralement plusieurs, diversement organisées, et plus ou moins *négociables* dans l'interaction). Cette notion n'en est pas moins indispensable à la description du fonctionnement des discours et des interactions.

▶ **Acte de langage indirect, Échange, Face, Politesse, Pragmatique, Relation interpersonnelle**

C. K.-O.

Acte de langage indirect

Les actes* de langage se réalisent linguistiquement en s'« incarnant » dans des énoncés. Mais il n'y a pas à cet égard de correspondance biunivoque entre tel signifiant (forme déclarative, interrogative ou impérative de l'énoncé) et tel signifié (valeur d'assertion, de question ou d'ordre). En effet : un même acte de langage peut recevoir un grand nombre de réalisations différentes (par exemple, dans certaines circonstances, les énoncés suivants sont pragmatiquement équivalents : « Ferme la porte », « Tu peux/pourrais fermer la porte ? », « Tu veux/voudrais fermer la porte ? », « J'aimerais bien que tu fermes la porte », « La porte est ouverte ! », « Il y a des courants d'air », etc.). Inversement, une même structure peut exprimer des valeurs illocutoires diverses : « Il y a des courants d'air » peut ainsi exprimer un constat, une plainte, une requête, et même tout cela à la fois. Les différentes valeurs peuvent en effet *s'additionner* : *quand dire, c'est faire plusieurs choses à la fois* ; ou *se substituer l'une à l'autre* : *quand dire, c'est faire une chose sous les apparences d'une autre.*

On parle d'**acte de langage indirect** (expression elliptique pour *acte de langage formulé indirectement*) lorsqu'un acte s'exprime sous le couvert d'un autre acte. Par exemple, dans « Tu peux fermer la porte ? », la valeur d'ordre s'exprime par le biais d'un acte apparent de question (valeur « normale » de la structure interrogative). J.R. Searle (1982 : chap. 2) appelle alors « secondaire » l'acte de question, et « primaire » l'acte de requête, mais du point de vue de l'interprétation, la valeur de question peut être dite « littérale », et la valeur de requête « dérivée ». Les actes de langage indirects s'apparentent en effet, à bien des égards, à des tropes* (voir Kerbrat-Orecchioni 1986 et 2001 sur ces **tropes illocutoires**).

Comme les autres tropes, les actes de langage indirects peuvent être **conventionnels** ou **non-conventionnels** (principe d'opposition qui

est en réalité graduel) : dans le cas de « Tu peux fermer la fenêtre ? », tout le monde admet que, hors certains contextes particuliers, la structure *vaut pour* une requête ; cette valeur, qui peut encore être renforcée par un marqueur tel que « s'il te plaît », est « conventionnelle ». En revanche, si l'énoncé « Il y a des courants d'air » peut dans certaines circonstances recevoir cette même valeur, elle est alors « non-conventionnelle », et très largement tributaire du contexte (on parle aussi dans ce cas de « dérivation allusive »).

Par ailleurs, J.R. Searle a montré qu'accomplir un acte de langage indirect consistait souvent à *affirmer, ou questionner sur, l'une des conditions de réussite* auxquelles est soumis l'acte en question : « J'aimerais que tu fermes la fenêtre » asserte la condition de sincérité (portant sur le locuteur), « Tu pourrais/voudrais fermer la fenêtre ? » questionne sur certaines conditions de réussite concernant le destinataire, « La porte est ouverte » affirme une caractéristique de l'état de choses (lequel ne doit pas être déjà réalisé au moment de l'énonciation de la requête pour que celle-ci « réussisse »), etc.

Le **décodage des actes de langage indirects** implique, outre la nature du contenu propositionnel, la structure de l'énoncé, et, à l'oral, l'accompagnement prosodique et mimogestuel : certaines « règles de dérivation illocutoire » (Anscombre 1980) ; l'intervention de ces « maximes* conversationnelles » dont H.P. Grice a montré le rôle qu'elles jouaient dans la genèse des implicatures*; ainsi que certaines données contextuelles pertinentes, dans le cas surtout des formulations indirectes non-conventionnelles (plus une valeur illocutoire est fortement codée en langue, moins elle a besoin du contexte pour s'actualiser, et inversement). Mécanisme fort complexe donc : il n'est pas étonnant que l'identification des valeurs indirectes prête souvent à des **malentendus** (généralement involontaires, parfois volontaires), malentendus qui peuvent être dus (1) à une *surinterprétation* (le destinataire voit une valeur indirecte là où le locuteur prétendait parler directement) ; (2) à une *sous-interprétation* (le destinataire ne perçoit pas, ou feint de ne pas percevoir, la valeur dérivée) ; (3) à une *interprétation erronée* (le destinataire se trompe de valeur, par exemple : « Vous êtes motorisée ? », question à valeur de requête pour le locuteur, pourra être interprété comme une offre par le destinataire). Les actes de langage indirects, en tant qu'adoucisseurs* des « actes menaçants pour les faces*» des parties en présence, jouent également un

rôle décisif dans le fonctionnement de la politesse* et la gestion de la relation* interpersonnelle.

▶ **Acte de langage, Adoucisseur, Face, Maxime conversationnelle, Politesse, Trope**

C. K.-O.

Acte de parole ☞ Acte de langage

Acte directeur ☞ Échange

Acte subordonné ☞ Échange

Acteur

Ce terme qui, à l'origine, était employé pour désigner le personnage d'une pièce de théâtre, puis l'artiste qui joue au théâtre ou au cinéma un rôle de personnage, a fini par prendre un sens beaucoup plus large et désigner toute personne qui prend une part active dans une activité quelconque (« Il a été un acteur important de la dernière guerre »).

Sous l'influence de la sociologie et de la psychologie sociale est également employé le terme **acteur social** qui désigne les acteurs de la communication mais du point de vue de leur statut social et des représentations* sociales dont ils sont porteurs, et non nécessairement selon le rôle langagier qu'ils peuvent être amenés à jouer : « Les acteurs sociaux pour interagir se réfèrent à des représentations supposées partagées des normes, rôles et plans, scénarios et scripts attendus et spécifiques » (Chabrol 1994 : 92).

En analyse du discours, on parlera des acteurs de la communication pour désigner les locuteurs* et interlocuteurs*, externes à l'acte de langage, qui sont impliqués dans l'échange communicatif. Dans ce cas, ce terme a un sens plus précis que celui de **participants***. Il peut y avoir plusieurs participants dans une discussion de groupe sans que nécessairement ils interviennent tous en même temps ni qu'ils soient impliqués au même titre. C'est dans l'instant où un participant prend la parole en s'adressant à un autre participant que ces deux intervenants deviennent acteurs de la communication. Restera à spécifier leur identité* et les rôles* qu'ils jouent. Ainsi, on dira d'un individu qu'il

est journaliste, en tant qu'acteur social, et que, selon la situation de communication dans laquelle il se trouve, il pourra assumer différents rôles communicatifs, d'« interviewer », de « chroniqueur », d'« analyste », etc.

▶ **Cadre participatif, Identité, Rôle, Sujet parlant**

P. C.

Action

Si la notion d'**action** est centrale dans la plupart des sciences humaines, celle-ci est considérée différemment selon les disciplines.

Dans certaines perspectives psychologiques, l'*action* est définie à la fois selon sa *finalité* (« buts ») qui l'inscrit dans un cadre d'intentionnalité et la structure en « plan d'action », et comme phénomène de *régulation* qui l'inscrit dans un cadre *intersubjectif* du fait de l'existence d'une interactivité (action-réaction). Ce point de vue fonde une *théorie psychologique de l'action* : « Parler, on le sait, ne consiste pas seulement dans la mise en fonctionnement d'un système linguistique, objet de l'attention des linguistes, mais c'est d'abord une forme d'action sociale... » (Bange 1989 : 27). Ce point de vue a quelque affinité avec le principe interactionnel des conversationnalistes : « Un des principaux mérites de Grice est peut-être d'avoir rappelé cette vérité toute simple : le jeu de langage se joue à deux. C'est-à-dire que la communication verbale exige un ajustement permanent entre locuteur et auditeur [...] » (Caron 1988 : 124).

Dans la perspective pragmatique, on rappellera que J.L. Austin et J.R. Searle avaient suggéré qu'« une théorie du langage est une partie d'une théorie de l'action », et que celle-ci se définit en fonction de sa *finalité*, jouant un rôle de *régulation* dans un cadre *intersubjectif*.

Dans la perspective de l'analyse conversationnelle issue des principes de l'ethnométhodologie*, est postulée l'existence d'un cadre *intersubjectif* (Garfinkel 1967) dans lequel se construit le sens en relation avec les intentions et intérêts réciproques des partenaires de l'échange conversationnel. Cette position est critiquée par J. Habermas, selon qui les approches ethnométhodologiques « se concentrent de façon si exclusive sur les efforts exégétiques des acteurs que les actions se *réduisent* à des actes de parole et que les *interactions sociales* se *réduisent* implicitement à des *conversations* » (1987 b : 414).

Quoi qu'il en soit, pour l'ethnométhodologie, la finalité de l'échange étant l'*intercompréhension*, il s'agit de décrire les phénomènes de *régulation* qui rendent celle-ci possible, à savoir : les processus de *ritualisation* (Goffman 1974).

Dans la perspective sociophilosophique d'Habermas, une théorie du langage doit s'inscrire dans une théorie de l'action, théorie qu'il nomme « l'agir communicationnel » (1987 a). Celle-ci se caractérise par le fait que toute action est : *finalisée*, dans la mesure où les acteurs sociaux mettent en œuvre des stratégies efficaces, rationnelles, pour aboutir à des consensus ; *régulée*, dans la mesure où les mouvements actionnels dépendent de normes qui sont édictées par le groupe dont ces mêmes acteurs font partie ; *intersubjective*, dans la mesure où les acteurs sociaux se mettent en scène pour, tout en offrant à l'autre une certaine image de soi, produire un certain effet sur celui-ci.

Dans la perspective d'une psychologie sociale du langage, l'action humaine est considérée d'emblée en tant qu'activité sociale car toujours orientée vers une signification socialement pertinente. Ses fondements sont interactionnels et intersubjectifs. En somme, pour elle, une théorie de la communication langagière (l'agir communicationnel) est une partie d'une théorie de l'inter-action symbolique car toute action est « un comportement signifiant, mutuellement orienté et socialement intégré » (M. Weber, cité par J.-P. Bronckart 1996).

Pour agir de façon communicationnelle, il faut donc que les partenaires au départ et en cours de route puissent définir ce que l'on peut *faire ensemble* soit les buts de l'interaction et se les représenter de façon de plus en plus concordante (Chabrol 1994 : 29). Les cognitivistes ont montré que des catégorisations et des schématisations relativement partagées des situations et des évènements (« frames » de Van Dijk 1977 a) sont nécessaires comme des connaissances en partie communes sur les déroulements et les résultats de l'action collective qui permettent de planifier ou du moins de guider et de corriger le déroulement (Richard 1990).

L'action communicationnelle est structurée elle-même par des *visées* d'action socialement signifiante sur (influence) et avec (co-construction) autrui. Chabrol et Bromberg (1999 : 298-300) caractérisent ces visées en regroupant les *actes de parole* en cinq grandes catégories ou sphères : *(se) faire savoir* (s'informer pour définir un modèle de la réalité publique), *(co-)évaluer* (gestion des normes et

croyances majoritaires), *s'identifier* (co-élaboration des identités et des relations), *(se) faire faire* (de l'incitation à l'engagement) et *réguler* la communication (gestion des interlocutions en fonction de la représentation des normes et des buts liés à la situation).

On peut articuler les visées communicationnelles et les buts d'interaction si l'on prend en compte les *enjeux* (motivations) des acteurs sociaux (Ghiglione et Trognon 1993 : 104). Les *stratégies discursives* mises en œuvre par les sujets communicants, en production comme en interprétation, apparaissent ainsi comme des comportements adaptateurs, choisis parmi d'autres, dans l'espace de contraintes posées par les cadres situationnels et les buts d'action pour composer au mieux leurs enjeux. Ces stratégies déterminent aussi des caractéristiques constitutives de l'identité, sociale et personnelle, des sujets du discours *(« profils interlocutoires »)* que l'on peut définir justement à partir des actes de parole et de leurs contenus sémantiques. Des applications intéressantes de ces démarches sont développées en didactique pour l'apprentissage des connaissances (J. Beaudichon *et al.* 1988 et I. Olry-Louis *et al.* 1999) et dans l'analyse des débats télévisés ou des talk-shows (Charaudeau et Ghiglione 1999).

Dans le cadre d'une linguistique du discours se posent un certain nombre de problèmes qui tiennent à ce qu'il y a différentes façons de considérer et de traiter l'action. On peut considérer l'action comme : (1) un enchaînement de faits formant une « structure praxéologique » (E. Roulet 1995 : 131) dont la logique aboutit à un certain résultat, et dont on cherchera à décrire la motivation ; (2) un objet de représentation qui donne lieu à la construction d'un récit, dont on cherchera à décrire les actants* et les processus qui les relient ; (3) résultant de l'acte de langage lui-même, moment de coïncidence entre ce qui se passe dans l'action et ce qui se dit dans le langage faisant que le langage devient action (acte *performatif*) ; (4) un comportement langagier qui construit un univers d'influence entre les partenaires de cet acte tendant à modifier leurs états intellectifs et émotionnels.

Charaudeau (1995 c) propose d'articuler (1) à (4) en opposant les notions d'*action* et *but* aux notions de *langage* et *visée*. « L'*action* se fonde sur l'atteinte du *but* inscrit dans un projet finalisé, pour la réalisation duquel doit être suivie une logique d'enchaînement séquentiel linéaire des faits (plans d'action), dont l'expérience dit que c'est l'application correcte des règles d'ordonnancement des séquences qui

en garantit le succès. [...] L'action s'accomplit de façon "unidirectionnelle", [...] dans un espace d'"irréversibilité clos" » (1995 c : 150). Le langage, comme acte de communication, obéit à une finalité tout autre. Celle-ci « s'accomplit de façon à la fois symétrique et asymétrique, elle ne dépend pas de la décision d'une seule instance mais des deux en réciprocité ouverte, [...] et donc s'instaure dans un espace de "réversibilité ouvert" » (1995 c : 152). Ainsi l'acte de communication se définit à travers une *visée* qui « constitue une tension vers la "résolution du problème" posé par l'existence de l'autre et [...] un projet d'influence » (1995 c : 153).

▶ **Action / évènement (en narratologie), Action langagière**

P. C. et C. C.

Action langagière

Dans le cadre de « l'interactionnisme socio-discursif » défendu par J.-P. Bronckart, l'**action langagière** constitue l'unité fondamentale d'analyse. Elle reçoit deux définitions (Bronckart 1996 : 101) qui correspondent à deux points de vue distincts : sociologique (« portion de l'activité langagière du groupe, découpée par le mécanisme général des évaluations sociales et imputée à un organisme humain singulier ») et psychologique (« la connaissance, disponible en l'organisme actif, des différentes facettes de sa propre responsabilité dans l'intervention verbale »). Ce n'est donc pas une entité d'ordre linguistique : une même action langagière peut correspondre à des textes empiriques très divers. Quant à la **situation d'action langagière**, elle désigne des ensembles de représentations sociales, « les propriétés des mondes formels (physique, social et subjectif) qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la production textuelle » (1996 : 93). C'est la situation langagière interne, celle qu'a intériorisée l'agent, qui influe réellement sur la production.

▶ **Contexte, Discours**

D. M.

Actions / évènements (en narratologie)

La réflexion sur l'agir humain intéresse aussi bien la psychologie du comportement et la sociologie de l'action que l'éthique (depuis le livre III de l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote) et la philosophie analytique (des actes* de langage à la théorie de l'action d'E. Anscombe ou A. Danto). Toutefois, comme le dit C. Brémond : « Les actions "en elles-mêmes" ne nous sont pas moins inaccessibles que les choses en soi de la métaphysique ancienne ; [...] il appartient à un certain type de discours, appelé le récit, de les mettre en forme pour les rendre intelligibles » (1973 : 128). Cette idée a été prolongée par des théories récentes du récit* plus attentives à la complexité de la notion même d'action (Ricœur et Tiffeneau 1977, Ricœur 1983-1985, Gervais 1990, Revaz 1997).

Toute construction diégétique* expose deux types de faits réels ou imaginaires : des **évènements** et des **actions**. Si, dans les deux cas, quelque chose et/ou quelqu'un est modifié, transformé, l'*action* se caractérise par la présence d'un *agent* – acteur humain ou anthropomorphe – qui provoque le changement (ou tente de l'empêcher), tandis que l'*évènement* advient sous l'effet de *causes*, sans intervention intentionnelle d'un agent.

Pour cerner l'intentionnalité des actions humaines, outre les *buts* ou *finalités*, tirés vers l'aval de l'action, il faut distinguer, en amont, les *motifs* et les *causes*. Dans le cas d'une relation de *cause* à effet, l'antécédent, logiquement disjoint du conséquent, peut être décrit indépendamment de lui : si un ouragan dévaste une région, on peut identifier séparément la tempête et les dégâts qui ont résulté de son passage. En revanche, il existe toujours un lien entre l'action d'un agent et ce qui l'a poussé à agir, à savoir son *motif*. Ce motif (ou raison d'agir) n'est pensable qu'à partir de l'action. La distinction entre cause et motif ne signifie pas que, dès qu'un acteur humain est présent, tout n'est que motivation pure : les frontières sont souvent floues entre *causalité* et *motivation*.

Tout récit – et pas seulement le genre policier – peut être défini comme une interrogation portant sur les raisons d'agir, sur les degrés d'intentionnalité (motifs, buts) et donc sur la responsabilité des sujets.

▶ **Récit**

J.-M. A.

Actualisation

Notion apparue chez C. Bally et G. Guillaume dans l'entre-deux-guerres ; elle est étroitement liée à celle de *discours** puisqu'elle sert à désigner la conversion, dans chaque prise de parole, du *système* linguistique en énoncé singulier ; mais sa valeur reste instable.

« Actualisation » est solidaire des distinctions du type *langue / parole*. On se réfère en général à C. Bally (1965 : 82) : « L'actualisation a pour fonction de faire passer la langue dans la parole : c'est par l'actualisation modale qu'un ou plusieurs mots exprimant une représentation deviennent une phrase (la phrase est l'acte de parole par excellence) ; c'est aussi par l'actualisation que les signes de la langue peuvent devenir des termes de la phrase. »

Dans cette notion se mêlent diverses oppositions : entre les mots isolés et intégrés dans une phrase, entre un mot avec déterminant et sans déterminant, entre l'abstrait et le concret, entre le virtuel et l'effectif... On oscille entre deux conceptions de l'actualisation, que l'on pourrait dire « large » et « étroite ». Dans la conception « large », « actualisation » est proche d'« énonciation* », c'est un processus foncièrement modal qui concerne l'ensemble de l'énoncé ; dans la conception « étroite », « actualisation » désigne seulement les traces de ce processus : actualiser un signe, c'est alors convertir un concept en une représentation particulière de sujets parlants, l'inscrire dans le temps et l'espace, le déterminer. Les affixes flexionnels de personne, temps, nombre, genre... les déterminants du nom (définis, démonstratifs...) sont les marqueurs privilégiés de cette actualisation « étroite ».

Le concept d'actualisation « ouvre des pistes prometteuses en vue d'explorer la dimension processuelle du langage » (Barbéris, Bres et Siblot 1998 : 47). Mais il a l'inconvénient de se trouver au cœur des sujets les plus controversés de la réflexion contemporaine sur le langage. Il soulève en effet la question des relations entre système linguistique et usage de ce système, mais aussi celles de la référence*, des actes* de langage, de l'énonciation*, du contexte*...

▶ **Acte de langage, Contexte, Énonciation, Référence**

D. M.

Adoucisseur

Cette notion s'inscrit dans le cadre de la *théorie de la politesse** développée récemment (Brown et Levinson 1978, 1987) dans le champ de la pragmatique* et de l'analyse des interactions*. Elle renvoie au fait que, pour maintenir un minimum d'harmonie entre les interactants, ceux-ci doivent s'efforcer d'« adoucir » les divers *Face Threatening Acts* (FTAs, « actes menaçants pour la face*») qu'ils sont amenés à commettre envers leur(s) partenaire(s) d'interaction (ordres, critiques, réfutations, reproches, etc.) ; c'est-à-dire les « polir », en émousser les arêtes et en raboter les angles, afin qu'ils ne soient pas trop blessants pour les faces sensibles et vulnérables des participants.

Les procédés adoucisseurs – *softeners* chez P. Brown et S. Levinson, mais d'autres parlent dans le même sens de *mitigators* (Fraser 1980), ou de *downgraders* (House et Kasper 1981) – sont de nature très diverse : procédés lexicaux, morphosyntaxiques, prosodiques (ton de la voix, marques d'hésitation) ou mimogestuels (sourire, inclinaison de la tête), dont certains sont « passe-partout », quand d'autres s'appliquent de préférence à un type particulier d'actes de langage. Ils peuvent consister à *remplacer* l'expression « menaçante » par une formulation édulcorée, ou à l'*accompagner* d'une sorte de « bémol ». Parmi les procédés substitutifs, on mentionnera d'abord les **actes* de langage indirects**, dont l'usage relève le plus souvent d'un souci de politesse (par exemple pour l'ordre, remplacement de la tournure à l'impératif par une question : « Tu peux/veux fermer la fenêtre ? », une assertion : « La fenêtre est ouverte », ou une suggestion : « Et si on fermait la fenêtre ? ») ; on peut aussi adoucir un FTA en recourant à divers **désactualisateurs** modaux, temporels ou personnels (conditionnel : « Tu *pourrais* fermer la fenêtre ? », « Il *faudrait* que vous partiez » ; passé de politesse : « Je *voulais* vous demander si... » ; conditionnel + passé : « J'*aurais voulu* savoir si... » ; tournure impersonnelle ou passive : « *On ne fume pas* ici », « Ce problème *n'a pas été résolu* correctement ») ; ou certains procédés rhétoriques comme la **litote*** («*Je ne suis pas tout à fait d'accord* avec vous », « *J'aimerais autant* que vous ne fumiez pas »), ou l'**euphémisme*** (en site commercial : « Qu'est-ce que je vous *donne* ? », en contexte académique : « Mention *honorable* », « Avis *réservé* », « Ce travail me laisse *perplexe* », etc.). Et parmi les procédés accompagnateurs : les **formules de politesse** depuis longtemps répertoriées (« merci », « s'il vous plaît »,

« je vous en prie », etc.) ; mais aussi les énoncés **préliminaires** (« Tu peux me rendre un service ? », « Je peux vous demander quelque chose ? », « Je peux te faire une observation ? ») ; les procédés **réparateurs** (excuses et justifications) ; les **désarmeurs**, par lesquels on anticipe, en tentant du même coup de la désamorcer, une éventuelle réaction négative du destinataire (« *Je ne voudrais pas vous importuner* mais... », « *Sans vouloir te commander,* ferme la porte ») ; les **amadoueurs**, visant à compenser par quelque « douceur » l'amertume du FTA (« *Ayez la bonté* de m'accompagner », « *Sois gentil,* passe-moi le sel », « Ferme la porte, *tu seras un ange* », « Dis-moi *ma puce* ça t'embêterait de me donner un coup de main ? ») ; les **modalisateurs**, qui donnent à l'assertion des allures moins péremptoires (« *Il me semble que...* », « *Je trouve / crois que...* », « (du moins) *à mon avis* ») ; les **minimisateurs** enfin, qui ont pour fonction de réduire en apparence la menace que constitue le FTA, et qui constituent en français l'un des procédés favoris de la politesse négative (« Je voulais *simplement* vous demander si... », « C'est *juste* pour savoir si... », « Je peux te donner un *petit* conseil ? », « Tu peux me donner un *petit* coup de main ? », « Tu peux me consacrer cinq *petites* minutes ? », « Encore un *petit* franc s'il vous plaît », et cet exemple authentique qui illustre bien la différence entre les deux valeurs, rituelle* et dimensionnelle, de l'adjectif « petit » : « Je voudrais un *petit* bifteck. – Un *gros* ? – *Moyen* »).

Ces différents procédés sont cumulables ; exemple de réfutation : « Excusez-moi, je vais peut-être vous choquer mais il me semble que ce que vous venez de dire n'est pas tout à fait exact » (excuse + désarmeur + modalisateur + litote) ; ou de requête : « Je voulais vous demander si ça vous ennuierait de me ramener si vous allez dans ma direction, je viens de rater le dernier métro... » (formulation indirecte + imparfait de politesse + minimisateur d'incursion + justification).

À l'inverse des adoucisseurs, les **durcisseurs** (ou **intensifieurs**) ont pour fonction de renforcer l'acte de langage au lieu de l'amortir, et d'en augmenter l'impact au lieu de l'atténuer. Lorsqu'ils accompagnent un FTA, ils en « aggravent » le caractère impoli (« Ferme-moi cette fenêtre *immédiatement !* »). Mais ils peuvent aussi accompagner un « acte valorisant pour la face* » (remerciement, compliment, vœu, etc.), auquel cas le renforçateur est au contraire mis au service de la politesse (« Merci *infiniment* », « Tu es *vraiment* ravissante », « Je vous souhaite *de tout mon cœur* d'*excellentes* vacances »).

La panoplie des adoucisseurs et des intensifieurs, en français comme dans la plupart des langues, est riche et diversifiée. Ces procédés jouent en effet un rôle fondamental dans le système de ménagement / valorisation des faces des interlocuteurs, garant du bon fonctionnement de l'interaction.

▶ **Acte de langage indirect, Euphémisme, Face, Litote, Politesse**

C. K.-O.

Adresse (termes d'–)

Par **termes d'adresse**, on entend l'ensemble des expressions dont le locuteur dispose pour désigner son allocutaire (alors que les **appellatifs** peuvent désigner aussi bien le délocuté, voire le locuteur). Ces expressions ont très généralement, en plus de leur valeur déictique (exprimer la « deuxième personne », c'est-à-dire référer au destinataire du message), une valeur relationnelle, servant à établir entre les interlocuteurs un certain type de lien socio-affectif (dans une conception étendue de la déixis*, on dira que ces expressions relèvent à la fois de la « déixis personnelle » et de la « déixis sociale »). Par exemple, pour reprendre les termes de R.W. Brown et A. Gilman (1960), les formes *Tu* et *Vous*, employées concurremment en français pour désigner un allocutaire singulier, s'opposent de la façon suivante : si leur usage est réciproque, T et V s'opposent selon l'axe de la « distance », V exprimant une grande distance, et T une distance plus réduite (familiarité, intimité, solidarité) ; si leur usage est non-réciproque, T et V expriment une différence de statut hiérarchique entre les interlocuteurs (axe du « pouvoir »).

Pronoms et noms d'adresse

Les termes d'adresse se répartissent en deux grandes catégories :

• **Les pronoms d'adresse :** le français ne connaît que deux formes, *Tu* et *Vous* (sans parler du cas très particulier de l'« iloiement », c'est-à-dire de l'utilisation d'une forme de troisième personne pour désigner son interlocuteur, exemple : « Qu'est-ce qu'elle veut [la dame] ? »), alors que d'autres langues possèdent un paradigme plus riche de pronoms d'adresse (quant à l'anglais ou l'arabe, ils se contentent d'une forme unique). Les principes qui président au choix de l'une ou l'autre de ces deux formes sont difficiles à expliciter, impliquant de nombreux

facteurs hétérogènes (âge des interlocuteurs, type de lien social, degré de connaissance, caractéristiques de la situation communicative, etc.).

• **Les noms d'adresse,** qui comportent de nombreuses sous-classes (André-Larochebouvy 1980, Braun 1988) : *noms propres* (prénoms et/ou noms de famille, diminutifs et surnoms), *termes de parenté* (d'un usage limité en français, mais très fréquents dans de nombreuses langues comme le vietnamien, où ils s'emploient avec une valeur métaphorique aussi bien que littérale), *titres, termes de profession, termes affectueux* ou *injurieux,* ainsi bien sûr que ces appellatifs « passe-partout » que sont *Monsieur / Madame / Mademoiselle,* et que certains assimilent à des titres, ce qui n'a d'autre justification qu'historique.

Le choix de telle ou telle forme au sein du paradigme des noms d'adresse obéit également à des règles floues et variables (il n'y a pas de corrélation automatique entre tel type de relation – collègues, parent / enfant, professeur / élève – et telle forme d'adresse) et peut prêter à négociation* entre les interlocuteurs. Outre le type de terme à utiliser, le problème se pose de savoir dans quelle condition il convient de recourir à un terme d'adresse (c'est-à-dire avec quel acte de langage, et dans quelle situation).

Fonctions des termes d'adresse

Les termes d'adresse ont des fonctions diverses : interpellation et désignation de l'interlocuteur, marquage de fin d'un tour* de parole et désignation du « successeur », marquage de la relation, etc. Comme ce sont des unités directement liées au contexte social, il n'est pas étonnant que leur système *varie considérablement d'une culture à l'autre* – dans la plupart des langues, le système des formes de l'adresse est beaucoup plus riche et complexe que le nôtre, en particulier dans les langues asiatiques où ces formes sont indissociables de l'ensemble des procédés « honorifiques » (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 18 *sq.*) –, mais aussi *diachroniquement.* C'est ainsi que Brown et Gilman ont montré (1960 : 266) que, dans nos sociétés occidentales, on assiste à partir du XIX^e^ siècle à l'installation progressive d'une « forte idéologie égalitaire visant à supprimer toute expression conventionnelle d'une asymétrie de pouvoir » (recul des titres, raréfaction des situations marquées par un usage dissymétrique du pronom

d'adresse), et corrélativement, sur l'axe horizontal, à une tendance à la diminution de la distance (ce qu'ils résument par la formule « *shift from power to solidarity* »). En France, il semble bien en outre (en l'absence de toute étude précise sur la question) que l'on assiste aujourd'hui à une raréfaction notable de l'emploi des noms d'adresse : dans bien des situations communicatives, la salutation et le remerciement ne s'accompagnent plus automatiquement d'un nom d'adresse comme le recommandent grammaires et traités de savoir-vivre (en revanche, le nom d'adresse apparaît volontiers aux côtés d'un reproche, d'une protestation ou d'une réclamation, c'est-à-dire qu'il a souvent une connotation polémique).

En dépit de cette *crise* relative des termes d'adresse en français, ceux-ci jouent toujours un rôle fondamental pour le marquage de la relation* interpersonnelle.

▶ **Déixis, Relation interpersonnelle**

C. K.-O.

Allocutaire ☞ Destinataire

Allocutif (acte –) ☞ Locutif (acte –)

Altérité (principe d'–)

Cette notion est issue de la philosophie où elle sert à définir l'être dans une relation qui est fondée sur la différence : le *moi* ne peut prendre conscience de son *être-moi* que parce qu'il existe un *non-moi* qui est autre, qui est différent. Il s'oppose alors au concept d'*identité* qui signifie que la relation entre deux êtres est conçue sur le mode du *même*. Ricœur, pour sa part, « met en couple l'altérité avec l'ipséité [de sorte] qu'elle puisse être constitutive de l'ipséité elle-même » (1990 : 13).

En analyse du discours, ce terme est repris avec cette même définition appliquée à la relation de communication. Il est employé par Charaudeau (1995 b) dans l'expression *principe d'altérité* (parfois, *principe d'interaction*, 1993 a) pour désigner l'un des quatre principes qui fondent l'acte de langage (avec les principes d'*influence**, de *régulation** et de *pertinence**). Ce principe définit l'acte de langage comme un acte d'échange entre deux partenaires que sont en l'occur-

rence le sujet* communiquant *(je)* et le sujet* interprétant *(tu)*. Ceux-ci se trouvent dans une relation interactionnelle non-symétrique du fait qu'ils remplissent chacun un rôle différent : l'un de production du sens de l'acte de langage, l'autre d'interprétation du sens de cet acte. « Il s'instaure donc entre les deux partenaires un regard évaluateur de réciprocité qui postule l'existence de l'autre comme condition pour la construction de l'acte de communication dans lequel se *co-construit* le sens » (1995 a).

▶ **Influence (principe d'–), Pertinence (principe de –), Régulation (principe de –)**

P. C.

Ambiguïté

L'**ambiguïté** est un phénomène lié à la mise en discours d'un énoncé. Ce phénomène se produit lorsqu'une même phrase présente plusieurs sens et est donc susceptible d'être interprétée de diverses façons.

L'ambiguïté peut avoir des causes diverses. Elle peut être d'ordre *lexical* du fait de la *polysémie* des mots (un signifiant ayant plusieurs signifiés). Ainsi, la phrase « J'ai une nouvelle *cuisinière* » sera ambiguë si le sujet interprétant ne sait pas à quoi référer « cuisinière » (une personne ou un objet). Elle peut également être d'ordre *syntaxique*, dans la mesure où, cette fois, c'est la construction de la phrase qui est en cause, lorsque celle-ci ne révèle pas dans sa structure de surface à quelle construction sous-jacente elle correspond. Ainsi, la phrase « L'amour des parents » ne dit pas de façon explicite s'il s'agit de « l'amour que les parents portent aux enfants » ou de « celui que les enfants portent aux parents » ; de même, « Pierre a fait danser les filles » ne dit pas si « Pierre a dansé avec les filles » ou s'« il a fait en sorte qu'elles dansent en jouant de la musique ».

En analyse du discours, on peut parler d'**ambiguïté discursive** lorsqu'elle porte non pas sur le sens des mots du lexique ou de la construction phrastique, mais sur le sens implicite*. En effet, un même énoncé peut avoir une signification différente selon l'inférence* que l'on est conduit à produire pour l'interpréter. Par exemple, le seul énoncé « J'ai trente ans » ne permet pas de comprendre si le sujet parlant dit qu'il est « vieux » ou « jeune ». S'il s'agit d'un *sportif*, il y a des

chances pour que le locuteur signifie implicitement « qu'il est déjà vieux et qu'il doit se retirer de la compétition » ; mais s'il s'agit d'un *artiste*, il est probable qu'il voudra signifier « qu'il est encore jeune et qu'il a devant lui des années d'activité artistique ». L'ambiguïté discursive est donc constitutive de tout fait de communication, car il n'y a pas d'acte de discours qui ne soit porteur d'un ou de plusieurs implicites. Le phénomène de *désambiguïsation* consiste, par voie de conséquence, à produire des inférences* qui, en s'appuyant sur des indices contextuels et du savoir préalablement enregistré en mémoire, construisent les implicites prévus par le sujet parlant. Ce phénomène est lié à l'implicitation* et l'explicitation*.

▶ **Explicitation / implicitation, Implicite, Inférence**

P. C.

Analogie

Concept employé dès l'Antiquité classique, dans les premières discussions sur la grammaire (Baratin 1989), et qui désigne les ressemblances de toute nature entre les éléments d'une langue.

Pour Aristarque et l'école d'Alexandrie, l'**analogie** définit le caractère régulier des langues naturelles. Celui-ci se manifeste à des groupements de formes, les paradigmes, qui présentent des rapports de ressemblance stables : dans les déclinaisons nominales ou la flexion verbale, les variations des formes des signes linguistiques sont prévisibles et ces formes sont déductibles les unes des autres *(rosa / rosam, aquila / aquilam)*. À l'opposé, les grammairiens anomalistes mettaient en avant la complexité des langues et leur caractère fortement irrégulier. Dans son *De lingua latina* (45-44 av. J.-C.), au livre VIII, Varron se fait l'écho de ce débat. C'est ce point de vue analogique qui explique pourquoi, d'une certaine manière, F. de Saussure pose le concept de parole* individuelle comme non descriptible, précisément parce que celle-ci semble imprévisible. Le concept de discours*, fondateur des champs disciplinaires nommés d'après lui, pose au contraire que les discours peuvent être abordés en tant que présentant des régularités qui ne sont pas cependant celles du système de la langue.

Dans l'analyse de données textuelles, l'examen des réalisations sémantiques relevant de l'analogie constitue une entrée descriptive souvent très éclairante. Dans un corpus donné, on peut examiner sys-

tématiquement les relations spécifiques entre certains objets de discours (par exemple dans le cadre d'une définition, d'une explication*, d'une reprise dans des chaînes anaphoriques*) ou décrire les actualisations linguistiques de certains d'entre eux dans le cadre de ces catégories rhétoriques : celles-ci enregistrent à leur manière le fait, fondamental pour l'analyse, que les discours construisent leurs systèmes de coréférence, lesquels traduisent linguistiquement des représentations sociales ou idéologiques. Ainsi, la quantification ou la définition* (dans un cadre discursif) peuvent s'effectuer au moyen de tropes de nature analogique. Par exemple, dans les discours scientifiques des médias quotidiens, on rencontre des formulations comme « La loi de Hubble décrit l'univers comme une outre qui s'enfle avec le temps » (*Le Monde*, 23 avril 1997). Dans les discours de divulgation des connaissances scientifiques, on relève l'utilisation d'éléments lexicaux, retenus pour leur valeur éclairante et donc non spécifiques à la discipline. Ils sont censés appartenir à l'expérience du lecteur et ainsi mieux expliciter des concepts supposés inconnus de celui-ci par des mots ou des représentations familières. Plus généralement, l'analogie joue discursivement un rôle d'illustration, d'exemple ou de preuve, puisqu'elle a partie liée avec l'explication*, bien qu'elle s'en distingue (Grize 1990 : 96-109). Certains discours peuvent même être sous-tendus par des analogies fondatrices, qui ont partie liée avec les stéréotypes*. Pour N. Charbonnel (1993), le discours sur l'éducation, indépendamment des époques ou du niveau théorique, est structuré par une dizaine d'analogies récurrentes : *l'éducation* est présentée comme *un combat*, *une architecture*, comme jouant le rôle de la *lumière*.

Analogie, métaphore et métonymie

Tropes* de la rhétorique classique très connus, qui ont donné lieu à d'innombrables théorisations, ces figures caractérisent des relations analogiques particulières créées en discours ou stabilisées en lexique. La **métaphore*** est la figure par laquelle on désigne un référent en utilisant un autre signe que celui qui le désigne couramment, par une comparaison sous-entendue comme on la définit d'ordinaire (le printemps de la vie = la jeunesse) ; la **métonymie*** consiste à désigner un référent par un signe qui est distinct du signe habituellement employé mais qui lui est lié par un rapport définissable (comme partie pour le tout : *toit* pour *maison*, ou contenant pour le contenu : *boire un verre*)

(Le Guern 1973). Pour décrire le lexique, on peut utiliser les rapports de métaphore ou de métonymie ou, récemment, des relations analogiques d'un autre ordre, qui permettent d'identifier des combinatoires préférentielles en langue, sorte de clichés du discours apparentés aux locutions. Ainsi, dans des formulations comme : *pluie / diluvienne, pleurer / à chaudes larmes, reproche / grave, diluvienne* est à *pluie* ce que *grave* est à *reproche*, une expression lexicale de la quantité ; ce qui conduit à postuler l'existence d'une « fonction » intensité (Mel'cuk 1993 : 89) qui se fonde sur des rapports analogiques identiques.

On privilégie volontiers la métaphore dans la description de certains discours. Par exemple, elle sert souvent à caractériser les textes scientifiques, à la fois comme manipulation scientifiquement non contrôlée des destinataires ou comme moyen, légitime sur le plan didactique tout autant qu'heuristique, de transmettre ou de diffuser les connaissances : « La métaphore [...] est un "catalyseur" de compréhension. Elle "parle" à l'imagination, elle visualise, incarne, spécifie ce qui, selon le jugement du rédacteur, ne peut être "saisi" intellectuellement autrement » (Loffler-Laurian 1994 : 78).

▶ **Paradigme définitionnel / désignationnel**

J.-C. B.

Analyse automatique du discours

Le syntagme « analyse automatique du discours » renvoie d'abord au titre du livre de M. Pêcheux paru en 1969 (désormais AAD). Cet ouvrage, comme ceux qui suivront, constitue une mise en question des intuitions de la lecture empirique : le travail critique proposé s'appuie à la fois sur les procédures automatisées de l'informatique, sur la linguistique de Z.S. Harris et sur une théorie globale de l'interprétation articulant linguistique, psychanalyse et matérialisme historique. M. Pêcheux dénonce les illusions du sujet parlant (et celles de la sémantique qui les redouble en considérant qu'un texte communique un sens que le lecteur peut dégager à partir de la combinatoire des mots et des phrases de ce seul texte). L'analyse de discours permet au contraire d'avancer l'idée que le sens dépend de la formation* discursive à laquelle le texte appartient. Pour repérer ces correspondances entre formations discursives et interprétations, il faut constituer en corpus* un ensemble de textes permettant de confronter des effets de sens hétérogènes. Ce premier modèle (« AAD 69 ») se focalise sur des

discours doctrinaires stables et clôturables (Pêcheux 1983). Du point de vue des outils d'analyse, cette AAD 69 adopte l'analyse harrissienne qui dégage des classes d'énoncés élémentaires en relation de paraphrase* sans tenir aucun compte de l'énonciation.

Les années 80 voient la critique du recours homogénéisant aux procédures de Z.S. Harris et la place de plus en plus importante faite à la problématique de l'hétérogénéité*: J.-J. Courtine et J.-M. Marandin (1981), J.-J. Courtine (1981) ou J. Authier-Revuz (1982 a), suivis par beaucoup d'autres, explorent systématiquement l'intrication entre une formation discursive et son extérieur, mettant en cause la possibilité même d'une exploration structurale du corpus. Alors que la méthode harrissienne obligeait à « délinéariser » les corpus, la nouvelle AAD alterne des moments d'analyse linguistique syntaxique (analyseur Deredec dans Plante 1988) et des moments d'analyses séquentielles abordant l'étude de la construction d'objets discursifs (Marandin 1986) et faisant une place importante à l'hétérogénéité énonciative (formes d'hétérogénéité montrée et d'hétérogénéité constitutive étudiées par J. Authier-Revuz). Le dernier article de M. Pêcheux (1984) se penche sur la tension (« miroitement ») entre les effets de sens des deux analyses possibles d'une même forme syntaxique.

▶ **Conditions de production, Corpus, Formation discursive, Matérialité discursive, Méthode harrissienne**

S. B.-R.

Analyse conversationnelle

Analyse conversationnelle est l'expression utilisée en français pour traduire *Conversation Analysis*, expression désignant un courant de l'ethnométhodologie* qui s'est développé aux États-Unis à la fin des années 70 à l'instigation de H. Sacks et ses collaborateurs (E. Schegloff, G. Jefferson).

Malgré ce sens extrêmement précis, un certain flottement peut parfois entourer ce terme, et cela pour différentes raisons. Tout d'abord, l'emploi étendu qui y est fait du mot **conversation***, employé ici comme générique. Par ailleurs, *analyse conversationnelle* a pu être utilisé pour désigner des modes d'analyse des échanges verbaux authentiques, relevant d'autres traditions que l'ethnométhodologie, en particulier de l'analyse de discours. Ces deux approches du même

objet se distinguent sur différents points (discutés en détail dans Levinson 1983), qui concernent, outre leur origine disciplinaire (sociologie ou linguistique), leurs **méthodes** : approche déductive, fondée sur la délimitation d'unités et de catégories dont on cherche à formuler les règles d'enchaînement et de composition pour l'analyse de discours ; approche inductive, fondée sur le repérage de régularités et de récurrences dans la construction collaborative et ordonnée des échanges produits en situation pour l'analyse conversationnelle (cette mise en contraste est aussi discutée dans Coulthard et Brazil 1992, Moeschler et Reboul 1994). Afin d'éviter ces confusions, il est sans doute préférable de réserver *analyse conversationnelle* pour *Conversation Analysis*, et d'employer d'autres termes pour d'autres traditions d'analyse : analyse des interactions verbales – expression choisie par exemple dans les titres de P. Bange (éd., 1987), C. Kerbrat-Orecchioni (1990/92/94) –, analyse du discours en interaction, analyse des conversations et autres formes d'interactions verbales ; l'École de Genève, quant à elle, comme on le voit dans le titre de l'ouvrage de 1985 *(L'Articulation du discours en français contemporain)*, ne distingue pas les conversations des autres formes de discours, ainsi que l'explique E. Roulet : « J'utilise le terme discours de manière générique pour désigner tout produit d'une interaction à dominante langagière, qu'il soit dialogique ou monologique, oral ou écrit, spontané ou fabriqué, dans ses dimensions linguistiques, textuelle et situationnelle » (1999 : 188).

Considérant la parole* (talk) *comme une activité centrale de la vie sociale, l'analyse conversationnelle se concentre sur la façon dont elle est organisée dans les échanges quotidiens. La question centrale est celle de l'ordre co-élaboré par les participants à une rencontre pour l'accomplissement des actions. Elle conduit d'une part à décrire des *arrangements locaux*, qu'il s'agisse des *procédures d'organisation*, telles celles à l'œuvre dans l'alternance des tours* de parole, ou des *procédures de séquentialisation*, telles celles qui régissent le fonctionnement de la paire* adjacente, mettant ainsi en évidence le caractère ordonné des conversations et autres types d'interactions. D'autre part, à travers la description de ces procédures, elle montre comment les participants à une interaction sont mutuellement orientés et se rendent mutuellement intelligible ce qu'ils sont en train de faire.

Sur le plan des méthodes, l'analyse conversationnelle se fonde sur l'enregistrement d'interactions naturelles dans des situations variées,

ce qui explique la très large part accordée dans les ouvrages relevant de ce courant de recherche aux procédures de constitution des corpus (enregistrement et surtout transcription). Cette base méthodologique est essentielle puisque, résolument inductive, l'analyse conversationnelle part des données et refuse les catégorisations préliminaires que pourrait effectuer l'analyste : ce sont celles effectuées par les participants qu'elle entend au contraire mettre au jour.

Par ces deux postulats méthodologiques – l'approche inductive et la prééminence accordée à la séquentialisation dans la description –, l'analyse conversationnelle se distingue tant de l'analyse de discours, que des approches interactionnistes inspirées par E. Goffman qui, à côté des contraintes de systèmes (qui s'apparentent à la séquentialité), accorde une place importante, voire prédominante, aux contraintes rituelles* (voir par exemple B. Conein 1987, qui compare ces deux approches sur le traitement de la salutation ; voir aussi les deux conceptions de la réparation*).

▶ **Conversation, Ethnométhodologie, Interaction, Paire adjacente, Réparation, Séquence, Tour de parole**

V. T.

Analyse de contenu

L'analyse de contenu est chronologiquement antérieure à l'analyse de discours qui s'est en partie construite en opposition à elle. Forte dans les années 70, l'antinomie entre les deux approches s'est aujourd'hui atténuée et il n'est pas rare que des études essaient de concilier les deux méthodes.

L'analyse de contenu est née aux États-Unis au début du siècle dans le cadre des recherches empiriques sur les effets de la communication et de la sociologie fonctionnaliste des médias. C'est dans les années 40-50 que Lasswell, Berelson et Lazarsfeld en systématisent les règles et que Berelson en donne une définition devenue célèbre : « L'analyse de contenu est une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication » (Bardin 1993 : 21). Les deux opérations fondamentales de l'analyse de contenu sont la précatégorisation thématique des données textuelles et leur traitement quantitatif, généralement informatique, comme en témoigne dès 1966 le célèbre *General*

Inquirer, premier ouvrage d'importance à traiter des procédures automatisées de recherche. Cette conception et cette pratique, très normatives et limitatives, de l'analyse de contenu, sont restées dominantes en France jusque dans les années 70 et ont surtout été utilisées dans le cadre d'études de marketing ou d'enquêtes.

En France, l'analyse de discours des années 70 s'est conçue comme une extension de la linguistique au domaine du discours. Articulant théories de la langue*, du discours*, de l'inconscient et des idéologies*, elle fut le plus souvent très critique à l'égard de l'analyse de contenu. Les reproches portaient d'abord sur la neutralisation des différences entre signifiants et l'absence de prise en compte de la structuration des textes : « [...] ces études négligent le niveau discursif en tant que tel, comme si les idéologies ne se donnaient pas aussi en tant que système de représentations dans des discours et comme si l'ordre du discours, sa structure, ne comportait pas d'implication idéologique » (Robin 1973 : 61). Mais ils portaient aussi sur les *a priori* implicites de la catégorisation des données textuelles : « Autre danger ensuite, celui du redoublement de l'évidence idéologique. Si les notions sont données dans la transparence de leur sens, il ne sera pas possible de les expliquer, de les analyser, d'en rendre compte. Il ne restera qu'à se lover dans l'intérieur du système idéologique qu'on est censé expliquer et le redoubler au plan de la paraphrase – ce silence bavard – en acceptant sans questionnement le jeu de ses évidences et de ses représentations » (Robin 1973 : 63).

Les années 80 et 90 ont connu une double évolution : celle d'abord de l'analyse du discours, marquée par la diversification des approches linguistiques, l'intérêt pour des corpus médiatiques et d'enquête et la montée des études de commande, mais aussi celle de l'analyse de contenu qui s'est largement ouverte à d'autres techniques que l'analyse catégorielle, dont certaines d'inspiration linguistique. Analyses de l'énonciation (D'Unrug 1974), de l'expression et de l'évaluation, parce qu'elles utilisent des indicateurs d'ordre formel tout en visant des inférences d'ordre social ou psychologique, ont ainsi fait le lien entre analyse de discours et analyse du contenu (Bardin 1993 : 4e partie). Il n'est donc pas rare aujourd'hui que, reprenant en cela une pratique inaugurée par *Des tracts en politique* (Demonet *et al.* 1978), des recherches portant sur de vastes corpus combinent des variantes de l'analyse de contenu, comme l'analyse propositionnelle du discours (Ghiglione et

Blanchet 1991), et des études traitant des actes* de langage, de l'énonciation*, des modalisations*, etc. (CAD 1999).

▶ **Analyse du discours**

S. B.

Analyse du discours

Discipline relativement récente qui constitue l'objet de ce dictionnaire, l'**analyse du discours** se voit attribuer des définitions les plus variées : *très larges*, quand on la considère comme un équivalent d'« étude du discours », ou *restrictives* quand, distinguant diverses disciplines qui prennent le discours pour objet, on réserve cette étiquette à l'une d'elles.

Historique

Il est difficile de retracer l'histoire de l'analyse du discours puisqu'on ne peut pas la faire dépendre d'*un* acte fondateur, qu'elle résulte à la fois de la *convergence* de courants récents et du *renouvellement* de pratiques d'études des textes très anciennes (rhétoriques*, philologiques ou herméneutiques).

Le terme même d'« analyse du discours » est issu d'un article de Z.S. Harris (1952), qui entendait par là l'extension des procédures distributionnelles à des unités transphrastiques. Il faut attendre le milieu des années 60 pour que se dessinent les courants qui vont façonner l'actuel champ de l'analyse du discours. On signalera en particulier l'ethnographie* de la communication (Gumperz et Hymes 1964), l'analyse* conversationnelle d'inspiration ethnométhodologiste* (Garfinkel 1967), l'École* française ; à cela s'ajoute le développement des courants pragmatiques*, des théories de l'énonciation* et de la linguistique* textuelle. Il faut aussi accorder une place à des réflexions venues d'autres domaines, telle celle de M. Foucault (1969 b) qui déporte l'histoire des idées vers l'étude des dispositifs énonciatifs, ou celle de M. Bakhtine, pour ce qui concerne en particulier les genres* de discours et la dimension dialogique* de l'activité discursive.

Définitions

Certains chercheurs, à l'instar de Z.S. Harris, appellent « analyse du discours » ce qu'on désigne aussi par « linguistique textuelle ». C'est

le cas de M. Charolles et B. Combettes (1999) ou d'A. Reboul et J. Moeschler, qui contestent d'ailleurs sa légitimité : « La motivation de l'analyse de discours est double : les phrases contiennent des éléments qui ne peuvent s'interpréter au niveau de la phrase elle-même et l'interprétation d'un discours donné ne se réduit pas à la somme des interprétations des phrases qui le composent » (1998 : 13).

Mais en général, comme dans le présent dictionnaire, on rapporte plutôt l'analyse du discours à la relation entre texte et contexte. On ne parle donc pas d'analyse du discours pour des travaux de pragmatique*, ceux d'O. Ducrot par exemple, qui portent sur des énoncés décontextualisés.

L'analyse du discours comme étude du discours. Si elle est conçue comme étude du discours, sans spécification plus précise, « l'étude de l'usage réel du langage, par des locuteurs réels dans des situations réelles » (Van Dijk 1985 : I, 2), l'analyse du discours apparaît comme la discipline qui étudie le langage comme activité ancrée dans un contexte produisant des unités transphrastiques, comme « utilisation du langage à des fins sociales, expressives et référentielles » (Schiffrin 1994 : 339). Dans ces conditions, l'analyse du discours fait coexister des « approches » (Schiffrin 1994) très diverses : analyse de la conversation, ethnographie de la communication, sociolinguistique interactionnelle (J. Gumperz), etc.

L'analyse du discours comme étude de la conversation. Surtout dans les pays anglo-saxons, beaucoup, considérant le discours comme une *activité* fondamentalement *interactionnelle*, identifient plus ou moins analyse du discours et analyse conversationnelle. À l'intérieur de l'analyse conversationnelle, S.C. Levinson (1983) oppose deux courants : l'*analyse du discours (« discourse analysis »)* fondée sur une analyse linguistique hiérarchique des textes conversationnels, et l'*analyse conversationnelle (« conversation analysis »)* proprement dite, qui serait dans la mouvance de l'ethnométhodologie*. Le premier courant serait représenté par des linguistes comme J.Mc.H. Sinclair et R.M. Coulthard (1975) ou les premiers travaux de l'École de Genève (Roulet *et al.* 1985). Cette distinction est reprise par J. Moeschler et A. Reboul (1994).

L'analyse du discours comme point de vue spécifique sur le discours. Dans les nombreux travaux inspirés du linguiste britannique M.A.K. Halliday, le but ultime de l'analyste du discours est « à la fois

de mettre en évidence et d'interpréter la relation entre les régularités du langage et les significations et les finalités *("purposes")* exprimées à travers le discours » (Nunan 1993 : 7). Mais on n'est pas obligé de raisonner en termes de « finalité » pour y voir une discipline qui ne se réduit ni à l'analyse linguistique d'un texte ni à une analyse sociologique ou psychologique du « contexte ». Pour D. Maingueneau, l'analyse du discours n'a pour objet « ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication », mais doit « penser le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés » (1991 / 1997 : 13). Dans cette perspective, l'analyse du discours a affaire de manière privilégiée avec les genres* de discours. Ainsi entendue comme une des disciplines qui étudient le discours, l'analyse du discours peut s'intéresser aux mêmes corpus que la sociolinguistique, l'analyse conversationnelle, etc., mais, tout en s'appuyant sur elles, avec *un point de vue différent*. L'étude d'une consultation médicale, par exemple, amène à prendre en compte les règles du dialogue (objet de l'analyse conversationnelle), les variétés langagières (objet de la sociolinguistique), les modes d'argumentation (objet de la rhétorique*), etc., mais ces divers apports sont intégrés à une recherche dont la visée est distincte.

L'analyse du discours étant située au carrefour des sciences humaines, elle est très instable. Il existe des analystes du discours plutôt sociologues, d'autres plutôt linguistes, d'autres plutôt psychologues. À ces divisions s'ajoutent des divergences entre de multiples courants. Ainsi, aux États-Unis, l'analyse du discours est-elle très marquée par l'anthropologie. Indépendamment des préférences personnelles de tel ou tel chercheur, il existe des affinités naturelles entre certaines sciences sociales et certaines disciplines de l'analyse du discours : entre ceux qui travaillent sur les médias et la sociologie ou la psychologie sociale, entre ceux qui étudient les conversations et l'anthropologie, entre ceux qui étudient les discours constituants* et l'histoire ou la philosophie, etc.

Parfois, dans la littérature francophone, on cherche à établir une distinction entre « analyse *du* discours » et « analyse *de* discours », mais elle ne s'est pas imposée. J.-M. Adam (1999 : 40), de son côté, propose de distinguer entre « analyse DE / DU discours », qui serait « une théorie générale de la discursivité », et « analyse DES discours attentive à la diversité des pratiques discursives humaines ».

QUELQUES GRANDS PÔLES

Les corpus de l'analyse du discours se sont diversifiés progressivement. On assiste à un décloisonnement généralisé des recherches. Cela tient à l'ouverture d'un dialogue entre les différentes disciplines qui travaillent sur le discours et entre les divers courants d'analyse du discours. On peut néanmoins distinguer quelques grands pôles : (1) les travaux qui inscrivent le discours dans le cadre de l'*interaction** sociale ; (2) les travaux qui privilégient l'étude des *situations** de communication langagière, et donc l'étude des genres de discours ; (3) les travaux qui articulent les fonctionnements discursifs sur les conditions de *production* de connaissances ou sur des *positionnements idéologiques* ; (4) les travaux qui mettent au premier plan l'*organisation textuelle* ou le repérage de *marques* d'énonciation.

En outre, nombre de recherches qui se réclament de l'analyse du discours ne visent pas en priorité à comprendre des fonctionnements discursifs mais se contentent d'étudier des phénomènes très localisés pour élaborer des interprétations sur *des corpus idéologiquement sensibles*. Dans ce cas, les connaissances que livre l'analyse du discours sont mises au service d'une visée militante. L'École française des années 60 avait ainsi une visée militante, appuyée sur une théorie du discours d'inspiration psychanalytique et marxiste. Le courant plus récent d'« analyse critique du discours » *(Critical Discourse Analysis)* vise à étudier – pour les faire évoluer – les formes de pouvoir qui s'établissent à travers le discours entre les sexes, les races, les classes sociales... (Van Dijk 1993, Wodak 1996, 1997). Dans un cadre théorique différent, citons les travaux de G.-E. Sarfati sur l'antisémitisme (1999). Démarche qui rencontre l'inévitable interrogation : la mise au jour d'une idéologie dans les textes n'implique-t-elle pas une autre idéologie chez l'analyste ? (Widdowson 1995, de Beaugrande 1999).

ÉMERGENCE D'UNE DISCIPLINE

Certains sont tentés de ne voir dans l'analyse du discours qu'un espace transitoire, un champ parasitaire de la linguistique, de la sociologie ou de la psychologie, qui seraient, elles, de véritables disciplines. D'autres, inspirés en particulier par l'École française, y voient une sorte d'espace critique, de lieu d'interrogation et d'expérimentation où peuvent se formuler en se déplaçant les problèmes que rencontrent

les disciplines constituées ; dans ce dernier cas, son statut se rapprocherait de celui de la philosophie. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit moins d'une véritable discipline que d'un espace de problématisation. Mais l'histoire de l'analyse du discours depuis les années 60 montre que le caractère disciplinaire de l'analyse du discours n'a fait que se renforcer. S'il est indéniable qu'au début elle a surtout eu une portée critique, elle a progressivement élargi son champ d'étude à l'ensemble des productions verbales, développé un appareil conceptuel spécifique, fait dialoguer de plus en plus ses multiples courants et défini des méthodes distinctes de celles de l'analyse* de contenu ou des démarches herméneutiques traditionnelles.

L'existence même d'une discipline comme l'analyse du discours constitue un phénomène qui n'est pas anodin : pour la première fois dans l'histoire, *la totalité* des énoncés d'une société, appréhendée dans la multiplicité de leurs genres, est appelée à devenir objet d'étude. Mouvement qui implique lui-même qu'il existe un « ordre du discours » spécifique : « Ce dont il s'agit ici, ce n'est pas de neutraliser le discours, d'en faire le signe d'autre chose et d'en traverser l'épaisseur pour rejoindre ce qui demeure silencieusement en deçà de lui, c'est au contraire de le maintenir dans sa consistance, de le faire surgir dans la complexité qui lui est propre » (Foucault 1969 b : 65).

▶ **Analyse conversationnelle, Analyse de contenu, Discours, Ethnographie de la communication, École française d'analyse du discours, Ethnométhodologie**

D. M.

Analytique (approche –) ☞ École française d'analyse du discours

Anaphore

La question de l'**anaphore** (du grec *ana-* « vers le haut », « en arrière », et *-phorein* « porter ») appartient à celle plus générale des chaînes* de référence, de la cohésion* textuelle et de la progression* thématique. L'étude des relations anaphoriques constitue l'un des objectifs majeurs de la grammaire* de texte. L'anaphore recouvre un type de relation symétrique de la cataphore*. Certains auteurs (Maillard 1974) appellent **diaphore** le phénomène qui subsume ces

relations. L'usage est cependant répandu d'utiliser *anaphore* comme étiquette unique pour renvoyer aux deux.

Traditionnellement, depuis É. Benveniste, on oppose l'emploi *anaphorique* d'une expression à son emploi *déictique**. L'anaphore peut se définir comme la mise en relation interprétative, dans un énoncé ou une suite d'énoncés, d'au moins deux séquences, la première guidant l'interprétation de l'autre ou des autres. Deux conceptions de ce phénomène s'opposent : l'une voit dans l'anaphore un phénomène *textuel*, l'autre surtout une mise en relation *cognitivement déterminée*.

Deux conceptions de l'anaphore

La conception textuelle définit une expression anaphorique « comme une expression dont l'interprétation référentielle dépend d'une autre expression (ou d'autres expressions) mentionnée dans le texte et généralement appelée son *antécédent* » (Kleiber 1993 a : 22). La relation entre les deux expressions est orientée, l'anaphorisé se situant obligatoirement *avant* l'anaphorique dans le texte. Elle est à l'origine de la conceptualisation de la cataphore, définie comme une relation inversée positionnellement : l'expression reformulante *précède* dans le texte le reformulé.

La relation entre l'antécédent et l'anaphorique peut ne pas relever de la coréférence*: « Jean a mis son manteau et Paul *le sien* » ou bien « La voiture est en panne. *La suspension* a lâché » (Corblin 1985). Toutefois, l'interprétation référentielle de l'anaphorique doit nécessairement prendre en compte celle de son antécédent. Cette dernière exigence, trop puissante, interdit de considérer comme anaphoriques les phrases elliptiques du type « Je ne connaissais pas Paris, alors j'ai visité. – Je n'ai d'ailleurs pas tellement aimé » (Corblin 1985), appelées également *anaphore zéro*, du fait que la position anaphorique n'est pas remplie par du matériau lexical. Ceci a conduit à une définition plus large du phénomène : « On a donc anaphore lorsqu'une structure manifeste *in situ* une incomplétude déterminée pour une position ; cela ne peut se concevoir naturellement que par *comparaison* avec une structure complète [...]. Le *moteur* de l'anaphore serait la nécessité de se ramener, grâce au contexte, à une structure complète à chaque fois que celle-ci ne l'est pas » (Corblin 1985). Toutefois, pour G. Kleiber (1993 a), cette nécessité ne se suffit pas à elle-même, le

mécanisme interprétatif doit aussi prendre en compte les propriétés *lexicales et syntaxiques* des expressions mises en relation.

La conception cognitive s'appuie sur le critère de « saillance préalable » (Kleiber 1993 a : 25) : le référent est déjà connu de l'interlocuteur car présent dans la mémoire immédiate (*univers de discours* pour Lyons 1980 ; « mémoire discursive » pour Berrendonner 1986 ; « modèle du discours » pour Cornish 1986, 1988, 1990). L'avantage de cette conception est de renoncer à la nécessité d'un détour par une séquence antérieure et donc d'admettre comme anaphoriques des énoncés rejetés par la précédente approche (« *Il* est encore en retard ! »). Ainsi, elle généralise le traitement de certaines séquences pronominales et plus généralement admet comme anaphoriques les emplois que la conception classique n'envisage que comme déictiques. La saillance préalable du référent peut être fournie par le cotexte, le contexte situationnel ou bien les connaissances partagées des protagonistes. Toutefois, ici encore, la structure lexico-sémantique des séquences mises en présence doit être prise en compte. Ceci permettrait d'expliquer pourquoi, face à « *Elle* tient » (elle = « la neige »), on ne peut avoir « Il neige et *elle* tient » (Kleiber 1993 a : 28).

Avec ces deux conceptions, l'identification de l'antécédent s'appuie soit sur les données *textuelles et discursives*, soit sur des informations fournies par le *contexte extralinguistique* et/ou ressortissant aux *connaissances partagées* des locuteurs. Elle s'appuiera soit sur les règles *sémantiques et syntaxiques* de construction des phrases (accord en genre, en nombre, position référentielle, proximité des données thématiques), soit sur le principe de *pertinence*. Kleiber (1993 a : 30 *sq.*) souligne les excès d'une démarche pragmatique, en ce qu'elle viserait à valider des anaphores parfaitement transparentes mais par ailleurs agrammaticales : « Il neige et *elle* tient » ; « Nous arrivâmes dans un village. *Cette église* était située sur une hauteur ».

Plusieurs types d'anaphores

Dans l'anaphore pronominale, l'anaphorisé est une séquence linguistique (syntagme) et l'anaphorique un pronom : « Paul avait froid. *Il* avait oublié de mettre son pull ». Usuellement, on considère que certains pronoms, dits **représentants**, reprennent un groupe nominal antécédent. Toutefois, comme l'ont démontré G. Brown et G. Yule (1983), il semble plutôt que le pronom ait pour fonction principale

d'assurer une *continuité référentielle*. Pareillement, si les pronoms de première et deuxième personne (singulier et pluriel) se voient impartis une fonction d'identification déictique, dans « Paul a dit : "*J'*ai faim" », l'interprétation de *je* s'établit relativement à l'antécédent *Paul*.

Dans l'anaphore lexicale (Milner 1982), l'expression anaphorique est un groupe nominal : « Un chien a mordu Paul. *L'animal* était affamé ». Le nom tête de l'expression anaphorique doit entretenir une relation de synonymie ou d'hyperonymie avec l'antécédent *(Un chien... L'animal...)*. Cette relation se situe en langue ou bien est construite par le discours. Dans ce cas, elle repose généralement sur des termes axiologiques *(Paul... Cet imbécile...)* ou sur des unités cohyponymes : « Il y a trois timbres-poste sur l'enveloppe. *Ces figurines* sont sans valeur ». Ce type d'anaphore lexicale est à l'origine de la conceptualisation, en lexicologie et en analyse du discours, des paradigmes* désignationnels par Mortureux (1993).

L'anaphore associative s'appuie sur la conceptualisation de l'*anaphore lexicale* (Charolles 1990, Kleiber 1993 b, 1997 a et b). Dans « Nous sommes arrivés dans le village. *L'église* était fermée » ou bien « J'ai porté ma voiture au garage. *La suspension* avait lâché », l'antécédent *(village, voiture)* est uni à l'anaphorique *(église, suspension)* par une relation de type partie-tout *locative* (l'église se trouve dans le village) ou *méronymique* (la suspension est une partie constituante de la voiture).

L'anaphore adverbiale consiste en la reprise d'une expression par un adverbe : « Paul s'est rendu hier à la bibliothèque universitaire. *Là* il n'a pas trouvé le livre qu'il cherchait. Moi j'*y* suis allé, et j'*y* ai trouvé ce que je voulais ».

Une anaphore est dite « coréférentielle » quand les expressions mises en jeu renvoient au même référent : « Un chien errant a mordu Paul. *L'animal* était affamé / *Il* était affamé ». Elle est dite **divergente** (ou « indirecte », « *in absentia* ») quand les séquences ne renvoient pas aux mêmes référents : « J'ai préparé ma communication. Est-ce que tu as pensé à *la tienne* ? ». L'anaphore se situe alors au niveau conceptuel (ou *coréférence virtuelle* selon Milner 1982). Toutefois, certains énoncés restent ambigus. « L'examen des différents types d'anaphores reconnues comme divergentes fait en effet apparaître des cas de fausses anaphores divergentes » (Kleiber 1993 a : 29). Un énoncé

comme « Ne lui offre pas ce livre, il *l'*a déjà » (Kleiber 1993 a : 29) peut être considéré comme anaphore divergente si *le* renvoie à un exemplaire précis, mais pas s'il réfère à une entité définie par son titre comme *Le Rouge et le Noir*. La notion de *métonymie intégrée* (Kleiber 1988) permet de résoudre les cas métonymiques d'anaphores dites non-coréférentielles.

Une anaphore fidèle se définit comme une reprise lexico-syntaxique de l'antécédent avec simple changement de déterminant : « *Un chien... Ce chien...* » L'anaphore est **infidèle** quand l'anaphorique est lexicalement différent de l'anaphorisé : « *Un chien... L'animal...* » L'anaphore est dite **conceptuelle** ou encore **résomptive** quand l'expression anaphorique condense ou résume le contenu de l'antécédent, celui-ci étant alors constitué d'un syntagme étendu ou d'une phrase : « Les footballeurs français ont battu les brésiliens. *Cette victoire* les a faits champions du monde ». On rangera également dans l'anaphore conceptuelle certains phénomènes attribués à l'anaphore adjectivale. M. Riegel, R. Rioul et J.-C. Pellat (1994 : 616) considèrent que « Cet adolescent a réussi à arracher un enfant d'une voiture en flammes. *Une telle conduite* lui a valu la médaille du sauvetage » est une occurrence d'anaphore adjectivale (à cause de la reprise par *telle*). Or c'est le groupe nominal entier *une telle conduite* qui anaphorise, en le condensant et l'interprétant, le contenu exprimé par la phrase précédente.

L'anaphore présuppositionnelle n'est traditionnellement pas reconnue comme anaphore. Dans une relation comme « Parmentier... *L'homme qui a introduit en France la culture de la pomme de terre...* », on considère que la seconde expression, coréférentielle de la première, n'est pas anaphorique mais indépendante, du fait que son interprétation se suffit à elle seule. Cette approche est contestée par Kleiber (1993 a : 22) dans la mesure où cette seconde expression présuppose une identité référentielle avec la première *(Parmentier est l'homme qui...)* inscrite dans les connaissances partagées des locuteurs. Un pontage de type anaphorique s'établit donc entre les deux. De plus, dans une suite comme : « François Mitterrand a assisté aux cérémonies commémoratives. *Le président* a prononcé un bref discours », l'incomplétude de l'expression anaphorique *le président* nécessite la prise en compte de l'antécédent pour être saturée (en supplément de la présupposition). De fait, les anaphores présupposition-

nelles présentent structurellement les propriétés des expressions anaphoriques classiques.

▶ **Chaîne de référence, Coréférence, Paradigme définitionnel / désignationnel, Référence**

G. P.

Antiphrase

Notion empruntée à la rhétorique* qui désigne un type de trope* dans lequel le locuteur donne à entendre qu'il dit *le contraire* de ce qu'il pense.

La relation de l'**antiphrase** à l'*ironie** constitue une difficulté majeure. Certains considèrent les antiphrases comme les énonciations ironiques prototypiques (Kerbrat-Orecchioni 1986). Pour d'autres, le domaine de l'ironie excède celui de l'antiphrase, voire s'en distingue : l'antiphrase supposerait l'existence d'un vrai sens qui serait dit de manière détournée, alors que l'ironie déstabiliserait le sens (Berrendonner 1981).

▶ **Figure, Ironie, Trope**

D. M.

Antithèse

L'analyse du discours n'a pas de problématique propre de l'**antithèse**, notion héritée de la rhétorique* et qui est passée dans la langue commune, avec le flou inévitable que cela entraîne.

L'antithèse prototypique met en contraste deux termes opposés placés sur un même axe sémantique et disposés dans des constructions parallèles : « L'homme naît libre mais il vit partout dans les fers ». Elle oscille donc naturellement entre une définition comme figure de construction et une définition comme figure de pensée, selon que l'on met l'accent sur la structure qui permet de mettre en contraste les deux termes, ou sur le contenu même de l'opposition. L'opposition peut se faire par des ressources variées : entre termes contradictoires (« un gouvernement mort » / « une politique vivante ») ou contraires (« l'argent propre » / « l'argent sale »), entre une affirmation et une négation (« Il veut la vérité » / « Il ne veut pas le chaos »), entre énoncés opposés par un connecteur* adversatif (« Il travaille, mais il s'amuse »). L'anti-

thèse peut intervenir de manière très locale ou structurer l'ensemble d'un texte. En outre, elle peut s'appuyer sur des relations déjà établies par la langue ou la doxa*, ou au contraire créer des oppositions inédites pour une culture ou un positionnement* déterminés.

D. M.

Appellatif ☞ Adresse (termes d'–)

Appréciation

L'appréciation peut, au sens *étroit*, concerner seulement la catégorie des *modalités* appréciatives* ou, au sens *large*, l'ensemble des marques par lesquelles l'énonciateur exprime un jugement de valeur ou une réaction affective.

La modalité appréciative

À côté des modalités *logiques*, qui portent sur le degré de certitude de l'énonciateur à l'égard de la réalisation du procès exprimé par l'énoncé, les modalités *appréciatives* sont des modalités « subjectives » (Le Querler 1996) qui permettent d'exprimer toute une gamme d'attitudes : plaisir, indignation, regret... par des moyens variés : en particulier intonatifs, lexicaux, morphosyntaxiques : « *Qu'*il est savant ! », « *Hélas !* il est arrivé », « Il est, *malheureusement*, en retard », « *Il est regrettable* qu'il ait perdu », « *Heureusement* qu'il dort ! », « *Je me réjouis qu'*il soit passé », « Il est là, *c'est dommage* », etc. Tantôt la modalité appréciative *domine* syntaxiquement l'énoncé sur lequel elle porte (cf. « il est heureux que... »), tantôt elle y est *juxtaposée* (« heureusement », « c'est dommage »...), tantôt elle y est *intégrée* (« Quelle fille ! »). La modalité appréciative, quelle que soit sa place dans la phrase, porte sur l'ensemble de l'énoncé : on ne confondra donc pas, par exemple, *malheureusement* adverbe de manière (« Il a fini malheureusement ») et adverbe modal (« Malheureusement [= il est malheureux que], il a fini »).

On trouve chez P. Charaudeau une distinction entre **appréciation** et **opinion**. L'*opinion* résulterait d'un « calcul de probabilité au terme duquel le sujet se détermine une attitude intellective pour ou contre la vraisemblance du monde » (1997 a : 96) ; en revanche, l'*appréciation* procéderait « d'une réaction du sujet face à un fait » ou un savoir,

par rapport auquel « le sujet exprime un avis positif ou négatif, mais ne calcule pas » (1997 a : 97). « *Je crois* que le président se mettra de nos côtés » serait une « opinion » ; « *Je trouve bien* que le président se soit mis de notre côté » serait une « appréciation ».

Les marques d'appréciation

En la matière, la terminologie n'est pas stabilisée. On peut employer « appréciation » de manière très générale pour toutes les marques, d'ordre non-déictique*, par lesquelles le locuteur exprime sa subjectivité ; le plus souvent, on en exclut toutefois les modalités logiques. L'appréciation recouvre alors tout ce qui est de l'ordre de la réaction affective ou du jugement de valeur. Mais on peut aussi lui conférer un sens plus restrictif, comme le fait C. Kerbrat-Orecchioni (1980 a), qui voit dans **appréciatif** un équivalent d'**évaluatif** (en neutralisant l'opposition *appréciation* vs *dépréciation*) et l'oppose à **affectif**. L'« affectif » indique à la fois une propriété de l'objet ou de l'état de choses considéré et une réaction *émotionnelle* du sujet parlant. « Appréciatives » ou « affectives », ces marques sont réparties sur tous les plans de la structure linguistique : du suffixe à la prosodie*; mais il est extrêmement difficile de les recenser car il s'agit de phénomènes essentiellement graduels et très instables, très sensibles au cotexte et à la situation de communication. Elles trouvent néanmoins des points d'ancrage privilégiés dans certaines catégories lexicales.

En ce qui concerne les adjectifs, on peut considérer, avec C. Kerbrat-Orecchioni, comme « affectifs » des termes comme « drôle », « splendide »..., tandis que les « évaluatifs » se divisent en **axiologiques** et **non-axiologiques**. Les « axiologiques » *(beau, bon...)* impliquent une double norme : interne à la classe de l'objet (la beauté n'est pas la même pour un drapeau et un camion), relative aux systèmes d'évaluation du locuteur, qui porte par là un jugement de valeur positif ou négatif. Les « non-axiologiques » *(grand, chaud, cher...)* sont des adjectifs qui, « sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur [...], impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent » (1980 a : 85-86). Mais ces trois catégories ne sont pas tranchées ; il existe par exemple des « affectivo-axiologiques ».

Les substantifs posent les mêmes problèmes que les adjectifs quand ils en sont dérivés (ex. *petit* > *petitesse*), mais aussi par eux-

mêmes, lorsqu'ils sont axiologiques (péjoratifs / mélioratifs). On rencontre ici des catégories comme celles des noms de qualité *(génie, imbécile, idiot, abruti...)* et des injures (Milner 1978), des suffixes péjoratifs *(vinasse, froussard...)*, des niveaux de langue *(flic / policier, baraque / maison...)*, des mots tabous (liés au sexe ou scatologiques)...

Les verbes subjectifs impliquent pour C. Kerbrat-Orecchioni (1980 a : 101) une triple distinction : (1) Qui porte le jugement évaluatif ? Le locuteur (ex. *criailler, prétendre*) ou un actant du procès (ex. « Paul *souhaite* que... »). (2) Sur quoi porte l'évaluation ? Sur le procès (ex. *brailler*), sur l'objet du procès (ex. *y* dans « *x* déteste *y* »). (3) Quelle est la nature du jugement évaluatif ? Bon / mauvais (*axiologique*) ou vrai / faux / incertain (*modalisation*) ; dans ce dernier cas, on sort de l'appréciation au sens strict. On peut ainsi distinguer (1) les verbes *subjectifs occasionnels*, qui ne véhiculent une évaluation que s'ils sont conjugués à la première personne (« j'espère... », « je déplore... », « j'accuse... ») ; (2) les verbes *intrinsèquement subjectifs*, dont l'évaluation a toujours pour source le locuteur (« Il pue », « Il avoue... »).

Du point de vue de l'analyse du discours

La prise en compte des marques appréciatives est d'une grande importance pour l'analyse du discours. Mais elle ne peut se faire qu'à plusieurs conditions : (1) On doit admettre qu'il y a le plus souvent interaction entre les potentialités de la langue et les valeurs en discours : un cotexte approprié peut atténuer, annuler, voire inverser un grand nombre d'appréciations. (2) Celles-ci ne se montrent pas nécessairement comme telles au même degré, elles peuvent se dissimuler plus ou moins ; le simple relevé de marques ne suffit donc pas, il faut aussi prendre en compte la manière dont l'énoncé les intègre : « que c'est beau ! » met en évidence l'appréciation, ce qui n'est pas le cas dans « c'est beau », qui efface la présence de l'énonciateur. (3) On doit rapporter les marques d'appréciation à l'ensemble de la situation de communication ; en analyse du discours, on a par définition affaire à des textes *situés* et les appréciations sont liées aux stratégies de construction de l'image du locuteur et d'action sur le destinataire, mais aussi aux contraintes propres à un genre* de discours ou à un positionnement*. Certains genres de discours, par exemple, excluent la présence d'appréciations (rapport de police, dictionnaire, articles scientifiques...), ce qui donne un statut particulier à celles qui y figu-

rent quand même. L'esthétique naturaliste incitait les romanciers à effacer la présence du narrateur par rapport à l'histoire racontée, ce qui n'est pas le cas d'autres esthétiques narratives.

▶ **Émotion, Énonciation, Modalité, Subjectivité**

D. M.

Archéologique (analyse –)

Le projet d'analyse du discours de M. Foucault a trouvé son point d'aboutissement théorique avec la parution de *L'Archéologie du savoir* (1969 b). Dans son introduction, Foucault écrivait qu'il était temps de donner cohérence aux tâches qu'il n'avait fait qu'esquisser dans ses ouvrages précédents (*Histoire de la folie à l'âge classique*, 1962 ; *Naissance de la clinique. Archéologie du regard médical*, 1963 ; *Les Mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, 1966). On envisagera ici l'entreprise foucaldienne sous un double aspect : c'est un exercice de *rétrospection* sur un trajet textuel daté où le terme « archéologie » se trouve deux fois mentionné et dont l'objectif est de vouloir écrire une histoire des systèmes de discours constitutifs des sciences de l'homme ; c'est un *programme de recherches* sur la formation et les mutations des pratiques* discursives, excluant toute forme d'analyse linguistique des faits de langue. Ainsi, ce projet d'**analyse archéologique** clôt et ouvre à la fois une procédure d'analyse qui se veut totalisante et prend le discours comme ensemble de faits déterminants pour une histoire discursive de la pensée. Après cet essai pour une analyse archéologique des discours constitutifs d'un savoir anonyme, M. Foucault s'acheminera vers une généalogie des formes institutionnelles de pouvoirs et de préservation du souci de soi. « Le généalogiste a compris que les pratiques culturelles étaient plus fondamentales que les formations discursives (ou que n'importe quelle théorie) et que le sérieux de ces discours ne pouvait être compris que dans la mesure où ils s'intègrent au processus de développement historique de la société » (Dreyfus et Rabinow 1984 : 183).

Archive, savoir, épistémè

Dans le titre *L'Archéologie du savoir*, les deux termes de l'expression sont à interroger :

• ***« Archéologie » est à entendre comme acte de dénomination*** qui aurait pour effet illocutoire de constituer en **archives** des ensembles d'énoncés construisant un segment de savoir dans la contingence d'un espace-temps donné. M. Foucault se livre là à un double braconnage terminologique par lequel il détourne l'emploi des mots de leur valeur normée d'usage : (1) « *Archéologie* [...] comme son nom l'indique d'une manière trop évidente, c'est le repérage et la description de l'archive » (1994, I : 681). (2) « J'appellerai *archive**, non pas la totalité des textes qui ont été conservés par une civilisation [...] mais le jeu des règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'*évènements* et de *choses* » (*ibid.* : 708). De fait, ce sont ces énoncés considérés comme des faits discursifs, survenus à tel ou tel moment de l'histoire d'une société, qui vont étayer le savoir perçu dans son historicité.

• ***Le « savoir » apparaît ici comme la visée ultime du projet d'analyse archéologique*** du discours. M. Foucault le définit par voie négative, en l'opposant au thème de la connaissance : « On peut dire que le savoir, comme champ d'historicité où apparaissent les sciences, est libre de toute activité constituante, affranchi de toute référence à une origine ou à une téléologie historico-transcendantale, détaché de tout appui sur une subjectivité fondatrice » (*ibid.* : 731). Le savoir serait formé à partir d'énoncés-archives, perçus dans leur performativité dans un espace-temps déterminé. Le savoir ne serait pas soumis aux règles logiques du vrai / faux. Sa validité, son efficace seraient de l'ordre de l'historicité des discours qui le constituent. Cette conception du savoir compris comme un espace où se déploie et se transforme le dicible sur la folie ou le corps souffrant ou encore sur des domaines d'objets comme la nature, les richesses, le langage, se manifestera dans ce que M. Foucault appelle une **épistémè**. Une épistémè se présente comme un espace de formation, de transformation, de corrélation des énoncés qui permet de « décrire non pas la somme des connaissances d'une époque, l'esprit d'un siècle » ou une étape du progrès continu de la raison, « mais l'écart, les distances, les oppositions, les différences, les relations de ses multiples discours scientifiques : [...] c'est un champ ouvert et sans doute indéfiniment descriptible de relations » (*ibid.* : 676).

On notera que les couples terminologiques *archéologie / archive*, *savoir / épistémè* se présentent non pas en termes d'éléments mais plu-

tôt comme champs d'investigation pour la mise en place d'un second dispositif de concepts opératoires au moyen desquels devrait pouvoir fonctionner une analyse archéologique du discours. C'est donc dans le cadre d'une conception archéologique du savoir que sera proposée ici la description d'un second couplage terminologique : *discours / énoncé, positivité / formation discursive*.

ÉNONCÉ, DISCOURS, FORMATION DISCURSIVE, POSITIVITÉ

Discours / énoncé.* Dans ses écrits, M. Foucault emploie souvent l'un ou l'autre de ces deux termes sans distinction significative. Dans les deux cas, il s'agit d'une instrumentation conceptuelle construite par l'archéologue du discours pour décrire des effectuations énonciatives. En effet, *discours* et *énoncés* ne sont descriptibles pour M. Foucault que dans leur instance d'évènements énonciatifs.

L'énoncé foucaldien « n'est plus considéré comme la mise en jeu d'une structure linguistique (phrase ou proposition voire syntagme) ni comme la manifestation épisodique d'une signification plus profonde que lui ; on le traite dans son irruption historique » (*ibid.* : 706). Cette conception pragmatique de l'énoncé comme évènement énonciatif a pour effet de situer celui-ci dans un réseau complexe de relations qui le noue à d'autres énoncés (relations de *collatéralité*), le rapporte à un domaine d'objets et à une instance énonciative (relations de *corrélation*), le positionne dans un extérieur institutionnel (relations de *complémentarité*). L'énoncé foucaldien est ainsi décrit dans sa trajectoire à la fois sur le double plan d'une synchronie et d'une diachronie. En synchronie, en ce sens que la singularité de son énonciation est perçue comme une *incision* dans un tissu discursif en place et « qu'il est lié à des situations qui le provoquent et à des conséquences qu'il incite » ; en diachronie, en ce sens qu'il est, en tant qu'évènement unique, « offert à la répétition, à la transformation, à la réactivation ; [...] qu'il est lié, en même temps et selon une modalité différente, à des énoncés qui le précèdent et qui le suivent » (*ibid.* : 707).

H. Dreyfus et P. Rabinow qualifient ces énoncés d'actes de discours « sérieux » en fonction de leur instance énonciative. « N'importe quel acte de discours peut être sérieux à condition qu'on convoque les procédures de validation nécessaires, la communauté des experts, etc. » C'est pourquoi, poursuivent ces auteurs, « les affirmations sérieuses sont assez rares, et c'est précisément à cause de cette rareté et de cette

prétention au sens "sérieux" qu'elles nous sont chères » (1984 : 76-77). Ce qui permettrait de comprendre pourquoi, en définitive, les énoncés de ce type sont, d'une part, essentiellement *rares, peu de choses* pouvant *être dites*, et, d'autre part, positivement *réguliers* puisqu'ils sont toujours disponibles dans le temps et l'espace, prêts à l'emploi. « Il y a bien des "places" de sujet pour chaque énoncé, d'ailleurs très variables. Mais précisément parce que des individus différents peuvent y venir, dans chaque cas, l'énoncé est l'objet spécifique d'un cumul d'après lequel il se conserve, se transmet ou se répète. Le cumul est comme la constitution d'un stock, il n'est pas le contraire de la rareté, mais l'effet de cette même rareté », ainsi commente G. Deleuze les deux spécificités de l'énoncé foucaldien (1986 : 13-14) : la *rareté* et la *régularité* de l'énoncé pris dans sa pure évènementialité.

Discours. Le discours, dans sa version archéologique, ne saurait être confiné dans les limites d'un texte, d'un ouvrage, d'une science, voire d'un domaine circonscrit d'objets. Il sera défini comme espace de dispersion, de rémanence ou d'effacement d'énoncés. Le terme de « discours » désignera en fin de compte un artefact construit pour et par une procédure d'analyse qui aura pour tâche de repérer et configurer, dans un espace-temps donné, des énoncés en archives. D'où ces questions que se pose l'archéologue du discours : comment individualiser ces ensembles d'énoncés ? Comment leur donner une unité ? La réponse sera à chercher dans la construction foucaldienne du second couple de concepts opératoires : **positivité / formation discursive**.

Formation* discursive. Une formation discursive est une construction d'énoncés selon quatre moments d'analyse. Ce type d'opérations permet ainsi de constituer en archive une configuration d'énoncés, en portant l'analyse sur quatre niveaux :

• *Au niveau du référent.* « Je dirai par exemple que "la folie" n'est pas l'objet (ou référent) commun à un groupe de propositions, mais le référentiel, ou loi de dispersion des différents objets ou référents mis en jeu par un ensemble d'énoncés, dont l'unité se trouve précisément définie par cette loi » (1994, I : 712). C'est ainsi que l'unité des énoncés constitutifs de l'objet « folie » est construite par une opération de reconfiguration d'énoncés dispersés dans une multiplicité de domaines de discours : discours médicaux, juridiques, religieux, institutionnels. En définitive, ce n'est ni par le truchement des mots ni par celui des choses qu'on pourra définir une formation discursive, mais

par un travail d'archéologue collectant des faits discursifs dans les différents territoires où s'énonce ce qui pourra être rassemblé sous le nom de « folie ». Ce qui pose la question de l'instance énonciative.

• *Au niveau des modalités énonciatives.* L'unité d'une formation discursive « n'est pas la manifestation, majestueusement déroulée, d'un sujet qui pense, qui connaît, et qui dit : c'est au contraire un ensemble où peuvent se déterminer la dispersion du sujet et sa discontinuité avec lui-même » (1969 : 74). À l'hétérogénéité du domaine d'objet, correspond celle du sujet, conçu comme un faisceau de voix dispersées dans une multiplicité de lieux institutionnels. En prenant exemple sur le discours clinique, M. Foucault dira que l'unité de ce discours n'est pas constituée selon une linéarité formelle, syntactique ou sémantique mais qu'elle est repérable dans une diversité d'instances énonciatives simultanées (protocoles d'expériences, règlements administratifs, politique de la santé publique, etc.). M. Foucault appelle « écart énonciatif » « la règle de formation (des modalités énonciatives) de ces énoncés dans leur hétérogénéité, dans leur impossibilité même à s'intégrer en une seule chaîne syntactique » (1994, I : 714).

• *Au niveau du réseau conceptuel ou réseau théorique.* L'objectif de l'analyse serait ici d'établir la permanence et la cohérence des concepts entre eux. En voulant caractériser, dans *Les Mots et les choses,* ce qui fonde l'unité du discours de la grammaire générale (XVII^e^ et XVIII^e^ siècle), à savoir les couples de notions *attribution* et *articulation, désignation* et *dérivation,* M. Foucault emploie le terme de **schèmes.** Il entend par là signifier qu'il ne s'agit pas de concepts explicitement définis dans les textes analysés, mais de processus de formation de concepts, mis en place par l'archéologue du discours pour configurer en formation discursive une pluralité d'énoncés dans la mesure où l'on peut attester à la fois leur régularité et leur rareté, leurs relations d'équivalence ou d'incompatibilité (1994, I : 716). Ces schèmes de formation de concepts ainsi articulés au cours de l'analyse constituent le réseau théorique comme espace de visibilité d'une formation discursive. Cette procédure appelle des choix stratégiques dans la tenue des discours.

• *Au niveau du champ des possibilités stratégiques.* Certes, écrit M. Foucault, « on pourrait essayer de constituer des unités de discours à partir d'une identité d'opinion » (1994, I : 716) ; position qu'il considère comme fallacieuse, car « ni la permanence des opinions à travers

le temps (ex. l'idée d'évolution depuis Buffon jusqu'à Darwin) ni la dialectique de leurs conflits ne suffisent à individualiser un ensemble d'énoncés » (1994, I : 718). D'où la mise en place du niveau de ce que M. Foucault appelle « champ de possibilités stratégiques », défini comme « la loi de formation et de dispersion de toutes les options possibles » (1994, I : 719). Il s'agirait, en d'autres termes, d'établir ce qui rendrait possible la dispersion des énoncés selon *les options possibles* prises en fonction des emplacements des discours. Par ailleurs, M. Foucault montre que ce *champ de possibilités stratégiques* intégrerait, comme *éléments formateurs, les éléments* jugés *perturbateurs*, exclus, refoulés par la doxa d'une époque. Dans *Les Mots et les choses* (1966 : 221-222), sous l'intitulé « Le désir et la représentation », M. Foucault écrit à propos du renversement de l'épistémè de la représentation, contemporain de Sade : « [...] cette œuvre inlassable – celle de Sade – manifeste le précaire équilibre entre la loi sans loi du désir et l'ordonnance méticuleuse d'une représentation discursive [...] Il y a un ordre strict de la vie libertine : toute représentation doit s'animer aussitôt dans le corps vivant du désir, tout désir doit s'énoncer dans la pure lumière d'un discours représentatif. »

Positivité. Cette procédure d'analyse déployée sur quatre niveaux, qui permet de décrire une formation discursive, donne une visibilité à des phénomènes discursifs qui restaient invisibles à la surface des discours, sans pour autant avoir une existence cachée dans les plis du discours. « Ce système [...] qui régit une formation discursive et doit rendre compte non de ses éléments communs mais du jeu de ses écarts, de ses interstices, de ses distances... c'est cela que je proposerai d'appeler sa **positivité** » (1994, I : 719).

La procédure archéologique

Que pourrait-on retenir d'un ensemble de propositions que rassemble sous forme de procédure d'analyse du discours le nom d'« archéologie du savoir » :

• Une telle procédure d'analyse est délibérément orientée vers une *pragmatique socio-historique des pratiques discursives* en tant qu'elles sont conceptualisables en faits de discours construits dans le cadre de l'espace-temps d'une épistémè.

• L'énoncé est perçu *dans sa pure évènementialité, hors de ses formes de langue*. Le seul fait d'avoir été dit ou écrit permet d'envisa-

ger l'énoncé-évènement comme un moment de discours qui n'a de consistance que dans et par le jeu complexe de ses relations avec d'autres moments d'énonciation. L'analyse consiste alors dans la (re)construction archéologique d'une mémoire* discursive faite, comme toute mémoire, de rémanences et d'oublis. À noter que cette notion d'évènementialité énonciative est à double détente : en érigeant tel ou tel énoncé en évènement, le discours de l'analyse est lui-même évènement.

• Le discours, en tant qu'il est constitutif d'un savoir, est *régi par un ordre à multiples contraintes* (Foucault 1971) : des contraintes externes qui excluent sur le mode de la folie ou de la volonté de vérité les discours qui mettent en jeu la part du pouvoir et du désir (1971 : 10-23) ; des contraintes internes qui sont le fait des discours eux-mêmes qui exercent leur propre contrôle (1971 : 23) par le commentaire, le système des disciplines, les régulations institutionnelles (1971 : 38-47). C'est ainsi qu'en dernier ressort l'analyse du discours renoncera à sa visée archéologique pour s'orienter vers une généalogie des formes de comportement non plus exclusivement *discursives* mais principalement *institutionnelles et personnelles* (1971 : 62-72).

▶ **Archive, Discours, Énoncé, Évènement discursif, Évènement linguistique**

A. C.

Archétexte

Notion introduite par D. Maingueneau et F. Cossutta (1995 : 118) pour désigner les œuvres qui ont un statut exemplaire, qui appartiennent au corpus de référence d'un ou plusieurs positionnements* d'un discours constituant*.

Les *Dialogues* de Platon ou les *Investigations philosophiques* de L. Wittgenstein dans le discours philosophique, la Bible dans le discours religieux chrétien, *La Légende des siècles* de V. Hugo ou les *Fables* de La Fontaine dans le discours littéraire, etc., sont autant d'**archétextes**. En tant que tels, ils figurent dans les manuels, les anthologies et font l'objet d'incessants commentaires.

Leur statut pragmatique varie en fonction du discours constituant dans lequel ils s'inscrivent. En littérature, on parle de « chefs-d'œuvre », objets d'admiration esthétique ; le discours religieux s'orga-

nise autour d'archétextes qui sont des autorités absolues, alors que, dans le discours scientifique moderne, les archétextes (par exemple les *Principia* d'I. Newton) sont seulement exemplaires, ils ne peuvent avoir force d'autorité. Certains archétextes sont partagés, reconnus comme tels par l'ensemble des acteurs d'un champ* discursif ; d'autres sont locaux, car ils ne sont pas reconnus comme tels par tout le monde : les *Écrits* de Lacan ne sont pas un archétexte pour un disciple de Jung. Chaque positionnement dans un champ discursif lutte pour imposer sa propre distribution des archétextes.

▶ **Constituant (discours –)**

D. M.

Architextualité ☞ **Intertextualité**

Archive

Notion héritée de *L'Archéologie du savoir* de M. Foucault et employée en analyse du discours avec trois valeurs distinctes.

Chez M. Foucault (1969 b : 171), l'**archive** permet de penser les pratiques discursives d'une société : « Entre la *langue* qui définit le système de construction des phrases possibles, et le *corpus* qui recueille passivement les paroles prononcées, l'*archive* définit un niveau particulier : celui d'une pratique qui fait surgir une multiplicité d'énoncés comme autant d'évènements réguliers, comme autant de choses offertes au traitement et à la manipulation [...] entre la tradition et l'oubli elle fait apparaître les règles d'une pratique qui permet aux énoncés de subsister et de se modifier régulièrement. C'est *le système général de la formation et de la transformation des énoncés.* » Prolongeant cette perspective, J. Guilhaumou et D. Maldidier (1990) fondent l'analyse du discours « sur deux supports matériels : l'archive et la langue ». Cette archive « n'est pas l'ensemble des textes qu'une société a laissés », ni « le cadre institutionnel qui a permis de conserver les traces », mais « chaque dispositif d'archive établit sa propre mise en ordre. Ainsi, du côté de l'archive, le sens est convoqué à partir d'une diversité maximale de textes, de dispositifs d'archive spécifiques d'un thème, d'un évènement, d'un itinéraire » (in Guilhaumou, Maldidier et Robin 1994 : 195).

Pour M. Pêcheux et C. Fuchs (1975 : 29), l'archive est prise dans une opposition entre les corpus obtenus par voie *expérimentale*, dans

laquelle l'analyste monte « une mise en scène » qui « reproduit une "situation concrète" », et les corpus produits par la voie *archiviste*, c'est-à-dire découpés par l'analyste parmi les énoncés qui ont été conservés, ceux sur lesquels peuvent travailler les historiens.

À la place de celle de « formation* discursive », D. Maingueneau (1991) introduit la notion d'*archive* pour rassembler des énoncés relevant d'un même positionnement*, tout en soulignant (à travers la polysémie de l'étymon d'*archive*, le grec *archéion*) que ces énoncés sont inséparables d'une *mémoire** et d'*institutions* qui leur confèrent leur *autorité** tout en se légitimant à travers eux.

▶ **Archéologique (analyse –), Configuration / archive, Formation discursive**

D. M.

Argot

La plupart des dictionnaires de langue donnent comme première attestation de ce terme la date de 1628 avec un premier sens de « corporation, confrérie des gueux, des mendiants ». De cette origine découle le fait que ce terme a souvent été associé à des groupes sociaux plus ou moins marginaux : argot des malfrats, langue verte des prisonniers. Le terme a connu un élargissement de son acception et on parle désormais d'« argot des jeunes » ou d'« argots de métiers ».

D'un point de vue lexicologique, les argots constituent des sous-ensembles du vocabulaire commun et la plupart des procédés de création argotique sont intégrés à la morphologie du français standard : la dérivation morphologique *(la taule > la taulière)*, la troncation *(un maquereau > mac, le capitaine > pitaine)*, l'affixation *(galtouse, valise > valoche)*, les emprunts (à l'anglais, *destroy, chot* ; au romani, *chouraver*). De nombreux procédés rhétoriques sont aussi à l'œuvre comme la métaphore *(la porte > la lourde)*, la métonymie *(avoir les chocottes)*, l'euphémisation *(l'hôpital > le château)*, l'hyperbole *(le bloc opératoire > la flingueuse)*.

D'autres procédés, en revanche, sont spécifiques ; ils consistent généralement à modifier l'agencement syllabique de mots du français commun. Par exemple, en **largonji**, on remplace la consonne initiale par « l » et on la place en finale de mot *(en douce > en louce > en lou-*

cedé). En **verlan**, procédé très productif dans le parler des jeunes, on inverse l'ordre syllabique dans les disyllabiques *(cramé > mécra)* ou on inverse les constituants dans les monosyllabiques *(là > àl)*. L'ensemble de ces procédés pouvant se combiner (*voleur > tireur* en argot > *reurti* en verlan).

Ce n'est donc pas tant *en langue* qu'on peut montrer une spécificité des argots que dans leur énonciation *en discours*, dans leurs usages ainsi que dans les situations sociales d'emploi. Les argots relèvent ainsi d'une sociolinguistique.

Les fonctions des argots ont fait l'objet d'un débat. La fonction *cryptique* (Guiraud 1963), longtemps mise en avant, est fortement remise en cause au profit des fonctions *ludiques et identitaires*. Ne travaillant plus à partir des seules sources lexicographiques et de l'écrit, les études récentes sur les usages réels de ces argots dans des interactions effectives, ainsi que les enquêtes sur les représentations des locuteurs, montrent que les argots sont clairement des marqueurs de *cohésion de groupe*, groupe d'âge, groupe social, groupe professionnel (Labov 1976, Goudailler 1997). En ce sens, s'il n'est pas juste de parler d'un « code secret » comme peuvent l'être les langages de l'initiation, l'usage des argots conduit néanmoins à créer des démarcations au sein d'une communauté linguistique entre ceux qui parlent argot, « nous », et ceux qui ne le font pas, « eux ». Le cas des surnoms en milieu professionnel illustre bien cette propriété : l'encadrement est souvent renommé par les salariés mais ces appellations argotiques ne peuvent fonctionner qu'au sein du groupe des subordonnés et en aucun cas dans la communication entre ces deux groupes.

L'argot des jeunes. L'existence d'un parler spécifique aux jeunes défavorisés s'est imposée dans les années 80. Les termes de « français des banlieues, des cités, des quartiers » sont apparus dans la presse. Les caractéristiques du français des jeunes ne sont pas que lexicales, mais aussi phonétiques, mélodiques et syntaxiques. C'est cependant les mots utilisés, et en particulier le verlan, qui frappent le plus (Séguin et Teillard 1996). Une des caractéristiques de ce parler des jeunes est le *recours conjoint* à l'ensemble des procédés morphologiques de création disponibles en français. Ainsi le mot « deblèdou », qui signifie « pas malin, mal dégrossi », provient de trois opérations morphologiques : emprunt à l'arabe « bled », verlanisation en « deblèd », puis suffixation en « ou ».

Les argots de métier. Pour désigner les vocabulaires créés au travail, plusieurs termes sont disponibles comme « vocabulaires de métier, jargons, argots ». S'ils ne sont pas entièrement substituables les uns aux autres, ils renvoient au même phénomène sociolinguistique : le foisonnement de la création lexicale en milieu professionnel (Boutet 2001). Ce fait a été perçu depuis longtemps, et dès le XIX^e^ siècle on a des recueils de vocabulaires professionnels (Boutmy 1883). Cette activité de renomination porte sur l'ensemble de l'environnement du travail : les personnes (dans un service, on nomme « pampers » un chef particulièrement dur parce qu'on « chie dans son froc » en le voyant), les activités productives (on dit « tailler un bifteck » dans l'imprimerie quand on coupe les grands rouleaux qui alimentent les rotatives), les objets de l'activité (les tailleurs de pierre désignent par l'euphémisme « mon caillou » le bloc de plusieurs tonnes qu'ils doivent travailler).

▶ **Mot, Vocabulaire / lexique**

J. B.

Argument

D'après A. Rey, le mot **« argument »** n'est devenu courant qu'au XIX^e^ siècle « avec des applications particulières à la publicité et à la vente » (1998 : article « Argument »). Il est utilisé dans trois domaines, avec des acceptions différentes. *En logique,* il correspond à un terme désignatif ; *en littérature,* à un discours abrégeant un autre discours ; *en rhétorique argumentative,* il se définit comme un énoncé légitimant une conclusion.

En logique

On désigne par **argument d'une fonction** chacune des places vides ou **variables** (notées *x, y, z*...) associées à cette fonction. En grammaire de la langue naturelle, la fonction correspond au verbe (prédicat) ; ainsi le verbe « donner » correspond à un prédicat à trois arguments « x *donne* y *à* z ». Le nombre d'arguments correspond à la *valence* du verbe. Lorsque des noms d'objets convenablement choisis (respectant les relations de sélection imposées par le verbe) sont substitués à chacune des variables, on obtient une phrase, exprimant une **proposition** (vraie ou fausse) : « Pierre donne une pomme à Jean ».

En littérature

L'argument d'une pièce de théâtre ou d'un roman correspond au schéma, au résumé ou au **fil directeur** de l'intrigue. La critique littéraire n'utilise pas les dérivés « argumenter », « argumentation » avec les sens correspondant à cette acception, qui, par ailleurs, ne s'oppose pas à « conclusion ».

En rhétorique argumentative

La théorie rhétorique argumentative distingue traditionnellement trois types d'arguments (ou preuves*) : *les arguments éthiques, pathétiques et logiques.* Les arguments **éthiques,** liés à la personne du locuteur (son autorité*, son éthos*), ainsi que les arguments **pathétiques,** d'ordre émotionnel* (pathos*), ne s'expriment pas obligatoirement par un énoncé. Pour inspirer la confiance ou émouvoir, la meilleure stratégie n'est pas forcément de dire qu'on est une personne de confiance ou qu'on est ému, il est préférable d'agir dans des registres sémiotiques non-verbaux. Seul l'argument dit **logique** est propositionnel : c'est un énoncé (ou un fragment de discours) vraisemblable* qui exprime une raison avancée pour accréditer une proposition controversée, ayant le statut de conclusion. Pour exprimer la relation argument/conclusion, on a également recours aux oppositions suivantes : (1) énoncé **consensuel**/énoncé dissensuel, contesté, disputé ; (2) énoncé relevant de la **doxa***/énoncé exprimant un point de vue spécifique ; (3) énoncé **plausible**/énoncé douteux ; (4) énoncé sur lequel ne pèse pas **la charge de la preuve***/énoncé qui supporte la charge de la preuve ; (5) du point de vue fonctionnel, énoncé **légitimant**/énoncé légitimé.

Arguments vrais et vraisemblables. Les énoncés arguments sont considérés (ou présentés) comme hors de doute sur des bases extrêmement diverses : (1) *Factuelle :* l'énoncé exprime un état de fait, accessible par les sens (« La neige est blanche »). (2) *De droit :* l'énoncé fait l'objet d'un consensus général dans une communauté (« Tu ne tueras pas »). (3) *Par convention :* l'énoncé fait l'objet d'un accord explicite entre les disputants, dans le cadre d'une dispute dialectique, ou entre le public et l'orateur dans un cadre rhétorique. (4) *Par simple constat* de fait : l'énoncé n'est mis en cause ni par l'adversaire ni par le public.

Si l'argument est contesté, il doit alors être lui-même légitimé. Au cours de cette nouvelle opération, il a le statut de *conclusion* avancée par un locuteur et soutenue par une série d'arguments, qui sont des

sous-arguments par rapport à la conclusion primitive. Si l'accord ne se réalise sur aucun énoncé, la régression peut être infinie et la dispute éternelle. L'accord du public* sur les énoncés stables, susceptibles de servir de support à la conclusion, n'est pas forcément assuré, celui de l'adversaire encore moins. Le choix de ce qui sera retenu comme vraisemblable est donc une affaire de **stratégie**, adoptée en fonction des circonstances.

« Argument » est parfois pris au sens d'« argumentation ». Appartiennent à la même famille conceptuelle les mots **argumentateur**, celui qui argumente, et **argumentaire**, ensemble d'arguments mobilisables en vue d'un objectif particulier (argumentaire d'un parti politique, argumentaire de vente...). Le mot est récent, 1960 (Rey 1998 : « Argument »). Par extension, l'argumentaire attaché à une question est constitué par l'ensemble des arguments mobilisés par l'une ou l'autre partie lorsque la question est débattue.

▶ **Argumentation, Doxa, Preuve**

C. P.

Argumentation

L'argumentation est au cœur de la conception ancienne de la rhétorique*. Après avoir connu une forme de discrédit, lié au déclin de la rhétorique et à l'emprise de certaines formes de scientisme, les études d'argumentation ont été *refondées* dans la seconde partie du XX^e^ siècle à partir des travaux de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (1970), S. Toulmin (1958), C.L. Hamblin (1970), ainsi que ceux de J.-B. Grize et O. Ducrot dans les années 70 (Plantin 1990, 1996).

Le discours argumentatif a été caractérisé de façon intradiscursive par ses différentes **formes structurelles** et, de façon extradiscursive, par l'effet perlocutoire qui lui serait attaché, la **persuasion***. Cet effet est mis au premier plan par la définition néo-classique de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, pour qui « l'objet de [la théorie de l'argumentation] est l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (1970 : 5). Le domaine de l'argumentation a été étendu au-delà des grands genres* rhétoriques traditionnels, pour coïncider avec celui du **débat** sous toutes ses formes. Plus encore, pour la théorie de l'argumentation dans la langue, comme pour la logique natu-

relle, l'activité argumentative est coextensive à l'activité de parole (énoncer, c'est schématiser*; signifier, c'est donner une orientation* argumentative).

On distinguera l'argumentation définie comme *l'expression d'un point de vue*, en plusieurs énoncés, ou en un seul, voire en un seul mot ; et l'argumentation comme *mode spécifique d'organisation d'une constellation d'énoncés* – les deux définitions n'étant d'ailleurs pas incompatibles.

L'ARGUMENTATION COMME PRÉSENTATION D'UN POINT DE VUE, ÉCLAIRAGE, SCHÉMATISATION

Si l'on définit l'argumentation comme une tentative pour *modifier les représentations* de l'interlocuteur, il est clair que toute information joue ce rôle et qu'elle peut être dite argumentative en ce sens (Benveniste 1966 : 242). Tout énoncé, toute succession cohérente d'énoncés (descriptive, narrative) construit un point de vue ou « schématisation », dont l'étude constitue l'objet de la logique* naturelle. Pour J.-B. Grize, l'argumentation est « une démarche qui vise à intervenir sur l'opinion, l'attitude, voire le comportement de quelqu'un », par les moyens du discours. « Telle que je l'entends, l'argumentation considère l'interlocuteur, non comme un objet à manipuler, mais comme un alter ego auquel il s'agira de faire partager sa vision. Agir sur lui, c'est chercher à modifier les diverses représentations qu'on lui prête, en mettant en évidence certains aspects des choses, en en occultant d'autres, en en proposant de nouvelles, et tout cela à l'aide d'une schématisation appropriée » (Grize 1990 : 40). Un énoncé informatif classique comme « Il est 8 heures » est argumentatif en ce sens : « Argumenter, cela revient à énoncer certaines propositions qu'on choisit de composer entre elles. Réciproquement, énoncer, cela revient à argumenter, du simple fait qu'on choisit de dire et d'avancer certains sens plutôt que d'autres » (Vignaux 1981 : 91, Vignaux 1988).

L'ARGUMENTATION COMME COMPOSITION D'ÉNONCÉS

Comme discours logique, l'argumentation est traditionnellement définie dans le cadre d'une théorie des trois opérations mentales : l'appréhension, le jugement et le raisonnement. Par l'*appréhension*, l'esprit conçoit une idée d'un objet ; par le *jugement*, il affirme ou il nie quelque chose de cette idée, pour aboutir à une proposition

(« L'homme est mortel ») ; par le *raisonnement*, il enchaîne des jugements, de façon à progresser du connu à l'inconnu. Sur le plan linguistique, ces opérations cognitives correspondent respectivement à : (1) l'*ancrage référentiel* du discours au moyen d'un terme ; (2) la *construction de l'énoncé* par imposition d'un prédicat à ce terme ; (3) l'*enchaînement des propositions* ou argumentation, par lequel on produit des propositions nouvelles à partir de propositions déjà connues. L'**argumentation** sur le plan discursif correspond ainsi au **raisonnement** sur le plan cognitif.

Comme discours naturel monologique, l'argumentation « part de propositions non douteuses ou vraisemblables, et en tire ce qui, considéré seul, paraît douteux ou moins vraisemblable » (Cicéron, *Divisions* : 46). Dans cette perspective, l'argumentation est une procédure permettant de stabiliser un énoncé contesté en le connectant à un énoncé soustrait à la contestation.

Dans une perspective dialogique-rationnelle, « l'argumentation est une activité verbale et sociale, ayant pour but de renforcer ou d'affaiblir l'acceptabilité d'un point de vue controversé auprès d'un auditeur ou d'un lecteur, en avançant une constellation de propositions destinées à justifier (ou à réfuter) ce point de vue devant un juge rationnel » (Van Eemeren *et al.* 1996 : 5).

Formes du discours argumentatif propositionnel

La linguistique* textuelle distingue cinq **types de séquences***: narratif, descriptif, argumentatif, explicatif et dialogal (Adam 1996 : 33). On peut considérer que les structures suivantes correspondent à autant de caractérisations, compatibles, de la séquence de base argumentative.

***Argument, conclusion**.* Soit une suite d'énoncés $\{E_1, E_2\}$. Cette suite est argumentative si l'on peut la paraphraser par un ou plusieurs des énoncés suivants : « E_1 appuie, étaie, motive, justifie... E_2 » ; « E_1, donc, d'où... E_2 » ; « E_2, puisque, étant donné que... E_1 ».

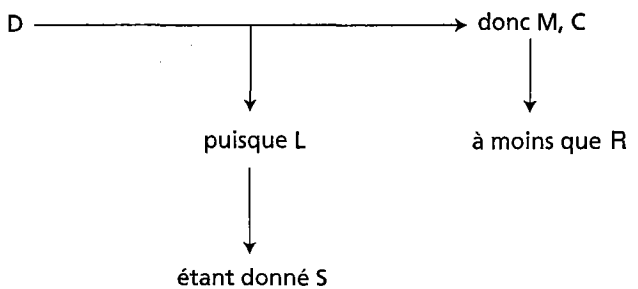
La théorie de l'argumentation dans la langue formule la même relation sous un mode qui s'est avéré extrêmement fertile : la conclusion, c'est *ce qu'on a en vue*, ce à quoi on veut en venir quand on énonce l'argument : « Si le locuteur énonce E_1, c'est dans la perspective de E_2 » → « La raison pour laquelle il énonce E_1, c'est E_2 » → « Le sens de E_1, c'est E_2 ».

***Argument, conclusion, topos**.* Généralement, le lien argument-conclusion est assuré par un **topos**, souvent implicite ; la cohérence de l'enchaînement « Le vent se lève, il va pleuvoir » est fondée sur le topos « En général, quand le vent se lève, il pleut ». On dit parfois qu'il y a *plus* dans l'argument que dans la conclusion, dans la mesure où l'argument est plus assuré que la conclusion (qui n'est qu'une projection hypothétique de l'argument). On peut aussi dire qu'il y a *moins*, dans la mesure où la conclusion ne fait pas que développer analytiquement l'argument, elle est le produit de cet argument *enrichi* par sa combinaison avec un principe général ou topos.

Le modèle de S. Toulmin (1958 : chap. 3) articule la cellule argumentative monologique autour de cinq éléments :

- **Donnée** (D) *(« Data »)* : « Harry est né aux Bermudes ».
- **Conclusion** (C) (« *Claim* », « Conclusion ») : « Harry est citoyen britannique ».
- **Loi de passage** ou **Garant** (L) *(« Warrant »)* : « puisque les gens nés aux Bermudes sont généralement citoyens britanniques ».
- **Support** (S) *(« Backing »)* : « étant donné les statuts et décrets suivants... » En fondant la loi de passage sur une garantie, on entame une régression potentielle à l'infini (la garantie doit elle aussi être garantie). La même régression pourrait s'observer sur l'argument, qui peut demander lui-même à être étayé.
- **Modalisateur** (M) *(« Qualifier »)*, qui correspond à un adverbe et renvoie à une Restriction (R) *(« Rebuttal »)* : « à moins que ses deux parents n'aient été étrangers ou qu'il n'ait été naturalisé américain ». On peut considérer que le modalisateur représente la trace monologique d'un possible contre-discours.

Ce qui est résumé par le schéma suivant :



Selon ce modèle, le discours argumentatif pleinement développé se structure donc en *cinq composantes fonctionnelles*. On a là une proposition à mettre en parallèle avec d'autres visions du discours argumentatif, par exemple celle que l'on trouve dans la *Rhétorique à Herennius* (auteur inconnu) selon laquelle « l'argumentation la plus complète et la plus parfaite [l'épichérème] est celle qui comprend cinq parties : la proposition, la preuve, la confirmation de la preuve, la mise en valeur, le résumé » (II, 28 : 58) – en d'autres termes, la conclusion, l'argument, les sous-arguments, la reformulation (ornementale), le résumé.

Il faut encore ajouter qu'une même conclusion peut être soutenue par plusieurs arguments. Parfois chacun d'eux apporte une condition nécessaire dont la *conjonction* est nécessaire et suffisante « Il pleut, je suis loin de l'arrêt de bus, je prends un taxi ! » Généralement, on a plutôt affaire au cumul d'arguments *convergents* (conglobation) qui, pris séparément, ne sont ni nécessaires ni suffisants, mais qui, pris en bloc, se renforcent et peuvent emporter l'adhésion (deux raisons valent mieux qu'une) : « Mon ordinateur commence à vieillir, il y a des promotions sur ma marque favorite, je viens de toucher une prime, j'achète ! »

De la composition d'énoncés à l'énoncé et retour

Du point de vue de la théorie de la connaissance, la condition fondamentale de validité d'une argumentation est qu'elle s'exprime par une séquence coordonnée « argument + conclusion » ; la conclusion n'est pas une **reformulation*** de l'argument, les deux énoncés sont distincts et évaluables séparément : « Le vent s'est levé, il va pleuvoir ». Dans le discours ordinaire, l'énoncé-argument peut être enchâssé dans l'énoncé-conclusion sous forme de subordonnée, ou de déterminant d'un des termes de l'énoncé-conclusion (« Ces gens viennent pour travailler dans notre pays, accueillons-les » → « Accueillons ces gens qui viennent pour travailler ») ; à la limite, il s'intègre au sens d'un des termes de l'énoncé (« Accueillons ces travailleurs »). Dans ce cas, l'énoncé est **auto-argumenté**, il exprime un point de vue complet, qui se donne pour évident.

L'argumentation comme dialogue et interaction

Pour les théories dialogiques, le déclencheur de l'activité argumentative est le **doute** jeté sur un point de vue, obligeant l'interlocu-

teur à justifier ce point de vue. Comme le d
être justifié, la situation argumentative t
quement par le développement et la c
en contradiction* à propos d'une même q

Cette définition de la situation argumenta
pour la **dialectique***, qu'elle soit ancienne et d'or
philosophique, ou « nouvelle » et s'intéressant au rég
rends sous le contrôle de normes de raison et de discours
base de l'argumentation rhétorique ancienne, où l'on trouve
théorie des questions* ou « états de cause », la première problé
sation des différends. Elle est reprise dans des approches d'orientatio
interactionnistes ; ainsi, pour D. Schiffrin, « l'argumentation est un mode de discours ni purement monologique ni purement dialogique... un discours par lequel les locuteurs défendent des positions discutables » (1987 : 17, 18).

Les questions pour une théorie de l'argumentation langagière

L'explosion des interrogations théoriques autour de la notion d'argumentation (Van Eemeren *et al.* 1996), la multiplicité des disciplines concernées, rendent réductrice et risquée toute définition globale et incitent plutôt à caractériser le domaine par le faisceau des problèmes qui l'organisent. Toute vision de l'argumentation pourrait être caractérisée par l'ensemble des réponses apportées à des questions comme les suivantes.

Une conception des objets (hypothèses externes). Chaque théorie a ses données préférentielles : l'argumentation comme point de vue s'étudie typiquement sur des suites cohérentes d'énoncés ; la théorie des orientations argumentatives ou argumentation dans la langue, sur la paire d'énoncés ; l'argumentation rhétorique, sur le discours monologique planifié ; l'argumentation dialectique, sur le dialogue normé ; l'argumentation interactive, sur le débat plurilocuteurs. Les résultats établis sur les faits prototypiques sont ensuite étendus à de nouvelles données.

Une conception de la théorie (hypothèses internes, liées aux hypothèses externes), qui suppose des décisions touchant notamment aux points suivants : faut-il attribuer l'argumentativité au langage ou à la pensée ? Si l'argumentativité est langagière, s'agit-il d'un fait de langue, de parole en général, ou d'une caractéristique de certaines

formes de discours ? S'il s'agit d'un fait discursif, s'agit-il fondamentalement de monologue ou de dialogue ?

Une décision sur la question des normes du discours argumentatif ; on peut choisir pour norme :

• **La cohérence textuelle :** tous les enchaînements présentés comme argumentatifs sont argumentatifs. La seule évaluation porte sur la cohérence du discours. La théorie est descriptive.

• **L'efficacité :** le meilleur discours est celui qui fait le mieux faire, du point de vue du locuteur, qu'il s'agisse de voter, d'acheter ou d'aimer. La rhétorique est ainsi justifiée sur la base de son utilité.

• **La véridiction :** le bon discours est celui qui sélectionne des prémisses vraies et qui transmet correctement la vérité des prémisses à la conclusion.

• **La rectitude éthique :** le bon discours est celui qui est conforme à un système de normes politico-morales (pour la parole publique) ; ou religieuses (pour la parole religieuse).

La prise en compte de normes plus fortes que la simple cohérence fonde la possibilité d'une **critique** du discours argumentatif.

Rhétorique et argumentation

Le titre de l'ouvrage de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique* (1958), a puissamment contribué à *assimiler* ces deux termes. On cherche parfois à *isoler* une argumentation épurée de toute rhétorique en neutralisant les manifestations ou manipulations éthiques et pathétiques, fonction des personnes en interaction, ainsi que les caractéristiques spatio-temporelles spécifiques de l'énonciation et de l'interaction en général. À la limite, le dire est vu comme une opération purement intellectuelle, et le passage au langage logique permet d'éliminer la langue naturelle. Appliqué à la lettre, ce programme d'une argumentation sans rhétorique ferait du discours décontextualisé, **alexithymique** (« sans mot pour exprimer l'émotion »), l'idéal du discours argumentatif. Il ne permet évidemment pas l'analyse du discours ordinaire, où l'argumentation est toujours située et vécue par des sujets porteurs d'intérêts, de passions et de valeurs.

▶ **Argument, Conclusion, Contre-argumentation, Interaction, Logique / discours, Persuasion, Question (en argumentation), Rhétorique**

C. P.

Assertion

Cette notion d'**assertion** a fait l'objet de discussions dans le champ philosophique depuis Descartes, en passant par A. Arnauld et G. Lancelot pour qui, dans la *Grammaire de Port-Royal*, l'*assertion* se confond avec l'*affirmation* qui est l'opération par laquelle un *prédicat* est attribué au *sujet*, le verbe étant « un mot dont le principal usage est de *signifier l'affirmation*, c'est-à-dire de marquer que le discours où ce mot est employé est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme » (1969 : 66).

Plus tard, la logique formelle avec Frege propose de considérer que l'assertion ne se réalise pas au niveau de la proposition, mais dans l'articulation qui unit deux propositions. Est débattue alors la question de savoir si, par exemple, il n'était pas contradictoire de qualifier d'assertion une phrase conditionnelle, si l'on pouvait opposer phrase assertive à phrase interrogative et impérative, et si assertion s'oppose à négation. La question est donc de savoir si l'assertion désigne seulement les énoncés qui seraient donnés pour vrais par le sujet parlant, ou si une assertion peut être contestée dans sa véracité, et donc si l'on peut parler d'*assertions fausses*, d'*assertions mensongères* et du même coup d'*assertion vraie* lorsque l'on veut insister sur sa véracité.

On pourra utiliser ce terme pour désigner tout énoncé qui contient un certain propos sur le monde, que celui-ci se présente sous forme positive, négative, hypothétique ou conditionnelle. L'assertion concerne le fait même de mettre en relation des éléments pour dire quelque chose sur le monde, indépendamment de sa forme négative, affirmative ou interrogative. « Ainsi, dans *Le plombier est venu* est affirmée "la venue du plombier", et dans *Le plombier n'est pas venu* est niée "la venue du plombier". Dans les deux cas est assertée une vérité qui ne porte pas sur l'existence de tel ou tel élément du contenu de l'énoncé, mais sur ce que l'on peut appeler l'*évènement de discours* qui met en relation deux éléments » (Charaudeau 1992 c : 553)

P. C.

Auditeur ☞ Destinataire, Récepteur

Auditoire ☞ Destinataire

Auteur

En français, le terme apparaît lié à l'écriture et à l'œuvre. La notion d'**auteur** se transforme durant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle à mesure que se construit le « premier champ littéraire » (Viala 1985). L'auteur est tout d'abord celui qui répond de ses écrits, il est la cible potentielle de la censure et c'est à ce titre qu'il doit signer ses œuvres. Parallèlement à cette obligation, la revendication d'un droit de propriété par les écrivains sur leurs propres œuvres s'affirme : on sait que ce sont surtout les libraires qui en bénéficieront quand, en 1777, les premières dispositions juridiques seront prises. Le débat sur le principe même des droits d'auteur sera vif. À une conception de l'œuvre comme n'appartenant à personne, car faite d'une langue et d'idées qui appartiennent à tous, s'oppose le principe d'une reconnaissance de l'œuvre comme « ouvrage », produit d'un travail et à ce titre susceptible d'une appropriation et d'une rémunération.

La « fonction-auteur »

En 1968, R. Barthes annonce « la mort de l'auteur » : « Le langage connaît un sujet, non une personne » (Barthes 1984 : 63), exprimant par cette formule provocatrice la nécessité d'une « nouvelle critique », d'une approche des œuvres littéraires débarrassée de la recherche vaine des intentions de l'auteur. M. Foucault, à la même époque, dans une conférence restée célèbre, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » (1969 a), avance la thèse que l'auteur est une *fonction* qui permet d'organiser l'univers des discours. Le nom d'auteur agit comme une marque distinctive, les textes qui en sont pourvus forment la catégorie des **œuvres** et s'opposent aux autres textes, anonymes ou simples produits d'un quelconque sujet. Ces critiques accompagnent à la diffusion d'un puissant courant d'analyse, celui de l'analyse structurale des récits, qui a contribué à faire disparaître de la scène scientifique l'auteur jusque-là omniprésent.

En analyse structurale

Ce sont les travaux de V. Propp (1970) sur les fonctions narratives dans les contes russes qui sont à la source de l'analyse structurale et de la narratologie. C. Lévi-Strauss (1958) fut un des premiers à utiliser les fonctions dégagées par V. Propp pour développer son programme

d'« analyse structurale du mythe ». A.-J. Greimas, à son tour, tentera une synthèse des travaux de V. Propp et de C. Lévi-Strauss pour fonder une « sémantique structurale » (Greimas 1966). Ces travaux sont tous issus de l'analyse d'œuvres *a priori* sans auteurs : contes populaires, mythes. Les « modèles actantiels » greimassiens ne prennent en compte ni l'auteur ni le lecteur : le micro-univers de l'œuvre se suffit à lui-même.

Dans les sciences du langage

La notion d'« Auteur Modèle » proposée par U. Eco le définit comme une « hypothèse interprétative » construite par le lecteur (Eco 1985 a). L'auteur joue alors un rôle actantiel au même titre qu'un personnage du récit ; il est distinct de l'auteur « empirique », sujet individuel. La mise en relation de l'Auteur Modèle et de son équivalent le Lecteur* Modèle, « hypothèse interprétative » forgée par l'auteur, définit « la coopération interprétative ». Ce type de modèle, bien qu'il serve surtout à expliciter les processus interprétatifs mis en œuvre par le lecteur, n'est pas sans rappeler les travaux de M. Bakhtine (1979), qui fut sans doute, parmi les fondateurs de la sociolinguistique, celui qui s'est préoccupé le plus de l'auteur.

Les auteurs non-littéraires

L'importance des débats sur l'auteur littéraire a certainement contribué à retarder encore l'identification d'autres types d'auteurs que l'on pourrait nommer globalement des auteurs non-littéraires qui n'en sont pas moins des « figures ». Ainsi, *d'un point de vue juridique,* la notion d'auteur fait l'objet d'une conceptualisation particulière. Pour réaliser un acte juridique, deux auteurs sont nécessaires : l'auteur de l'action, celui qui s'engage, et l'auteur de l'acte, celui qui représente l'autorité habilitée à établir le document original. *Dans le monde du travail,* l'examen des phénomènes d'énonciation dans les écrits de travail met en évidence la complexité de la notion d'auteur qui est tout à la fois responsable de ses actes et membre d'un collectif, d'une organisation elle-même responsable juridiquement des activités de ses agents (Pene 1997). La question simple : « Qui a écrit cette lettre ? » peut susciter des réponses variées, selon qu'elle est posée du point de vue du travail effectué ou du point de vue de l'imputation

d'une responsabilité (Fraenkel 1997). Dans le premier cas, on désignera un **rédacteur** ; dans le second, un **auteur**.

▶ **Écrit / oral, Énonciateur, Locuteur, Polyphonie**

B. F.

Autodésignation

Terme utilisé en analyse du discours pour renvoyer à l'ensemble des procédés servant à l'énonciateur d'un texte pour se désigner lui-même, comme individu ou comme membre d'un collectif.

L'étude des marqueurs de l'autodésignation se concentre en général sur deux grandes catégories de formes : les pronoms personnels et les groupes nominaux. Elle renvoie donc linguistiquement à la fois aux questions d'embrayage* et aux questions de catégorisations nominales et de préconstruits*.

Les études des usages sociopolitiques du *nous* et du *on* ont été particulièrement abondantes et fécondes. Outre les recherches fondatrices de L. Courdesses (1971) et de L. Guespin (1976) sur les embrayeurs dans le discours socialiste et communiste, on en trouvera un bon aperçu dans le numéro 10 de la revue *Mots* (1985). Y sont soulignés en particulier la force illocutoire* de l'énonciation du *nous* et le rapport entre la cohésion d'un *nous* et l'exclusion d'un tiers.

L'étude des formes nominales de l'autodésignation a souvent été couplée avec celle des termes de l'altérité (Ebel et Fiala 1983, Bonnafous 1991), dont elle constitue en quelque sorte le miroir. D'où la fréquence de ces études en rapport avec les discours nationalistes, racistes et racisants.

L'étude de l'autodésignation se distingue de l'étude de l'autoqualification qui renvoie plutôt aux formules attributives, de type « je suis X » ou « je suis un X ». Ces dernières participent du travail de construction de l'image de soi au sens goffmanien. « Le jour où vous aurez compris que je suis un rigide qui évolue, un austère qui se marre et un protestant athée, vous écrirez moins de bêtises », déclare L. Jospin aux journalistes, le 18 décembre 1999.

Bien que distincts, ces deux types d'étude se complètent bien sûr pour éclairer la figure du locuteur.

▶ **Embrayage, Éthos, Préconstruit, Schématisation**

S. B.

Automatique (analyse –)

Le recours à l'informatique pour analyser des textes émane de deux préoccupations : (1) *L'enquête à base de données dites « qualitatives »* (questions ouvertes, protocoles verbaux, entretiens, articles de presse...) : dans l'univers des mots possibles, quels sont ceux qui ont été choisis et comment s'organisent-ils ? (2) *Les « systèmes experts » :* comment simuler le raisonnement humain dans la production et la compréhension de séquences verbales ? Dans les deux cas, il s'agit de définir les mots, leurs fonctions, leurs relations, soit pour révéler des structurations textuelles ou linguistiques, soit pour créer des outils de traduction ou de résumé automatique, de synthèse vocale et d'édition automatique, d'indexation et de recherche documentaire pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Depuis une dizaine d'années, l'évolution des théories de la communication et de l'outil informatique a rendu possible l'élaboration de méthodes d'*Analyse du discours assistée par ordinateur* (Marchand 1998), qui permettent de passer de la « saisie » du texte à la lecture de résultats avec une facilité accrue par des interfaces et des aides de lecture de plus en plus accessibles aux non-informaticiens, et dans des durées de plus en plus réduites. Deux approches peuvent être distinguées : celle de la *statistique lexicale* (l'analyse des données textuelles ou **lexicométrie***) et celle des *sciences humaines* (sciences du langage, sciences cognitives) confrontées aux phénomènes de communication (l'analyse du discours, de l'énonciation, la pragmatique).

Définition des unités d'analyse

Quelle que soit l'approche, le point de départ commun est la nécessité de segmenter le texte « saisi » en machine (ou *corpus**) en unités analysables automatiquement. Le « mot » est ainsi défini comme une *forme graphique*, c'est-à-dire une suite de caractères comprise entre deux caractères délimiteurs. Il faut donc, avant tout, définir les caractères pertinents (lettres, chiffres, symboles) ainsi que les délimiteurs pertinents (le caractère « blanc », « espace » ou « », le « retour à la ligne », la ponctuation). Dès ce moment apparaissent un certain nombre d'ambiguïtés qui nécessitent d'ajouter à la seule reconnaissance des caractères des règles spécifiques, pour repérer, par exemple à l'aide de dictionnaires d'analyse, les locutions ou les expressions figées (Gross et Senellart 1998, Silberztein 1993, 1998).

La **lemmatisation** est également une opération commune aux diverses approches automatiques des corpus textuels : il s'agit de regrouper les différentes flexions d'une même forme lexicale. Deux opérations sont ici possibles : (1) À partir de l'index alphabétique des formes du corpus, on peut réduire à la racine commune (ou **lemme**) les formes qui commencent par les mêmes lettres et se terminent par un suffixe usuel de la langue française (marqueurs de syntaxe, de genre, de nombre...) (Reinert 1990). (2) Lors de la segmentation, chaque forme du lexique peut être « étiquetée » selon ses caractéristiques de morphologie et de syntaxe. Par exemple (Sabah 1988-1989), l'entrée de dictionnaire *ferma* sera représentée par le schéma :

Catégorie	=	Verbe
Temps	=	Passé simple
Type	=	Action
Racine	=	Fermer
Lex	=	Ferme

Cette dernière procédure permet de ramener les formes fléchies à leur **racine**, tout en gardant, sous forme d'étiquette, une trace de la forme initiale. Elle nécessite la construction de dictionnaires importants (M. Gross 1975, 1986, Gross et Senellart 1998).

Une fois le corpus « segmenté », on peut dresser la liste des formes lexicales : l'ensemble des formes lexicales constitue la **taille** du corpus et le nombre de formes différentes constitue son **vocabulaire** (l'index). Le rapport entre la taille et le vocabulaire est à la base d'indices de **richesse** du vocabulaire (Labbé, Thoiron et Serant 1988). On pourra également rechercher les concordances* d'une forme lexicale particulière et repérer les segments* répétés.

Analyse statistique et analyse du discours

Une fois l'index constitué, deux approches se distinguent : la *statistique textuelle* (lexicométrie) et l'*analyse du discours*. Pour la statistique textuelle, « chaque discours est pour les programmes de calcul un *sac de mots* dont seul le profil de fréquences est actuellement exploité » (Lebart et Salem 1994 : 146). L'analyse de discours, au contraire, considère des catégories fonctionnelles de mots (articles, noms, verbes, adjectifs, connecteurs, opérateurs...) et se préoccupe de leurs relations syntagmatiques. On va chercher à affecter une catégo-

rie à chaque mot, et à appliquer les règles de relations entre les catégories. Cette approche repose, d'une part, sur la constitution de dictionnaires de formes fléchies (lemmes, pluriels, féminins, verbes conjugués, etc.), de types de flexions (accords, conjugaisons), de terminaisons, etc., auxquels le corpus à analyser va être comparé, et, d'autre part, sur la définition d'algorithmes permettant d'identifier la fonction des formes au sein de la proposition grammaticale ou de la phrase. Outre la constitution de dictionnaires exhaustifs, la difficulté de cette approche est la levée des *ambiguïtés**, c'est-à-dire l'appartenance d'une même forme lexicale à plusieurs dictionnaires. L'automatisation de la levée d'ambiguïté syntaxique doit prendre en compte les règles de combinaison des formes dans des phrases grammaticalement correctes et repose sur des algorithmes informatiques (Silberztein 1993) ou sur une logique d'intelligence artificielle (Sabah 1988-1989 ; Ghiglione, Bromberg, Landré et Molette 1998). Ainsi, la proposition « Les poules du couvent couvent » n'est plus ambiguë dès lors qu'on considère que le premier « couvent », précédé du déterminant « du », ne peut être un verbe.

On conçoit aisément l'importance de telles indexations morpho-syntaxiques pour la construction de « systèmes experts ». En analyse du discours, elles permettent également de calculer des statistiques de fréquence de chacune des catégories pour un corpus. Une synthèse de ces inventaires exprimera alors un diagnostic de la façon dont un locuteur décrit, identifie ou classifie quelque chose ou quelqu'un, et permettra d'en déduire, soit le style général du texte analysé (Charaudeau 1992), soit des stratégies cognitivo-discursives mises en œuvre par le recours privilégié à certains « marqueurs sociolangagiers » (Scherer et Giles 1977, Ghiglione *et al.* 1998, Marchand 1998).

Analyse de contenu thématique et analyse automatique des contenus

Les analyses précédentes, finalement, ne considèrent pas le mot en soi, mais des relations, statistiques ou syntaxiques, qui donnent à voir des réseaux signifiants indépendants du contenu référentiel et de son sens. Pour analyser le contenu lui-même, on peut recourir à deux approches : *la première* opère une classification des énoncés sur la base d'hypothèses et de grilles d'analyse définies (avant ou en cours d'analyse) spécifiquement pour le corpus à analyser (c'est ce que l'on nomme

généralement « l'analyse* de contenu ») ; *la seconde* cherche d'abord à établir des catégories et des relations sémantiques générales dans la langue, pour les appliquer ensuite à divers corpus à analyser.

L'analyse de contenu thématique (Bardin 1993) se présente comme une quantification de « données qualitatives ». Les logiciels les plus répandus dans ce domaine permettent de diviser le texte en séquences (propositions, phrases, paragraphes...) auxquelles on affecte des codes prédéfinis pour pouvoir calculer des corrélations entre les codes eux-mêmes ou entre codes et caractéristiques de production du texte. Le courant anglo-saxon CAQDAS *(Computer Assisted Qualitative Data Analysis Software)* est assez majoritairement composé d'outils de ce type (Weitzman et Miles 1995, *Bulletin de méthodologie sociologique*, 1997). Le fait que cette méthode soit aidée par ordinateur ne l'exempte pas des reproches fondamentaux qui ont pu être adressés à l'analyse de contenu, concernant notamment la *fidélité* et la *validité* des opérations de codage (Ghiglione et Matalon 1978 : 170-172).

L'analyse automatique des contenus (Ghiglione, Bromberg, Landré et Molette 1998) diffère radicalement de l'analyse thématique en ce qu'elle cherche, non pas à interpréter la signification d'un texte donné, mais à définir des relations sémantiques et pragmatiques générales dans une langue. Cette perspective est associée à l'utilisation de dictionnaires qui permettent de regrouper les termes d'un corpus en un nombre limité de catégories sémantiques en fonction de règles définies en dehors de toute démarche interprétative. Le *General Inquirer* (Stone, Bales, Namenwirth et Ogilvie 1962) est l'un des pionniers de ce type d'analyses, développé à l'origine au Laboratoire des relations sociales de l'université Harvard pour étudier des corpus en psychologie et en sociologie. La question qui se pose est de construire un dictionnaire général indépendant de tel ou tel domaine de recherche, et, pour cela, il faut faire appel aux règles qui régissent la *structure lexicale* d'une langue.

P. Guiraud (1967 : 191-193) a défini les différents liens structuraux que l'on peut trouver dans le lexique de la façon suivante : « Une catégorie lexicale est formée par l'ensemble des mots qui ont des caractères lexicaux communs. Or le mot est double, signifiant et signifié ; les mots formant la catégorie lexicale auront donc en commun, à la fois des caractères sémantiques (au niveau des contenus signifiés) et

des caractères morphologiques (au niveau de l'expression signifiante). [...] L'objet d'une lexicologie structurale consiste à identifier, définir, analyser et classer les catégories lexicales dont l'ensemble constitue la langue. » On se référera à G. Sabah (1988-89) pour un détail des différentes théories de réseaux sémantiques. Le logiciel *Tropes* (Ghiglione *et al.* 1998) permet des regroupements automatiques sur la base de relations de sens paradigmatiques telles que hyponymie / hyperonymie, cohyponymie, synonymie ou antonymie. Il intègre un dictionnaire (plus d'un million de formes fléchies), et un réseau sémantique du français (160 000 classifications canoniques), ce qui lui permet actuellement d'analyser sémantiquement un corpus en repérant des classes d'équivalents, qui regroupent les mots (noms communs ou noms propres) qui apparaissent fréquemment dans le texte et qui possèdent une signification voisine. Trois niveaux peuvent être utilisés pour visualiser les classes d'équivalents et l'exemple suivant, tiré de la notice de *Tropes*, permet d'illustrer cette catégorisation par paliers.

Mots	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Communisme	communisme	doctrine politique	politique
Marxisme	communisme	doctrine politique	politique
Capitalisme	libéralisme	doctrine politique	politique
Libéralisme	libéralisme	doctrine politique	politique
Chef d'État	chef d'État	homme politique	politique
Président de la République	chef d'État	homme politique	politique
Garde des sceaux	ministre	homme politique	politique
Ministre	ministre	homme politique	politique
Gouvernement	gouvernement	instance politique	politique
Ministère	gouvernement	instance politique	politique

L'intérêt de ces regroupements sémantiques est double : (1) *Pour l'analyse du discours*, ils indiquent quelles sont les catégories présentes dans un texte en tenant compte des équivalences paradigmatiques ainsi que de « scénarios » courants. (2) *Pour la recherche documentaire*, ils permettent d'élargir une requête sur la base d'une « forme pivot » à d'autres formes liées dans la langue.

En conclusion, s'il est impossible qu'un ordinateur puisse comprendre le langage humain, ses richesses et ses infinies diversités, il lui est possible de compter ce qui est dit et la façon dont c'est dit, relati-

vement rapidement et avec des chances d'erreurs qui s'amenuisent d'année en année. Il peut alors révéler des indicateurs d'intention que l'on emploie sans en avoir forcément conscience, à condition toutefois de ne pas confondre complexité technologique des traitements et statut scientifique des résultats (Jenny 1997).

▶ **Analyse de contenu, Concordance, Cooccurrence, Lexicométrie, Spécificités**

P. M.

Autonymie

L'*autonymie* est au centre de préoccupations philosophiques et logiques d'ampleur avant que ce concept ne soit réexaminé par les linguistes et utilisé en analyse du discours. Le terme *autonyme*, qui signifie littéralement « nom de lui-même », provient du néologisme allemand *autonym*, forgé par le logicien R. Carnap (1934).

De la logique à l'analyse du discours

Les précurseurs. Aristote n'ignore pas la potentialité métalinguistique du langage, mais il conçoit comme un défaut des langues mettant en péril l'existence d'un lien « naturel » entre mot et chose ce que l'on appelle aujourd'hui *le fait autonymique* – qui se manifeste lorsque le(s) mot(s) réfère(nt) au(x) mot(s) et non aux choses. Alors que saint Augustin, convaincu de l'arbitrarité du signe et souscrivant à la conception stoïcienne du signe à double face, propose, pour rendre compte du phénomène autonymique, d'établir une distinction entre les mots qui fonctionnent comme des « *signes de choses* », qui renvoient à « la chose signifiée », et ceux qui sont des « *signes de signes* », qui renvoient aux « mots pris comme signes ».

Les logiciens, en particulier les médiévistes, qui s'attachent à répertorier les propriétés logiques des mots dans le discours, parlent de *suppositio formalis* lorsque le mot est actualisé pour ce qu'il signifie (ex. « L'autonyme imite la langue dans le système du monde », Rey-Debove 1978 : 139), et de *suppositio materialis* quand le mot est employé pour lui-même (ex. « Le mot "autonyme" a été jugé inapproprié »). Enfin, de manière plus contemporaine, W. Quine (1951 : 23), à travers la formule dichotomique *mot en usage / mot en mention*, prolonge la pensée de R. Carnap.

En analyse du discours, l'autonyme se caractérise par le fait qu'il s'agit d'une séquence linguistique (un signe constitué d'un phonème, d'un morphème, d'un lexème ou d'un syntagme) formellement identique à une séquence ordinaire, mais qui a un comportement syntactico-sémantique spécifique dans la mesure où elle s'inscrit en rupture cotextuelle par rapport à l'énoncé qui l'actualise et parce qu'elle fonctionne de manière autoréférentielle. D'un point de vue sémantique, le signe autonyme a pour particularité d'être « un signe du métalangage désignant le signe du langage qui est son homonyme, et qui a une partie de son signifié en commun » (Rey-Debove 1978 : 132). Le statut autonymique de certaines séquences peut prêter à confusion, sauf si celles-ci sont munies d'indices formels levant l'équivoque, par exemple elles peuvent être précédées d'un présentateur métalinguistique (tel que *mot* ou *phrase* : « Le mot "truc" ne convient pas dans la phrase "ça va truc" »), être détachées du cotexte par des guillemets* ou des italiques. Contrairement aux mots métalinguistiques, la séquence autonymique ne dispose ni de synonyme ni d'antonyme et n'est pas traduisible.

Connotation autonymique

Dans une perspective sémiotico-linguistique, J. Rey-Debove (1978 : 253) – se fondant sur le système sémiotique mis au jour par L. Hjelmslev (1943) et revisité par R. Barthes (1964 a) – propose d'appeler « la situation d'un signe qui signifie, comme connotateur, son signifiant et son signifié dénotatif » : *connotation* langagière réflexive*, ou *autonymique*. Par exemple, dans l'énoncé « Pierre est un marginal, comme on dit aujourd'hui », le terme *marginal* est employé d'abord de manière usuelle pour parler de la chose (signifié dénotatif) puis, sous l'effet du commentaire métalinguistique, est désigné en tant que signe (signifié connotatif). Le commentaire métalinguistique peut être remplacé par des marqueurs typographiques qui isolent la séquence linguistique concernée par la connotation autonymique (« Pierre est un "marginal" »). D'après J. Rey-Debove, un mot à connotation autonymique se distingue d'un autonyme par le fait qu'il représente un seul et même mot pourvu de sens différents, ainsi relève-t-il de la polysémie et non de l'homonymie.

Modalisation autonymique

Dans une perspective énonciative, J. Authier-Revuz considère la structure, décrite comme « connotation autonymique », sous l'angle d'une modalisation réflexive du dire, et ce changement de point de vue l'amène à envisager la question sous l'angle de la *modalisation* autonymique*. Cette *modalisation* correspond à « un mode dédoublé opacifiant du dire, où le dire (1) s'effectue, en parlant des choses avec des mots, (2) se représente en train de se faire, (3) se présente, *via* l'autonymie, dans sa forme même » (1995 : 33). Elle se manifeste donc dans toute situation où l'énonciateur commente son propre dire en train de se faire ; le « commentaire » témoigne d'un dédoublement au niveau de l'énonciation et peut, dans sa forme la plus réduite, se résumer à la présence de guillemets ou s'exprimer par des énoncés métadiscursifs du type : « passez-moi l'expression », « comme dit X », « au sens premier ». La *modalisation autonymique*, étant un « fait d'énonciation modalisé par une auto-représentation opacifiante », s'oppose à la *connotation autonymique*, saisie en termes de signe avec connotation, et cette approche permet d'élargir les faits pris en compte.

Se profilent deux conceptions antagonistes de l'autonymie : d'une part celle des logiciens qui l'envisagent comme « un seul mot qui aurait deux emplois » (Rey-Debove 1978 : 87), d'autre part celle des linguistes, présente en filigrane chez Aristote, qui considèrent que le phénomène « fait intervenir deux mots [le mot et son nom] » *(ibid.)*. Le fait autonymique traité du point de vue de la modalisation se révèle être un outil d'analyse riche pour l'analyse du discours puisqu'il touche la structure énonciative, participe de l'hétérogénéité* discursive, et permet, entre autres, d'affiner l'approche des discours* rapportés et d'aborder les phénomènes dialogiques*.

▶ **Guillemets, Métacommunication / métadiscours, Modalisation, Référence**

F. C.-B.

Autorité

La problématique de l'**autorité** engage l'analyse de discours dans une réflexion sur les plans *épistémique* (sur les conditions d'acceptabilité non-vériconditionnelles des énoncés), *de l'influence sociale* (sur

le pouvoir dans le discours), et *interpersonnel* (sur les manifestations et effets sur l'interaction des positions hautes/basses des interactants).

D'un point de vue logico-scientifique, un discours est recevable s'il recueille et articule selon des procédures admises des propositions vraies, c'est-à-dire conformes à la réalité. De nombreux énoncés sont reçus pour d'autres raisons que leur conformité à la réalité, le cas le plus célèbre étant celui des énoncés performatifs*, admis sur la base de leur énonciation.

En argumentation, l'acceptation d'un point de vue ou d'une information est fondée sur l'autorité si elle est admise non pas sur l'examen de la conformité de l'énoncé aux choses elles-mêmes mais en fonction **de la source et du canal** par lequel l'information a été reçue (autorité épistémique, « faire croire »). **L'argument d'autorité** correspond à la substitution d'une preuve périphérique à la preuve ou à l'examen directs, considérés comme inaccessibles ou impossibles. Elle peut se justifier par un principe d'économie ou de division du travail, ou par un effet de position ; normalement, les demandes d'informations adressées aux individus « bien placés pour savoir » sont reçues sans autre preuve : si l'on demande « Quelle heure est-il ? » ou « As-tu mal à la tête ? », on se contente de la réponse sans demander à consulter la montre de l'interlocuteur, ou rechercher des indices corporels.

S'il s'agit d'une injonction, le principe d'autorité sous sa forme radicale veut qu'elle soit obéie au vu de son origine, sans qu'une justification ne l'accompagne ; selon le mot célèbre, la personne qui a reçu l'ordre doit obéir *perinde ac cadaver*, « comme un cadavre », c'est-à-dire sans intervention de son libre examen et de sa volonté propre (autorité déontique, « faire faire »).

Autorité montrée et autorité citée

Selon que la source du message est explicitée ou non, on distingue *l'autorité montrée* et *l'autorité citée*.

L'autorité montrée se manifeste dans le face-à-face. Elle est attachée à la source du message selon **divers codes sémiologiques** (expressifs, comportementaux, vestimentaires...). Comme l'autorité charismatique (liée à l'individu et à certains rôles sociaux), elle fonctionne implicitement en posant son détenteur *en* position haute dans l'interaction.

L'autorité citée fonctionne en appui du discours tenu par un locuteur L_1 pour légitimer, vis-à-vis de son interlocuteur L_2, un dire ou une façon de faire en les référant à une source tenue pour légitimante. Cette source peut faire l'objet d'un renvoi explicite – l'exemple prototypique fondant cette catégorie est celui de Pythagore cité par ses disciples : « Il l'a dit lui-même » donc c'est vrai ; le locuteur peut aussi se contenter d'une simple allusion connotant un discours dominant, prestigieux ou expert. Cette forme d'appel à l'autorité connaît *une infinité de variantes* (correspondant aux topoï des discours d'autorité) : autorité de l'expert (professeur, médecin, garagiste...), qui est cru/obéi en fonction d'une compétence reconnue socialement (autorité rationnelle-légale de M. Weber) ; compétence du Maître (mâtinée de l'autorité charismatique du gourou) ; inscription dans le Livre ; autorité du plus grand nombre (décision prise à la majorité) ; sagesse des ancêtres ou des Chinois ; vérités sorties de la bouche des enfants ; manifestations de l'opinion régnante (« Tout le monde fait comme ça à Paris/aux États-Unis », « Mes amis me l'ont recommandé »).

Le témoignage, la citation, l'exemplum, le précédent font partie des stratégies argumentatives susceptibles d'être marquées par l'autorité.

▶ **Constituant (discours –), Doxa, Persuasion**

C. P.

C

Cadrage

Très polysémique, cette expression métaphorique a des origines beaucoup plus lointaines que l'art de la photographie auquel elle fait pourtant référence.

En philosophie et en sociologie

C'est d'abord dans le champ de la philosophie puis de la sociologie que sont nées les réflexions sur les « mondes » ou sur les « réalités multiples ». Le sociologue interactionniste E. Goffman en fait la synthèse et puise dans cette tradition pour proposer sa propre définition des « cadres de l'expérience » : « Je soutiens que toute définition de situation est construite selon des principes d'organisation qui structurent les évènements – du moins ceux qui ont un caractère social – et notre propre engagement subjectif. Le terme de "cadre" désigne ces éléments de base. L'expression "analyse des cadres" est, de ce point de vue, un mot d'ordre pour l'étude de l'organisation de l'expérience » (Goffman 1991 : 19). Loin d'accorder à l'acteur le pouvoir de construire ses cadres, E. Goffman en fait le résultat d'un héritage social qui nous impose – partiellement du moins – un mode d'interprétation de nos expériences.

En analyse du discours

On trouve au moins trois emplois différents des termes *cadre* ou *cadrage*.

Le plus courant est aussi le moins précis. On parlera alors de *cadrage évènementiel* pour désigner la plus ou moins grande valori-

sation ou occultation de certaines « données » par les locuteurs. Toutes les études comparées de presse abordent cette question qui va bien sûr à l'encontre des prétentions à l'objectivité de certains médias (Bonnafous 1991, Koren 1996, etc.). D. Maingueneau parle de « cadre scénique » pour définir l'« espace stable à l'intérieur duquel l'énoncé prend sens, celui du type et du genre de discours » (1998 b : 70). Pour le discours télévisuel, le Centre d'analyse du discours de Paris XIII distingue *cadre situationnel* et *cadre discursif* (Lochard et Soulages 1998 : 80). Dans tous les cas, il s'agit bien de repérer les contraintes socialement et idéologiquement déterminées qui président à la production des énoncés comme à leur réception.

Le second usage s'inscrit plutôt dans le cadre des études de réception et du public et renvoie expressément à E. Goffman et à sa notion de *cadre* participatif*. S. Livingstone et P. Lunt considèrent ainsi que chaque production télévisuelle propose ses *cadres participatifs* et que la même émission peut être appréhendée selon plusieurs cadres de participation. « La modification du cadre de participation affecte la nature des échanges communicatifs en affectant les droits des participants mis en scène, en leur donnant la responsabilité d'agir de telle ou telle façon, en fonction d'un ensemble spécifique de critères évaluatifs. Elle affecte aussi l'ensemble des gratifications que l'on peut tirer de l'émission, et, en dernière instance, la nature du processus social dont l'émission fait partie » (Livingstone et Lunt 1993 : 155).

Le troisième usage relève des analyses argumentatives. Il prend sa source dans la distinction qu'opèrent C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca entre « point de départ de l'argumentation » et « techniques argumentatives » proprement dites. Pour ces deux fondateurs du renouveau des études rhétoriques*, l'accord sur les valeurs et les lieux, la sélection des données et leur présentation sont « une préparation au raisonnement qui, plus qu'une mise en place des éléments, constitue déjà un premier pas dans leur utilisation persuasive » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1970 : 87). C'est cette distinction qu'a récemment reprise P. Breton, avec la notion de « double détente argumentative » : « On notera que ces deux opérations sont à la fois indispensables l'une à l'autre et obligatoirement successives : on "cadre" d'abord, on "lie" ensuite » (Breton 1996 : 43). On trouve différentes illustrations des techniques de *cadrage* et *recadrage* chez

P. Breton (1997), M. Doury (1997) et S. Bonnafous (1998). Malgré des analyses très proches des techniques de définition, de présentation et d'association-dissociation, ces trois auteurs divergent sur la notion de manipulation. Pour P. Breton, il y aurait des « cadrages manipulateurs », « menteurs » ou « abusifs » (Breton 1997 : 101 *sq.*) alors que S. Bonnafous et M. Doury refusent au chercheur cette posture normative – qui suppose une définition préalable du « bon » cadrage – et préfèrent en rester à une pure description, laissant au public le soin de distinguer, en fonction de ses propres cadres de perception, un cadrage argumentatif d'un cadrage manipulateur. Cette divergence explique la différence terminologique entre les deux commentaires que font S. Bonnafous et P. Breton de la même interview de J.-M. Le Pen.

Ce débat a en tout cas le mérite de montrer que, quels que soient les usages des notions de cadre et de cadrage en analyse du discours – et on voit qu'ils sont très nombreux –, la référence, au moins implicite, aux thèses goffmaniennes – et avant lui à celles de G. Bateson ou de P. Watzlawick – n'est jamais très loin.

▶ **Argumentation, Cadre participatif**

S. B.

Cadre participatif

En analyse des conversations et autres formes d'interactions verbales, la notion de cadre participatif compte parmi les paramètres permettant de caractériser une situation de communication : on y étudie les participants*, leur nombre, leur qualité et les relations qui les unissent lors d'un échange communicatif. Il faut distinguer entre une acception générale de cette notion et la conception très spécifique qu'en a donnée E. Goffman dans son approche microsociologique des comportements conversationnels (1987).

D'une manière générale, le cadre participatif relève des éléments du **contexte*** qui sont à la fois préétablis et co-élaborés au fur et à mesure du déroulement de l'interaction : si le nombre de participants est, avec le **site**, une des données constitutives du cadre interactionnel, il n'est en rien garant du nombre de locuteurs effectivement

engagés dans les différentes séquences conversationnelles. De même si les **rôles interactionnels** (sociaux) peuvent être définis d'emblée à partir d'une typologie des interactions, l'hypothèse centrale de travail en analyse des interactions pose que ces rôles sont l'objet d'une *co-élaboration* constante au cours de la rencontre en fonction des actions accomplies et des images identitaires projetées à tout instant par les interactants (à ce sujet, cf. notamment la notion d'« espace interlocutif » chez Vion 1992 et l'analyse des « rapports de place » par Kerbrat-Orecchioni 1992). L'étude de la relation sociale, telle qu'elle ressort des évolutions apportées au cadre participatif lors d'une interaction, a débordé le cadre des seules interactions duelles (voir *Le Trilogue*, Kerbrat-Orecchioni et Plantin éds, 1995) et connu de nombreuses applications, en particulier depuis les années 80, dans le domaine des interactions de travail (cf. les études sur les collectifs de travail, par exemple celle conduite sous la direction de Joseph sur les centres de contrôle du RER [1993], ou celle de Grosjean et Lacoste 1999 dans le domaine médical).

Chez E. Goffman, la notion de cadre participatif est d'acception plus restreinte. Elle est relative aux **rôles interlocutifs** potentiels lors d'une réunion sociale : « La relation de chaque membre à [une] énonciation devient son "statut participationnel" par rapport à l'énonciation, et celle de l'ensemble des membres est le "cadre participationnel" pour ce moment de parole. Ces deux termes demeurent utilisables si l'on déplace le point de référence vers quelque chose de plus vaste, à savoir la totalité de l'activité dans la situation. [...] L'énonciation ne découpe pas le monde autour du locuteur en précisément deux parties, récipiendaires et non-récipiendaires, mais ouvre au contraire tout un éventail de possibilités structurellement différenciées, posant ainsi le cadre participationnel au sein duquel le locuteur dirige sa production » (1987 : 146-147). Le locuteur occupant une place à part dans ce dispositif descriptif (son mode de participation est analysé à l'aide de la notion de « format de production »), ce sont donc les autres participants qui sont visés par le cadre participatif, et plus précisément la diversité de leur statut participatif selon les moments de parole : ils sont ainsi repérables comme participants « ratifiés », qu'ils soient ou non *désignés* en tant que tels, ou comme participants « non-ratifiés », c'est-à-dire *tiers* à la présence plus ou moins clandestine – et ce quel

que soit le foyer d'attention déployée (de l'écoute attentive mais muette au « grognement occasionnel » dans l'accomplissement d'une tâche, ou aux interventions plus ou moins coopératives), le type d'interaction envisagée (privée ou institutionnelle, conversation duelle ou plurilocuteurs, adresse à un auditoire à partir de scènes plus ou moins médiatiques), et la séquence interactive retenue (dominante ou subordonnée, dissimulée ou affichée). Dans cette perspective, la conception du **destinataire*** se trouve d'une part considérablement complexifiée, du fait de son éclatement en diverses figures, et d'autre part radicalement dynamisée dans la mesure où la distribution interlocutive est sans cesse rejouée au fil des séquences.

C'est par les modifications apportées au cadre de participation et au format de production – les deux éléments constitutifs de la notion de position ou **footing*** d'E. Goffman – que les acteurs livrent à eux-mêmes et à leurs partenaires leur interprétation de l'évènement communicatif et de leur *engagement* dans les activités en cours. Pour l'analyste des interactions, l'étude des positionnements participatifs des acteurs, qui repose sur des indices linguistiques plus ou moins fins, souvent non-verbaux, constitue un mode d'accès privilégié à la compréhension des forces et des ressources mises en œuvre par les acteurs d'une scène interactive quelconque.

▶ **Contexte, Destinataire, Dialogue, Footing, Interaction, Rôle**

S. Br.

Canal (de transmission)

Ce terme est employé en *théorie de la communication* pour désigner les moyens par lesquels les signaux d'un code sont transmis d'une source à un lieu de réception du message.

En analyse de discours, ce terme est peu employé, sauf lorsque, voulant parler des circonstances matérielles de la communication, on est conduit à prendre en compte les particularités du support physique qui sert de véhicule au transport de la parole d'un émetteur à un récepteur. On parle alors des caractéristiques du **canal de transmission.** Ces caractéristiques ont une influence certaine sur les modes de la communication, à commencer par le fait que l'on ne manie pas le langage de la même façon selon que l'on communique par oral ou par écrit, de façon directe ou différée, par le biais d'un moyen de diffu-

sion à support papier, audio-oral ou audiovisuel. La **médiologie*** est la discipline qui s'occupe, entre autres choses, de l'étude des particularités des supports ou canaux de transmission (Debray 1994 ; voir aussi la revue *Les Cahiers de médiologie*, Gallimard, Paris).

▶ **Écrit / oral, Médiologie**

P. C.

Canonique (genre –)

Notion introduite par F. Cossutta (1996 : 164) pour l'étude du discours philosophique mais qui peut être étendue à l'ensemble des discours constituants* et plus largement aux discours qui impliquent un positionnement* fortement doctrinal (politique, par exemple).

Le genre *dialogue* ou le genre *méditation* sont les **genres canoniques** respectivement du platonisme et du cartésianisme, dans la mesure où c'est dans ces genres que ces positionnements ont trouvé le mode de manifestation discursive le plus approprié à leurs doctrines. On peut étendre cette idée à d'autres types de discours. Par exemple au discours littéraire : le roman est canonique pour le naturalisme de la fin du XIX^e siècle, mais pas la poésie lyrique.

Cette notion qui revient à attribuer un gradient d'adéquation aux textes relevant d'un même positionnement n'est pas sans évoquer, sur un tout autre plan, la prototypicité des sémanticiens. Elle permet de structurer la diversité des genres* de discours associés à un même positionnement.

▶ **Genre de discours, Investissement générique, Positionnement**

D. M.

Captation

Notion qui, en analyse du discours, est utilisée avec deux valeurs différentes : l'une dans la perspective *rhétorique* de la captation d'un auditoire (1), l'autre dans une perspective *interdiscursive* (2).

I. La stratégie de captation

Pour P. Charaudeau, la **captation** est, avec la *légitimation** et la *crédibilité**, l'un des trois espaces dans lesquels sont mises en œuvre des stratégies* de discours. Les **stratégies de captation** visent à séduire

ou persuader le partenaire de l'échange communicatif de telle sorte que celui-ci finisse par entrer dans l'univers de pensée qui sous-tend l'acte de communication, et partage ainsi l'intentionnalité, les valeurs et les émotions dont il est porteur » (1994 b : 40). « Pour ce faire, le sujet parlant peut choisir deux types d'attitude : (a) *polémique**, qui l'amène à mettre en cause certaines des valeurs que défend son partenaire (ou un tiers qui fait référence), ou à mettre en cause la légitimité même de celui-ci ; (b) de *dramatisation*, qui amène le sujet à mettre en œuvre une activité discursive faite d'analogies, de comparaisons, de métaphores, etc., et qui s'appuie davantage sur des croyances que sur des connaissances, pour forcer l'autre à ressentir certaines émotions » (1998 a : 14).

Les stratégies de captation donnent lieu à des configurations discursives particulières selon les situations de communication. Par exemple, dans la communication médiatique, elles « consistent à mettre en scène l'information, de telle sorte que celle-ci participe d'un spectacle qui, comme tout spectacle, doit toucher la sensibilité du spectateur » (Charaudeau 1994 a : 17). C'est pourquoi les médias traitent l'information en tentant de produire des effets discursifs de connivence (jeux de mots), d'émotion (descriptions du « désordre social ») (2000 a : 148). Dans la communication publicitaire, elles consistent à fabriquer différentes figures de destinataire pour tenter de séduire le consommateur potentiel (1994 b : 40).

▶ **Crédibilité (stratégie de –), Légitimation (stratégie de –), Stratégie de discours**

P. C.

II. Captation vs subversion

L'étude des relations interdiscursives*, et plus précisément de l'hypertextualité*, permet de mettre en évidence deux stratégies opposées de **réinvestissement** (Maingueneau 1991 : 155) d'un texte ou d'un genre de discours dans d'autres : la **captation** et la **subversion** (Grésillon et Maingueneau 1984 : 115). Cette métaphore financière du « réinvestissement » permet de souligner qu'un texte ou un genre, une fois inscrits dans la mémoire, sont porteurs d'un capital variable d'autorité*, évalué positivement ou négativement. Captation et subversion peuvent toucher un *texte* particulier relevant d'un genre ou seulement le *genre* : (1) La *captation* consiste à transférer sur le dis-

cours réinvestisseur l'autorité attachée au texte ou au genre source : le prédicateur chrétien qui imite telle parabole évangélique ou le genre de la parabole, le slogan qui imite tel proverbe ou le genre proverbial. (2) Dans la *subversion*, en revanche, l'imitation permet de disqualifier l'autorité du texte ou du genre source. On retrouve ici les phénomènes de *parodie* dévalorisante.

Le réinvestissement implique que le destinataire soit à même de percevoir le discours source, ce qui renforce la connivence entre producteur et destinataire. Il peut arriver qu'un réinvestissement soit ambigu, qu'il soit interprétable à la fois comme captation et comme subversion.

Cette problématique *croise celle de la polyphonie**, puisqu'on laisse entendre dans la voix de l'énonciateur une autre voix, celle du discours réinvesti. De manière plus générale, la subversion implique toujours une certaine reconnaissance de la valeur du discours réinvesti. « Le sujet parodieur maintient une position ambiguë à l'égard du sujet parodié : il s'en éloigne, tout en en restant proche ; il lui est infidèle, tout en lui étant fidèle » (Machado 1999 : 330).

D'un point de vue d'analyse du discours, il convient de ne pas tomber dans une conception purement rhétorique du réinvestissement : le discours réinvesti n'est pas n'importe quel autre, mais un discours qui a été choisi parce que c'est précisément la captation ou la subversion de *ce discours-ci* qui est cruciale pour la légitimation du discours réinvestisseur : les surréalistes ont subverti le genre proverbial parce que ce genre incarnait au plus haut point un usage du discours (la doxa*, le sens commun) contre lequel ils se définissaient.

▶ **Autorité, Hypertextualité, Ironie, Pastiche, Polyphonie**

D. M.

Cataphore

Du grec *cata-* « vers le bas » et *-phorein* « porter ». La **cataphore** est une relation symétrique de l'anaphore*. La différence réside dans le fait que l'expression dont l'interprétation est dépendante se situe avant celle qui la régit : « *Il* est arrivé, Paul ? » Toutefois, en dépit de cette symétrie, la cataphore n'a pas les mêmes propriétés.

Contrairement à ce que l'on observe pour l'anaphore, la cataphore ne fait pas l'objet d'une conception cognitive (pour cette raison, il est

possible de parler d'*endophore** *cataphorique*, mais pas d'*exophore** *cataphorique*). Elle est nécessairement infidèle : « *Ce chien*... Un chien... » et ne saurait être présuppositionnelle. Pour ce dernier cas, la relation, qui s'appuie sur des séquences disposant d'une autonomie syntaxique et sémantique, est conceptualisée en termes d'anaphore bien qu'*a priori* il ne soit pas possible de distinguer l'anaphorique de l'anaphorisé : « Platon... L'auteur du *Cratyle* » ; « L'auteur du *Cratyle*... Platon... ».

L'*anaphore* apparaît plutôt dans les séquences narratives, à l'écrit. On la rencontre toutefois fréquemment à l'oral dans les procédures de détachement (« Paul, je *l'*ai vu hier »), de dislocation (« C'est Paul *que* j'ai vu hier ») ; la *cataphore* se trouve plutôt dans les phrases à détachement (« *Ils* sont fous ces Romains »), et les phrases pseudo-clivées (« *Celui* que j'ai vu, c'est Paul »).

▶ **Anaphore, Chaîne de référence, Reformulation**

G. P.

Chaîne de référence

La notion de **chaîne de référence** est corrélative de celle de **chaîne anaphorique**. Toutes deux ont été conceptualisées par C. Chastain (1975 : 205 *sq.*) et reprises par F. Corblin (1995 : 151 *sq.*). Dans un énoncé ou un texte, on appellera *chaîne de référence* toute suite d'items renvoyant à un même référent. Sont concernées les suites constituées d'un GN et de pronoms (anaphoriques* ou cataphoriques*) : « *Le chien... il... celui-ci...* » ; les suites comprenant des déterminants démonstratifs ou possessifs : « *Le 18 janvier... ce matin-là... sa journée* commençait mal » ; ou bien des constituants de paradigmes* désignationnels *:* « *Un timbre-poste 1 franc vermillon... la figurine... une émission de ce genre* ne se rencontre pas tous les jours... ». L'anaphore* associative peut également rentrer dans les chaînes anaphoriques : « Prenez *six œufs*, séparez *les jaunes*, battez *les blancs* en neige », du fait qu'elle contient un prédicat ellipsé.

Deux types de maillages ne seront pas concernés : ceux qui s'appuient sur une relation de coréférence* *stricto sensu* (« *L'auteur du* Cratyle... *Platon...* ») et ceux reposant sur des relations d'anaphore liée (« *Platon s'*est efforcé de démontrer la motivation du langage... »). La notion de chaîne de référence repose sur la possession de deux types de propriétés, les unes *linguistiques*, les autres *pragma-*

tiques. La relation qui unit un pronom (ou un groupe nominal démonstratif, ou une description définie) avec son antécédent est *linguistique* en ce que l'anaphorique présente par définition une incomplétude sémantique qui nécessite la prise en compte d'un élément du cotexte* pour être saturée. Toutefois, les facteurs qui vont guider le pontage vers la séquence source sélectionnent parfois le bon candidat en fonction de sa pertinence (cohérence textuelle), c'est-à-dire sur la base de considérations *pragmatiques*.

Dans l'optique de C. Chastain et F. Corblin, les chaînes de coréférents ne sont pas constituées sur des bases linguistiques, mais font crucialement intervenir des connaissances sur le monde. Cette position est contestée par G. Kleiber (1993 a : 22), pour qui il existe un pontage interprétatif entre les deux les rapprochant des anaphores lexicales et en particulier des paradigmes désignationnels.

Les relations d'anaphore liée sont également écartées des chaînes de référence pour des raisons symétriques à celles de la coréférence : leur détermination n'est pas pragmatique mais exclusivement *linguistique*. L'antécédent du pronom réfléchi n'est défini que par des règles syntaxiques et sémantiques. Ces suites constituent, dans la terminologie de F. Corblin (1995), des « chaînes anaphoriques », le sens d'« anaphorique étant restreint à un type spécifique d'anaphore ».

Pour l'analyse de discours, la notion de chaîne de référence, tout comme celle de chaîne anaphorique, ne sont que rarement convoquées en tant que telles, c'est-à-dire sous leur dénomination et avec leur définition, hormis dans des cercles restreints. Leur sont préférées des conceptualisations hyponymes comme celle de paradigme* désignationnel ou bien annexes comme celle de cohésion* qui, indirectement, donne accès aux phénomènes d'anaphore, mais aussi de coréférence. D'une manière générale, l'étude des chaînes de référence permet de déterminer la topicalisation du discours. La variation entre les divers reformulants d'une même séquence permet d'interpréter la schématisation* qui en est faite par le discours et, à terme, l'implicite* sur lequel elle repose.

▶ **Anaphore, Cataphore, Coréférence**

G. P.

Champ discursif

Introduite par D. Maingueneau (1983 : 15), conjointement avec celles d'**univers discursif** et d'**espace discursif**, cette notion – qui n'est pas sans rapports avec la théorie des « champs » développée par le sociologue P. Bourdieu (1976) – est solidaire du principe de la primauté de l'interdiscours* sur le discours.

Dans l'**univers discursif**, c'est-à-dire dans l'ensemble des discours qui interagissent dans une conjoncture donnée, l'analyste du discours est amené à découper des **champs discursifs**, où un ensemble de formations* discursives (ou de positionnements*) sont en relation de concurrence au sens large, se délimitent réciproquement : par exemple, les différentes écoles philosophiques ou les courants politiques qui s'affrontent, explicitement ou non, dans une certaine conjoncture, pour détenir le maximum de légitimité énonciative.

Le champ discursif n'est pas une structure statique mais un jeu d'équilibre instable. À côté de transformations locales, il existe des moments où l'ensemble du champ entre dans une nouvelle configuration. Il n'est pas non plus homogène : il y a des positionnements *dominants* et des *dominés*, des positionnements *centraux* et d'autres *périphériques*. Un positionnement « dominé » n'est pas nécessairement « périphérique », mais tout positionnement « périphérique » est « dominé ».

Le plus souvent, on n'étudie pas la totalité d'un champ discursif, mais on en extrait un sous-ensemble, un **espace discursif**, constitué d'au moins deux positionnements discursifs dont l'analyste juge la mise en relation intéressante pour sa recherche.

▶ **Formation discursive, Positionnement**

D. M.

Circonstances de communication

☞ **Contrat de communication, Situation de communication, Situationnel (niveau –)**

Cliché

☞ **Stéréotype**

Code langagier

Notion introduite par D. Maingueneau (1993 : 104) pour définir la manière dont un positionnement* mobilise le langage – appréhendé dans la pluralité des langues et des registres de langue – en fonction de l'univers de sens qu'il cherche à imposer. Cette notion est particulièrement utile pour étudier les discours constituants*.

Le **code langagier** résulte d'une détermination de l'**interlangue**, c'est-à-dire de l'interaction des langues et des registres ou des variétés de langue accessibles – dans le temps comme dans l'espace – dans une conjoncture déterminée. L'interlangue est donc l'espace maximal à partir duquel s'instaurent les codes langagiers. Un positionnement définit son propre code langagier par sa manière singulière de gérer l'interlangue.

« Code » a ici sa double valeur de système de communication et de norme : « Par définition, l'usage de la langue qu'implique l'œuvre se donne comme la manière dont il *faut* énoncer, car seule conforme à l'univers qu'elle instaure » (Maingueneau 1993 : 104). Un homme politique, par exemple, qui s'exprime en français populaire, peut montrer par là ce qu'est la « vraie » parole politique : directe, près du peuple. Le *Discours de la méthode* de Descartes n'est pas simplement écrit en français, il spécifie un certain usage du français (celui des « honnêtes gens ») qui est à la mesure des contenus doctrinaux portés par cette œuvre : écrit en latin, ce *Discours* aurait une tout autre signification philosophique. Mais on peut également envisager le code langagier cartésien à un second niveau, celui de l'ensemble de ses écrits, où se gère aussi la coexistence du français et du latin.

Un code langagier peut combiner diverses variétés linguistiques. Ainsi, les premiers romans de Jean Giono sont énoncés à travers un code langagier qui associe étroitement le français littéraire narratif et une oralité censée paysanne.

▶ **Colinguisme, Éthos, Scène d'énonciation**

D. M.

Co-énonciateur ☞ **Destinataire, Énonciateur**

Cohérence

La notion de **cohérence** apparaît, en linguistique, dans les *Leçons* de G. Guillaume qui en fait une propriété de la langue comme système, comme « entier systématique, dont toutes les parties sont en cohérence » (1992 : 4). En passant de la linguistique de la langue à celle du discours, la notion prend un autre sens. Au centre de la définition du texte, la **cohérence** est, en linguistique* textuelle, inséparable de la notion de **cohésion** avec laquelle elle est souvent confondue.

Le mot **cohésion** désigne, depuis *Cohesion in English* de M.A.K. Halliday et R. Hasan (1976), l'ensemble des moyens linguistiques qui assurent les liens intra- et interphrastiques permettant à un énoncé oral ou écrit d'apparaître comme un texte. Linguistique transphrastique* et grammaire* de texte insistent sur les marqueurs (liens cohésifs) responsables d'un tel effet de cohésion (anaphores* pronominales et définies, coréférence*, anaphore rhétorique, connecteurs*, succession des temps verbaux, présupposition, nominalisation, etc.). La **cohésion** est, en grammaire de texte, inséparable de la notion de **progression thématique***. Tout texte présente un équilibre entre des informations présupposées* et des informations reprises de phrase en phrase, sur lesquelles les nouveaux énoncés prennent appui (*principe de cohésion-répétition* assuré par les thèmes*), d'une part, et l'apport d'informations nouvelles (*principe de progression* assuré par les rhèmes*), d'autre part.

À cette « textualité basée sur la forme », R. de Beaugrande (1979 : 490) oppose la cohérence comme « textualité basée sur l'information ». Pour lui, la *cohésion* est un aspect de la *grammaticalité* et la *cohérence* un aspect de l'*acceptabilité*. Des liens d'ordre logico-sémantique étant plutôt à déduire pour construire la *cohérence*, cette dernière n'apparaît pas comme une propriété strictement linguistique des textes. Elle résulte d'un jugement qui prend appui sur la connaissance de la situation et les savoirs lexico-encyclopédiques des sujets. M. Charolles (1988 b : 55, 1995) fait du « besoin de cohérence » un principe général d'interprétation, une forme *a priori* de l'identification d'un ensemble verbal comme texte.

Les marqueurs de *connexité* induisent un effet sémantique de *cohésion* (un effet d'isotopie sémantique permettant de dégager le thème général du texte), mais est-ce parce qu'il présente des marques de connexité-cohésion qu'un texte est jugé cohérent ? Une anaphore

est au moins autant une marque de connexité et de cohésion sémantique inscrite dans la matérialité textuelle qu'une instruction interprétative de recherche, dans le co(n)texte, d'un candidat au rôle d'antécédent. C'est ainsi que s'expliquent, par exemple, les anaphores associatives. Un connecteur* argumentatif donne l'instruction de rechercher et construire des inférences menant à des conclusions convergentes ou opposées. Les marqueurs de cohésion ne sont que des indices d'une cohérence à construire par un travail interprétatif, ils ne sont là que pour faciliter ce travail. Prenant appui sur des instructions co-textuelles et con-textuelles, le jugement de *cohérence textuelle* permet de formuler des hypothèses pragmatiques sur la visée du texte (configuration* et macro-acte* de langage), inséparable de sa pertinence situationnelle.

Dans le but d'« articuler l'unité contradictoire du texte, objet formel abstrait, et du discours, pratique sociale concrète », D. Slakta (1975 : 30) considère que la cohésion se détermine linguistiquement au plan de l'ordre (interne et abstrait) du texte. La linguistique textuelle a donc pour objet principal la théorisation de la *cohésion*. La *cohérence* étant, en revanche, de l'ordre des pratiques discursives, elle relève plutôt d'une analyse de discours attentive au genre* de discours, à la visée du texte, aux savoirs réciproques des co-énonciateurs* dans le contexte d'une interaction donnée. Cette redéfinition pragmatique de la cohérence place toutefois cette notion au croisement de la linguistique textuelle et de l'analyse de discours.

▶ **Anaphore, Configuration, Connecteur, Macro-acte de langage, Texte, Thème / rhème**

J.-M. A.

Cohésion ☞ Cohérence

Colinguisme

R. Balibar a introduit le terme **colinguisme** dans un article de 1983, première ébauche de *L'Institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République* paru en 1985. La notion, qui sera ensuite généralisée en 1993 dans *Le Colinguisme*, est définie comme « l'association, par l'enseignement et la politique, de certaines langues écrites faisant communiquer des partenaires légitimes » (1993 : 7). R. Balibar a proposé ce néologisme pour défendre une

approche originale, pluridisciplinaire, des phénomènes de communication dans l'espace public. Plutôt que d'un concept stabilisé, il s'agit d'une problématique large qui traite, dans leur interaction, d'une part, les processus politiques et historiques qui ont conduit à faire correspondre des langues avec des territoires politiques et, d'autre part, les représentations lettrées des langues.

Par opposition au concept de plurilinguisme dont on se sert pour aborder les répartitions sociales entre les parlers, le colinguisme traite de l'*institution des langues* qui met en jeu leur symbolisation par l'écriture et les actes politiques qui les dotent d'un statut officiel en les situant par opposition à d'autres langues, elles aussi dotées d'un statut officiel ou culturel. La problématique du colinguisme donne une place déterminante aux instances législatives, juridiques et scolaires qui diffusent et enseignent des normes de communication communes ou qui règlent les tensions entre la langue dominante et d'autres pratiques langagières (idiomes locaux, langue du clergé, usage administratif, etc.).

Une deuxième perspective relève plus centralement de l'analyse des discours puisqu'elle envisage *les formes de conscience linguistique élaborées par l'élite intellectuelle*, et leurs effets sur la construction imaginaire des identités linguistiques et sur les pratiques discursives effectives. Selon R. Balibar, le propre des lettrés est de surmonter l'enfermement dans le monolinguisme. Parce qu'ils maîtrisent plusieurs langues, les lettrés sont à même de transférer dans leur langue natale des concepts et des « appareils » venus de l'horizon colingue. Le colinguisme est alors un « organisme d'équilibre qui ne cesse pas d'élaborer la communication sous la forme de concepts et d'appareils définis continuellement remplacés » (1993 : 18).

Diverses exploitations de la notion

Le travail dans ce champ concerne d'abord le plan des représentations savantes grâce auxquelles une communauté idéalise son unité (Branca-Rosoff éd., 2001). Le rôle du colinguisme est là évident puisque les traités d'orthographe, les grammaires et les dictionnaires sont toujours historiquement dérivés d'analyses conçues pour les langues lettrées antérieures. Ces « appareils » linguistiques permettent la *grammatisation des populations* qui désigne l'apprentissage réfléchi d'une langue représentée dans des grammaires par le biais de l'exercice grammatical (Balibar 1985 : 172 à 177).

Le colinguisme concerne ensuite les effets de l'*association des langues* sur les styles littéraires et sur le vocabulaire. R. Balibar s'est intéressée particulièrement aux renouvellements qu'apporte la circulation des modèles stylistiques d'un espace de communication à un autre (cf. les pages suggestives sur l'idéal démocratique du style simple en Europe, dans Balibar 1985 : 3e partie) ainsi qu'aux bouleversements provoqués par la rencontre de registres savants et populaires (cf. notamment dans une perspective marquée par la pensée de M. Bakhtine sur Rabelais [Balibar 1991 : 41]).

Elle a enfin porté toute son attention au vocabulaire intellectuel que les traductions ont historiquement répandu, et qui se transforme encore grâce aux néologismes* de sens accompagnant toujours les emprunts et les calques (Balibar 1993). Cette notion a été exploitée en particulier pour l'analyse du discours politique (Guilhaumou 1989) et pour l'analyse du discours lexicographique (*Langage et société*, 1998, n° 83-84).

▶ **Diglossie, Écrit / oral**

S. B.-R.

Collocation ☞ Cooccurrence

Communauté de communication

Concept introduit par D. Hymes (1967, puis 1973 tr. fr. 1984) sous la forme originale de *speech community*, le plus souvent rendu en français par **communauté de communication** ou **communauté langagière**, pour définir des formes externes de régulation de la communication verbale, c'est-à-dire non considérées du point de vue du fonctionnement d'un système linguistique.

Dans le cadre de l'ethnographie* de la communication, ce concept est central pour la construction d'une forme non-abstraite d'analyse des énoncés (par opposition au point de vue théorique constitutif de la *grammaire générative et transformationnelle*). Il permet de concevoir les énoncés comme insérés dans le cadre des comportements communicatifs (non restreints aux comportements verbaux), qui sont considérés comme constituant une caractéristique identitaire d'un groupe. Une communauté de communication est décrite comme un ensemble de locuteurs constitués en tant que groupe parce que « pos-

sédant en commun des règles définissant le déroulement et l'interprétation d'au moins une variété linguistique » (Hymes 1972). Une communauté de communication n'est pas caractérisée par les langues parlées en son sein mais par leurs modes (ou conventions) d'emploi.

Dans cette perspective, la **communauté de communication** est une unité d'analyse, de niveau supérieur, des comportements discursifs. Elle permet de caractériser la compétence* discursive des locuteurs en tant qu'ils partagent des règles de communication et des formes d'évaluation des échanges communicatifs (conformité de ceux-ci aux règles de la communication). Par exemple, en français, l'utilisation de *tu* ou de *vous* renvoie à des choix complexes, non laissés à la liberté du locuteur et qui ne relèvent pas de la grammaire mais de règles complexes intuitivement appliquées, variables socialement : un énoncé comme « Tes papiers ! » n'est sans doute pas jugé amical, malgré l'emploi d'un *tu* familier, par bien des membres de cette communauté de communication. Ces régulations internes définissent, implicitement le plus souvent, ce qu'il convient de dire et, plus largement, le comportement communicatif et les formes verbales adéquates à une situation de communication donnée, comme peut l'être un évènement* de communication spécifique : une remise de décoration, une conférence internationale, un procès, une conversation entre amis, un compliment... Est ainsi caractérisable l'appropriété d'un discours, c'est-à-dire le caractère approprié d'une production verbale aux circonstances de l'énonciation, à distinguer de la grammaticalité qui permet d'estimer uniquement l'appartenance ou non d'un énoncé au système d'une langue donnée.

En analyse du discours, on peut se donner comme objet d'étude de caractériser certains éléments constitutifs de cette compétence de communication, plus ou moins partagée entre ses membres. Il s'agira alors de caractériser des formes discursives (leurs invariants ou leurs variations prévisibles) en relation avec les normes d'un évènement de communication donné, en fonction de différences attribuables à des paramètres identifiés : par exemple, dans un texte de type* scientifique, il est possible de citer d'autres textes en appréciant ceux-ci (dans le cadre d'une citation, en particulier) ; les possibilités autorisées pour ces évaluations* ne sont cependant pas illimitées ; elles sont contraintes par des normes de communication qui font qu'on peut écrire : « dans l'excellente étude de..., dans l'important ouvrage de... », mais sans doute pas : « dans la formidable thèse de... » Un des

paramètres d'analyse des évènements de communication propres à une communauté de communication est en effet constitué par des règles de communication à proprement parler *(norms)*, conventions souvent implicites qui sont à l'œuvre. Celles-ci peuvent déterminer ce qu'il convient de dire et les formes appropriées, et parfois formulaires, de ce dire, comme les salutations et les ouvertures de conversations (de Salins 1987) ou les formes de la politesse* verbale. Ces régulations sont constitutives de l'identité linguistique des genres* discursifs.

Une communauté de communication peut se caractériser par des différenciations internes, dont D. Hymes ne précise pas la nature. Une communauté de communication est perceptible comme homogène si on la compare à d'autres, mais elle peut tout aussi bien être caractérisée au niveau de sous-ensembles particuliers, où se développent des cultures communicatives spécifiques. La plupart des études disponibles ont été effectuées sur des groupes circonscrits, comme la classe de langue, l'usine et l'entreprise. Il n'est guère possible, en l'état actuel des connaissances, de reconstituer les règles générales communes à tous les membres d'une communauté de communication. Du point de vue de l'analyse du discours, il revient à la description de caractériser le répertoire communicatif, c'est-à-dire l'expérience et l'expertise des genres discursifs (en interprétation et/ou en production) des sous-groupes de locuteurs ainsi que les régulations discursives des genres discursifs premiers ou savants. Un locuteur peut appartenir à différentes sous-communautés de communication, au sein d'une même communauté de communication globale, ou à deux communautés de communication distinctes, comme ce peut être le cas pour les enfants de migrants arabophones installés en France.

Communauté de communication est aussi interprétable sous la forme de communauté* discursive (Maingueneau 1984), dénomination par laquelle on envisage les communautés de communication sous des dimensions moins culturalistes et plus nettement institutionnelles.

▶ **Communauté discursive, Formation discursive**

J.-C. B.

Communauté discursive

Cette notion relativement univoque à ses débuts dans les années 80 a été progressivement chargée de sens multiples au fil des années 90, symptôme d'une évolution de l'analyse du discours.

Dans la problématique de D. Maingueneau (1984, 1987), la notion de **communauté discursive** est solidaire de celle de formation* discursive. L'hypothèse sous-jacente est en effet qu'on ne peut pas se contenter d'opposer les formations discursives en termes purement *textuels* : d'un discours à un autre, il y a « changement dans la structure et le fonctionnement des groupes qui gèrent ces discours » (1984 : 135). En d'autres termes, les modes d'organisation des hommes et de leurs discours sont indissociables, les doctrines sont inséparables des institutions qui les font émerger et les maintiennent. Cette hypothèse concerne au premier chef les groupes de *producteurs* de textes, qui ne doivent pas être considérés comme des médiateurs *transparents*. Une telle hypothèse récuse toute interprétation naïve de la distinction entre « intérieur » et « extérieur » d'une formation discursive. Dans cette perspective, la notion de communauté discursive permet surtout de caractériser les locuteurs relevant de positionnements* (un journal, un parti politique, une école scientifique...) qui sont *concurrents dans un même champ* discursif*. On peut aussi se demander si la communauté discursive doit n'inclure que les *producteurs* de textes ou s'étendre à ceux qui participent à l'élaboration ou à la diffusion des textes.

On peut élargir cette notion à toute communauté* de communication restreinte organisée autour de la production de discours, quelle qu'en soit la nature : journalistique, scientifique, etc. Leurs membres partagent un certain nombre de modes de vie, de normes, etc. : dans ce cas, les divergences entre positionnements sont mis au second plan. Exemple de ce type de *communauté discursive* : les **communautés* discursives translangagières** (Beacco 1992 b : 15).

Divers types de communautés discursives peuvent être distingués. J.-C. Beacco (1999 : 14) évoque ainsi : (1) Les communautés discursives à dominante économique (entreprises, administrations...). Tous leurs membres n'ont pas le droit de produire certains genres de textes ; la distinction entre communications interne et externe y est nette. (2) Les communautés discursives « à dominante idéologique qui sont productrices de valeurs, d'opinions et de croyances » (partis politiques, associations...). Elles produisent de nombreux textes prosélytes. (3) Les communautés à dominante scientifique et technique qui produisent des connaissances. Elles sont productrices de textes fermés*, accessibles essentiellement à leurs membres. (4) Les communautés de l'espace

médiatique, qui diffusent et confrontent connaissances, opinions, valeurs en organisant un marché de textes ; elles sont fondamentalement tournées vers leur extérieur et partagent des traits à la fois des communautés idéologiques et des communautés économiques.

Pour P. Charaudeau (2001), il existe trois types de communautés (liés à trois types de mémoire*) dont l'identité est de pensée et d'opinion. Une **communauté communicationnelle** dont l'identité est marquée par la reconnaissance par ses membres des *dispositifs* et *contrats** de communication ; l'existence d'un tel type de communauté permet de comprendre pourquoi le même discours (par exemple sur « la mort ») sera accepté par une communauté de téléspectateurs devant le « Journal télévisé » et refusé par la communauté des consommateurs devant tel slogan publicitaire de Benetton. Une **communauté discursive** (proche de celle définie par D. Maingueneau) dont l'identité est marquée par les *savoirs de connaissance** et *de croyance** dans lesquels ses membres se reconnaissent et dont témoignent les discours circulant dans le groupe social ; cette communauté discursive est porteuse de jugements et donc formatrice d'opinions*. Une **communauté sémiologique** dont l'identité est marquée par des *manières de dire* plus ou moins routinières constituant des « savoir-dire », des « styles » dans lesquels se reconnaissent les membres de la communauté ; celle-ci est donc porteuse de jugements d'ordre esthétique, éthique et pragmatique sur la manière de parler.

La problématique de la communauté discursive est devenue, à partir des années 90, un espace de recherche particulièrement actif, mais elle doit être spécifiée pour prendre en compte la diversité des types* de discours.

▶ **Communauté de communication, Communauté translangagière, Formation discursive, Genre de discours, Positionnement**

D. M.

Communauté translangagière

Communauté translangagière (Beacco 1992) est un concept qui spécifie celui de communauté* discursive. Il est à l'œuvre en particulier dans les travaux d'analyse du discours qui portent sur des corpus multilingues et qui se situent dans le cadre de l'ethnographie* de la communication (de Salins 1992). Il est à mettre en relation avec des

travaux inspirés du comparatisme (en particulier dans le domaine de la stylistique) et réintroduit la diversité des langues naturelles dans un domaine, comme celui de l'analyse du discours, souvent centré sur des productions verbales en une seule langue.

On appelle **communauté discursive translangagière** une communauté de communication particulière, dans laquelle les échanges s'effectuent ordinairement en plusieurs langues naturelles, car celles-ci sont constituées, au moins partiellement, de locuteurs bilingues ou plurilingues. Le fonctionnement de ces communautés ne présente pas de différences fondamentales avec d'autres communautés de communication, à cela près qu'il s'agit de communautés internationales : communautés scientifiques qui se matérialisent physiquement dans les évènements communicatifs comme les congrès ou les conférences internationales, communautés des journalistes qui traitent des intertextes en plusieurs langues (dépêches d'agences), entreprises multinationales, instances internationales (Unesco, Conseil de l'Europe, Organisation des Nations unies...) dont les langues de travail officielles sont multiples.

Pour l'analyse du discours, ces communautés particulières constituent un champ d'observation spécifique : en effet, elles partagent des normes d'interaction homogènes, reconnues comme telles et qui sont, comme à l'ordinaire, caractérisables sous forme de normes et même de rituels (Cali 1999). De la sorte, elles apparaissent comme des lieux dans lesquels les discours sont produits et circulent dans les mêmes conditions : par exemple, les interventions en séance plénière de scientifiques (même statut), présents dans un congrès (même évènement de communication), intervenant sur des contenus proches de celui de leurs collègues, dans les mêmes conditions de temps, devant le même auditoire, sous le même genre discursif. La seule variable apparente semble alors être la langue utilisée.

Si les discours produits dans ces conditions présentent de forts apparentements, bien que mis en verbe dans des langues différentes, ces affinités pourront être imputées à des manières de faire identiques (les méthodologies de la recherche scientifique, par exemple) ou à l'influence d'une forme discursive sur une autre (extension du modèle anglo-saxon d'écriture des textes scientifiques). S'ils présentent des différences, étant produits dans des langues comparables du point de vue de leur macro-organisation (langues indo-européennes,

sémitiques...), alors celles-ci sont sans doute à imputer directement à ce qu'il faut considérer comme des différences ethnolinguistiques.

Une analyse discursive de données multilingues qui ne se situe ni au niveau des langues en présence ni à celui d'hypothétiques sensibilités verbales nationales, mais bien dans le cadre reconnu des genres discursifs et de leurs conditions de production (Moirand 1992), peut être fondée par le biais du concept de communauté discursive translangagière, dans le cadre de cette variété interculturelle de l'analyse du discours. On réorganise de la sorte la problématique de la stylistique comparée dont le propos était de mettre en relief le style collectif d'une communauté linguistique : « Le style collectif concerne le choix préférentiel propre à toute collectivité qui, parmi toutes les possibilités d'expressions affectives, privilégie certaines d'entre elles selon un mode de sensibilité particulier » (Scavée et Intravaia 1979 : 14).

Cela implique des conditions particulières de constitution des corpus* multilingues : pour être en mesure de caractériser des différences relevant de variations de nature ethnolinguistique, il convient de solliciter des intertextualités multilingues effectives, comme celles décrites plus haut (discours produits dans des conférences internationales, des congrès...) et non des intertextes prospectifs : ceux-ci se définissent comme n'ayant d'autre existence sociale que la décision d'un chercheur de comparer des ensembles textuels qui ne sont pas en contact par ailleurs (par exemple, les titres des quotidiens français et tchèques). Ces corpus sont peu propres à une caractérisation des relations entre des formes textuelles et des conditions* de production, car celles-ci risquent de ne pas être homogènes.

▶ **Communauté de communication, Ethnographie de la communication**

J.-C. B.

Communication

Ce terme de **communication** a fait l'objet de nombreuses définitions qui dépendent des différentes disciplines qui s'y sont intéressées. Il est donc difficile de les exposer toutes, il y faudrait un ouvrage entier. Dans ce dictionnaire seront présentées celles qui serviront à comprendre comment cette notion s'inscrit dans le champ du discours.

À l'origine, la communication n'était pas une affaire technique et encore moins technologique. D'après le *Dictionnaire historique de la*

langue française (Le Robert), ce mot « est emprunté (fin XIII^e^-début XIV^e^ siècle) au dérivé latin *communicatio* "mise en commun, échange de propos, action de faire part" [...] et a été introduit en français avec le sens général de "manière d'être ensemble" et envisagé dès l'ancien français comme un mode privilégié de relations sociales » (1994 : 456). Ces différents traits définitoires *(mise en commun, échange, propos, faire part, être ensemble, relations sociales)* seront finalement conservés au cours du temps dans les différentes définitions qui se succéderont, chacune les spécifiant d'une manière particulière. Ce qu'il y a de commun à ces définitions est que la communication est comme une sorte de réponse à la grande question de la communauté sociale. La communication permettrait aux hommes d'établir entre eux des relations qui leur font prendre la mesure de ce qui les différencie et les rassemble, créant ainsi des liens psychologiques et sociaux. Leurs relations ne seraient pas seulement de conflit, lutte et destruction, mais aussi d'intercompréhension, d'enrichissement mutuel, de co-construction de savoir et de valeur. Cet ensemble d'interactions symboliques les conduit à se rassembler en communautés selon une certaine médiation sociale et, ce faisant, ils se construisent une *conscience de soi* à la fois individuelle et collective. Mais c'est surtout dans les domaines de la philosophie, de l'anthropologie et de la sociologie que la communication a été traitée en ces termes généraux de processus de construction des relations sociales.

Un deuxième moment important est celui qui a vu apparaître la *théorie de l'information*. Celle-ci, s'inspirant des schémas de transmission de l'énergie développés par la physique (ondes électromagnétiques, électro-acoustiques entre un appareil source et un appareil récepteur), a opéré une distinction entre la forme et le contenu, entre ce qui sert à transporter une matière quelconque et la nature de ce qui est transporté, ce qui deviendra d'un côté un système de formes, de l'autre le sens représenté par ces formes, considéré comme secondaire. Dès lors, il était aisé de définir, sur ce modèle, la communication humaine comme un processus de transmission entre une source (émetteur*) et une personne cible du message (récepteur*), selon un schéma symétrique autour des notions de *code*, *canal*, *émetteur*, *récepteur*, *encodage* et *décodage* : l'émetteur procède à un encodage de son intention de sens dans un système de formes, le récepteur décode ces formes pour en retrouver le sens, ce qui suppose qu'émet-

teur et récepteur disposent du même code (Shannon et Weaver 1975). Cette distinction entre forme et sens a donné lieu du même coup à la prise de conscience que la communication humaine ne se faisait pas seulement à l'aide de signes verbaux oraux ou écrits mais également de gestes, de mimiques, d'icônes, et de symboles qui peuvent se substituer à ceux-ci. Cela donna lieu à de nombreuses études sur la description de ces systèmes aussi bien dans les communautés dites développées que dans des communautés dites primitives (ethnologie) et à des études sur la mesure de l'efficacité de la communication, c'est-à-dire sur les moyens dont disposerait un émetteur pour influencer le récepteur de la façon la plus efficace possible.

Ce modèle de la communication fut ensuite critiqué en ce qu'il réduisait ce processus à un schéma symétrique simpliste et mécaniciste, comme si chacun de ses éléments (émetteur-encodeur, récepteur-décodeur, code et canal) était transparent : l'émetteur ne se posant aucun problème de rapport entre son intention de sens et les formes dans lesquelles il doit les encoder ; le récepteur reconstruisant parfaitement l'intention de sens de l'émetteur, le code n'étant qu'un ensemble de relations univoques entre forme et sens, le canal (malgré quelques bruits) ne déformant pas fondamentalement la transmission du message. En outre, ce schéma réduisait l'ensemble des faits de communication humaine à la simple transmission d'information qui en est une partie importante mais non la seule.

En linguistique, R. Jakobson, s'inspirant du schéma triadique de K. Bülher qui définissait l'activité linguistique à l'aide des trois fonctions d'*expression*, d'*appel* et de *représentation*, propose un schéma enrichi de la communication verbale autour de six fonctions* du langage (*émotive*, *conative**, *référentielle**, *poétique**, *métalinguistique** et *phatique**). Ce schéma de la communication de Jakobson, longtemps considéré comme une référence, fut ensuite critiqué, particulièrement par des sémioticiens, pour son caractère « à la fois trop général pour permettre une taxinomie et une syntaxe appropriées, et, en même temps, trop particulier du fait qu'il ne porte que sur la seule communication verbale » (Greimas et Courtès 1979 : 45). Il n'empêche qu'il eut le mérite de faire sortir la linguistique du cadre étroit de l'étude des systèmes de la langue comme témoignant de la seule vision référentielle du monde, en introduisant dans la langue l'activité de langage. En outre, bien de ces fonctions ont été reprises postérieu-

rement sous des dénominations diverses par différentes disciplines, avec plus ou moins de précisions.

Dans le domaine du discours, diverses théories sont venues remettre en cause ces différents schémas considérés trop restrictifs du point de vue de l'ancrage psychologique et social du phénomène, et qui ont pris deux orientations à la fois opposées et complémentaires. L'une soutient l'idée qu'on n'arrive jamais à communiquer. Certaines observations semblent aller dans ce sens : les malentendus, les fausses interprétations, l'incompréhension, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. Il n'y aurait en réalité qu'incommunicabilité et incompréhension. La communication serait un phénomène de miroir qui ne renvoie qu'à celui qui prétend communiquer, une sorte de « miroir aux alouettes », de mise en abîme, car ce qui compte pour la construction du sens, c'est « la relation symbolique d'échange [dans laquelle] il n'y a pas d'émetteur ni de récepteur de part et d'autre d'un message, il n'y a pas non plus de message... » (Baudrillard 1972 : 227). La communication ne serait qu'*illusion*. Une autre position conclut à « l'impossibilité de ne pas communiquer » (Watzlawick *et al.* 1972 : 45), considérant que tout comportement est communication » *(ibid.)*. Face à l'aspect explicite, transparent et mécaniste de la communication, certains auteurs défendent l'idée que le but de la communication humaine est essentiellement de produire et interpréter du sens, que celui-ci est en grande partie implicite, ou plus exactement une combinaison d'implicite et d'explicite, de conscient et d'inconscient, d'interindividuel et d'intercollectif, etc., à travers des rapports de « symétrie ou de complémentarité » (Watzlawick *et al.* 1972 : 66). Enfin, dans la filiation de la théorie de l'information, continue de se développer une conception du *tout est communicable* dès lors qu'est simplement considéré le phénomène de transmission d'un message d'une source A vers un récepteur B. Dès lors ne sont pris en compte que les moyens matériels de cette transmission, confortée par un développement très important de la technologie qui est davantage préoccupée par la *rapidité* des transmissions, l'*ubiquité* de la position du récepteur (on embrasse de plus en plus d'espaces et de lieux) et la *mise en réseaux*. On ne prendra pas position, et on fera seulement remarquer que, illusoire ou pas, efficace ou pas, affaire unique de transmission ou pas, la communication est le propre des individus vivant en société, ceux-ci ne cessant d'échanger des messages à l'aide

de systèmes de signes, à des fins de persuasion et de séduction, et établissant des relations d'influence plus ou moins efficace.

Dès lors, on peut observer que différentes théories ont apporté des éléments qui ont progressivement enrichi la conception de la communication langagière. La pragmatique, avec les notions de force *illocutoire** et *perlocutoire** et la théorie des *actes** *de parole* qui permet de percevoir dans les énoncés de quelle façon l'intentionnalité est orientée (Austin 1970). L'ethnographie* de la communication, qui tente de définir les différentes composantes des actes de communication (Hymes 1984). L'ethnométhodologie*, qui se centre sur les phénomènes de ritualisation des actes de langage et propose des outils pour les décrire. Les sociolinguistiques : la « variationniste » de W. Labov (1978), pour qui la hiérarchie sociale conditionne les usages linguistiques ; la « fonctionnelle » de B. Bernstein (1975) et M.A.K. Halliday (1973), pour qui le langage est déterminé par l'usage qu'on en fait et, en retour, le social se reflète dans l'organisation interne du langage ; l'« interactionnelle » de J. Gumperz (1989 a) et d'E. Gofmann (1974), qui proposent un cadre théorique à l'interactionnisme symbolique pour intégrer dans la description des actes de langage une composante sociologique et culturelle. Enfin, une perspective psycho-socio-langagière, qui décrit la communication comme un ensemble de niveaux de contrainte qui s'autodéterminent les uns les autres : le niveau des *contraintes situationnelles* en termes de finalité*, d'identité*, de propos* et de circonstances*, qui détermine les niveaux des *caractéristiques discursives* et *sémiologiques*, le tout constituant un contrat* de communication (Charaudeau 1995 c). L'analyse des discours médiatiques, publicitaires et politiques montre comment se réalisent les jeux de combinaison entre implicite et explicite du sens, à travers d'une part les contraintes de la situation* de communication (contrat), d'autre part les stratégies* discursives mises en œuvre par le sujet (individuation*).

▶ **Contrat de communication, Situation de communication, Stratégie de discours**

P. C.

Communicationnel (niveau –)

☞ **Situationnel (niveau –)**

Compétence discursive

La notion de **compétence discursive** prend des valeurs variables selon le sens qui est donné à « discursive » ; elle est souvent mise en contraste avec la notion de « compétence linguistique » introduite par N. Chomsky.

En réaction contre une conception étroitement linguistique de l'activité verbale, on recourt souvent au concept de « compétence discursive » pour désigner l'aptitude à maîtriser les règles d'*usage* de la langue dans la diversité des situations. Une telle compétence se distingue de la **compétence linguistique**, mais aussi de la **compétence encyclopédique**, voire de la **compétence logique** (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 165). S'il est difficile de faire le partage entre le domaine de ces diverses compétences, il ne l'est pas moins de voir ce que recouvrent des notions voisines comme celle de **compétence communicative** ou **compétence de communication**, empruntée à l'ethnographie* de la communication : pour communiquer, la compétence linguistique ne suffit pas, il faut aussi parler en fonction des contextes sociaux (Hymes 1973). En mettant l'accent sur les règles de la communication, on ne superpose pas exactement langue et pratiques de communication : un même groupe socioculturel peut comprendre diverses langues ou dialectes. Cette compétence communicative interfère avec celle de **compétence pragmatique***, ou **compétence rhétorico-pragmatique** (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 194), c'est-à-dire la maîtrise des principes généraux de l'activité discursive, en particulier des maximes* conversationnelles, qui peut elle aussi être qualifiée de « compétence discursive ». Si la compétence *communicative*, orientée vers des perspectives sociolinguistiques, inclut au premier chef la maîtrise des genres* de discours concrets, la compétence *pragmatique* inclut plutôt les principes très généraux de l'échange verbal, qui sont communs aux multiples genres de discours.

Pour P. Charaudeau (2000 b), il existe trois types de compétence, chacun déterminant une aptitude à reconnaître et à manipuler un certain type de matériau : (1) la **compétence situationnelle** qui « exige de tout sujet qui communique qu'il soit apte à construire son discours en

fonction de l'*identité** des partenaires de l'échange, de la *finalité** de l'échange, du *propos** en jeu et des *circonstances** matérielles de l'échange » ; (2) la **compétence discursive** qui « exige de tout sujet qu'il soit apte à manipuler-reconnaître les *procédés de mise en scène discursive* qui feront écho aux contraintes situationnelles*» ainsi que les *savoirs de connaissance** *et de croyance** supposés partagés et témoignant d'un certain *positionnement** ; (3) la **compétence sémio-linguistique** qui « exige de tout sujet qui communique qu'il soit apte à manipuler-reconnaître les formes des signes, leurs règles de combinaison et leur sens ».

Chez D. Maingueneau (1984), la notion de **compétence discursive** reçoit une valeur plus restreinte. C'est l'aptitude d'un sujet, historiquement définie, à produire et interpréter des énoncés qui relèvent d'une *formation** *discursive déterminée* (conçue en termes de positionnement). Il faut en effet expliquer qu'un même individu puisse produire successivement ou simultanément des énoncés relevant de plusieurs formations discursives et qu'en outre il soit « capable de reconnaître des énoncés comme [...] relevant de sa propre formation discursive », comme de « produire un nombre illimité d'énoncés inédits appartenant à cette formation discursive » (Maingueneau 1984 : 53). Cette compétence est exemplifiée par une pratique comme le pastiche*, dans laquelle le locuteur intériorise de manière intuitive les règles d'un style. Une telle compétence est *interdiscursive* : énoncer à l'intérieur d'une formation discursive, c'est aussi savoir traiter les formations discursives concurrentes, et en particulier adverses. En outre, elle concerne *l'ensemble des paramètres du discours*, sans opposer « fond » (contenus) et « forme » (genres de discours). Elle se diversifie en fonction des types* de discours. Pour des types de discours fortement doctrinaux (discours religieux, philosophique...), cette compétence peut être très consistante sémantiquement ; en revanche, pour des pratiques discursives en prise sur la doxa (presse, politique...), elle intègre des stratégies davantage en prise sur les conjonctures immédiates.

▶ **Communauté de communication, Ethnographie de la communication, Genre de discours, Maxime conversationnelle, Pratique discursive, Situationnel (niveau –)**

D. M.

Complémentaire / symétrique (relation –)

☞ **Relation interpersonnelle**

Composition ☞ Plan de texte

Conative (fonction –) ☞ Fonctions du langage

Concession

Par la **concession**, l'argumentateur modifie sa position en diminuant ses exigences ou en accordant à l'adversaire des points controversés. Du point de vue stratégique, il recule en bon ordre. La concession est un moment essentiel de la **négociation***, entendue comme discussion sur un différend ouvert et tendant à l'établissement d'un accord.

Du point de vue de l'argumentation, en tenant un discours concessif, le locuteur reconnaît une certaine validité à un discours exprimant un point de vue différent du sien, tout en maintenant ses propres conclusions. Il peut estimer disposer d'arguments plus forts ou plus nombreux ; avoir des arguments d'un autre ordre auxquels il ne veut pas renoncer ; ou n'avoir aucun argument mais tenir à son point de vue envers et contre tout, selon la formule « Je sais bien mais quand même ». Dans l'interaction, la concession apparaît comme un pas fait vers l'adversaire ; elle est constitutive d'un éthos* positif (ouverture, écoute de l'autre).

En grammaire, les constructions concessives monologiques sont formées par la liaison au moyen d'un connecteur* concessif de deux énoncés D_1 et D_2 respectivement orientés vers les conclusions C et non-C, la construction ayant pour orientation globale celle du second membre D_2 : « Certes D_1 mais D_2 » ; « Bien que D_1, D_2 » ; « J'admets D_1 mais je maintiens D_2 ». D_1 reprend ou reformule le discours d'un opposant réel (ou évoque le discours d'un opposant fictif), D_2 réaffirme la position du locuteur.

▶ **Connecteur, Diaphonie, Objection, Polyphonie, Réfutation**

C. P.

Conclusion

Comme clôture, la **conclusion** constitue, avec l'introduction, une séquence d'encadrement du texte ou de la parole publique dans laquelle le locuteur adopte des positions de transition (Goffman 1987 : 182-183). La rhétorique judiciaire attribue à la conclusion (péroraison, épilogue) deux fonctions : récapitulation des faits et prise de position ; stimulation des affects, essentiellement indignation (pour le discours d'accusation) ou appel à la pitié (pour le discours de défense).

Comme point de vue, en argumentation, la conclusion est en fait *le point de vue de l'argumentateur* sur une question controversée, en fonction duquel il organise son discours. Ce point de vue correspond à la réponse à cette question, en compétition avec d'autres réponses / points de vue. La conclusion-point de vue de l'argumentation peut figurer dès l'introduction du *discours argumentatif monologique** (annonce de la position qui sera soutenue) ; elle apparaît nécessairement dès l'ouverture de *l'épisode ou de l'interaction argumentative,* avec la confrontation des points de vue. Lors de la conclusion-clôture de l'échange, les conclusions-points de vue divergents peuvent subsister telles quelles, avoir fusionné en une position négociée, l'une d'elles a pu s'imposer ou être imposée.

Dans la théorie de l'argumentation dans la langue de J.-C. Anscombre et O. Ducrot, la conclusion est définie comme ***le sens*** (« intention ») de l'argument.

En logique, en science, la conclusion est à la fois la dernière ligne et le point d'aboutissement d'une démonstration*.

▶ **Argument, Argumentation, Orientation argumentative, Rhétorique**

C. P.

Concordance

Issu de très anciennes traditions, le nom **concordances** *(« Concordantiae »)* a eu plusieurs définitions au cours des siècles. Retenons celle de M. Mackenzie : « Index ou Dictionnaire dans lequel les mots de la Bible, arrangés par ordre alphabétique, sont accompagnés d'une portion des versets qui les renferment et d'une indication des endroits où se trouvent les textes cherchés » (1840, in Sekhraoui 1995 : 137). Il s'agit essentiellement d'un outil de travail, « instrument d'étude four-

nissant, pour un texte donné, la liste complète des emplois de tous les mots du texte, avec une référence et un contexte, ce qui donne à l'utilisateur la possibilité, selon les besoins, soit de retrouver telle ou telle citation, soit d'étudier parallèlement les divers emplois d'un tel vocable » (*Interface*, Maredsous, 1981, *ibid.*, p. 171).

Les premières *concordances*, tables des matières, répertoires ordonnés, repérages et numérotations à partir de divisions systématiques introduites dans les textes, indications de renvois, annotations, commentaires, voire statistiques du nombre de mots ou de consonnes, ont concerné la Bible et sont dues aux Massorètes, auteurs de la tradition rabbinique de la « Massorah » qui remonte au VI^e^ siècle (Weil 1964). Au XVI^e^ siècle, les travaux massorétiques ont été repris par Elie Lévita et mis en ordre par Jacob Ben Chaïm. C'est dire l'ancienneté de ces pratiques.

Mais la première concordance verbale complète, due à plusieurs centaines de dominicains parisiens sous la férule d'Hugues de Saint-Chef (ou Cher), prieur de Saint-Jacques, a été élaborée au XIII^e^ siècle sur le texte latin de la Vulgate de Jérôme (Sekhraoui 1995). Bien d'autres textes, à d'autres époques, ont été l'objet de patients relevés concordantiels, des recueils d'Exempla et des premières tables alphabétiques du XII^e^ siècle aux grands index-concordanciers qui ont ouvert l'ère moderne : *Hymnes* puis *Somme théologique* de Thomas d'Aquin traités mécanographiquement à Gallarate par Roberto Busa, dès 1949 (*Index Thomisticus*, 1974), concordances des grands écrivains français (Centre d'étude du vocabulaire français de Besançon) dès 1959 (Quemada 1959), programmes KWIC (KeyWords-In-Context) et KWOC (KeyWords-Out-of-Context) en 1959, concordances du poète Matthew Arnold par James Painter à l'université de Cornell, toujours en 1959, concordances Rousseau à Princeton par M. Launay en 1965, puis index et concordances de textes à l'INALF-Saint-Cloud, par Pierre Lafon dès 1966, le Coran sur cartes perforées 1967, Table pastorale de la Bible, 1974, et *Mikrah-Compucord*, 1985, du Centre Informatique et Bible de Maredsous, concordancier des 17 volumes de Malebranche par Majid Sekhraoui en 1972-1985, traitement systématique de Giraudoux, Rousseau, Proust, Zola, Hugo, Chateaubriand à l'INALF-Nice par Étienne Brunet (Brunet 1994), et, bien sûr, banque textuelle de FRANTEXT à l'INALF-Nancy élaborée et mise sur réseau par Jacques Dendien.

On appelle plus étroitement aujourd'hui – le champ des recherches linguistiques sur ordinateur étant devenu très vaste – **concordances** ou **concordancier** un ensemble de *contextes immédiats* (de 1 à *n* lignes) réunis autour d'une même unité de sens ou de fonctionnement (forme textuelle, norme lemmatisée, racine, notion, figure de rhétorique, image, etc.) appelée **pôle, pivot, vedette** ou **heading-word**. C'est sur cette base première que, par exemple, a été élaboré à l'INALF-Nancy le *Trésor de la langue française* (Imbs et Quemada 1971-1998). Tous les logiciels traitant de vocabulaire en ordinateur possèdent actuellement, plus ou moins informés, des traitements automatiques de ce type, mais aux possibilités de recherche décuplées. Des liens hypertextuels permettent d'accéder au concordancier complet de toute unité sémantique et, à partir de lui, aux statistiques, remises en contexte et opérations linguistiques les plus diverses (Heiden 1998). C'est ainsi que l'instrument de l'exégèse biblique, véritable pré-ordinateur, s'est trouvé parfaitement convenir aux moyens et problématiques modernes des banques de données et de l'analyse de discours.

▶ **Cooccurrence**

M. T.

Conditions de production

La notion de **conditions de production** du discours remplace la notion trop vague de « circonstances » dans lesquelles un discours est produit pour souligner qu'il s'agit d'étudier ce qui, dans le contexte, *conditionne* le discours. Il s'agit donc d'une notion qui sépare l'énoncé considéré du point de vue de la pragmatique* (comme mise en œuvre de la langue) et l'énoncé considéré du point de vue de l'analyse de discours*. Deux acceptions coexistent en analyse du discours, l'une qui s'inscrit dans la filiation de l'École française d'analyse du discours, l'autre dans le cadre d'une théorie de la communication.

I. Autour de l'École française d'analyse du discours

Calquée sur l'expression marxiste de *conditions de production économiques*, elle apparaît chez M. Pêcheux (1969) avec l'hypothèse « qu'à un état déterminé des conditions de production (discursives) » correspondent « des invariants sémantico-rhétoriques, stables » dans l'ensemble des discours susceptibles d'être produits. M. Pêcheux part

du schéma de la communication de R. Jakobson qu'il modifie : il substitue aux deux pôles du destinateur et du destinataire un dispositif où les situations objectives du locuteur et de son interlocuteur sont dédoublées par les représentations imaginaires des places qu'ils s'attribuent chacun, à soi et à l'autre. Ces rapports de places* ne sont pas des postures individuelles ; ils ne renvoient ni à la parole saussurienne ni à la psychologie, mais ils dépendent de la structure des formations sociales et relèvent des rapports de classes (tels que décrits par le matérialisme historique).

Les conditions de production jouent un rôle essentiel dans la construction des corpus* (qui comportent nécessairement plusieurs textes assemblés en fonction des hypothèses de l'analyste sur leurs conditions de production considérées comme stables).

La mise en relation trop mécaniste entre le discursif et les classes sociales a été critiquée par les spécialistes de la microsociologie des interactions* qui insistent sur les marges de manœuvre des sujets (au risque d'envisager des sujets sans contexte et sans mémoire). Dans une perspective qui doit beaucoup à M. Foucault, elle a laissé place à une vision plus complexe des institutions discursives et du rapport entre intérieur et extérieur du discours (Maingueneau 1991 ; ou Guilhaumou 1998 b à propos du rôle des médiateurs).

▶ **Contexte, École française d'analyse du discours, Genre et histoire, Situation de communication**

S. B.-R.

II. Conditions de production et situation de communication

Hors son emploi dans la filiation des travaux de M. Pêcheux et de sa redéfinition par J.-J. Courtine (1981 : 19-25), cette notion a fini par prendre un sens général, s'assimilant parfois à contexte*, terme tout aussi ambigu, comme l'ensemble des données non-linguistiques qui président à un acte d'énonciation. Cela pose évidemment un problème, car, dans cet ensemble de données, il y en a qui relèvent de la situation* de communication, d'autres qui relèvent d'un savoir préconstruit* qui circule dans l'interdiscours* et qui surdétermine le sujet parlant. Autrement dit, certaines de ces conditions sont d'ordre situationnel et d'autres d'ordre du contenu discursif. Il est exact qu'un sujet parlant est toujours surdéterminé en partie par les savoirs, les croyances et les valeurs qui circulent dans le groupe social auquel il

appartient ou se réfère, mais il l'est également par les dispositifs de communication dans lesquels il s'inscrit pour parler, lesquels lui imposent certaines places, certains rôles* et certains comportements.

▶ **Contrat de communication, Situation de communication**

P. C.

Configuration

Empruntée à la réflexion philosophique sur l'interprétation du récit historique (Gallie 1968, Mink 1965-68-69), cette notion a été développée par P. Ricœur dans le cadre de sa théorie générale du récit. Comme le dit L.O. Mink : « Même quand tous les faits sont établis, il reste toujours le problème de leur compréhension dans un acte de jugement qui arrive à les tenir ensemble au lieu de les voir en série » (1965). En d'autres termes, et ceci rejoint une des hypothèses majeures de la linguistique* textuelle, comprendre un récit – et plus largement le contenu de tout texte en général – ce n'est pas décoder une à une des phrases et les phases d'une intrigue, c'est passer d'une successivité à un tout de sens cohésif-cohérent* ressenti comme formant un texte*.

Comme le souligne P. Ricœur, le récit le plus humble est toujours plus qu'une série chronologique d'évènements* et d'actions*. En saisissant ensemble les ph(r)ases d'un récit, par la mise en intrigue, celui qui raconte propose un sens (une schématisation*). La lecture-compréhension d'un texte est un jugement réflexif qui (re)configure le texte. En d'autres termes, l'acte de **configuration** est autant un acte de production-schématisation que de lecture-interprétation. Soulignant sa parenté avec le jugement, P. Ricœur insiste sur le fait que, dans le cas particulier du récit historique comme du récit de fiction, il s'agit d'un acte « qui comprend – qui "prend ensemble" – le divers de l'action dans l'unité de l'intrigue » (1983 : 116).

Considérant tout texte comme « un ensemble d'*instructions* que le lecteur individuel ou le public *exécutent* de façon passive ou créatrice » (1983 : 117), P. Ricœur inscrit le concept de configuration dans le cadre pragmatique de l'interaction verbale. Il part de la définition énonciative de la phrase avancée par É. Benveniste : unité du discours et non de la langue, toute phrase est acte de référence et construction interactive de sens (« intenté »). « L'*intenté* du discours cesse de se confondre avec le signifié corrélatif de chaque signifiant dans l'imma-

nence d'un système de signes. Avec la phrase, le langage est orienté au-delà de lui-même : il dit quelque chose *sur* quelque chose. Cette visée d'un référent du discours est rigoureusement contemporaine de son caractère d'évènement et de son fonctionnement dialogal » (Ricœur 1983 : 118).

▶ **Cohérence, Linguistique textuelle, Macro-acte de langage, Récit, Schématisation, Texte**

J.-M. A.

Configuration / archive

Dans la perspective ouverte par M. Foucault (1969 b), une conception originale de l'énoncé issue de la lecture d'archives, donc de l'**archive**, se met en place au début des années 80 dans le champ de *l'analyse de discours du côté de l'histoire*, formulation du champ d'études de l'historien du discours qui s'est ajoutée, en la précisant, à celle de « discours comme objet de l'histoire » par le fait d'une attention nouvelle aux **configurations** d'énoncés.

L'ANALYSE CONFIGURATIONNELLE

Avec l'analyse configurationnelle, on quitte la pratique initiale d'homogénéisation du corpus* en analyse de discours pour passer à la constitution de dispositifs d'énoncés nécessairement hétérogènes. Ainsi en est-il de la configuration autour des énoncés du type « Du pain et X », dominée, dans la tradition de la Révolution française, par la coordination-pivot « du pain et la liberté » (Guilhaumou, Maldidier et Robin 1994). En symbiose avec l'analyse archéologique* de M. Foucault, il ne s'agit plus de découper ses corpus au sein des séries textuelles imprimées déjà répertoriées et analysées par les historiens comme au début de l'analyse de discours. Il s'agit au contraire de « décrire les règles de constitution des objets, de formation des concepts et des positions de sujets » (Foucault 1994, II : 162) à partir de configurations d'énoncés* d'archive.

Ainsi, la situation discursive d'une archive, en particulier manuscrite, n'est jamais donnée *a priori*. En effet, son identification discursive, en dépit des marques institutionnelles et temporelles (un sceau, le nom propre d'une institution, une date, etc.), demeure opaque tant que l'énoncé d'archive n'a pas été matérialisé par un geste de lec-

ture*. C'est dire que l'archive n'est pas le reflet passif d'une société au sein de la totalité des textes conservés. Elle est ici définie comme « le jeu de règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'évènements et de choses » (Foucault 1994, I : 708). Elle s'offre donc à une lecture herméneutique qui y découpe des dispositifs discursifs, des configurations signifiantes. Par là même, elle met en valeur *la capacité interprétative propre d'acteurs de l'histoire* souvent méconnus au sein d'évènements trop souvent réduits à leurs causes et/ou leurs conséquences. Elle modifie donc complètement l'abord du corpus des premiers moments de l'analyse de discours, corpus désormais ouvert à la textualité qui l'entoure.

L'analyse de discours du côté de l'histoire s'organise donc actuellement autour d'un dispositif méthodologique où les études historico-discursives, initiées par *la relation entre histoire et linguistique* (Robin 1973), ne prennent sens qu'au terme d'un travail configurationnel sur des énoncés d'archive à l'intérieur d'un trajet* thématique, et de ses moments de corpus, véritables arrêts sur un dispositif d'énoncés susceptible d'une analyse linguistique précise. En d'autres termes, les énoncés ne sont pas initialement analogues aux expressions, propositions et phrases étudiées par le linguiste : ils dérivent de la triple fonction historique de sujet, d'objet et de concept (Deleuze 1986 : 18). Ce n'est qu'au terme de leur description configurationnelle que peuvent se dégager des récurrences linguistiques : ainsi en est-il de la récurrence de la coordination « Du pain et X » au terme de la description du trajet thématique des subsistances au XVIII^e siècle (Guilhaumou 1984, 2000 a).

Ainsi, par exemple, en décrivant l'itinéraire d'un *sujet historique* (tel que le corps de Marat), l'organisation d'un *objet discursif* (comme le thème des subsistances), l'émergence d'un *concept* (par exemple à travers le mot d'ordre de mise à l'ordre du jour de *la terreur* en 1793), et plus largement la formation d'un évènement* discursif sur la base de *configurations d'énoncés attestés dans l'archive*, J. Guilhaumou rend compte, dans le même temps, des ressources interprétatives de la triple fonction de l'énoncé d'archive. L'énoncé attesté, à proximité d'autres énoncés, permet ainsi d'accéder à la compréhension « directe » du *sens advenu*, sans faire le détour par l'explication contextuelle d'un sens caché contenue dans le métadiscours* de l'historien.

La réflexivité

Dans la lignée des considérations de P. Ricœur (1983), nous pouvons aussi préciser que toute description d'énoncés attestés participe, dans sa dimension autoréférentielle, d'un *acte configurant* centré sur une intrigue. Le rapport à l'évènement discursif est ici privilégié dans la mesure où la valeur réflexive de l'énoncé, ses ressources interprétatives proviennent de la mise en acte d'arguments au sein d'un processus discursif, de leur dimension performative*. Une mise en intrigue, qui se développe tout au long d'un trajet* thématique, acquiert sa dimension la plus large, atteint son ultime signification au moment où émerge *une expression susceptible de résumer l'intelligibilité d'un processus discursif*. Ainsi en est-il de l'expression « Marat n'est pas mort » au terme d'une description configurationnelle de *l'évènement « Mort de Marat »* – de l'assassinat à l'exposition et à la pompe funèbre (13-16 juillet 1793) – qui permet de sublimer le corps de Marat (Guilhaumou 1986 a, 1988).

Cependant, l'apport linguistique le plus notable d'une démarche configurationnelle de type archivistique en analyse de discours concerne sa capacité à rendre compte de *la matérialité de la langue dans la discursivité de l'archive*. Il s'agit alors de décrire les enjeux discursifs d'une récurrence syntaxique. Ainsi en est-il du paradigme syntaxique « Du pain et X » étudié dans un moment de corpus (Guilhaumou, Maldidier et Robin 1994) au terme de la description du *thème des subsistances* au XVIII^e^ siècle (Guilhaumou 1984, 2000 a). Une donnée grammaticale, la *coordination*, rend compte de la *matérialité discursive* au sein même des affrontements discursifs autour de la demande de pain. Une question linguistique ouverte (le rapport entre la coordination de syntagmes et la coordination de phrases) peut être abordée dans le processus même de description de dispositifs discursifs.

Dans la continuité des travaux de J.-P. Faye (1972), l'historien du discours s'efforce donc d'expliquer comment des configurations discursives font sens dans une *conjoncture historique* sans avoir recours à la notion de conditions* de production qui induit une coupure entre texte et contexte tout à fait contestable dans une *démarche herméneutique* qui prend en compte la *réflexivité des descriptions sociales* telle qu'elle est formulée dans l'ethnométhodologie*

▶ **Acte de langage, Archéologique (analyse –), Conditions de production, Corpus, Énoncé, Évènement discursif / linguistique, Matérialité discursive, Récit, Trajet thématique**

J. G.

Confirmatif (échange –) ☞ Échange

Connaissance / croyance (savoir de –)

Si l'on accepte l'hypothèse qui veut que communiquer ou interpréter un message suppose que les interlocuteurs concernés par celui-ci partagent un certain savoir, on est amené à se demander quelle est la nature de ce savoir. Cette hypothèse du *savoir partagé* comme condition nécessaire à l'interprétation des énoncés a été discutée par D. Sperber et D. Wilson (1989) qui proposent la notion d'« environnement cognitif mutuel » (1989 : 70) comme ensemble de connaissances manifestes partagées. Sans entrer dans le détail d'une telle discussion, on pourra retenir pour l'analyse du discours que le sens des énoncés ne dépend pas seulement de ce qui est codé par la langue, mais également, et tout aussi constitutivement, du savoir que possèdent les interlocuteurs d'un acte de langage, savoir qu'ils investissent dans le message soit pour le produire, soit pour l'interpréter, et que c'est la partie commune de cet investissement qui permet qu'il y ait *intercompréhension*. On soutiendra donc que, d'une façon générale, du *savoir partagé* est nécessaire à la production-interprétation de tout acte de langage.

En psychologie cognitive (Rosch et Lloyd 1978) puis en ***sémantique linguistique*** (Lakoff 1987, Langacker 1987) a été développée une théorie sémantique des prototypes, laquelle propose de distinguer, entre autres choses, deux axes de constitution du savoir autour de ce que serait la connaissance prototypique d'un mot-objet du monde : un axe *stéréotypique* et un axe *encyclopédique*. La connaissance **prototypique** serait constituée par des traits universels de caractérisation des êtres du monde, à travers le langage. Par exemple, le fait qu'un « oiseau » soit reconnu comme un « animal » ayant des « plumes », un « bec », des « ailes » et pouvant « voler ».

Mais l'homme fabrique d'autres types de savoir que le seul savoir prototypique qui constitue une base minimale de reconnaissance. Ces autres types de savoir se répartiraient sur ces deux axes selon que les

propriétés qui sont attribuées aux êtres sont plus ou moins universelles. Ainsi, reconnaître à un « oiseau » qu'il est « singulier » (« C'est un drôle d'oiseau »), qu'il est « frugal » (« Un appétit d'oiseau ») ou « insaisissable » (« Comme l'oiseau sur la branche »), sont des propriétés qui sont à la fois reconnues, largement partagées, mais à l'intérieur d'un groupe social ou d'une culture donnés. Ce savoir reposant sur des propriétés à la fois universelles et relatives est dit **stéréotypique.**

Enfin, pouvoir dire d'un oiseau que c'est un vertébré, qu'il possède un jabot, que c'est un animal à sang chaud et à respiration pulmonaire, suppose un savoir spécialisé ou technique qui n'est partagé que par un groupe restreint d'individus. On parlera alors de savoir **encyclopédique** (Martin 1991).

En analyse du discours, une distinction légèrement différente a été proposée par P. Charaudeau. Il distingue **savoir de connaissance** de **savoir de croyance.** Les **connaissances** « procèdent d'une représentation rationalisée sur l'existence des êtres et des phénomènes du monde. [...] Ces connaissances sont censées rendre compte du monde, de la façon la plus objective possible » (1997 a : 44). Elles sont acquises soit par l'expérience de la vie (« Plus un objet est lourd, plus il est difficile de le soulever »), soit par le biais d'un savoir technique ou savant (« C'est la terre qui tourne autour du soleil et non l'inverse »). Elles concernent donc tout ce qui est d'ordre factuel, qui peut être vérifié et expliqué selon un principe de causalité vraisemblable. Les croyances, elles, résultent du regard subjectif que l'homme porte sur les évènements du monde. Les **croyances** correspondent moins à une tentative d'intelligibilité du monde qu'à une tentative « d'*évaluation* de celui-ci quant à son bien-fondé, et d'*appréciation* quant à son effet sur l'homme et ses règles de vie » (1997 a : 46). Ces croyances relèvent donc de jugements qui contribuent à fabriquer des normes de référence à l'aune desquelles seront évalués les comportements des individus (« Bien malin est pris qui croyait prendre »).

▶ **Opinion, Représentation sociale**

P. C.

Connecteur

Dans l'article « Mot » de l'*Encyclopédie méthodique* du XVIII^e^ siècle, N. Beauzée rangeait déjà les conjonctions dans la catégorie de ce qu'il appelle les « mots discursifs », unités qui « font les liens des proposi-

tions, en quoi consiste la force, l'âme et la vie du discours ». À la même époque, dans son *Cours de rhétorique et de belles-lettres*, l'Écossais H. Blair plaçait des conjonctions comme *as, because, although* dans la catégorie des « connectives » qui « sont généralement utilisées pour connecter des phrases ou des membres de phrase. [...] C'est le bon ou mauvais emploi de ces particules de connexion qui confère au discours un air ferme et structuré ou au contraire incohérent et relâché, c'est cela qui le fait progresser d'un mouvement sans heurts et régulier, ou d'un pas podagre et boiteux » (1788).

À partir des travaux pragmatiques sur les « mots du discours » (Ducrot 1980), la réflexion sur les adverbes, conjonctions et locutions conjonctives qui jouent un rôle de connexion entre unités du discours s'est développée en linguistique. En adoptant un point de vue pragmatique et textuel, on gagne à placer sur un continuum plusieurs types de connecteurs qui remplissent certes une même fonction de liage entre unités de rang différent (propositions ou paquets de propositions), mais qui (1) soit assurent cette *simple fonction de connexion*, (2) soit ajoutent à cette fonction un rôle de *marquage* de (re)prise en charge énonciative, (3) soit complètent ces deux fonctions par une *orientation argumentative* marquée.

1. Segmenter et relier : la simple connexion (les organisateurs)

Fonction commune à (1), (2) et (3)

Proposition(s) p ←——— C ———→ *Proposition(s) q*
...fermer] [ouvrir...

Les organisateurs jouent un rôle important dans le balisage des plans* de texte. On peut distinguer ceux qui ordonnent les éléments de la représentation discursive sur les deux axes majeurs du temps et de l'espace : les **organisateurs spatiaux** *(à gauche, à droite, devant, derrière, dessus, dessous, plus loin, d'un côté – de l'autre...)* et les **organisateurs temporels** *(alors, ensuite, [et] puis, après, la veille, le lendemain, trois jours plus tard, maintenant...)*. D'autres, les **organisateurs énumératifs**, découpent et ordonnent la matière textuelle et, avec elle, le contenu représenté. On peut distinguer les simples **additifs** *(et, ou, aussi, ainsi que, avec cela, de même, également, en plus...)*

et les **marqueurs d'intégration linéaire** qui ouvrent une série *(d'une part, d'abord, premièrement, en premier lieu, d'un côté...)*, signalent sa poursuite *(ensuite, puis, en second lieu, et...)* ou sa fermeture *(d'autre part, enfin, de l'autre, en dernier lieu, et, c'est tout, pour terminer, en conclusion...)* ; certains d'entre eux ajoutent à la valeur d'ordre une valeur temporelle.

2. Marquer énonciativement (E) une portion de texte : connexion combinée à une prise en charge énonciative

Fonction commune à (2) et (3)

Proposition(s) p (E) ←——< C >——→ *Proposition(s) q (E)*
zone indexée énonciativement E1] [zone indexée énonciativement E2

La catégorie importante des **connecteurs de reformulation*** souligne, en un certain point du texte, une reprise métalinguistique *(c'est-à-dire, autrement dit, [N_1] c'est/s'appelle [un N_2], en un mot, en d'autres termes...)* et/ou associe à cette reprise métalinguistique un marquage comparable à celui des marqueurs d'intégration linéaire conclusifs *(bref, en somme, finalement, en fin de compte, au fond, tout compte fait, somme toute, en résumé, en conclusion, pour tout dire, en réalité, en fait, de fait, enfin...)*. À ce premier type de connecteurs, il faut ajouter les **organisateurs marqueurs de structuration de la conversation** *(bon, ben, pis, alors...)* et autres **phatiques** *(tu sais, tu vois, euh...)* qui, en les ponctuant, jouent un rôle important dans la structuration des textes oraux.

3. Orienter argumentativement : les connecteurs argumentatifs

Fonction propre à (3)

Proposition(s) p ←——< C >——→ *Proposition(s) q*
Instruction de retraiter p comme: Argument ou Argument étayant ou Contre-argument ou Conclusion
Instruction de retraiter q comme: Conclusion ou Contre-argument ou Argument étayant ou Argument

Les connecteurs argumentatifs ajoutent à la fonction de segmentation des énoncés un marquage fort de prise en charge énonciative. À la différence des autres connecteurs, ils orientent argumentative-

ment la chaîne verbale en déclenchant un retraitement d'un contenu propositionnel soit comme un argument, soit comme une conclusion, soit comme un argument chargé d'étayer ou de renforcer une inférence ou encore comme un contre-argument. Comme les autres, ils délimitent des unités en ouvrant ou en fermant des portions de texte depuis le niveau intrapropositionnel (« Le pré est vénéneux *mais* joli en automne »), jusqu'au niveau interpropositionnel (segmenter et lier des propositions au sein d'une période*) et textuel (segmenter et relier des pans de texte entiers). On range dans cette catégorie aussi bien les argumentatifs et concessifs *(mais, pourtant, cependant, certes, toutefois, quand même...)* que les introducteurs d'explication et de justification *(car, parce que, puisque, si – c'est que...)*, le *si* hypothétique *(si – alors)*, et les simples marqueurs d'un argument *(même, d'ailleurs, de plus, non seulement...)*.

▶ **Argumentation, Cohérence, Marqueur conversationnel, Période, Texte**

J.-M. A.

Connecteur argumentatif

La notion de **connecteur** élargit la notion traditionnelle de **coordonnant** en regroupant des termes appartenant à diverses catégories grammaticales, conjonctions de coordination, conjonctions et locutions conjonctives de subordination, adverbes. Leur analyse met l'accent sur la **fonction** commune à cette classe de mots, la connexion qu'ils établissent entre le contexte linguistique gauche de l'énoncé auquel ils sont attachés et cet énoncé lui-même. Elle cherche à constituer des sous-classes, selon la nature sémantique de ce lien, par exemple d'analogie, de reformulation, d'énumération ou d'argumentation. L'interprétation « argumentative » des connecteurs constituant la sous-classe des connecteurs argumentatifs est le produit, plus ou moins unifié, de *trois grilles d'interprétation*, relevant de l'implication logique, de la relation physique cause-conséquence et du lien argument-conclusion.

Connecteurs logiques

Certains connecteurs peuvent être interprétés en termes de **conditions de vérité** des propositions qu'ils relient, par analogie avec leurs

homonymes de la logique propositionnelle, notamment « et/∧», « ou/∨», « si... alors.../→ ». *Les limites de cette interprétation* sont dues au fait que seule est prise en compte la valeur de vérité des deux propositions reliées, à l'exclusion de leur sens et de leurs conditions d'emploi. Les conséquences majeures sont d'abord la validité d'enchaînements *sémantiquement absurdes* (l'implication « Si la lune est un fromage mou, alors Napoléon est mort à Sainte-Hélène » est valide puisque la première proposition est fausse, la seconde est vraie et, de par la définition de l'implication logique, le faux entraîne le vrai : du faux, on peut déduire n'importe quoi, le faux comme le vrai). Ensuite, elle considère que les connecteurs sont *massivement synonymes*. En effet, l'énoncé composé « Le restaurant est bon (= A) mais [il est] cher (= B) » est vrai si et seulement si le restaurant est à la fois bon et cher ; autrement dit, « A mais B », ou « A pourtant B », ayant les mêmes conditions de vérité que « A et B », les connecteurs « et », « mais », « pourtant »... sont considérés comme équivalents. Enfin, elle a également des conséquences contre-intuitives sur le plan argumentatif : « P → P » est une formule valide, alors que l'argumentation correspondante « P donc P » est fallacieuse par *pétition de principe* ; on ne peut pas donner pour argument en faveur d'une conclusion cette conclusion elle-même. C'est le coût du « gain décisif » que trouve la logique « à abandonner le langage usuel » (Quine 1972 : 20-21).

Connecteurs et circonstants

Les connecteurs sont également interprétables dans le cadre de *la théorie rhétorique-ontologique des circonstances de l'action*, adaptée à la grammaire sous le nom de théorie des compléments circonstanciels. Son métalangage est plus riche que le précédent. Par exemple l'enchaînement « A mais B » peut être analysé comme « A (Opposition) B ». De même, alors que, dans le cadre de l'interprétation logiciste, l'analyse des connecteurs « car », « donc », « parce que », « puisque », « en conséquence »... était dévolue à la seule **implication**, dans ce nouveau cadre, on peut faire appel à la relation **cause-conséquence**. Celle-ci introduit du sens dans les implications et permet de rejeter l'enchaînement indésirable « Si la lune est un fromage mou, alors Napoléon est mort à Sainte-Hélène » ; elle se plie bien aux paraphrases intuitives et ouvre sur une problématique de l'**explication*** et de l'**argumentation***.

CONNECTEURS ARGUMENTATIFS

Le lien cause-conséquence se laisse aisément reformuler en termes argument-conclusion. Ainsi, selon les contextes, on considère « puisque », « parce que » comme des introducteurs de cause ou d'argument, « donc », « en conséquence » comme des introducteurs de conséquence ou de conclusion. Ce type d'analyse, traditionnel pour certains termes, a été étendu par O. Ducrot (1980) à de nouveaux items, par exemple « d'ailleurs », « justement » ou « mais ». L'enchaînement « A mais B » (« Ce restaurant est bon mais cher ») est alors analysé selon deux variantes.

Selon la conception instructionnelle (Ducrot *et al.* 1980 : 12), par l'énonciation de A (« Ce restaurant est bon »), le locuteur émet l'instruction : « Chercher une conclusion C pour laquelle A est un argument », par exemple « Allons dans ce restaurant ! ». Par l'énonciation de « mais B », il émet l'instruction : « Considérer B comme un argument pour la conclusion non-C », donc ici « N'y allons pas ! », l'énoncé complexe ayant l'orientation globale non-C.

Selon la conception polyphonique (Ducrot *et al.* 1980 : 44), par l'énonciation de « A », le locuteur met en scène un énonciateur E_0 argumentant de « A » vers « C » ; par l'énonciation de « mais B », il met en scène un énonciateur E_1 argumentant de « B » vers « non-C » ; enfin, il s'identifie à E_1, argumentant donc vers « non-C » (Ducrot 1988 : 66-71).

La théorie d'O. Ducrot, dite « théorie de l'argumentation dans la langue », sous sa forme radicale, assimile le lien argument-conclusion au rapport de signification, le sens de l'énoncé (l'argument) étant sa suite (la conclusion qu'il vise). Elle généralise ce style de description à tous les usages de « mais » et, en théorie, à tous les connecteurs.

▶ **Connecteur, Orientation argumentative**

C. P.

Connexité ☞ Cohérence

Connotation

D'abord utilisé par les logiciens, le terme de **connotation** s'est ensuite incorporé au lexique de la linguistique (et même aujourd'hui,

dans une certaine mesure, à la langue ordinaire, dans laquelle le verbe « connoter » est une sorte d'équivalent d'« évoquer »).

En logique, la connotation d'un concept correspond à sa « compréhension », c'est-à-dire à l'ensemble des attributs qui définissent ce concept (par opposition à la **dénotation** qui correspond à son extension) : « Le mot *blanc* dénote toutes les choses blanches telles que neige, papier, écume des vagues, etc. ; et il implique ou [...] connote l'attribut *blancheur* » (Stuart Mill, cité par A. Lalande dans son *Dictionnaire de philosophie*). La *Grammaire de Port-Royal* utilise toutefois le terme dans un sens différent (la connotation d'un concept comme « signification confuse »), où l'on voit poindre le sens que lui donnera la linguistique moderne, à partir de L. Bloomfield (1933).

En linguistique, la connotation d'un terme, c'est une partie seulement de sa signification – que B. Pottier (1964) appelle quant à lui « virtuème » –, à savoir l'ensemble des valeurs qui viennent se surajouter aux traits « dénotatifs », lesquels sont directement liés aux propriétés du référent discursif (le mot **dénotation** désignant tout à la fois le mécanisme de mise en corrélation d'un terme et de son référent, et la partie de la signification lexicale qui permet ce mécanisme). Par exemple, le terme « patate » s'oppose à « pomme de terre » : (1) *dénotativement* lorsqu'il désigne une « plante des régions chaudes, cultivée pour ses gros tubercules à chair douceâtre », mais (2) *connotativement* lorsque c'est un simple équivalent familier de « pomme de terre ».

Les connotations apparaissent donc comme des valeurs « ajoutées », « secondaires », « périphériques », qui relèvent moins de la linguistique à proprement parler que de la stylistique*, de la psycholinguistique ou de la sociolinguistique, et qui constituent un ensemble extrêmement flou et divers (d'après Bloomfield, « les variétés de connotations sont innombrables et indéfinissables »). On doit à R. Martin (1976 : 88-101) puis à C. Kerbrat-Orecchioni (1977) d'avoir entrepris leur inventaire et classification systématique en fonction de la nature particulière de leur signifiant et/ou signifié : en ce qui concerne le *signifiant de connotation* (ou *connotateur*), ce peut être par exemple le matériel phonique et/ou graphique, tel fait prosodique, telle construction syntaxique, le signifiant lexical, ou le référent lui-même (support d'une connotation qui va « entrer dans la langue » lors de la verbalisation de ce référent) ; en ce qui concerne le *signifié de conno-*

tation, on distinguera entre autres les connotations stylistiques (problème du registre ou niveau de langue), les connotations énonciatives (affectives ou axiologiques, socioculturelles ou idéologiques), et toutes sortes de « valeurs associées » de provenance diverse.

Pour L. Hjelmslev (1968 : chap. 22), le « langage de connotation » est un langage second qui prend pour plan de l'expression les signes bifaciaux du langage de dénotation, sur lesquels viennent se greffer des contenus nouveaux (à l'exact opposé du « métalangage » qui serait un « langage dont le contenu est déjà un langage »). Souvent repris (entre autres par U. Eco, R. Barthes, A.-J. Greimas ou L.J. Prieto), ce schéma a été à juste titre critiqué, en particulier par C. Kerbrat-Orecchioni (1977 : 80-87) et C. Metz (1973).

Le même C. Metz a appliqué la notion de connotation à son objet propre, le langage du cinéma : il s'agit là en effet d'une notion *trans-sémiotique*, particulièrement apte à rendre compte du fonctionnement sémantique des messages iconiques – voir la fort célèbre analyse proposée par R. Barthes (1964 b) d'une affiche publicitaire pour les pâtes Panzani, dans laquelle il identifie la présence d'un certain nombre de signifiés de connotation, comme l'« italianité », signifié dont les supports sont aussi bien linguistiques (la consonance du nom du produit, le recours à la langue italienne pour certains fragments du texte) qu'iconiques (les objets représentés, symboles de la gastronomie italienne, et les trois couleurs dominantes, blanc-vert-rouge, symboles de l'Italie). Cet exemple montre en même temps que les connotateurs ne sont pas toujours « erratiques » dans le message, mais qu'ils peuvent aussi s'organiser en réseaux, et constituer des « isotopies*».

Bien qu'elles soient logiquement *secondes*, les connotations ne sont pas pour autant *secondaires* par rapport aux contenus dénotatifs : elles jouent un rôle fondamental dans le discours ordinaire (contraignant les choix lexicaux individuels, et parfois même l'évolution du lexique : cf., par exemple, le remplacement de « Seine-Inférieure » par « Seine-Maritime », de « Basses-Pyrénées » par « Pyrénées-Atlantiques », et de « Côtes-du-Nord » par « Côtes-d'Armor ») ; ainsi que dans d'autres genres discursifs comme le discours publicitaire ou le discours littéraire – tout texte littéraire constituant par définition, d'après M. Arrivé (1972 : 67), un langage de connotation.

▶ **Émotion, Mot**

C. K.-O.

Constituant (discours –)

Notion introduite par D. Maingueneau et F. Cossutta (1995) pour délimiter un ensemble de discours qui servent en quelque sorte de garants aux autres discours et qui, n'ayant pas eux-mêmes en amont des discours qui les valident, doivent gérer dans leur énonciation leur statut en quelque sorte « autofondé ».

Les **discours constituants** entretiennent une relation constitutive avec l'**archéion** d'une société, ses valeurs fondatrices : « Lié à l'*archè*, "source", "principe", et à partir de là "commandement", "pouvoir", l'*archéion*, c'est le siège de l'autorité, un palais, par exemple, un corps de magistrats, mais aussi les archives publiques. L'archéion associe ainsi intimement le travail de *fondation* dans et par le discours, la détermination d'un *lieu* associé à un *corps d'énonciateurs consacrés* et une élaboration de la *mémoire* » (Maingueneau et Cossutta 1995 : 112).

La catégorie de « discours constituant » n'est ni une catégorie définie sur la base de sa seule fonction sociale ni une catégorie renvoyant à des propriétés textuelles ou énonciatives, elle participe de ces deux dimensions. L'hypothèse sous-jacente à cette catégorie est en effet que la position singulière qu'ils occupent dans l'interdiscours* a pour corrélat que ces discours partagent un certain nombre d'invariants énonciatifs. En dépit de leurs différences évidentes, un texte littéraire, un texte philosophique ou un texte religieux, par exemple, partagent un certain nombre d'invariants quant à leur manière de gérer leur mode d'inscription dans la société (champ* discursif, communauté* discursive, positionnement*, paratopie*...), leurs scènes* d'énonciation et leurs modes d'organisation textuelle. La notion de « constitution » associée à « constituant » joue en effet sur deux dimensions inséparables : la constitution comme *organisation textuelle* et la constitution comme *acte juridique* (acte de constitution d'une entité juridique et constitution comme texte établissant les normes d'une collectivité). « C'est seulement par leur manière d'organiser leur propre discours qu'ils peuvent montrer et attester leur légitimité – leur conformité aux critères du Vrai » (Maingueneau 1999 : 197).

Le caractère *hétéro-constituant* est l'autre face du caractère *auto-constituant* de ces discours : ils ne peuvent servir de garants aux *autres* discours qu'en construisant à travers leur énonciation les conditions de leur *propre* validité, processus qui ne fait qu'un avec

leur mode d'existence. Ce travail d'autolégitimation suppose une inscription profonde dans l'interdiscours* et l'élaboration de scènes d'énonciation spécifiques.

▶ **Archétexte, Archive, Institution discursive**

D. M.

Contenu / relation

Outre son emploi en « analyse* de contenu », le terme **contenu** dans l'École de Palo Alto comme dans les théories de la communication est couramment opposé à **relation.**

On distingue dans une énonciation l'information transmise, dite « contenu », et la « relation » qu'institue l'énonciation entre les interactants, le cadre qu'elle implique. La relation peut s'exprimer de manière verbale, mais aussi non-verbale (un sourire par exemple). « Au niveau de la relation, une ou plusieurs des assertions suivantes sont toujours en jeu : "C'est ainsi que je me vois... C'est ainsi que je vous vois... C'est ainsi que je vous vois me voir..." et ainsi de suite » (Watzlawick *et al.* 1972 : 49). La relation est une forme de *métacommunication**, c'est-à-dire qu'elle indique la manière dont l'énoncé doit être reçu. On peut également métacommuniquer de manière explicite sur cette « relation » : en disant par exemple « Ceci est un ordre », ou « Je plaisantais ».

▶ **Analyse de contenu, Éthos, Métacommunication / métadiscours, Relation interpersonnelle**

D. M.

Contexte

Le **contexte** d'un élément X quelconque, c'est en principe tout ce qui entoure cet élément. Lorsque X est une unité linguistique (de nature et de dimension variables : phonème, morphème, mot, phrase, énoncé), l'entourage de X est à la fois de nature linguistique (environnement verbal) et non-linguistique (contexte situationnel, social, culturel). Selon les auteurs, le terme de « contexte » est utilisé pour renvoyer surtout, soit à l'**environnement verbal** de l'unité (que d'autres préfèrent appeler, conformément à un usage en voie de généralisation, **cotexte**), soit à la **situation de communication**.

Qu'il soit linguistique ou non-linguistique, le contexte peut être envisagé de façon *étroite* (contexte immédiat) ou *large* (contexte étendu), cet axe étant bien évidemment graduel. En ce qui concerne le contexte non-linguistique, relèvent par exemple du contexte *étroit* (ou *micro*) : le cadre spatio-temporel et la situation sociale locale dans lesquels s'inscrit l'échange communicatif, les participants à cet échange (nombre, caractéristiques, statuts et rôles, ainsi que la relation qu'ils entretiennent), le type d'activité dont il s'agit, et les règles qui le régissent (« contrat* de communication », « script » de l'interaction – sur ces différents ingrédients du contexte, voir le modèle SPEAKING de D. Hymes, ou Brown et Fraser 1979). Relève du contexte *large* (niveau *macro*) l'ensemble du contexte institutionnel, le contexte se présentant alors comme une série sans fin d'emboîtements : de même le cadre physique ultime, c'est l'ensemble du monde physique, de même le cadre institutionnel ultime, c'est l'ensemble du monde social (et l'on pourrait en dire autant du cotexte, qui par le biais de l'intertexte*, recouvre une étendue discursive théoriquement illimitée).

La réflexion récente sur le contexte (Auer et Di Luzio éds 1992, Duranti et Goodwin éds 1992, Schmoll éd. 1996) a mis en évidence les points suivants : (1) Les différents ingrédients du contexte n'interviennent dans la communication que sous la forme de « savoirs » et de « représentations » : *le contexte s'identifie à l'ensemble des représentations que les interlocuteurs ont du contexte*, représentations qui peuvent être ou non *partagées* par les participants au processus communicatif. (2) Le discours est une activité tout à la fois *conditionnée* (par le contexte) et *transformatrice* (de ce même contexte) ; *donné* à l'ouverture de l'interaction, le contexte est en même temps *construit* dans et par la façon dont celle-ci se déroule ; *définie* d'entrée, la situation est sans cesse *redéfinie* par l'ensemble des évènements discursifs. En d'autres termes : la relation entre texte et contexte est non point unilatérale, mais *dialectique* : « *Context shapes language and language shapes context.* [...] *Context is not simply a constraint on language, but also a product of language use* » (Duranti et Goodwin 1992 : 30). Dans la lignée de T.A. Van Dijk (1977 b), s'est peu à peu imposée une conception non plus statique mais dynamique et « processuelle » (Grunig 1995) du contexte. (3) Le contexte joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des énoncés, en ce qui concerne les activités de production aussi bien que d'interprétation (résolution

de certaines ambiguïtés, décryptage des sous-entendus et autres valeurs indirectes, activation et inhibition de certains traits de sens, intervention dans les processus d'enchaînement monologal ou dialogal). Il ne faudrait toutefois pas en conclure qu'un discours n'est interprétable que si le récepteur a accès à la totalité des informations contextuelles, car, heureusement pour l'analyste, toutes ces informations ne sont pas au même degré *pertinentes*, et, en outre, certaines d'entre elles sont inscrites dans le texte sous la forme d'*indices de contextualisation* (notion introduite par J. Gumperz, qui insiste surtout sur l'importance à cet égard, dans la communication en face à face, des informations prosodiques, vocales et mimogestuelles).

En 1964, paraît un article d'E. Goffman intitulé « *The Neglected Situation* ». Mais s'il est vrai que la linguistique moderne dans son ensemble, qu'elle soit structurale ou générative, a « négligé » la dimension du contexte, et qu'elle s'est édifiée à partir de l'idée qu'il était possible, voire nécessaire, de décrire les unités linguistiques indépendamment de leur contexte d'actualisation, les choses ont bien changé depuis, avec le développement de l'approche pragmatique*. La plupart des linguistes admettent aujourd'hui l'importance du contexte, et reconnaissent que l'activité langagière est un phénomène social à double titre : elle est *déterminée* par le contexte social, et c'est *en soi* une pratique sociale.

▶ **Cadre participatif, Ethnographie de la communication, Ethnométhodologie, Footing, Pragmatique**

C. K.-O.

Contradiction

Le terme de **contradiction** peut être utilisé pour désigner un concept couvrant *une série d'activités langagières réactives*, orales ou écrites, indiquée par de nombreux verbes (contester, contredire, disqualifier, infirmer, invalider, [dé]nier, objecter, réfuter, rejeter, répliquer, rétorquer, s'opposer...).

Cet ensemble d'activités, marqué par l'usage de la négation sous toutes ses formes syntaxiques et lexicales (antonymie), caractérise l'ouverture et le développement d'une situation d'argumentation dialogique. Les faits intéressant l'analyse de discours sont de nature *logique* (propositions contraires et contradictoires), *rhétorique* (figures d'opposition) et *conversationnelle*.

En logique : propositions contraires et contradictoires

Les relations logiques de contrariété et de contradiction sont définies au niveau des propositions non analysées, la contrariété comme la négation de la conjonction et la contradiction comme la négation de l'équivalence : (1) Deux propositions P et Q sont **contraires** si et seulement si elles ne sont pas simultanément vraies, mais elles peuvent être simultanément fausses. (2) Deux propositions P et Q sont **contradictoires** si et seulement si elles ne peuvent être ni simultanément vraies ni simultanément fausses ; autrement dit, l'une d'elles est vraie, et l'autre est fausse.

Dans le dialogue argumentatif, on peut se rapprocher de la *contradiction logique* : « – Le cours aura lieu comme d'habitude ! – Mais non ! – Mais si ! » Les positions sont généralement en relation de *contrariété*. À la même question, deux argumentateurs apportent des réponses contraires : « – Eh bien, le film n'était pas mal ! / – C'était nul ! », « – Où faut-il construire la nouvelle école ? – Ici ! – Là ! », alors que le film était simplement moyen, ou qu'on aurait tout intérêt à construire l'école encore ailleurs. Mais si les deux propositions sont les seules en présence et la négociation* impossible, s'il faut voter en faveur de l'une d'elles, on se trouve de fait en situation de propositions contradictoires.

En rhétorique : opposition et discordance

Les dictionnaires de rhétorique rassemblent de nombreuses figures* sous le terme générique de **figures d'opposition** : antimétabole, antithèse, cohabitation, commutation, définition, discordance, distinction, distinguo, énantiosis, inversion, ironie, métathèse, opposition, oxymore, paradiastole, paradoxe, réversion. Ces figures sont importantes en rhétorique des figures et *capitales* pour l'argumentation* fondée sur l'opposition de discours.

Contradiction conversationnelle et argumentation

En situation de face-à-face, l'opposition à un discours peut être *verbale* ou *paraverbale*. Dans ce dernier cas, elle se manifeste par des comportements ou des techniques d'obstruction à l'enchaînement régulier des tours de parole : par le refus d'émettre des régulateurs*

(ou un excès ironique de signes d'approbation) ; par un comportement de partenaire non-adressé, non-ratifié... La contradiction apparaît dès qu'un tour de parole est suivi d'une *suite non-préférée* (« A : Eh bien, c'était pas mal ! / (Bref silence.) – B : Bof... »). L'apparition d'une telle suite marque une rupture, exprime une divergence qui peut être ou non thématisée dans la conversation. *Ces épisodes de contradiction conversationnelle* se caractérisent par leur occurrence **non planifiée** ; leur déroulement également non planifié, ou faiblement planifié ; leur possible incidence négative sur les buts de l'interaction globale ; leur tension entre menace pour **la relation** (affirmer sa différence en persistant dans son discours) et menace pour **la face** (sacrifier sa différence en renonçant à son discours) ; et enfin, le fait qu'elles peuvent ou non contenir des arguments. La contradiction conversationnelle peut être **réparée** par les procédures d'ajustement et de négociation* ou évoluer vers l'approfondissement du différend. L'apparition d'un troisième tour de parole ratifiant la divergence qui s'est manifestée lors du deuxième tour joue un rôle essentiel dans le passage à l'argumentation.

Les interactions fortement argumentatives reposent en effet sur un différend qui n'est pas réparable instantanément au fil de l'interaction où il est apparu. Ce différend est ratifié, **thématisé** ; il peut être porté sur un *site* argumentatif spécifique (tribunal, plateau de télévision) ; l'interaction qui s'y déroule est alors **organisée** autour du conflit qui lui préexiste ; elle donne lieu à des interventions développées et **planifiées** ; le conflit (à résoudre ou à approfondir) est **la raison d'être** de l'interaction et il structure son déroulement.

▶ **Diaphonie, Négociation, Réfutation, Réparation**

C. P.

Contrat de communication

Le terme de **contrat de communication** est employé par des sémioticiens, des psychosociologues du langage et des analystes du discours pour désigner ce qui fait qu'un acte de communication sera reconnu comme *valide* du point de vue du sens. C'est la condition pour que les partenaires d'un acte de langage se comprennent un minimum et puissent interagir en *co-construisant du sens*, ce qui est le but essentiel de tout acte de communication.

Diverses filiations sont à l'origine de cette notion. Elles ne mentionnent pas explicitement la notion de contrat, mais on peut considérer qu'on la trouve dans leur façon de définir l'acte de langage. Qu'il s'agisse de l'hypothèse d'« intersubjectivité », proposée par Benveniste, « qui seule rend possible la communication linguistique » (1966 : 266) et implique une « polarité des personnes » *je* et *tu* qui fonde l'activité de langage (*op. cit.* : 260) ; de l'hypothèse de « dialogisme », proposée par Bakhtine (1984), qui pose qu'on ne parle jamais qu'avec du déjà dit ; de l'hypothèse de « co-construction du sens » des philosophes du langage qui implique que, pour que la communication soit possible, il faut des conditions d'« intention collective » (Searle 1991 : 227), d'« intentionnalité conjointe » et d'« accord » (Jacques 1991 : 118), de « négociation » (Kerbrat-Orecchioni 1984 : 225), de « communauté en paroles » (Parret 1991) ; de l'hypothèse de « pertinence » proposée par H.P. Grice (1975), F. Flahaut (1979) et D. Sperber et D. Wilson (1989) ; toutes ces hypothèses convergent vers une définition contractuelle de l'acte de langage qui implique : l'existence de deux sujets en *relation d'intersubjectivité*, l'existence de *conventions*, de *normes* et d'*accords* qui régulent les échanges langagiers, l'existence de *savoirs communs* qui permettent que s'établisse une intercompréhension, le tout dans une certaine situation* de communication (Charaudeau 1995 c). Ceci explique que réussisse la communication « non pas lorsque les auditeurs reconnaissent le sens linguistique de l'énoncé mais lorsqu'ils en infèrent le *"vouloir-dire"* du locuteur » (Sperber et Wilson 1989 : 42). À l'heure actuelle, plusieurs définitions coexistent avec des orientations légèrement différentes et cependant un fond commun.

En sémiotique, pour A.-J. Greimas et J. Courtès, « sans qu'on puisse donner une définition rigoureuse de cette notion intuitive, il s'agit de poser le terme de **contrat** afin de déterminer progressivement les conditions minimales dans lesquelles s'effectue la "prise de contact" des deux sujets, conditions qui pourront être considérées comme des présupposés de l'établissement de la structure de la communication sémiotique » (1979 : 69).

En psychologie sociale du langage, R. Ghiglione lie la notion de **contrat de communication** aux enjeux de ce qu'il appelle la « situation potentiellement communicative » (1984 : 186). Mais, « pour que le contrat de communication soit effectif et donne lieu à un dialogue

régulier, il faut que l'énonciation de l'interlocuteur A soit validée par l'interlocuteur B » (1984 : 187). Cette conception est donc liée à la situation conversationnelle. C. Chabrol, de son côté, considère que la notion de **contrat communicationnel** ne peut être entendue que comme « métaphorique et analogique » (1994 : 32). « Il est clair, précise-t-il, qu'aucune convention juridique ou légale avérée ne fonde la majorité des échanges dans les rencontres ordinaires. [...] L'emploi et le respect d'un modèle de communication donné dans une situation d'action spécifiée seront conçus comme un jeu de droits et devoirs, en grande partie implicites, supposés mutuellement partagés » (*op. cit.* : 33), c'est-à-dire reposant sur des présomptions. Et l'auteur de rappeler les notions d'« expectations croisées » de Max Weber et d'« attentes croisées » des psychosociologues (*op. cit.* : 33). De plus, il propose de mettre à l'épreuve, expérimentalement, certaines propriétés du contrat de communication avec la notion de **contrat de lectorat**. Celui-ci est conçu comme un schème langagier qui permet la *préprogrammation* de formes sémio-linguistiques spécifiques, bien situées historiquement et culturellement, en particulier au niveau du genre. Ce schème serait « *familier et normatif* ». Il est acquis par intériorisation des régularités textuelles des discours connus et est disponible en mémoire à long terme et activable par association à une catégorisation des évènements et des objets dans l'interaction (Georget et Chabrol 2000...). Une dimension *situationnelle* et *normative* est donc ajoutée au concept psycholinguistique de *schéma de texte* (Kintsch *et al.* 1977) jusqu'alors défini par les connaissances en mémoire sur la *forme* et l'*organisation* des textes. Or le contrat de lectorat est lié par hypothèse à une situation de communication typique attendue, et permet ainsi d'optimiser les traitements langagiers par la mise en place de « routines » et d'orienter les évaluations *(normes discursives préférentielles)*. Dans cette lignée expérimentale, « le contrat de communication constitue un cadre de référence qui assure non seulement "la stabilité et la prévisibilité des comportements", mais aussi, et cela est essentiel, rend plus ou moins accessible des inférences contextuelles et comme tel fournit un cadre d'interprétation » (Bromberg 1999 : 2e partie).

En analyse du discours, P. Charaudeau en fait un concept central, définissant le **contrat de communication** (un temps appelé « contrat de parole », 1983 : 50 et 93) comme l'ensemble des conditions dans

lesquelles se réalise tout acte de communication (quelle que soit sa forme, orale* ou écrite, monolocutive ou interlocutive). Il est ce qui permet aux partenaires d'un échange langagier de se reconnaître l'un l'autre avec les traits identitaires qui les définissent en tant que sujets de cet acte *(identité*)*, de reconnaître la visée de l'acte qui les surdétermine *(finalité*)*, de s'entendre sur ce qui constitue l'objet thématique de l'échange *(propos*)* et de considérer la pertinence des contraintes matérielles qui déterminent cet acte *(circonstances*)*. « Le contrat de communication définit ces conditions en termes d'*enjeu psychosocial* par le biais de ses composantes situationnelles* et communicationnelles*» (1995 c : 162), constituant ainsi chez les êtres de langage une « mémoire collective » ancrée « socio-historiquement » *(ibid.)*. Du point de vue du sujet* interprétant, il est ce qui permet de comprendre, en partie, un acte de communication avant même d'en avoir perçu les détails : devant une affiche publicitaire, on a déjà compris une partie de l'enjeu avant même de voir de quelle publicité il est question. De la sorte, cette théorie du contrat renvoie à une théorie des genres, car on peut dire que cet ensemble de contraintes apporté par le contrat est ce qui définit un genre* de discours. Différents contrats de communication (types ou genres) ont ainsi été décrits : *publicitaire* (1983, 1994 b), d'*information* (1983, 1994 a, 1997 a), de l'*interview* (1984), de la *critique cinématographique* (1988 a), des *débats télévisés* (1991 a, 1993 a), de la *situation de classe* (1993 c).

▶ **Communication, Genre de discours, Situation de communication, Stratégie de discours**

P. C.

Contre-argumentation

La notion de **contre-argumentation** désigne une forme de réfutation propositionnelle, applicable dans le modèle *argument-conclusion*. P.Y. Brandt et D. Apothéloz distinguent « quatre modes de contre-argumentation », selon que (1) l'argument est nié ; (2) sa pertinence est contestée ; (3) la complétude de l'argumentation est mise en doute ; (4) son orientation argumentative est inversée (1991 : 98-99).

▶ **Réfutation**

C. P.

Conversation

Dans le champ de l'analyse de discours, le terme **conversation** est utilisé dans un sens étroit, désignant un type particulier d'interactions verbales, ou dans un sens générique référant à tout type d'échange verbal, quelles qu'en soient la nature et la forme.

L'emploi générique de « conversation » est illustré dans l'expression même d'*analyse* conversationnelle* qu'explicite un des fondateurs du courant : « *I use "conversation" in an inclusive way. I do not intend to restrict its reference to the "civilized art of talk" or to "cultured interchange" [...], to insist on its casual character thereby excluding service contacts, or to require that it be sociable, joint action, identity related, etc.* » (Schegloff 1968 : 1075). Dans ce cadre, « *conversation* », comme terme générique, est aujourd'hui remplacé par « *talk-in-interaction* ».

En tant que type d'interaction, la conversation est souvent tenue pour une sorte de prototype de l'interaction (« *conversation is clearly the prototypical kind of language usage, the form in which we are all first exposed to language – the matrix for language acquisition* », Levinson 1983 : 284). Quel que soit le modèle de situation* auquel on se réfère, on peut dire que les éléments externes cadrant l'interaction sont peu contraints dans la conversation, qu'il s'agisse du *lieu*, du *temps* ou du *nombre de participants* (voir cependant André-Larochebouvy 1984 sur la notion de proximité, et Traverso 1996 sur celle de prodigalité temporelle). Pour ce qui concerne la relation* interpersonnelle, la conversation fonctionne sur une *égalité de principe* entre les participants ; ainsi, dans le cadre de relations hiérarchisées ou fonctionnelles, le passage à la conversation suppose un abandon momentané de ces positions marquées (Donaldson 1979). Enfin, l'élément central pour définir la conversation par rapport à d'autres types d'interactions est son objectif, que l'on caractérise parfois par son absence, en taxant la conversation d'activité « gratuite ». Pour qualifier ce type d'interaction « sans utilité directe et immédiate, où l'on parle surtout pour parler, par plaisir, par jeu, par politesse » (Tarde 1989), on peut retenir la notion de *finalité interne*, c'est-à-dire relative à la rencontre elle-même et à la relation entre les participants, par opposition à une *finalité externe*, telle qu'une prise de décision ou une transaction par exemple.

Au niveau du fonctionnement interne des échanges, dans la conversation, tous les participants ont un *droit égal à la position de locuteur*. Ce type d'interaction se caractérise en outre par son *caractère immédiat*, c'est-à-dire par le fait que tout s'y joue dans l'instant : la distribution des tours de parole, le choix et la circulation des thèmes, la durée et le ton des échanges (voir par exemple les analyses de conversations quotidiennes et familières dans Tannen 1984, André-Larochebouvy 1984, Traverso 1996). Ce caractère faiblement programmé et peu contraint favorise l'apparition d'une grande variété de négociations* conversationnelles.

▶ **Analyse conversationnelle, Interaction**

V. T.

Cooccurrence

La notion de **cooccurrence** correspond à la coexistence dans un même **contexte*** de plusieurs **mots*** distincts, par exemple « porte » peut, dans un discours, se trouver à proximité de (c'est-à-dire en cooccurrence avec) un nom comme « sortie ». Il s'agit d'une notion fondamentale pour l'analyse du discours – telle qu'elle a été élaborée par Z.S. Harris – qui pose comme un fait fondamental que « l'analyse de l'occurrence des éléments dans le texte n'est faite qu'en fonction de ce texte particulier ; c'est-à-dire en fonction des autres éléments de ce même texte et non en fonction de ce qui existe ailleurs dans la langue » (Harris 1969 : 8).

En statistique textuelle, pour L. Lebart et A. Salem, la cooccurrence correspond à la « présence simultanée, mais non forcément contiguë, dans un fragment de texte (séquence, phrase, paragraphe, voisinage d'une occurrence, partie du corpus, etc.), des occurrences de deux formes données » (1994 : 312).

Chez M.A.K. Halliday (1962), le terme *collocation*, introduit comme un quasi-synonyme de *cooccurrence*, sera petit à petit réservé à la coexistence consécutive et fréquente, dans de nombreux discours, de plusieurs unités.

Dans une perspective discursive, F.J. Hausmann (1979 : 187-195) définit les collocations par contraste avec les syntagmes figés (noms composés ou locutions) comme des associations syntagmatiques non-lexicalisées. Il les distingue de ce qu'il appelle des « co-créations »,

c'est-à-dire des combinaisons libres, par le fait que les unités constitutives de ces syntagmes entretiennent une certaine affinité entre elles dans la mesure où elles sont, statistiquement, fréquemment consécutives et que, souvent, elles ne prennent leur sens plein que par contamination. Par exemple, dans « célibataire endurci », le sens du **collocatif** « endurci » ne prend sa valeur qu'en relation avec la **base** « célibataire ». Il en résulte, pour F.J. Hausmann, que si « la base n'a pas besoin du collocatif [...] pour être clairement définie [...] il en va tout autrement pour le collocatif qui ne réalise pleinement son signifié qu'en combinaison avec une base » (1979 : 191-192). Toutefois, dans la collocation, la valeur sémantique de chacun des éléments contribue au sens de l'ensemble, contrairement aux composants des lexies complexes figées. Par exemple, lorsque l'on évoque un « mur fissuré » (collocation), il s'agit bien d'un mur qui contient des fissures, alors que si on participe à une « table ronde » (lexie complexe), il est peu probable que la table autour de laquelle on est amené à s'asseoir soit réellement ronde.

Ces constructions syntagmatiques plus ou moins conventionnelles, les collocations, se distinguent aisément des cooccurrences accidentelles lorsqu'elles comprennent un élément dont la distribution est très réduite (par exemple « grièvement » ne s'emploie que dans l'environnement immédiat de « blessé » ou « atteint » ; « hocher » ne peut plus être associé qu'à « tête »), mais deviennent difficilement discernables des combinaisons libres et pourtant récurrentes telles que « serrer la main », « visionner une cassette », puisqu'aucun indice syntaxique ne permet de les différencier.

▶ **Analogie, Figement, Lexicométrie, Segment répété**

F. C.-B.

Cooccurrence (en lexicométrie)

En lexicométrie*, la **cooccurrence** est la rencontre, au sein d'un même espace textuel, de deux unités de vocabulaire (nous dirons « mots »). Cet espace peut être une concordance*, un certain nombre de lignes, une phrase (définie par ses ponctuations fortes), un paragraphe, un texte... Le corpus* est découpé en « espaces » par l'ordinateur, dans lesquels le programme commande de repérer tous les duos de mots coprésents, soit pris ensemble (cooccurrence par **paires**, non orientées), soit saisis en séquence (cooccurrence par **couples**,

orientés). Sont relevées et comptabilisées, avec la fréquence de chaque mot, toutes les apparitions de ces paires ou de ces couples, c'est-à-dire le nombre de leurs rencontres, **cofréquence** assortie d'un indice de la distance moyenne qui sépare les deux mots (plusieurs mots pouvant s'interposer entre eux dans l'espace défini, chaque distance varie de 0, cas du segment* répété, à N – 2, nombre de mots contenus dans l'espace moins deux).

Muni de ces renseignements, l'ordinateur calcule pour tout couple ou toute paire la probabilité de sa cofréquence, en tenant compte du nombre total d'occurrences et du nombre d'espaces dans le corpus, du nombre de duos en cooccurrence, de la fréquence de chaque mot et des cofréquences constatées pour chaque duo. Des tris permettent ensuite d'élaguer la liste obtenue, en fonction d'une cofréquence minimale, d'un niveau de probabilité (en général < 5 % ou < 1 %) et/ou de la distance moyenne. Ce qui permet de lister les cooccurrences retenues, soit dans l'ordre des cofréquences, soit dans celui des probabilités, soit dans celui des distances, puis de construire des **lexicogrammes** autour d'un **pôle** choisi. On y constate, par exemple, que le pôle *travailleurs*, dans les résolutions confédérales de la CGT, « attire statistiquement » sur sa droite et sur sa gauche deux séries très différentes de **cooccurrents** (Collectif Saint-Cloud 1982) :

travailleurs
(CGT, congrès de 1972-1975)

Cooccurrents gauches	f	cf	prob.	dm	Cooccurrents droits	f	cf	prob.	dm
intérêts	29	18	1,7 E-09	6	peuples	19	12	9,5 E-07	6
défense	17	11	1,0 E-06	11	population	9	7	3,0 E-06	5
faire	27	12	1,0 E-04	16	subissent	5	4	1,8 E-03	8
démocratiques	8	6	1,7 E-04	13	monde	20	8	3,8 E-03	7
mécontentement	6	5	3,0 E-04	8	agression	6	4	4,8 E-03	17
participation	10	6	9,9 E-04	11	entreprises	25	9	4,8 E-03	18
ensemble	38	13	1,1 E-03	8	français	10	5	7,7 E-03	8
grand	18	8	1,7 E-03	8					
majorité	5	4	1,8 E-03	4					
succès	9	5	4,3 E-03	5					
organisation	30	10	5,4 E-03	15					
austérité	10	5	7,7 E-03	15					
patrons	7	4	9,9 E-03	6					

Règles de construction:
sur les formes lexicales seulement
cf > 3 ; prob. < = 9,9E-03 (0,99%) ;
dm < 20

Situé de préférence en fin de phrase (espace défini dans cette recherche), *travailleurs* (f = 178) possède des liens statistiques privilégiés avec *intérêts* et *défense* sur sa gauche et *peuples* et *population* sur sa droite. Le lexicogramme de *travailleurs* à la CFDT (f = 144) et à FO (f = 148), pour la même période et aux mêmes règles, présente des traits communs : même déséquilibre en cooccurrents entre la gauche et la droite du pôle, certains cooccurrents identiques (*participation* et *ensemble* à la CFDT, *défense* et *intérêts* à FO). Tous les autres cooccurrents sont différents. En multipliant les expériences, on voit graviter autour des mots majeurs du discours les univers lexicaux qui caractérisent leurs emplois les plus stéréotypés. Cela ne ferait-il pas signe ? Certainement, du point de vue du sens en contexte immédiat, des habitudes discursives, de la stratégie de l'implication des mots ou, du moins, de la **sloganisation*** à l'œuvre dans le discours...

Car tel cooccurrent attiré par un pôle est lui-même la cible de cooccurrents qui lui sont spécifiques ; il est pris dans le réseau des mots qu'à son tour il attire autour de lui. Si la recherche repart, par exemple, d'*action* (f = 147) qui fait partie du lexicogramme de *travailleurs* à la CFDT, elle met au jour un système d'attirances caractérisant le fonctionnement de ce mot en contexte de phrase, avec *unité, pratique, méthodes...* à gauche, et *syndicale, masse, travailleurs...* à droite. Passer systématiquement d'un pôle à l'autre, c'est construire un **graphe de connexions**, qui, elles aussi, peuvent servir à dégager des grappes d'attirances et à caractériser le fonctionnement statistique des mots en contexte (Heiden et Lafon 1998).

L'intérêt de ces méthodes descriptives réside dans la souplesse des indices paramétrables, dans leur possibilité d'être implantées sur ordinateur (une fois les textes mis en machine et les règles d'analyse et de construction définies) et dans la faculté de pouvoir s'adapter à toutes sortes d'unités de comptage (formes, segments répétés*, mais aussi lemmes, racines, locutions, indices de contenu, etc.). Les graphes sont aujourd'hui générés automatiquement, sans intervention du chercheur. Il ne reste plus à celui-ci qu'à faire parler, selon sa compétence interprétative, les comparaisons entre pôles (Miller 1975, Tournier 1975), entre locuteurs à propos du même pôle (Collectif Saint-Cloud 1975) et/ou entre périodes (Collectif Saint-Cloud 1982), entre sites* d'emploi, etc.

À partir d'une problématique exposée en 1970, le premier logiciel explorait les contextes gauches et droits immédiats d'un pôle choisi

(Lafon 1975, Collectif Saint-Cloud 1973, 1975) ; le second est parti des couples systématiquement repérés dans l'espace des phrases (Lafon 1984) ; le troisième, enté sur le second, s'attache à la construction de graphes totalement automatiques et de liens hypertextuels, le tout géré en ligne sur Internet (Heiden 1999).

▶ **Automatique (analyse –), Concordance, Lexicométrie, Segment répété**

M. T.

Coopération ☞ Maxime conversationnelle

Coréférence

La **coréférence** dénomme traditionnellement la propriété qu'ont deux mots ou suites de mots de *renvoyer au même référent.*

D'après cette définition traditionnelle sera considérée comme coréférentielle toute relation d'anaphore* (pronominale, lexicale, adjectivale, adverbiale), à l'exception de l'anaphore* associative, qui repose sur une relation partie-tout. En revanche, chez C. Chastain (1975 : 205 *sq.*) et F. Corblin (1995 : 151 *sq.*), la coréférence concerne la propriété de deux (ou plus) séquences de renvoyer au même référent *sans que l'interprétation de l'une soit dépendante de celle de l'autre.* Ainsi, les séquences « Platon... L'auteur du *Cratyle* », bien que référant au même personnage, s'interprètent indépendamment l'une de l'autre. Reposant exclusivement sur des bases *pragmatiques*, la coréférence rejette hors de son champ toute relation anaphorique, *stricto sensu*, du seul fait que celle-ci s'appuie sur des propriétés *linguistiques* (l'interprétation de l'anaphorique nécessite la prise en compte de son antécédent). Une chaîne de coréférents ne saurait être considérée, dans la terminologie de F. Corblin (1995), ni comme une chaîne* de référence ni comme une chaîne anaphorique. Une position aussi radicale était déjà critiquée dans G. Kleiber (1993 a : 22) pour qui, au niveau textuel, un pontage sémantique existe entre les séquences mises en jeu (notamment, dans l'exemple précédent, « Platon » vient fournir son interprétation *de re* à « L'auteur du *Cratyle* »).

Deux expressions coréférentielles ne sont pas nécessairement synonymes. La question est d'une importance particulière dans le cadre des paradigmes* désignationnels (Mortureux 1993). Les séquences qui les

constituent sont toutes coréférentielles et anaphoriques, sinon entre elles, du moins d'un antécédent commun. Toutefois, leur réalisation sous forme de groupes nominaux pleins (et non de pronoms) s'appuie sur des noms qui entretiennent en langue des relations très variées *(le chien..., cet animal..., ce danger public)*, à l'exclusion de la synonymie. Pour cette raison, il est faux et regrettable de confondre les deux types de propriétés : l'une est d'ordre *sémantique* et touche le *lexème**, l'autre *référentielle* et concerne le *vocable**.

En analyse de discours, la recherche de coréférences permet de circonscrire le champ de la reformulation*, mais aussi de cerner les facettes sous lesquelles une même donnée est schématisée, construite par le discours. Comme l'anaphore et la cataphore*, la coréférence donne un accès privilégié à la constitution de l'objet* de discours.

▶ **Anaphore, Cataphore, Chaîne de référence**

G. P.

Corpus

Dans le vocabulaire des sciences, **corpus** désigne un recueil large, et quelquefois exhaustif, de documents ou de données : corpus de textes juridiques, corpus des inscriptions en hittite, corpus des vases athéniens à figures noires...

I.1. En linguistique et dans d'autres disciplines scientifiques

Dans les sciences humaines et sociales tout particulièrement, **corpus** désigne les données servant de base à la description et à l'analyse d'un phénomène. En ce sens, la question de la constitution du corpus est déterminante pour la recherche puisqu'il s'agit, à partir d'un ensemble clos et partiel de données, d'analyser un phénomène plus vaste que cet échantillon. Suivant la définition de J.Mc.H. Sinclair (1996 : 4, cité par Habert *et al.* 1997 : 11), « un corpus est une collection de données langagières qui sont sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon du langage ». On est donc conduit à discuter les méthodologies de constitution des corpus en termes de représentativité quantitative et qualitative par rapport aux phénomènes à décrire et à analyser : un corpus doit fonder des analyses objectivables et sa représentativité peut dépendre de sa taille. Il est cependant, dans la pratique, très délicat

de définir avec précision la taille du corpus qui garantirait sa représentativité. De plus, la taille d'un corpus dépend aussi, pratiquement, de la possibilité de recueillir des données (où et comment enregistrer des bavardages d'enfants ?), de les stocker et de les préparer pour le traitement (transcription d'enregistrements spontanés, qui pose la question du système de transcription), ainsi que de les traiter. On peut opérer sur des corpus linguistiques exhaustifs ou quasi exhaustifs (travaux sur le verbe français de M. Gross 1968 par exemple), ce qui est relativement rare, sur des corpus enrichis ou annotés (voir un inventaire partiel de ceux-ci dans Habert *et al.* 1997 : 17-18) ou sur des sélections d'exemples, comme dans les grammaires d'usage. Les corpus sont constitués par des données orales, écrites, audiovisuelles, qui sont extraites de discours effectivement tenus par des locuteurs dans les échanges sociaux ou qui sont obtenues par élication (données dites, polémiquement parfois, « fabriquées ») : recherche d'informations explicites auprès d'informateurs, questionnaires, dispositifs expérimentaux de production de parole (par exemple, verbalisation par différents locuteurs d'un même court-métrage muet)...

I.2. En analyse du discours

La question semble se poser dans des termes voisins, compliqués cependant par le fait qu'il s'agit de décrire des phénomènes discursifs qui se déploient sur des surfaces textuelles importantes. On privilégie donc les corpus de grande taille (ensembles de textes, le plus souvent), qui sont traités manuellement, mais aussi par des procédures informatiques de traitement automatique, qui ont d'ailleurs présidé à l'émergence du domaine (Pêcheux 1969). On pourrait donc penser que la question primordiale est aussi celle de la représentativité statistique de données inédites, lesquelles pourraient être identifiées et recherchées à partir de la définition explicite du problème à traiter : par exemple, où observer la présence de verbes au passé simple dans un environnement passé composé / imparfait, à partir des textes médiatiques, et quelle quantité d'exemples peut être considérée comme significative ?

Cependant, en analyse du discours comme dans d'autres sciences sociales, c'est souvent le corpus qui, en fait, définit l'objet de recherche qui ne lui préexiste pas. Ou plutôt, c'est le point de vue qui construit un corpus, qui n'est pas un ensemble prêt à être enregistré.

Les discours abordés le sont à partir d'une problématique qui les constitue en ensemble homogène et dont ils sont en même temps les données. Mais les conclusions sur les caractéristiques de cet ensemble ne pourront être interprétées (et donc il ne sera possible d'extraire les données pertinentes du corpus au moyen de concepts descriptifs) que si l'on pose *a priori* explicitement des conditions sur la nature des données pertinentes (pour un discours didactique, origine des citations, statut discursif des auteurs assumant des positions allant de celle de chercheur universitaire à celle de praticien ordinaire). La possibilité même d'instaurer un ensemble de textes en corpus peut être lue comme relevant de conditions socio-historiques, qui peuvent être déterminantes pour l'analyse linguistique et qu'il est nécessaire d'analyser à son tour, comme en abîme.

De la sorte, il y a intrinsèquement un risque de circularité, qui conduirait à considérer, par exemple, que des textes rassemblés en corpus, parce que produits dans des conditions réputées homogènes, présentent des caractéristiques convergentes qui confirment l'homogénéité des conditions de production posées initialement comme hypothèse de constitution du corpus, sans que l'on prenne en compte leurs variations, par exemple. L'analyse du discours de tradition française demeure d'une extrême prudence à l'égard des analyses quantitatives parce qu'elles peuvent induire des analyses purement descriptivistes. Cependant, celles-ci demeurent potentiellement une des formes objectivables de la validation des analyses. Les corpus multilingues construits dans des communautés* discursives translangagières posent, par ailleurs, des problèmes spécifiques.

Le mode de constitution du corpus n'est donc pas, en analyse du discours, un simple geste technique répondant aux exigences ordinaires de l'épistémologie des sciences sociales : il est problématique en ce qu'il met en jeu la conception même de la discursivité, de sa relation avec les institutions et du rôle de l'analyse du discours. Ainsi S. Branca-Rosoff (1999 b) décrit comment les corpus constitués sur la base de différentes conceptions des genres discursifs conduisent à privilégier des approches purement linguistiques ou des approches socio-historiques. La légitime perspective heuristique, qui implique de construire un point de vue sur des données discursives, reçoit sa réalisation première et cruciale dans la construction du corpus, laquelle délimite et construit, d'un même mouvement, données et théorie du

discursif dans ses rapports avec un hors-discours. Ces choix de type axiomatique, qui sont cependant l'objet de débats théoriques, peuvent conduire, à tout le moins en ce qui concerne les interprétations des résultats de l'analyse linguistique, à une confrontation avec les exigences épistémologiques propres à d'autres disciplines, en particulier celles de la sociologie et de l'histoire (Borillo et Virbel 1977). La multiplicité des entrées sur la discursivité, même limitées aux sciences du langage, peut ainsi conduire les analyses linguistiques sur corpus à n'être que des arguments dans des discussions théoriques où des points de vue se confrontent. La relative nouveauté de la discipline analyse* du discours, rapportée à la masse des textes encore à décrire, le caractère souvent irréductible des points de vue fondateurs adoptés, invitent à la prudence et au débat, quand il s'agit de généraliser des résultats ou d'en proposer des explications qui, par définition, ne sauraient être internes à l'analyse du discours, mais qui convoquent (à partir d'études monographiques limitées, même quand elles sont quantitativement fiables) l'ensemble de la société.

En lexicométrie*, la question du corpus prend un tour particulier.

▶ **Terrain**

J.-C. B.

II. Les corpus d'archive en analyse du discours

Pour les historiens et les linguistes qui collaborent autour de l'analyse du discours dans les années 70, le corpus est l'ensemble des énoncés s'organisant en série qu'ils vont soumettre aux procédures rigoureuses de la linguistique. Le corpus est homogénéisé en référence à l'appartenance idéologique des sujets ou à la conjoncture historique. Les équipes rassemblées par J. Dubois à l'université de Nanterre (méthode des « *mots-pivots** »), par M. Tournier à Saint-Cloud *(lexicométrie*)* ou par M. Pêcheux *(méthode* harrissienne d'analyse syntaxique)* ont des objets et des modes d'approche différents, mais toutes se heurtent au fait que les conditions* de production des énoncés, retenues comme pertinentes pour constituer les corpus, sont déjà des options théoriques et qu'elles conditionnent l'interprétation.

L'impossible clôture du corpus. Les historiens du discours ont pris assez rapidement leur distance avec ce premier modèle. J. Guilhaumou et D. Maldidier (1979) ont ainsi dénoncé le caractère *tautologique* de l'analyse : la covariation entre formes de langue et

positionnements* sociaux apparaît comme une conséquence du montage du corpus, lequel repose entièrement sur une démarche préalable.

On a aussi souligné l'*implication du récepteur* dans la construction comme dans l'interprétation du corpus, ce qui ouvre le texte sur le contexte dans lequel travaille l'interprète. Enfin, la réflexion sur l'historicité des discours a mis au premier plan le côté constitutif de l'*intertextualité** (Bakhtine et Volochinov 1977) ou de l'*interdiscours** (Pêcheux 1975). Or, en restant enfermé dans le corpus, on ne peut pas voir, sous les mots du locuteur, la présence des mots des autres, qu'ils soient utilisés volontairement ou repris inconsciemment, reproduits fidèlement ou transformés. Pour prendre en compte l'interdiscours, l'analyste élargit l'enquête vers l'avant-texte jusqu'à vider de son sens la notion de corpus clos.

Le travail s'est alors partiellement réorienté vers une direction *généalogique* où deviennent essentielles les reprises et les modifications des discours autres. Ainsi, dans son étude du thème des subsistances qui s'inscrit dans la longue durée, J. Guilhaumou (2000 a) ne fait plus intervenir le corpus monographique qu'à des moments épisodiques de l'analyse. Il abandonne l'homogénéisation des données en référence à des conditions de production au profit d'une pluralité de séries archivistiques (administratives, économiques, politiques, etc.) qu'il n'est plus possible d'envisager exhaustivement. Comme le but est de repérer des ruptures et des discontinuités, le corpus constitué par l'accumulation de formes voisines d'énoncés laisse place à « l'énoncé d'archive [qui] est d'abord appréhendé dans sa rareté, au moment où il émerge dans l'évènement*, affirmant par là même sa valeur d'acte configurant de l'évènement » (Guilhaumou 1998 b : 16). Le contrôle que permettaient la constitution d'un corpus clos et l'automatisation des analyses laisse place à la démarche herméneutique de l'historien du discours. Parallèlement, les progrès de l'informatique mettent à la disposition des chercheurs une masse de données d'ampleur inégalée ; malgré les progrès des outils permettant de dépouiller ces « grands » corpus, le risque d'artefact existe toujours, mais il se déplace vers les paramètres retenus, en nombre forcément limité, et qui valent ce que valent les hypothèses qui amènent à les retenir.

La prise en compte de la dynamique des genres. La première analyse de discours considérait les genres* de discours comme des caté-

gories préconstruites et trop normatives ; il fallait en déconstruire la fausse évidence afin d'atteindre ce qui est énonçable dans une conjoncture donnée (Maldidier éd., 1990 : 44). Depuis quelques années, de nombreux analystes dénoncent à leur tour la façon dont le modèle antérieur mettait brutalement en relation des énoncés et des positionnements* idéologiques en court-circuitant le champ de production à partir duquel les gens élaborent des énoncés. Influencés par les perspectives pragmatiques sur la communication et par les réflexions de M. Foucault sur les dispositifs institutionnels, ces chercheurs recueillent des corpus permettant de décrire l'articulation entre un lieu social et un mode d'énonciation (Maingueneau 1993 : chap. 3). Les corpus génériques peuvent être contrastés diachroniquement en vue d'observer les processus constants de modification qui les renouvellent.

Les acteurs ordinaires. La première analyse du discours avait comme objets quasi exclusifs les discours « autorisés » émis dans des cadres institutionnels fortement contraints (cahiers de doléances, discours d'assemblée) ou dans la tradition de M. Foucault (corpus juridiques, scientifiques, religieux... cf. Beacco éd., 1992). Les objets de l'analyse de discours s'opposaient fortement aux corpus des interactionnistes, spécialistes de la conversation*. L'intérêt de plus en plus marqué pour les phénomènes d'émergence de nouveaux acteurs* sociaux dans la culture politique entraîne un relatif brouillage des oppositions. Le champ historique proprement dit, qui inclut désormais l'histoire orale, s'élargit à des groupes jusqu'alors « invisibles » (femmes, analphabètes, etc.) ; l'historien s'ouvre aux problèmes que soulève la co-construction des sources par le biais de l'interview (Joutard 1983). Les historiens du discours incluent eux aussi des corpus de gens ordinaires. S. Branca-Rosoff et N. Schneider (1994) se penchent, par exemple, sur l'écrit de peu-lettrés qui ont participé à l'expérience révolutionnaire et dont le discours manifeste des écarts orthographiques, linguistiques et discursifs tels que l'opération de transcription devient un moment important dans la constitution du corpus. J. Guilhaumou (1998 b), qui étudie les discours des porte-parole des mouvements révolutionnaires échappant au contrôle des organisations, privilégie pour sa part la dimension d'« acte » de leur parole (c'est à nouveau l'évènement plus que sa stabilisation que l'historien cherche dans l'archive) et la façon dont les porte-parole interprètent et ratio-

nalisent leur expérience (c'est dans le corpus et non hors du corpus que l'historien cherche à valider son interprétation).

▶ **Conditions de production, Écrit / oral, Genre de discours, Interdiscours, Intertextualité, Trajet thématique**

S. B.-R.

Cotexte ☞ Contexte

Crédibilité (stratégie de –)

La **crédibilité** est une notion qui définit le caractère de véracité des propos d'une personne (« ce qu'il dit est crédible ») ou d'une situation (« cette situation n'est pas crédible »). Elle résulte donc d'un jugement porté par quelqu'un sur ce qu'il voit ou entend, et par voie de conséquence sur la personne qui parle et qui est ainsi jugée « crédible ». Ce jugement, qui consiste à mesurer l'aptitude du sujet parlant à *dire le vrai* à travers son acte d'énonciation, fait que tout sujet parlant qui tient à être cru cherche à mettre en scène son discours de telle sorte qu'il puisse recevoir ce label de crédibilité. Pour ce faire, il entre dans un processus de *construction de crédibilité*. La crédibilité peut donc être considérée comme un *état*, ou comme un *processus* (dans ce cas, il faudrait parler de « crédibilisation »).

Pour P. Charaudeau, la **crédibilité** est un fait de stratégie de discours qui, à l'instar des stratégies de *légitimation** et de *captation**, consiste pour le sujet parlant à « déterminer une position de vérité, de sorte qu'il puisse [...] être pris au sérieux » (1998 b : 14). À cette fin, le sujet peut avoir recours à trois types de positionnement : (1) se mettre dans une position énonciative de *neutralité*, quant à l'opinion qu'il exprime, « position qui l'amènera à effacer, dans son mode d'argumentation, toute trace de jugement et d'évaluation personnelle, que ce soit pour expliciter les causes d'un fait ou pour démontrer une thèse » *(ibid.)* ; (2) se mettre dans une position d'*engagement*, « ce qui amènera le sujet, contrairement au cas précédent, à opter (de façon plus ou moins consciente) pour une prise de position dans le choix des arguments ou le choix des mots, ou par une modalisation évaluative apportée à son discours » *(ibid.)*, ce qui produira un discours de *conviction* destiné à être partagé par l'interlocuteur ; (3) se mettre dans une position de *distanciation* qui le conduira à prendre

l'attitude froide du spécialiste qui analyse sans passion, comme le ferait un expert.

Ces positions s'expriment de façon particulière selon la situation de communication dans laquelle elles s'inscrivent. Par exemple, dans la communication médiatique, il s'agit, pour l'instance journalistique, « d'apporter la preuve de ce *dire vrai*, soit du point de vue de l'*existence* même des faits dont il est question, soit du point de vue de l'*explication* apportée pour donner une raison d'être aux faits » (Charaudeau 1994 a : 16).

▶ **Captation (I), Éthos, Légitimation (stratégie de –), Stratégie de discours**

P. C.

D

Débrayage / embrayage ☞ Embrayeur

Déduction

La logique reconnaît *deux modes d'inférence**, la **déduction** et l'induction*. La déduction correspond au mode d'inférence liant les deux prémisses à la conclusion dans le syllogisme* valide. Elle va du général au particulier, selon un processus qui a été redéfini et formalisé en logique et en mathématiques. Au sens large, on peut parler de déduction lorsqu'on déroule *a priori* les conséquences d'une proposition postulat.

▶ **Enthymème, Induction, Inférence, Syllogisme**

C. P.

Défigement ☞ Figement

Définition

L'étymon latin *definitio* permet de réactiver la relation de ce terme avec *finition*, suggérant par là l'idée d'une clôture, d'une délimitation. Ce concept occupe déjà une place centrale dans la théorie sémantique d'Aristote et intéresse les philosophes, les lexicographes, comme les locuteurs anonymes puisque la **définition** a pour fonction de guider le destinataire dans sa quête du sens. Si toutes les définitions, qu'elles soient descriptives ou constructives de concept (donc prescriptives), poursuivent un même but, l'**explicitation*** d'un item par une glose,

leurs formes et leurs contenus varient en fonction du statut des auteurs, des visées et des stratégies adoptées.

Pour les logiciens et les philosophes postkantiens, la véritable définition est toujours constructive, elle infléchit l'usage. La réalisation idéale, dans cette perspective, est la définition mathématique.

Les linguistes, en revanche, examinent de manière privilégiée la *définition descriptive*, fondée sur l'usage, qu'ils opposent à la définition *prescriptive*. L'intérêt porté à cette manifestation discursive réside dans le fait que « la définition constitue [...] un phénomène global qui articule une activité finalisée avec les types d'énoncés qui la réalisent et avec les représentations métalinguistiques qu'ils véhiculent » (Riegel 1987 : 32).

1. Définition naturelle vs définition conventionnelle

Se fondant, dans un premier temps, sur la position de l'énonciateur, R. Martin propose de distinguer la *définition naturelle*, qui « est non seulement une définition d'objets naturels, mais encore une définition formulée par les locuteurs eux-mêmes et non par le technicien qu'est le lexicographe » (Martin 1990 : 87), de la *définition conventionnelle*, qui « vient d'une activité prescriptive ou, si l'on préfère, stipulatoire » *(ibid.)*. Cependant, la formulation même de ce parallélisme tend à prouver que la différence d'énonciateur induit une différence de point de vue puisque la seconde est modalisante, qu'elle soit constructive ou descriptive : « *A priori*, elle crée l'objet qu'elle pose ; *a posteriori*, elle modèle les contours d'un contenu préexistant, mais vague » *(ibid.)*. Ainsi le scientifique, qui n'est pas un lexicographe, est amené à proposer des définitions conventionnelles correspondant aux concepts mis au jour.

2. Définition encyclopédique vs définition lexicographique

Les définitions conventionnelles n'ont pas toutes le même objet ; certaines ont pour finalité de décrire des notions, des réalités concrètes et apparaissent, de manière privilégiée, au sein de « dictionnaires de choses », d'autres ont une visée linguistique et figurent, le plus souvent, dans les « dictionnaires de mots ». Les premières sont appelées *encyclopédiques*, ce qui revient à signaler qu'elles sont susceptibles de contenir des développements assimilables à un résumé de connaissances, culturelles ou scientifiques. On peut associer à cette

catégorie les *définitions terminographiques* dans la mesure où la démarche adoptée par les terminographes est également onomasiologique (elle va du concept au signe), alors que le lexicographe procède sémasiologiquement (il part du signe pour aller vers l'idée). Toutefois, la définition terminologique ne contient pas *a priori* de gloses encyclopédiques, elle « s'arrête quand elle a donné toutes les informations permettant de situer et de différencier un concept à l'intérieur d'un système conceptuel » (de Bessé 1990 : 254). B. de Bessé suggère de distinguer les *définitions terminographiques* qui donneraient « une description des concepts appartenant à un système préexistant » et les *définitions terminologiques* qui seraient créatrices de concepts. Mais les terminographes / terminologues se différencient des lexicographes par leurs objets, puisque les uns se préoccupent des **termes**, et les autres des **mots***.

En analyse du discours, on s'intéresse aux stratégies définitionnelles auxquelles les énonciateurs ont recours. Si les discours lexicographiques sont susceptibles de faire l'objet d'une investigation comparative, les définitions naturelles, par la diversité de leurs modes opératoires, sont riches d'enseignement. En outre, on ne peut ignorer, d'un point de vue purement discursif, que l'efficacité de l'acte est étroitement dépendante de la situation d'énonciation. L'acte définitoire étant imprégné de performativité, il suppose que son auteur soit pourvu d'une autorité sociale ou scientifique reconnue par ses interlocuteurs.

▶ **Acte de langage, Explication, Paradigme définitionnel / désignationnel, Reformulation**

F. C.-B.

Déictique

Employé aussi bien comme adjectif (« valeur déictique », « élément déictique ») que comme nom (« un déictique »), ce terme désigne un des grands types de référence* d'une expression, celle où le référent est identifié à travers l'énonciation* même de cette expression. On l'oppose classiquement à la référence de type anaphorique*.

La référence déictique se caractérise par le fait que « son référent ne peut être déterminé que par rapport à l'identité ou à la situation des interlocuteurs au moment où ils parlent » (Ducrot et Schaeffer

1995 : 310). Définition qui s'appuie sur la *réflexivité énonciative* (« au moment où ils parlent ») ; de là le nom de « *token-reflexives* » qu'avait donné le logicien H. Reichenbach (1947) à ce type d'élément. G. Kleiber (1986 : 19) propose une définition plus précise qui met l'accent sur le mode de donation du référent : « Les déictiques sont des expressions qui renvoient à un référent dont l'identification est à opérer nécessairement au moyen de l'entourage spatio-temporel de leur occurrence. La spécificité du sens indexical est de "donner" le référent par le truchement de ce contexte. » Certains soulignent la différence entre les déictiques dits **directs** (Vuillaume 1986) ou **transparents** (Kleiber 1983) tels que *je, tu, ici, maintenant...* dont le référent, nécessairement univoque, est une composante obligée de la situation d'énonciation, et les déictiques **indirects** ou **opaques** comme *ce cheval, celui-ci...*, dont l'identification du référent ne peut être immédiate.

En fait, l'étiquette de **déictique** ne recouvre pas toujours les mêmes unités linguistiques. Pour certains, elle s'applique à *tous les éléments* qui, par nature, suscitent une référence de type déictique (personnes, indicateurs spatio-temporels) ; d'autres la réservent aux seuls indicateurs *spatio-temporels (ceci, hier...)*, voire aux seuls indicateurs *spatiaux*, dans le droit fil de l'étymologie (« montrer par un geste »). Concurremment à « déictique », dans la littérature, on emploie d'autres dénominations *(embrayeur, symbole indexical, expression sui-référentielle...)*, mais seul *embrayeur** est communément utilisé.

***L'opposition traditionnelle entre déictique** et anaphorique** s'appuie sur une différence de localisation du référent : s'il se trouve *dans le texte*, il y a relation **anaphorique**, si ce référent est situé *dans la situation de communication immédiate* (faisant intervenir les interlocuteurs, le moment de l'énonciation ou des objets perceptibles), il y a référence **déictique**. Mais des approches d'inspiration cognitiviste ont proposé de fonder l'opposition déixis / anaphore sur l'opposition *nouveau / saillant*, c'est-à-dire sur la mémoire : il y aurait anaphore quand il y a renvoi à un référent censé déjà connu de l'interlocuteur ou inférable par lui, et déictique quand il y aurait introduction dans l'univers de discours d'un référent nouveau, pas encore manifeste (Ehlich 1982, Prince 1981). L'opposition nouveau / saillant étant réductrice, il faut souvent raisonner en termes de degrés. Une même unité linguistique peut servir dans les deux types d'emplois : « Paul est venu : *il* est

furieux » (référent déjà connu, continuité), « *Il* est furieux » (référent nouveau, le locuteur montrant quelqu'un présent dans la situation).

▶ **Anaphore, Déixis, Embrayeur**

D. M.

Déixis

Notion solidaire de celle de déictique* puisque l'on entend communément par **déixis** « la localisation et l'identification des personnes, objets, processus, évènements et activités [...] par rapport au contexte spatio-temporel créé et maintenu par l'acte d'énonciation » (Lyons 1980 : 261).

On divise souvent la déixis selon les trois domaines constitutifs de la situation d'énonciation : **déixis personnelle, spatiale, temporelle.** Mais certains réservent la notion de déixis aux relations spatio-temporelles. En fait, comme le montre L. Danon-Boileau (Morel et Danon-Boileau éds 1992 : 11), les linguistes oscillent entre trois conceptions de la déixis : (1) la déixis comme rapportant les objets et évènements du monde à la place qu'occupe le locuteur dans l'espace et dans le temps, comme *donnant un repère* à une référence déjà constituée ; (2) la déixis comme type de *construction référentielle* qui ne sépare pas modalité et acte de référence ; (3) la déixis comme facteur de cohésion textuelle (thématisation, focalisation) permettant d'introduire dans le discours *de nouveaux objets.*

On parle de « déixis textuelle » pour les déictiques qui réfèrent à des lieux et à des moments *du texte* même où ils figurent : *ci-dessus, au chapitre précédent,* etc. Dans ce cas, le repère n'est pas le moment ou le lieu de l'énonciation, mais le lieu ou le moment du texte où apparaît l'expression déictique.

La « déixis mémorielle » (Fraser et Joly 1980) concerne les expressions nominales démonstratives dont le référent n'est présent ni dans le cotexte* ni dans la situation de communication : « Voici que se dresse dans mon souvenir, brusquement, *ce vieux mur croulant et chargé de lierre* » (Saint-Exupéry, *Courrier-Sud*). Ce procédé crée un effet d'empathie avec l'énonciateur. Pour G. Kleiber (1990 b : 163), ce phénomène relève de la « pensée indexicale » du sujet. On parle aussi de **déixis émotive** ou de **déixis empathique**.

En analyse du discours, on ne peut pas se contenter de rapporter la déixis à un environnement purement empirique ; il faut considérer

la situation qui est pertinente pour le *genre** *de discours* concerné : la situation de communication d'un débat télévisé n'est pas celle d'un magazine ou d'un sermon. À cela s'ajoute éventuellement la situation que construit le discours même et à partir de laquelle il prétend énoncer, sa scène* d'énonciation ; c'est dans cette perspective que D. Maingueneau (1987 : 28) parle de **déixis discursive.**

▶ **Anaphore, Déictique, Embrayeur, Scène d'énonciation**

D. M.

Délibération

Comme *genre** *rhétorique interactif*, la **délibération** est un débat visant à la prise de décision.

On parle également de **délibération (intérieure)** pour désigner le mode de structuration du discours monologique mettant en scène un débat. Les différentes options ou positions constituant ce débat, rapporté ou imaginé, sont proposées tour à tour, généralement de façon interrogative, pour être réfutées ou défendues (« Que faire ? Réformer les formations actuelles ? Dans ce cas... En créer de nouvelles ? Dans ce cas... Ou ne rien faire ? Dans ce cas... »). La rhétorique des figures* distingue la **délibération** (où la position du locuteur est fermement déterminée, les autres positions étant rappelées pour être réfutées) et la **dubitation** (le locuteur se contente de parcourir les diverses options sans arrêter sa position). D'autre part, si l'interlocuteur est partie prenante dans ce débat (pris à témoin, sommé de prendre parti...), on parle de **figure de communication.** L'emploi de ces termes est maintenant inusité, mais le sens de ces distinctions est clair : il s'agit de désigner des formes de débat rapporté en fonction de deux paramètres : le degré d'adhésion du locuteur à une position, et le degré d'implication supposée de l'interlocuteur dans ce débat.

▶ **Genre rhétorique, Polyphonie, Rhétorique**

C. P.

Délocutif (acte –) ☞ Locutif (acte –)

Démonstration

En logique, une **démonstration** est une suite de propositions telle que chacune de ces propositions ou bien est une **prémisse**, ou bien est

déduite d'une proposition précédente à l'aide d'une règle d'inférence*. Dans les disciplines scientifiques particulières, une démonstration est un discours : (1) portant sur des propositions *vraies* : par hypothèse, comme résultats d'observations menées selon un protocole validé, ou comme résultats acquis de démonstrations précédentes ; (2) enchaîné de façon *valide*, c'est-à-dire conformément aux procédures spécifiques définies dans la discipline (respectant donc les lois du calcul logique et mathématique) ; (3) aboutissant à une proposition nouvelle, stable, marquant une *avancée* dans le domaine, et susceptible d'orienter le déroulement ultérieur de la recherche.

Elle est supposée jouer trois rôles, *prouver*, *accroître les connaissances* et *convaincre*.

L'opposition argumentation / démonstration peut renvoyer à l'opposition discursif/cognitif. Elle est souvent discutée en référence à la *démonstration logique élémentaire*, qui serait en quelque sorte l'inaccessible idéal de l'argumentation. Par rapport à cette démonstration logique, l'argumentation joue deux fois sur le probable-plausible : elle part de prémisses probables et les articule au moyen de topoï*, qui sont des formes de déduction considérées comme valides. L'argumentation est donc vue comme une démonstration logique molle, livrant simplement du probable alors que la démonstration produirait du vrai. Cette opposition doit être tempérée par trois observations : (1) Le caractère démonstratif d'un discours scientifique peut toujours être remis en cause par un remaniement des données, par l'intervention de nouveaux instruments de calcul, ou par une mise en cause générale de la méthodologie. (2) Les argumentations communes peuvent partir de propositions absolument certaines (« Ça sent le gaz »), et en déduire des conséquences de façon parfaitement valide (« Ça sent le gaz même quand le tuyau n'est pas raccordé, la fuite se situe donc avant le raccordement du tuyau au détendeur »). Dès qu'un discours met en œuvre une méthode et des principes rationnels, la différence argumentation/démonstration devient entièrement non conceptuelle et une simple *question d'usage*. (3) *Les corpus argumentatifs authentiques* cumulent fréquemment affirmations certaines et probables, modes d'enchaînement assurés et conventionnels, relevant de diverses disciplines (pour déterminer si l'on doit creuser un canal, on combine des données écologiques, politiques, économiques, géologiques, géographiques...). L'analyse du discours

argumentatif doit décrire cette *hétérogénéité* des modes démonstratifs, elle ne saurait se limiter à ce qui relèverait du probable en mettant entre parenthèses le certain.

▶ **Dialectique**

C. P.

Dénomination / désignation

La notion de **dénomination** a été conceptualisée par G. Kleiber, qui l'oppose à celle de **désignation**. La **dénomination** peut se définir comme un acte qui « consiste en l'institution entre un objet et un signe X d'une association référentielle durable » (1984 : 80). L'unité par laquelle s'opère cet acte de référence* doit être codée, c'est-à-dire apprise, mémorisée, et avoir fait *l'objet d'un acte préalable* (appelé aussi *acte de baptême* : ex. l'adjectif *vrai-faux* est apparu en 1986 sous la plume d'un journaliste) ou bien *d'une habitude associative* (il n'est pas besoin de connaître les circonstances de création d'un mot pour en maîtriser l'utilisation). Compte tenu de ces critères, cette unité doit être soit un nom propre, soit un nom commun. La **désignation** se définit contrastivement comme le fait de créer une association *occasionnelle* entre une séquence linguistique et un élément de la réalité. Elle ne fait pas l'objet d'un acte préalable ni d'une habitude associative. Par ailleurs, elle n'est pas codée et n'a pas à être mémorisée (ex. la séquence « légume avec lequel on fait des frites » est une désignation, contrairement à « pomme de terre »).

Cette partition entre relation dénominative d'une part et désignative de l'autre est stimulante en ce qu'elle permet d'ordonner les parcours référentiels, de distinguer par types fonctionnels les différentes expressions linguistiques. Elle présente néanmoins un handicap majeur : la désignation n'est définie que relativement à la dénomination. Or, précisément, la caractérisation de cette dernière n'est pas exempte d'incertitudes. Entre autres posent problème : les expressions axiologiques *(imbécile, camelote, farfelu...)*, seules étant considérées par G. Kleiber comme dénominatives les unités qui ne sont pas appréciatives ; les différents niveaux de langue (le registre familier n'est pas supposé dénommer) ; les unités lexicales référentielles autres que le nom (le verbe et l'adjectif, bien que présentant des propriétés sémiotiques tout à fait analogues à celles du nom, ne sont pas considérés *a priori* comme dénommants).

Pour l'analyse du discours, la notion de dénomination n'a pas donné lieu à une conceptualisation particulière, contrairement à la désignation, qui est à l'origine des paradigmes* désignationnels. Indirectement, ceux-ci invitent néanmoins à réfléchir sur ce que peut être la dénomination comme acte de discours. Si l'on s'en tient à la définition proposée par G. Kleiber, la dénomination en discours se remarquerait à la présence d'un énoncé métalinguistique du type (« "X" est le nom d'un Y qui.../un Y qui... s'appelle un X », auquel on peut ajouter « un X, comme son nom l'indique... »). Une définition* stipulatoire *(nous appellerons « X » un Y qui...)* constituerait la manifestation d'un acte de baptême et donc un indice de dénomination potentielle, tout comme la présence dans un texte de paradigmes définitionnels. Par ailleurs, un discours qui ne référerait qu'en dénommant limiterait, voire supprimerait le recours à la reformulation*: utilisation de groupes nominaux non-modifiés *(le chien* vs *le petit chien)*, absence d'anaphore*, de coréférence* (de telles réalisations s'observent, même sporadiquement, dans des discours réglementaires ou dans certains manuels d'enseignement professionnel produits par l'administration). D'une manière générale, dénomination et désignation coexistent dans le discours (ex. l'antécédent auquel se rapporte un paradigme désignationnel est généralement une séquence dénominative). Sur le plan heuristique, la question reste toutefois posée pour l'analyse du discours de se doter d'une conceptualisation cohérente de la dénomination : la conceptualisation des paradigmes désignationnels s'appuie sur une définition de la dénomination qui ne distingue pas suffisamment entre les propriétés *sémantiques* des unités et les propriétés *logiques* des groupes nominaux (G. Petit 2001).

▶ **Paradigme définitionnel / désignationnel**

G. P.

Dénotation ☞ Connotation

Désambiguïsation

☞ **Ambiguïté, Explicitation / implicitation**

Description

La **description**, qui entre dans des formes discursives aussi diverses que l'inventaire, le guide de voyage ou le roman, mérite une atten-

tion d'autant plus grande que la notion même fait partie de la langue courante et de l'héritage scolaire.

Pour la rhétorique

Dans les manuels de rhétorique classique et d'enseignement des formes discursives, de l'Antiquité à nos jours, la description a été systématiquement dénigrée (Hamon 1991, Adam 1993).

Elle est dénigrée en raison d'une imperfection constitutive. Beaucoup moins précise, rationnelle et universelle que la définition, la description n'atteint jamais l'essence des êtres et des choses, elle ne porte que sur l'accidentel et le singulier. Au regard de l'idéal de l'âge classique, elle n'est qu'une insatisfaisante et médiocre copie du réel. Cette imperfection se double, du côté de l'invention, d'une propension aux clichés et autres lieux communs qu'aggrave, du côté de la disposition ou composition, le caractère arbitraire de l'ampleur de son développement et de l'ordre de présentation de ses éléments. Comme elle constitue, de plus, des morceaux ornementaux inutiles et qui viennent ralentir la dynamique du récit, les manuels lui préfèrent le modèle homérique de la description minimale (par l'épithète) et de l'animation systématique de ce qui risquerait d'être trop statique (mise en mouvement d'un personnage et déplacement dans un paysage).

La description éclate en sous-catégories : descriptions de personnes, de choses, de lieux *(topographie* et *paysage)*, de temps *(chronographie)*, d'animaux et de plantes. La description de personnes a été elle-même divisée en portrait moral *(éthopée)* et portrait physique *(prosopographie)* ; au *portrait* qui vise le singulier, répond le *caractère* qui vise, lui, un type. Le montage en *parallèle* (deux descriptions consécutives ou alternées, fondées sur la ressemblance ou l'opposition) est une des techniques recommandées, avec l'*hypotypose* (exposition vive de l'objet, littéralement présentifié et rendu vivant par le travail stylistique de l'orateur ou de l'écrivain) et le *tableau* (mise en situation, regroupement autour d'un motif ou personnage principal). Les voix n'ont pas manqué pour dénoncer ces taxinomies excessives et tenter de défendre la description (de la poésie descriptive au roman réaliste).

En poétique et sémiotique littéraire

Avec les travaux de P. Hamon (1972, 1981, 1993), la description acquiert, à côté des théories modernes du récit, ses lettres de noblesse.

Partant d'une lecture attentive des romans de Zola et de Jules Verne, P. Hamon a proposé une théorie générale de ce qu'il définit comme un certain « effet de texte » ou de « dominante » (1993 : 5). Il a, le premier, mis l'accent sur les procédures d'ouverture et de fermeture des moments descriptifs (ou séquences*), sur la nature profondément tabulaire de l'organisation des énoncés descriptifs, sur les procédures de métaphorisation, d'animation et de mise en ordre qui permettent de lutter contre l'effet de liste. Les travaux de P. Hamon ont réintroduit la description dans le champ de la théorie littéraire, ils l'ont sortie des pièges référentiels dans lesquels étaient enlisés les classements taxinomiques, ils l'ont désinféodée définitivement du récit. Il restait, comme il le note lui-même (1993 : 6), à la sortir du champ littéraire pour la faire entrer dans l'analyse des discours, comme A. Gardies, dans *Décrire à l'écran* (1999), réussit à l'introduire dans la sémiologie du cinéma.

En linguistique du discours

La description est d'abord identifiable au niveau des énoncés minimaux. Lorsqu'une procédure descriptive s'étend, la linguistique textuelle l'aborde comme un phénomène de mise en séquence.

Au niveau des énoncés, la description est inhérente à l'exercice de la parole. J.R. Searle (1972) localise la part descriptive des énoncés dans le contenu propositionnel (*p*) sur lequel vient s'appliquer un marqueur de force illocutoire F (*p*). L'attribution minimale d'un prédicat à un sujet constitue la base d'un contenu propositionnel. La variable F recouvre non seulement la valeur performative de promesse, mais également de simples assertions, demandes, avertissements, questions. À cette position dite *descriptiviste* de J.R. Searle, on oppose l'*ascriptivisme* de J.L. Austin qui loge l'illocutoire non seulement dans les énonciations, mais dans le lexique même (théories de l'argumentation dans la langue développées par O. Ducrot et J.-C. Anscombre 1983). Ainsi l'adjectif « bon » pour qualifier un restaurant ou le rocher d'une paroi d'escalade est, de façon inséparable, affirmation descriptive de quelque chose à propos d'un objet du monde et acte illocutoire de recommandation. Pour l'*ascriptivisme*, les énoncés n'expriment pas un contenu descriptif objectif indépendant d'une attitude subjective. La théorie énonciative de C. Bally développe, dès 1932, une position proche. La part descriptive de tout énoncé, qu'il propose de nommer « *dictum* »

(« procès qui constitue la représentation »), est inséparable d'une modalité « corrélative à l'opération du sujet pensant » : le « *modus* ». Ce qu'exprime la formule : « Il n'y a pas de *représentation pensée* sans un *sujet pensant*, et tout sujet pensant pense à quelque chose » (Bally 1965 : 38). Du caractère indissociable d'un contenu descriptif et d'une position énonciative orientant argumentativement tout énoncé, découle le fait qu'une procédure descriptive est inséparable de l'expression d'un point* de vue, d'une visée du discours.

Au niveau de la composition textuelle, quels que soient l'objet du discours et l'extension de la description, l'application d'un répertoire d'opérations de base engendre des propositions descriptives qui se regroupent en séquences d'étendue variable, présentant un certain « air de famille » :

• *Opération d'ancrage* (dénomination d'entrée de l'objet de la description) ou d'*affectation* (dénomination du tout en fin de séquence ; lorsque le tout est ainsi donné tardivement, il est répondu à la question implicite : « De qui/quoi était-il question ? »).

• *Opération d'aspectualisation,* soit par *fragmentation* de l'objet du discours en parties, soit par *qualification* (mise en évidence de propriétés du tout ou des parties envisagées). L'opération de *qualification* est le plus souvent réalisée par la structure du groupe nominal NOM + ADJECTIF et par le recours prédicatif au verbe ÊTRE : « Le rocher est excellent ». C'est plutôt une relation prédicative de type AVOIR qui réalise l'opération de *partition,* rarement sans qualification liée : « Tu as de beaux yeux ».

• *Opération de mise en relation par contiguïté,* mise en situation temporelle (situation de l'objet du discours dans un temps historique ou individuel) ou spatiale (relations de contiguïté entre l'objet du discours et d'autres susceptibles de devenir, à leur tour, objets d'une procédure descriptive, ou encore contiguïté entre les différentes parties préalablement considérées).

• *Opération de mise en relation par analogie :* assimilation comparative ou métaphorique qui permet de décrire le tout ou ses parties en les mettant en relation avec d'autres objets-individus.

• *Opération de reformulation*:* le tout (ou ses parties) peut être re-nommé en cours ou en fin de séquence.

L'extension de la description se produit par la greffe de n'importe quelle opération sur (ou en combinaison avec) une opération anté-

rieure. Seule la *qualification* ne peut se poursuivre que par une *analogie** (« La terre est bleue comme une orange »). Dans la mesure où une séquence descriptive ne comporte aucune linéarité intrinsèque, le passage de ce répertoire d'opération à une mise en texte implique l'adoption d'un plan. Les plans* de texte et leurs marques spécifiques ont une importance décisive pour la lisibilité et pour l'interprétation de toute description. D'où le rôle particulièrement important des connecteurs* d'énumération et de reformulation (Adam 1990 : 143-190).

▶ **Connecteur, Plan de texte, Séquence, Texte**

J.-M. A.

Désignation ☞ Dénomination / désignation

Destinataire

Le terme de **destinataire** est employé pour désigner le sujet auquel s'adresse un sujet parlant lorsque celui-ci écrit ou parle. Mais souvent ce terme est employé de façon ambiguë, comme est ambiguë l'expression « celui à qui est adressé le message ». En effet, tantôt celui-ci représente le récepteur* extérieur au processus d'énonciation du sujet parlant, l'individu qui reçoit effectivement le message et l'interprète, tantôt celui-ci représente le sujet idéal qui est visé par le sujet parlant, lequel l'inclut dans son acte d'énonciation*. En outre, ce qui ne simplifie pas les choses, le destinataire peut être l'instance à laquelle on s'adresse explicitement et qui est donc marquée comme telle dans l'énoncé ou signalée par des indices extérieurs (regard, geste ou mimique, tour de parole organisé), ou il peut être le destinataire second ou indirect (voir ci-dessous) qui n'est pas l'instance à laquelle on s'adresse explicitement mais une autre, implicite. Sans compter que le terme de « destinataire », dans son usage courant, désigne celui à qui est remis une missive, quel que soit l'usage qu'il en fait.

Autrement dit, la question qui se pose à propos de l'emploi de ce terme est de savoir s'il désigne le récepteur empirique qui se trouve dans une position symétrique à celle de l'émetteur* comme partenaires de l'acte d'échange verbal, ou celui qui se trouve à l'intérieur du processus d'énonciation, dans une position symétrique à celle de

l'énonciateur*, et auquel le locuteur pense qu'il s'adresse. Plusieurs propositions de distinction sont faites par divers auteurs selon le point de vue théorique et méthodologique qu'ils défendent.

P. C.

I. Co-énonciateur

Dans le cadre d'une linguistique de l'énonciation, A. Culioli (1968, 1973) a introduit le terme de « co-énonciateur », corrélatif d'énonciateur*, pour souligner que l'énonciation est en fait une *co-énonciation*, que *les deux* partenaires y jouent un rôle actif. Employé *au singulier*, il désigne la place de destinataire ; employé *au pluriel*, il désigne les deux partenaires de la communication verbale. Pour A. Culioli, il y a en effet co-énonciation parce qu'au cours d'une conversation le locuteur devient auditeur et l'auditeur locuteur, mais aussi parce que le locuteur peut infléchir le cours de son énonciation si l'auditeur émet des signaux divergents. En outre, quand il parle, ce locuteur est son propre auditeur et l'auditeur un locuteur virtuel ; l'auditeur s'efforce de se mettre à la place du locuteur pour interpréter les énoncés et l'influence constamment par ses réactions.

Ce terme « co-énonciateur » n'est pas d'un maniement aisé car au pluriel on ne sait pas toujours s'il s'agit d'une pluralité de destinataires (Tu + Tu...) ou des deux interlocuteurs (Je + Tu). Mais la difficulté la plus sérieuse est l'oscillation entre (1) une interprétation du co-énonciateur en termes d'*allocutaire**, de destinataire présent dans la situation de communication ; dans ce cas on s'inscrit dans une problématique interactionniste, pour laquelle « tout discours est une construction collective » (Kerbrat-Orecchioni 1990 : 13) ; (2) une interprétation en termes de position abstraite corrélative de celle d'énonciateur*: le co-énonciateur est alors le pôle d'altérité nécessaire à l'énonciation. Sur ce point, on retrouve les problèmes posés par la notion de situation* d'énonciation. Dans l'usage, il y a très souvent interférence entre les deux interprétations.

D. M.

II. Sujet destinataire

Dans une perspective de linguistique de la communication, et pour éviter la confusion signalée plus haut, P. Charaudeau (1988 c : 74) propose d'employer le terme de **sujet destinataire** pour désigner l'être de

parole (intralocuteur) qui est construit par l'acte d'énonciation du locuteur (ou sujet* communiquant). Il se trouve ainsi dans un rapport symétrique au sujet énonçant (ou énonciateur*), les deux étant les « protagonistes » de la mise en scène discursive, protagonistes qui s'opposent à l'émetteur (sujet communiquant) et au récepteur (sujet interprétant), partenaires empiriques de l'acte de communication. De ce fait, on peut dire que le sujet communiquant a pleine maîtrise sur le sujet destinataire, puisque c'est lui-même qui le construit idéalement, cherchant à produire sur lui des effets correspondant à son projet de parole, mais il ne peut savoir par avance si le récepteur (sujet interprétant) coïncidera avec le sujet destinataire ainsi construit (1988 e).

P. C.

III. Allocutaire

En analyse des conversations et autres formes d'interactions verbales, le destinataire se définit en référence à la notion de **cadre* participatif**. Il revient à E. Goffman (1987) d'avoir montré la nécessité de distinguer, dans la relation interlocutive, *différents rôles* (ou statuts) d'auditeurs : dans ce qu'il appelle le **format de réception**, les destinataires font partie des participants de plein droit, ou **ratifiés**, en ce qu'ils sont concernés par ce qui se dit, qu'ils peuvent l'apprécier et y réagir éventuellement (ce dernier attribut doit être modulé dans les situations où les destinataires constituent un *auditoire*). En revanche, ne sont pas considérés comme destinataires les participants non-ratifiés, c'est-à-dire les divers types de *témoins* (selon que leur présence est ou non connue du locuteur), qui, eux, ne sont pas *engagés* dans les échanges. Enfin, dès que l'on sort des situations dyadiques, il convient de distinguer entre les **destinataires directs**, ou **allocutaires**, c'est-à-dire désignés par le locuteur en place (*addressed* pour E. Goffman), et les **destinataires indirects**, non désignés.

Pour l'analyste, la détermination de ces configurations interlocutives est guidée par l'observation du système de l'alternance des **tours* de parole** et de la production des **régulateurs***. Cependant, la mise en œuvre de ces catégories est parfois délicate ; elle se heurte à deux types principaux de difficultés :

• Les premières sont liées à l'*instabilité* des rôles interlocutifs, inhérente au déroulement de l'interaction vu la plasticité des **positions** *(footing*)* occupées par les acteurs : « Les locuteurs en interac-

tion ne cessent de changer de position, et c'est là un trait constant de la parole naturelle » (Goffman 1987 : 138) ; les places définies par les rôles sociaux ne suffisent pas, même dans les situations communicatives les plus institutionnalisées, à bloquer l'émergence locale d'adressages « hors cadre » (pour égayer / solenniser une action en cours, accréditer un récit...). Cette propriété de l'interaction a des effets exponentiels dans les cas de polylogues (multiplication des *apartés* et des *imbrications* d'échanges) et provoque l'apparition de phénomènes, relevant de la « synchronie conversationnelle » (Gumperz 1989 a), propres à la présence de destinataires multiples (interventions réactives *co-construites* et *intrusions*, voir Traverso 1995).

• Les secondes tiennent au fait que les indices d'allocution sont loin d'assurer une identification claire du destinataire (sur ce point, voir Kerbrat-Orecchioni 1990 : 87-103) : en effet, ils sont rarement de nature verbale, et résident le plus souvent dans des caractéristiques proxémiques, des gestes, surtout la direction du regard ; or ces critères, s'ils existent, sont loin d'être discriminants et toujours convergents (cf. les malentendus* bien connus dans les situations d'auditoire collectif comme les salles de classe) ; enfin se pose le problème de l'adresse indirecte, ou « trope communicationnel », qui fait qu'un « allocutaire peut en cacher un autre » (Kerbrat-Orecchioni 1990), phénomène dans lequel se joue la **relation* interpersonnelle**, ce qui explique sa fréquence aussi bien dans les conversations familières que dans les dispositifs médiatiques.

Mais les brouillages ainsi observés dans la co-construction du rôle de destinataire sont précieux car ils fonctionnent comme autant d'*indices* du travail de « coopération conversationnelle » (dans la terminologie de l'ethnométhodologie*) et des **négociations*** par lesquelles les participants *règlent* leurs représentations de l'interaction en cours (sur l'analyse de tels indicateurs en situation de contact culturel, voir Berrier 1997).

S. Br.

IV. Auditeur, auditoire

Ces deux termes sont parfois employés pour désigner les récepteurs d'un acte de communication, mais de façon plus spécifique.

L'auditeur représente la plupart du temps le récepteur qui se trouve en situation de *communication orale*, situation dans laquelle

celui-ci ne peut, en principe que se contenter d'écouter ce que dit le locuteur*, sans pouvoir prendre la parole. C'est le cas du média radiophonique (« Bonjour, mes chers auditeurs ! »), d'un cours ou d'une conférence (« auditeur libre »), et d'une manière générale de toute situation de diffusion publique d'un message.

Auditoire est employé parfois en concurrence avec « auditeur » mais en désignant un récepteur de communication orale obligatoirement collectif : l'ensemble des participants présents dans une situation où un orateur s'adresse à un public (conférence, meeting politique, colloque, table ronde, etc.). On remarquera cependant l'usage particulier de ce terme dans le cadre de l'argumentation.

L'auditoire, cependant, peut lui aussi être idéalement imaginé, ce qui explique son sens particulier en rhétorique de l'argumentation.

P. C.

V. En rhétorique

En rhétorique ancienne, **orateur** et **auditoire** sont des notions corrélatives qui servent à désigner respectivement les pôles de production et de réception dans le cadre participatif spécifique de la rhétorique classique. L'auditoire est constitué par l'ensemble des auditeurs*, personnes physiquement présentes et *cibles de l'intention persuasive* organisant explicitement l'intervention de l'orateur, et, par extension, de l'ensemble des destinataires potentiels de son discours. *Du point de vue des contenus,* l'orateur a de son auditoire une connaissance qui s'exprime en termes de stéréotypes* (« c'est un auditoire de jeunes, de campagnards, de ménagères... »), sur laquelle il fonde ses stratégies énonciatives, visant à orienter l'auditoire dans le sens de sa proposition.

L'interaction orateur/auditoire fait partie des « monologues d'estrade » (Goffman 1987 : 147 et chap. 4, « La conférence »). Elle a une structure d'échange **asymétrique**, les possibilités d'intervention de l'auditoire sont restreintes et spécifiques (huées, bravos, « mouvements divers »...). Le fait qu'il s'agisse d'une action langagière différencie l'auditoire du public*, défini par rapport à une performance spectaculaire quelconque (film, match...).

La « Nouvelle Rhétorique » de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca distingue les auditoires **particuliers** et l'auditoire **universel** « constitué par l'humanité tout entière, ou du moins par tous les hommes adultes

et normaux » (1970 : 39). L'auditoire universel est le garant de la rationalité du discours, et la source de son caractère non pas simplement persuasif mais convaincant ; il constitue la « norme de l'argumentation objective » (*id.* : 40). La hiérarchie des auditoires permet une redéfinition de la valeur des arguments, évaluables en fonction de la qualité des auditoires qui les acceptent.

Pour les textes écrits ☞ **Lecteur***.

C. P.

▶ **Argumentation, Cadre participatif, Face, Footing, Interaction, Négociation, Régulateur, Relation interpersonnelle, Rhétorique**

Dialectique

Le mot **dialectique** désigne une forme particulière de dialogue, se déroulant entre deux partenaires, dont les échanges sont structurés en fonction de rôles spécifiques, orienté vers la recherche méthodique de la vérité.

En philosophie, la dialectique est définie par Aristote comme un type d'interaction, obéissant à des règles, et opposant deux partenaires, le **répondant** qui doit défendre une assertion donnée, et le **questionneur** qui doit l'attaquer (Brunschwig 1967 : XXIX). C'est une interaction bornée, avec un gagnant et un perdant. Elle utilise comme instrument le syllogisme* dialectique, qui a pour particularité d'être fondé sur des prémisses qui ne sont pas vraies absolument (comme dans le syllogisme logique) mais de simples « idées admises » *(endoxa)* (Aristote, *Topiques* : I, 1). La méthode dialectique est *un instrument philosophique*, elle est employée, notamment, dans la recherche *a priori* de la définition des concepts. À la différence de la dialectique hégélienne, elle ne procède pas par synthèse mais par élimination du faux.

En rhétorique et dialectique. Selon leur définition ancienne, dialectique et rhétorique sont les deux arts du discours. La rhétorique est l'analogue ou la contrepartie de la dialectique (Aristote, *Rhétorique* : 1354 a) ; la rhétorique est à la parole **publique** ce que la dialectique est à la parole **privée** d'allure plus conversationnelle (Brunschwig 1996). La dialectique porte sur des thèses, d'ordre **philosophique** ; la rhétorique s'intéresse à des questions particulières, d'ordre **social ou politique**. Enfin, alors que la dialectique est une technique de la dis-

cussion entre deux partenaires, procédant par (brèves) **question et réponse**, la rhétorique a pour objet le **discours long et continu**. L'essentiel reste cependant que les deux arts du discours utilisent les mêmes fondements d'inférence, les topoï, appliqués à des énoncés plausibles, les endoxa.

Dans le prolongement d'une définition générale de la dialectique comme « la pratique du dialogue raisonné, [l'art] d'argumenter par questions et réponses » (Brunschwig 1967 : x), on peut considérer que le processus conversationnel **se dialectise** dans la mesure où il porte sur un problème précis, défini d'un commun accord, se joue entre partenaires égaux, entre lesquels la parole circule librement, mus par la recherche du vrai, du juste ou du bien commun, acceptant de parler selon des règles explicitement établies.

La pragma-dialectique ou « Nouvelle Dialectique » (Van Eemeren et Grootendorst 1996) s'inspire de la logique dialectique et de la pragmatique linguistique (théorie des actes de langage, maximes conversationnelles). C'est une approche de l'argumentation orientée vers la *résolution des différences d'opinion*. Pour cela, elle propose un modèle *normatif* (impliquant une certaine idéalisation), fondé sur l'observation des réalités des échanges argumentatifs naturels. La discussion critique oppose deux partenaires, le **Proposant*** *(« Protagonist »)* et l'**Opposant*** *(« Antagonist »)*. Elle se déroule selon quatre stades : **confrontation** (émergence d'un désaccord) ; **ouverture** (les partenaires prennent en charge les positions de Proposant et d'Opposant avec les devoirs dialectiques attachés à ces rôles) ; **argumentation** (le Proposant apporte des arguments et l'Opposant les critique) ; **conclusion** (bilan de la tentative de résolution). Proposant et Opposant doivent observer un système de règles pour la discussion critique. La violation de ces règles constitue un **paralogisme***, et leur observation définit ce qu'est le traitement **rationnel** d'un différend.

▶ **Doxa, Éristique, Paralogisme, Syllogisme**

C. P.

Dialogal / dialogique ☞ Dialogue

Dialogique / monologique ☞ Dialogisme

Dialogisme

Concept emprunté par l'analyse du discours au Cercle de Bakhtine, et qui réfère aux relations que tout énoncé entretient avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires. Mais le terme s'est « chargé d'une pluralité de sens parfois embarrassante », non seulement, comme le dit ici T. Todorov (1981 : 95), au fil des écrits du Cercle de Bakhtine, mais également au fur et à mesure des différentes façons dont il a été compris et retravaillé par d'autres.

Pour M. Bakhtine et V.N. Volochinov, en effet, « le dialogue – l'échange de mots – est la forme la plus naturelle du langage. Davantage : les énoncés longuement développés et bien qu'ils émanent d'un interlocuteur unique – par exemple : le discours d'un orateur, le cours d'un professeur, le monologue d'un acteur, les réflexions à haute voix d'un homme seul – sont monologiques par leur seule forme extérieure, mais, par leur structure sémantique et stylistique, ils sont en fait essentiellement dialogiqués » (Volochinov 1981 : 292). Ainsi comprise, « l'orientation dialogique est, bien entendu, un phénomène caractéristique de tout discours [...]. Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense. Seul l'Adam mythique, abordant avec le premier discours un monde vierge et encore non dit, le solitaire Adam, pouvait vraiment éviter absolument cette réorientation mutuelle par rapport au discours d'autrui, qui se produit sur le chemin de l'objet » (Bakhtine, in Todorov 1981 : 98). Car « on peut comprendre le mot "dialogue" dans un sens élargi, c'est-à-dire non seulement comme l'échange à haute voix et impliquant des individus placés face à face, mais tout échange verbal, de quelque type qu'il soit », et « toute énonciation, quelque signifiante et complète qu'elle soit par elle-même, ne constitue qu'une *fraction* d'un courant de communication verbale ininterrompue (touchant à la vie quotidienne, la littérature, la connaissance, la politique, etc.). Mais cette communication verbale ininterrompue ne constitue à son tour qu'un élément de l'*évolution* tous azimuts et ininterrompue d'un groupe social donné » (Bakhtine et Volochinov 1977 : 136).

Dialogisme vs monologisme

Si tout énoncé est constitutivement dialogique, y compris le discours intérieur traversé par les évaluations d'un destinataire* virtuel (indépendamment donc de la volonté et de la conscience du locuteur), on est souvent tenté, comme M. Bakhtine ou V.N. Volochinov, de définir le terme par opposition à ce que serait un énoncé **monologique**, ou plutôt à un énoncé qui se présente comme « apparemment » monologique (Volochinov 1981 : 292-293) ; ou bien l'on est contraint, pour les besoins de l'analyse, de définir différentes formes de dialogisme selon les *genres** *de discours* (le roman est la forme la plus manifestement traversée de dialogisme, au contraire de la poésie ; de même les sciences humaines face aux sciences exactes et aux discours dogmatiques qui tendent à se présenter comme discours de la Vérité), ou selon le degré de présence du discours d'autrui et selon les différentes manières de le représenter que permet la langue (allusion, évocation, mention, citation... discours direct, discours indirect, discours indirect libre).

Dialogisme interlocutif, dialogisme interdiscursif

Tout discours, on l'a vu, est doublement dialogique, et ce double dialogisme inscrit deux types de relations (Bakhtine 1978) : celles que tout énoncé entretient avec les énoncés antérieurement produits sur le même objet **(relations interdiscursives)** ; celles que tout énoncé entretient avec les énoncés de compréhension-réponse des destinataires réels ou virtuels, que l'on anticipe **(relations interlocutives)**. Ce double dialogisme, qui « échappe largement et inévitablement à l'énonciateur et ne se manifeste pas dans le fil du discours par des marques linguistiques » (Authier-Revuz 1985 : 117), et qui fait place à « un autre qui n'est ni le double d'un face-à-face ni même le "différent" » mais à « un autre qui traverse constitutivement l'un » (Authier-Revuz 1982 a : 103), participe de ce que J. Authier-Revuz appelle l'**hétérogénéité* constitutive**.

Dialogisme montré, dialogisme constitutif

Face au dialogisme constitutif, qui se cache ou se masque derrière les mots, les constructions syntaxiques, les reformulations ou les réécri-

tures non dites des discours seconds, « tout autre est le niveau du dialogisme "montré", c'est-à-dire de la *représentation* qu'un discours donne en lui-même de son rapport à l'autre, de la place qu'il lui fait, explicitement, en désignant dans la chaîne, au moyen d'un ensemble de marques linguistiques, des points d'hétérogénéité » (Authier-Revuz 1985 : 118). Ainsi, intentionnellement ou non, certains discours *montrent* explicitement le discours d'autrui qui les traverse et d'autres non.

Dans le domaine des discours de transmission de connaissances, c'est ainsi que l'on peut différencier les manuels scolaires, tendanciellement monologiques, constitutivement dialogiques, et la vulgarisation scientifique, par exemple le discours sur la science dans la presse ordinaire, là où le dialogisme exhibe son inscription dans des textes saturés d'hétérogénéités énonciatives et sémiotiques formellement marquées.

Dialogisme interactionnel, dialogisme intertextuel

Pour les besoins de la description des discours de transmission de savoirs et de savoir-faire, S. Moirand (1988 a : 309-310, 457-458) distingue deux formes de **dialogisme montré** : celle qui fait explicitement référence à des discours antérieurs, des discours sources ou des discours premiers, et celle qui fait explicitement référence aux discours que l'on prête aux destinataires (ou aux surdestinataires*). Or ce double dialogisme paraît de fait participer à la visée pragmatique de n'importe quel genre de texte, lorsque le dire des autres (dire antérieur ou dire imaginé de l'interlocuteur) vient justifier ou authentifier le dire du locuteur, ou servir d'appui à une contre-argumentation (Moirand 1990 : 75). Plus récemment, le fonctionnement de l'explication* dans les discours médiatiques amène S. Moirand (1999 b, 2000, 2001) à reconsidérer ces notions et à proposer un dédoublement du dialogisme constitutif, en distinguant les discours enfouis dans une *mémoire interdiscursive** médiatique **(dialogisme intertextuel constitutif)** et les interactions imaginées avec un **surdestinataire** forcément présent dans le discours intérieur des énonciateurs et dont la présence laisse des traces dans le discours produit **(dialogisme interactionnel constitutif)**. Enfin, dans le domaine des discours de transmission de connaissances, et en particulier des discours sur les sciences dans les médias, S. Moirand propose de distinguer un dialogisme intertextuel d'ordre *monologal* d'un dialogisme intertextuel *plurilogal* selon que

le texte emprunte à une seule communauté scientifique ou à plusieurs communautés* discursives ou langagières (politique, économique, médiatique, scientifique, juridique, etc.).

Outre les nombreuses interprétations pas toujours convergentes qui ont été faites des conceptions du Cercle de Bakhtine, y compris par ses différents traducteurs, il arrive qu'on emploie le terme « dialogisme » comme un simple substitut de « dialogal* », en particulier dans l'analyse des interactions verbales, ce qui conduit E. Roulet (Roulet *et al.* 1985 : 60) à proposer de croiser les couples **monologal* / dialogal** et **monologique / dialogique**, afin d'éviter toute ambiguïté et de clarifier la description. Concept opératoire incontestablement séduisant et productif, le dialogisme, en effet, ne permet pas à lui seul de décrire les textes ou les données empiriques auxquels l'analyse de discours se trouve confrontée, et nécessite de faire appel à des notions descriptives empruntées majoritairement aux théories énonciatives. D'autre part, si elles servent à affiner l'analyse, les caractérisations binaires qu'on lui adjoint tendent à gommer la gamme des degrés de présence ou d'absence explicite du dialogisme (d'où la production de caractérisations métaphoriques : dialogisme voilé, masqué, caché ou exhibé, etc.), et ne permettent pas d'appréhender la richesse et la complexité de l'éventail formel, syntaxique et sémantique qui l'inscrit dans la matérialité textuelle, et que seule une description fine permet de mettre au jour. J. Bres (1998) étend son inscription, outre la nominalisation et la relative, à l'interrogation et à l'extraction. Ces caractérisations ne permettent pas non plus d'articuler à elles seules les résultats de la description avec les extérieurs sociologiques, historiques ou philosophiques du discours.

▶ **Dialogue, Discours rapporté, Interdiscours, Intertextualité, Mémoire discursive, Polyphonie, Préconstruit**

S. M.

Dialogue

Du grec *dialogos*, « entretien, discussion », le terme **dialogue** signifie proprement « entretien entre deux ou plusieurs personnes », d'après le *Dictionnaire historique de la langue française* (Le Robert 1992). Mais, à ce même terme, le *Petit Robert* (1991) attribue comme sens premier « entretien entre deux personnes ». Il est de fait que le

mot « dialogue » est très généralement utilisé dans ce sens *restreint*, du fait d'une confusion effectuée entre les deux suffixes *dia-* (qui signifie « à travers », le dialogue étant en quelque sorte une parole qui circule et s'échange) et *di-* (« deux »). Ce glissement est également révélateur d'une tendance très générale à assimiler la communication à l'échange dyadique (en tête à tête), considéré comme la forme prototypique de tout échange communicatif, bien que ce n'en soit pas la forme la plus fréquente. Pour éviter toute confusion, certains spécialistes d'analyse des conversations préfèrent garder à **dialogue** son sens générique, et recourir, pour désigner les formes particulières que prend le dialogue en fonction du nombre des locuteurs, aux néologismes **dilogue, trilogue, polylogue**, etc. (Kerbrat-Orecchioni et Plantin éds 1995).

À l'inverse, le terme est utilisé parfois, *par extension*, pour désigner des formes de discours, comme certains textes écrits, où il n'y a pas d'échange à proprement parler, mais où le destinataire est cependant dans une certaine mesure inscrit dans le texte (l'auteur « dialogue » avec le lecteur). À défaut d'être de nature véritablement **dialogale** (puisqu'ils sont produits par un seul et même locuteur-scripteur), ces discours unilatéraux peuvent être dits **dialogiques**, dans la mesure où ils incorporent plusieurs voix énonciatives – le dialogisme* (dialogisation interne, ou « dialogue cristallisé », d'après O. Ducrot [1980 : 50]), étant défini selon les perspectives comme un discours où le locuteur met en scène plusieurs énonciateurs (le terme équivaut alors à « polyphonie*»), ou bien comme un énoncé ayant une structure d'échange* et non d'intervention (Roulet *et al.* 1985). Corrélativement, on opposera au discours **monologal** (ou « monogéré », c'est-à-dire construit par un seul **locuteur**, sans intervention directe d'autrui) le discours **monologique** (qui met en scène un seul **énonciateur**). On peut donc avoir des discours monologaux-monologiques, monologaux-dialogiques, dialogaux-dialogiques, et même dialogaux-monologiques (lorsque les différents locuteurs « parlent d'une même voix », c'est-à-dire en cas de « co-énonciation » [Jeanneret 1999]).

Par ailleurs, un usage fréquent, et ancien (c'est celui que l'on rencontre dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, article « Conversation, entretien »), oppose aux conversations naturelles ou « authentiques » les dialogues *artificiels*, ou « fabriqués », c'est-à-dire d'abord littéraires : dialogues dramatiques, philosophiques, romanesques ; et

plus récemment, dialogues cinématographiques, dialogues figurant dans les manuels de didactique des langues, dialogues homme-machine (corrélativement, les analystes du dialogue affichent volontiers un certain souci de formalisation, alors que les analystes de conversation ont une approche plus empirique). Cet usage prolonge la conception de la Renaissance où le dialogue est un *genre littéraire* parmi d'autres (comportant lui-même différents sous-genres ; voir, dans cette perspective, le *Discours sur le dialogue* du Tasse, 1565).

Enfin, le mot « dialogue » connote souvent l'idée d'un échange « constructif », conduit selon les règles, et ayant pour objectif d'aboutir à un consensus (un dialogue qui ne se conforme pas à cette définition est un « faux dialogue », alors qu'on ne parle pas de « fausse conversation »). Cette conception « irénique » du *dialogue idéal* a été en particulier théorisée par F. Jacques (1979, 1985). Mais, en tout état de cause, un « vrai » dialogue ne peut exister que dans un mouvement dialectique impliquant tout à la fois identité et différence.

▶ **Cadre participatif, Conversation, Dialogisme, Monologue, Polyphonie**

C. K.-O.

Diaphonie

Le terme de **diaphonie** a été introduit par E. Roulet afin de préciser le concept de *polyphonie**. La « diaphonie » est « un cas particulier de voix dans l'énoncé, la reprise et l'intégration du discours de l'interlocuteur dans le discours du locuteur » (Roulet *et al.* 1985 : 70) : « A : Hm – non parce que c'est juste pour un conte, pis j'sais pas s'il y est pas la-d'dans heu... – B : Bien s'il y est pas là-d'dans ben c'est pas grave parce que » (1985 : 73).

À la différence des phénomènes polyphoniques où l'on n'a aucune indication d'origine de la voix mise en scène par le locuteur, la reprise diaphonique fait entendre les paroles de l'interlocuteur pour les exploiter dans sa propre intervention. La parole diaphonique s'oppose par ailleurs à la simple citation des paroles de l'interlocuteur, en ce qu'elle suppose leur « interprétation » : « La structure diaphonique est ainsi une des traces privilégiées de la négociation* des points de vue qui caractérise toute interaction » (*ibid.* : 71). La notion de diaphonie sert à l'étude de l'hétéro-reformulation, de l'argumentation et, d'une façon générale, des énoncés réactifs.

▶ **Interaction, Interdiscours, Intertextualité, Négociation, Polyphonie**

C. P.

Didacticité

Notion proposée par le CEDISCOR (*Les Carnets du CEDISCOR*, 1, 1993) pour désigner la coloration didactique* de discours dont la vocation sociale n'est pas fondamentalement de transmettre des connaissances, et qui sont produits dans des situations qui ne relèvent pas forcément des institutions sociales de formation et d'enseignement.

La notion de **didacticité**, proposée à titre heuristique, permet de prendre en compte des corpus de textes dont les conditions de production ne sont pas surdéterminées par l'institution, et qui, par conséquent, ne sont pas définies par des caractérisations sociologiques *a priori*, à la différence de C. Désirat et T. Hordé (1977). Elle permet de prendre en compte des moments* discursifs tels ceux de la presse ordinaire (qui se différencient de la presse de vulgarisation* spécialisée), produits par exemple lors des catastrophes naturelles (tremblements de terre, tempêtes, cyclones), lieux potentiels d'inscription de la didacticité lorsque le discours informatif glisse des modes* descriptif et narratif vers le mode explicatif, lorsque, dans l'anecdotique, se glisse de la généralisation*, lorsque, au narratif, se mêlent des corps de savoirs reconnus de nature encyclopédique ou des emprunts aux savoirs savants. Sont en effet colorés de didacticité nombre de textes ou d'interactions produits dans des situations quotidiennes ou professionnelles diverses : interactions parents / enfants ou employés / clients au cours desquelles de la didacticité surgit au cours des échanges, certains écrits touristiques ou professionnels (communication des entreprises), les parlers des conférenciers dans les musées ou ceux des guides touristiques... et pas seulement les manuels scolaires, les grammaires, les dictionnaires ou les cours des professeurs.

La didacticité se repère au croisement de trois types de données, qui permettent de distinguer différentes formes et différents degrés de didacticité : (1) des données d'ordre situationnel car il ne peut s'agir que de situations (fût-ce ponctuellement) asymétriques, dans lesquelles l'un des interlocuteurs possède un savoir ou un savoir-faire que l'autre n'a pas, savoir réel ou supposé tel, qu'il est en position de faire partager à l'autre ; (2) des données d'ordre fonctionnel car il y a

forcément inscrit dans ce type d'interaction verbale (qu'il s'agisse d'un texte dialogal ou monologal) une intention (réelle, simulée ou feinte) de *faire savoir*, de *faire partager ses savoirs*, de *rendre l'autre plus compétent*, ou de *faire en sorte que l'autre sache...* ; (3) des données d'ordre formel sur lesquelles peut s'appuyer l'analyse linguistique : traces de reformulation intradiscursive* ou extradiscursive, procédures de définition*, d'explication*, d'exemplification ; traces sémiotiques diverses empruntant à divers codes langagiers : prosodiques, iconiques, kinésiques, proxémiques.

DIDACTIQUE

Dans son emploi adjectival, ce terme de la langue courante caractérise généralement un objet qui vise à instruire : un ouvrage, un film, une émission, voire un ton ou une intonation. En analyse du discours, ce terme caractérise soit un discours soit une situation qui a quelque rapport avec la transmission d'un savoir ou d'un savoir-faire, ou, dans un emploi plus restreint, un discours ou une situation qui relève de l'enseignement ou de l'apprentissage.

Dans les débuts de l'analyse du discours française, on a un temps considéré le discours didactique comme l'invariant de base « par rapport auquel on devra formuler les différentes règles qui permettront de construire autour de lui les autres discours » (en particulier les discours politiques), dans la mesure où il paraissait se caractériser « par l'absence de problèmes d'énonciation, la phrase étant émise *comme s'il n'y avait pas de sujet d'énonciation spécifique* ; elle peut avoir été dite par X ou Y » (Guespin 1971 : 23). Mais cette approche prétaxinomique (et quelque peu simpliste) du discours didactique, ainsi posé *a priori*, fut vite abandonnée par ceux-là mêmes qui l'avaient proposée (Dubois et Sumpf 1970 : 28), et, après quelques petites incursions dans les rapports des concours, l'objet d'étude constitué de l'ensemble des discours produits dans le domaine de l'enseignement se trouva délaissé par l'analyse du discours française au profit de l'étude des discours politiques.

Dans le domaine des discours de transmission de connaissances, les discours didactiques font partie de l'ensemble des **discours seconds** que l'on pose généralement comme issus des **discours premiers** ou **discours sources** (les discours de recherche qui visent à produire des connaissances nouvelles dans un domaine de référence précis). Mais, à

l'intérieur des discours seconds, les discours didactiques se différencient des discours de vulgarisation* par leur visée pragmatique, *faire en sorte que l'autre sache*, qui va au-delà du *faire savoir* (les discours didactiques visent à augmenter les connaissances chez l'autre), et par le cadre institutionnel dans lequel ils sont produits, qui contraint généralement ses producteurs à évaluer qualitativement et quantitativement les résultats de la transmission (ce qui a été appris).

On peut en conséquence décider de réserver l'adjectif **didactique** à un discours produit dans une institution de formation ou dans une situation institutionnelle d'enseignement, dans laquelle les interactants sont liés par un contrat* didactique constitutif de cette situation de communication, et générant un certain nombre de contraintes discursives particulières.

Dans le domaine de l'analyse des interactions, on peut rappeler que les premières analyses de J.Mc.H. Sinclair et M. Coulthard (1975) ont porté sur des échanges en classe de langue (anglais, langue maternelle). De nombreux travaux ont été entrepris depuis à travers le monde sur les interactions* didactiques, en particulier dans les classes de langue étrangère (Dabène *et al.*, 1990, Blondel et Cicurel éds, 1996).

Discours didactique

Il est fréquent d'entendre parler de **discours didactique** à propos des discours de la didactique des disciplines. Or cet emploi est malencontreux : si la didactique constitue une discipline à part entière (un corps de connaissances spécifiques sur la transmission et l'appropriation de savoirs et de savoir-faire dans un domaine particulier), elle devrait donner lieu à des discours de recherche (discours premiers ou discours sources) ainsi qu'à des discours seconds (discours de vulgarisation, discours médiatiques, discours didactiques) comme les autres disciplines ; et s'il existe des discours didactiques dans le domaine de la didactique, tous les discours de la didactique ne sont pas didactiques. À l'inverse, il y a dans le domaine de l'enseignement et de la formation institutionnels des discours qui ne visent pas, semble-t-il, à rendre l'autre plus compétent, par exemple des discours de consignes, *qui n'expliquent pas les raisons* des pratiques ou des savoirs diffusés : il ne s'agirait pas là non plus de discours didactiques, mais plutôt de discours prescriptifs, voire injonctifs. C'est ainsi que l'on voit surgir des traces de

didacticité dans des interactions quotidiennes (offres ou demandes d'explication*), alors que certains textes produits dans le domaine de l'enseignement ne présentent ni trace ni visée de didacticité.

▶ **Contrat de communication, Explication, Vulgarisation**

S. M.

Didactique (discours –) ☞ Didacticité

Diégèse ☞ Récit

Diglossie

Le concept de **diglossie** a été élaboré par C. Ferguson (1959) pour décrire la situation linguistique de pays (Grèce moderne, Suisse germanophone, Haïti...) où coexistent deux variétés apparentées dont les statuts et les usages sont fortement contrastés : une variété **haute**, prestigieuse, et une variété **basse**, réservée aux échanges ordinaires. Par la suite, les sociolinguistes américains ont eu tendance à appeler « diglossie » tous les bilinguismes inégalitaires (Fishman 1971). En 1986, P. Wald a souligné toutefois l'intérêt du concept de C. Ferguson d'un point de vue discursif et dynamique : ce qui caractérise la diglossie, c'est que la question de la délimitation des langues est socialement incertaine et donc que les membres d'une communauté ont la possibilité, soit de considérer qu'ils ont affaire à deux variantes d'*une même langue*, soit de considérer qu'il s'agit de *langues différentes*. Cette perspective débouche sur l'étude discursive de la relation imaginaire des sujets à leurs langues (cf. Houdebine 1985, Canut 2000).

En ce qui concerne les *productions verbales*, les situations diglossiques se caractérisent par l'importance des interférences entre des formes appartenant à la variété haute et les formes appartenant à la variété stigmatisée. Aussi peut-on aller jusqu'à rapprocher la notion de diglossie et les thèmes bakhtiniens du « plurilinguisme » social et plus largement du dialogisme*: une large place doit alors être faite à l'émergence de fragments relevant d'un discours mixte et aux commentaires métalinguistiques qui apparaissent lorsque deux interlocuteurs constatent un écart irréductible entre leurs manières de dire.

▶ **Colinguisme, Dialogisme**

S. B.-R.

Dilemme

Un **dilemme** est une alternative dont les deux termes sont également désagréables. Utilisé comme stratégie argumentative, le dilemme est un mode de **réfutation*** au cas par cas, consistant à montrer que toutes les lignes de défense que pourrait adopter l'adversaire conduisent à la même conclusion et qu'elle lui est défavorable : « Ou vous étiez au courant de ce qui se passait, et vous n'avez rien fait, donc vous devez démissionner ; ou vous n'étiez pas au courant, et vous ne contrôlez pas vos services, donc vous devez démissionner. »

▶ **Réfutation**

C. P.

Discours

Notion qui était déjà en usage dans la philosophie classique où, à la connaissance *discursive*, par enchaînement de raisons, on opposait la connaissance *intuitive*. Sa valeur était alors assez proche de celle du *logos* grec. En linguistique, cette notion, mise en avant par G. Guillaume, a connu un essor fulgurant avec le déclin du structuralisme et la montée des courants pragmatiques*.

Valeurs classiques en linguistique

« **Discours** » entre dans une série d'oppositions classiques. En particulier :

• ***Discours vs phrase.*** Le *discours* constitue une unité linguistique constituée d'une succession de *phrases*. C'est dans cette acception que Z.S. Harris (1952) parle d'« analyse du discours » et que certains parlent de « grammaire du discours » ; on préfère aujourd'hui parler de « linguistique* textuelle ».

• ***Discours vs langue :***

(1) La *langue* définie comme système de valeurs virtuelles s'oppose au *discours*, à l'usage de la langue dans un contexte particulier, qui filtre ces valeurs et peut en susciter de nouvelles. On est au plus près de l'opposition saussurienne langue/parole : « La distinction entre parole ou discours et langue, proposée pour la première fois par F. de Saussure et précisée par moi-même », dit A.H. Gardiner (1932/1989 : 285). Mais on peut orienter « discours » plutôt vers la dimension *sociale* ou plutôt vers la dimension *mentale*. A.H. Gardiner opte pour la première : le

discours est « l'utilisation, entre les hommes, de signes sonores articulés, pour communiquer leurs désirs et leurs opinions sur les choses » (1989 : 24). G. Guillaume opte pour la seconde : « Dans le discours [...] le physique qu'est la parole en soi se présente effectif, matérialisé, et donc, en ce qui le concerne, sorti de la condition psychique de départ. Au niveau du discours, la parole a pris corps, réalité : elle existe physiquement » (1973 : 71). Chez É. Benveniste, « discours » est proche d'« énonciation » : c'est « la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la condition d'intersubjectivité qui seule rend possible la communication linguistique » (1966 : 266).

(2) La « langue » définie comme système *partagé* par les membres d'une communauté linguistique s'oppose au « discours », considéré comme un usage *restreint* de ce système. Il peut s'agir : (a) d'un *positionnement** dans un champ* discursif (le « discours communiste », le « discours surréaliste »...). Dans cet emploi, « discours » est constamment ambigu car il peut désigner aussi bien le système qui permet de produire un ensemble de textes que cet ensemble lui-même : le « discours communiste », c'est aussi bien *l'ensemble des textes* produits par les communistes que *le système* qui permet de les produire, eux et d'autres textes qualifiés de communistes. Il se produit donc un glissement constant du système de règles aux énoncés effectivement produits. Ainsi chez M. Foucault : « On appellera *discours* un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation* discursive » (1969 b : 153) ; (b) d'un *type** *de discours* (« discours journalistique », « discours administratif », « discours télévisuel », « discours de l'enseignant en classe »...) ; (c) des productions verbales spécifiques d'une *catégorie de locuteurs* (le « discours des infirmières », le « discours des mères de famille »...) ; (d) d'une *fonction** *du langage* (le « discours polémique », le « discours prescriptif »...) ; ...

• ***Discours vs texte.*** Le *discours* est conçu comme l'inclusion d'un *texte** dans son *contexte** (= conditions de production et de réception) (Adam 1999 : 39).

• ***Discours vs énoncé.*** Très proche de la précédente, cette distinction permet d'opposer *deux modes d'appréhension* des unités transphrastiques : comme unité linguistique (« énoncé*») et comme trace d'un acte de communication socio-historiquement déterminé. C'est d'ailleurs cette opposition qui en France a servi à attribuer un point de vue spécifique à l'analyse du discours : « Un regard jeté sur un texte

du point de vue de sa structuration "en langue" en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions* de production de ce texte en fera un discours » (Guespin 1971 : 10).

La linguistique du discours

Depuis les années 80, on voit proliférer le terme « discours » dans les sciences du langage, aussi bien au singulier (« le domaine du discours », « l'analyse du discours »...) qu'au pluriel (« chaque discours est particulier », « les discours s'inscrivent dans des contextes »...), selon que l'on réfère à l'activité verbale en général ou à chaque évènement de parole. La prolifération de ce terme est *le symptôme d'une modification dans la façon de concevoir le langage*. En parlant de « discours », on prend implicitement position contre une certaine conception du langage et de la sémantique. Pour une bonne part, cette modification résulte de l'influence de divers courants pragmatiques, qui ont souligné un certain nombre d'idées forces :

• ***Le discours suppose une organisation transphrastique.*** Cela ne veut pas dire que tout discours se manifeste par des suites de mots qui sont nécessairement de taille supérieure à la phrase, mais qu'il mobilise des structures d'*un autre ordre* que celles de la phrase. Un proverbe ou une interdiction comme « Ne pas fumer » sont des discours, ils forment une unité complète même s'ils ne sont constitués que d'une phrase unique. En tant qu'unités transphrastiques, les discours sont soumis à des règles d'organisation en vigueur dans une communauté déterminée, celles des multiples genres* de discours : règles portant sur le plan* de texte (un fait divers ne se laisse pas découper comme une dissertation ou un mode d'emploi...), sur la longueur de l'énoncé, etc.

• ***Le discours est orienté.*** Il est « orienté » non seulement parce qu'il est conçu en fonction d'une *visée* du locuteur, mais aussi parce qu'il se développe *dans le temps*. Le discours se construit en effet en fonction d'une fin, il est censé aller quelque part. Mais il peut dévier en cours de route (digressions...), revenir à sa direction initiale, changer de direction, etc. Sa linéarité se manifeste souvent à travers un jeu d'anticipations (« on va voir que... », « j'y reviendrai »...) ou de retours en arrière (« ou plutôt... », « j'aurais dû dire... ») ; tout cela constitue un véritable « guidage » de la parole par le locuteur. Mais ce guidage s'effectue dans des conditions très différentes selon que

l'énoncé est tenu par un seul énonciateur qui le contrôle de bout en bout (énoncé monologal*, par exemple dans un livre) ou qu'il peut être interrompu ou dévié à tout instant par l'interlocuteur (énoncé dialogal*). Dans les situations d'interaction orale, constamment les mots « échappent », il faut les rattraper, les préciser, etc., en fonction des réactions d'autrui. O. Ducrot a radicalisé l'idée que le discours est foncièrement *orienté* en inscrivant une orientation argumentative dans les unités mêmes de la langue (Anscombre et Ducrot 1983, Carel et Ducrot 1999).

• ***Le discours est une forme d'action.*** La problématique des actes* de langage développée par des philosophes comme J.L. Austin (1962) puis J.R. Searle (1969) a massivement diffusé l'idée que toute énonciation constitue un acte (promettre, suggérer, affirmer, interroger...) visant à modifier une situation. À un niveau supérieur, ces actes élémentaires s'intègrent eux-mêmes dans des activités langagières d'un *genre* déterminé (un tract, une consultation médicale, un journal télévisé...) elles-mêmes *en relation avec des activités non-verbales.* Cette action verbale peut aussi être pensée dans des cadres psychosociologiques variés (Trognon 1993, Bronckart 1996).

• ***Le discours est interactif.*** La manifestation la plus évidente de cette interactivité* est la conversation*, où les deux locuteurs coordonnent leurs énonciations, énoncent en fonction de l'attitude de l'autre et perçoivent immédiatement l'effet qu'ont sur lui leurs paroles. Mais tout discours ne relève pas de la conversation ; outre le cas des énoncés écrits, il existe de nombreuses formes d'oralité qui ne semblent guère « interactives » : c'est le cas par exemple d'un conférencier, d'un animateur de radio, etc. Dans des cas de ce genre, peut-on encore parler d'interactivité ? Pour certains, la manière la plus simple de maintenir quand même le principe que le discours est foncièrement interactif, ce serait de considérer que l'échange oral constitue l'emploi « authentique » du discours et que les autres formes d'énonciation en sont des usages en quelque sorte affaiblis. Mais il paraît préférable de ne pas confondre l'*interactivité* fondamentale du discours avec l'*interaction orale.* Toute énonciation, même produite sans la présence d'un destinataire, est en fait prise dans une *interactivité* constitutive, elle est un échange, explicite ou implicite, avec d'autres locuteurs, virtuels ou réels, elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à laquelle s'adresse le locuteur et

par rapport à laquelle il construit son propre discours. Dans cette perspective, la conversation n'est pas considérée comme *le* discours par excellence, mais seulement comme un des modes de manifestation – même s'il est sans nul doute le plus important – de l'interactivité fondamentale du discours.

• ***Le discours est contextualisé.*** Le discours n'intervient pas *dans* un contexte, comme si le contexte n'était qu'un cadre, un décor ; en fait, il n'y a de discours que contextualisé : on ne peut véritablement assigner un sens à un énoncé hors contexte. En outre, le discours *contribue à définir* son contexte et peut le *modifier* en cours d'énonciation.

• ***Le discours est pris en charge.*** Le discours n'est discours que s'il est rapporté à une instance qui à la fois se pose comme *source des repérages* personnels, temporels, spatiaux et indique quelle *attitude* il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son interlocuteur (processus de modalisation*). Le locuteur peut moduler son degré d'adhésion (« Peut-être qu'il pleut »), en attribuer la responsabilité à quelqu'un d'autre (« Selon Paul il pleut »), commenter sa propre parole (« Franchement, il pleut »), thématiser (« Paul, il n'est pas en cause »), etc. Il peut même montrer à son interlocuteur qu'il feint seulement de l'assumer (cas de l'ironie*)... La réflexion sur les formes de subjectivité que suppose le discours est un des grands axes de l'analyse du discours.

• ***Le discours est régi par des normes.*** Comme tout comportement social, il est soumis à des normes sociales très générales ; en outre, comme le montre la problématique des lois* du discours, l'activité est régie par des normes spécifiques. Chaque acte de langage implique lui-même des normes particulières ; un acte aussi simple en apparence que la question implique que le locuteur ignore la réponse, que cette réponse a quelque intérêt pour lui, qu'il croit que son destinataire peut la donner... Plus fondamentalement, tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente. Son inscription dans des genres de discours contribue de manière essentielle à ce travail de légitimation qui ne fait qu'un avec l'exercice de la parole.

• ***Le discours est pris dans un interdiscours**.* Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers d'autres discours à travers lequel il doit se frayer un chemin. Pour interpréter le moindre énoncé, il faut le mettre en relation avec toutes sortes d'autres, que l'on commente, parodie, cite... Chaque genre de discours a sa manière de gérer la

multiplicité des relations interdiscursives : un manuel de philosophie ne cite pas de la même manière et ne s'appuie pas sur les mêmes autorités qu'un animateur de vente promotionnelle... Le seul fait de ranger un discours dans un genre (la conférence, le journal télévisé...) implique qu'on le mette en relation avec l'ensemble illimité d'autres.

Considéré de cette façon, le discours ne délimite pas un domaine qui puisse être étudié par une discipline consistante. C'est davantage une *manière d'appréhender le langage*. Certains linguistes parlent néanmoins d'une **linguistique du discours**, qu'ils opposent à une « linguistique de la langue ». Cette linguistique du discours ne peut pas correspondre exactement à la « linguistique de la parole » dont F. de Saussure avait défini l'espace en pointillés ; en effet, le développement d'une linguistique* textuelle, des théories de l'énonciation* linguistique et d'une sémantique marquée par les courants pragmatiques* et cognitivistes a reconfiguré l'opposition langue/parole et les oppositions du même ordre comme « compétence »/« performance ».

▶ **Acte de langage, Analyse du discours, Énoncé, Genre de discours, Interdiscours, Polyphonie, Pragmatique, Texte**

D. M.

Discours / histoire (É. Benveniste)

☞ **Embrayé (plan –) / non-embrayé**

Discours rapporté

La problématique du **discours rapporté** traite des divers modes de représentation, dans le discours, de paroles attribuées à des instances autres que le locuteur : « Mise en rapport de discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non » (Rosier 1999 : 125). Cette problématique déborde largement la traditionnelle tripartition entre *discours direct*, *discours indirect*, *discours indirect libre*, puisque sont concernés les *formes hybrides* et le *discours direct libre*, mais aussi des phénomènes comme la *mise entre guillemets** et l'*italique*, la *modalisation* par renvoi à un autre discours* (« aux dires de Y... »), les multiples formes d'*allusion* à des discours déjà tenus... L'un des postulats d'un grand nombre d'analystes du discours étant la

*primauté de l'interdiscours**, chez beaucoup la problématique du discours rapporté ouvre constamment sur l'ensemble des phénomènes de polyphonie* et d'hétérogénéité*. On notera qu'un certain nombre de linguistes préfèrent parler de « discours *représenté* » qu'utiliser l'appellation traditionnelle de « discours rapporté » (Fairclough 1988, Roulet 1999), qui reflète imparfaitement la diversité des phénomènes concernés.

Les oppositions majeures

J. Authier-Revuz (1992) structure ce champ du *discours rapporté* autour de trois oppositions majeures :

• ***Entre « discours rapporté » au sens strict et « modalisation en discours second ».*** Dans le premier cas, l'énonciateur prend pour objet un autre acte d'énonciation, le fait que quelqu'un a dit quelque chose (« Paul raconte que tu es malade »). Dans le second cas, il modalise sa propre énonciation en la présentant comme seconde par rapport à un autre discours. Cette modalisation peut porter sur la *validité du contenu asserté* (« Il est malade, si j'en crois Luc ») ou sur l'*emploi d'un mot* (« Je suis "out", comme on dit »).

• ***Entre signe « standard » (ou pris en « usage ») et signe « autonyme*» (ou pris en « mention »).*** On peut en effet utiliser un signe linguistique de manière **standard** pour référer à une entité du monde (ainsi *chien* dans « Paul a acheté un chien »), ou de manière **autonyme** pour référer au signe lui-même (« On ne trouve pas *chien* dans ton dictionnaire »). L'autonymie manifeste la propriété qu'a le langage de parler de lui-même. Le **discours direct** relève du fonctionnement autonyme : le rapporteur y fait mention des mots mêmes employés par l'énonciateur cité, ou plutôt il présente son énoncé comme tel (« Il m'a dit : *"Tu dois partir"* »). Dans le **discours indirect**, en revanche, le rapporteur fait usage de ses propres mots pour citer autrui, il reformule ses propos (« Il m'a dit de revenir demain »). On parle de **discours direct libre** pour les fragments qui sont interprétés comme du discours *direct*, en l'absence de toute indication qu'il y a discours rapporté.

Dans la **modalisation* autonymique**, on mêle emploi standard et emploi autonyme, en recourant en particulier à l'*italique* et à la *mise entre guillemets*. Dans un énoncé comme « Sa passion pour "l'héroïque lutte des paysans" a quelque chose de suspect », le locuteur emploie « l'héroïque lutte des paysans » à la fois de manière

autonyme et de manière standard : en effet, il cite *et* en même temps utilise cette expression, dont il se distancie en la rapportant à une autre source énonciative.

• ***Entre les représentations explicites de la citation et celles qui supposent un travail interprétatif*** de la part du récepteur. On peut distinguer ici trois cas : (1) Les formes *explicites*, linguistiquement univoques : le discours direct ou le discours indirect, les formules telles « d'après X », « pour reprendre son mot... ». (2) Les formes *marquées linguistiquement* mais qui appellent quand même un *travail interprétatif*. Ainsi, lorsque les marques de modalisation autonymique n'indiquent pas qui est la source du fragment rapporté (cf. « Les mentalités *rétro* sont les plus nombreuses »). C'est au récepteur de déterminer, en s'appuyant sur le contexte, quelle est cette source et la raison pour laquelle l'énonciateur s'est mis à distance. (3) Les formes *purement interprétatives* (le discours indirect libre, les allusions, les citations cachées...), qui ne sont pas signalées comme telles. Dans ces formes « purement interprétatives », on trouve des phénomènes très divers : l'identification du discours indirect libre s'appuie sur de nombreux indices linguistiques, tandis que le repérage des allusions ou des citations cachées fait appel essentiellement à la culture du récepteur, ce qu'il sait du locuteur, du genre de discours dont relève l'énoncé, etc.

FORMES CLASSIQUES ET FORMES HYBRIDES

Les trois formes classiques de discours rapporté ont été abondamment analysées par les grammaires : **direct, indirect, indirect libre.** La prise en compte des marques énonciatives a renouvelé cette problématique : c'est en effet un *acte d'énonciation* que l'on rapporte, non un énoncé (Authier 1978, Authier-Revuz 1982 a). Il est désormais acquis qu'il s'agit de trois formes *indépendantes l'une de l'autre*, c'est-à-dire qu'on ne peut pas passer de l'une à l'autre par des opérations mécaniques (Banfield 1973). A également été abandonnée l'idée que le discours direct serait plus « fidèle » que le discours indirect et qu'il reproduirait des paroles effectivement tenues.

Une quatrième forme, le « discours direct libre », identifié au début du XX^{e} siècle, intéresse de plus en plus les linguistes (Rosier 1999 : 266). Il est devenu fréquent dans la littérature et dans la presse. Il s'agit, très grossièrement, de discours direct qui n'est pas marqué

explicitement : ni associé à un verbe introducteur, ni marqué typographiquement (italique, guillemets).

On a également montré l'existence de formes « hybrides » de citation, qui ne se laissent pas ramener à la dichotomie *discours direct/indirect*, sans pour autant relever du discours indirect libre. Elles recourent aux guillemets ou à l'italique. On signalera : (1) **Les îlots textuels** (Perret 1994) : dans une structure de discours *indirect* (« X a dit que... »), on met entre guillemets un fragment attribué au locuteur cité : « Il a soutenu que "le pays était au bord de la faillite", mais ça n'a pas plu à tout le monde » (J. Authier-Revuz [1996] y voit une forme de modalisation* autonymique). (2) **Le discours direct avec « que »** (Bruna Cuevas 1996), fréquent dans la presse écrite contemporaine, mais très ancien ; on l'identifie comme *direct* parce que les ajustements des déictiques* dans la nouvelle situation d'énonciation ne sont pas réalisés : « Marcel affirme que "si travailler, c'est faire quelque chose d'utile, alors je ne travaille pas" » (où *je* réfère à Marcel). (3) **Le résumé avec citations** (Maingueneau 1981) utilisé dans la presse ou le discours académique pour donner une *reformulation condensée* de l'ensemble d'une énonciation en restituant en principe *le point de vue* du locuteur cité ; les fragments cités cumulent l'italique et les guillemets : « X a tenu une conférence de presse hier. La France *"ne se désintéresse pas de la situation"* mais veut *"prendre ses distances avec ses alliés"*. Elle est ouverte *"aux nouvelles propositions"* de ses partenaires ». Mais le point de vue du rapporteur peut interférer avec celui du locuteur cité (Tuomarla 2000 : 160).

Formes distinctes ou continuum ?

La présentation classique du discours rapporté le divise en plusieurs types aux propriétés bien distinctes. C'est ainsi que le discours direct se caractériserait par son caractère autonymique. D'autres linguistes (Rosier 1997, 1999, Tuomarla 2000), surtout sensibles à l'interprétation des citations en contexte, pour les catégories DD, DI, DIL, comme pour la dichotomie « emploi standard »/« autonyme », préfèrent raisonner en termes de *continuum* plutôt que de polarités opposées. Ce que confirmerait l'existence de formes « hybrides ». « La caractérisation formelle du DD comme autonymique ne rend pas compte des phénomènes discursifs qui accompagnent cette forme de discours : ironie, dramatisation, modalisation, thématisation, diverses

formes d'"interaction" dialogique avec les voix citées dans le texte » (Tuomarla 2000 : 40). Ainsi, le DD relèverait davantage de la modalisation autonymique que de l'autonymie.

PHRASES SANS PAROLE

La problématique du discours rapporté trouve sa limite dans les phénomènes de « phrase sans parole » dans les textes narratifs (Banfield 1995), c'est-à-dire des énoncés qui ne sont pas attribués au locuteur mais qui sont des pensées attribuées à la subjectivité, au point* de vue d'un personnage. Ainsi l'énoncé E_2 dans la suite « Paul entra dans la pièce (E_1). Manifestement, Pierre n'était pas là (E_2) ». Il s'agit de pensées ou de perceptions verbalisées mais qui ne sont pas à proprement parler du discours rapporté. On retrouve ici la notion d'énonciateur* d'O. Ducrot, et plus généralement la problématique de la polyphonie.

DISCOURS RAPPORTÉ ET ANALYSE DU DISCOURS

On voit communément dans le discours rapporté un ensemble de procédés que le locuteur utiliserait comme bon lui semble en fonction des finalités de son propos. L'analyse du discours ne peut pas en rester là. En effet, les modes de représentation de discours autres ne dépendent pas des stratégies ponctuelles des locuteurs mais sont *une des dimensions du positionnement* ou du genre* de discours.* On ne cite pas de la même manière dans une revue de physique nucléaire et dans une conversation, dans un quotidien dont le public cible est une élite et dans un quotidien populaire. Pour un texte donné, en matière de discours rapporté, on peut porter son attention dans trois grandes directions : (1) *La position du rapporteur et du destinataire :* qui rapporte quoi à qui ? (2) *Les différentes façons de rapporter :* il existe de multiples formes du discours rapporté – par exemple P. Charaudeau (1992 : 622) les regroupe en quatre ensembles : « discours cité », « discours intégré », « discours narrativisé », « discours évoqué ». (3) *La manière dont le rapporteur évalue* l'énoncé cité pour l'intégrer (dire « il prétend que », c'est présupposer que le propos rapporté est faux...).

L'analyse du discours peut jouer un rôle important dans la réflexion sur le discours rapporté. On insiste de plus en plus sur la « continuité » entre les formes de discours rapporté, sur les formes

« mixtes », qui ne sont plus jugées marginales ; au point de mettre en cause la distinction classique entre les divers types de discours rapporté. En fait, entre des procédés grammaticaux, nécessairement très pauvres, et la multiplicité effective des modes de manifestation du discours rapporté, il y a les contraintes imposées par les genres* de discours ; un traitement strictement linguistique de ces phénomènes est donc insuffisant. La manière dont une parole est attribuée à une autre source énonciative est solidaire des caractéristiques de l'ensemble du discours citant.

▶ **Dialogisme, Diaphonie, Discours, Hétérogénéité montrée / constitutive, Interdiscours, Intertextualité, Polyphonie**

D. M.

Discursif (niveau –) ☞ Situationnel (niveau –)

Disposition ☞ Plan de texte

Double contrainte

La notion de *double bind* (en français **double contrainte**) est née dans le champ de la *psychologie systémique* (Bateson *et al.* 1956, Watzlawick *et al.* 1972), où elle sert à expliquer la genèse de certaines pathologies comme la schizophrénie, l'idée étant que les sujets soumis de façon continue à des injonctions contradictoires (comme « Je t'ordonne d'être spontané »), produites en situation de dépendance totale et d'autorité absolue, n'ont d'autre échappatoire que le suicide ou la folie.

Mais Bateson suggère aussi que cette notion peut être en quelque sorte « dépsychiatrisée », et *appliquée à la communication ordinaire* : « Nous croyons que les paradoxes de la communication sont présents dans toute communication [...] et que sans ces paradoxes l'évolution de la communication atteindrait à son terme : la vie ne serait alors qu'un échange sans fin de messages stylisés, un jeu avec des règles rigides, jeu monotone, dépourvu de surprise et d'humour » (1977 : 224).

Il apparaît en effet que les règles qui régissent nos comportements dans l'interaction peuvent entrer en **conflit** les unes avec les autres, par exemple : (1) conflit intervenant *entre les différentes maximes**

conversationnelles (ainsi entre la maxime de quantité qui nous enjoint de fournir un maximum d'informations sur l'objet dont on parle, et la maxime de qualité qui veut que l'on ne donne que des informations dont on est absolument sûr) ; (2) conflit intervenant *entre les différentes règles constitutives du système de la politesse**, par exemple entre celles qui relèvent de la politesse négative (il convient de laisser l'autre en paix, et d'éviter les incursions intempestives) et celles qui relèvent de la politesse positive (il convient au contraire de lui faire des avances, de lui prodiguer compliments et marques de sollicitude, bref, d'envahir son territoire pour flatter sa face* positive) ; ou entre la « loi de modestie », et la nécessité de ne pas trop se dévaloriser (voire de se valoriser dans certaines circonstances, comme les entretiens de recrutement) ; (3) conflit, enfin, *entre les maximes conversationnelles et les règles de la politesse*, par exemple entre la maxime de modalité (« Soyez clair ») et le principe de ménagement d'autrui (qui invite, au contraire, à l'expression indirecte), ou entre la maxime de qualité et ce même principe de ménagement d'autrui – car la franchise et le tact ne font pas toujours bon ménage, comme nous en faisons l'expérience à chaque instant de notre vie quotidienne, ayant à choisir entre le « pieux mensonge » et la sincérité blessante.

Donc, les sujets sociaux sont en permanence soumis à des doubles contraintes, voire à des contraintes multiples, c'est-à-dire à des situations où ils ne peuvent respecter une règle sans en bafouer une autre. Mais, à la différence de ceux que connaît la psychopathologie, ce sont en quelque sorte à des *double binds « mous »* que l'on a affaire dans la communication quotidienne : les règles conversationnelles sont suffisamment souples, et tolérantes, pour que l'on puisse avec elles « composer », et trouver des solutions de compromis. C'est d'ailleurs ce qui explique le caractère souvent étrangement « contourné » de nos formules rituelles*. Soit l'exemple du compliment : on a remarqué que les réactions à cet acte de langage prenaient volontiers la forme d'un énoncé ambigu, embarrassé ou alambiqué (Kerbrat-Orecchioni 1994 : chap. 5) ; mais c'est que, lorsque l'on vient d'être gratifié d'un compliment, on doit tout à la fois faire bon accueil à ce « cadeau verbal », protéger son territoire, et respecter la loi de modestie. Ces expressions rituelles peuvent même à la limite avoir un caractère contradictoire, dans le cas par exemple de ces formules utilisées en coréen pour inviter ses hôtes à passer à table : « Je n'ai rien préparé /

cela n'a aucun goût, mais régalez-vous ! », formules qui peuvent paraître étranges d'un point de vue *sémantique*, mais qui sont parfaitement satisfaisantes d'un point de vue *pragmatique*, puisqu'elles permettent de satisfaire simultanément aux exigences opposées de la modestie et de la générosité.

▶ **Contradiction, Maxime conversationnelle, Métacommunication / métadiscours, Politesse, Rituel**

C. K.-O.

Doxa

Doxa est un mot emprunté au grec et désignant l'opinion, la réputation, ce que l'on dit des choses ou des gens. La doxa correspond au **sens commun**, c'est-à-dire à un ensemble de représentations socialement prédominantes, dont la vérité est incertaine, prises le plus souvent dans leur formulation linguistique courante.

Aristote définit les **endoxa** (sg : « endoxon ») comme les opinions communes, reçues dans une communauté, utilisées dans les raisonnements dialectiques* et rhétoriques*: « Sont des idées admises [endoxa] [...], les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui présentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités » (Aristote, *Topiques* : I, 1). Une idée « endoxale » est donc une idée appuyée sur une forme d'**autorité***: autorité du (plus grand) nombre, des experts, des personnes socialement en évidence. Le latin traduira *endoxal* par *probabilis*, « probable ».

Les *endoxa* sont la cible de la critique philosophique adressée au sens commun. Cette critique atteint en conséquence les déductions fondées sur des contenus et des techniques vraisemblables (sur le système endoxon / topos*), c'est-à-dire l'argumentation, dialectique ou rhétorique. Pourtant, fondamentalement, *être une proposition endoxale n'a rien de péjoratif* : « On sait assez la confiance qu'Aristote accorde, fût-ce sous réserve d'examen, aux représentations collectives et à la vocation naturelle de l'humanité envers le vrai » (Brunschwig 1967 : XXXV). L'argumentation dialectique a pour fonction de les mettre à l'épreuve ; l'argumentation rhétorique les traite dans le cadre d'un conflit particulier, elle apprend à se les concilier ou à s'en défendre.

De par leur allure grecque et technique, les mots « doxa », « endoxon » sont, comme le mot « topos », pour l'instant préservés de la dérive péjorative qui affecte « lieu commun ».

▶ **Autorité, Stéréotype, Topos, Vraisemblable**

C. P.

E

Échange

On distinguera, pour **échange**, une acception ordinaire et une acception technique dans le cadre de l'analyse des discours et des interactions. Dans ce dernier cas, la notion d'échange s'apparente à celle de *paire* adjacente* de l'analyse* conversationnelle.

Sens ordinaire et sens technique

Dans son sens ordinaire, *échange* désigne tout discours effectivement produit par plusieurs individus. C'est la notion de coproduction qui importe ici, et, dans ce sens général, *échange* fonctionne comme synonyme d'*interaction** ou de *dialogue** et s'oppose à *monologue**.

Dans son sens technique, l'échange est un des rangs de l'*analyse hiérarchique* des interactions, telles celles proposées par l'École de Birmingham (Sinclair et Coulthard 1975) ou par l'École de Genève (Roulet *et al.* 1985). Un échange est constitué d'au moins deux contributions produites par des locuteurs différents ; il est en ce sens, pour ce type d'approche, l'*unité de base* de l'interaction.

Pour l'École de Birmingham, dont les chercheurs ont travaillé sur le discours dans la classe, les différents rangs de l'analyse de l'interaction sont : le cours *(lesson)* ou interaction *(interaction)*, la transaction *(transaction)*, l'échange *(exchange)*, l'intervention *(move)*, l'acte* *(act)*. L'École de Genève, dans ses premiers travaux (Roulet *et al.* 1985), retient aussi cinq rangs (l'*incursion*, la *transaction*, l'*échange*, l'*intervention*, l'*acte*). Dans ses travaux actuels, elle intègre l'étude de l'organisation hiérarchique du discours dans un grand modèle constitué de

modules* au sein duquel l'organisation hiérarchique ne compte plus que trois rangs : l'*échange*, l'*intervention* et l'*acte* (les deux catégories de rang supérieur, l'incursion et la transaction, relevant d'un autre module : le module référentiel).

Dans l'analyse en rangs, les unités de plus bas niveau sont constitutives de celles qui leur sont supérieures, l'unité de rang le plus bas n'étant pas décomposable sans changer de plan d'analyse (ou de module).

Unités constituantes et unités constituées

En tant qu'unités constituantes, les échanges forment des *transactions* (École de Birmingham), nommées aussi des séquences* (Kerbrat-Orecchioni 1990).

En tant qu'unités constituées, les échanges comportent au moins une *intervention* dite **initiative** et une *intervention* dite **réactive**. De nombreuses discussions ont opposé les chercheurs sur la question de savoir quels étaient les échanges les plus courants (deux ou trois interventions), en particulier à la suite de la distinction établie par E. Goffman entre les échanges **confirmatifs** composés de deux interventions (« une prestation amène une contre-prestation », Goffman 1973 : 74) dont l'exemple type est l'échange de salutations, et les échanges **réparateurs** constitués de trois interventions, par exemple : offense / réparation / acceptation (« Toute infraction commise réclame un dialogue, car l'offenseur doit fournir des explications et des assurances réparatrices, et l'offensé faire un signe qui en montre l'acceptation et la suffisance. Bref, "un échange réparateur" a lieu », *ibid.*). Dès 1981, E. Goffman abandonne l'idée d'échanges contenant un nombre précis d'interventions et parle seulement d'intervention initiative suivie d'un nombre variable d'interventions, les échanges pouvant en effet être plus ou moins *étendus*. On parle de **troncation** de l'échange pour les cas où une intervention initiative ne donne lieu à aucune intervention réactive (Kerbrat-Orecchioni 1990 : 234).

Les interventions, elles, se composent d'actes parmi lesquels se distingue l'**acte directeur** qui donne sa valeur illocutoire à l'intervention et qui peut être précédé ou suivi d'**actes subordonnés** facultatifs (par exemple de préparation, justification, etc., de l'acte principal). Pour l'École de Genève, selon le *principe de récursivité*, une intervention peut aussi être formée de constituants de rang supérieur (échange).

La notion d'*acte* ne va pas sans poser différents problèmes dans

cette analyse structurale. Comment traiter tout d'abord les actions non-verbales : un acte matériel peut-il constituer une intervention dans un échange (par exemple, l'ordre de fermer la porte et sa réalisation) ? Il est traditionnellement admis que : « A : Peux-tu me passer le sel ? – B passe le sel. – A : Merci » constitue un échange ternaire, mais accordera-t-on de la même façon le statut d'intervention à tous les types d'actes matériels ? Comment traiter l'ensemble de l'activité non-verbale des locuteurs avec des outils forgés pour des activités verbales ? Par ailleurs, se pose la question de la délimitation des actes dans les interventions et celle de leur nature. E. Roulet précise par exemple : « La catégorie acte ne doit pas être confondue avec le concept d'acte de langage que nous avions retenu dans le premier modèle [...]. L'acte qui constitue l'unité textuelle minimale est défini comme la plus petite unité délimitée de part et d'autre par un passage en mémoire discursive » (1999 : 210). Sur l'ensemble des problèmes posés par l'utilisation de la théorie des actes de langage dans l'analyse des interactions, voir C. Kerbrat-Orecchioni (1995, 2001).

▶ **Acte de langage, Dialogue, Séquence**

V. T.

École française d'analyse du discours

L'étiquette **« École française »** permet de désigner le courant dominant d'analyse du discours en France dans les années 60-70. Cet ensemble de recherches qui a émergé dans le milieu des années 60 a été consacré en 1969 par la parution du n° 13 de la revue *Langages* intitulé « L'Analyse du discours » et du livre *Analyse automatique du discours* de M. Pêcheux (1938-1983), l'auteur le plus représentatif de ce courant. Cette problématique n'est pas restée enfermée dans le cadre français, elle a essaimé à l'étranger, surtout dans les pays francophones et ceux de langue romane. Le noyau de ces recherches a été une étude du discours politique menée par des linguistes et des historiens avec une méthodologie qui associait la linguistique structurale et une « théorie de l'idéologie » inspirée à la fois de la relecture de l'œuvre de K. Marx par le philosophe L. Althusser et de la psychanalyse de J. Lacan. Il s'agissait de penser la relation entre l'idéologique et le linguistique en évitant à la fois de réduire le discours à l'analyse de la langue et de dissoudre le discursif dans l'idéologique (pour une synthèse, Sarfati 1997 : chap. 5).

Deux approches

Dénonçant l'illusion qu'aurait le Sujet du discours d'être « à la source du sens », l'École française privilégiait les procédures qui *déstructurent les textes* : il s'agissait de faire apparaître le texte comme une plénitude trompeuse dont l'analyse devait révéler l'« inconsistance » fondamentale en le rapportant au « travail » de forces inconscientes. On a pu caractériser la démarche de cette école comme relevant d'une **approche analytique*** du discours (Maingueneau 1991 : 26), qui, en cela très influencée par le modèle psychanalytique, décompose les totalités, pour accéder au sens. Démarche qui s'oppose à l'**approche intégrative*** communément pratiquée en analyse du discours, qui vise à articuler le discours comme réseau d'enchaînements intratextuels et comme participation à un dispositif de parole inscrit dans un lieu.

Les « tendances françaises »

À partir des années 80, ce courant a été progressivement marginalisé. Mais si on ne peut plus parler d'« École française », il existe indubitablement des **tendances françaises** (Maingueneau 1991, nouv. éd. 1997 : 24 ; voir aussi Sarfati 1997) en analyse du discours, que l'on peut caractériser par : (1) un intérêt pour des corpus relativement contraints (à la différence des études sur la conversation), voire pour des corpus présentant un intérêt historique ; (2) le souci de ne pas s'intéresser seulement à la *fonction discursive* des unités, mais à leurs propriétés *en tant qu'unités de la langue* ; (3) leur relation privilégiée avec les théories de *l'énonciation** linguistique ; (4) l'importance qu'elles accordent à *l'interdiscours**; (5) leur réflexion sur les modes d'inscription du *Sujet* dans son discours.

▶ **Analyse du discours, Idéologie, Matérialité discursive**

D. M.

Écrit / oral

Cette distinction est une des plus importantes de l'analyse du discours puisqu'elle divise *a priori* tous les corpus possibles. Mais elle est loin d'être univoque car elle se trouve au point de convergence de multiples problématiques.

I. Des notions instables

Quelques oppositions

Quand on parle communément d'**oral** et d'**écrit**, on mêle de manière instable divers axes qu'il convient de distinguer mais qui interfèrent constamment :

• ***Une opposition entre énoncés*** qui passent par le **canal oral**, les ondes sonores, et énoncés qui passent par le **canal graphique**. Ce dernier permet de stocker des informations et de les transporter à travers le temps et l'espace. Il permet aussi de faire entrer le langage dans le domaine du visuel, et donc d'étudier les énoncés indépendamment de leur contexte, de les manipuler. Cette distinction plurimillénaire est aujourd'hui relativisée par la numérisation généralisée des informations et l'était déjà par l'apparition des médias audiovisuels (cinéma, télévision) ou des enregistrements sonores, qui ont permis de ne pas réserver la conservation des énoncés au seul code graphique.

• ***Une opposition entre énoncés dépendants du contexte non-verbal et indépendants de celui-ci***, qui recoupe largement l'opposition entre situations dialogale* et monologale*. Dans un échange *oral*, les deux partenaires ne peuvent appréhender globalement leur énoncé ou revenir en arrière et sont toujours sous la menace d'une interruption. Leurs propos sont accompagnés de mimiques, d'indices paraverbaux*. Quant à leur syntaxe, outre qu'elle est parsemée d'ellipses, de redondances, elle obéit à un fonctionnement spécifique, pour lequel les catégories traditionnelles de la grammaire de la phrase, simple ou complexe, s'avèrent insuffisantes ; certains parlent à ce propos de **macro-syntaxe** (dans des cadres théoriques distincts : Berrendonner 1990 a, Blanche-Benveniste 1997). En revanche, un énoncé *indépendant du contexte* tend à se clore davantage sur soi, et peut construire un jeu de repérages intratextuel ; la subordination syntaxique s'y déploie avec un maximum de rigueur.

Cette double opposition autorise des croisements. Un énoncé qui passe par le canal *oral* peut fort bien se présenter comme *indépendant du contexte* : office religieux, journal télévisé, cours ou conférences, etc., où l'auditoire* n'est pas censé intervenir. Il existe même des échanges oraux où les interactants* parlent « comme des livres », avec un **style écrit**. D'autre part, un énoncé *graphique* peut être conçu comme *indépendant du contexte* mais feindre de présenter les carac-

téristiques d'un énoncé *dépendant du contexte* : on peut songer à ces romans (cf. San Antonio ou Céline) qui jouent de la tension entre le **style parlé** de leur énonciation et un mode de réception qui est celui de la lecture littéraire. La narration littéraire a développé des techniques spécifiques (monologue intérieur, discours indirect libre, narrateur-témoin...) pour représenter ce « parlé ». Mais cela ne concerne pas seulement la littérature ; la presse contemporaine, de plus en plus soucieuse de restituer du vécu individuel, fait un grand usage des formes hybrides de discours* rapporté et de marqueurs (particules comme « ben », « ah oui »... constructions disloquées, etc.) qui fonctionnent alors comme signaux de style parlé (Tuomarla 1999). Face aux ambiguïtés des oppositions communes entre « oral » et « écrit », entre « langue parlée » et « langue écrite », P. Charaudeau propose, de son côté, de distinguer le canal de communication dans lequel s'opposent **oral / graphique** et la situation matérielle de communication, selon que l'interlocuteur a droit ou non à la prise de parole : **situation d'interlocution / situation de monolocution** (1992 : 111-113).

• ***Une opposition entre deux pôles*** de la production verbale d'une société. D'une part, les énoncés stabilisés – qu'ils soient oraux ou graphiques – relevant de genres ritualisés ; les participants y ont un statut fortement contraint (écrivain, prêtre, homme politique...) et leurs énoncés une forte charge symbolique pour la collectivité. À ce sujet, D. Maingueneau parle d'énoncés **inscrits** (1993 : 87), qui sont voués à être conservés et réemployés de diverses manières. D'autre part, le pôle des échanges spontanés, quotidiens. Cette distinction croise celle que font les sociolinguistes entre **variété haute** et variété **basse** d'une langue (Ferguson 1959). La variété *haute*, relativement stable, est utilisée pour les communications écrites et orales formelles et fait l'objet d'un apprentissage scolaire ; la variété *basse*, plus instable, est utilisée essentiellement à l'oral.

• ***Une opposition anthropologique d'ordre sociocognitif,*** illustrée par des travaux comme ceux de J. Goody (1979) : l'écriture n'est pas seulement une représentation de la parole, son avènement a en fait ouvert *un nouveau régime de la pensée* ; en se projetant sur un espace bidimensionnel, elle devient capable, par exemple, de constituer des tableaux ou des listes, condition d'un nouveau régime de savoir. Problématique prolongée aujourd'hui par tous les travaux sur l'histoire de la grammaire (Auroux 1994) ou, dans une perspective de

médiologie*, sur les nouvelles technologies audiovisuelles et informatiques (Levy 1990, Debray 1992).

En analyse du discours

Pour un analyste du discours, la distinction oral / écrit n'est pas opératoire comme telle, elle doit être sans cesse repensée *en fonction des genres* de discours considérés*. Les travaux de P. Zumthor sur la littérature médiévale, par exemple, ont montré qu'on ne pouvait pas penser la récitation « orale » à travers une opposition oral / écrit qui est marquée par le régime de l'imprimé (Zumthor 1983). L'oralité de la télévision ou de la radio est une forme d'écriture, dès lors qu'elle peut être enregistrée, stockée, faire l'objet de divers traitements. À l'époque classique, l'écrit entretenait encore des relations très complexes avec la parole vive, car le dispositif rhétorique dominait l'ensemble des énoncés produits en situation formelle. Il faut donc tenir compte à la fois des conditions médiologiques* de chaque époque et des contraintes spécifiques de chaque genre.

Enfin, on n'oubliera pas que l'analyse du discours, même quand elle étudie des productions orales, doit les *transcrire*, les convertir en écrits. Se pose alors la question du système de transcription convenable. Celui-ci varie en fonction des objectifs de la recherche : de la transcription orthographique usuelle à des systèmes qui prennent en compte les phénomènes paraverbaux* et non-verbaux.

D. M.

II. Du point de vue de l'histoire

Le couple **oral / écrit** amène à réfléchir sur *l'historicité des langues et des discours* : l'écrit apparaît comme une ressource que chaque société alphabétisée a appris à exploiter en l'exploitant. J. Vachek (1988) considérait que, dans un premier stade, l'écrit représentait l'oral, avant de devenir autonome. Aujourd'hui, on insisterait davantage sur les *décalages* selon les genres de discours. Oral et écrit se sont, par exemple, plutôt rapprochés dans l'épistolarité, le modèle formel et cérémonieux de l'écrit étant d'abord abandonné par les aristocrates au XVIII^e siècle (Chartier éd., 1991) avant d'atteindre les couches populaires un siècle plus tard (Moreux et Bruneton, dans Fabre éd.,1997). Les usages continuent à s'éloigner dans l'écriture scientifique (Biber 1988, Kocourek 1991, Licoppe 1996). Par ailleurs, il faut souligner l'influence en retour que peut exercer sur l'oral une

langue qui a été peu à peu élaborée pour la communication graphique. L'apport propre de l'analyse de discours du côté de l'histoire consiste à envisager cette dynamique des discours oraux et des discours écrits, en la rapportant à une « situation ».

Les analyses concrètes ont d'abord concerné l'histoire sociale de l'écriture. Elles se sont développées parallèlement à des travaux qui portaient sur le long terme (histoire des rythmes d'alphabétisation, menée par F. Furet et M. Ozouf [1977], ou histoire de la signature développée par B. Fraenkel [1992]). Le chantier qui s'est ouvert, à partir des années 70, à propos de la Révolution française, permet de souligner les différences : R. Balibar (1985) oppose ainsi à F. Furet et M. Ozouf une approche de la grammatisation des populations qui tient compte des dimensions institutionnelles – les décrets révolutionnaires, l'école de la Troisième République – et des pratiques politiques – l'apprentissage du français dans les sociétés populaires. Dans un sens proche, on peut s'intéresser à l'autorité* de l'écrit, en relation avec le partage des langues. En s'imposant, le français national écrit des révolutionnaires redéfinit en effet la place et le sens des langues locales désormais confinées dans les marges (archaïques, ou affectives) d'une société (Schlieben-Lange 1996 pour une synthèse). L'analyse peut aussi porter sur les sujets qui prennent l'écrit en charge : S. Branca-Rosoff et N. Schneider (1994) retracent l'entrée des peu-lettrés dans la culture écrite qui s'est opérée pendant la Révolution.

L'étude de la conscience linguistique dans son rapport à l'écriture a connu un développement rapide qui a eu des conséquences sur la façon même de penser l'objet langue. Des historiens des idées linguistiques comme A. Collinot et F. Mazière (1997) abordent les représentations de la langue élaborées par les lexicographes comme des discours qui, même lorsqu'ils se donnent pour scientifiques, renvoient à leur inscription historique de discours. Ces descriptions stabilisées et décontextualisées par leur inscription dans un livre leur apparaissent comme constitutives de ce que nous appelons aujourd'hui une « langue ». S. Auroux (1998) en tire une conclusion radicale en niant l'existence des langues (au sens saussurien) et en proposant comme donné empirique la notion d'**hyperlangue** (« un espace [...] défini par la communication, l'interaction des individus possédant des compétences linguistiques diversifiées »). Les institutions, les évènements et

les sujets sont alors des éléments historiques essentiels, seuls susceptibles d'apporter une certaine stabilité.

Enfin, l'écrit du côté de l'histoire suppose des techniques d'édition. La question des normes graphiques sépare les éditeurs de *textes anciens* qui s'adressent à des spécialistes et les éditeurs de *textes modernes* qui visent un lectorat élargi et modernisent l'orthographe, privilégiant la lisibilité sur la fidélité. La ponctuation*, le découpage en paragraphes ou la mise en page sont des enjeux plus déterminants car ils modifient l'interprétation des textes. Ils sont au premier plan du travail théorique de H. Meschonnic (1982), de M. Arabyan (1994) ou d'A.-M. Cristin (1995).

▶ **Auteur, Canal (de transmission), Contexte, Conversation, Dialogue, Éthos, Gestualité, Prosodie, Médiologie**

S. B.-R.

Effet de sens

La notion d'**effet de sens** est liée dès son origine à la notion de discours*, bien qu'elle fasse l'objet de différentes définitions selon la théorie dans laquelle elle s'inscrit. Cette notion est au cœur de diverses distinctions, entre autres celles de *sens de langue / sens de contexte* et *sémantique / pragmatique.*

Le linguiste G. Guillaume, substituant à l'opposition *Langue / Parole* de F. de Saussure l'opposition *Langue / Discours* en attribuant à cette dernière une définition différente de celle de F. de Saussure, a le premier proposé de distinguer le **sens** qui s'attache aux unités minimales de forme ayant une signification (morphème), des **effets de sens** qui correspondent à l'infinie variété des valeurs que ces unités peuvent avoir dans le discours, selon le contexte dans lequel elles s'inscrivent (Guillaume 1964). Cependant, pour ce linguiste, le discours étant un lieu de l'observable et la langue un lieu de reconstruction théorique qui correspond à un mouvement naturel de la pensée, les effets de sens ne sont que le résultat des valeurs que le discours attribue au signifié en langue, en opérant des coupes dans le continuum du mouvement de pensée de celle-ci. A. Joly tente de clarifier la définition de G. Guillaume dans Boone et Joly 1996 (article « Effet de sens »).

La pragmatique, quant à elle, propose, sous des terminologies diverses, de distinguer la *sémantique de la phrase* (ou *sémantique lin-*

guistique) dont le sens relève d'une logique de la proposition, de la *sémantique des énoncés* (ou *sémantique rhétorique* ou *pragmatique*) dont le sens (additionnel) relève de la situation d'emploi. Ce sens pragmatique (ou contextuel, ou situationnel) se calcule ou s'infère à partir des instructions de sens qui sont fournies à la fois par le sens de la phrase et par les données de la situation d'emploi. Pour calculer ce sens, que l'on peut donc appeler **effet de sens**, les pragmaticiens ont cherché à décrire ce qui constitue ces données situationnelles. Ce sont les *maximes* conversationnelles* pour H.P. Grice (1979), ou les *lois* du discours* pour O. Ducrot (1980 et 1991).

Dans le prolongement de la pragmatique, d'autres auteurs emploient le terme d'**effet de sens** – ou parfois d'*effet de discours* – en opposition à **sens de langue**. Ce dernier serait le *sens stable* (littéral) qui s'attache aux mots des phrases, en dehors des situations d'emploi, et l'effet de sens serait le *sens spécifique* qui apparaît en contexte et en situation et qui ne peut être saisi que par *inférence** (voir Cornulier 1985, Charaudeau 1992 et 1995 c). P. Charaudeau propose en outre de distinguer **effet* visé** et **effet produit** (1997 a).

▶ **Effet visé / effet produit, Inférence**

P. C.

Effet visé / effet produit

Cette opposition est utilisée par P. Charaudeau pour distinguer, dans une problématique de l'influence*, d'une part les effets que le sujet* communiquant a l'intention, et tente, de produire auprès du sujet destinataire* qu'il imagine et construit de façon idéale, appelés **effets visés**, d'autre part ceux que le sujet* interprétant ressent *effectivement* et qu'il construit ou reconstruit à sa façon, appelés **effets produits** (1997 a : 37, 88). Les effets produits ne coïncident donc pas nécessairement avec les effets visés.

Ainsi, on comprend comment, dans un modèle de discours à double espace externe / interne rendant compte de la double dimension explicite et implicite du discours, un même acte de langage construit à l'adresse d'un certain destinataire idéal puisse produire des effets différents selon le sujet récepteur* qui l'interprète (un énoncé ironique, par exemple, sera interprété comme tel par un certain récepteur et pris « au pied de la lettre » par un autre). Du point de vue de l'analyse des textes, on dira qu'un texte est porteur d'un ensemble

d'« effets possibles », ceux correspondant aux effets visés de l'instance de communication et ceux correspondant aux effets produits par l'instance d'interprétation.

On ajoutera qu'effets visés et effets produits font écho à *force illocutoire** et *perlocutoire** des actes* de langage.

▶ **Acte de langage, Destinataire, Émetteur, Locuteur**

P. C.

Ellipse

Opération qui consiste à supprimer d'une phrase un ou plusieurs éléments dont la présence est *normalement* requise. Cette notion n'est pas employée de la même manière en syntaxe et en rhétorique.

En syntaxe, **l'ellipse** est constamment invoquée par les grammairiens ; son usage est inséparable du postulat que les structures linguistiques sont régulières. La grammaire traditionnelle, par exemple, voyait une ellipse dans certaines comparatives (« Paul est plus grand que Jacques [n'est grand] ») ; certains en voyaient même dans des phrases comme « Qu'il sorte ! » : pour justifier la présence du « que », on restituait un verbe de volonté (« je veux que... »). La linguistique moderne, en particulier la grammaire générative, a essayé de contraindre le recours à l'ellipse pour en faire autre chose qu'une procédure *ad hoc.*

***En rhétorique**,* on range l'ellipse parmi les « figures* de construction », ou « figures syntaxiques ». À la différence d'autres figures syntaxiques comme l'hypallage ou le chiasme – qui impliquent un déplacement –, l'ellipse implique une *rupture* (Bonhomme 1998) par l'effacement de constituants. Ce qui implique que le récepteur ait les moyens de pallier ce qui manque. L'ellipse rhétorique est censée produite à des fins expressives, son emploi systématique est traditionnellement lié au *laconisme* et à l'*émotion*. Dans le premier cas, l'ellipse est perçue comme le refus de la prolixité, l'économie de moyens. Dans le second, l'ellipse est attribuée à un locuteur dont la passion troublerait le discours. Mais il est difficile d'assigner une valeur stable aux effets produits par l'ellipse indépendamment des genres* de discours concernés. Dans les genres audiovisuels narratifs, l'économie de moyens peut fonctionner comme indice qu'on va vite et à l'essentiel, qu'on n'entend pas paraître didactique. Dans un essai, l'ellipse peut

jouer comme densification de la pensée, dans un roman comme restitution authentique des impressions (monologue intérieur), etc.

Dans une analyse du discours fondée sur une approche « analytique* », l'ellipse joue un rôle important : la confrontation d'énoncés relevant de formations* discursives concurrentes s'appuie en général sur le présupposé qu'il faut mettre en évidence et interpréter des « blancs » dans l'énoncé. Mais, dans ce type de problématique, on sort du domaine traditionnel de l'ellipse.

La distinction entre ellipse syntaxique et ellipse rhétorique n'est pas véritablement décidable, ni celle entre ellipse obligatoire et ellipse facultative. La reconnaissance d'une ellipse suppose que l'on restitue ce que serait la séquence « complète », mais cela cadre mal avec les présupposés de la plupart des analystes du discours : il y a souvent plusieurs restitutions possibles, qui déclenchent des inférences distinctes chez les interprètes de l'énoncé.

▶ **Figure**

D. M.

Élocutif (acte –) ☞ Locutif (acte –)

Embrayage ☞ Embrayeur

Embrayé (plan –) / non-embrayé

La présence ou l'absence d'embrayeurs* permet d'opposer les énoncés qui organisent leurs repérages par rapport à la situation d'énonciation **(plan embrayé)** et ceux qui sont en *rupture* avec elle, qui construisent leurs repérages par un jeu de renvois internes au texte **(plan non-embrayé).**

On retrouve ici la distinction introduite par É. Benveniste (1966) entre **discours** et **histoire** pour rendre compte de l'emploi du passé simple (qu'il nomme « aoriste ») en français. Dans le « plan d'énonciation » du *discours*, « quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne », alors que, dans le plan d'énonciation de l'*histoire*, « les événements semblent se raconter eux-mêmes » (1966 : 242). Par la suite, on a parlé de **récit** plutôt que d'« histoire ».

Dans une perspective inspirée d'A. Culioli, J. Simonin-Grumbach (1975) a reformulé cette opposition *discours/histoire* en l'élargissant à une opposition entre « les textes où il y a repérage par rapport à la situation* d'énonciation » (cf. la conversation) et « les textes où le repérage n'est pas effectué par rapport à la situation d'énonciation mais par rapport au texte lui-même » (1975 : 87) : la narration impersonnelle, en particulier. Pour ce dernier cas, elle parle de **situation d'énoncé.** Cette distinction ne suffit pas à rendre compte de la diversité des textes ; J. Simonin-Grumbach identifie trois autres types d'énonciation : les *énoncés au discours indirect libre,* qui sont repérés par rapport à une situation d'énonciation « translatée », les « *textes théoriques* », où c'est l'interdiscours* qui sert de situation d'énonciation, et les « *textes poétiques* », repérés par rapport à une situation d'énonciation « décrochée ».

L'emploi de termes comme « récit » ou « histoire » peut être source de confusion : il existe des énoncés qui ne sont pas narratifs et qui sont dépourvus d'embrayage (par exemple une définition de dictionnaire ou un proverbe). Autre difficulté, la restriction de *discours* aux énoncés avec embrayeurs exclut du champ du *discours* les énoncés sans embrayeurs ; or l'usage qui est fait aujourd'hui du terme « discours » implique qu'on l'applique à *tous* les types de production verbale. Pour remédier à cette double difficulté, D. Maingueneau (1993) propose de distinguer entre **plan embrayé** (l'ex-« discours » d'É. Benveniste) et **plan non-embrayé** (l'ex-« récit »), en conservant, si on le souhaite, *récit* pour désigner les énoncés *non-embrayés narratifs.* Un proverbe, une définition de dictionnaire, etc., qui sont dépourvus d'embrayeurs, relèvent ainsi du *plan non-embrayé,* mais non du *récit.*

▶ **Déictique, Déixis, Embrayeur, Énonciation**

D. M.

Embrayeur

Traduction française par N. Ruwet de l'anglais *shifter,* lui-même emprunté par R. Jakobson (1963 : 176) à O. Jespersen. Cette catégorie a permis de construire celle d'**embrayage** sur la situation* d'énonciation, c'est-à-dire l'ensemble des opérations dont les **embrayeurs** sont la trace.

Pour R. Jakobson, la catégorie de l'**embrayeur** correspond à un des quatre types possibles de relation entre **code** et **message** : (1) *message*

renvoyant au message (discours rapporté) ; (2) *code renvoyant au code* (noms propres) ; (3) *message renvoyant au code* (embrayeurs) ; (4) *code renvoyant au message* (autonymie*). Il y a, dans le cas de l'embrayeur, message qui renvoie au code parce que « la signification générale d'un embrayeur ne peut être définie en dehors d'une référence au message » (1963 : 178). Par exemple, dans le code de la langue française, *tu* désigne nécessairement le destinataire du message dans lequel il se trouve.

Ces unités ont reçu d'autres noms : « déictiques*», « expressions sui-référentielles », « *token-reflexives* », « symboles indexicaux »... Elles ont intéressé aussi bien les linguistes (O. Jespersen, É. Benveniste...) que les philosophes (E. Husserl, G. Frege, C.S. Peirce...). Elles manifestent en effet la réflexivité fondamentale de l'activité linguistique. Comme l'a montré G. Kleiber (1986 : 4), les multiples définitions qu'on a données de ce type d'unité se répartissent en deux ensembles : (1) celles qui mettent l'accent *sur le lieu et l'objet de référence* ; c'est le cas de la notion d'embrayeur ; (2) celles qui mettent l'accent *sur le mode de donation du référent* ; c'est le cas quand on parle de « déictique » ou d'« expression sui-référentielle ». Le terme « embrayeur » est largement utilisé, mais la définition qu'en donne R. Jakobson s'est révélée imprécise à la lumière des travaux qui ont été menés sur la référence par les courants pragmatiques.

En français, la catégorie des embrayeurs recouvre en particulier les pronoms personnels de première et deuxième personne et les possessifs correspondants *(mon, le tien...)*, un grand nombre de désignations démonstratives *(ce* + Nom, *ça...)*, d'adverbes et de locutions adverbiales locatives *(ici, à gauche...)* et temporelles *(demain, dans deux jours, il y a cent ans...)*, les catégories du présent, du passé et du futur (qu'on ne confondra pas avec les paradigmes de conjugaison : passé simple, présent, imparfait...).

Embrayeur et texte

Quand on a affaire à des textes et non à des énoncés isolés, la catégorie des embrayeurs pose des problèmes spécifiques. En particulier, l'espace textuel peut souvent servir d'espace de référence, comme le montre le phénomène de la déixis* textuelle. En outre, plusieurs systèmes de repérage peuvent être emboîtés, ainsi quand il y a enchâssement d'un récit dans un autre ou tout simplement discours*

rapporté ; sur ce point, le discours indirect libre pose des problèmes redoutables (Banfield 1995). Il peut aussi y avoir des interférences entre l'espace de l'énoncé et celui de l'énonciation : dans un récit, un groupe nominal comme « notre héros » implique qu'un pont a été jeté entre la scène de lecture et l'histoire (Vuillaume 1990). Enfin, les embrayeurs doivent être analysés en prenant en compte la scène* d'énonciation instituée par le discours. Par exemple, « aujourd'hui », dans un texte philosophique ou dans un texte politique, réfère à un moment défini par le discours, qui construit sa propre temporalité.

▶ **Déictique, Déixis, Énonciation**

D. M.

Émetteur

À l'origine, est appelé **émetteur** tout appareil qui est une source d'émission d'ondes électromagnétiques capables de transmettre des messages sous forme codée, qu'il s'agisse de sons, de lettres, d'images ou de tout autre système de signes (émetteur de radio, émetteur de télévision). Par extension, sous l'influence des théories de l'information, ce terme désigne la personne qui émet des messages à l'adresse d'un **récepteur***. D'où un schéma de la communication symétrique entre l'activité de l'émetteur qui, pour parler, doit encoder un message (mettre du sens dans des formes) et celle du récepteur qui, pour comprendre, doit décoder le même message (retrouver à partir des formes le sens qu'a voulu y mettre l'émetteur).

En linguistique, ce schéma a été critiqué pour sa symétrie, rien ne permettant de prouver que le récepteur ne fait que décoder passivement l'intention de sens de l'émetteur. R. Jakobson – qui, dans son schéma de la communication, a remplacé le terme d'émetteur par destinateur et celui de récepteur par destinataire* – semble proposer, à travers la description des diverses fonctions* du langage, un fonctionnement de la communication dont l'instance originaire de la communication est l'émetteur-destinateur et l'instance destinatrice le récepteur. Mais il n'est pas précisé quelle est la nature de cet émetteur-destinateur, bien que, d'après C. Kerbrat-Orecchioni (1997 : 22), il ait eu conscience qu'existaient des situations de langage (comme le discours rapporté) dans lesquelles pouvait apparaître une « chaîne d'émetteurs ».

En sémiotique, pragmatique et analyse de discours, lorsqu'il s'agit de parler d'un acte de langage, de discours ou de communication, le terme d'**émetteur** continue d'être employé par commodité, mais il renvoie plus spécifiquement au *responsable* de l'acte de communication. De ce fait, l'émetteur n'est plus conçu comme une simple source d'un processus d'encodage – comme si le sens était déterminé par avance –, mais comme un sujet pourvu d'une intention, d'une compétence*, et se dotant d'un projet de parole.

En analyse des conversations comme en analyse du discours, on emploie parfois l'expression « instance émettrice » (Kerbrat-Orecchioni 1997 : 22), ce qui a l'avantage de signaler qu'il s'agit d'un lieu d'intentionnalité dont on peut au cas par cas étudier les différentes figures.

D'autres auteurs emploient le terme de **sujet communiquant**. Pour R. Ghiglione (1986 : 30), le « sujet communicant » (écrit avec un *c*) désigne l'un des deux acteurs externes de la communication (« interlocuteurs »), par opposition aux acteurs internes à l'acte d'énonciation (« intralocuteurs »). Pour P. Charaudeau, qui propose un modèle à deux espaces de construction du discours, un *espace externe* correspondant aux données de la situation* de communication (niveau situationnel*) et un *espace interne* correspondant à la mise en discours énonciative (niveau discursif*), le sujet communiquant (comme le sujet interprétant) se trouve dans l'espace externe (Charaudeau 1988 c). L'identité de ce sujet est psycho-socio-langagière, c'est-à-dire qu'elle comprend des attributs d'ordre sociologique et psychologique mais en rapport avec les rôles* communicationnels que le sujet doit jouer dans une situation de communication donnée (un père de famille courroucé faisant une réflexion à son fils qui lui montre son cahier de notes). Ainsi, le sujet communiquant est le siège d'une intentionnalité de communication, d'un *projet de parole* qui s'élabore dans l'instance même de l'acte d'énonciation, en tenant compte des contraintes situationnelles* et en visant à mettre en œuvre des stratégies* de discours (Charaudeau 1988 c : 73).

▶ **Locuteur, Sujet parlant**

P. C.

Émotion

L'**émotion** (le terme couvre ici la série « émotion, sentiment, affect, éprouvé... ») est un phénomène complexe, étudié *en psychologie. Les*

sciences du langage s'intéressent à l'expression des émotions dans les énoncés et les discours, et à leur circulation dans les interactions.

L'intérêt pour « le langage des émotions » se manifeste dans tous les domaines de l'analyse linguistique. *En grammaire,* la notion d'émotion est prise comme une notion primitive, extralinguistique, désignant un domaine particulièrement favorable à « l'étude des correspondances entre forme et sens » (Balibar-Mrabti éd., 1995 : 3 ; Kerbrat-Orecchioni 2000). *L'analyse du discours* met à profit les résultats des recherches en lexicologie et en syntaxe tout en développant une problématique autonome et des concepts spécifiques.

I. En psychologie

On définit habituellement les processus émotionnels à partir de quatre caractéristiques majeures : (1) une situation ou un *évènement inducteur* en fonction de sa *prévisibilité*, de *l'évaluation de ses conséquences* plus ou moins importantes, positives ou négatives, de la *recherche d'explications* possibles, et de la possibilité de *contrôle* (Scherer 1984) ; (2) *des réponses émotionnelles*, avec changements somatiques et évaluation affective automatique des stimuli (Zajonc 1980), non conscients, automatiques et irrépressibles ; (3) une *expérience « affective »* ou un « éprouvé psychique », conscient et verbalisable (l'émotion ou le sentiment communicable) ; (4) une *manifestation comportementale adaptatrice* qui réalise le programme d'action enclenché à la suite de l'évaluation automatique (fuite, rapprochement, agression, repli sur soi).

En psychologie sociale du langage, comme en psycho-linguistique textuelle, une telle conception « naturaliste », *i.e.* fondée sur une communication par indices et signaux sur un modèle éthologique, n'est pas suffisante. Si elle rend bien compte des formations des impressions des personnes (Asch 1946) et de la mise en jeu des émotions de base (Ekman 1973), elle est moins directement utile pour l'analyse de l'*expressivité émotionnelle* dans la production et le traitement des discours ordinaires en situation normale.

Les recherches en *psycho-linguistique textuelle* ont été dirigées sur l'*étude des effets* des marques expressives linguistiques et discursives ou sémiotiques, *sur les traitements en réception* (compréhension, mémorisation, évaluation). Naturellement, les marquages sont opérés sur des évènements censés être plus ou moins pertinents et

« chargés » (valence affective supposée) de par leur appartenance à des domaines sociaux importants (sexualité, pouvoir, mort, violence) (Martins 1982). Les résultats montrent que les marquages expressifs sont bien traités, car présents dans la mémoire à long terme même s'ils sont peu relevés ou rappelés dans le court terme. Ces traitements sont maximisés quand il y a congruence entre l'humeur (déclarée ou induite) et la valence affective des évènements. Des psychologues cognitivistes, Schank (1979) et Kintsch (1980), soulignent l'importance des « régulations » de ces processus émotionnels induits (Martins 1993 : 98-103). L'intérêt des sujets serait maximisé par une intensité affective moyenne des « évènements » évoqués, une incertitude ou prévisibilité relative, et une intégrabilité limitée à la causalité narrative et à la cohérence sémantique. Bref, il y aurait une tendance à *économiser les affects* éprouvés comme à mesurer les *efforts cognitifs*. Les sujets essaieraient en tout cas de contrôler les effets induits en eux en fonction de la situation d'interaction et du genre discursif attendu et pas seulement de la situation référentielle évoquée par le propos.

En *psychologie sociale*, on a d'abord étudié l'influence de la qualité et de la pertinence des arguments et des indices de crédibilité, d'attractivité et de compétence sur les changements d'attitude et de comportement. Les marques expressives et les inférences fondées sur des affects apparaissent particulièrement avec ces indices (« cues »). Les travaux expérimentaux sur les messages fondés sur « l'appel à la peur » dans la gestion des risques (santé, conduite automobile), depuis les années 70, en sont une bonne illustration (Girandola 2000). Ils mettent en lumière l'impact supérieur des *cadrages* négatifs qui dramatisent le conseil au niveau du récit comme à celui de la mise en scène visuelle ou du lexique. Cependant, le traitement et l'influence des messages expressifs chargés émotionnellement dépendraient aussi des *jugements métacognitifs* portés par les sujets sur la sévérité de la menace (conséquences négatives prévisibles), sur leur vulnérabilité, sur l'efficacité des recommandations comme sur leur auto-efficacité. Ainsi, *le contrôle de la peur* peut l'emporter sur celui *du danger* et aboutir à un traitement superficiel et à une influence nulle ou négative, tandis que l'inverse peut se produire lorsque c'est le contrôle du danger qui l'emporte (Leventhal *et al.* 1984, Zanna et Rempel 1988, Liberman et Chaiken 1992).

En somme, l'étude des effets des marquages expressifs supposés émotionnels fait apparaître une combinaison complexe de facteurs

langagiers, propres au message et au genre discursif (Chabrol et Camus 1994), et de facteurs psycho-sociaux, caractéristiques des sujets (motivations à l'exactitude, à la défense de soi et de ses croyances, à l'adaptation sociale). C. Chabrol (2000 : 115-121) propose de considérer, avec P. Charaudeau (2000 a : 135-140), que les différents types de marques « expressives » sémio-linguistiques introduisent une dimension figurative censée renvoyer à une « intention pathémique », *i.e.* à des effets visés de pathémisation. Toutefois, ce serait surtout auprès des sujets interprétants en réception que les effets de « pathémisation » pourraient être définitivement établis car, contrairement à une tradition rhétorique qui se donne une cible passive, en particulier quant aux dimensions affectives des discours, tout traitement textuel semble bien ici dépendre des connaissances, y compris discursives, des représentations du monde et de soi, et des attentes des sujets (pertinence, implication, intérêt des tâches proposées et des situations problématisées), sans parler de leur humeur.

C. C.

II. En sciences du langage

Les études lexicales sur la délimitation du champ lexico-sémantique des termes d'émotion et la nature des traits primitifs qui le structurent font écho à la recherche sur les émotions de base. Pour préciser la *nature de l'émotion* circulant dans un discours ou une interaction, l'analyse de discours peut s'appuyer sur les émotions nommées et sur les traits élémentaires (ou « pathèmes ») créant des **orientations émotionnelles** plus fines. Ces orientations s'organisent selon un système d'*axes*, fait bien repéré dans la rhétorique du pathos* et dans la recherche en psychologie sur la composante d'évaluation cognitive des évènements facteurs d'émotion (Scherer 1984/1993 : 107). Cette composante détermine la qualité émotionnelle de l'évènement affectant le sujet en fonction de son caractère plus ou moins prévisible, agréable, de son origine, de sa distance, des possibilités de contrôle, des normes et valeurs de l'être affecté, etc. (*ibid.* : 115).

L'étude de la syntaxe des énoncés d'émotion est menée dans différents cadres théoriques. *La grammaire classique*, par exemple, lie les phénomènes de dislocation de l'énoncé aux thèses classiques sur la fonction perturbatrice de l'émotion. En faisant référence à un modèle stimulus-réponse de l'émotion, *les théories de la Grammaire généra-*

tive et du Lexique-Grammaire distinguent le terme désignant le sujet affecté ou **Siège de l'émotion** (Lieu psychologique, « Experiencer ») et le **Déclencheur** de l'émotion (Agent, Cause). Elles s'intéressent à l'organisation sémantico-syntaxique caractéristique d'énoncés organisés autour d'une classe de verbes dits « Verbes psychologiques » (Vy) – « Les départs brusqués (Déclencheur) angoissent (Vy) Luc (Siège) » opposé à « Luc adore les départs brusqués » (cf. M. Gross 1995 : 70) – ou, d'une façon générale, des énoncés coordonnant un terme de sentiment à un lieu psychologique – « Pierre a peur ».

Du point de vue énonciatif et communicationnel, la détermination précise du siège de l'émotion est compliquée, d'une part, par le problème de son *statut énonciatif* (sujet parlant ou énonciateur) et de l'*enchâssement des mondes discursifs*, créant des boucles émotionnelles (le locuteur met en scène, à sa guise, les éprouvés d'autres locuteurs-acteurs). D'autre part, la notion d'évènement inducteur doit être resituée dans le cadre des *scénarios* dans lesquels sont engagés les acteurs émus et des *stéréotypes émotionnels* qui lui sont attachés (par exemple, la situation d'examen s'accompagne d'une gamme d'émotions prévisibles).

Au niveau discursif, pragmatique et communicationnel, l'intérêt se porte sur l'expression, la communication et l'interaction des émotions, étudiées sur **corpus*** (enregistrements audio ou vidéo, transcriptions d'interactions, textes) (Plantin 1998, Plantin *et al.* 2000). La recherche sur les interactions met l'accent sur les *émotions quotidiennes* de faible intensité, opposées aux grandes émotions ; elle s'intéresse à la communication **émotive** (intentionnelle) et à la communication **émotionnelle** (non intentionnelle : l'émotion disloque le discours – ou le restructure). Ces études ont leur origine dans les travaux de K. Bühler et de C. Bally, ainsi que dans la réflexion rhétorique sur le pathos (Caffi et Janney 1994). Tout discours exprimant et communiquant de l'émotion est composite ; pour les besoins de l'analyse, on distingue trois paramètres : la **réception diagnostique** de l'expression émotionnelle, sa **transmission empathique** et sa **transmission intentionnelle**. (1) *L'émotion se diagnostique* selon les règles d'une sémiologie psycho-médicale ou populaire. Le diagnostic peut s'appuyer sur tous les « *outputs* » des composantes physiologiques et attitudinales (par exemple, telle variation dans l'état cutané du sujet est interprétée comme indice qu'il est sous l'emprise de tel état émotionnel), comme sur toutes les compo-

santes verbales et paraverbales (perte ou surcroît de contrôle sur l'organisation de la parole ; registres vocaux spécifiques ; organisation particulière de la sphère mimo-posturo-gestuelle...). (2) *L'émotion se communique par empathie,* c'est-à-dire par identification corporelle à la personne émue (Cosnier 1994 : 86). L'analyste est supposé maîtriser ces phénomènes. (3) *L'émotion se communique selon divers codes sémiologiques.* Parmi tous les phénomènes précédents, au moins tous ceux qui touchent à la sphère mimo-posturo-gestuelle sont susceptibles de stéréotypisation et de systématisation, ce qui les fait entrer dans un **code** culturellement déterminé et les rend capables de fonctionner dans une communication intentionnelle reconnue comme telle par l'interlocuteur (on ne manifeste pas sa tristesse dans les pays anglo-saxons comme au bord de la Méditerranée). L'émotion affichée fait partie du sens communiqué (« Aaah ! Dupont ! C'est... c'est super ! Quel beau succès ! Quel bonheur ! Je me réjouis tant de votre nomination ! + sourire, voix éclatante, face ouverte, yeux dilatés, bras et torse projetés vers l'avant »). L'émotion ainsi interprétée peut être coupée de l'émotion ressentie, et devient mensonge ou **feinte émotionnelle** ; mais la loi de réduction de la dissonance émotionnelle fait qu'il est toujours moins fatigant d'éprouver ce que l'on manifeste.

▶ **Argumentation, Pathos, Rhétorique**

C. P.

En analyse de discours se pose la question de savoir quelles relations entretiennent « émotion » et « raison ». De ce point de vue, « les positions adoptées par les analystes du discours consistent à décrire et expliquer le fonctionnement des éléments émotionnels dans le discours à visée persuasive sans prétendre offrir des critères d'évaluation. Refusant une théorie de l'émotion comme trouble et désordre, l'analyse de l'argumentation dans le discours part du principe qu'une relation étroite, par ailleurs attestée dans d'autres sciences humaines [...], lie l'émotion à la rationalité » (Amossy 2000 : 169). Dans cette ligne, H. Parret dit que « les émotions sont des jugements » si l'on adopte une « conception *évaluatrice* et *cognitive* du jugement » (1986 : 142) ; R. Boudon avance que « la logique des sentiments moraux » repose toujours sur « un système de raisons solides » (1994 : 30) ; P. Charaudeau intègre les émotions dans les savoirs de croyance, « savoirs polarisés autour de valeurs socialement constituées » (2000 : 131). Pour cet

auteur, les émotions sont *intentionnelles* dans la mesure où elles « se manifestent dans un sujet "à propos" de quelque chose qu'il se figure » (*ibid.* : 130), et, du même coup, elles s'inscrivent « dans une problématique de la *représentation* » (*ibid.* : 132).

▶ **Connaissance / croyance (savoir de –), Représentation sociale**

P. C.

Emphase

Cette notion intéresse l'analyse du discours à deux titres très différents : d'une part, dans la tradition rhétorique* comme procédure d'*ornementation* du discours, qui a une incidence sur l'éthos* du locuteur ; d'autre part, comme famille d'opérations syntaxiques qui ont pour effet de *mettre en relief* une partie d'un énoncé.

Dans la tradition rhétorique prolongée par la stylistique scolaire, l'**emphase** regroupe un certain nombre de procédés (suspension, périphrase, énumération, épanorthose, hyperbole*...) dont l'association est censée provoquer chez le récepteur le sentiment que le langage est impuissant à exprimer certains contenus : « Êtes-vous si plein de votre objet qu'il vous semble que vous ne pourrez jamais le faire assez connaître, ni en donner l'idée que vous en avez vous-même, et qui vous domine en quelque sorte ? [...] De là nombre de figures dont le principe, dont le caractère commun est l'*Emphase* » (Fontanier 1968 : 361). L'emphase implique inévitablement une théâtralisation de l'activité discursive. Aujourd'hui, « emphase » est souvent pris dans un sens légèrement péjoratif.

En syntaxe, « emphase » désigne des types de construction par lesquelles l'énonciateur sélectionne un constituant pour le mettre en relief. En français, cela recouvre surtout l'*extraction en tête* du constituant, encadré par « c'est... qui / que » (« C'est Jean qui est venu ») et le *détachement* (ou *dislocation*) à gauche ou à droite avec reprise pronominale (« Il est venu, Jean », « Jean, il est venu »). Mais la mise en relief peut s'opérer simplement en soulignant un terme à l'oral (« *Jean* est venu »). La prise en compte de ces phénomènes peut être précieuse pour l'analyse du discours ; J.-J. Courtine (1981: 79) a ainsi exploité les effets de sens liés aux structures. « C'est X que P, Ce que P c'est X, X c'est ce que P » : « C'est de cela et pas d'autre chose que je parle », « C'est cela que je veux dire quand j'emploie ce terme ».

Dans un cas comme dans l'autre, l'emphase ne constitue pas une catégorie au statut bien spécifié. Elle permet seulement de grouper des phénomènes aux effets voisins.

▶ **Focalisation, Présupposé, Thème / rhème, Trope**

D. M.

Endophore / exophore

Respectivement du grec *endon* « à l'intérieur » et *exo* « à l'extérieur », et *phorein* « porter », les termes d'**endophore** et d'**exophore** ont été forgés par M.A.K. Halliday et R. Hasan (1976). La relation d'endophore correspond à celle identifiée usuellement sous l'appellation d'*anaphore* textuelle*. Plus précisément, le terme d'*endophore* fournit un hyperonyme aux expressions *anaphore* et *cataphore**. Pour cette raison, on parlera d'*endophore anaphorique* si le pontage référentiel s'opère vers un antécédent, et d'*endophore cataphorique* s'il est orienté vers une séquence subséquente dans le cotexte*. La relation d'exophore correspond, quant à elle, à celle d'*anaphore cognitive*. T. Fraser et A. Joly (1979) divisent l'exophore en *exophore in praesentia* et *exophore in absentia* selon que le renvoi s'opère avec un élément de la situation extralinguistique présent au moment de l'interaction – « Je t'ai apporté *le* livre » (le locuteur tient le livre dans la main) – ou bien qu'il s'appuie sur la saillance mémorielle d'une donnée – « *Cette* situation me déplaît » (le locuteur pense à une situation spécifique, autre que celle qui constitue son présent immédiat).

Dans l'usage des linguistes, les termes d'*endophore* et d'*exophore* restent peu usités, au profit d'*anaphore*, qui cumule leurs emplois respectifs.

▶ **Anaphore, Cataphore, Chaîne de référence, Reformulation**

G. P.

Énoncé

Terme également en usage dans la langue courante, **énoncé** est employé de manière très polysémique dans les sciences du langage et ne prend véritablement sens qu'à l'intérieur des oppositions dans lesquelles on le fait entrer. Ses emplois s'organisent selon deux grands axes : soit il est opposé à **énonciation*** comme le *produit* à l'acte de

production, soit il est simplement considéré comme une *séquence verbale* de taille variable.

En linguistique

Employé comme terme primitif, il permet de désigner l'équivalent de l'anglais *utterance*, c'est-à-dire les données dont part le linguiste : « *Énoncé* est plus primitif que *mot, phrase, morphème*, etc., en ce sens que son application ne repose pas sur des définitions techniques ou sur des postulats de la science linguistique. Z.S. Harris a donné de l'énoncé la définition suivante : "Toute partie de discours, tenue par une seule personne, avant et après laquelle il y a silence de la part de cette personne [...]" Beaucoup d'énoncés sont composés de parties qui sont linguistiquement équivalentes à des énoncés entiers figurant ailleurs » (Lyons 1970 : 132-133).

D'un point de vue syntaxique, certains opposent **énoncé** et **phrase**. L'*énoncé* est défini comme l'unité de communication élémentaire, une séquence verbale *douée de sens* et *syntaxiquement complète*, et la *phrase* comme un type d'*énoncé*, celui qui s'organise autour d'un verbe : « Léon est malade », « Oh ! », « Quelle fille ! », « Paul ! » seraient autant d'*énoncés*, mais seul le premier serait une *phrase*.

D'un point de vue pragmatique, la *phrase* est une structure hors-emploi qui correspond à une infinité d'*énoncés* en contexte : « On appelle souvent *phrase* une suite de mots organisée conformément à la syntaxe, et *énoncé* la réalisation d'une phrase dans une situation déterminée. On remarque alors que différents énoncés d'une phrase ont généralement des sens tout à fait différents » (Ducrot-Schaeffer 1995 : 250). Ici, *énoncé* devient un équivalent de **phrase-occurrence**. Dans ce cas, on associe souvent la *signification* à la *phrase* et le *sens* à l'*énoncé*.

Énoncé et texte

À un niveau transphrastique, l'énoncé est considéré comme une séquence verbale qui forme un tout relevant d'un genre* de discours déterminé : un bulletin météorologique, un roman, un article de journal, une conversation, etc. C'est donc une sorte d'équivalent de **texte***.

Dans le cadre de la linguistique* textuelle, on peut aussi opposer **texte** et **énoncé** : « Un *énoncé*, au sens d'objet matériel oral ou écrit, d'objet empirique, observable et descriptible, n'est pas le *texte*, objet

abstrait [...] qui doit être pensé dans le cadre d'une théorie (explicative) de sa structure compositionnelle » (Adam 1992 : 15).

En analyse du discours

Dans l'analyse de discours francophone, l'opposition établie par L. Guespin entre **discours*** et **énoncé** a exercé une influence certaine : « L'énoncé, c'est la suite de phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi, un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration "en langue" en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours » (1971 : 10).

Dans « L'Archéologie du savoir », M. Foucault a développé une réflexion philosophique sur l'énoncé qui intéresse l'analyse du discours : « L'énoncé n'est pas une unité du même genre que la phrase, la proposition, ou l'acte de langage [...] Il est dans son mode d'être singulier (ni tout à fait linguistique, ni exclusivement matériel), indispensable pour qu'on puisse dire s'il y a ou non phrase, proposition, acte de langage ; et pour qu'on puisse dire si la phrase est correcte (ou acceptable, ou interprétable), si la proposition est légitime et bien formée, si l'acte est conforme aux réquisits et s'il a été bel et bien effectué [...] ; c'est une fonction d'existence qui appartient en propre aux signes et à partir de laquelle on peut décider ensuite, par l'analyse ou l'intuition, s'ils "font sens" ou non, selon quelle règle ils se succèdent ou se juxtaposent, de quoi ils sont signe, et quelle sorte d'acte de langage se trouve effectué par leur formulation (orale ou écrite) » (1969 b : 114-115).

Dans les sciences du langage, les termes *énoncé, texte, discours* se partagent traditionnellement le champ de la désignation des productions verbales. Le développement d'une linguistique *textuelle* et de disciplines prenant en charge le *discours* ont eu pour effet de reléguer *énoncé* au second plan. *Énoncé* est ainsi devenu disponible pour ceux qui ont besoin d'un terme qui échappe au couple *texte / discours* ou qui ne veulent pas recourir à *phrase* ; c'est le cas en particulier en psycholinguistique.

▶ **Discours, Énonciation, Texte**

D. M.

Énonciateur

Notion centrale pour toute linguistique et pour toute analyse du discours qui s'inscrivent dans une perspective énonciative. Elle a toutefois une valeur instable, selon les relations qu'elle entretient avec des notions voisines comme celles de locuteur*, de sujet* parlant ou de point* de vue. À la différence de son corrélat, énonciation*, elle n'est employée ni par C. Bally ni même par É. Benveniste. C'est A. Culioli qui lui a donné le statut d'un concept, en l'associant à co-énonciateur*.

ÉNONCIATEUR ET SUBJECTIVITÉ PARLANTE

Les difficultés que suscite la notion d'**énonciateur** sont inséparables de celles que suscite ce qui tourne autour de la subjectivité parlante. Il existe en effet un certain nombre de statuts attachés à cette subjectivité : sujet producteur effectif de l'énoncé, sujet organisateur du dire, sujet responsable de l'acte de langage, sujet source de point de vue, sujet point d'origine des repérages déictiques*, sujet opposé à un autre sujet dans l'altérité fondatrice de l'échange linguistique... *A priori,* on peut concevoir deux positions diamétralement opposées : celle qui consiste à rapporter ces divers statuts à autant d'instances distinctes, et celle qui les attribue à une seule instance compacte, indifféremment nommée « locuteur », « énonciateur », « sujet parlant ». En réalité, les linguistes adoptent des positions intermédiaires, qui se distribuent entre ces deux pôles.

La formule célèbre d'É. Benveniste (1966 : 252) « *Je* signifie "la personne qui énonce la présente instance de discours contenant *je*" » a suscité deux lectures distinctes : (1) une lecture qui vise le référent de ce *je* ; « énonciateur » est alors employé de manière très lâche comme un équivalent de « locuteur » pour désigner le producteur de l'énoncé, sans spécification supplémentaire ; (2) une lecture qui appréhende l'énonciateur seulement comme l'instance, dont *je* est la trace, impliquée par l'acte d'énonciation en train de se faire et qui n'a pas d'existence indépendamment de cet acte.

Cette distinction a été conceptualisée par O. Ducrot à travers le couple **locuteur-L / locuteur-λ**, qui s'inscrit lui-même dans le triplet **sujet parlant / locuteur / énonciateur** : le locuteur-L « est le responsable de l'énonciation considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété ; le locuteur-λ, en revanche, est "un être du monde", "une per-

sonne complète" qui possède, entre autres propriétés, celle d'être l'origine de l'énoncé » (1984 : 199). Cette double lecture de la notion d'énonciateur est elle-même liée à la double lecture de « situation* d'énonciation », qui désigne, selon les auteurs, la situation* de communication ou un système de repérages abstrait.

Des énoncés sans énonciateur ?

Cette première oscillation de la notion d'énonciateur en croise une autre : on peut considérer « l'énonciateur » comme l'instance productrice de l'énoncé ou seulement comme un effet de l'énoncé. Si l'on admet la première perspective, il ne saurait y avoir d'énoncé sans énonciateur ; si l'on admet la seconde, rien n'empêche de parler d'énoncé sans énonciateur : il y a des énoncés, seule réalité, et une figure d'énonciateur s'y manifeste ou non selon la manière dont se déploie l'énoncé. C'est en particulier dans la réflexion narratologique que l'on assiste à un débat rémanent sur la possibilité de définir les récits non-embrayés* sans marques de subjectivité comme des récits sans énonciateur. Pour É. Benveniste (1966 : 241), dans un tel plan d'énonciation, « personne ne parle », « les évènements semblent se raconter eux-mêmes ». Pour certains (Banfield 1995), il n'y a pas dans ce cas d'énonciateur, ce type d'énonciation ne doit pas être pensé à travers le modèle communicationnel usuel. Quand il y a des marques de subjectivité énonciative, elles doivent être rapportées à un « centre déictique » interne au monde narratif.

Problèmes de responsabilité et de point de vue

La catégorie « énonciateur » est également prise dans la problématique de la prise en charge de l'énonciation, de la polyphonie*. Dans les cas non-marqués, la même instance est à la fois point de repère des éléments déictiques (personnels et spatio-temporels) et des modalisations*. Mais il arrive souvent que l'énonciateur ne se présente pas comme le responsable de tout ou partie de sa propre énonciation, qu'il n'en « réponde » pas, au sens juridique. Ainsi, au discours direct, les propos cités ne sont-ils pas assumés par l'énonciateur du discours citant.

Plus précisément, il faut distinguer deux cas : (1) celui où, comme au discours direct, les mots mêmes sont attribués à une autre instance ; (2) celui où ce ne sont pas les mots mais seulement le point* de

vue qui est attribué à cette autre instance. Ce phénomène a amené O. Ducrot à introduire une acception singulière du terme « énonciateur » : « J'appelle "énonciateurs" ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (1984 : 204). Notion qu'il utilise pour analyser par exemple l'ironie*.

Cette notion de « point de vue » vient de la narratologie, qui a mis en évidence dans les textes narratifs de nombreux phénomènes linguistiques qui « concernent les relations entre un sujet focalisateur à l'origine d'un procès de perception et un objet focalisé [...] le point de vue correspond à l'expression d'une perception qui associe toujours plus ou moins procès perceptifs et procès mentaux » (Rabatel 1998 : 9), sans qu'il y ait nécessairement mention explicite de ce sujet focalisateur.

Énonciateur et personnes grammaticales

On assimile communément l'énonciateur à celui qui dit *je*, qui, dans l'interlocution, occupe la place de producteur physique de l'énoncé. Mais cette assimilation tend à supprimer une distinction entre la situation d'énonciation linguistique – où l'énonciateur est, par définition, le repère des coordonnées déictiques et de la prise en charge de l'énoncé – et la situation d'interlocution, où sont définies les places de producteur de l'énoncé, de destinataire et de délocuté (= de ce dont parle l'énoncé, autre que les interlocuteurs). En général, la position d'énonciateur coïncide avec celle de producteur de l'énoncé, mais il arrive que *je* ne soit pas employé pour référer au producteur ; ainsi dans les emplois où *je* désigne le co-énonciateur : emplois hypocoristiques (« J'ai de beaux yeux, je suis mignon »), polémiques (« De quoi je me mêle ? »), etc.

En analyse du discours

En analyse du discours on ne s'intéresse pas aux sujets considérés indépendamment des situations de communication. Il est d'ailleurs significatif qu'on parle d'« énonciateur » aussi bien pour un énoncé élémentaire que pour l'ensemble d'un texte relevant d'un genre de discours déterminé. Les énoncés élémentaires auxquels a affaire le

linguiste sont en fait des composants d'un texte relevant d'un genre* et d'un type* de discours. La complexité de la scène* d'énonciation est ici à prendre en compte. Lorsque, par exemple, un avocat fait une plaidoirie avec un éthos* prophétique, son *je* non seulement marque la coïncidence entre l'énonciateur linguistique et le sujet de l'énoncé, mais encore désigne un avocat qui plaide (rôle* attaché au genre de discours) et un prophète (scène de parole instituée par cette énonciation singulière) ; or ces diverses instances ne sont pas disjointes, ce sont comme des facettes d'une même entité. Parler de « l'énonciateur », dans ce cas, c'est donc référer à la fois à une instance de la situation d'énonciation linguistique, à une instance attachée au genre de discours et éventuellement à une instance attachée à la scène de parole instituée par le discours même. Pour l'analyste du discours, toute la difficulté tient donc dans l'articulation entre plan linguistique et plan textuel, les deux étant régulés par des contraintes discursives.

D. M.

Dans une perspective communicative de l'analyse du discours, certains auteurs distinguent de façon nette un énonciateur interne au dit et un locuteur externe au dit. C'est le cas de P. Charaudeau qui propose un modèle de communication à deux espaces et à quatre sujets de discours : un *espace externe* correspondant aux données de la situation de communication (niveau situationnel*) et un *espace interne* correspondant à la mise en discours énonciative (niveau discursif*), ces deux espaces se déterminant réciproquement. Dans l'espace externe se trouvent les partenaires de l'acte de communication appelés *sujet communiquant* et *sujet interprétant* ; dans l'espace interne, les protagonistes de la scène énonciative appelés *sujet énonçant* (ou *énonciateur*) et *sujet destinataire* (Charaudeau 1988 c, e).

Le terme de **sujet énonçant** (ou énonciateur) désigne l'être de parole (ou d'énonciation) qui est construit par l'acte d'énonciation du sujet* communiquant. Il est donc le sujet qui se trouve dans l'espace interne inscrit dans « la mise en scène du dire » (1988 c : 75). Il constitue en quelque sorte l'identité énonciative que se donne le sujet communiquant à lui-même. Cette identité sera différente selon le ou les rôles qu'il est amené à tenir en fonction des contraintes de la situation et des visées stratégiques du sujet communiquant. Ainsi, l'exemple d'une personne qui entre dans un bistrot et dit « Vous avez du

déca ? » sera analysé de la façon suivante : (1) La personne qui entre dans un café pour consommer une boisson s'institue en même temps « sujet communiquant-consommateur », et celui-ci dispose de diverses possibilités d'expression pour passer commande. (2) En choisissant ce « vous avez du déca ? », il s'institue en « sujet énonçant (énonciateur)-questionneur », c'est-à-dire qu'il interpelle son interlocuteur et lui transmet une « demande de dire ». (3) À cette demande de dire, le garçon de café pourrait répondre par un oui ou un non, mais du fait qu'il reconnaît son interlocuteur comme un client, il interprète cette question comme une « demande de faire », ce qui d'ailleurs l'entraînera à servir un café décaféiné sans même répondre (toute politesse mise à part). On dira que, ici, l'énonciateur se présente comme un simple « questionneur » qui masque un « ordonnateur d'acte », construisant ainsi une image « naïve » du sujet communiquant.

P. C.

On tend à employer de préférence la catégorie « énonciateur » pour désigner une instance attachée à la situation construite par le discours, non une instance de production verbale « en chair et en os ». Mais cette répartition des emplois ne s'est pas encore imposée. De toute façon, l'énonciateur ne doit pas être appréhendé comme un point fixe et compact qui serait un simple support pour le dire : l'énonciateur est à la fois la condition et l'effet de l'énonciation. Il y a là un paradoxe constitutif mais qui est rendu possible par le fait que le discours est un *processus* d'étayage réciproque entre le dire et les conditions de ce dire.

▶ **Co-énonciateur, Émetteur, Énonciation, Locuteur, Point de vue, Polyphonie, Scène d'énonciation, Situation de communication**

D. M. et P. C.

Énonciation

« **Énonciation** » est un terme ancien en philosophie, mais qui, en linguistique, a fait l'objet d'un emploi systématique à partir de C. Bally (1932). L'énonciation constitue le pivot de la relation entre la langue et le monde : d'un côté elle permet de représenter dans l'énoncé des faits, mais d'un autre côté elle constitue elle-même un fait, un événement unique défini dans le temps et l'espace. On se réfère en général à la définition d'É. Benveniste (1974 : 80), comme « la mise en fonc-

tionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation », qu'il oppose à l'**énoncé***, comme l'acte se distinguant de son produit. Mais cette définition subit des inflexions notables selon les théories linguistiques qui la mobilisent.

À la différence de beaucoup de recherches liées aux courants pragmatiques*, les problématiques de l'énonciation sont à l'origine le fait de *linguistes*, et plus précisément de linguistes d'*Europe continentale*, avant tout soucieux d'analyser des *faits de langue*. La réflexion sur l'énonciation a mis en évidence la dimension *réflexive* de l'activité linguistique : l'énoncé ne réfère au monde qu'en réfléchissant l'acte d'énonciation qui le porte. Ainsi les personnes, le temps de l'énoncé sont-ils repérés par rapport à sa situation* d'*énonciation*; ainsi l'énoncé possède-t-il la valeur illocutoire* qu'il « montre » à travers son énonciation.

Entre langue et discours

La conception que l'on se fait de l'énonciation oscille entre une conception *discursive* et une conception *linguistique*. Si l'on insiste sur l'énonciation comme évènement dans un type de contexte, qu'on l'appréhende dans la multiplicité de ses dimensions sociales et psychologiques, on opère plutôt du côté du *discours*. Mais l'énonciation peut aussi être envisagée dans un cadre strictement *linguistique* comme un ensemble d'opérations constitutives d'un énoncé, « l'ensemble des actes qu'effectue le sujet parlant pour construire dans un énoncé un ensemble de représentations communicables » (Relpred 1990 : 792).

Sans doute y aurait-il avantage, pour plus de clarté, à distinguer **situation d'énonciation** et **situation* de communication**. La première serait un système de coordonnées abstraites associées à toute production verbale ; la seconde serait le contexte effectif d'un discours. Cette distinction ne recouvre pas celle entre le général et le particulier : il existe des invariants dans la situation de communication.

La définition benvenistienne de l'énonciation privilégie le pôle de l'énonciateur, mais cela ne doit pas faire oublier que l'énonciation est une *co-énonciation*, qu'elle est foncièrement « accommodation intersubjective » (Culioli 1973 : 87). En outre, l'individu qui produit l'énoncé n'est pas nécessairement l'instance qui en *prend la responsabilité*. Ce qui incite O. Ducrot (1984 : 179) à définir l'énonciation

comme « l'évènement constitué par l'apparition d'un énoncé », c'est-à-dire à la considérer indépendamment de tout auteur.

VERSION « RESTREINTE » ET « ÉTENDUE », « FAIBLE » ET « FORTE »

Les linguistes sont partagés entre une approche « restreinte » et une approche « étendue » (Kerbrat-Orecchioni 1980) des phénomènes relevant de l'énonciation. Distinction qui n'est pas sans recouper celle entre les conceptions « discursive » et « linguistique » de l'énonciation.

Dans la conception « étendue », la linguistique de l'énonciation « a pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif » (1980 : 30) ; la linguistique de l'énonciation tend alors à se confondre avec l'analyse du discours.

Dans la conception « restreinte », on « recherche les procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la "distance énonciative") » (1980 : 32). On appelle souvent **marques** ou **traces énonciatives** les unités linguistiques qui indiquent le renvoi de l'énoncé à son énonciation : pronoms personnels de première et deuxième personne, désinences de verbes, adverbes de temps, adjectifs affectifs...

Cette distinction en croise une autre, entre une conception *faible*, celle d'une « linguistique des phénomènes d'énonciation », et une version *forte*, celle d'une « linguistique énonciative ». La première analyse un ensemble de phénomènes linguistiques (emploi des personnes, des temps, des modes, discours rapporté, etc.) sans que cela implique une vision spécifique du langage. Pour la seconde, qui est surtout le fait de l'École d'A. Culioli (1990, 1999 a, b), « une conception énonciative du langage consiste à soutenir que c'est dans l'énonciation, et non dans des réalités abstraites préconstruites comme la langue ou la proposition, que se constituent pour l'essentiel les déterminations du langage humain » (Relpred 1990 : 792).

ÉNONCIATION ET ANALYSE DU DISCOURS

Dans une perspective d'analyse du discours, la prise en compte de l'énonciation est évidemment centrale. Ceci est apparu dès 1969 dans

le n° 13 de *Langages* (« L'Analyse du discours »), où J. Dubois a consacré un article à « Énoncé et énonciation » (Dubois 1969), mais quelque temps encore le paradigme structuraliste a continué à dominer. Très rapidement, divers types de phénomènes énonciatifs ont été étudiés : en particulier les déictiques personnels et spatio-temporels (Guespin 1976), le discours rapporté, la polyphonie, les guillemets (Authier 1981), au point que c'est devenu une des caractéristiques des recherches francophones en analyse du discours. Plus précisément, les problématiques liées à l'énonciation sont mobilisées à deux niveaux qui interagissent constamment :

• Le niveau *local* des marquages de discours rapporté, de reformulations, de modalités, etc., qui permet de confronter divers positionnements* ou de caractériser des genres* de discours.

• Le niveau *global* où l'on définit le cadre à l'intérieur duquel se développe le discours. À ce niveau, on raisonne en termes de scène* d'énonciation, de situation de communication, de genre de discours... S'agissant d'analyse du discours, on ne peut en effet se contenter d'une définition strictement linguistique de l'énonciation comme mise en fonctionnement individuelle de la langue.

En outre, d'un point de vue d'analyse du discours, l'énonciation est fondamentalement prise dans l'interdiscours*: « L'énonciation revient à poser des frontières entre ce qui est "sélectionné" et précisé peu à peu (ce par quoi se constitue l'"univers de discours") et ce qui est rejeté. Ainsi se trouve dessiné en creux le champ de "tout ce à quoi s'oppose ce que le sujet a dit" » (Pêcheux et Fuchs 1975 : 20).

▶ **Dialogisme, Énonciateur, Interaction, Interdiscours, Polyphonie, Situation de communication**

D. M.

Enthymème

Le mot **enthymème**, emprunté au grec, appartient à la théorie de l'argumentation rhétorique*, et est employé en deux sens différents pour désigner deux formes particulières de discours syllogistiques.

D'une part, l'enthymème est défini comme un *syllogisme* fondé sur des prémisses non pas certaines mais seulement probables* : « Les mères aiment ordinairement leurs enfants, Marie est la mère de Paule, donc Marie aime Paule ». Dans la systématique aristotélicienne, les exigences du discours rhétorique n'étant pas compatibles avec l'exer-

cice de l'inférence* scientifique, celle-ci est remplacée par l'inférence rhétorique ; à la déduction syllogistique correspond l'**enthymème**, et à l'induction, l'**exemple**.

Dans un second sens, qui n'est pas aristotélicien, l'enthymème a été défini comme un syllogisme où est omise une prémisse (« Les hommes sont faillibles, tu es faillible » ; ou bien : « Tu es un homme, tu es faillible ») ou la conclusion (« Les hommes sont faillibles, considère que tu es homme ! »). L'enthymème comme syllogisme tronqué est supposé convenir à la rhétorique car il serait moins pédant que le syllogisme complet. Son utilisation suppose que la prémisse manquante est *facile à récupérer*. Une autre raison est également avancée : on utiliserait l'enthymème parce que l'auditoire ordinaire est composé d'esprits faibles, incapables de suivre un enchaînement syllogistique dans toute sa rigueur. Cette seconde justification suppose que la prémisse manquante est *trop difficile à récupérer*. On voit que ces deux justifications sont incompatibles.

▶ **Dialectique**

C. P.

Épitexte ☞ Paratexte

Éristique

L'adjectif **éristique** signifie en grec « qui aime la dispute, la discussion, la controverse ». Dans la théorie aristotélicienne, il désigne une forme non valide de syllogisme*, qui pèche à la fois par ses prémisses, qui ne sont qu'apparemment probables (elles ne peuvent être soutenues sérieusement), et par son mode de déduction erroné. Le mot, adjectif ou substantif, est synonyme de **sophistique***.

La notion de syllogisme éristique complète la grille de *caractérisation logique des discours* selon la qualité de leurs prémisses (vraies ou fausses) et celle de l'enchaînement qui les lie (logique ou topique). Le tableau suivant peut faciliter la vue d'ensemble de cette « logique du discours » (voir Brunschwig 1967 : XXXVI) :

Désignation du discours	*Qualité des prémisses*	*Qualité de l'enchaînement*	*Qualité de la conclusion*	*Qualité du discours*
Syllogisme valide	vraies	logique (valide)	vraie	démonstratif
Paralogisme	vraies	apparemment logique	fausse	échoue à être démonstratif
Syllogisme dialectique	plausibles (endoxales)	topique	plausible	argumentatif
Syllogisme éristique	fausses, non plausibles	apparemment topique	fausse, non vraisemblable	faussement argumentatif

▶ **Dialectique, Paralogisme, Sophisme, Syllogisme**

C. P.

Espace discursif ☞ Champ discursif

Ethnographie de la communication

Parmi les divers courants interactionnistes nord-américains, l'**ethnographie de la communication** se caractérise par ses fondements anthropologiques qui lui ont fixé un *domaine de recherche* vaste, l'étude comparative des comportements communicatifs dans diverses sociétés, un *objectif théorique*, constituer la communication en système culturel au même titre que la parenté ou la sexualité, une *approche interdisciplinaire* nourrie d'ethnologie, de linguistique et de sociologie, et une *démarche de terrain* fondée sur l'observation des pratiques communicatives. Ce programme (décrire les différents usages du discours – *speech* – au cours de différents types d'activités dans différentes sociétés) a été conçu dans les années 60 par J. Gumperz et D. Hymes ; il a depuis subi des évolutions qui se traduisent notamment par une orientation plus sociolinguistique (les deux ouvrages de J. Gumperz traduits en français en 1989 comportent dans leur titre le syntagme « sociolinguistique interactionnelle »). Ces aménagements ont permis l'élaboration de concepts descriptifs fructueux pour une approche globale des conduites langagières conçues avant tout comme des interactions sociales.

Le point de départ de D. Hymes était une étude ethnographique de la *parole* – d'où les nombreux emprunts de notions linguistiques profondément remaniées –, appellation vite abandonnée pour celle de *communication* qui permet (1) de rejeter la prééminence du verbal, les pratiques langagières étant multicanales ; (2) de rendre compte de l'*engagement* des individus dans les relations sociales ainsi que de leurs inscriptions dans un système de *savoirs* et de *normes culturels*. Cette conception *dynamique* de la communication comme action sociale a conduit D. Hymes à définir, en opposition à N. Chomsky, la notion de **compétence communicative**, « une connaissance conjuguée de normes de grammaire et de normes d'emploi » (1984 : 47) qui régit notamment l'appropriété contextuelle des conduites ; cela signifie deux choses essentielles : (1) Il est impossible pour l'analyste de dissocier le langage de son *mode d'utilisation* en situation (un savoir-faire communicationnel, souvent inconscient mais qui est gouverné par des règles, et que D. Hymes illustre comme la capacité d'engager une conversation, de faire des achats, de conduire/se plier à un interrogatoire, de prier, plaisanter, argumenter, taquiner, avertir et aussi savoir quand rester silencieux). (2) Au sein d'une **communauté linguistique**, conçue comme « organisation de la diversité [qui] comprend différents styles » (1984 : 52-53), il faut étudier la façon dont sont mobilisés les différents registres, qui constituent le « **répertoire verbal** d'un individu ou d'un groupe » selon la formulation de D. Gumperz pour rendre compte des variétés codiques.

D'un point de vue méthodologique, il s'agit de recueillir des données à partir d'une *observation participante* et d'analyser les différentes **fonctions** des comportements communicatifs dans une communauté, en en étudiant les différentes *composantes*. D. Hymes propose une grille de référence qui recense les divers paramètres à retenir pour analyser les contextes* de ces conduites, c'est le modèle SPEAKING (exposé dans Bachmann *et al.* 1981 : 73-76). Les relations entre ces composantes permettent de spécifier les *schémas* communicatifs propres à une communauté, schémas qui sont étudiés à différents niveaux : l'unité globale est la **situation* de communication**, par exemple une cérémonie ou un repas, dans laquelle on isole des **évènements* de communication**, par exemple une conversation privée lors d'une cérémonie ; contrairement à la précédente, cette unité est régie par des règles, tout comme l'est l'unité minimale qu'est l'**acte de**

communication, par exemple une plaisanterie lors d'un repas, qui peut être définie en termes de force illocutoire et s'avérer particulièrement pertinente pour la gestion communicative locale (la **séquentialisation** des échanges).

Ces principes d'analyse ont été appliqués sur les terrains qui relèvent soit de la tradition ethnologique (les sociétés dites *exotiques*), soit d'une approche sociologique (particulièrement l'école et les diverses institutions des sociétés occidentales). Dans ce dernier domaine, les travaux menés sous l'égide de J. Gumperz sur les relations *interethniques* dans les sociétés urbaines s'inscrivent dans une perspective de sociolinguistique interactionnelle ; cette approche des « stratégies discursives » est *interprétative* en ce qu'elle met l'accent sur les processus de compréhension actualisés par les participants au cours d'une interaction, processus dont l'analyse repose sur la notion de **contextualisation** : « l'emploi par des locuteurs/auditeurs de signes verbaux et non-verbaux qui relient ce qui se dit à un moment donné et en un lieu donné à leur connaissance du monde. Le but est de dégager les présuppositions sur lesquelles ils s'appuient pour maintenir leur engagement conversationnel et évaluer ce qu'on veut dire » (Gumperz 1989 b : 211). Ces procédures inférentielles sont guidées par la présence d'**indices de contextualisation** : « des caractéristiques superficielles de la forme du message » (Gumperz 1989 a : 28) que constituent par exemple une intonation, un changement de rythme ou une alternance codique ; mais « si la plupart d'entre eux sont utilisés et perçus dans la vie de tous les jours, ils ne sont guère remarqués et ne font presque jamais l'objet de discussions explicites » *(ibid.)*, c'est pourquoi ils peuvent être à l'origine d'interprétations divergentes et provoquer des malentendus*, notamment dans la communication interculturelle*.

L'ethnographie de la communication se fixe des objectifs ambitieux avec la recherche d'explications holistiques qui inscrivent les conduites discursives locales dans un cadre global de croyances, d'actions et de normes, constitutif d'une réalité sociale ou culturelle ; aussi est-ce cette articulation du linguistique et du social que s'efforcent de décrire de façon minutieuse les études qui en sont issues, voir les travaux de J. Lindenfeld sur les marchés (1990), de G.D. Salins sur les rencontres (1988) et sur la situation pédagogique (1992), de M. Lacoste sur les relations de service (1992), et de Y. Winkin (1996).

▶ **Contexte, Ethnométhodologie, Interaction, Interculturel, Malentendu, Prosodie**

S. Br.

Ethnométhodologie

Apparue en Californie en 1959 (H. Garfinkel), l'**ethnométhodologie** est un courant de la sociologie dont est issue l'**analyse* conversationnelle** (H. Sacks, notamment, est membre actif du « réseau » de sociologues fondateurs de l'ethnométhodologie). Construite en opposition avec la tradition sociologique, l'ethnométhodologie, héritière de la phénoménologie sociale d'A. Schütz et de l'interactionnisme symbolique (G.H. Mead et l'École de Chicago), se caractérise par une *approche dynamique* de l'ordre social qui accorde une place centrale au *point de vue des acteurs* observés dans leur vie quotidienne : à la conception durkheimienne « des faits sociaux comme des choses » *déjà données* et de l'individu soumis à des déterminismes sociaux, H. Garfinkel substitue la vision de l'ordre social comme résultant d'une *construction incessante et interactive*, lisible dans les procédures mises en œuvre par les partenaires sociaux dans leurs activités quotidiennes. La tâche du sociologue est d'exhiber et d'analyser ces procédures ou « ethnométhodes », c'est-à-dire les connaissances, les savoir-faire, les règles de conduite, les interprétations, les routines et autres « raisonnements pratiques » qui organisent les interactions et que les « membres » des collectifs sociaux mobilisent dans « un bricolage permanent » (Coulon 1987 : 28) pour « accomplir » et rendre signifiantes leurs actions, et par là construire la réalité sociale.

De l'attention portée par les ethnométhodologues aux actions banales de la vie sociale découle leur intérêt pour l'activité communicative : le comportement verbal est une **ressource** centrale des acteurs sociaux et la conversation une forme de base de la construction interactive du monde social, que les techniques d'enregistrement permettent plus facilement d'étudier, comme le souligne H. Sacks (cité par Gülich 1990 : 76). Deux propriétés du discours ont été érigées en notions clés de l'approche ethnométhodologique : l'**indexicalité** (une expression n'a de sens qu'en référence au contexte d'énonciation) est, selon H. Garfinkel, une propriété inhérente à toutes les productions langagières, et également aux actions et aux institutions, ce qui impose de les analyser en référence aux situations dans lesquelles elles s'inscrivent

(« Activités et contexte se conditionnent réciproquement », Bange 1992 : 18), et qu'elles contribuent ainsi à rendre intelligibles *(« accountable »)*. Ce dernier point illustre d'autre part la **réflexivité** des pratiques sociales : il y a, selon H. Garfinkel, équivalence entre les constructions des situations produites en interaction et les descriptions *(« accounting practices »)* faites par les interactants de ces situations ; tout au long de la dynamique **séquentielle** des interactions, les participants ajustent *localement* leurs interprétations sur la base de cette représentation du *dire* dans le *dit*, de cette faculté du discours de parler de lui-même – et donc aussi des comportements réciproques des interactants (cf. le concept de **métacommunication*** issu d'une autre démarche, celle des tenants de la « nouvelle communication », Winkin 1981), faculté qui s'origine en partie dans le phénomène sémantique de **sui-référentialité** des langues (cf. la définition du sens comme allusion à l'énonciation chez O. Ducrot).

Or les processus qui sous-tendent les productions langagières et définissent la situation restent le plus souvent implicites, à moins d'un accroc dans le déroulement de l'interaction. Il en découle que les techniques d'analyse mises en œuvre par les ethnométhodologues reposent sur la collecte de données naturelles, obtenues essentiellement par l'observation participante des acteurs en situation ; l'analyse se fera par l'étude exhaustive des activités déployées lors des interactions. Ces outils sont largement empruntés à l'ethnographie, notamment l'ethnographie* de la communication dont les travaux sont souvent très proches de ceux de l'ethnométhodologie. Cette démarche empirique, descriptive et inductive a été appliquée à des terrains très divers : le système scolaire, l'appareil judiciaire et policier, les institutions médicales et psychiatriques, la recherche scientifique et plus récemment l'approche sociocognitive des systèmes organisationnels.

Mais la diffusion de cette « école sociologique », qui n'a gagné la France qu'après l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, est pour les analystes du discours marquée par le programme de recherches consacré à l'une des activités de base des acteurs sociaux : les conversations, qui sont un terrain d'application exemplaire des principes ethnométhodologiques (on trouvera des exemples de ces travaux dans *Lexique*, 5, 1985 et *Langage et société*, 89, 1999).

▶ **Analyse conversationnelle, Contexte, Ethnographie de la communication, Interaction, Métacommunication / métadiscours**

S. Br.

Éthos

Terme emprunté à la rhétorique* antique, l'**éthos** (en grec ηθοσ, personnage) désigne l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son allocutaire. Cette notion a été reprise dans les sciences du langage, et principalement en analyse du discours, où elle se réfère aux modalités verbales de la présentation de soi dans l'interaction verbale.

En rhétorique

L'éthos fait partie, avec le « logos » et le « pathos », de la trilogie aristotélicienne des moyens de preuve (*Rhétorique I* : 1356 a). Il acquiert chez Aristote un double sens : d'un côté, il désigne les *vertus morales* qui rendent l'orateur crédible, à savoir la prudence, la vertu et la bienveillance (*Rhétorique II* : 1378 a) ; d'un autre côté, il comporte une *dimension sociale* dans la mesure où l'orateur convainc en s'exprimant de façon appropriée à son caractère et à son type social (Eggs 1999 : 32). Dans les deux cas, il s'agit de l'image de soi que l'orateur produit dans son discours, et non de sa personne réelle. La perspective aristotélicienne dont s'inspirent les sciences du langage diffère en cela de la tradition initiée par Isocrate et développée plus tard par les Latins, qui définit l'éthos comme une donnée préexistante fondée sur l'autorité individuelle et institutionnelle de l'orateur (sa réputation, son statut social, etc.).

En pragmatique

Chez O. Ducrot, la notion d'éthos comme image de soi est rattachée « à L, le locuteur* en tant que tel », par opposition au sujet empirique situé dans un en-dehors du langage : c'est en tant qu'il est à la source de l'énonciation* que le locuteur « se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante » (1984 : 201). O. Ducrot insiste sur la centralité de l'énonciation dans l'élaboration d'une image de soi, car les modalités de son dire permettent de connaître le locuteur bien mieux que ce qu'il peut affirmer sur lui-même. La notion d'éthos héritée d'Aristote est développée par O. Ducrot dans le cadre d'une théorie de la polyphonie*.

En analyse du discours

Mais l'éthos rhétorique a été principalement repris et élaboré dans les travaux de D. Maingueneau. L'énonciateur doit légitimer son dire : dans son discours, il s'octroie une position institutionnelle et marque son rapport à un savoir. Mais il ne se manifeste pas seulement comme un rôle et un statut, il se laisse aussi appréhender comme *une voix et un corps*. Aussi l'éthos se traduit-il dans le ton, qui se rapporte aussi bien à l'écrit qu'au parlé, et qui s'appuie sur une « double figure de l'énonciateur, celle d'un *caractère* et d'une *corporalité* » (Maingueneau 1984 : 100). De *L'Analyse du discours* (1991) jusqu'à *Analyser les textes de communication* (1998), l'éthos ainsi défini se développe chez Maingueneau en relation avec la notion de scène* d'énonciation. Chaque genre* de discours comporte une distribution préétablie des rôles qui détermine en partie l'image de soi du locuteur. Celui-ci peut cependant choisir plus ou moins librement sa « scénographie », ou scénario familier qui lui dicte sa posture (le père bienveillant face à ses enfants, l'homme au parler rude et franc, etc.). L'image discursive de soi est donc ancrée dans des stéréotypes*, un arsenal de représentations collectives qui déterminent en partie la présentation de soi et son efficacité dans une culture donnée.

L'éthos discursif est en relation étroite avec l'*image préalable* que l'auditoire peut avoir de l'orateur, ou du moins avec l'idée que celui-ci se fait de la façon dont ses allocutaires le perçoivent. La représentation de la personne du locuteur antérieure à sa prise de parole, parfois dite **éthos préalable** ou **prédiscursif**, est souvent au fondement de l'image qu'il construit dans son discours : il tente en effet de la consolider, de la rectifier, de la retravailler ou de la gommer. Cette notion, qui reste problématique car extradiscursive, est néanmoins adoptée, avec diverses précautions, par plus d'un analyste (Adam 1999, Amossy éd., 1999, 2000).

On notera que la notion d'éthos recoupe celles que développaient déjà la linguistique de l'énonciation (le cadre figuratif d'É. Benveniste) et, dans son prolongement, les travaux de C. Kerbrat-Orecchioni (1980 : 20) sur la subjectivité dans le langage (les images que se font respectivement A et B de soi et de l'autre dans l'échange). Elle est par ailleurs en relation étroite avec la notion de « présentation de soi » d'E. Goffman (1973). Ajoutons que, dans la littérature pragmatique,

par exemple chez P. Brown et S. Levinson (1978 : 248), « éthos » prend un sens différent : il renvoie aux normes d'interaction propres à une culture, si bien qu'on peut parler d'« éthos égalitaire », ou encore décrire l'éthos global des Français ou des Japonais.

▶ **Rhétorique, Scène d'énonciation, Stéréotype**

R. A.

Étymologie sociale

La question « D'où vient le sens porté par les mots ? » peut être abordée de multiples manières, de l'introspection personnelle à la sémiotique logicienne. Faire l'**étymologie sociale** (Tournier 1992, 1997, 2001) des « unités » du discours (racines, formes et lemmes, syntagmes, figures, locutions, etc., nous dirons « mots »), c'est transformer cette question en une série d'interrogations qui font tour à tour appel aux origines et à la mémoire, à la situation et aux référents, au projet sur le sens et sur le destinataire, contenus dans un énoncé. Au lieu de s'en tenir à un étymon morphologique, reconstitué et sémantisé, elle s'efforce d'inventorier ce qui fait justement le bruit de la langue pour Saussure, l'histoire, le mythe, le social, le sujet... Et si le sens venait d'ailleurs que des mots eux-mêmes ? Par qui, par quoi les mots sont-ils habités, dans quel site* d'emploi et au service de qui et de quoi ? Pourquoi ont-ils « pris », évolué, marqué, échoué ?

Un programme d'étymologie pourrait ainsi s'établir sur *trois plans* :

• ***L'hypo-discours :*** quête des origines et évolutions des mots, en donnant une place majeure aux phénomènes d'*étymologie populaire* ou de *fausse étymologie savante* (Gougenheim 1970), révélateurs de la façon dont les mots sont ressentis et refaçonnés par les énonciateurs, et aux confluences de l'*étymologie plurielle*, car bien des mots ont plusieurs naissances ; et recherche des valeurs sémantiques préalables, définitionnelles, bien sûr, mais aussi mémorielles et accentuelles (l'étymologie doit se rapprocher de l'histoire des mentalités ; des représentations et des « évaluations » sociales [Bakhtine 1977] qui habitent les mots).

• ***Le co-discours :*** étude des discours autres, coprésents au sein d'une énonciation ou d'une série d'énonciations parentes, à la recherche des *valeurs situationnelles* et *référentielles* en relation avec les existants propres au lieu, au temps et aux acteurs, les textes fonc-

tionnant en dialogisme* permanent ; et examen de l'insertion des mots dans les sites d'emploi examinés, en insistant sur l'interaction*, les places de pouvoir, les consensus relatifs et les antagonismes sémantiques dont ils sont à la fois l'objet et l'instrument.

• ***L'hyper-discours :*** sens construits par les mots mis en texte, avec les intentionnalités et les enjeux sous-tendus, à analyser à la fois dans la séquence énonciative et son argumentation et dans le cumul quantitatif et les stratégies discursives que celui-ci révèle, en faisant enfin la part belle aux « fonctions » sociales et politiques des mots (*labels, thèmes, marqueurs, indices, arguments, actes de langage, annulateurs,* etc.). Les mots doivent avouer comment ils s'y prennent pour introduire dans l'agir communicationnel les stratégies, les dramaturgies ou les didactismes qui peuvent nous rendre tour à tour inventeurs, propagateurs et soumis.

L'étymologie sociale ne se fixe pas pour objectif de décrire dans les mots le seul passé de leur être de raison mais de mettre aussi au jour *l'actualité de leurs raisons d'être.*

▶ **Mot, Site d'emploi, Stratégie de discours**

M. T.

Euphémisme

L'euphémisme s'apparente à la litote*, mais alors que celle-ci est une expression affaiblie, l'euphémisme – du grec *euphêmein*, « dire des paroles de bon augure » (d'après Benveniste 1966 : 308) – est une expression *enjolivée.* Dumarsais (1988 : 158) définit cette figure comme celle « par laquelle on déguise des idées désagréables, odieuses ou tristes, sous des noms qui ne sont point les noms propres de ces idées ; ils leur servent comme de voile, et ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, selon le besoin ».

C'est donc sur sa fonction pragmatique que repose l'unité de la figure*, qui peut emprunter des procédés très variables : *abréviation* (« la P. respectueuse », les « fitures » pour « confitures » dans le jargon de la préciosité), *métaplasme* (déformation du signifiant, dans le cas des jurons et des sacres tels que « sapristi », « parbleu », « ventrebleu »), *périphrase* (« il a marché sur ce que je pense », « je te dis les cinq lettres », expression qui est d'ailleurs en même temps, d'après

B. Dupriez (1980 : 206), un **contre-euphémisme** lorsqu'il remplace « bonne chance ! »).

De nos jours, même si l'euphémisme ne relève plus véritablement d'une conception magique ou superstitieuse du langage, ses emplois correspondent souvent aux principaux *domaines tabous* de notre société : *maladie et mort* (« une longue et terrible maladie », « elle nous a quittés », « il a mis fin à ses jours »), *sexualité et scatologie* (les « lavabos », les « toilettes », le « petit coin », « faire l'amour », et même « un heureux évènement »). Mais à côté des « euphémismes de bienséance », Dumarsais mentionne déjà les « euphémismes de civilité », utilisés pour ménager autrui (il signale ainsi « je vous remercie » pour « allez-vous-en », ou ces périphrases « plus honnêtes » auxquelles on recourt pour éviter de rappeler à un « ouvrier » ou à un « valet » « la bassesse de son état »). De tels euphémismes sont aujourd'hui légion (« préposé », « technicien de surface », le « troisième âge », les « non-voyants », les « malentendants », les « gens de petite taille », etc.), ainsi que ceux qui visent à enrober d'une sorte de flou artistique certains problèmes politiques ou sociaux (les « demandeurs d'emploi », les « pays en voie de développement », un « quartier sensible », les « évènements d'Algérie », etc.). La liste des euphémismes s'accroît encore si l'on admet aux côtés de ces **euphémismes lexicaux,** ainsi que le proposent certains pragmaticiens, ces **euphémismes syntaxiques** que sont les actes* de langage indirects, du moins lorsqu'ils ont la valeur d'un « adoucisseur* ».

***Comme la plupart des tropes**,* les euphémismes peuvent être *lexicalisés* (voir exemples précédents), ou *« d'invention »,* ainsi dans ce passage de la fable de La Fontaine intitulée *La Fille* (livre VII, fable IV) :

> « Son miroir lui disait : Prenez vite un mari.
> *Je ne sais quel désir* le lui disait aussi. »

La lexicalisation entraîne un affaiblissement de l'euphémisme, qui doit en permanence lutter contre cette usure qu'engendre un trop fréquent usage.

▶ **Acte de langage indirect, Adoucisseur, Figure, Litote, Politesse, Trope**

C. K.-O.

Évaluation

I. Évaluation ☞ Appréciation

II. Évaluation (chez Bakhtine)

Pour M. Bakhtine et V.N. Volochinov, l'**évaluation** participe de la perception que tout locuteur se fait du contexte extraverbal dans lequel il prend la parole. Par suite, toute évaluation, tout jugement que l'on porte sur les énoncés de la vie quotidienne englobent à la fois le mot et la situation de l'énoncé, comme le montre T. Todorov (1981 : 67 *sq.*) à propos de la théorie de l'énoncé développée par M. Bakhtine : la partie non-verbale de l'énoncé (le contexte extraverbal) est une partie intégrante de l'énoncé, et non une cause extérieure de l'énoncé. Mais si le « *contexte extraverbal* de l'énoncé se décompose en trois aspects : (1) l'horizon spatial commun aux locuteurs [...], (2) la *connaissance et la compréhension de la situation* [...], (3) l'*évaluation* [...] qu'ils font de cette situation », le discours « ne reflète pas ici la situation extraverbale comme le miroir reflète un objet. [...] il en dresse en quelque sorte le *bilan évaluatif* » (Volochinov 1981 : 190).

J. Peytard, tout en se réclamant du modèle bakhtinien, effectue un déplacement de la notion en la rapportant à l'insertion du discours d'autrui, en particulier lorsque l'énonciateur cherche à s'approprier les mots du **tiers-parlant** (ou énoncés appartenant à la masse interdiscursive à laquelle empruntent les interlocuteurs pour étayer leur propos dans un mouvement locutoire de type « je-te-dis-que-les-gens-disent-que »), ou lorsqu'il vise à transmettre à un public X des énoncés venus d'ailleurs : « Il semble de quelque intérêt de réfléchir à ce qui, dans le discours, signale ces opérations de reprise, de reformulation, de variation, d'ajustement du dit de l'autre et des autres à mon propre dit [...]. Mais cela ne va pas sans une incessante *évaluation* qui accompagne tout placement d'un segment dans la chaîne de l'énoncé » (Peytard 1994 : 69). Il ne s'agit pas forcément d'un jugement explicite mais plutôt d'une évaluation de *pertinence discursive*, « le locuteur situant le *discours du tiers-parlant* dans son discours évalue ces énoncés tiers, mais, ce faisant, il ne peut que se situer lui-même par rapport à eux » (*ibid.* : 71).

L'évaluation de la situation, que M. Bakhtine pose comme constitutive du contexte extraverbal, de même que le *jeu évaluatif* qui se joue entre l'énonciateur et le tiers-parlant au travers de différents

indices, syntaxiques, lexicaux, prosodiques, permettant, pour J. Peytard, de le mesurer et de l'interpréter, ne sont pas sans rapport avec la catégorie de l'appréciation d'une part, avec la notion d'évaluation de W. Labov d'autre part.

▶ **Appréciation, Contexte, Énoncé, Modalité, Reformulation, Situation de communication, Surdestinataire**

S. M.

Évènement de communication

☞ **Ethnographie de la communication**

Évènement discursif

Dans un texte, daté significativement de l'année 1968, ouvrant « le champ des évènements discursifs », M. Foucault précise qu'il convient désormais de « restituer à l'énoncé sa singularité d'évènement », énoncé d'archive qui « n'est plus simplement considéré comme la mise en jeu d'une structure linguistique [...] On le traite dans son irruption historique » (1994, I : 706). Et c'est sur l'analyse d'un évènement de mai 1968 (Charléty) que devaient débuter les analyses d'**évènements discursifs** menées conjointement par des historiens et des linguistes (Guilhaumou, Maldidier et Robin 1994).

De la formulation de l'expérience à l'individualisation de l'évènement

Au sein de *l'analyse de discours du côté de l'histoire*, l'évènement discursif se définit par rapport à l'inscription *de ce qui est dit* à un moment donné dans des *configurations* d'énoncés*. Certes, É. Benveniste avait déjà mis l'accent sur la valeur d'acte de l'énoncé performatif, sur le fait qu'« il est évènement parce qu'il crée l'évènement » (1966 : 273), ouvrant ainsi la voie à l'étude de « l'évènement énonciatif » (Fenoglio 1997). Mais la perspective de M. Foucault est plus ample : ce philosophe considère qu'un énoncé est toujours un évènement dans la mesure où son analyse ne peut être réduite à des considérations sur la langue, le sens et le référent.

Après l'analyse de l'évènement « Charléty » en mai 1968, puis les approches configurationnelles relatives aux premiers évènements de la Révolution française, de « la prise de la Bastille » (Lüsebrink et Rei-

chardt 1990) aux massacres de septembre 1792 (Conein 1978), études si nombreuses qu'elles font désormais l'objet d'une synthèse (Guilhaumou 1998 b), le « retour à l'évènement » en analyse de discours s'est accentué au point de rejoindre, au cours des années 90, l'évènementialisation actuelle du mouvement social, dans son lien avec le passé, la mémoire et l'histoire. Il s'agit alors d'affirmer que l'évènement se dit dans un langage spécifique, que ce langage fournit des ressources pour « formuler » l'expérience et permet d'élaborer des procédures pour l'individualiser (Quéré 1999). L'accent est mis par là même sur le processus complexe de transformation d'une situation en un évènement discursif, donc sur l'universelle singularité des points de vue individuels constitutifs de l'évènementialité. La connaissance réflexive de l'évènement par les acteurs, auteurs, spectateurs et lecteurs s'intègre ainsi dans une approche esthétique (au sens kantien) de l'évènement (Guilhaumou 1998 a), c'est-à-dire qui prend au sérieux la capacité de juger de ces « nouveaux sujets » et leur potentiel novateur. Alors, la tradition discursive se noue à la nouveauté sans en déterminer les limites, donc dans un mouvement d'invention de l'avenir humain respectueux de la mémoire discursive. Une linguistique des historiens orientée vers l'étude des évènements langagiers (Tournier 1998) s'avère ainsi particulièrement prometteuse. Mais elle nécessite de bien distinguer le champ langagier des évènements discursifs, donc de ce qui se dit et se fait dans l'énoncé au titre des ressources de la parole réflexive des sujets, et le « monde lingual » des évènements* linguistiques, où l'inscription de noms et d'objets en position référentielle constitue un réservoir empirique d'archétypes « vides de sens », donc susceptibles de fixer le « sens commun » de l'évènement, véritable dénominateur commun dans l'interrelation des significations tissées entre les acteurs de l'évènement.

Un évènement irréductible à toute situation

Alors l'évènement discursif n'est guère plus réductible à une situation d'ensemble qu'à un contexte particulier. L'abord de la situation « sociale » donne tout juste une vague idée du contexte d'un corpus défini dans un ordre préalable ; il élude l'hétérogénéité des énoncés constitutifs de l'évènement discursif, il rend superflu la *lecture d'archives*, se limitant de fait aux éléments historico-textuels jugés adéquats à la validation de la constitution d'un corpus*. En d'autres

termes, l'évènement discursif ne procède pas d'un enchaînement causal dans la mesure où toute situation historique n'engendre pas obligatoirement un évènement discursif. Le site discursif de l'évènement relève plus d'une *présentation subjective* que d'une représentation *a priori* : sa manière d'être lui est immanente, donc irréductible à toute situation historique. A. Badiou (1988 : 200) a pu ainsi affirmer que la dimension immanente, créatrice de l'évènement de la Révolution française tient au fait que cet évènement « atteste lui-même qu'il est un terme de l'évènement qu'il est ». Nous sommes là au plus loin de ce qu'il est convenu d'appeler l'évènement de communication, évènement signifié par un processus discursif, donc sans signification propre, sans phénoménalité, qui s'impose au sujet, le dépossède de sa capacité interprétative.

Enfin, le sujet énonciatif mis en valeur par l'évènement discursif n'est pas nécessairement un sujet* parlant déjà constitué, un acteur et/ou un auteur. Il est aussi un *spectateur*, et/ou un *lecteur*, imprévisible, désintéressé au départ de l'action, puis devenu apte à juger dans le cours de l'action, puis *protagoniste* à part entière de l'évènement. À ce titre, l'évènement discursif n'est pas dissociable de la formation d'un « sens commun » par l'universalisation de la singularité évènementielle dont le spectateur s'avère l'élément central dans la mesure où il permet l'achèvement narratif de l'évènement discursif (Ricœur 1990). C'est là où s'établit le lien avec l'évènement* linguistique, qui fixe les expressions issues du « sens commun » dans le schéma historique de la langue empirique en tant que « langue commune ».

De l'évènement discursif à l'évènement linguistique, il est question de l'*évènementialité* sur le mode de la donation linguistique : *ce qui est donné ne peut être séparé de ce qui est dit, ce qui est dit nous est donné par le seul fait d'être dit* (Petit 1991). Affirmer la toute-puissance de l'évènementialité, c'est distinguer d'emblée le fait pris dans un monde prédéfini et l'évènement irréductible au contexte, donc appréhendable dans sa propre effectuation discursive (Romano 1998, 1999), tout en marquant, de manière là aussi différenciée, son inscription référentielle dans l'univers de la langue empirique.

▶ **Action, Archive, Configuration, Corpus, Énoncé, Ethnographie de la communication, Évènement linguistique, Trajet thématique**

J. G.

Évènement linguistique

Critiquant la perspective relative à la conscience linguistique en histoire de la langue, on a d'abord proposé, en histoire du discours, de caractériser l'espace des pratiques langagières par la notion d'économie linguistique (Guilhaumou 1989), puis, dans le dialogue avec les historiens des théories linguistiques (Auroux 1989-2000), par celle d'**évènement linguistique** (Guilhaumou 1996).

Le cas de la langue française au XVIII[e] siècle

Des énoncés tels que « la langue française », « l'Assemblée nationale », « la prise de la Bastille », « la langue nationale », etc., qui président à la mise en acte progressive du français national comme langue politique, s'inscrivent, au XVIII[e] siècle, en position référentielle : leur signification outrepasse la compréhension de l'évènement discursif dont ils sont issus.

Ainsi, *le cas français* s'avère particulièrement propice à la mise en évidence d'évènements linguistiques. Contentons-nous d'en marquer le point de départ et le tournant final majeur. Tout commence, dans l'univers des outils linguistiques, avec l'identification de la « langue française » à une « langue commune » au sein du premier dictionnaire monolingue, le *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Ce dictionnaire suscite la construction d'un premier « état de la langue française ». L'évènement linguistique procède ici de la nomination, avec majuscules, de « La Langue Française » comme référent incontournable d'un corps de savoir et de prescriptions sur la langue jugée adéquate à l'expression discursive du corps du roi (Collinot et Mazière 1997). Moins d'un siècle plus tard, la Révolution française est inaugurée par l'*invention colingue** de l'expression archétypique de la représentation politique moderne, « l'Assemblée nationale » (Balibar 1995). Il revient à la figure de « l'écrivain patriote », dont la toute-puissance en 1789 est incarnée par Sieyès (Guilhaumou 2001), de présider à cet évènement linguistique majeur. Cette figure médiatrice du « sujet politique de la langue » (Auroux 1986) crée le nom de l'institution dominante par une traduction colingue entre des mots français, anglais et latins (Guilhaumou 2001) dans le contexte du récit des *évènements d'Assemblée* des 15, 16 et 17 juin 1789 (Guilhaumou 1998 b).

De l'hyperlangue à l'évènement linguistique

Alors que l'évènement* discursif concerne l'approche configurationnelle de *ce qui est dit dans les énoncés d'archive sous une forme attestée*, l'évènement linguistique se définit en amont d'un tel sens advenu. Nous le trouvons en effet en des points singuliers du continuum de la réalité constitutive de la langue, là où *la matière de la langue empirique*, c'est-à-dire ses manifestations propres (disons les faits de la langue empirique), remplit *l'espace-temps de communication* dans lequel les *sujets de la langue* trouvent les moyens et les instruments de la connaissance de cette langue devenue historiquement commune. Ainsi « l'espace-temps, par rapport à l'intercommunication humaine, n'est pas vide, il dispose d'une certaine structure que lui confèrent les objets et les sujets qui l'occupent. Appelons hyperlangue cet espace-temps ainsi structuré » (Auroux 1998 : 115). L'évènement linguistique relève alors de la part dynamique de l'*hyperlangue* qui permet l'innovation linguistique, puis sa stabilisation dans une langue désormais commune, ce que l'historien linguiste appelle un *état d'hyperlangue*. Il ne s'agit pas ici de s'en tenir à la description historique de manifestations linguistiques empiriques qui relèvent de l'histoire de la langue, mais d'évoluer dans des moments historiques où *quelque chose* et/ou *quelqu'un* fixe pour un temps notre connaissance commune de la langue et son extension progressive à l'ensemble de ses manifestations discursives.

De l'existence incontournable de la *langue empirique*, nous retenons que la langue existe d'abord sous la forme de *singularités évènementielles*, mais qu'elle acquiert sa stabilité dans leur identification au sein de schèmes fondateurs d'une langue désormais jugée commune par ses utilisateurs. *Quelque chose est existant, quelqu'un parle* au sein d'une évènementialité originaire elle-même « vide de sens », mais juge de l'appartenance de chacun à une communauté de langage.

Il s'agit donc, avec les évènements linguistiques, de porter notre attention sur des *dynamiques cognitives*, c'est-à-dire de nous intéresser au processus historique de connaissance par lequel nous utilisons des expressions pour nous référer à quelque chose et/ou quelqu'un. Ainsi, dans un espace cognitif irréductible au simple recensement des faits de langue, la connaissance des évènements linguistiques revient à élucider le statut référentiel d'expressions attestées, de les insérer

dans des schémas et des types qui font le lien entre la réalité empirique de la langue et la production discursive du sens. Les évènements linguistiques peuvent alors se délimiter sur la base d'une tripartition entre des *sujets cognitifs* disposant de capacités linguistiques propres, tels que les diverses figures du sujet politique de la langue (de l'académicien pris dans le service du roi au « grammairien patriote » inscrit dans l'espace républicain), des *objets cognitifs* identifiés à des *outils linguistiques* tels que les grammaires et les dictionnaires, et des *jugements cognitifs* circonscrits dans ce qu'il est convenu d'appeler, de façon certes trop restrictive, la *conscience linguistique*.

En fin de compte, l'histoire des évènements linguistiques s'inscrit dans différents domaines d'investigation où la recherche de la matérialité* discursive, propre à l'analyse du discours, demeure au premier plan. Associée au mouvement de la langue empirique au sein de l'hyperlangue, elle permet d'appréhender la production de nominations archétypiques au moment où se stabilisent de nouveaux états de langue. Prise dans l'espace de formation des *outils linguistiques*, elle rend compte de leur dynamique discursive (Collinot et Mazière 1997). Étendue à une interprétation large du lexique, depuis le traitement des unités lexicales dans les dictionnaires jusqu'à la prise en compte de ce qui se dit et se fait à l'aide d'unités d'usage, elle permet de comprendre comment l'institution historique de la langue s'inscrit, à partir d'une dynamique du savoir de la langue par les locuteurs ordinaires, dans un savoir sur la langue.

Ainsi se précise, dans le champ des sciences du langage, une figure de l'*observateur-historien* susceptible de décrire empiriquement l'apport au savoir de la langue de sujets impliqués dans des évènements linguistiques sans réduire leurs formes d'expression aux manifestations explicites de la *conscience linguistique* (Branca-Rosoff *et al.* 1995), ou plus largement à des faits de langue.

▶ **Archive, Colinguisme, Énoncé, Évènement discursif, Hypertextualité, Interlangue**

J. G.

Excuse ☞ Politesse

Exolingue (communication –)

La notion de **communication exolingue** a été introduite par R. Porquier pour désigner « celle qui s'établit par le langage, par des moyens autres qu'une langue maternelle éventuellement commune aux participants » (1984 : 18). Parmi les paramètres situationnels déterminant et construisant cette communication, R. Porquier place au premier rang la « *situation exolingue* (ou la dimension exolingue de la situation) » *(ibid.)*, qu'il caractérise non seulement par le contact linguistique, mais aussi par la conscience et les représentations que les participants ont de cet état de fait, et qui viennent structurer leur communication.

La communication exolingue concerne non seulement la situation, que l'on pourrait considérer comme prototypique, où se trouvent en face à face un locuteur natif et un locuteur non-natif dans une langue donnée, mais aussi les formes extrêmement variées que peuvent prendre les contacts linguistiques : par exemple le recours à une troisième langue, le passage d'une langue à l'autre dans les cas d'alternance codique ou de conversations bilingues (Prieto 1988).

Les études sur la communication exolingue ont dégagé les stratégies utilisées par les participants pour remédier aux problèmes posés par la disparité de leurs répertoires linguistiques respectifs, en particulier les *procédés de facilitation* (Alber et Py 1986), dont relèvent la *mention* (procédé dans lequel le locuteur non-natif ne produit qu'un énoncé inachevé, voire une simple bribe de son intervention, laissant au natif le soin de compléter la formulation) et la *reformulation*, particulièrement utilisée par le natif.

La réflexion sur la notion de situation exolingue, quant à elle, a conduit tout d'abord à reconnaître que toutes les situations de communication se situent en réalité sur un axe reliant les deux pôles extrêmes exolingue et endolingue (*i.e.* d'où serait absente toute disparité dans les répertoires des participants) : « Il n'existe pas de conversation effectivement endolingue » (Alber et Py 1986 : 80). Si aucune situation n'est totalement dépourvue de disparités entre les savoirs et les normes mis en œuvre par les participants, on réserve néanmoins en général *exolingue* pour les cas où cette disparité (ou asymétrie) est décisive pour le fonctionnement des échanges, et se manifeste entre autres, au niveau de la relation* interpersonnelle, par

une intensification du « travail de figuration » – le risque de perte de face* étant particulièrement important – et, au niveau de l'interaction elle-même, par l'attention particulière portée par les participants à son déroulement, parallèlement à son but « ordinaire » ou à son détriment (Véronique 1995, Véronique et Vion éds 1995). Ces caractéristiques permettent de concevoir la communication exolingue comme un cas particulier de communication interculturelle*.

Enfin, de nombreuses recherches se sont consacrées à un autre aspect de ces situations : l'augmentation du risque d'apparition de malentendus*, et corrélativement la fréquence du recours à des procédures de réparation*. L'étude de ces phénomènes impose la prise en compte des représentations préalables et des stéréotypes* qui viennent s'ajouter aux disparités linguistiques (Noyau et Porquier 1984, Hérédia 1986, Dausendschön-Gay 1988).

▶ **Interculturel**

V. T.

Exophore ☞ **Endophore / exophore**

Explication

La linguistique textuelle fait de la séquence explicative un des types de séquences de base (Adam 1996 : 33). *En épistémologie,* l'**explication** est définie par ses caractéristiques conceptuelles. *L'analyse des « accounts »* (justifications, explications) dans les interactions ordinaires se propose de saisir l'intelligibilité des actions et des interactions ordinaires. *Dans la langue courante,* les mots « expliquer » et « explication » renvoient à des scénarios, à des types de discours et d'interactions extrêmement divers. L'analyse du discours doit en outre tenir compte des entrelacs entre *argumentation et explication.*

Structure conceptuelle du discours explicatif

Du point de vue conceptuel, le discours explicatif s'attache à caractériser la relation entre phénomène **à expliquer** (*explanandum*, M) et phénomène **expliquant** (*explanans*, S). On distingue ainsi : l'explication **causale** (qui permet la prédiction) (« Arc-en-ciel : Phénomène météorologique lumineux [...] qui est produit par la réfraction, la réflexion et la dispersion des radiations colorées composant la lumière

blanche [du Soleil] par des gouttes d'eau », *Le Nouveau Petit Robert* 1995 : « Arc-en-ciel ») ; l'explication **fonctionnelle** (« Pourquoi le cœur bat-il ? Pour faire circuler le sang », « Pourquoi la religion ? Pour assurer la cohésion sociale ») ; l'explication **intentionnelle** (« Il a tué pour voler »). La structure conceptuelle du discours explicatif en sciences dépend étroitement des définitions et des opérations réglant le domaine considéré : on explique diversement *en histoire, en linguistique, en physique, en mathématiques* ; l'explication donnée à l'élève n'est pas identique à celle que l'on donne au collègue.

Explications ordinaires

L'ethnométhodologie:* H. Garfinkel (1967) accorde une importance centrale à l'analyse des explications (« *accounts* » : « s'expliquer, expliquer que, [se] justifier, donner des raisons ») dans les interactions ordinaires, et cela à deux niveaux. D'une part, au niveau de l'explication *explicite (« overt explanation »)* « par laquelle les acteurs sociaux justifient ce qu'ils sont en train de faire en termes de raisons, de motifs ou de causes » (Heritage 1987 : 26). D'autre part, à un second niveau, *implicite*, ce même genre d'explications, raisons, motifs et causes, « *inscribed in social action and interaction* » *(id.)*, en assurent en permanence l'*intelligibilité mutuelle*, sur fond d'un ensemble d'attentes sociales ou de normes morales pratiques. Ces explications sont dites **situées** dans la mesure où elles font intervenir des considérations relevant de domaines sociaux et d'idéologies particulières.

Du point de vue de l'analyse conversationnelle, les explications « ouvertes » interviennent en particulier comme **réparations**, lorsqu'un premier tour de parole est suivi d'une suite non-préférée ; par exemple, lorsqu'une invitation est refusée, le refus est accompagné d'une justification (« Je ne pourrai pas venir, j'ai du travail »). Ce genre d'explication ou de bonne raison est exigé par une norme sociale, comme on peut le voir par le tour pris par l'interaction lorsque l'explication n'est pas fournie (Pomerantz 1984).

« Expliquer », « explication » et situations explicatives

Les actants du verbe « expliquer » sont des locuteurs humains (L_1, L_2...) ou des discours renvoyant aux phénomènes expliquant (S) ou à expliquer (M). L'explication est désignée comme une séquence inter-

actionnelle tendant à la dispute dans « L_1 et L_2 s'expliquent (au sujet de M) ». C'est une séquence interactionnelle conceptuelle dans « L_1 explique M à L_2 ». C'est une séquence monologique conceptuelle avec effacement des traces d'énonciation dans « S explique M (M s'explique par S) ». Le tout se combine : « L_1 affirme à L_2 que S explique M ».

On peut tenter de schématiser cette constellation actancielle comme une succession de **stades** : Surgissement et formulation du doute au sujet de (M) – Demande ou recherche d'explication (S) – Formulation de l'explication (S) – Ratification de (S). Chacune de ces étapes peut être co-construite ou négociée dans une interaction, ainsi que la répartition des rôles discursifs d'expert (L_1) (cherchant à faire admettre son discours explicatif) et de profane (L_2) (introduisant la question sur [M] et validant ou non [S]).

Dans l'usage ordinaire, le mot « explication » désigne des segments de discours ou des séquences interactives succédant à des questions de nature extrêmement diverse, produites lorsque quelque chose n'est pas *compris* : « Explique-moi le sens de ce mot » (demande de définition, de paraphrase, de traduction ou d'interprétation) ; « – ce qui s'est passé » (demande de récit) ; « – pourquoi la lune change de forme apparente » (demande de théorie, de schémas et d'images) ; « – la théorie de la relativité » (demande de théorie) ; ou toutes les fois qu'on ne sait pas comment faire : « Je ne comprends pas comment ça marche » (demande de produire une notice explicative, ou mode d'emploi, ou une démonstration pratique ; la structure de l'explication fournie sera aussi diverse que le type d'activité en cause). La question de l'unicité du concept d'explication se pose donc, ainsi que celle des discours explicatifs et de l'activité interactionnelle appelée « explication ». On ne peut la définir que de manière générale et ambiguë comme une activité cognitive, langagière, interactionnelle, déclenchée par le sentiment ou l'expression d'un doute, d'une ignorance, d'un trouble dans le cours normal de l'action ou d'un simple **malaise** (« *mental discomfort* », Wittgenstein 1975 : 26). L'explication est ce discours ou cette interaction qui satisfont un besoin cognitif, apaisent un doute et produisent un sentiment de **compréhension** et d'intercompréhension.

Explication et argumentation

La situation est encore compliquée par les entrelacs et les jeux stratégiques entre explication et argumentation. Elles sont également

déclenchées par le *doute*. Il s'agit dans les deux cas d'une *relation* entre deux sous-discours : l'argumentation monologique relie un argument et une conclusion, l'explication un explanans et un explanandum. Dans l'exposé argumentatif, l'argument est donné comme assuré, le doute porte sur le conséquent, la conclusion ; mais dans la recherche d'argument, c'est l'inverse, comme dans l'explication, où l'explanandum qui est avéré et l'explanans qui est à trouver. Les mêmes **lois* de passage** peuvent assurer la connexion. Les liens causaux sont exploités dans l'explication comme dans l'argumentation (par exemple dans l'argumentation par les conséquences, « Vendons le haschisch en pharmacie, ça ruinera les trafiquants ») ; les liens fonctionnels servent à justifier des actions (« Je vais inventer une nouvelle religion, ça créera du lien social ») ; et les motifs sont autant de bonnes raisons (« Je vais l'assassiner pour prendre son argent »). En outre, des **séquences*** argumentatives peuvent survenir dans le processus explicatif, s'il se produit un conflit entre les explications proposées.

L'opposition argumentation/explication peut comporter un enjeu argumentatif. L'interaction explicative suppose une répartition inégalitaire des **rôles*** : Profane (Ignorant) en position basse / Expert, en position haute. En situation d'argumentation, les rôles de proposant* et d'opposant* sont égalitaires (expliquer à quelqu'un *vs* argumenter avec ou contre quelqu'un). La question « Pourquoi ? » peut introduire une mise en cause d'une opinion, d'un comportement, et une demande d'explication au sens de justification. Elle compte donc parmi les actes de mise en question susceptibles d'ouvrir une *situation argumentative*, où les participants discutent d'égal à égal. Mais le destinataire de cette question peut reformater cette situation comme une *situation explicative* où les rapports de place* sont asymétriques, ce qui lui permet de capter la position haute : « Attends, je vais t'expliquer ! » Cette constatation est soutenue par les études qui ont montré que le changement de **cadrage*** par passage de l'auditoire d'un public de profanes à un public d'experts s'accompagne d'un passage de l'explication à l'argumentation.

▶ **Argumentation, Démonstration, Interaction, Séquence**

C. P.

Explication et transmission de connaissances

Dans le domaine des discours de transmission de connaissances, l'**explication** constitue une catégorie d'analyse, qui actualise, de manière privilégiée, les dimensions cognitives et les dimensions communicatives du mode* discursif prototypique de certains genres* discursifs qui y sont mobilisés (Moirand 1999 a).

D'un point de vue syntaxique, le verbe *expliquer* repose : soit sur une structure à trois actants dont deux animés (A explique quelque chose à B), structure qui correspond à la représentation « spontanée » que l'on a d'une explication didactique*, et qui présuppose une asymétrie des connaissances ; soit sur une structure à deux actants non-animés (X explique Y), qui relie par une relation de type cause-conséquence deux faits, deux phénomènes ou deux processus, représentation qui s'avère plus conforme à ce que serait une explication scientifique.

D'un point de vue énonciatif, l'acte d'expliquer place par conséquent celui qui explique dans deux positions différentes : soit dans la position de transmettre des connaissances, y compris celles produites par d'autres, ce qui l'inscrit dans une situation triangulaire, dans laquelle le médiateur (enseignant ou vulgarisateur) reformule le discours « savant » en fonction de ses destinataires ; soit dans une position de témoin (et non pas d'agent), ce qui serait le propre des discours scientifiques de production de connaissances.

D'un point de vue cognitivo-discursif, il s'agit de saisir les différentes formes et fonctions de l'explication, en tant que catégorie construite par le discours, et qui laisse des traces dans la matérialité textuelle : expliquer peut anticiper une demande de clarification sur un terme ou sur un référent (« Qu'est-ce que cela veut dire ? », « Qu'est-ce que c'est ? »), ou bien une demande sur la conduite à tenir, les procédures à suivre ou la chronologie des actions à effectuer (« Comment ça marche ? », « Comment on fait ? »), ou bien encore répondre à une interrogation sur les raisons des faits, des phénomènes ou des actions (« Pourquoi cela se passe-t-il ainsi ? », « Comment est-ce possible ? »).

Dimensions cognitives vs dimensions communicatives

L'articulation entre les trois points de vue (syntaxique, énonciatif, cognitivo-discursif) amène à aborder cette catégorie prototypique des discours de transmission de connaissances à travers l'étude de ses **dimensions cognitives** et celle de ses **dimensions communicatives**. La première repose sur le repérage des dénominations*, désignations*, reformulations* et thématisations, qui transforment les objets de connaissance en objets* de discours, et qui renseignent sur la nature et l'organisation des savoirs ou des savoir-faire transmis en fonction des schémas cognitifs propres au domaine (voir la notion de praxéogramme*). La seconde repose sur le repérage des places* énonciatives que le discours construit, ainsi que sur celui des représentations qu'il donne du discours des autres, à travers les relations entre le discours du médiateur et les discours savants représentés, mais aussi entre le discours du médiateur et les discours réels ou imaginés des destinataires.

On peut estimer, à la suite de J. Piaget (comme le font Ebel 1981, Grize 1990 : 106), que l'explication présuppose l'introduction de l'opérateur « pourquoi », et considérer, dans ce cas, que, pour être perçue comme telle, une séquence discursive doit répondre à trois conditions : (1) le phénomène à expliquer doit être hors de contestation, bien établi et reconnu par l'ensemble de la communauté* discursive de référence ; (2) il doit être obligatoirement mis en relation avec des savoirs autres, établis ailleurs ou avant, sur la question ; (3) celui qui propose l'explication doit être tenu pour compétent et neutre. Cette conception, qui a l'avantage de distinguer l'explication de la définition et de la description d'une part, de la justification et de l'argumentation de l'autre, restreint l'explication aux faits scientifiques reconnus par l'ensemble de la communauté, ce qui ne paraît correspondre ni aux représentations « spontanées » que l'on a de l'explication (expliquer un mot, décrire un objet ou une procédure...), ni au mode discursif explicatif que l'on rencontre, par exemple, dans les médias, lorsqu'il s'agit d'établir des liens entre des faits politiques, économiques ou sociaux, c'est-à-dire de proposer des hypothèses explicatives sur le sens social des évènements plutôt que des explications scientifiques (voir Charaudeau 1998 b, Moirand 1999 b, 2000).

▶ **Analogie, Dialogisme, Didacticité, Énonciation, Reformulation**

S. M.

Explicitation / implicitation

L'**explicitation** et l'**implicitation** sont des processus mentaux qui consistent, pour le premier à rendre manifeste ce qui n'est pas clairement exprimé par les mots de l'énoncé, pour le second à ne pas exprimer clairement certaines informations qui restent ainsi latentes dans l'énoncé. Le locuteur choisit donc, lors de son acte d'énonciation, d'expliciter ou d'impliciter certaines informations, à charge pour l'interlocuteur de découvrir celles qui sont implicitées.

L'**explicitation** peut se faire soit en dévoilant les référents qui se trouvent derrière les mots à valeur anaphorique (« Tu l'as vue ? – Qui ça ? – *Sandrine* ») ou déictique (« Je t'attendrai ici. – Où ça, ici ? – *Chez moi* »), soit en rendant manifeste certaines intentions du sujet parlant (« Vous avez du déca ? – Oui, et alors ? – Je désire boire un café décaféiné »).

L'**implicitation** a différentes natures selon que les informations implicitées sont plus ou moins immédiatement reconnaissables. Les présupposés* sont des implicites immédiatement reconnaissables quels que soient les contextes d'emploi (« Pierre a cessé de fumer » → p.p. « Pierre fumait avant »), les sous-entendus* doivent être calculés par inférence* à partir des données du contexte ou de la situation (« J'aime bien les huîtres » → « Il veut se faire inviter à manger des huîtres »). Le calcul de ces implicitations peut être fait en appliquant des *lois* du discours* (Ducrot *et al.* 1980), ou des *maximes* conversationnelles* (Grice 1979). D'autres linguistes distinguent *laisser à entendre*, *donner à entendre* et *sous-entendre* (Récanati 1981: 141).

Enfin, D. Sperber et D. Wilson donnent un sens restreint à **implicitation** dans la mesure où ils distinguent celle-ci de l'*implicature** conversationnelle et conventionnelle de H.P. Grice (1979), et où ils proposent de faire une distinction entre *prémisses implicitées* et *conclusions implicitées* en rapport avec le principe de pertinence* (Sperber 1989 : 290).

▶ **Ambiguïté, Implicite, Inférence**

P. C.

Explicite ☞ Implicite

Exposition discursive

Cette expression tend à désigner l'environnement constitué des énoncés, textes ou discours, auquel est exposé tout acteur placé dans un espace social donné : le citoyen d'une démocratie avancée, le professionnel d'une multinationale ou l'acteur d'un système éducatif, comme le pose par exemple C. Develotte (1996 : 143) : « Nous appelons *espace d'exposition discursive* l'environnement d'énoncés auquel sont exposés tels ou tels acteurs du système éducatif considéré. C'est en fonction de cet espace d'exposition discursive que chaque agent du système éducatif configure à un moment donné ce que nous appelons son *espace de production discursive*, c'est-à-dire les discours qu'il peut tenir dans l'institution, en fonction de son espace d'exposition discursive. »

Si la notion originelle a été empruntée à l'acquisition des langues (l'exposition à une langue naturelle est nécessaire à son apprentissage), son transfert à l'analyse du discours permet de prendre en compte l'inégalité de l'exposition discursive et ses conséquences sur la transmission et l'appropriation des savoirs, ou sur la saisie des informations. Ainsi la maîtrise des genres* discursifs circulant dans notre communauté native ou dans les communautés* discursives avec lesquelles nous entrons en contact ne va pas de soi, parce que nous ne sommes pas exposés aux mêmes discours, selon les espaces culturels, familiaux, sociaux et professionnels que nous parcourons (Moirand éd., 1996 : 6). Par ailleurs, une exposition à une grande diversité de genres discursifs, eux-mêmes saturés de diverses hétérogénéités (sémiotiques ou énonciatives), peut conduire à un état d'*insécurité** *discursive* si l'on ne maîtrise pas la diversité des fonctionnements textuels et intertextuels auxquels on se trouve exposé (Moirand 2000, 2001).

▶ **Dialogisme, Mémoire discursive**

S. M.

Expressive (fonction –) ☞ Fonctions du langage

F

Face

La notion de **face** est centrale en pragmatique* et analyse des interactions, car c'est sur cette notion que repose la théorie de la **politesse* linguistique** aujourd'hui dominante (Brown et Levinson 1978, 1987). Le mot est à prendre au sens figuré qu'il reçoit dans les expressions de la langue ordinaire « perdre la face », « sauver la face » (expressions que les dictionnaires nous disent importées du chinois au milieu du XIX^e siècle), c'est-à-dire au sens de « prestige », « honneur », « dignité ».

Dans le modèle de P. Brown et S. Levinson, la notion est encore étendue par incorporation de ce que les éthologues des communications (comme E. Goffman) appellent **territoire**. Ces auteurs distinguent en effet pour tout sujet *deux faces complémentaires*, la **face négative** (ensemble des territoires du moi : territoire corporel, spatial, temporel, biens matériels ou symboliques) et la **face positive** (ensemble des images valorisantes que les interlocuteurs construisent et tentent d'imposer d'eux-mêmes dans l'interaction). Car chacun cherche à conserver intacts, voire à accroître, son territoire et sa face (positive) : c'est le *face-want* (désir et besoin de face). Mais il se trouve que ce désir est souvent contrarié dans l'interaction : tout au long du déroulement de l'échange, les participants sont amenés à produire des actes (verbaux et non-verbaux), dont un grand nombre constituent des menaces potentielles pour l'une ou l'autre de leurs faces – sur la notion de face, vient alors se greffer celle de ***Face Threatening Acts*** (**FTAs**, « Actes menaçants pour les faces »).

Pour P. Brown et S. Levinson, les actes de langage se répartissent ainsi en quatre catégories selon la face qu'ils sont susceptibles de menacer : (1) *Actes menaçants pour la face négative de celui qui les accomplit :* c'est par exemple le cas des promesses, par lesquelles on s'engage à faire, dans un avenir proche ou lointain, quelque chose qui risque de venir léser son propre territoire. (2) *Actes menaçants pour la face positive de celui qui les accomplit :* aveux, excuses, autocritiques et autres comportements « auto-dégradants ». (3) *Actes menaçants pour la face négative de celui qui les subit :* offenses proxémiques, contacts corporels indus, agressions visuelles, sonores ou olfactives, mais aussi questions « indiscrètes », ordres, interdictions, conseils, et autres actes qui sont à quelque titre dérangeants et « impositifs ». (4) *Actes menaçants pour la face positive de celui qui les subit :* critiques, réfutations, reproches, insultes, moqueries et autres comportements vexatoires.

À côté de ces actes menaçants, il convient d'admettre l'existence d'actes au contraire valorisants, ou « gratifiants », pour les faces, comme le cadeau, le compliment, le remerciement ou le vœu, actes baptisés par C. Kerbrat-Orecchioni (1996) ***Face Flattering Acts*** **(FFAs).** Ajoutons qu'un même acte peut fort bien (c'est même le cas général) relever simultanément de plusieurs catégories, soit qu'il risque d'endommager plusieurs faces à la fois (par exemple, l'aveu menace à la fois le territoire cognitif du locuteur et son narcissisme, car on n'avoue que ce qui est « inavouable » ; l'ordre atteint à la fois les deux faces de son destinataire, qu'il dérange tout en le rabaissant), soit qu'il fonctionne en même temps comme un FTA et comme un FFA (par exemple, le compliment est pour son destinataire un FFA relativement à sa face positive, mais un FTA relativement à sa face négative).

C'est à partir de ces notions de base que s'édifie le système de la *politesse* : celle-ci va consister, soit à adoucir la formulation des FTAs *(politesse négative)*, soit à produire des FFAs, de préférence renforcés *(politesse positive)* – la politesse se ramenant dans cette perspective à ce que E. Goffman appelle le ***face-work*** (expression traduite en français par **figuration**), c'est-à-dire à un ensemble de procédés qui permettent de satisfaire autant que faire se peut aux exigences souvent opposées des faces en présence.

La formulation d'un acte de langage dépend donc fondamentalement de sa valeur par rapport au « système des faces », valeur qui

dépend elle-même du *contexte social et culturel* dans lequel se réalise l'énoncé (à la limite, un même énoncé peut valoir pour un FTA dans un contexte donné, et pour un FFA dans un autre contexte, et inversement). Le problème se pose en effet de l'universalité de ce système. Il est certain que les notions de face et de territoire sont soumises à des *variations culturelles* importantes, à la fois *qualitatives* (ces deux notions ne sont pas conceptualisées partout de la même manière [Ting-Toomey éd., 1994]), et *quantitatives* (on ne leur attribue pas partout la même importance : dans nos sociétés occidentales, le souci de préservation du territoire est particulièrement développé, alors que dans d'autres sociétés – dites « de l'honneur » ou « de la honte » – c'est à la face positive que l'on attachera une importance cruciale). Mais tous les chercheurs admettent néanmoins le caractère universel de ces notions (dans leur définition la plus générale), ainsi que l'importance des enjeux qui s'attachent dans toutes les sociétés au territoire et à la face, tout particulièrement dans les interactions « en face à face ».

▶ **Acte de langage, Politesse, Rituel**

C. K.-O.

Fermé / ouvert (discours –)

L'opposition entre discours **fermé** et discours **ouvert** (Maingueneau 1992 : 120) est fondée sur la relation entre producteurs et récepteurs d'un genre* de discours déterminé. Les discours se répartissent entre deux pôles :

• ***Les discours fermés*** sont ceux pour lesquels tendent à coïncider, quantitativement et qualitativement, l'ensemble des producteurs et l'ensemble des récepteurs ; situation caractéristique en particulier de la plupart des genres du discours scientifique, dans lesquels le public est en fait le groupe de ceux qui écrivent des textes de mêmes genres.

• ***Pour les discours ouverts,*** en revanche, il existe une énorme différence qualitative et quantitative entre la population des producteurs et la population des récepteurs. Le cas de la presse à grand tirage ou celui du discours politique sont exemplaires : les populations de producteurs sont des groupes très restreints à l'identité forte qui s'adressent à des populations de récepteurs très vastes et dont la caractérisation sociale est la plupart du temps très éloignée de la leur.

Cette distinction est graduelle. En outre, elle concerne davantage les *genres* que les *types* de discours* (politique, scientifique...). Il y a, par exemple, des genres de discours philosophiques qui visent un vaste public de non-philosophes.

▶ **Communauté de communication, Communauté discursive, Genre de discours, Vulgarisation**

D. M.

Figement

Ce terme désigne l'intégration d'une expression libre du discours dans le système de la langue. Il désigne aussi cette expression même, ou toute **collocation*** à caractère néologique, en cours de lexicalisation. Sur le plan linguistique les **expressions figées**, ou **locutionnelles**, ou **idiomatiques**, ou **lexies**, se définissent par les contraintes qui limitent leur morphologie (Danlos 1981), et par la non-compositionalité de leurs composants sémantiques (Simatos 1986, G. Gross 1996). Néanmoins, le **figement** n'est pas indépendant des textes où il se réalise ; il semble difficile de le décrire sans s'appuyer sur des données issues de corpus situés (Fiala, Habert, Lafon et Pineira 1987).

Le **défigement**, opération inverse, consiste à rendre leur liberté combinatoire et leur valeur sémantique propre aux composants d'une expression figée. Il n'a pas la même portée que le figement. Celui-ci paraît une tendance générale, partiellement contrôlée seulement, de l'évolution de la langue. Le défigement, au contraire, semble relever d'une opération consciente et volontaire du sujet locuteur, qui vise un effet expressif par la remotivation de propriétés sémantiques et syntaxiques que le figement avait effacées. De nombreuses pratiques langagières en relèvent, à commencer par le calembour, mais aussi toutes les formes de détournement des unités phraséologiques* qu'on rencontre dans les pratiques publicitaires, les titres médiatiques, qui prétendent par là redonner vie et enrichir le sens de leurs discours (Fiala et Habert 1989).

▶ **Formule, Langue de bois, Phraséologie**

P. F.

Figuration ☞ **Face**

Figure

La rhétorique* est souvent identifiée à l'étude des « **figures** », c'est-à-dire de tout usage de la langue qui « s'éloigne plus ou moins de ce qui en eût été l'expression simple et commune », selon la définition de P. Fontanier (1968) : pas de figure sans « écart » (pour reprendre le terme qu'utiliseront plus tard les stylisticiens), et pas d'écart sans norme.

En rhétorique, la première tâche que doit affronter toute théorie des figures est celle de leur *nomenclature* et *classification* : « La tradition n'a cessé de répertorier et de classer de multiples groupes de figures, selon des rassemblements divers, hétérogènes, inégaux et contradictoires » (Molinié 1992 : 152 ; voir aussi Morel 1982). C'est à P. Fontanier, le « Linné de la rhétorique », qui entreprend en 1818 d'écrire un « traité complet » des figures, que l'on doit la taxinomie la plus riche et systématique en la matière : l'ensemble des figures inventoriées par Fontanier (une centaine) sont réparties en sept classes divisées en genres, espèces et variétés – mentionnons entre autres, outre les **figures de signification** ou **tropes**, les **figures de construction** (inversion, ellipse, zeugme, anacoluthe, etc.), les **figures d'élocution** (répétition, gradation, allitération, paronomase...), les **figures de style** (périphrase, apostrophe, comparaison, antithèse...), et les **figures de pensée** (prosopopée, concession, portrait...). D'autres typologies ont été proposées plus récemment (par exemple par Todorov 1967), reposant sur les distinctions fondamentales introduites par la linguistique moderne : le plan du langage (signifiant et/ou signifié) investi par la figure, le type et la dimension de l'unité concernée (phonème / graphème, morphème, mot, phrase, énoncé), ou le type d'opération logique impliqué (adjonction, suppression, substitution, permutation) (Groupe μ 1970).

On peut s'intéresser aussi aux *conditions d'emploi* des figures, ainsi qu'à leurs *fonctions* dans le discours : la tradition classique insiste sur leur fonction « ornementale », et en fait surtout des indices de « littérarité » (c'est dans la *Poétique* et non dans la *Rhétorique* qu'Aristote envisage les principales figures) ; B. Lamy (1701) assimile de son côté les figures au « langage de passions » ; d'autres les envisagent avant tout comme étant d'efficaces instruments de la persuasion...

Comme elles peuvent être chargées de valeurs multiples, les figures de rhétorique se rencontrent aussi dans les discours les plus « ordinaires », ainsi que le signale déjà Dumarsais. La plupart d'entre elles sont encore aujourd'hui bien vivaces, en particulier dans le discours de la publicité, où elles investissent le texte mais aussi l'image (Durand 1970). Dans une perspective *sémiologique* en effet, les figures de rhétorique sont envisagées en tant que procédés « transsémiotiques ».

En sémiotique textuelle (d'inspiration greimassienne), les « figures » sont des unités de contenu (s'attachant à un lexème ou syntagme) qui attribuent une valeur particulière aux rôles et fonctions actantiels. Ces figures s'organisent en « parcours figuratifs », qui forment eux-mêmes au niveau du texte global une « configuration discursive ».

***En pragmatique**,* le mot « figure », entendu comme un doublet de « face* », a donné lieu au dérivé « figuration », terme utilisé parfois, dans le cadre des théories de la politesse* qui se sont développées récemment, pour désigner l'ensemble des procédés de « ménagement des faces » *(face-work)*. Ce terme peut prêter à confusion, car les procédés qu'exploite la « figuration » ainsi entendue sont loin de se limiter aux « figures » de la rhétorique classique.

▶ **Politesse, Rhétorique, Trope**

C. K.-O.

Finalité ☞ **Contrat de communication**

Focalisation

Notion employée avec deux valeurs très différentes, l'une issue de la *narratologie*, l'autre de la *linguistique*.

En narratologie et particulièrement en narratologie littéraire, G. Genette (1972) a établi une tripartition qui a connu un grand succès entre **focalisations interne, externe** et **zéro**. La « focalisation zéro » correspond à la narration par un narrateur omniscient. La « focalisation interne » correspond au cas où « le narrateur ne dit que ce que sait tel personnage » (1972 : 206) et la « focalisation externe » au cas où le personnage est saisi par un observateur extérieur qui n'a pas accès à la psyché du personnage. Par la suite, on s'est davantage inté-

ressé aux marquages *linguistiques* du point de vue (Danon-Boileau 1982, 1995 ; Banfield 1995 ; Rabatel 1997). A. Rabatel a contesté l'existence d'une focalisation zéro, avançant que le point de vue, en fait, ne peut avoir que deux supports : le personnage ou le narrateur.

En linguistique, la focalisation est une opération (souvent synonyme d'**emphase***) qui met en valeur un constituant de la phrase, ou **focus**. R. Martin (1983 : 220) distingue focalisation **contrastive** (« Paul, lui, il dort ») et focalisation **identificatrice** (« C'est Pierre qui est venu »). Cela peut se faire par des moyens phonétiques *(insistance)* ou syntaxiques : en particulier la *dislocation* gauche (« Paul, il est malade ») ou droite (« Il est venu, Paul ») ou une extraction par *c'est... que* (« C'est au peuple que je m'adresse »). La focalisation linguistique croise des distinctions comme thème / rhème*, thème / propos, elle ne peut être appréhendée hors de la dynamique textuelle.

▶ **Emphase, Point de vue, Présupposé, Thème / rhème**

D. M.

Fonctions du langage

La notion de « **fonction du langage** » peut être prise au niveau de la *langue* comme du *discours*. En effet, chez certains linguistes (A. Martinet, M.A.K. Halliday par exemple), elle est liée à un postulat de philosophie du langage selon lequel la *structure* du système linguistique s'expliquerait par ses fonctions, définies comme ses finalités, ses buts : transmettre des informations, agir sur autrui, exprimer ses émotions, maintenir le lien social, etc. Mais d'autres linguistes ne parlent de fonctions qu'au seul plan du *discours*, sans prétendre expliquer par là la structure du système linguistique.

Les typologies des fonctions sont en général très abstraites. K. Buhler (1934) distinguait trois fonctions (d'expression, d'appel, de représentation). R. Jakobson (1963) en a ajouté trois autres, les six correspondant aux différents pôles du schéma de la communication. La fonction **émotive**, centrée sur l'émetteur du message, se manifeste par des exclamations, des interjections, des évaluations, etc. La fonction **conative**, centrée sur le destinataire, se manifeste par l'impératif, les interrogations, etc. La fonction **référentielle**, centrée sur le contexte, vise à représenter le monde (narration, exposition...). La fonction **phatique**, centrée sur le canal, le contact avec le destinataire, se manifeste

dans des formules telles que « Allô », « Vous m'entendez ? », etc. La fonction **métalinguistique**, centrée sur le code linguistique, permet de parler de ce code (« Par le mot X j'entends... »). Quant à la fonction **poétique**, centrée sur le message, elle est à la base de la poésie, des slogans, des proverbes... dans la mesure où elle emploie les signes pour leur signifiant comme pour leur signifié. Chaque texte est censé avoir une *fonction dominante* : référentielle pour un journal, phatique pour les conversations routinisées, etc. Une distinction aujourd'hui très usuelle oppose deux fonctions essentielles : une fonction **transactionnelle**, centrée sur la transmission d'information, et une fonction **interactionnelle**, centrée sur l'établissement et le maintien des relations sociales (Brown et Yule 1983 : 1). Cette dernière opposition recoupe pour une bonne part celle entre fonctions **idéationnelle** et **interpersonnelle** (Halliday 1970). D'autres, quittant le domaine du système linguistique, construisent des typologies de fonctions qui s'appuient sur une *grille communicationnelle* à base psycho-sociologique. Ainsi E.-U. Gross (1976) qui distingue des textes normatifs, incitatifs, informatifs, etc., ou H. Isenberg (1984) qui distingue des textes à visée ludique, religieuse, esthétique...

La perspective fonctionnelle de la phrase (anglais FSP : « *Functional Sentential Perspective* ») du Cercle linguistique de Prague a développé une théorie qui, partant du principe que la fonction majeure d'un énoncé est d'apporter des informations nouvelles, étudie les constituants d'un texte en considérant ce qu'ils apportent de nouveau à l'information, la *répartition dynamique du donné et du nouveau* (Danes éd., 1974). On retrouve ici la problématique de la progression* thématique.

Avec le développement des courants pragmatiques* et d'analyse du discours, la problématique des fonctions du langage a perdu de sa force. En effet, l'espace traditionnellement attribué à ces « fonctions » se trouve en quelque sorte pris en tenaille entre les classifications détaillées des actes* de langage et celles des genres* de discours. Par rapport aux typologies des fonctions, ces classifications présentent l'avantage d'avoir des appuis empiriques plus précis.

▶ **Acte de langage, Genre de discours, Thème / rhème**

D. M.

Fonctions du langage (au travail)

Les discours en situation professionnelle sont caractérisés par une relation étroite avec l'*action*, ce qui n'est pas le cas de toutes les situations de communication. La dimension praxéologique y est centrale : on parle en agissant, pour agir ou pour en faire agir d'autres. La dimension représentationnelle y est souvent moins importante, ce qui distingue nettement les discours au travail des conversations*, par exemple.

Les situations de travail sont diverses et les échanges verbaux multiples. On peut néanmoins y voir à l'œuvre trois grandes **fonctions du langage** : *instrumentale*, *cognitive* et *sociale*.

• ***La fonction instrumentale.*** Elle est repérable dans toutes les productions verbales qui permettent la coordination de l'action collective. Le travail est toujours une activité collective, et les communications, orales ou écrites, assurent la régulation des gestes et des actions afin d'arriver à un but commun. Les formes linguistiques sont souvent réduites : phrases nominales, verbes à l'infinitif, impératifs, suppression des adjectifs, listes, sigles, abréviations, élisions.

• ***La fonction cognitive.*** Les discours qui assurent la transmission des savoirs, ou qui permettent la résolution des problèmes, réalisent la fonction *cognitive*. Cette fonction est omniprésente dans toutes les activités de formation ou d'apprentissage, mais elle est toujours à l'œuvre dans le travail dès qu'il s'agit de surmonter des dysfonctionnements, de réparer une machine ou de faire fonctionner au mieux un logiciel. La forme privilégiée de cette fonction est le raisonnement, l'argumentation.

• ***La fonction sociale.*** Le travail assure une dimension de socialisation et d'intégration des personnes. Le langage en est l'un des vecteurs. Les discours permettent la construction de rapports sociaux et réalisent ainsi la fonction *sociale* du langage. Les façons propres de parler à un service, un atelier, un chantier servent de marqueurs d'identité de groupe. Les locuteurs créent des vocabulaires spécifiques qui leur permettent de se reconnaître comme membres d'un même collectif. Les formes privilégiées sont les argots, les blagues, les plaisanteries rituelles, les « bavardages ».

▶ **Argot, Locuteur collectif, Maxime conversationnelle**

J. B.

Footing

Traduit par « position », ce terme du sociologue américain E. Goffman désigne « la posture, l'attitude, la disposition, le moi projeté des participants » (1987 : 137) qui se manifestent dans les comportements, multiples car très instables, adoptés lors d'une « rencontre sociale », et qui rendent observables les « qualités sociales dont se réclament les participants » (*ibid.* : 135).

Exposée dans un chapitre du livre *Façons de parler* consacré à l'analyse des comportements langagiers, cette notion poursuit, en l'appliquant à l'observation des « scènes » de parole, la réflexion sociologique élaborée par E. Goffman dans *Les Cadres de l'expérience*. Les *cadres* sont des « schèmes interprétatifs » de l'expérience sociale qui « structurent les évènements et l'engagement des acteurs » (1991) ; ils sous-tendent les routines sociales et les « jeux » qui en découlent. C'est donc à travers l'observation, et surtout les modifications ou les *ruptures* de cadres, que se construit et se donne à lire pour les participants – et l'analyste – « l'ordre de l'interaction » (1984). Pour les interactions verbales, la *position* est une pièce centrale du dispositif d'actions *conjointes* des interactants : « Chaque fois qu'un mot est prononcé, tous ceux qui se trouvent à portée de l'évènement possèdent, par rapport à lui, un certain statut de participation. La codification de ces diverses positions et la spécialisation normative de ce qui est une conduite convenable au sein de chacune constituent un arrière-plan essentiel pour l'analyse de l'interaction » (1987 : 9).

Pour décrire ces configurations interlocutives et leurs modifications, E. Goffman a été conduit à repenser les concepts de locuteur / auditeur traditionnellement utilisés pour décrire la communication en face à face ; il propose de démultiplier les positionnements de l'auditeur à l'aide de la notion de **cadre* participatif** et de distinguer les divers degrés d'engagement du locuteur à l'aide de la notion de **format de production** : cette « délimitation du cadre participationnel et du format de production donne une base structurelle sur laquelle analyser les changements de position » (1987 : 156). Ces distinctions présentent une certaine analogie avec celles qu'a introduites O. Ducrot, dans son « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation » (Ducrot 1984), pour combattre le postulat de l'unicité du sujet parlant : tous deux prenant acte du fait que « les mots que nous pronon-

çons ne sont souvent pas les nôtres » (Goffman 1987 : 9), la multiplicité des personnages de l'énonciation dans la théorie de la polyphonie fait écho, chez E. Goffman à la nécessité de « tenir compte de la fonction principalement enchâssante de la parole » (*ibid.* : 161) et à la stratification des positions aux divers moments de la scène conversationnelle, comme dans l'anecdote sur laquelle E. Goffman fonde son analyse des recadrages positionnels (il s'agit d'une plaisanterie initiée à l'issue d'une conférence de presse par le président Nixon à l'adresse d'une femme journaliste, et qui donne lieu aux ajustements réciproques des deux protagonistes face aux autres journalistes).

Les recadrages et leurs négociations* par les interactants sont toujours situés en contexte*. Ils mettent en jeu des éléments verbaux, paraverbaux ou non-verbaux, et tous les indices comportementaux d'inscription dans des cadres ; ces éléments peuvent être extrêmement ténus (une modulation phonologique), émerger au sein d'une intervention (un épisode narratif ou une reprise diaphonique*), ou se développer sur toute une séquence interactionnelle (incidents et dysfonctionnements qui émaillent parfois les communications entre professionnels ou les interfaces complémentaires intra- ou interculturelles).

Dans la « tradition française », la notion de position est fortement assimilée à celle de polyphonie ; aussi les travaux qui s'en inspirent relèvent le plus souvent d'une approche des phénomènes d'énonciation.

▶ **Cadre participatif, Contexte, Destinataire, Interaction, Négociation, Polyphonie**

S. Br.

Format ☞ Prescrit

Format participatif ☞ Cadre participatif

Formation discursive

La notion de **formation discursive** a été introduite par M. Foucault puis reformulée par M. Pêcheux dans un cadre d'analyse du discours. De cette double origine, elle a conservé une grande instabilité.

M. Foucault et M. Pêcheux

M. Foucault, en parlant, dans *L'Archéologie du savoir,* de « formation discursive », cherchait à contourner les unités traditionnelles comme « théorie », « idéologie », « science », pour désigner des ensembles d'énoncés rapportables à un même système de règles, historiquement déterminées : « On appellera discours un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive » (1969 b : 153). Mais il caractérise la formation discursive à la fois en termes de dispersion, de rareté, d'unité divisée... et en termes de système de règles. En outre, sa conception de la formation discursive « laisse en pointillé la mise en place finale du *texte* » (1969 b : 99) : on est ici loin d'une démarche d'analyse du discours, qui ne saurait dissocier formation discursive et étude des marques linguistiques et de l'organisation textuelle.

C'est avec M. Pêcheux que cette notion est entrée dans l'analyse du discours. Dans le cadre théorique du marxisme althussérien, il avançait que toute « formation sociale », caractérisable par un certain rapport entre classes sociales, implique l'existence de « *positions* politiques et idéologiques, qui ne sont pas le fait d'individus, mais qui s'organisent en *formations* entretenant entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination ». Ces formations idéologiques incluent « une ou plusieurs *formations discursives* inter-reliées, qui déterminent *ce qui peut et doit être dit* (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée » (Haroche, Henry et Pêcheux 1971 : 102). Cette thèse a une incidence sur la sémantique car « les mots "changent de sens" en passant d'une formation discursive à une autre » *(ibid.).* C'est dans les formations discursives que s'opère l'« assujettissement », l'« interpellation » du sujet comme sujet idéologique. Mais, dès la fin des années 70, la notion de formation discursive a été infléchie par Pêcheux lui-même et d'autres chercheurs (Marandin 1979, Courtine 1981) dans le sens de la non-identité à soi-même. La formation discursive apparaît alors inséparable de l'*interdiscours**, lieu où se constituent les objets et la cohérence des énoncés relevant d'une formation discursive : « Une formation discursive n'est pas un espace structural clos, puisqu'elle est constitutivement "envahie" par des éléments pro-

venant d'ailleurs (*i.e.* d'autres formations discursives) qui se répètent en elle, en lui fournissant ses évidences discursives fondamentales (par exemple sous forme de "préconstruits*" et de "discours transverses") » (Pêcheux 1983 : 297).

Un usage peu contraint

Du fait de sa double origine, le terme « formation discursive » a connu une grande fortune, bien au-delà des travaux inspirés de l'École* française. Il permet en effet de désigner tout ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit que l'on peut rapporter à une identité énonciative : le discours communiste, l'ensemble des discours tenus par une administration, les énoncés relevant d'une science donnée, le discours des patrons, des paysans, etc. ; il suffit de postuler que, « pour une société, un emplacement, un moment définis, seule une part du dicible est accessible, que ce dicible forme système et délimite une identité » (Maingueneau 1984 : 5). Une telle plasticité appauvrit cette notion. Aujourd'hui, on a tendance à l'employer surtout pour les positionnements* d'ordre idéologique ; aussi parle-t-on plus facilement de « formation discursive » pour des discours politiques ou religieux que pour le discours administratif ou le discours publicitaire.

La manière dont on appréhende une formation discursive oscille entre une conception *contrastive*, où chacune est pensée comme un espace autonome que l'on met en relation avec d'autres, et une conception *interdiscursive*, pour laquelle une formation discursive ne se constitue et ne se maintient qu'à travers l'interdiscours. Cette divergence en recoupe une autre, qui dérive de la distinction entre approches analytique* et intégrative*: certains pensent la formation discursive comme système qui intègre les divers plans textuels, d'autres mettent l'accent sur ses failles – « Tout ensemble de discours (discours communiste, discours socialiste...) doit être pensé comme *unité divisée*, dans une *hétérogénéité par rapport à lui-même* » (Courtine 1981 : 31).

Le terme « formation discursive », après avoir dominé l'analyse du discours francophone, a depuis les années 80 davantage de difficulté à trouver sa place. Cela tient à son caractère mal défini, mais aussi au fait qu'on l'identifie souvent de manière caricaturale à une unité doctrinale qui serait compacte et indépendante des situations* de commu-

nication ; conception dont M. Pêcheux pourtant s'est distancié : on ne saurait appréhender des « discursivités textuelles, elles-mêmes autostabilisées, par exemple des discours politiques ayant la forme du théorique doctrinaire », placées « dans un espace discursif supposé dominé par des conditions de production stables et homogènes » (1983 : 296). Le reflux de cette notion s'explique également par l'intérêt croissant que l'on porte aux corpus non doctrinaux. Il faut néanmoins éviter de tomber dans l'excès contraire : pour de nombreux corpus cette notion peut s'avérer productive si elle est clairement définie.

▶ **Analyse du discours, Archéologique (analyse –), Discours, École française d'analyse du discours, Genre de discours, Positionnement**

D. M.

Formation langagière

Notion théorique proposée par J. Boutet, P. Fiala et J. Simonin-Grumbach (1976) dans le cadre d'une théorie matérialiste des pratiques langagières. Formée par analogie avec le concept de « formation sociale » de N. Poulantzas (1968), elle est définie comme « un ensemble réglé de pratiques langagières, qui organise celles-ci selon des rapports de force en pratiques dominantes et pratiques dominées » (Boutet, Fiala et Simonin-Grumbach 1976). Cette notion introduit l'idée qu'il existe des rapports de force *entre* les pratiques langagières et non seulement que le langagier porte *trace ou reflète* des rapports de force extérieurs. On propose de ne pas séparer les deux ordres du symbolique et du social, mais de montrer en quoi le langage est *constitutif*, à la fois *enjeu et agent*, des relations sociales.

Du point de vue de l'analyse linguistique

Les rapports de domination, construits historiquement, sont repérables à un double niveau :

• ***Dans les formes linguistiques elles-mêmes :*** imposition historique d'une langue ou d'une variété, imposition d'un genre, imposition d'une pratique langagière. Par exemple, le genre politique du grand discours oral monologal de l'orateur politique face à une foule est tombé en désuétude au profit des débats ou interventions télévisuels.

• ***Dans la production et la circulation du sens :*** certains objets de discours, ou référents, ont une légitimité sociale importante et géné-

rent de nombreux discours (Ebel et Fiala 1983), ce que M. Bakhtine décrit en parlant de « montée à l'horizon social », tandis que d'autres circulent de façon restreinte. Par exemple, J. Boutet (1995) propose de parler d'une « formation langagière du travail » construite sur la relégation des pratiques langagières issues des salariés et sur la domination de celles issues de l'organisation et de l'encadrement. Ce rapport de force rend compte du fait que les salariés disent tous avoir de grandes difficultés à parler de leur travail car peu de discours existent, circulent, qui constitueraient un « flux dialogique » au sein duquel les salariés pourraient se situer pour reprendre, paraphraser, argumenter.

Débat sur les relations entre le langagier et le social

Avec la notion de « formation langagière », on conçoit le langage comme étant à la fois contraint par la société, et comme y exerçant un pouvoir d'action. D'autres conceptions existent.

• ***Dans la théorisation marxiste classique,*** on envisage que l'organisation économique des sociétés (l'infrastructure) détermine et conditionne le langage et les langues (éléments idéologiques qui, de ce fait, appartiennent à la superstructure). Le social *détermine* le linguistique qui en est le « reflet ». On mentionnera la polémique célèbre entre N. Marr, linguiste soviétique et partisan d'un déterminisme radical, et J. Staline qui réfuta cette thèse en 1953.

• ***Dans la linguistique variationniste*** élaborée par W. Labov, on pose une *covariation* entre les facteurs sociographiques comme la scolarisation, le sexe, le métier, l'âge et les variables linguistiques (par exemple, la prononciation du « r » en anglais, ou la réalisation de la négation en français, « je viens pas / je ne viens pas »). Cette covariation, exprimée en des termes statistiques, se veut strictement descriptive et non explicative : l'analyste constate que telle variable a une fréquence significative dans tel groupe social mais il ne tire aucune conclusion sur les causes de cette corrélation.

• ***La théorie du capital symbolique*** de P. Bourdieu (1982) cherche à expliquer les corrélations observées entre pratiques langagières (et plus largement pratiques culturelles) et appartenance sociale, essentiellement au moyen du concept d'« *habitus social* ». Ce sont des ensembles de dispositions incorporées lors de la socialisation et qui configurent ou prédisposent les pratiques culturelles. Cette théorie s'est inspirée des travaux du psychosociologue anglais B. Bernstein

(1975) qui a observé et décrit différents modes de socialisation des enfants. Il a montré qu'il existe des « *styles sociaux* » de socialisation, corrélés aux classes sociales, et associés à des façons de parler spécifiques. On lui doit l'importante réflexion sur la « *contextualisation des discours* » : les enfants des classes favorisées sont plus vite et plus tôt exposés à des énoncés décontextualisés (**code** dit **élaboré**, en affinité avec le discours scolaire), tandis que les enfants des classes populaires sont plutôt éduqués dans des discours contextualisés (**code** dit **restreint**).

▶ **Formation discursive, Pratique langagière**

J. B.

Formule

Ce terme du vocabulaire courant a été introduit en analyse du discours politique par J.-P. Faye (1972), pour décrire l'émergence et la circulation, dans les discours fascistes et nazi des années 1920-1930, des expressions *État total* et *État totalitaire*, et de leurs effets dans les politiques d'extermination. Dans son emploi spécialisé, le terme **formule** désigne une expression lexicale, le plus souvent un syntagme nominal ou une collocation* à caractère néologique*, qui renvoie à une notion ayant joué sur le plan idéologique un rôle fondateur et actif dans une situation historique.

Une formule se caractérise par son usage massif et répété, sa **circulation**, dans un espace public et une conjoncture donnée. Elle est l'objet de connaissances largement partagées, mais toujours conflictuelles, qui s'observent notamment à travers les commentaires métadiscursifs* et polémiques qui l'accompagnent fréquemment. Son contenu référentiel n'est pas un concept stable : il a un caractère métaphorique, des contours imprécis, qui font l'objet de controverses, de définitions contradictoires, d'affrontements polémiques entre des courants idéologiques et politiques opposés ou concurrents, qui cherchent à se l'approprier. Elle donne lieu à un nombre significatif de transformations et de variations paraphrastiques. C'est là son caractère proprement discursif, appréhendable dans un ensemble d'usages (Krieg 2000). Sur le plan linguistique, elle renvoie aux questions de catégorisation nominale et de construction référentielle, de paraphrase* et de préconstruit*, de pragmatique* lexicale, et d'argumentation*.

L'étude des formules a été appliquée à divers évènements et discours politiques : campagnes électorales sur la *surpopulation étrangère* en Suisse, 1960-1974 (Ebel et Fiala 1983), campagnes de propagande en France sur l'*immigration sauvage* dans les années 70, sur la *préférence nationale* dans les années 90, sur la *purification ethnique* en ex-Yougoslavie (Krieg 1996). De nombreux autres exemples présentant un symbolisme hautement significatif sur le plan politique en relèvent : *seuil de tolérance, fracture sociale, effet de serre, droit d'ingérence*, etc.

▶ **Figement, Sloganisation**

P. F.

G

Garant

☞ **Argumentation, Autorité, Incorporation, Topos**

Généralisation

Cette notion intéresse les psychologues, qui l'opposent à celle de *discrimination*, ainsi que les philosophes et les logiciens, qui la définissent comme « une opération qui consiste à réunir sous un concept unique les caractères communs observés sur plusieurs objets singuliers et à étendre ce concept à une classe indéfinie d'objets possibles » (Oriol et Mury 1968). En linguistique, elle a été utilisée pour désigner le phénomène de substitution d'une règle unique, ou de règles partiellement identiques, à un ensemble de règles portant sur des faits distincts, comme en témoigne G. Mounin (1974).

En sémantique lexicale

Afin de rendre compte des structures hiérarchiques du lexique, on exploite la notion de **généralisation**, définie par J. Dubois *et al.* (1994) comme « un processus cognitif qui consiste, en partant d'un certain nombre de constatations empiriques, à élaborer un concept : ainsi, le concept "chaise" est élaboré à partir de la perception d'objets comportant un certain nombre de propriétés communes ». Dans cette perspective, les *sèmes génériques* permettent d'opérer des regroupements d'unités lexicales partiellement distinctes qui se différencient les unes des autres par des *sèmes spécifiques*. Par exemple, *siège* est le sème générique à partir duquel on peut regrouper *chaise*, *tabouret*,

fauteuil ; les traits distinctifs « avec dossier » ou « avec accoudoir » sont considérés comme des sèmes spécifiques.

EN ANALYSE DU DISCOURS

Pour A. Ali Bouacha, la généralisation « est un phénomène à la jonction de l'énonciation et de l'argumentation » (1994 : 281). Se préoccupant du statut linguistique et de l'enjeu discursif de la question générique, l'auteur s'intéresse aux formes qui permettent à un locuteur de produire un énoncé qui se présente comme incontestable. Dans cette perspective, il oppose les « énoncés génériques » – qui ne se rencontrent que dans des situations spécifiques (axiomes des langages formels, phrases analytiques) – aux « énoncés généralisants », lesquels peuvent « se ramener à un ensemble pondéré mettant en jeu de la quantification (vrai pour tout *x*), de l'aspectualisation (toujours vrai) et enfin de la modalisation (nécessairement vrai) » (1994 : 287). La notion de *généralisation*, que l'on peut définir « comme ce qui permet de dé-construire la singularité d'un évènement ou d'une propriété » (Ali Bouacha 1992 : 100), est susceptible de jouer « un rôle communicatif spécifique (cherchant à agir, inconsciemment peut-être, sur les croyances de l'autre) en transformant une expérience individuelle en vérité à valeur générale » (Moirand 1990 : 76).

▶ **Argumentation, Question (en argumentation), Rhétorique**

F. C.-B.

Genre de discours

La notion de **genre** remonte à l'Antiquité. On la retrouve dans la tradition de la critique littéraire qui classe ainsi les productions écrites selon certaines caractéristiques, dans l'usage courant où elle est un moyen pour l'individu de se repérer dans l'ensemble des productions textuelles, puis, de façon fort débattue dans les analyses de discours et les analyses textuelles.

Dans l'Antiquité ont coexisté deux types d'activité discursive. L'une, qui est née dans la Grèce pré-archaïque, était le fait des poètes. Ceux-ci étaient chargés de jouer le rôle d'intermédiaire entre les dieux et les humains d'une part en célébrant les héros, d'autre part en interprétant les énigmes que les dieux envoyaient aux humains. Ainsi ont été codifiés certains genres tels l'épique, le lyrique, le dramatique,

l'épidictique, etc. L'autre a pris naissance dans la Grèce classique et son essor dans la Rome cicéronienne ; elle est apparue comme une réponse aux besoins de gérer la vie de la cité et les conflits commerciaux, faisant de la parole publique un instrument de délibération et de persuasion juridique et politique.

Dans la tradition littéraire, les genres sont censés permettre de repérer et de classer les différents textes littéraires, qu'ils appartiennent à la prose ou à la poésie. Mais cela s'est fait tout au long de cette tradition littéraire selon des critères qui ne sont pas tous de même nature.

• Des critères à la fois de composition, de forme et de contenu qui distinguent les genres : poésie, théâtre, roman, essai. Puis, à l'intérieur de ceux-ci, le *sonnet*, l'*ode*, la *ballade*, le *madrigal*, le *lai*, la *stance*, etc., pour la poésie ; l'*épique*, l'*élégiaque*, etc., pour le récit ; la *tragédie*, le *drame*, la *comédie*, etc., pour le théâtre.

• Des critères renvoyant à différentes façons de concevoir la représentation de la réalité, définies à travers des textes ou des manifestes ayant pour fonction de fonder des écoles, et qui ont correspondu à des périodes historiques : les genres *romantique*, *réaliste*, *naturaliste*, *surréaliste*, etc.

• Des critères renvoyant à la structure des textes et particulièrement à leur organisation énonciative : le *fantastique*, l'*autobiographie*, le *roman historique*, etc.

Le problème posé par ces classifications est qu'un même type de texte peut cumuler plusieurs de ces critères de façon homogène (la *tragédie*, au XVII^e^ siècle, sous forme théâtrale, à structure particulière) ou hétérogène (le *fantastique* que l'on peut trouver à différentes époques, sous différentes formes, dans différentes structures).

En sémiotique, analyse du discours et analyse textuelle, on retrouve cette notion appliquée également à des textes non-littéraires. Mais ici coexistent, voire s'opposent, différentes définitions qui témoignent chacune du positionnement théorique auquel elles se rattachent. Bien qu'il soit difficile de classer ces différents positionnements, on distinguera plusieurs points de vue.

• *Un point de vue fonctionnel* développé par certains analystes, qui essaient d'établir des fonctions* de base de l'activité langagière à partir desquelles les productions textuelles peuvent être classées selon le pôle de l'acte de communication vers lequel elles sont orientées.

Ainsi en est-il des fonctions du schéma de la communication proposées par R. Jakobson (1963) : fonctions *émotive, conative, phatique, poétique, référentielle* et *métalinguistique*, ou, mais de façon différente car davantage sociologisées, les fonctions proposées par M.A.K. Halliday (1973) : fonctions *instrumentale, interactionnelle, personnelle, heuristique, imaginative, idéationnelle, interpersonnelle*, etc., ou par G. Brown et G. Yule (1983) : fonctions *transactionnelle* et *interactionnelle*.

• *Un point de vue énonciatif* initié par É. Benveniste (1966) qui, en s'appuyant sur l'« appareil formel de l'énonciation », a proposé une opposition entre *discours* et *histoire* – souvent reformulée en *discours* vs *récit*. Dans le prolongement de ce point de vue se sont développées des analyses tentant de décrire les genres à travers les caractéristiques formelles des textes et en rassemblant les marques les plus récurrentes. Pour J.-C. Beacco et S. Moirand par exemple, il s'agit de « mettre en évidence des régularités ou des invariants des discours au niveau de leur structuration longitudinale (par exemple : structure du paragraphe) ou celui de leurs actualisations langagières (formes des indications métadiscursives, formes de l'intertextualité, formes de présence de l'énonciateur et de l'auditoire...) » (1995 : 47). Pour D. Biber (1989), un relevé statistique de traits grammaticaux lui permet de construire une typologie* des discours : *interaction interpersonnelle, interaction informative*, etc.

• *Un point de vue textuel* davantage tourné vers l'organisation des textes, cherchant à définir la régularité compositionnelle de ceux-ci en proposant, par exemple comme le fait J.-M. Adam, un niveau intermédiaire entre la phrase et le texte appelé *séquentiel** ayant une valeur prototypique de récit, description, argumentation, etc. : « Les séquences sont des unités compositionnelles à peine plus complexes que de simples périodes avec lesquelles elles se confondent même parfois » (Adam 1999 : 82). Plusieurs auteurs parlent à ce propos de « genres textuels ».

• *Un point de vue communicationnel,* en donnant à ce terme un sens large, bien qu'avec des orientations différentes. Pour M. Bakhtine (1984 : 267) par exemple, les genres dépendent de la « nature communicationnelle » de l'échange verbal, ce qui lui permet de distinguer deux grandes catégories de base : des productions « naturelles », spontanées, appartenant à des « genres premiers » (ceux de la vie quotidienne), et des productions « construites », institutionnalisées,

appartenant à des « genres seconds » (ceux des productions élaborées, littéraires, scientifiques, etc.) qui dériveraient des premiers. Pour D. Maingueneau et F. Cossutta, il s'agit de repérer et décrire « des types de discours qui prétendent à un rôle [...] fondateur et que nous appelons *constituants* » (1995 : 112), dont la finalité « symbolique » est de déterminer les valeurs d'un certain domaine de production discursive. « Sont constituants essentiellement les discours religieux, scientifique, philosophique, littéraire, juridique » *(ibid.)*. Pour P. Charaudeau, qui cherche à ancrer le discours dans le social, mais dans une filiation plus psychosociologique, il s'agit de déterminer les genres au point d'articulation entre « les contraintes situationnelles déterminées par le *contrat* global de communication », « les contraintes de l'*organisation discursive* » et « les caractéristiques des *formes textuelles* » repérables par la récurrence des marques formelles (Charaudeau 2000 b). Mais, pour cet auteur, les caractéristiques des discours dépendant essentiellement de leurs conditions de production situationnelles* où sont définies les contraintes qui déterminent les caractéristiques de l'organisation discursive et formelle, les genres de discours sont des « genres situationnels ».

La diversité des points de vue montre la complexité de la question des genres, jusques et y compris les dénominations puisque certains parlent de « genres de discours », d'autres de « genres de textes », d'autres encore de « types de textes » : J.-M. Adam oppose « genres » et « types de textes » (1999) ; J.-P. Bronckart oppose « genres de textes et types de discours » (1996) ; D. Maingueneau distingue, dans des rapports d'enchâssement, « type de texte », « hypergenre » et « genre de discours » (1998) ; P. Charaudeau distingue des « genres et sous-genres situationnels » et, à l'intérieur de ceux-ci, des variantes de genres de discours (2001).

On voit que, pour définir cette notion, tantôt est pris en compte, de façon préférentielle, l'*ancrage social* du discours, tantôt sa *nature communicationnelle*, tantôt les *régularités compositionnelles* des textes, tantôt les *caractéristiques formelles* des textes produits. On peut penser que ces différents aspects sont liés, ce qui crée d'ailleurs des affinités autour de deux orientations majeures : celle qui est plutôt tournée vers les textes justifiant la dénomination « genres de texte », celle plutôt tournée vers les conditions de production du discours justifiant la dénomination « genres de discours ».

▶ **Constituant (discours –), Contrat de communication, Matrice discursive, Séquence, Typologie des discours**

P. C.

Genre et histoire

Depuis les années 90, des chercheurs développent des travaux sur *les changements des pratiques discursives* qui font une place importante aux phénomènes génériques définis comme des *institutions de parole* articulant une identité énonciative avec un lieu social ou avec une communauté de locuteurs (Maingueneau 1993 : chap. 3 ; Beacco 1992 : 11). Cette approche interprétative qui met, à la suite des travaux de H.-R. Jauss (1978), le récepteur au centre de la démarche se distingue de la tradition littéraire et rhétorique des **genres** qui cernait les particularités de textes modèles pour perpétuer l'enseignement de formes canoniques considérées comme admirables. Elle s'écarte également de la première analyse du discours française qui déconstruisait les genres pour repérer des énoncés dispersés dans une pluralité de domaines de discours, afin de les rapporter à des positionnements* historiquement déterminés (Pêcheux 1969 ; Haroche, Henry et Pêcheux 1971). La nouvelle perspective, souvent plus centrée sur les textes ordinaires, articule un programme de recherche autour de deux axes de préoccupation majeurs : la réflexion critique sur le caractère *historique* des typologies ; la description des *conditions d'émergence* de nouvelles catégories de genres et de mutation des anciennes.

Des grands types de discours aux genres socio-historiques comme institutions de parole

Les classifications rhétoriques traditionnelles reposent sur des critères *institutionnels* extérieurs au discours. La rhétorique grecque déterminait ainsi, à partir des fonctions fondamentales de la cité, trois grands types de discours : le genre **délibératif** pour l'assemblée, le genre **judiciaire** pour le tribunal, le genre **épidictique** pour les cérémonies. Cependant, cette partition de l'activité sociale est socio-historique et donc sujette à variation. De nos jours, en raison de l'importance des secteurs concernés pour les sociétés modernes, des chercheurs ajoutent à cette liste les discours médiatiques (Charaudeau 1997 a) ou les discours en situation de travail (Boutet, Gardin et

Lacoste 1995). De toute façon, de telles typologies ne permettent pas de faire correspondre des régularités discursives précises à des secteurs d'activité très vastes.

Des informaticiens comme D. Biber (1988) ont proposé, à l'inverse, de partir des distributions statistiquement remarquables de formes linguistiques à l'intérieur de grands corpus informatisés. On voit alors émerger des types* de discours définis par des corrélations statistiques où interviennent des constructions syntaxiques (comme les nominalisations) ou des catégories (comme les marqueurs de temps verbal ou les pronoms). Mais la liste des traits linguistiques pris en compte correspond à des hypothèses du chercheur sur la définition des genres, selon qu'ils permettent ou non l'expression de la subjectivité ou la densification des messages. Elle constitue en fait une typologie* qui n'avoue pas son nom et devrait faire l'objet d'un examen. De plus, les types dégagés s'apparentent davantage à des registres* qu'à des genres. Ils ne correspondent pas à des conditions de production précises et ne permettent pas d'envisager les énoncés du point de vue des mécanismes qui les conditionnent.

Si l'on cherche à articuler des formes linguistiques et des fonctionnements sociaux, on se situe au niveau de genres plus petits (non pas le religieux, mais par exemple le sermon ; non pas la prose administrative, mais les rapports des assistantes sociales). La liste s'en renouvelle avec les pratiques sociales : une modification de la finalité du discours, du statut des partenaires ou du temps et du lieu de la communication, du support matériel, des conditions d'apprentissage des formes textuelles... entraîne à terme une modification des routines mises en œuvre par les locuteurs pour accomplir leurs tâches. La démarche d'analyse ne consiste pas à balayer toute la surface textuelle des discours et à enchaîner les unités dans la linéarité des énoncés mais à privilégier les catégories qui stabilisent des formes d'association entre des formes d'action (rôles discursifs, tâches cognitives), des contenus et des manières de dire (dispositifs d'énonciation, nouvelles dénominations, apparition de formules permettant de ritualiser les pratiques, etc.).

Le renouvellement constant des genres entraîne logiquement l'impossibilité d'en établir des typologies *a priori*. En revanche, on doit décrire leur mode de coexistence dans un espace-temps donné qui constitue un élément important de la définition des formations* discursives d'une société (Maingueneau 1987 : 27).

Créativité langagière et activité d'interprétation

Loin de se couler toujours dans les moules prévus par les normes des genres, les sujets parlants, experts comme locuteurs ordinaires, s'écartent souvent des fonctionnements linguistiques attendus. Mais on ne peut parler de transformation des genres *indépendamment de l'interprétation* donnée à ces faits. Une première dimension concerne l'interprétation du non-respect des conventions attachées à un genre donné : face à deux lettres d'affaires envoyées par Internet, l'une comportant des fautes d'orthographe et des salutations finales réduites à un bref « bien à vous », l'autre en orthographe standard et se terminant par « je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments », le récepteur peut considérer qu'il s'agit de *variations dans un genre* social donné, liées à la maîtrise scolaire des scripteurs ; ou bien considérer que la lettre déviante appartient à un *nouveau genre* « courriel » caractérisé par le relâchement de la pression normative. Ainsi, la distinction entre ce qui relève d'un genre nouveau et ce qui relève de la mobilité dans un genre – qui constitue une trace des affrontements sur les façons de s'exprimer dans une activité sociale donnée – met également en jeu le jugement réflexif des membres de la société avec ces zones de stabilité et ces zones d'instabilité (Achard 1995 ; Branca-Rosoff 1998). On notera par ailleurs l'importance des désignations* dans la légitimation des nouveaux genres.

Une deuxième dimension concerne la reconnaissance de l'existence de *contraintes discursives* là où on voyait un exercice naturel du langage. C'est ainsi que les chercheurs en sciences sociales commencent à voir dans l'*entretien* un genre caractérisé par un dispositif énonciatif contraignant, et pas seulement une conversation entre un enquêté et un enquêteur (Blanchet et Gotman 1992). L'émergence des genres découle en partie de la démarche du chercheur. La prise en compte de cette temporalité est un des aspects de l'histoire réflexive des représentations que les sociétés élaborent d'elles-mêmes.

▶ **Analyse du discours, Corpus, Écrit / oral, Prescrit, Régime discursif, Scène d'énonciation, Typologie des discours**

S. B.-R.

Genre rhétorique

La rhétorique ancienne

Dans la *Rhétorique* (1358 b), Aristote distingue trois genres de parole publique.

• ***Le genre épidictique,*** celui du discours d'apparat distribuant l'éloge ou le blâme. Discours de *célébration*, il se tient en des lieux socio-institutionnels variés (de fêtes ou de deuils). C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (1970 : 66) lui attribuent la fonction essentielle de revitaliser les **valeurs*** de la communauté ; si l'on considère que ces valeurs sont au fondement de toutes les formes d'argumentation, le genre épidictique est premier. Selon Aristote, sa temporalité propre est le présent, sans doute celui de l'actualité intemporelle des valeurs.

• ***Le genre délibératif :*** le discours délibératif vise à déterminer ce qu'il convient de *faire* et ne pas faire, à orienter la décision sur une opération particulière, située dans le futur et intéressant l'ensemble de la communauté (déclarer la guerre ou construire un canal...). Son site institutionnel est l'assemblée ou le conseil.

• ***Le genre judiciaire*** recouvre les discours tenus devant le juge, composés en fonction des intérêts de l'une ou l'autre des parties qui s'opposent. Il détermine le *juste* et l'injuste, à propos d'une action passée. Son site institutionnel est le tribunal. C'est cette forme d'interaction fortement codée qui fait office de situation de référence pour la rhétorique ancienne.

La théorie des trois genres constitue un morceau de choix de la théorie (ou du catéchisme) rhétorique. Cette catégorisation a *éclaté* dans le monde moderne, où l'on pourrait aisément contester ce découpage.

La rhétorique chrétienne et médiévale

Rien dans l'essence de la rhétorique ne la limite à ces trois genres. Il y a apparition d'un nouveau genre rhétorique dès qu'il y a réflexion systématique sur un secteur de la parole publique et mise sous forme prescriptive des résultats de cette réflexion. Au Moyen Âge sont apparus *des genres rhétoriques originaux*, faisant référence aux genres classiques et les déplaçant.

• ***La dispute*** est un genre didactique **dialectique***. Elle repose sur la mise en question de propositions religieuses ou scientifiques et sur leur traitement par arguments et réfutations.

• ***Le genre prédicatif*** constitue une originalité du Moyen Âge et des temps modernes. Fondée sur la lettre et l'esprit d'un texte sacré, la **prédication** assure la transmission publique d'un message religieux touchant aussi bien aux mœurs qu'à la foi. Elle s'accompagne d'un *message politico-social* dont l'importance reste primordiale dans le monde moderne, certainement supérieure à celui du discours politique au sens occidental du terme. Le *De doctrina christiana* de saint Augustin (354-430) constitue un moment essentiel dans le développement de la prédication chrétienne, les premiers ouvrages techniques, connus sous le nom d'***artes praedicandi***, apparaissant plus tard, au XIII^e^ siècle. Le sermon commente et développe un passage tiré de la Bible ou des Évangiles à l'aide de procédés rhétoriques de division et d'amplification, l'enrichit d'*exempla* et d'appels aux autorités* choisis en fonction de différents types d'auditoires (femmes, étudiants, commerçants...).

• ***Le genre épistolaire*** *(ars dictaminis)*, apparu à Bologne au XI^e^ siècle, applique les principes de la rhétorique cicéronienne à la **correspondance administrative**. Il prévoit une disposition de la lettre en cinq étapes : salutation (ou adresse), exorde *(captatio benevolentiæ)*, argumentation ou narration, demande et conclusion.

Le Moyen Âge a également produit des ***artes notariæ***, recueils de modèles pour les actes d'administration privée et publique (contrats, testaments, etc.) ; des ***artes orandi***, qui codifient la prière comme « art de parler à Dieu ».

▶ **Rhétorique**

C. P.

Gestualité

La **gestualité communicative** comprend tout mouvement corporel (geste à proprement parler mais aussi posture, regard ou mimique) survenant au cours d'une interaction et perceptible par le partenaire de celui qui le produit (que le geste soit ou non intentionnel). Son étude s'est développée à partir des années 60 avec les observations de terrain qui ont vite rendu évidente la *multicanalité* des interactions en face à face. On appelle souvent **kinésique** (traduction du terme *kinesics* proposé par R.L. Birdwhistell) l'étude de la mimogestualité (parfois dite aussi « communication non-verbale »).

Caractéristiques des gestes

La gestualité communicative peut être plus ou moins étroitement liée aux productions verbales ; A. Kendon (1977) envisageait à cet égard un *continuum* allant de la *gesticulation co-verbale* où le lien est nécessaire, jusqu'aux signes des langues gestuelles où le lien a disparu, en passant par les pantomimes et les « quasi-linguistiques » au lien facultatif. Avec le développement des études conversationnelles, ce sont les gestes co-verbaux qui ont fait l'objet des plus nombreuses études.

Outre le fait qu'ils empruntent le canal visuel, les gestes se distinguent des signes linguistiques par un certain nombre de *propriétés sémiotiques* : ils ont un caractère global et synthétique (on admet généralement qu'ils ne présentent pas de « double articulation »), ils n'obéissent à aucune « grammaire » (règles d'organisation syntagmatique), ils sont fortement polysémiques et dépendants du contexte, ils sont largement idiosyncrasiques bien qu'étant le plus souvent « motivés » (par opposition aux signes linguistiques où domine l'arbitraire) (cf. Calbris et Porcher 1989).

La plupart des auteurs (P. Ekman et W.V. Friesen, A. Kendon, D. McNeill, J. Cosnier, etc.) sont d'accord pour distinguer les *catégories sémio-fonctionnelles* suivantes : les gestes *déictiques* (gestes de désignation du référent, comme les gestes de pointage) ; les gestes *illustratifs* (d'un contenu concret : gestes *iconiques* ; ou d'un contenu abstrait : gestes *idéographiques* ou *métaphoriques*) ; les gestes *intonatifs* (*bâtons* ou *beats*), qui accentuent certains moments précis du discours ; les gestes *quasi-linguistiques* (ou *emblèmes*), gestes conventionnels pouvant fonctionner sans parole associée ; les gestes *expressifs faciaux* (mimiques faciales), transcatégoriels dans la mesure où ils peuvent être associés à toutes les catégories précédentes, et qui sont devenus, à la suite de la création du *Facial Action Coding System* (Ekman et Friesen 1982), l'objet d'une véritable spécialisation. L'intérêt croissant porté à l'interaction a amené à décrire en outre les gestes de *coordination* (ou *co-pilotage*), gestes assurant la maintenance des tours* de parole et le changement des locuteurs (Duncan et Fiske 1977). Mentionnons enfin les gestes *extracommunicatifs* : automanipulations ou manipulations d'objets, réputées avoir des fonctions autocalmantes ; et les gestes *praxiques* liés à des activités parallèles ou justificatrices de l'interaction (activités de travail ou sportives, etc.).

Les fonctions des gestes co-verbaux

Elles peuvent être envisagées par rapport à :

(1) Leur utilité pour l'activité énonciative de l'émetteur : le travail cognitif du parleur est facilité par l'activité corporelle motrice qui semble même indispensable à son bon déroulement – tout se passe comme si *on ne pouvait pas parler sans bouger.* La gestualité du parleur joue aussi un rôle important du point de vue de la régulation émotionnelle : l'activité verbo-gestuelle permet une modération de l'émotivité sous-jacente.

(2) Leur utilité pour le récepteur (celui qui se trouve en situation d'écoute), qui se traduit par la contribution de la gestualité du parleur à la signification de l'énoncé total : les gestes illustratifs contribuent à son aspect dénotatif (porteur d'informations), les gestes expressifs (particulièrement les mimiques faciales) contribuent à son aspect connotatif*. Cette mimogestualité liée à l'activité locutoire peut être en simple *redondance*, en *convergence*, en *complémentarité*, en *indépendance*, ou en *contradiction* avec l'énoncé verbal.

(3) Leur utilité pour la coordination interactionnelle : l'activité *phatique* du parleur et l'activité *régulatrice* de l'écouteur participent à la *synchronisation* des locuteurs, et à leur *accordage affectif.* S. Condon et D. Ogston (1966) ont les premiers décrit les phénomènes de **synchronie interactionnelle**, qui présentent deux aspects :

• *Autosynchronie :* les activités motrices corporelles et parolières du sujet parlant sont très étroitement synchronisées ; généralement, le rythme du geste correspond au rythme de la parole, mais souvent l'activité mimogestuelle illustrative anticipe l'expression verbale (la mise en mots s'appuie sur la mise en gestes).

• *Intersynchronie :* la coordination des activités des interactants grâce au dispositif de signaux phatiques* et régulateurs* est associée à un processus d'échoïsation corporelle (identification psychomotrice) permettant les inférences empathiques et l'accordage (ou le désaccordage) affectif. L'association de ces deux mécanismes donne l'impression d'une « danse des interactants » plus ou moins observable selon la qualité et la nature de la relation ; ainsi peut-on décrire des intersynchronies symétriques ou complémentaires, simultanées ou successives.

Remarquons, pour terminer, que la plupart des études de la gestualité communicative concernent les situations où l'interaction verbale est prédominante. Or s'il est vrai que l'espèce humaine est une espèce bavarde, on peut aussi communiquer par des moyens *autres que discursifs*. Un certain nombre de chercheurs (Streeck 1996) s'intéressent aujourd'hui aux interactions qui se réalisent essentiellement par des moyens non-verbaux, conformément au programme déjà ancien de K.L. Pike (1967), lequel préconisait, dès les années 60, une « théorie unifiée de la structure du comportement humain ».

▶ **Interaction, Proxémique**

J. C.

Grammaire de texte

Dès la fin des années 60 apparaissent, en Allemagne, des **« grammaires de textes »** qui ont l'ambition d'engendrer l'ensemble infini des structures textuelles bien formées (Ihwe 1972 : 10) d'une langue donnée.

Sur le modèle de la grammaire générative et transformationnelle phrastique, ces linguistiques définissent des algorithmes abstraits, des règles de réécriture permettant d'engendrer des « bases de texte » et les règles de transformation permettant de passer de ces structures profondes à la linéarisation de la manifestation linguistique de surface. S'appuyant sur le fait que l'on ne communique pas par phrases, mais par textes, les grammaires de textes ont élargi la notion de compétence du locuteur idéal à la compréhension et à la production de suites textuelles de phrases. En faisant de la grammaire de phrase une sous-partie de la grammaire de texte, il s'agit d'expliquer en quoi un texte n'est ni un tas ni une simple suite de phrases, de rendre compte du fait que la signification d'un texte est autre chose que la somme des significations des phrases qui le composent.

Prolongeant les recherches d'I. Bellert, E. Lang, W. Thümmel, J. Ihwe et H. Isenberg, les premiers travaux de T.A. Van Dijk – « Aspects d'une théorie générative du texte poétique » (1972 a), « Grammaires textuelles et structures narratives » (1973 a) et « Modèles génératifs en théorie littéraire » (1973 b) – sont révélateurs de la position initiale des grammaires textuelles au croisement de l'épistémologie générativiste et des études structuralistes de la poésie et du récit. Après un passage

par une linguistique textuelle ancrée dans la psychologie cognitive (Kintsch et Van Dijk 1984), T.A. Van Dijk a développé une analyse sociopolitique du discours dans l'esprit des « *cultural studies* » américaines (1996). Combinant grammaire générative et sémantique dérivée de la logique mathématique, les travaux de J.S. Petöfi (1975) sont parmi les plus ambitieux et les plus aboutis. Toutefois, ce dernier est progressivement passé de la grammaire formelle à une « textologie sémiotique » (Petöfi et Olivi 1986). Plus rapidement dégagées des contraintes de l'épistémologie générativiste, des « grammaires du récit » ont été élaborées, en particulier, par G. Prince (*A Grammar of Stories*, 1973) et par G. Genot (*Grammaire et récit. Essai de linguistique textuelle*, 1984).

▶ **Cohérence, Linguistique textuelle, Superstructures textuelles, Texte, Transphrastique**

J.-M. A.

Guillemets

Marque typographique qui encadre des séquences verbales pour signaler que ces dernières relèvent de l'**autonymie*** ou de la **modalisation* autonymique**. On recourt aussi à l'*italique*, voire au *cumul de l'italique et des* ***guillemets***, comme le fait la presse pour les citations.

Deux emplois

L'emploi autonymique des guillemets permet d'indiquer qu'une séquence est prise **en mention** et non **en usage**, c'est-à-dire que le scripteur réfère au *signe*, au lieu, comme dans l'emploi standard, de viser le référent à travers le signe. Les deux régimes majeurs de l'emploi autonymique sont le *discours direct*, où les guillemets encadrent l'ensemble d'un énoncé, et *le mot (ou la suite de mots) entre guillemets* dans le fil du texte : « "Cheval" est un nom masculin ».

L'emploi en modalisation autonymique est particulièrement intéressant pour les analystes du discours. Alors que la plupart des modalisateurs autonymiques (« hum », « en quelque sorte », « passez-moi l'expression »...) s'insèrent dans le fil du discours et n'indiquent pas clairement sur quels éléments ils portent, les guillemets, sans rompre le fil de la syntaxe, *encadrent typographiquement* les éléments sur lesquels ils portent. Il reste néanmoins au lecteur à comprendre quelle

valeur peuvent bien avoir tels guillemets dans tel contexte. Ce qu'indiquent les guillemets, « c'est une sorte de *manque*, de creux à combler interprétativement » (Authier-Revuz 1995 : I, 136). En mettant des mots entre guillemets, l'énonciateur se contente en effet d'*attirer l'attention* du récepteur sur le fait qu'il emploie précisément ces mots qu'il met entre guillemets ; il les souligne en laissant au récepteur le soin de comprendre pourquoi il attire ainsi son attention, pourquoi il ouvre ainsi une faille dans son propre discours. En contexte, les guillemets peuvent donc prendre des significations très variées.

Les deux valeurs des guillemets, autonymique et modalisatrice, selon I. Fonagy (1980, 1988), peuvent être ramenées à un *signifié fondamental*, celui de « signes d'aliénation », qui indiqueraient « un changement du statut verbal de l'expression, un changement de registre, un écart par rapport au niveau de discours qui précède et qui suit le texte entre guillemets » (1988 : 90).

Les guillemets sont un signe typographique mais ils peuvent être oralisés (« Je dis cela entre guillemets »).

L'INTERPRÉTATION DES GUILLEMETS

À la différence de ceux de l'emploi autonymique, les guillemets de modalisation autonymique *ne sont pas obligatoires*. L'énonciateur indique au lecteur que son discours ne coïncide pas avec lui-même, mais il n'en donne pas la raison. Pour interpréter les guillemets, le lecteur doit tenir compte du contexte et en particulier du genre* de discours. Dans un quotidien régional, les guillemets sont beaucoup moins fréquents que dans la presse d'un parti politique et ils n'exigent pas de grands efforts interprétatifs de la part du lecteur. Le discours publicitaire lui aussi fait peu appel aux guillemets, car son but n'est pas de susciter des clivages dans le public, des connivences à l'intérieur de groupes restreints, mais de le rassembler de manière consensuelle. Celui qui use de guillemets, consciemment ou non, doit se construire une certaine représentation de ses lecteurs pour anticiper leurs capacités de déchiffrement : il placera des guillemets là où il présume qu'on en attend de lui (ou qu'on n'en attend pas s'il veut créer un choc, surprendre). Réciproquement, le lecteur doit construire une certaine représentation de l'univers idéologique de l'énonciateur pour réussir le déchiffrement. Le scripteur met des guillemets parce qu'il présume que son lecteur* modèle a une certaine représentation de la

position d'où est énoncé le texte et à laquelle le scripteur doit se conformer en mettant des guillemets... Il y a donc là un jeu subtil avec les attentes du lecteur.

On peut ainsi opposer deux types de textes : ceux qui renforcent la connivence avec leur lecteur en ne guillemetant pas les expressions communément marquées comme « autres » et ceux qui la renforcent en guillemetant des unités qui, dans un autre contexte, ne le seraient probablement pas. Dans ce dernier cas, exposer ses idées, c'est rendre le lecteur capable de déchiffrer les guillemets du texte qui présente ces idées. Dans l'idéal, seul celui qui est parvenu au terme du texte et qui l'a bien compris est capable de déchiffrer ses guillemets comme il convient. En fait, il y a bien souvent un excès des guillemets sur leur interprétation : le texte libère des possibilités d'interprétation que son auteur ne peut pas prévoir quand il place ses guillemets.

Italique et guillemets

L'**italique**, comme les guillemets, s'emploie à la fois pour l'autonymie et pour la modalisation autonymique. Mais les guillemets *s'ajoutent* à l'énoncé, alors que l'italique y est *incorporé* : c'est seulement un changement de caractères. Rien n'empêche donc de cumuler guillemets et italique. En modalisation autonymique, l'italique s'emploie de manière préférentielle pour les *mots étrangers* et pour *insister* sur certaines unités. En revanche, les guillemets conviennent mieux quand il s'agit d'une *réserve* de la part de l'énonciateur, qui indique par là une non-coïncidence de sa parole. Mais ce n'est qu'une tendance ; bien souvent, guillemets et italique sont employés indifféremment. Comme cela arrive quand plusieurs formes (guillemets, italique, cumul des guillemets et de l'italique) sont en concurrence, il s'installe des usages propres à un auteur singulier, une discipline, un genre ou un type de discours. Le lecteur est ainsi contraint de s'adapter au mieux à ces fluctuations.

▶ **Autonymie, Hétérogénéité montrée / constitutive, Modalisation**

D. M.

H

Hétérogénéité montrée / constitutive

Un discours n'est presque jamais homogène : il mêle divers types de séquences* textuelles, fait varier la modalisation*, les registres de langue, les genres* de discours, etc. Parmi les facteurs d'hétérogénéité, on accorde un rôle privilégié à la présence de discours « autres » – c'est-à-dire attribuables à une autre source énonciative ; J. Authier-Revuz (1982) a ainsi introduit une distinction largement utilisée entre **hétérogénéité montrée** et **hétérogénéité constitutive.**

L'« hétérogénéité montrée » correspond à la présence localisable d'un discours autre dans le fil du texte. On distingue entre les formes **non-marquées** de cette *hétérogénéité* et ses formes **marquées** (ou *explicites*). Le co-énonciateur identifie les formes *non-marquées* (discours indirect libre, allusions, ironie, pastiche...) en combinant dans des proportions variables le repérage d'indices textuels ou paratextuels divers et l'activation de sa culture personnelle. Les formes *marquées*, en revanche, sont signalées de manière univoque ; il peut s'agir de discours direct ou indirect, de guillemets*, mais aussi de gloses qui indiquent une *non-coïncidence* de l'énonciateur avec ce qu'il dit (modalisation* autonymique). J. Authier-Revuz (1990 : 174) distingue quatre types de gloses : (1) non-coïncidence *du discours avec lui-même* (« comme dit Untel », « au sens de Untel »...) ; (2) non-coïncidence *entre mots et choses* (« comment dirais-je ? », « c'est le mot qui convient »...) ; (3) non-coïncidence *des mots à eux-mêmes* (« au sens figuré », « à tous les sens »...) ; (4) non-coïncidence *entre énonciateur et co-énonciateur* (« comme vous dites », « passez-moi l'expres-

sion »...). L'énonciateur négocie ainsi avec l'altérité, il cherche à préserver une frontière avec ce qui ne relève pas de *son* discours.

On parle d'« hétérogénéité constitutive » quand le discours est dominé par l'interdiscours*: le discours n'est pas seulement un espace où viendrait s'introduire de l'extérieur du discours autre, il *se constitue* à travers un débat avec l'altérité, indépendamment de toute trace visible de citation, allusion, etc. Cette thèse prend diverses figures selon les auteurs. Ainsi, chez M. Bakhtine, l'affirmation d'un dialogisme* généralisé : les mots sont toujours les mots des autres, le discours est tissé des discours d'autrui. Chez M. Pêcheux, la double référence à la psychanalyse et à la conception althussérienne de l'idéologie fonde la primauté de l'interdiscours sur chaque formation* discursive : « Le propre de toute formation discursive est de dissimuler, dans la transparence du sens qui s'y forme, l'objectivité matérielle et contradictoire de l'interdiscours, déterminant cette formation discursive comme telle, objectivité matérielle qui réside dans le fait que "ça parle" toujours "avant, ailleurs et indépendamment", c'est-à-dire sous la domination du complexe des formations idéologiques » (Pêcheux 1975 : 146). J. Authier-Revuz (1982) se réfère, quant à elle, à la psychanalyse lacanienne : le sujet est irréductiblement clivé, divisé par l'inconscient, mais il vit dans l'illusion nécessaire de l'autonomie de sa conscience et de son discours. Pour D. Maingueneau, l'identité d'une formation discursive ne fait qu'un avec sa relation aux formations discursives à travers lesquelles elle construit son identité : « La définition du réseau sémantique circonscrivant la spécificité d'un discours coïncide avec la définition des relations de ce discours à son Autre [...] De cela découle le caractère foncièrement dialogique de tout énoncé du discours, l'impossibilité de dissocier l'interaction des discours et le fonctionnement intradiscursif » (1984 : 30-31).

▶ **Dialogisme, Discours rapporté, Guillemets, Interdiscours, Intertextualité, Métacommunication / métadiscours, Polyphonie, Préconstruit**

D. M.

Histoire ☞ Récit

Histoire / discours (É. Benveniste)

☞ **Embrayé (plan –) / non-embrayé**

Histoire / discours

La catégorie de « discours comme objet de l'histoire » apparaît, à la suite de la publication du livre de l'historienne R. Robin sur *Histoire et linguistique* (1973), dans le sous-titre de l'ouvrage collectif sur *Langage et idéologies* (Guilhaumou *et al.* 1974). Elle marque ainsi un tournant majeur dans les relations entre histoire et linguistique dans la mesure où elle est devenue la mesure communément admise, tant en France qu'à l'étranger (Goldman 1989, Schöttler 1988), de la place de l'analyse de discours chez les historiens linguistes.

Certes, la relation des historiens au champ linguistique ne date pas de l'avènement de la linguistique structurale en France dans les années 70. L'essai de P. Lafargue (1894/1977) sur « La langue française avant et après la Révolution » annonce l'intérêt des historiens progressistes, par exemple M. Rebérioux, A. Prost et A. Soboul, pour la « vie propre » des mots du français national, et explique leur proximité avec des historiens de la langue tels que F. Brunot et R. Balibar. Pendant l'entre-deux-guerres, l'école des *Annales*, et L. Febvre (1953) plus particulièrement, suivi ensuite par R. Mandrou et A. Dupront, accorde une grande importance au langage comme « voie cardinale d'accès au social dans l'individu ».

Cependant, la catégorie du « discours comme objet de l'histoire » donne naissance, dans les années 70, à la figure inédite de l'historien du discours, qualifiée plus récemment par les chercheurs étrangers d'historien linguiste (Koselleck 1997). Sa spécificité, dans l'histoire de l'analyse de discours, tient à son ancrage initial dans plusieurs lieux d'innovation : la construction de corpus* textuels à partir de documents historiques ; l'approche quantitative proposée par le Laboratoire de lexicologie et de lexicométrie* de l'ENS/Saint-Cloud, l'analyse d'énoncé, selon la méthode* harrissienne, mise en place par des linguistes de Paris X-Nanterre ; enfin, l'étude de stratégies discursives prises dans l'interdiscours* (Pêcheux 1990) et le moment* discursif qui déprécie fortement le postulat de la transparence du mot par rapport à la chose déployée dans le « discours de l'histoire » (Barthes 1994).

Le présent dictionnaire propose les entrées majeures, Archive*, Trajet* thématique, Évènement* discursif, Évènement* linguistique, qui notifient les mutations sur une trentaine d'années de la catégorie de « discours comme objet de l'histoire ». De fait, une certaine spécificité de cette interrogation historico-discursive demeure au sein de

« l'École* française » de l'analyse du discours, en dépit du constat d'éclatement de la relation d'ensemble entre historiens et linguistes au cours du colloque de 1983 sur *Histoire et linguistique* (Achard *et al.* 1984). Ainsi, parmi les jeunes historiens du discours, le renouvellement de l'approche lexicologique, soit sous l'angle conceptuel (Deleplace 2001), soit sous l'angle lexicométrique, avec l'apparition de « très grands corpus*» (Mayaffre 2000), s'enrichit d'une investigation spécifiquement langagière (Wahnich 1997).

Cependant, l'incompréhension initiale, et toujours tenace, d'un nombre important d'historiens à cette ouverture vers la linguistique, et plus largement vers le langagier, par peur d'y perdre l'accès à la réalité historique, y compris parmi les plus ouverts à l'interdisciplinarité (Chartier 1998), explique la position encore très marginale des historiens du discours dans la discipline historienne (Noiriel 1998). Pourtant, l'*histoire linguistique des usages conceptuels*, dénomination la plus récente des recherches en histoire du discours, se hisse actuellement au niveau d'une confrontation fructueuse avec les historiens du discours anglophones et les historiens pragmaticiens allemands (Guilhaumou 2000 b). Un accord se dessine ainsi entre historiens et linguistes, au plan international, sur l'impossibilité de contourner l'étude des conditions langagières d'apparition des formes discursives dans l'accès à la compréhension historique, sans préjuger pour autant du lien de la réalité au discours (Koselleck 1997).

▶ **Archive, Corpus, École française d'analyse du discours, Évènement discursif / linguistique, Trajet thématique**

J. G.

Hyperbole

Du grec *huperbolê*, « excès » : le terme s'applique en effet à toute formulation « excessive » par rapport à ce que l'on peut supposer de l'intention communicative réelle du locuteur. En tant qu'« hyper-assertion », l'**hyperbole** s'oppose à cette autre « figure*» qu'est la litote* (laquelle est une « hypo-assertion »).

Ce qui est pertinent pour l'identification de la figure, dans le cas de l'hyperbole comme dans celui de la litote, n'est pas le contenu informationnel de la séquence, mais son *orientation* argumentative* : « j'en ai pour une seconde » (au lieu de « pour peu de temps »), « en

un mot » (pour « en quelques mots »), « c'est à deux pas » (pour « ce n'est pas loin »), « il n'y a absolument personne » (pour « il y a peu de monde ») sont des hyperboles et non des litotes, d'où cette définition de P. Fontanier (1968 : 123) : « L'hyperbole augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont, dans la vue, non de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire. »

Les procédés formels qu'utilise l'hyperbole sont divers. La rhétorique* classique signale surtout *les comparaisons et les métaphores** amplifiantes (« plus blanc que neige », « plus vite que le vent », « plus lentement qu'une tortue », « des ruisseaux / des torrents de larmes », « c'est un vrai tigre »), mais l'hyperbole exploite également *les préfixes et suffixes augmentatifs* (« hyper- », « super- », « extra- », « maxi- », « -issime », etc.), les différentes *formes du superlatif* (« c'est génial », « c'est le meilleur / la crème des hommes », « c'est la douceur même »), les *accumulations*, les procédés *paralinguistiques**, etc.

Certaines hyperboles sont lexicalisées, qu'il s'agisse de mots (« mille-feuille », « mille-pattes ») ou d'expressions figurées (« couper les cheveux en quatre », « un bruit à réveiller les morts », etc.). Lorsque ce n'est pas le cas, le problème se pose des *indices* permettant l'identification du trope*. Parfois, le *contexte linguistique* permet cette identification (en particulier en cas de contradiction interne à l'énoncé : « il n'a aucun moyen et il les utilise mal », « en général il arrive toujours en retard », « je n'ai pas fermé l'œil de la nuit, et quand je me suis réveillé... », « il n'y avait absolument personne, une douzaine à tout casser... »), mais le plus souvent c'est à partir de *ce que l'on sait de l'état de choses, et de ce que l'on suppose que le locuteur veut en dire*, que l'hyperbole peut être identifiée. Par exemple : « ils souffrent mille morts » est nécessairement une hyperbole ; « il est mort de rire » l'est très vraisemblablement ; mais « ils meurent de faim » est ambigu, et l'interprétation d'un tel énoncé nécessite le recours à des informations extralinguistiques. Corrélativement, la figure peut, tout comme la litote, prêter à *malentendu**.

D'après Dumarsais (1988 : 133), l'hyperbole « est ordinaire aux Orientaux ». Son usage est en effet plus ou moins fréquent selon les cultures, mais aussi selon les types de discours. Jadis caractéristique du style « sublime », cultivée par tous les discours « extrémistes »

(cf., dans le jargon stalinien, les « vipères lubriques » et autres « rats visqueux »), l'hyperbole est aujourd'hui la figure préférée du discours publicitaire. Mais elle est aussi très présente dans les échanges quotidiens (« c'est génial », « c'est nul », « j'ai vu ça mille fois », « il y a des siècles que je ne l'ai pas vu », « il y en a absolument partout », « il n'y a rien de plus pénible », « ça n'a rien à voir », « c'est toujours comme ça », « tu perds toujours tout », « tu es un ange », « merci infiniment », etc.), où elle peut être mise au service de fins aussi diverses que la persuasion, la chicane, ou la politesse* (le remerciement et la louange étant ainsi très systématiquement formulés sur un mode hyperbolique).

Le fonctionnement de l'hyperbole, comme celui de tous les tropes, a quelque chose de *paradoxal*, puisque l'exagération est faite pour être perçue comme telle (cf. Fontanier cité plus haut : « [...] dans la vue, non de tromper [...] », et Dumarsais : « ceux qui nous entendent rabattent de notre expression ce qu'il faut en rabattre »), mais en même temps, nous dit Fontanier, « il faut que celui qui écoute puisse partager jusqu'à un certain point l'illusion » que constitue le sens littéral, car sinon la figure est inopérante.

Comme nous le rappelle L. Perrin (1990), les rhétoriciens et manuels de savoir-vivre nous mettent aussi en garde contre l'usage excessif et inapproprié de l'hyperbole, ainsi Courtin (cité par Weil 1983 : 228) : « Ceux-là se trompent fort qui mettent tous leurs compliments en hyperboles qui se détruisent elles-mêmes, mettant ainsi l'éclat et la beauté d'une dame au-dessus du Soleil, et faisant honte à la Neige et au Lys, en parlant de sa blancheur [...] » – en d'autres termes, empruntés cette fois à G. Bataille : « L'excessif est insignifiant. »

▶ **Figure, Litote, Politesse, Trope**

C. K.-O.

Hypertextualité

Notion introduite par G. Genette pour l'étude de la littérature mais qui peut être étendue à d'autres types de discours. Elle est définie comme « toute relation unissant un texte B (que j'appellerai *hypertexte*) à un texte antérieur A (que j'appellerai *hypotexte*) sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire »

(1982 : 11). G. Genette distingue **transformation** *(parodie*, travestissement, transposition)* et **imitation** (*pastiche*, charge, forgerie* [= le faux]), selon que la relation hypertextuelle est « ludique », « satirique » ou « sérieuse ».

On prendra garde que, dans le cas du discours littéraire, et plus généralement des discours constituants*, l'**hypertextualité** concerne le plus souvent des œuvres élaborées à partir d'auteurs ou d'œuvres singuliers (parodie de telle œuvre, de tel écrivain...). Or, en analyse du discours, on a la plupart du temps affaire à des phénomènes hypertextuels qui portent sur les genres* de discours, non sur des textes singuliers.

▶ **Captation (II), Pastiche**

D. M.

Hypotexte ☞ Hypertextualité

Identité

Le concept d'**identité** est difficile à définir. Il est à la fois central dans la plupart des sciences humaines et sociales et fait l'objet de différentes définitions, dont certaines sont assez floues. *Le Vocabulaire technique et critique de la philosophie* d'A. Lalande (1997) répertorie quatre sens, dont on retiendra celui qui correspond à ce que traditionnellement on appelle l'« identité personnelle », défini comme « caractère d'un individu [...] dont on dit qu'il est "le même" aux différents moments de son existence : "L'identité du moi" ».

En analyse du discours, pour pouvoir utiliser la notion d'identité, il convient de lui adjoindre deux autres notions qui circulent également dans les domaines philosophiques et psychologiques, celles de *sujet** et d'*altérité*. La première de ces notions permet de poser l'existence de l'être pensant comme disant « je ». P. Ricœur nous rappelle ce « primat de la médiation réflexive sur la position immédiate du sujet, telle qu'elle s'exprime à la première personne du singulier : "je pense", "je suis" » (1990 : 11). La deuxième notion permet de poser qu'il n'y a pas de conscience de soi sans conscience de l'existence de l'autre, que c'est à la mesure de la différence entre « soi » et « l'autre » que se constitue le sujet.

Si l'on rapporte cette notion à celle de sujet* parlant, on pourra dire que celui-ci se caractérise par un certain nombre de traits qui lui confèrent une certaine identité en tant qu'il produit un acte de langage. Il faut cependant reconnaître que cette notion n'a pas été très développée en analyse du discours. Elle a davantage été exploitée par

les psychosociologues du langage qui parlent d'« identité sociale », d'« identité collective » ou d'« enjeu identitaire » (Chabrol 1994 : 204).

On peut considérer que l'identité du sujet du discours se construit de deux façons différentes, dans deux domaines qui sont à la fois distincts et complémentaires, les deux se construisant en articulation avec l'acte d'énonciation : une identité dite « personnelle », une identité dite de « positionnement ».

L'*identité personnelle* n'est pas seulement psychologique ou sociologique, elle est double. P. Charaudeau, par exemple, propose de distinguer : une *identité psychosociale* dite « externe », celle du sujet* communiquant, qui consiste en un ensemble de traits qui le définissent selon son âge, son sexe, son statut, sa place hiérarchique, sa légitimité de parole, ses qualités affectives, tout cela « dans une relation de pertinence à l'acte de langage » (1991 a : 13) ; une *identité discursive*, dite « interne », celle du sujet énonciateur*, qui peut être décrite à l'aide de catégories *locutives**, de *modes de prise de parole*, de *rôles* énonciatifs* et de *modes d'intervention* (1993 a et 1999 : 18). De l'articulation et du jeu entre traits d'identité externes et internes résultent les stratégies* discursives.

L'*identité de positionnement** caractérise la position que le sujet occupe dans un champ discursif en rapport avec les systèmes de valeur qui y circulent, non pas de façon absolue, mais du fait des discours que lui-même produit. Ce type d'identité s'inscrit alors dans une *formation* discursive*.

Dans un cas comme dans l'autre, l'identité résulte, à la fois, des conditions de production qui contraignent le sujet, conditions qui sont inscrites dans la situation de communication et/ou dans le préconstruit discursif, et des stratégies que celui-ci met en œuvre de façon plus ou moins consciente.

▶ **Formation discursive, Individuation, Positionnement, Rôle**

P. C.

Idéologie

EN PHILOSOPHIE POLITIQUE ET EN SCIENCES SOCIALES

L'**idéologie** a fait l'objet de très nombreuses définitions, de la part d'auteurs aussi divers que K. Marx et F. Engels, R. Aron, L. Althusser, H. Arendt, R. Boudon, E. Balibar, etc. Malgré des différences notables,

un consensus se dégage dans les années 60-70 pour définir l'idéologie comme « un système global d'interprétation du monde social » (Aron 1968 : 375) doté d'« une existence et d'un rôle historiques au sein d'une société donnée. Sans entrer dans le problème des rapports d'une science à son passé (idéologique), disons que l'idéologie comme système de représentations se distingue de la science en ce que la fonction pratico-sociale l'emporte en elle sur la fonction théorique (ou de connaissance) » (Althusser 1965 : 238).

Depuis les années 80, le terme d'« idéologie » a perdu du terrain au profit d'autres expressions comme *doxa* ou *représentation*. Pour certains, « plutôt que d'une fin des idéologies, il faudrait parler d'une fin du mot "idéologie" qui, épuisé par l'attente vaine de son concept, [serait] devenu un obstacle dans la recherche scientifique » (Thiry 1990 : 1219).

En analyse du discours

Dans l'analyse du discours française des années 60-70, l'idéologie est un concept central. Le philosophe marxiste critique L. Althusser développe alors une théorie des idéologies selon laquelle l'idéologie représente un rapport imaginaire des individus à leur existence qui se concrétise matériellement dans des appareils et des pratiques. Selon lui, l'idéologie est liée à l'inconscient par le biais de l'interpellation des individus en Sujets : « Comme toutes les évidences, y compris celles qui font qu'un mot "désigne une chose", ou "possède une signification" (donc y compris les évidences de la "transparence" du langage), cette évidence que vous et moi sommes des sujets – et que ça ne fait pas problème – est un effet idéologique, l'effet idéologique élémentaire » (Althusser 1970 : 30).

Se référant à la fois au marxisme et à la théorie lacanienne de l'inconscient, la plupart des fondateurs de ce qu'on appelle couramment l'analyse du discours « à la française » s'inscrivent dans le cadre de cette théorie. C'est autour de M. Pêcheux que de 1969 à 1983, des linguistes, historiens et philosophes s'efforcent d'articuler théorie du discours et théorie des idéologies. Élaborée progressivement et non sans tâtonnements, retours et contradictions, cette articulation se cristallise dans quelques formules qui ont fait date. C'est d'abord l'emprunt de « formation* discursive » à M. Foucault et sa reformulation sur le terrain du marxisme (Haroche *et al.* 1971: 102). C'est

ensuite la définition du préconstruit* – soigneusement distingué de la présupposition* – comme « impensé de la pensée » (Pêcheux 1975 : 92) et la mise en place de la notion d'interdiscours* comme ce qui fait le lien entre idéologie, inconscient et discours (Pêcheux 1975 : 146).

Dès la fin des années 70 et le début des années 80, les notions de clivage, intradiscours* et hétérogénéité* viennent ébranler l'ordonnancement des formations idéologiques et discursives. Au colloque de Mexico de novembre 1977, intitulé « Le discours politique : théorie et analyses », les historiens R. Robin et J. Guilhaumou soulignent « l'intrication des formations discursives. Ils parlaient de stratégies discursives, d'affrontements, d'alliances, en tentant autant que possible d'arracher ces termes à leur acception psychologique » (Maldidier éd., 1990 : 55). M. Pêcheux (1977 : 257) lui-même met l'accent sur la « domination interne » de l'idéologie dominante par rapport à l'idéologie dominée. J.-M. Marandin (1979) s'interroge sur la cohérence des textes et les relations entre intradiscours et interdiscours. J. Authier (1982 a) développe des travaux sur l'hétérogénéité qui marquent une vraie rupture dans les méthodes de l'analyse de discours en proposant une description linguistique « des formes de l'hétérogénéité montrée dans le discours, conçues comme manifestant divers types de "négociations" du sujet parlant avec l'"hétérogénéité constitutive" ».

Le terme d'« idéologie », avec tout ce qu'il véhicule comme idée de « système », de « cohérence » et de « globalité », s'accorde mal avec cette insistance nouvelle sur les phénomènes de contradiction et d'intrication. Ce qui ne signifie pas que le terme d'« idéologie » ait totalement disparu des travaux d'analyse du discours, mais qu'il est moins fréquent que dans les années 70 et fait rarement l'objet de théorisations explicites. D'autant que les corpus étudiés ont eux aussi évolué : en prenant acte dès 1981 (Pêcheux 1981 : 5-8) du peu de plus-value heuristique qu'apporte l'étude de corpus d'« appareil » à forte cohérence interne (*discours communiste, socialiste, d'extrême droite*), les analystes du discours ont eu tendance à se déplacer vers les discours « ordinaires », médiatiques, scolaires, lexicographiques, etc. D'où le primat donné depuis vingt ans aux multiples cas de « frontières et recouvrements » (Bonnafous et Taguieff éds, 1989) entre discours d'origines idéologiques apparemment opposées ou aux affleurements, dans les discours « communs », de *représentations** ou d'*éléments doxiques*. Pour ne prendre que deux exemples parmi

d'autres, H. Boyer travaille ainsi sur « La part des représentations partagées dans la dynamique des conflits sociolinguistiques » et définit l'idéologie comme « un corps plus ou moins fermé de représentations [...] mobilisé à des fins plus ou moins ostensiblement politiques et de manipulation des esprits » (1998 : 10). G.-E. Sarfati, quant à lui, étudie la représentation des juifs et du judaïsme dans les dictionnaires et les encyclopédies du Moyen Âge au XX^e siècle pour « mettre en évidence l'ensemble des interférences qui régissent les rapports du sens commun (la doxa), de la langue et de l'histoire, sous le double rapport du savoir et des pratiques » (Sarfati 1999 : 14).

C'est aujourd'hui la « Critical Discourse Analysis » qui, autour de T.A. Van Dijk, fait l'usage le plus massif de la notion d'idéologie, appliquée en particulier au sexisme et au racisme et associée à des courants cognitivistes. Le projet de cette « analyse sociopolitique du discours » est « de redéfinir en premier lieu, de façon très spécifique et précise, ce que sont les idéologies, c'est-à-dire les systèmes sociocognitifs des représentations mentales socialement partagées qui contrôlent d'autres représentations mentales telles que les attitudes des groupes sociaux (y compris les préjugés) et les modèles mentaux. [...] En second lieu, nous voulons chercher, de façon systématique, par quelles structures du discours telles que les structures sémantiques (les sujets, la cohérence), la syntaxe (l'ordre des mots, etc.), le lexique, les actes de langage, etc., les opinions idéologiques se manifestent dans le texte et la parole » (Van Dijk 1996 : 28).

Par sa volonté de systématisation du rapport idéologie / discours, la *Critical Discours Analysis* contemporaine a ainsi pris le relais de l'analyse du discours à la française des années 70. Y compris dans sa visée militante : « [...] nous avons pensé que l'analyse du discours doit aussi avoir une dimension "sociale". Ainsi, dans le choix de ses orientations, de ses sujets, de ses problèmes et de ses publications, l'analyse du discours doit participer activement, à la façon académique qui est la sienne, aux débats sociaux, et faire des recherches utiles à ceux qui en ont le plus besoin, plutôt qu'à ceux qui peuvent le plus payer » (Van Dijk 1996 : 27).

▶ **Analyse automatique du discours, Doxa, Formation discursive, Hétérogénéité montrée / constitutive, Interdiscours, Intradiscours, Préconstruit, Présupposé, Représentation sociale**

S. B.

Illocutionnaire ou illocutoire (acte –)

☞ **Acte de langage**

Image ☞ Schématisation

Implication

L'**implication** est une **relation logique*** entre deux propositions P et Q, notée par le connecteur « → ». L'implication « P → Q » est vraie si et seulement si « non (P et non-Q) » est vrai ; en d'autres termes, s'il n'est pas vrai que l'antécédent P soit vrai et le conséquent Q faux (le vrai n'implique pas le faux). Dans tous les autres cas, l'implication est valide ; en particulier, du faux on peut logiquement déduire n'importe quoi, c'est-à-dire aussi bien le vrai que le faux. Comme les autres **connecteurs* logiques** (et/∧, ou/∨, non/¬), le connecteur « → » est indifférent au sens des propositions qu'il connecte, il ne prend en considération que les **valeurs de vérité**.

Le mot est parfois pris au sens de « inférence* ».

▶ **Connecteur argumentatif, Inférence**

C. P.

Implicature ☞ Implicite, Inférence

Implicitation ☞ Explicitation / implicitation

Implicite

Il arrive certes que l'énoncé « Il fait chaud » signifie tout bonnement qu'il fait chaud. Mais en contexte communicatif, il est fréquent que la véritable signification d'un tel énoncé soit, selon les cas et entre autres : « Ouvre la fenêtre », « Ferme le radiateur », « Est-ce que je peux tomber la veste ? », « Je n'ai rien de plus intéressant à dire »... La plupart des énoncés possèdent ainsi, en plus de leur contenu explicite, un ou plusieurs contenus **implicites**, qui viennent se greffer sur le précédent, et peuvent même le détourner à leur profit, en cas de « trope* implicitatif », c'est-à-dire lorsqu'en contexte le contenu implicite l'emporte sur le contenu explicite (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 116-122).

Posé, présupposé, sous-entendu

La littérature sémantique et pragmatique mentionne de nombreuses variétés de contenus implicites (inférences*, implications* et implicatures*, allusions et insinuations, etc.). Parmi les distinctions les plus importantes, mentionnons celle qu'établit O. Ducrot (1972 : 173 *sq.*) entre **présupposé*** et **sous-entendu**, deux types de contenus implicites qui s'opposent au contenu explicite, ou **posé** ; par exemple, un énoncé tel que « Pierre a cessé de fumer » véhicule les informations suivantes : (1) « Pierre, actuellement, ne fume pas » : c'est le *posé*, qui correspond à « ce dont l'annonce est l'objet avoué de l'énonciation » ; (2) « Pierre, auparavant, fumait » : c'est le *présupposé*, qui, tout en étant, comme le posé, véritablement inscrit dans l'énoncé (puisqu'il repose sur le marqueur « cesser de »), n'est toutefois pas présenté comme constituant le véritable objet du dire ; et éventuellement en outre (3) « Tu ferais bien d'en faire autant » : contenu *sous-entendu* qui ne s'actualise que dans certaines circonstances énonciatives particulières.

Implicites marqués et non-marqués

Parmi l'ensemble des contenus implicites, certains sont donc *marqués* (possédant dans l'énoncé quelque support lexical ou morpho-syntaxique), alors que d'autres ne le sont pas (ou le sont moins clairement) : c'est aussi sur cette base que J.R. Searle oppose les actes* de langage indirects *conventionnels* vs *non-conventionnels* ; ou H.P. Grice les implicatures* *conventionnelles* vs *conversationnelles*.

Lorsqu'ils ne possèdent pas de marque claire dans l'énoncé (ce qui est le cas le plus fréquent), les contenus implicites ne peuvent être identifiés que grâce à d'autres facteurs, d'abord contextuels : leur décryptage implique (1) l'intervention de certaines *informations préalables* particulières ou générales (par exemple, « Il faut que je dorme ce soir » ne peut être compris comme un refus de l'offre « Tu veux du café ? » qu'à la condition de mobiliser le *topos** : le café empêche de dormir), ainsi que (2) l'intervention d'*opérations propres à la logique naturelle* (par exemple : glissement d'une relation de succession temporelle à une relation de type causal, ou de la condition suffisante à la condition nécessaire – « si » est interprété, lorsque rien ne s'y oppose, comme « si et seulement si »), et (3) l'intervention des *maximes**

conversationnelles de H.P. Grice (tendance automatique à augmenter le taux d'information ou le degré de pertinence d'énoncés comme « La porte est ouverte », « Mon verre est vide », etc., qui apparaissent comme déficients si on les prend à la lettre).

Le *travail interprétatif* consiste donc, en combinant les informations extraites de l'énoncé avec certaines données contextuelles, et grâce à l'intervention des règles de la logique naturelle et des maximes conversationnelles, à construire de l'énoncé une représentation sémantico-pragmatique cohérente et vraisemblable. Le calcul des sous-entendus est une procédure complexe, qui fait intervenir diverses compétences (Kerbrat-Orecchioni 1996 : chap. 4 et 5), et qui peut échouer, ou aboutir à des résultats erronés – version *faible* : le sous-entendu n'est pas perçu, ce qui constitue déjà pour la communication une sorte de petite catastrophe, car il en est des contenus implicites comme du jeu de cache-cache, que L. Wittgenstein définit comme un jeu où « être caché est un plaisir, mais n'être point trouvé est une catastrophe... » ; version *forte*, plus catastrophique encore : c'est le *malentendu**, sorte d'erreur de calcul commise par le destinataire. Les contenus explicites posent évidemment moins de problèmes aux interlocuteurs. Mais si ceux-ci recourent malgré tout fréquemment à l'expression implicite, c'est qu'elle leur offre d'inépuisables *ressources communicatives*, en matière de politesse* par exemple, ou pour réaliser certains objectifs stratégiques plus ou moins avouables.

En ce qui concerne l'analyste, les sous-entendus lui permettent une saisie plus fine des mécanismes interprétatifs, démontrant le caractère *flou* des contenus sémantico-pragmatiques, *graduel* de leur actualisation, et *aléatoire* de leur extraction. En tout état de cause, la compréhension globale d'un énoncé inclut celle de ses présupposés, de ses sous-entendus et autres implicatures. Si l'on admet que le travail du linguiste consiste avant tout à tenter de *comprendre comment les énoncés sont compris*, il est de son devoir de rendre compte de toutes les composantes du sens des énoncés. Car les discours agissent aussi, subrepticement mais efficacement, grâce à ces sortes de passagers clandestins que sont les contenus implicites.

▶ **Acte de langage indirect, Implication, Inférence, Maxime conversationnelle, Politesse, Présupposé, Trope**

C. K.-O.

Incorporation

Notion introduite par D. Maingueneau (1984 : 101) pour conceptualiser la relation que l'éthos* établit entre un discours et son destinataire.

L'« **incorporation** » joue sur trois dimensions indissociables : (1) À travers la lecture ou l'audition, le discours *donne corps* à son énonciateur – qui joue le rôle d'un **garant**, d'une source légitimante –, il permet au destinataire d'en construire une représentation dynamique. (2) Le destinataire *incorpore*, assimile les schèmes caractéristiques de ce garant, sa manière d'habiter son corps, de se mouvoir dans le monde. (3) Ce double processus permet l'*incorporation* imaginaire du destinataire à la communauté de ceux qui adhèrent à ce discours, qui font corps avec lui.

En recourant à cette notion, on se refuse à faire du destinataire un simple consommateur d'idées ou d'informations ; « il accède à une "manière d'être" au travers d'une "manière de dire" » (Maingueneau 1984 : 102).

▶ **Éthos**

D. M.

Indexicalité ☞ **Ethnométhodologie**

Individuation

Le terme d'**individuation** appartient à la tradition philosophique. Pour Leibniz, par exemple, le principe d'individuation « est ce qui fait qu'un être possède non seulement un type spécifique, mais une existence singulière, concrète, déterminée dans le temps et dans l'espace » (Lalande 1926). On le retrouve plus tard en biologie et en didactique pour désigner « ce qui différencie un individu d'un autre de la même espèce » (Robert 1990).

En analyse du discours, ce terme est parfois employé en relation avec la notion de *stratégie* discursive* pour désigner le processus par lequel tout sujet parlant cherche à se construire une identité* qui le différencierait soit de l'identité qui est donnée par la situation* de communication dans laquelle il se trouve et qui le surdétermine par avance, soit en opposition à l'identité et au positionnement* de l'autre, interlocuteur ou tiers du discours.

Dans le premier cas, le sujet parlant « détermine les enjeux de conformité ou d'individuation par rapport aux données du contrat de communication » (Charaudeau 1995 c : 167) en essayant de s'en distinguer par sa manière de prendre la parole, d'établir sa relation à l'autre et de thématiser son propos. Ainsi, dans le discours publicitaire, chaque annonce essaie de s'*individuer* à travers la façon de vanter les qualités d'un produit dans la mesure où celui-ci est en concurrence avec le même produit sous d'autres marques et d'autres annonces publicitaires.

Dans le second cas, le sujet parlant met en place un processus de différenciation vis-à-vis de discours autres, qu'ils soient tenus par l'interlocuteur ou par un tiers absent. Il le fait essentiellement en exprimant des jugements dans une organisation argumentative particulière. C'est ainsi qu'il emploiera des marqueurs (« mais », « cependant », « je ne crois pas que », « en revanche », « si je puis dire », etc.) comme indices de différenciation. Ce travail d'individuation de la part du sujet du discours doit être entendu dans une *conception dialogique* du discours (Bakhtine 1977, 1978, 1984) qui a été diversement développée autour de la notion d'*interdiscursivité**.

▶ **Contrat de communication, Dialogisme, Interdiscours, Positionnement, Stratégie de discours**

P. C.

Induction

L'induction est un mode d'inférence* concluant du particulier au général. Classiquement, on considère que la déduction* conclut de façon certaine et l'induction seulement de façon probable, et qu'en conséquence la déduction seule peut apporter un savoir scientifique substantiel. Il faut distinguer plusieurs modes d'induction.

• ***Argumentation au cas par cas.*** L'induction permet d'attribuer au groupe une propriété constatée empiriquement sur chacun de ses membres : « La famille X a une salle de bains ; la famille Y a une salle de bains ; ... (*idem* pour chaque famille du village V)... » ; conclusion : « Les V-iens ont tous une salle de bains ». On voit qu'ici l'induction procède en **extension**, par examen exhaustif, et totalise de façon certaine.

• ***Argumentation de la partie au tout.*** L'induction permet d'inférer, en **intension**, une proposition portant sur le tout à partir de la vérité d'une proposition portant sur un échantillon dit « représenta-

tif ». « Soit E un échantillon de la population P ; *x* % de E a voté pour le parti A ; *y* % de E a voté pour le parti B ; ... (*idem* pour chaque parti)... » ; conclusion : « *x* % de P a voté pour le parti A ; *y* % de P a voté pour le parti B ; ... (*idem* pour chaque parti) ». Selon que l'échantillon est ou non réellement représentatif, que les gens ont ou non donné des réponses fantaisistes, la conclusion varie du certain au simplement probable.

▶ **Déduction, Inférence**

C. P.

Inférence

À l'origine, c'est dans la logique formelle que l'on trouve cette notion. La logique formelle, qui s'attache à décrire les rapports de vérité s'instaurant entre différentes propositions, emploie ce terme pour désigner l'opération de déduction qui consiste à tenir pour vraie une proposition en raison de son lien avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies. Il s'agit donc d'une activité de raisonnement – dont la déduction* et l'induction* sont des cas particuliers – qui porte sur le passage d'une proposition à une autre quant à leur possible valeur de vérité, ce qui distingue la relation d'**inférence** de la relation d'implication*. Cette définition a été reprise et critiquée par des linguistes qui ont estimé qu'il s'agissait là d'un point de vue strictement *logiciste* et non nécessairement *linguistique*.

En pragmatique linguistique

On retrouve cette notion où elle est abondamment discutée. Car selon que l'on en donne une acception large ou étroite, c'est la conception même de la pragmatique qui est en cause.

La critique adressée au point de vue logiciste consiste à reprocher à celui-ci de réduire l'interprétation des propositions aux seules relations établies entre elles, indépendamment de toute autre connaissance sur le monde et de la situation de communication. Ainsi, « la logique formelle fait correspondre à toute proposition une et une seule formule symbolique standard, puis explicite un ensemble de règles permettant de convertir certaines formules en certaines autres, et ayant la propriété suivante : si une formule "a" est convertie par une règle en formule "b", alors la proposition exprimée par "b"

s'infère de la proposition exprimée par "a" » (Ducrot 1966 : 10). L'alternative à cette position logiciste consiste à considérer que les faits de langage sont soumis à des conditions de vérité mais qu'ils ne se réduisent pas tous à une description strictement logique, et qu'il est donc nécessaire de tenir compte de la situation empirique dans laquelle ils sont produits et interprétés. On peut ainsi définir, d'une façon générale, l'inférence comme le fait O. Ducrot : « Nous entendrons par acte d'inférer non pas l'acte psychologique qui consiste à fonder une conviction sur certains indices, mais un acte de langage dont l'accomplissement implique la production d'un énoncé. Le locuteur L d'un énoncé E fait un acte d'inférer si, en même temps qu'il énonce E il fait référence à un fait précis X qu'il présente comme le point de départ d'une déduction aboutissant à l'énonciation de E. [...] à la demande "Quel temps faisait-il hier ?" [...] une réponse comme "Il faisait certainement très beau" indique qu'elle est elle-même le résultat d'une déduction de la part de son locuteur » (Anscombre et Ducrot 1983 : 10-11). Il ne s'agit donc plus d'inférences logiques mais d'inférences *naturelles* qui ont cependant pour propriété commune d'être, comme le dit C. Kerbrat-Orecchioni, « le résultat d'un "calcul" plus ou moins complexe » (1986 : 24).

Considérant, dans le droit fil de la philosophie analytique du langage, que la communication humaine est intentionnelle et non exclusivement explicite, la pragmatique se donne parmi ses tâches « d'expliquer comment un auditeur peut arriver à comprendre une énonciation de manière non-littérale et pourquoi le locuteur a choisi un mode d'expression non-littérale plutôt qu'un mode d'expression littérale » (Moeschler et Reboul 1994 : 22). Ainsi, locuteur et interlocuteur se livrent, chacun à sa façon, à des inférences qui permettent au premier de mettre du sens implicite dans les énoncés qu'il produit explicitement et au second de dégager ses propres sens implicites en fonction des relations qu'il établit entre ces énoncés et les données qu'il possède du contexte et de la situation d'énonciation.

Mais, dans ce cadre, cette notion fait l'objet de discussions. Deux problèmes se posent : l'un concerne l'*extension* que l'on peut accorder à cette notion, l'autre concerne la *possibilité de la catégoriser* en divers types. Pour ce qui concerne son *extension*, deux perspectives sont encore en concurrence : l'une qui correspond à une tradition immanentiste ne s'intéressant « qu'aux données strictement "linguis-

tiques" » (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 25), c'est-à-dire aux inférences que R. Martin nomme « nécessaires » (1976 : 37), l'autre qui tente d'intégrer dans le calcul inférentiel les données de la situation de communication et d'un savoir interdiscursif* engendrant des inférences que R. Martin, lui-même, nomme « possibles » *(ibid.)*. Ainsi, pourrait-on dire, s'opposent une problématique des *inférences linguistiques* qui se centre sur l'étude de la « présupposition*» et une problématique des *inférences discursives* qui, sans ignorer le phénomène de la présupposition, se centre sur l'étude du « sous-entendu*». Pour ce qui concerne la *catégorisation* de cette notion, on peut dire que *grosso modo* deux modèles de l'inférence s'opposent : un modèle qui repose sur l'hypothèse qu'il y aurait rapport de symétrie entre le comportement du locuteur et celui de son destinataire*, et un modèle qui repose sur l'hypothèse inverse.

• *Le premier modèle* est représenté par les propositions de H.P. Grice, qui postule que tout échange verbal repose sur un « principe de coopération » : les partenaires qui y participent sont inscrits dans une même finalité et sont donc soumis aux mêmes conditions de déroulement de l'échange, ce qui les oblige à se comporter de façon conforme à ces conditions. Pour H.P. Grice, il existe un ensemble de règles qui ordonnent le passage du sens littéral au sens non-littéral, et ce passage – supposé commun aux interlocuteurs – est appelé **implicature***. Ainsi, H.P. Grice propose, pour définir ces conditions, deux types d'implicatures : des implicatures *conversationnelles* et des implicatures *conventionnelles* (Grice 1975). Les premières résultent de l'application de « maximes* de conversation » : « maxime de quantité » (qui exige que le locuteur ne donne pas plus d'information que nécessaire), « maxime de qualité » (qui exige que le locuteur n'asserte que ce qu'il juge vrai), « maxime de relation » (qui exige du locuteur que ce qu'il dit soit pertinent), « maxime de manière » (qui exige du locuteur qu'il soit cohérent, clair et évite les ambiguïtés). Le deuxième type d'implicature, les implicatures conventionnelles, résulterait d'un calcul davantage fondé sur des normes sociales (comme la règle de politesse), mais cette distinction entre ces deux types d'implicatures a été longuement discutée et contestée par divers auteurs tels E.L. Keenan (1976), J. Sadock (1978), P. Brown et S. Levinson (1978).

• *Le second modèle* est représenté par la théorie de la pertinence de D. Sperber et D. Wilson. Pour ces auteurs, on ne saurait postuler un

rapport de symétrie entre les partenaires de l'acte de l'échange verbal. En effet, « le destinataire ne peut ni décoder ni déduire l'intention informative du communicateur » (1989 : 103). De ce fait, les inférences ne dépendent pas de la seule intention du sujet parlant, et donc de l'application de règles ou de maximes. « Le mieux que le destinataire puisse faire, c'est de former une hypothèse à partir des indices fournis par le comportement ostensif du communicateur. Une telle hypothèse n'est jamais certaine ; elle peut être confirmée, mais elle ne peut pas être démontrée » *(ibid.)*. Du coup, l'inférence repose sur un mécanisme général qui consiste à relier de façon déductive un ensemble de prémisses à une conclusion, et cet ensemble de prémisses n'étant pas obligatoirement partagé par les deux interlocuteurs, il peut se faire, au bout du calcul, que le résultat ne soit pas le même. La seule exigence à laquelle est soumis l'interlocuteur est qu'il mobilise un contexte suffisamment « pertinent » pour que son interprétation soit *cohérente*.

En analyse du discours

Ce terme est également utilisé pour tenter de rendre compte des opérations qui permettent de tirer des actes de discours du sens implicite, celui qui est produit par le sujet parlant d'une part, et reconstruit (ou produit) par le destinataire*. Ainsi, le locuteur peut impliciter, consciemment ou non, du sens dans les énoncés qu'il produit, et ce à des fins stratégiques. Au destinataire de tirer le sens implicite des énoncés en s'appuyant sur les différentes composantes du contexte*. Sens implicité par le locuteur et implicites dégagés par l'interprétant ne se recouvrent pas nécessairement. À l'importance de ce recouvrement, on peut évaluer le degré d'intercompréhension d'un acte de communication. Mais ici l'inférence participe davantage d'un processus d'interprétation que de production des énoncés.

Si l'on définit donc l'inférence comme un processus interprétatif qui consiste à mettre en relation ce qui est dit explicitement avec autre chose que ce dit, on peut déterminer différents types d'inférence selon la nature de cet « autre chose » sur quoi s'appuie le sujet* interprétant pour construire le sens implicite des actes de communication : (1) l'**inférence contextuelle** lorsque le sujet interprétant s'appuie sur les énoncés qui entourent l'énoncé considéré d'une conversation ou d'un texte écrit ; ce cas se produit par exemple à l'occasion de la lecture d'un titre de journal, titre qui est compris en relation avec les

surtitres, les sous-titres ou les photos qui l'entourent ; (2) l'**inférence situationnelle** (ou *interactionnelle*, Charaudeau 1993 b) lorsque le sujet interprétant a recours aux données de la situation ; celui-ci interprétera par exemple la constatation « On s'amuse beaucoup ici » comme un rappel à l'ordre si celui qui parle est, au bureau, le supérieur hiérarchique de celui qui interprète ; (3) l'**inférence interdiscursive*** lorsque le sujet interprétant est amené à mobiliser un savoir préconstitué qui se trouve dans ce que Sperber et Wilson appellent « la mémoire conceptuelle » (1989 : 104) des sujets ; c'est à ce type d'inférence que l'on a recours lorsqu'on veut comprendre les affiches publicitaires ; par exemple le slogan : « Maggi fait le potage de vos grand-mères » ne peut être compris que si l'on mobilise un certain nombre des croyances qui existent dans une société donnée sur ce que représentent les grand-mères. C. Kerbrat-Orecchioni, pour sa part, reprend la dénomination d'« inférences "praxéologiques" » qui comprend « les informations présupposées ou sous-entendues par l'énoncé de tel ou tel fait diégétique, qui au nom d'une certaine "logique des actions" (lesquelles s'organisent en "scripts*", "frames", "macro-structures" et autres "praxéogrammes*") implique nécessairement ou éventuellement la réalisation d'autres actions nécessairement ou éventuellement corrélées » (1986 : 189-190). Ce type d'inférence inclut à la fois des inférences *situationnelles* et *interdiscursives*.

▶ **Explicitation / implicitation, Implicite, Maxime conversationnelle**

P. C.

Influence (principe d'–)

Ce mot qui, dans le sens courant, désigne le processus par lequel un individu arrive à modifier la pensée, la volonté ou le comportement d'un autre de par son autorité, son prestige ou sa force, est devenu une notion centrale en psychologie sociale. Cette discipline, en effet, cherche à déterminer « comment et pourquoi un groupe cherche à imposer ses vues à un individu ou à un sous-groupe ? comment et pourquoi un individu (ou un sous-groupe) adopte les opinions de ses pairs (ou de son groupe) ? » (Moscovici 1972 : 147).

En analyse du discours, ce terme a été repris par P. Charaudeau dans l'expression **principe d'influence** (1995 b) pour désigner l'un des quatre principes qui fondent l'acte de langage (avec les principes

d'*altérité**, de *régulation** et de *pertinence**). Ce principe définit l'acte de langage comme un acte d'échange entre deux partenaires posant que « ce qui motive l'intentionnalité du sujet parlant s'inscrit dans une finalité actionnelle (ou psychologique), finalité qui porte les partenaires de la communication à produire des discours qui visent à avoir un certain impact sur l'autre » (Charaudeau 1995 a : 87). On retrouve ce principe chez les psychosociologues du langage : pour R. Ghiglione, il s'agit de « maîtrise des enjeux » (1986 : 103), et pour C. Chabrol, il implique que le sujet communiquant soit amené à « agir discursivement vis-à-vis d'un autrui pertinent (destinataire-interprétant) qui pourra toujours ré-agir de même, pour inter-agir » (Chabrol 1990). Ce principe justifie du même coup que la communication sociale soit conçue comme la mise en place, par le sujet du discours, de « stratégies orientées vers l'autre » (Charaudeau 1995 a : 87).

▶ **Altérité (principe d'–), Pertinence (principe de –), Régulation (principe de –)**

P. C.

Information

Ce terme ayant fait l'objet de nombreuses définitions et étant, de plus, d'un usage courant sans définition précise, il n'est pas aisé d'en faire le tour. On peut *grosso modo* le considérer dans quatre champs de réflexion : celui de la *théorie mathématique de l'information*, celui de la *psychologie cognitive*, celui de la *pragmatique* et celui des *genres discursifs*.

Dans le cadre de la théorie de l'information, **l'information** est traitée en termes quantitatifs. Cette théorie, considérant la communication* comme une activité de transmission d'un message d'une source vers un récepteur à l'aide d'un code, cherche à calculer la quantité d'information transmise (Goldman 1953, Wiener 1950, Shannon et Weaver 1975). U. Eco a souligné la contradiction qui résidait dans les différentes définitions de cette théorie : d'un côté, une information est d'autant plus forte que sa probabilité d'apparition est faible ; d'un autre, une information, pour être captée, a besoin de s'inscrire dans un système déjà organisé ; ainsi l'information d'un message dépend de son imprévisibilité, mais « l'intelligibilité d'un message détermine également son caractère prévisible » (Eco 1965 : 78).

En psychologie cognitive, l'information est traitée comme ce qui transite entre l'entrée *(input)* et la sortie *(output)* d'un système ou sous-système. Il s'agit alors d'étudier « comment l'information de l'environnement est encodée, sélectionnée, organisée, stockée, récupérée par le biais des systèmes sensoriels, perceptifs, attentionnels et mnémoniques » (Decéty 1998 : 208). Plus particulièrement pour l'information langagière, sont étudiés le traitement « descendant » *(top-down)* dans lequel l'information est guidée par des concepts, et le traitement « ascendant » *(bottom-up)* dans lequel elle est guidée par des stimulus sensoriels (*ibid.* : 209).

En pragmatique, dans le cadre d'une problématique de « l'intentionnalité », il s'agit de se donner les moyens de décrire le contenu des « états mentaux ». Mais ici, plusieurs points de vue existent quant à la nature de ce contenu. L'une des particularités de la pragmatique issue de la pensée des philosophes du langage (J.L. Austin, J.R. Searle) a été de distinguer dans les énoncés des valeurs « propositionnelles » (encore appelées « vériconditionnelles ») qui devraient être traitées par une sémantique formelle, et des valeurs non directement communiquées par les énoncés qui se trouvent dans leur implicite (valeurs encore appelées « non-vériconditionnelles »), lesquelles ne peuvent être saisies qu'en ayant recours à un certain nombre de *règles, maximes* ou *implicatures* conversationnelles (Grice 1975). Selon les pragmaticiens, tantôt il n'y aurait d'information que dans la valeur propositionnelle des énoncés, leur valeur pragmatique étant une force d'orientation qui viendrait se surajouter à la valeur informationnelle (position de la pragmatique dite *radicale*, Grice 1975, Wilson 1979), tantôt on aurait affaire à deux types d'information, l'une de type descriptif et représentationnel, l'autre de type pragmatique (position de la pragmatique dite *intégrée*, Ducrot 1972, 1973, 1980).

Par ailleurs, on retrouve la notion d'information liée à celle de thématisation dans la mesure où il est considéré que, pour qu'un énoncé ait du sens et soit interprétable, il faut qu'il satisfasse à une condition de cohérence sémantique qui réside dans l'articulation entre « l'information donnée » qui est stockée en mémoire et « l'information nouvelle » qui est apportée par le contexte et la situation. C'est en s'appuyant sur « des informations tirées de la mémoire à long terme, des informations tirées de la mémoire à moyen terme et des informations tirées de l'environnement physique... » (Moeschler

et Reboul 1994 : 141), le tout constituant un « environnement cognitif mutuellement manifeste » (Sperber et Wilson 1989 : 64), que les sujets de la communication peuvent, par calcul d'inférence*, interpréter les messages.

En analyse du discours, la notion d'information peut être traitée comme un genre* discursif. Dès lors que sont pris en considération la *finalité** intentionnelle de la situation de communication (ici de « faire savoir »), l'*identité** des partenaires de l'échange (ici du « donneur d'information »), la nature du *propos** (ici du « savoir de connaissance*» et du « savoir de croyance*»), il est possible de définir de façon générale le *discours informatif* comme s'opposant aux *discours propagandistes, scientifiques, didactiques,* etc., et, de façon plus particulière, par exemple, le « discours d'information médiatique » (Charaudeau 1997 a : 57), si l'on y ajoute la prise en compte des circonstances matérielles de la communication.

Mais la question de fond porte sur ce qu'il faut considérer comme information : celle qui est explicite ou celle qui est implicite (« il veut me faire comprendre que...) ? celle qui contient un savoir de connaissance ou un savoir de croyance ? un savoir qui porte sur l'identité des partenaires de l'acte de langage (« il est énervé », « il me prend pour un imbécile ») ou sur un tiers (« à travers moi, il vise un autre ») ?

▶ **Communication, Connaissance / croyance (savoir de –), Genre de discours**

P. C.

Insécurité discursive

Par analogie avec la notion d'**insécurité linguistique** de W. Labov, selon laquelle les membres de la petite bourgeoisie connaissent les formes de prestige sans les réaliser ou en les réalisant de manière exagérée, l'expression témoigne ici de la position d'insécurité du journaliste lors du traitement des évènements scientifiques ou technologiques à caractère politique dans les médias ordinaires. Le médiateur se trouve alors confronté à une pluralité de voix (le monde scientifique, le monde politique, le monde des experts, le monde des professionnels, le monde associatif, le « citoyen ordinaire »), qui se croisent et s'affrontent à l'intérieur de son propre discours (Moirand 1999 b, 2000, 2001). Ne sachant plus très bien faire la part des infor-

mations et des opinions concernant des faits scientifiques non encore établis, soumis à des données parfois contradictoires sur des faits qu'il n'a ni le temps ni les moyens d'évaluer, exposé à une grande diversité de paroles et de textes, issus de communautés discursives différentes éparpillées souvent à travers le monde, il se trouve réduit à insérer et à entremêler dans ses textes des bribes de paroles empruntées aux uns et aux autres, qu'il préfère souvent citer plutôt que reformuler : ce qui l'amène à saturer ses énoncés d'hétérogénéité* (propos empruntés à différentes communautés, y compris celles des destinataires* ou surdestinataires* présumés...). C'est *le caractère plurilogal de ce double dialogisme* (intertextuel et interactionnel) montré*, qui témoigne justement de cet état d'insécurité.

Au contraire de cette tendance à parsemer son texte de petits morceaux de citations d'origine diverse, caractéristique de certaines écritures de presse, l'insécurité discursive des acteurs du système éducatif se manifeste souvent par le gommage des textes sources, par exemple dans les instructions ministérielles, les préfaces de matériaux pédagogiques, les grammaires scolaires ou dans certains programmes de formation : ce gommage, souvent justifié au nom de la didacticité*, s'explique par le risque que l'on prend, lorsqu'on cite les travaux des autres, de les altérer ou de les déformer en les reformulant.

▶ **Dialogisme, Exposition discursive, Hétérogénéité montrée / constitutive, Surdestinataire**

S. M.

Instance d'énonciation ☞ Énonciation

Instauration discursive ☞ Institution discursive

Institution discursive

Notion qui a deux emplois majeurs, qui tous deux permettent de souligner l'intrication du discours et de ses conditions sociales d'émergence.

Employé comme variante de « genre* de discours », avec l'idée que le genre de discours est une sorte d'institution de parole, et en retour qu'une institution, au sens usuel, n'est telle que par les genres de discours qui lui sont attachés. On se refuse ainsi « à dissocier les

opérations par lesquelles le discours développe ses contenus et le mode d'organisation *institutionnel* que le discours tout à la fois présuppose et structure » (Maingueneau 1995 b : 40).

Pour le discours philosophique, F. Cossutta établit une distinction entre **institution discursive** et **instauration discursive.** La première « désigne la façon dont le discours tend à s'instituer en s'institutionnalisant grâce à des stratégies de positionnement* dans le champ social », la seconde « désigne le mouvement par lequel une philosophie se déploie dans l'espace-temps de l'œuvre, s'édifie, construit un univers doctrinal autonome et original, en se situant au sein d'une configuration conflictuelle de doctrines ou de traditions historiques ». Cette instauration implique à la fois un *positionnement* dans le champ et une *fondation* « qui lui permet de se considérer comme source de sa propre légitimité » (1996 : 120-121).

▶ **Genre de discours, Positionnement**

D. M.

Intégrative (approche –)

☞ **École française d'analyse du discours**

Interaction

Renvoyant très généralement à l'action de deux (ou plusieurs) objets ou phénomènes l'un sur l'autre, l'**interaction** est un concept « nomade » : apparu d'abord dans le domaine des sciences de la nature et des sciences de la vie, il a été, à partir de la seconde moitié du XX^e^ siècle, adopté par les sciences humaines pour qualifier les interactions *communicatives,* c'est-à-dire « toute action conjointe, conflictuelle ou coopérative, mettant en présence deux ou plus de deux acteurs. À ce titre, il recouvre aussi bien les échanges conversationnels que les transactions financières, les jeux amoureux que les matchs de boxe » (Vion 1992 : 17).

Un peu plus restrictive (car elle exclut les interactions à distance ou différées) est la célèbre définition d'E. Goffman (1973, t.1 : 23) : « Par interaction (c'est-à-dire l'interaction face à face) on entend à peu près l'influence réciproque que les participants exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres ; par *une* interaction, on entend l'ensemble de l'interaction qui

se produit en une occasion quelconque quand les membres d'un ensemble donné se trouvent en présence continue les uns des autres ; le terme "rencontre" pouvant aussi convenir. »

Cette définition a le mérite de couvrir les deux principaux usages de ce terme : l'interaction, c'est d'abord ce *processus* d'influences mutuelles qu'exercent les uns sur les autres les participants à l'échange communicatif (ou *interactants*) ; mais c'est aussi *le lieu où s'exerce ce jeu d'actions et de réactions* : une interaction, c'est une « rencontre », c'est-à-dire l'ensemble des évènements qui composent un échange communicatif complet, lequel se décompose en séquences*, échanges* et autres unités constitutives de rang inférieur, et relève d'un *genre** particulier (interaction verbale ou non-verbale, et dans le premier cas : conversation, interview, réunion de travail, etc. ; sur la *typologie des interactions* : Kerbrat-Orecchioni 1990 : 11-133, Vion 1992 : chap. 5).

Dans les sciences humaines et sociales

En ce qui concerne les sciences humaines et sociales dans leur ensemble, l'interaction est devenue aujourd'hui l'objet d'étude de diverses écoles ou sous-disciplines qui convergent pour former ce que l'on peut appeler la « galaxie interactionniste ». C'est en sociologie que s'est d'abord élaborée cette notion, qui s'est ensuite implantée en linguistique et en psychologie.

En sociologie, ses prémices se trouvent dans G. Tarde qui appelait à la création d'une « interpsychologie », et dont *Les Lois de l'imitation* (1890) constituent l'un des premiers ouvrages d'inspiration interactionniste. Presque à la même époque, certains sociologues de langue allemande, tels G. Simmel et M. Weber, anticipaient l'interactionnisme en soutenant que les individus créent la société à travers leurs actions réciproques. Mais c'est aux USA que, influencés par les auteurs précédents ainsi que par la philosophie pragmatique, les sociologues de *l'École de Chicago* (comme R.E. Park ou E. Burgess), fondateurs de l'écologie urbaine et promoteurs des études de terrain, allaient constituer une des sources fondamentales de l'interactionnisme. C'est dans cette université que G.H. Mead délivre, dans les années 1910-1920, un cours fondateur de psychologie sociale explicitement basé sur la notion d'interaction. Parmi ses nombreux élèves, H. Blumer sera le créateur de l'« *interactionnisme symbolique* », expression qui devien-

dra une étiquette à succès pour désigner parfois le mouvement interactionniste dans son ensemble. Désignation abusive, car, dans les années 50-60, se développent la *microsociologie* d'E. Goffman revendiquant l'interaction comme objet d'étude sociologique à part entière, et en Californie l'*ethnométhodologie** avec H. Garfinkel et ses collaborateurs H. Sacks, E. Schegloff et G. Jefferson, initiateurs de l'*analyse* conversationnelle (Conversation Analysis)* qui allait devenir un paradigme emblématique des études interactionnistes (les conversations étant dans cette perspective considérées comme un lieu privilégié d'observation des organisations sociales dans leur ensemble), tandis qu'à la frontière de la socio-anthropologie et de la linguistique, apparaissait l'*ethnographie* de la communication* de D. Hymes et J. Gumperz.

La linguistique interactionniste (qui analyse les diverses formes de discours dialogué) emprunte largement à l'analyse conversationnelle, mais elle a été également fécondée par divers courants de recherche qui s'étaient formés en réaction contre les linguistiques de la phrase ou du code (analyse* du discours, linguistique de l'énonciation*) ; influencée par différents courants philosophiques (théorie des jeux de langage de L. Wittgenstein, théorie des *speech acts* de J.L. Austin et J.R. Searle, théorie de l'« agir communicationnel » de J. Habermas, logique de l'interlocution de F. Jacques) ; et stimulée par les travaux de M. Bakhtine dont cette affirmation est reprise à l'envie : « L'interaction verbale est la réalité fondamentale du langage » – l'idée générale étant que, dans son utilisation « normale », le langage implique l'échange, donc une détermination réciproque et continue des comportements de tous les sujets engagés dans cet échange : parler, c'est échanger, et c'est changer en échangeant.

Enfin, du côté de la psychologie, il faut mentionner le développement des études naturalistes sur l'*épigenèse interactionnelle* et les *interactions précoces* (J.S. Bruner, D.N. Stern, H. Montagner, S. Lebovici) ; celui d'une *psychologie des communications* de type éthologique (J. Cosnier) ou systémique (G. Bateson, École de Palo Alto), aux applications thérapeutiques variées, mais qui fournissent également un certain nombre de concepts descriptifs fort utiles pour les études interactionnistes (notion de *double contrainte*, distinctions *contenu** vs *relation*, *communication symétrique** vs *complémentaire*, etc.) ; ainsi que celui d'une *psychologie sociale interactionniste* inspirée de

l'analyse du discours (Edwards et Potter 1992, Ghiglione et Trognon 1993, Chabrol 1994, Marc et Picard 1997).

Tous ces chercheurs en « *nouvelle communication* », qui évoluent dans ce « courant aux eaux mêlées » qu'est l'interactionnisme (Winkin éd., 1981), ont certes des objectifs fort divers. Mais ils admettent en commun un certain nombre de postulats, comme le « postulat empathique » (autrui est capable de sentir et de penser comme moi et pense que j'en suis capable comme lui), le « principe de coopération*» (H.P. Grice), ou le « principe de réciprocité » (A. Schütz distinguant la réciprocité des perspectives, des savoirs, des motivations, et des images ; voir Bange 1992 : 113 *sq.*) ; ils partagent aussi un certain nombre de principes méthodologiques, comme la valorisation du « terrain* » et des données « authentiques » : la démarche est résolument *empirique*, ce qui n'exclut pas la recherche de régularités, mais celles-ci doivent être dégagées de l'observation scrupuleuse des corpus.

L'INTERACTION EN ANALYSE DU DISCOURS

En ce qui concerne plus particulièrement l'analyse du discours, l'approche interactionniste a mis l'accent sur la nécessité de privilégier le *discours dialogué oral*, tel qu'il se réalise dans les diverses situations de la vie quotidienne. C'est en effet celui qui offre *le plus fort degré d'interactivité* ; car si tous les discours impliquent certaines formes d'interaction entre émetteur et récepteur(s) (cf. ce titre d'un ouvrage de V. de Nuchèze : *Sous les discours, l'interaction*), c'est à des degrés très divers, la communication « en face à face » étant à cet égard la plus représentative des mécanismes propres à l'interaction. Corrélativement, cette approche a mis en évidence l'importance du rôle que jouent dans l'élaboration du discours certains phénomènes complètement négligés jusqu'alors par la description grammaticale (marqueurs* conversationnels en tous genres, reprises et reformulations*, inachèvements et rectifications, bafouillages, soufflages et autres procédés de « réparation*»), ainsi que l'importance des dimensions relationnelle et affective dans le fonctionnement des communications humaines, qui sont loin de se réduire à un « pur » échange d'informations. Plus généralement, les discours sont, dans cette perspective, conçus comme des *constructions collectives*, dont toutes les composantes peuvent prêter à *négociation** entre les interactants : s'il est vrai que préexistent aux interactions toutes sortes de règles (lexicales, syntaxiques, prag-

matiques, conversationnelles, etc.) qui sous-tendent leur fonctionnement, ces règles sont pour la plupart d'entre elles suffisamment floues pour qu'il soit possible et même nécessaire de « composer » avec elles quand on « compose » une interaction. Car les sujets engagés dans une interaction sont comparables, nous dit Y. Winkin, aux interprètes d'une partition musicale : « Mais, dans ce vaste orchestre culturel, il n'y a ni chef, ni partition. Chacun joue en s'accordant sur l'autre. Seul un observateur extérieur, c'est-à-dire un chercheur en communication, peut progressivement élaborer une partition écrite, qui se révélera sans doute hautement complexe » (1981 : 7-8).

Telle est donc la tâche des chercheurs en interaction : reconstituer les partitions qui sous-tendent l'exécution des interactions particulières, et, au-delà, dégager les règles générales de l'« harmonie » conversationnelle.

▶ **Analyse conversationnelle, Conversation, Ethnographie de la communication, Ethnométhodologie, Négociation**

J. C.

Interculturel

Le terme **interculturel** peut qualifier soit un objet (la situation ou la rencontre interculturelle), soit des types d'approches de la communication, des discours et de l'interaction qui se focalisent sur la *variation culturelle*. L'emploi nominal d'*interculturel* est fréquent (par exemple, « se former à l'interculturel »). D'une façon générale, on peut dire que l'objectif de ces différentes études est de mettre en évidence la relativité culturelle des comportements communicatifs observables.

Le domaine de l'interculturel

Parler de rencontre, situation ou communication interculturelles met l'accent sur le contact entre des individus ou groupes d'individus appartenant à des cultures différentes. Ces rencontres ne se réduisent pas à celles entre individus dont les compétences linguistiques sont inégales *(communication exolingue*)* mais concernent aussi celles où, malgré une relative égalité des répertoires linguistiques des participants, se maintiennent des différences et des variations dans les normes communicatives qu'ils appliquent. Ces situations sont extrêmement courantes, et elles ont conduit à des réflexions, des descrip-

tions, des propositions d'action dans tous les domaines de la vie sociale (l'éducation, le monde de l'entreprise, de la santé, des médias), et dans des cadres disciplinaires variés (ethnologie, anthropologie, linguistique, sociologie, psychologie). Un panorama de ces domaines et des réflexions qu'ils ont inspirées tant sur le plan pratique que théorique est présenté dans J. Demorgon et E.-D. Lipiansky (1999).

Dans une perspective d'analyse de discours, l'étude de ces situations peut recourir à différentes méthodologies et utiliser différents types de données (questionnaires, entretiens, jeux de rôles, enregistrements sur le vif). Elle fonctionne souvent par le repérage de troubles, malaises ou malentendus* dans les échanges qui fonctionnent, pour l'analyste, comme l'indice de l'application de normes communicatives différentes (Béal 1993, Clyne 1994).

Relèvent aussi de l'interculturel les études comparatives ou contrastives qui se fondent sur la mise en parallèle des comportements communicatifs d'individus appartenant à des cultures différentes. Dans cette approche, on postule l'universalité d'un élément, par exemple une situation, un acte de langage, etc., dont on compare la réalisation par des individus de cultures différentes (voir, pour la pragmatique contrastive, Olesky éd., 1989 ; sur les actes de requête et d'excuse, Blum-Kulka *et al.* 1989). Les études cherchent dans un premier temps à dégager les similitudes et les différences dans la réalisation de l'élément observé. Plus globalement, elles visent à dégager des axes de variation permettant de décrire les **profils communicatifs** (ou « **éthos*** ») caractérisant une société donnée, ainsi que le fait C. Kerbrat-Orecchioni (1994) qui retient les axes suivants : place de la parole dans la société, conception de la relation* interpersonnelle, conception de la politesse*, degré de ritualisation. (Différentes études comparatives sont présentées dans Traverso éd., 2000.)

Ces deux approches de l'interculturel (études de situations interculturelles et comparaisons interculturelles) ne s'opposent pas et la méthodologie idéale repose en fait sur leur complémentarité.

Quelques problèmes d'analyse

Les questions soulevées par ce champ sont nombreuses, à commencer par celles du « découpage » des cultures, ce terme étant en effet employé pour référer à des entités plus ou moins étendues : aires culturelles, pays, ethnies, communautés, etc., qui, dans les faits, peu-

vent être d'une homogénéité très variable. Ces problèmes du découpage de l'objet et de la variation interne conduisent à des options méthodologiques variées sur l'axe allant des démarches déductives, consistant à poser l'appartenance des interactants comme catégorie explicative *a priori*, à celles, de nature plus inductive, où l'on construit cette catégorie à partir d'un ensemble organisé d'observations, ou bien en s'efforçant, conformément aux postulats ethnométhodologiques, de mettre en lumière la manière dont les individus la définissent eux-mêmes à travers leurs comportements communicatifs en situation (sur ces questions, Erickson et Shultz 1982, Fasold 1990).

Différents biais et risques de distorsion guettent les analyses, entre autres liés au poids des stéréotypes, au danger de sombrer dans des représentations folkloristes, et aux tendances à l'ethnocentrisme dans la description. Ces dernières s'insinuent, comme le dénonce A. Wierzbicka (1991), dans le métalangage descriptif lui-même, puisque l'on décrit les comportements communicatifs observés d'une culture donnée à travers les mots et catégories d'une autre.

▶ **Ethnographie de la communication, Exolingue (communication –)**

V. T.

Interdiscours

Tout discours est traversé par l'**interdiscursivité,** il a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'**interdiscours.** Ce dernier est au *discours* ce que l'*intertexte** est au *texte**.

En un sens restrictif, l'« interdiscours » est aussi un espace* discursif, *un ensemble de discours* (d'un même champ* discursif ou de champs distincts) qui entretiennent des relations de délimitation réciproque les uns avec les autres. Ainsi, pour J.-J. Courtine (1981 : 54), l'interdiscours est-il « une articulation contradictoire de formations* discursives référant à des formations idéologiques antagonistes ».

Plus largement, on appelle aussi « interdiscours » l'ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre*, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un *discours particulier* entre en relation implicite ou explicite. Cet *interdiscours* peut concerner des unités discursives de dimensions très variables : une définition de dictionnaire, une strophe de poème, un roman... P. Charau-

deau parle ainsi de « sens interdiscursif » aussi bien pour les locutions ou les énoncés figés qui sont attachés régulièrement aux mots et contribuent à leur donner « une valeur symbolique » – par exemple, pour *oiseau*, des unités comme « avoir un appétit d'oiseau », « être un drôle d'oiseau » (1993 b : 316) – que pour des unités très vastes.

Interdiscours et intertexte

On peut exploiter la distinction entre *intertexte* et *interdiscours*. Ainsi J.-M. Adam (1999 : 85) parle d'« intertexte » pour « les échos libres d'un (ou de plusieurs) texte(s) dans un autre texte », indépendamment de tout genre, et d'« interdiscours » pour l'ensemble des genres qui interagissent dans une conjoncture donnée. De son côté, P. Charaudeau (1993 d) voit dans l'« interdiscours » un jeu de renvois entre des discours qui ont eu un support textuel mais dont on n'a pas mémorisé la configuration ; par exemple, dans le slogan « Maggi fait le potage de vos grand-mères », c'est l'interdiscours qui permet les inférences du genre « les grand-mères font la cuisine de façon traditionnelle en restant des heures devant les fourneaux ». En revanche, l'« intertexte » serait un jeu de reprise de *textes configurés* et légèrement transformés, comme dans la parodie*.

La primauté de l'interdiscours

L'analyse du discours francophone a souvent fait de *la primauté de l'interdiscours sur le discours* une de ses thèses majeures. Dans l'École* française, chez M. Pêcheux en particulier, la formation discursive ne peut produire « l'assujettissement » idéologique du sujet du discours que dans la mesure où chaque formation discursive est en fait dominée par l'interdiscours – l'ensemble structuré des formations discursives – où se constituent les objets et les relations entre ces objets que le sujet prend en charge dans le fil du discours. Ce que doit mettre en évidence l'analyste du discours contre les illusions des sujets : « Le propre de toute formation discursive est de dissimuler, dans la transparence du sens qui s'y forme, [...] le fait que "ça parle" toujours avant, ailleurs, ou indépendamment » (Pêcheux 1975 : 147). Thèse qui s'appuie sur la notion de préconstruit*.

L'affirmation de la primauté de l'interdiscours exclut qu'on mette en contraste des formations discursives considérées indépendamment les unes des autres. L'identité d'un discours ne fait qu'un avec son

émergence et son maintien à travers l'interdiscours. « L'énonciation ne se développe pas sur la ligne d'une intention fermée, elle est de part en part traversée par les multiples formes de rappel de paroles déjà tenues ou virtuelles, par la menace de glissement dans ce qu'il ne faut surtout pas dire » (Maingueneau 1997 : 26).

▶ **Dialogisme, Discours, Discours rapporté, École française d'analyse du discours, Hétérogénéité montrée / constitutive, Intertextualité, Préconstruit**

D. M.

Interdiscursivité ☞ Interdiscours

Interlangue

Notion employée dans deux domaines très différents : la didactique des langues étrangères (1) et l'analyse du discours (2).

1. **L'interlangue** est la « langue » utilisée par des apprenants qui ne maîtrisent pas encore une langue étrangère ; c'est une réalité provisoire et instable, entre deux langues, mais dont on postule qu'elle a une relative cohérence (Selinker 1972, Porquier 1986).

2. ☞ **Code langagier**

D. M.

Interlocuteur

Dans le sens commun, **l'interlocuteur** est la personne qui dialogue, discute, converse avec une autre. Plus précisément, il désigne, du point de vue de celui qui parle, la personne qui, dans un échange verbal oral, représente à la fois le destinataire du sujet* parlant et celui qui a droit à prendre la parole à son tour, à répondre, à répliquer au précédent locuteur*. Chaque locuteur qui prend la parole est donc l'interlocuteur du précédent, et les deux s'instituent ainsi en interlocuteurs. Dans ce même sens commun, ce terme va jusqu'à désigner le partenaire d'une discussion ou d'une négociation qui est jugé selon sa compétence (« Il a trouvé un interlocuteur à sa hauteur », « Il n'est pas tombé sur le bon interlocuteur »).

En linguistique de la langue et en linguistique du discours, ce terme est repris avec son sens commun pour désigner, au pluriel, les partenaires d'un acte d'échange verbal, en situation de communication orale,

chacun prenant successivement la parole. Au singulier, l'interlocuteur est toujours considéré comme celui qui est à la fois en position de récepteur d'un acte de communication et de pouvoir prendre la parole à son tour. En cela, l'interlocuteur devrait être distingué de l'**auditeur*** qui se trouve dans cette même position mais sans avoir droit à la parole (comme dans une conférence ou dans la diffusion radiophonique).

Une ambiguïté demeure cependant quant à la nature et à la fonction de la notion d'interlocuteurs : certains linguistes leur donnent un statut d'acteurs* externes à l'acte d'énonciation, comme celui qu'occuperaient l'émetteur* et le récepteur*; d'autres leur donnent un statut de protagonistes internes au processus d'énonciation (**intralocuteurs***), comme celui qu'occuperaient l'énonciateur* et le destinataire*. Parfois, le terme d'**interlocuteur**, au singulier, est réservé au seul récepteur de l'acte de communication (le récepteur de la communication orale) ; parfois, **interlocuteurs**, au pluriel, se réfère exclusivement aux acteurs d'un acte de communication qui se trouvent en situation d'interlocution, parfois il prend valeur générique de partenaires de l'acte de communication, quelle qu'en soit la situation.

On se reportera à la définition des autres dénominations telles que *locuteur*, *émetteur*, *récepteur*, etc., qui, tout en étant d'un emploi instable, n'en apportent pas moins des précisions intéressantes. On en trouvera la présentation générale à l'entrée **Sujet parlant**.

▶ **Destinataire, Émetteur, Énonciateur, Locuteur, Récepteur**

P. C.

Intertexte ☞ Intertextualité

Intertextualité

Ce terme désigne à la fois une *propriété constitutive de tout texte* et l'ensemble des *relations* explicites ou implicites *qu'un texte ou un groupe de textes déterminé* entretient avec d'autres textes. Dans la première acception, il est une variante d'*interdiscursivité**.

Intertextualité et transtextualité

La notion d'« **intertextualité** » a été introduite par J. Kristeva (1969) pour l'étude de la littérature ; par là elle mettait l'accent sur le

fait que la « productivité » de l'écriture littéraire redistribue, dissémine... des textes antérieurs dans un texte ; il faudrait donc penser le texte comme « intertexte ». Conception prolongée par R. Barthes : « Tout texte est un intertexte ; d'autres textes sont présents en lui, à des niveaux variables, sous des formes plus ou moins reconnaissables [...] L'intertexte est un champ général de formules anonymes, dont l'origine est rarement repérable, de citations inconscientes ou automatiques, données sans guillemets » (1973).

G. Genette (1982 : 8) a préféré parler de **transtextualité**, conférant ainsi une valeur plus restreinte à « intertextualité ». Sa typologie des relations transtextuelles distingue :

- l'**intertextualité**, qui suppose la présence d'un texte *dans un autre* (par citation, allusion...) ;
- la **paratextualité**, qui concerne l'*entour* du texte proprement dit, sa périphérie (titres, préfaces, illustrations, prière d'insérer, etc.) ;
- la **métatextualité**, qui réfère à la relation de *commentaire* d'un texte par un autre ;
- l'**architextualité**, beaucoup plus abstraite, qui met un texte en relation avec les diverses *classes* auxquelles il appartient (tel poème de Baudelaire se trouve en relation d'architextualité avec la classe des sonnets, celle des œuvres symbolistes, celle des poèmes, celle des œuvres lyriques, etc.) ;
- l'**hypertextualité***, qui recouvre des phénomènes comme la parodie*, le pastiche*...

INTERTEXTUALITÉ ET INTERTEXTE

On emploie souvent « intertexte » pour désigner un ensemble de textes liés par des relations intertextuelles ; on dira, par exemple, que la littérature de la Pléiade au XVI^e^ siècle et la littérature gréco-latine forment un « intertexte ». D. Maingueneau (1984 : 83) fait une distinction entre **intertextualité** et **intertexte** : l'*intertexte* est l'ensemble des fragments convoqués (citations, allusions, paraphrase...) dans un corpus donné, tandis que l'*intertextualité* est le système de règles implicites qui sous-tendent cet *intertexte*, le mode de citation qui est jugé légitime dans la formation* discursive, le type* ou le genre* de discours dont relève ce corpus. Ainsi l'*intertextualité* du discours scientifique n'est pas la même que celle du discours théologique ; en outre, elles varient d'une époque à une autre. On peut distinguer une **inter-**

textualité interne (entre un discours et ceux du même champ* discursif) et une **intertextualité externe** (avec les discours de champs discursifs distincts, par exemple entre un discours théologique et un discours scientifique).

L'usage a tendance à employer *intertexte* quand il s'agit de relations à des textes sources précis (citation, parodie...) et *interdiscours* pour des ensembles plus diffus : ainsi, on dira plutôt « La parole s'exerce dans un vaste interdiscours ».

▶ **Dialogisme, Discours rapporté, Hétérogénéité montrée / constitutive, Interdiscours, Texte**

D. M.

Intervention ☞ Échange

Intradiscours

On oppose intuitivement l'**intradiscours**, les relations entre les constituants du même discours, à l'**interdiscours***, les relations de ce discours à d'autres discours. Mais il faut se défier de toute représentation qui ferait de l'« intérieur » et de l'« extérieur » du discours deux univers indépendants. Les problématiques du dialogisme* ou de l'hétérogénéité* constitutive montrent que l'intradiscours est traversé par l'interdiscours.

▶ **Formation discursive, Hétérogénéité montrée / constitutive, Interdiscours, Préconstruit, Texte**

D. M.

Intralocuteur ☞ Interlocuteur

Intrusion ☞ Tour de parole

Investissement générique

Notion introduite par D. Maingueneau (1991 : 180) pour caractériser la relation entre un positionnement* et les genres* dont relèvent ses textes. L'**investissement générique** joue sur les deux acceptions d'« investissement » : *déploiement* dans un espace de discours et *placement* destiné à donner de la valeur aux énoncés produits.

Chaque positionnement investit tels genres de discours et non tels autres et, ce faisant, il montre ce qu'est dans le champ* discursif concerné l'exercice légitime de la parole. Cet investissement ne doit pas être conçu sur le mode rhétorique de moyens au service d'une fin, mais comme définissant l'identité même d'un positionnement : le recours à tels genres plutôt qu'à tels autres est en effet partie prenante du positionnement, au même titre que les éléments proprement doctrinaux. Ainsi tel positionnement politique va-t-il investir divers genres (tracts, meetings, mailings...) et non tels autres (débats télévisés, etc.).

Si l'on considère des positionnements concurrents, on peut envisager trois possibilités : (1) ces positionnements investissent *des genres de discours distincts* ; (2) ces positionnements exploitent *différemment les mêmes genres* ; (3) *la combinaison des deux cas* précédents, situation de loin la plus courante.

Mais, pour un positionnement donné, tous les genres ne sont pas investis au même titre : certains sont plus canoniques* que d'autres.

▶ **Canonique (genre –), Genre de discours, Positionnement**

D. M.

Ironie

La réflexion sur l'**ironie** accompagne la *philosophie* depuis ses origines et la *rhétorique* la décrit traditionnellement comme un trope* qui consiste à dire le contraire de ce qu'on veut faire comprendre au destinataire. Dans l'ironie, il y a en effet *non-prise en charge* de l'énonciation par le locuteur et *discordance* par rapport à la parole attendue dans tel type de situation. C'est donc un phénomène foncièrement *contextuel* dont les composantes *interactionnelles* et *paraverbales** sont fortes ; cela explique l'intérêt qu'il suscite chez les tenants des courants pragmatiques*.

Les théories de l'ironie

L'ironie comme trope. Pour la tradition rhétorique, l'ironie, à la différence de la métaphore* ou de la métonymie*, est de ces tropes qui indiquent une *attitude énonciative* plus qu'ils ne catégorisent le référent (cf. la litote* ou l'hyperbole*). L'ironie comme trope est une antiphrase* ou au moins un décalage plus ou moins net entre sens lit-

téral et sens figuré* (Kerbrat-Orecchioni 1980 b). Cela n'est possible que si l'énonciation fournit des *indices* de l'ironie ; ce peut être dans le contenu même (par exemple à travers des hyperboles déplacées ou le recours à des mots qui ne sont pas ceux du locuteur) ou par d'autres moyens : à l'oral une intonation ou une mimique particulières, à l'écrit des points de suspension, le recours à l'italique.

L'ironie comme mention. D. Sperber et D. Wilson (1978) ont proposé d'analyser l'ironie comme une *mention*, comme un phénomène d'autonymie* donc. Au lieu d'être un trope fondé sur l'antiphrase, l'ironie serait une sorte de citation par laquelle le locuteur mentionnerait le propos d'un personnage disqualifié qui dirait quelque chose d'ostensiblement déplacé par rapport au contexte.

L'ironie comme polyphonie*. À partir de là, la voie était ouverte pour une conception *polyphonique* de l'ironie, défendue par O. Ducrot à travers une certaine interprétation de la distinction entre **locuteur*** et **énonciateur***: « Parler de façon ironique, cela revient, pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L n'en prend pas la responsabilité et, bien plus, qu'il la tient pour absurde [...] la position absurde est directement exprimée (et non pas rapportée) dans l'énonciation ironique et en même temps elle n'est pas mise à la charge de L, puisque celui-ci est responsable des seules paroles, les points de vue manifestés dans les paroles étant attribués à un autre personnage E » (Ducrot 1984 : 211).

L'ironie comme paradoxe. A. Berrendonner voit dans l'ironie une énonciation *paradoxale*, où le locuteur invalide sa propre énonciation dans le mouvement même où il la profère : « faire de l'ironie, ce n'est pas s'inscrire en faux de manière mimétique contre l'acte de parole antérieur ou virtuel, en tout cas extérieur, d'un autre. C'est s'inscrire en faux contre sa propre énonciation, tout en l'accomplissant » (Berrendonner 1981 : 216).

Valeur pragmatique de l'ironie

L'ironie viole ostensiblement une des maximes* conversationnelles de H.P. Grice (être clair) mais sa valeur pragmatique est source de débats. On s'accorde en général à souligner son caractère dévalorisant : « Ironiser, c'est toujours plus ou moins s'en prendre à une cible qu'il s'agit de disqualifier » (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 102). Certains

mettent l'accent sur son caractère *défensif* : « Il s'agit d'une manœuvre à fonction fondamentalement *défensive*. Et qui plus est, défensive *contre les normes* [...] ; une ruse permettant de déjouer l'assujettissement des énonciateurs aux règles de la rationalité et de la bienséance publiques » (Berrendonner 1981 : 239). Manœuvre qui déjoue une norme sans poser véritablement de norme alternative, l'ironie est un type d'énonciation foncièrement indécidable, qui porte des valeurs contradictoires et peut laisser le destinataire perplexe quant à sa visée. Notons que l'ironie n'a pas le même effet selon qu'elle s'exerce sur un tiers ou sur l'allocutaire.

Faille que l'énonciateur creuse dans sa propre énonciation, déconnexion qui se veut déconcertante entre discours et réalité, l'ironie, à l'instar de la métaphore, reste par nature une question *ouverte*, que chaque théorie analyse en fonction de ses présupposés. Décider de ce qu'est l'ironie engage en réalité une certaine conception du sens, de l'activité de parole et de la subjectivité.

▶ **Polyphonie, Trope**

D. M.

Isotopie

Concept créé par A.-J. Greimas (1966) dans le domaine de la sémantique structurale et vulgarisé par la suite en analyse du discours (sémiotique, stylistique*...). L'**isotopie** désigne globalement les procédés concourant à *la cohérence* d'une séquence discursive ou d'un message*. Fondée sur la *redondance* d'un même trait dans le déploiement des énoncés, une telle cohérence concerne principalement l'organisation sémantique du discours.

L'ISOTOPIE COMME COHÉRENCE SÉMANTIQUE

Pour A.-J. Greimas et la majorité des théoriciens, l'isotopie définit les mécanismes régulateurs contribuant à faire d'un énoncé ou d'un texte « une totalité de signification » (Greimas 1966 : 53). Celle-ci résulte avant tout de « l'itérativité, le long d'une chaîne syntagmatique, de **classèmes** [traits sémantiques contextuels] qui assurent au discours-énoncé son *homogénéité* » (Greimas et Courtés 1979 : 197). Par exemple, l'isotopie d'une phrase comme « Maheu haussa les épaules d'un air résigné » (Zola) est due à la répétition du trait /animé/

dans ses composantes lexicales. Pour F. Rastier (1987 : 92-104), outre la *compatibilité sémantique* qu'elle instaure entre les termes associés dans un énoncé, l'isotopie se caractérise par son *extension variable* (du syntagme au texte) et par sa *structure non ordonnée* (« Le fermier tue le taureau » offre le même type d'isotopie que « Le taureau tue le fermier »). Sur le plan fonctionnel, la cohérence discursive produite par l'isotopie conditionne la *lisibilité des textes* : « Du point de vue de l'énonciataire, l'isotopie constitue une grille de lecture qui rend homogène la surface du texte, puisqu'elle permet de lever les ambiguïtés » (Greimas et Courtés 1979 : 199).

La typologie des isotopies est diversifiée selon les théoriciens. M. Arrivé (1973 : 59-60) distingue les **isotopies dénotées**, explicites dans le discours, et les **isotopies connotées***, latentes et porteuses d'un sens caché (comme l'isotopie sexuelle dans *Ubu roi* de Jarry). A.-J. Greimas et J. Courtés (1979 : 197-198) relèvent les **isotopies sémantiques** strictes (définies par la récurrence d'une même catégorie de sens), les **isotopies grammaticales** (phénomènes d'accords et de rection) et les **isotopies actorielles** (répétition d'un même rôle à la surface d'un récit). F. Rastier (1987 : 111-113) établit une opposition entre les **isotopies génériques**, liées aux champs lexicaux codés en langue (cas d'une phrase comme « L'amiral Nelson ordonna de carguer les voiles », fondée sur l'itération lexicalisée du trait /navigation/), et les **isotopies spécifiques**, non codées, qui proviennent des récurrences sémantiques propres à tel ou tel énoncé. Ainsi, le vers d'Eluard « L'aube allume la source » trouve sa cohérence dans la réitération particulière du trait /inchoatif/.

L'hétérogénéité sémantique est cependant présente dans de nombreux discours. On parle alors d'**allotopie** (Rastier 1987 : 133) ou de **poly-isotopie**, définie par une « tension entre plusieurs isotopies dont chacune tente d'assurer sa prédominance » (Groupe μ 1977 : 212). L'allotopie est à la base des « énoncés étranges » (Rastier 1987 : 158) comme « La gare part en riant à la recherche du voyageur », ainsi que de certains **tropes***, telle la **métaphore***. L'allotopie est constitutive de plusieurs *genres discursifs* : histoires drôles, mots croisés, poésie : « Le texte poétique instaure des stratégies variées pour permettre [...] l'induction d'une lecture pluri-isotope » (Groupe μ 1974 : 233). Par exemple, analysant *Salut* de Mallarmé, F. Rastier (1989 : 225-244) montre que ce poème acquiert son sens global à travers l'interaction

des trois isotopies /banquet/, /navigation/ et /écriture/. D'une façon générale, l'allotopie donne lieu à une *lecture plurielle* des textes qui peut être régulée par des procédures de « réévaluation » (Groupe μ 1977 : 50).

L'ISOTOPIE COMME REDONDANCE GÉNÉRALISÉE

La notion d'isotopie est parfois élargie à toute « itération d'une unité linguistique quelconque » (Rastier 1972 : 80). L'isotopie est notamment étendue au **plan de l'expression**, c'est-à-dire des **signifiants** sonores et graphiques du discours (Groupe μ 1974 : 220). Ainsi, pour M. Arrivé (1973 : 55), l'isotopie de l'expression recouvre les répétitions phoniques les plus diverses : « Un homme br**ou**haha des bois, adab**ou**a » (Jarry). Toutefois, à la différence des isotopies sémantiques qui sont inhérentes à la plupart des énoncés, « les isotopies de l'expression apparaissent [...] comme des structures additionnelles (rythme, prosodie, calembour) » (Groupe μ 1974 : 220), surtout attestées dans les textes littéraires.

▶ **Cohérence, Métaphore, Métonymie, Synecdoque, Trope**

M. B.

Italique ☞ Guillemets

L

Langue de bois

Dans son usage courant, répertorié dans les dictionnaires usuels à partir des années 1980, cette expression métaphorique désigne un langage stéréotypé, propre à la propagande politique, une manière rigide de s'exprimer qui use de clichés, de formules* et de slogans*, et reflète une position dogmatique, sans rapport avec la réalité vécue. Elle caractérise les discours bureaucratiques, administratifs, médiatiques ou ceux des dirigeants politiques, en particulier ceux des régimes communistes. Cet usage essentiellement péjoratif correspond à un emploi courant dans les débats polémiques ou les commentaires politiques partisans.

L'origine de cette expression n'est pas établie de façon certaine (Hausmann 1986). On en rencontre des attestations dans plusieurs langues européennes dès les années 1950, en russe, en polonais, en italien, avec des connotations différentes, et semble-t-il, dès les années 1930 en allemand et en français, où le qualifiant *de bois* est ancien (Pineira et Tournier 1989). Celui-ci dénote la rigidité, l'insensibilité, l'incompréhension dans divers emplois techniques mais aussi métaphoriques (*gueule de bois, tête de bois,* etc.). L'expression s'est généralisée dans le discours politique au cours des années 1970 avec l'entrée en crise des bureaucraties soviétiques (Sériot 1989). G. Martinet dénonce alors « l'affreuse **"langue de bois"** des apparatchiki » (*Les Cinq Communismes,* 1971), en soulignant par l'usage des guillemets son caractère néologique. A. Besançon, et d'autres politistes, relayés par les médias, en généralisent l'usage (*Court traité de soviétologie,* 1976).

Dans les années 1980-1990, la langue de bois a fait l'objet de plusieurs travaux d'analyse de discours qui ont relativisé les aspects polémiques de cette formule propagandiste à l'origine (une « langue monstrueuse ») pour en faire une notion de portée plus générale, définie par des caractères linguistiques objectifs dont on peut décrire les tendances principales. Par exemple : (1) La désagentivité : l'effacement de l'agent dans les expressions verbales passives. (2) La dépersonnalisation : la substitution de tournures impersonnelles aux tournures personnelles. (3) La substantivité (appelée parfois « style substantif ») : le remplacement des syntagmes verbaux par des syntagmes nominaux complexes et plus abstraits. (4) L'épithétisme : la multiplication des compléments déterminatifs du nom et des adjectifs épithètes. (5) Une terminologie restreinte, synonymique, autoréférentielle. (6) Une phraséologie* originale reposant sur des figements syntaxiques stables et une sloganisation* développée. (7) Une opacité référentielle importante. (8) Des rituels communicationnels identifiables.

Ces divers traits ont en commun l'itération des faits qui peut être repérée dans les corpus textuels grâce à diverses mesures qui permettent de les quantifier partiellement ; par exemple, les inventaires de segments* répétés en donnent une approximation. À travers l'analyse des phénomènes de répétition propres à la langue de bois, il devient possible d'examiner un des modes de construction des opinions politiques : à la fois construction de l'opinion d'autrui (les stratégies discursives des appareils et des acteurs politiques) et de l'opinion individuelle ou des groupes (réception et circulation des formes), à travers la reprise de structures de langage significatives. On a pu montrer (Gardin 1988) que les phénomènes caractérisant la langue de bois ne relèvent pas foncièrement d'une dégradation tératologique des langues, mais aussi de phénomènes qui permettent à tout locuteur, même non légitime, de prendre la parole et de la garder ; en s'appropriant des formules rituelles, consacrées, le locuteur se fait reconnaître comme appartenant à un groupe, parlant au nom de celui-ci ; elle fournit ainsi des notions-mots permettant de dire la réalité, souvent difficiles à conceptualiser. On a montré aussi que certaines pratiques langagières généralisées récemment, comme le calembour politique, les défigements* dans les titres médiatiques, peuvent s'expliquer comme des entreprises visant à critiquer et à mettre en pièces la langue de bois (Fiala et Habert 1989).

Cette notion a ainsi, d'une part, un *contenu idéologique* fort, une histoire qui va de la crise du stalinisme soviétique à celle, plus générale, des institutions et des partis politiques actuels, et d'autre part un *contenu formel*, qui peut s'analyser et qui correspond globalement à des propriétés discursives perçues intuitivement. Elle a acquis une portée qui, dépassant les circonstances de son émergence, rend pensable l'articulation de l'analyse du discours et de la sociologie politique.

▶ **Figement, Segment répété, Sloganisation**

P. F.

Lecteur

I. Lecteur

Dans le cadre de la théorie de la littérature, « **lecteur** » est utilisé comme concept fondant l'analyse, en particulier, des conditions de réception d'une œuvre, en tant qu'elle s'inscrit dans l'horizon d'attente d'un lectorat : celui-ci juge une production nouvelle à travers son expérience esthétique antérieure (Jauss 1978) et, de cette adéquation ou de ce décalage, naissent des évaluations de l'œuvre.

En analyse du discours, la place du lecteur renvoie à une problématique comparable : on y pose en effet que les caractéristiques linguistiques d'un genre discursif sont suspendues à ses conditions de production, mais aussi à celles de sa réception. Ainsi, c'est probablement à des attentes discursives des lecteurs (leurs représentations d'une écriture agréable, non « scolaire »...) qu'il convient de rapporter le ton ludique des textes de vulgarisation scientifique des médias ordinaires et non aux conditions de production en amont, c'est-à-dire à la conformité recherchée des connaissances diffusées aux connaissances scientifiques dont elles procèdent et dont les médias devraient rendre compte sans distorsions (Beacco 1999).

Hors de ces théories de la réception, « lecteur » est un terme peu usité en tant que tel dans les analyses linguistiques, où il est d'ailleurs souvent supplanté par celui d'auditeur*. Il désigne un co-énonciateur*, virtuel cependant, puisqu'il se trouve dans une situation d'interaction différée, le dialogue du lecteur avec le scripteur étant de l'ordre de l'existentiel ou de l'informatif plutôt que de celui du linguistique-communicatif. À ce titre, le lecteur comme interactant ne saurait cependant être assimilé au lectorat effectivement destinataire ou

récepteur d'un discours écrit donné, caractérisé par les paramètres sociologiques ordinaires utilisés dans les études de diffusion ou d'audience (âge, sexe, taille de la commune de résidence, groupe social d'appartenance...). Le lecteur (ou destinataire) constitue, comme l'énonciateur-origine, une place* énonciative qui est construite linguistiquement dans chaque forme discursive, et qui n'est pas la simple traduction linguistique directe de l'identité des destinataires effectifs : à des lectorats identiques, les horoscopes des magazines féminins font correspondre des actualisations du lecteur au moyen de marques de personne comme : *vous* neutre (accords au masculin pluriel), *vous* féminin individuel ou collectif (accords au féminin pluriel ou singulier), représentations linguistiques diverses correspondant à des stratégies de captation* différenciées. Un genre discursif se caractérise ainsi par la mise en scène verbale de son auditoire, soit comme interlocuteur (*tu/vous*), soit comme non-personne (« Le lecteur perspicace aura compris que... ») tout autant que par les lieux discursifs où il le met en scène (par exemple, dans l'introduction ou l'ouverture des textes).

J.-C. B.

II. Lecteur modèle

Notion constamment utilisée en analyse du discours mais qui, en général, n'est pas référée à une théorie précise. Elle permet d'opposer le *public effectif* d'un texte à *celui que ce texte implique par ses caractéristiques.* On utilise parfois, avec une valeur équivalente, **lecteur idéal.**

L'importance accordée aujourd'hui à cette notion est inséparable de l'idée que la communication n'est pas un processus qui va linéairement d'une source à une cible, mais un processus où l'instance de « réception », en tant qu'elle est imaginée, est déjà présente à la source même de l'énonciation. Plus largement, la notion de *destinataire modèle* est précieuse, bien sûr, quand il s'agit d'étudier des discours relevant de genres* dans lesquels le locuteur s'adresse à des destinataires qui ne sont pas présents ; mais elle vaut en droit pour tout genre, à l'exception des genres conversationnels où il y a interactivité constante entre les partenaires de l'échange.

La notion de « lecteur modèle » est susceptible de deux usages. Selon l'un, les caractéristiques du texte permettent de reconstruire *la représentation que le scripteur a dû se faire* de son lecteur : quelqu'un doté de tel savoir encyclopédique, de telles aptitudes linguistiques (lexi-

cales, textuelles...), de telle compétence communicative... pour interpréter le texte. Selon l'autre usage, le lecteur modèle est construit sur la base d'indices variés, mais *il n'est pas nécessaire qu'il corresponde à une représentation consciente chez le producteur* : il fait partie intégrante de la définition d'un genre de discours ou d'un positionnement*.

Quant aux publics, c'est-à-dire aux *lecteurs effectifs* tels que peuvent les appréhender l'historien ou le sociologue, ils diffèrent inévitablement du destinataire modèle que se donne le discours. La conservation des textes accroît cet écart : les multiples publics qui ont lu « l'Appel du 18 juin 1940 » jusqu'à nos jours ne sont pas le destinataire modèle du message radiophonique de De Gaulle ce jour-là. C'est encore plus évident pour les œuvres littéraires ou religieuses, qui circulent des siècles après leur apparition. La « théorie de la réception » (Jauss 1978) étudie les changements que cela entraîne pour la lecture des œuvres, la variation des « horizons d'attente » des lecteurs.

D'un point de vue d'analyse du discours, la notion de lecteur modèle n'a d'intérêt que si elle est spécifiée en fonction des textes que l'on étudie. Dans le cas d'un quotidien régional, par exemple, les compétences requises du lecteur modèle pour qu'il comprenne le texte découlent seulement du genre de discours, dont elles sont une des facettes. En revanche, quand il s'agit d'*œuvres* véritables, le lecteur modèle résulte d'un ajustement instable entre les contraintes imposées par le genre et celles imposées par la scène* d'énonciation définie par l'œuvre. Le lecteur du *Discours de la méthode* de Descartes, par exemple, est construit par le texte comme un « honnête homme » doué de « bon sens », non comme un spécialiste de philosophie. Cela est indissociable de la doctrine cartésienne.

D. M.

▶ **Auteur, Cadre participatif, Contrat de communication, Destinataire, Fermé / ouvert (discours –), Genre de discours, Récepteur, Scène d'énonciation, Surdestinataire**

Lecteur modèle ☞ Destinataire, Lecteur

Légitimation (stratégie de –)

Dans le sens courant, la « légitimité » est un état de droit qui caractérise une personne au regard de sa situation (légitimité d'une union), d'une filiation (légitimité monarchique), d'un pouvoir conféré

(légitimité démocratique). On juge alors son action légitime et l'on dit que la personne est légitimée à agir de la sorte. La **légitimation** est le processus au terme duquel un individu est légitimé.

En analyse du discours, la notion de légitimation peut être utilisée pour signifier que le sujet parlant entre dans un processus de discours qui doit aboutir à ce qu'on lui reconnaisse un droit à la parole et une légitimité pour dire ce qu'il dit. Cette légitimité peut lui venir soit d'une situation de fait (comme dans une conversation amicale dans laquelle tout locuteur, par définition, a droit – sous certaines conditions conventionnelles – à parler), soit de la place qui lui est accordée par une institution quelconque (comme lorsqu'un professeur parle dans sa classe, ou qu'une personnalité politique fait une déclaration à la télévision). Mais il se peut également qu'il ait besoin de se construire une position de légitimité au regard de son interlocuteur.

Pour P. Charaudeau, la *légitimation* est, avec la *crédibilité** et la *captation**, l'un des trois espaces des stratégies de discours. Les stratégies de *légitimation* visent à déterminer la position d'autorité qui permet au sujet de prendre la parole. Cette position d'autorité peut être le résultat d'un processus qui passe par deux types de construction : « (a) d'*autorité institutionnelle*, qui est fondée par le statut du sujet lui conférant autorité de savoir (expert, savant, spécialiste) ou de pouvoir de décision (responsable d'une organisation) ; (b) d'*autorité personnelle*, qui est fondée sur l'activité de persuasion et de séduction du sujet qui lui donne une autorité de fait, laquelle peut d'ailleurs se superposer à la précédente » (1998 a : 13).

▶ **Captation (I), Crédibilité (stratégie de –), Stratégie de discours**

P. C.

Lexème / vocable

« Lexème », forgé sur le modèle *morphème, phonème, sémantème*, a été emprunté au morphologue anglais E.A. Nida (1949). Selon certaines théories (Greimas 1966, Martinet 1967, Pottier 1964), le lexème est assimilé au morphème ou à une unité de signification qui peut être supérieure au mot. **« Vocable »**, d'usage courant, a été introduit dans la terminologie linguistique par le statisticien C. Muller (1969), pour désigner l'occurrence d'un *lexème* dans le discours.

Dans une perspective lexicale, J. Lyons (1970 : 152) use de *lexème* « pour dénoter les unités plus abstraites qui se présentent sous différentes formes flexionnelles selon les règles syntaxiques mises en jeu dans la génération des phrases ». La nécessité de faire le départ entre unités lexicales abstraites et unités actualisées en discours apparaît également en statistique lexicale, mais dans ce domaine l'étiquette *vocable* est attribuée aux premières, alors que le terme *mot* est réservé à chaque occurrence d'un vocable. Confrontés, en effet, au problème de la quantification des unités qu'il leur faut prendre en compte au sein des textes, les statisticiens ont établi une distinction entre les *mots*, considérés comme des unités de texte, et les *vocables* présentés comme des unités du lexique (C. Muller 1969).

En analyse de discours, la bipartition n'est pas remise en cause mais légèrement réaménagée en fonction de critères sémantico-référentiels, puisque l'on oppose « le mot fonctionnant dans un discours (et pourvu, par conséquent, d'un sens précis, d'une référence actuelle) » (Mortureux 1997 : 12) auquel on attribue le nom de *vocable*, et « le mot répertorié dans le lexique de la langue (pourvu d'une signification, d'une référence virtuelle) » *(ibid.)* auquel on réserve le nom de *lexème.* Cette distinction est féconde dans la mesure où l'analyse du discours privilégie l'examen des vocables et ne s'intéresse aux lexèmes que dans la perspective d'exhiber l'effet sémantique des emplois spécifiques. En outre, l'étude de discours spécialisés* implique l'établissement d'une distinction entre l'ensemble des vocables propres à une activité qui constitue le *vocabulaire** de cette activité, et l'ensemble des lexèmes qui forme le *lexique* de la langue.

La dichotomie *lexème* vs *vocable* présuppose que l'on appréhende le mot comme une *unité de langue* dont le sens est susceptible de varier en fonction du contexte d'actualisation et non comme une *unité de discours* définie par le seul contexte.

▶ **Mot, Vocabulaire / lexique**

F. C.-B.

Lexicalisation ☞ **Figement**

Lexicométrie

Appelée aussi, non sans nuances, **statistique linguistique** (Guiraud 1959, 1960), **statistique lexicale** ou **linguistique quantitative** (Muller 1964, 1967, 1973, 1979), **statistique textuelle** (Salem 1987, 1994), voire **analyse des données en linguistique** (Benzécri 1981), la **lexicométrie** (Tournier 1975, Lafon 1984) n'est pas une théorie mais une *méthodologie* d'étude du discours, qui se veut exhaustive, systématique et automatisée. Si le nom de « lexicométrie » est récent en français (1970), la pratique qui consiste à mesurer (métrie) des unités lexicales (lexico) est aussi ancienne que les premières concordances* bibliques.

Pour mettre en place des comparaisons quantitatives, la lexicométrie doit effectuer trois opérations préparatoires : (1) le choix puis le découpage de la chaîne textuelle en « unités » étudiables ; (2) la réunion d'un corpus* clos de « textes » qui partitionnent ce corpus ; (3) la mise en comparaison de constats chiffrés, effectués sur les unités présentes dans ces textes.

Ces opérations impliquent, pour que l'analyse soit viable, le respect de plusieurs principes ou règles : *invariabilité* de l'unité de comptage, *quantités importantes et équilibrées* d'occurrences, *comparabilité* et *interprétabilité* des constats effectués.

L'UNITÉ DE COMPTAGE

Pour être étudiables statistiquement, les unités qui segmentent la chaîne énoncée ne doivent jamais changer au cours de la recherche, quelle que soit leur définition : *graphique*, dans son écriture native ou sa transcription (forme, segment textuel, paire ou couple de formes ou de segments...), *linguistique* (vocable désambiguïsé et/ou lemmatisé, racine, lexie ou locution, unité phraséologique complexe, phrase...), *morpho-syntaxique* (catégorie de nature ou de fonctionnement...), *sémantique* (sémie, catégorie de contenu...), etc. Sur chacun de ces niveaux « lexicaux », l'ordinateur qui va traiter les quantités et effectuer sur elles les tests appropriés doit être, évidemment, soit informé des compétences nécessaires pour les reconnaître, soit fourni en données pré-analysées. Il faut alors définir le niveau et le système de l'enrichissement (automatique ou manuel) et leurs raisons, qui dépendent de la question de recherche posée au corpus (Habert, Nazarenko et Salem 1997).

Le corpus d'étude

Il est fermé, au moins le temps d'une expérience, car on ne peut compter que sur des ensembles stabilisés. Ses parties (appelées ici **textes**) forment les bases de la comparaison. Celle-ci confronte des énoncés dont les invariants constitutifs doivent de loin l'emporter sur les variables interprétatives (Tournier 1988). Car que dire sur une comparaison où fluctueraient à la fois les locuteurs, les destinataires, les thèmes, les enjeux, les projets, les genres, les canaux, les dates, les référents, les lieux, les circonstances, etc., bref toutes les causes et conditions de l'énonciation ? La variable d'étude, le temps d'une expérience, dépend des hypothèses mises au départ dans la constitution du corpus. Celui-ci, en effet, est chargé de répondre aux questions que se pose le chercheur et qu'il cherche à éclairer sinon à résoudre par des méthodes lexicométriques. La plupart des études croisent deux variables, l'*émetteur* et le *temps* le plus souvent, les autres paramètres étant considérés comme homogènes et constants. C'est le cas des études portant sur des hommes politiques comme Jaurès (P. Muller 1994), de Gaulle (Cotteret et Moreau 1969), Mitterrand (Labbé 1990). Il faut aussi, bien entendu, que les textes de chaque partition soient « représentatifs » des usages ou des discours observés.

La comparaison statistique

Un ensemble de textes de longueur semblable se prête à de simples comparaisons de fréquences ou de contextes. Mais des déséquilibres quantitatifs, dus souvent au fait que bien des documents naturels ne sont pas échantillonnables sans dommage, obligent à recourir soit à des tests non-paramétriques (présences / absences, rangs), soit à des formules statistiques peu sensibles aux effets de longueur, tel le calcul hypergéométrique de la probabilisation des fréquences ou des cofréquences (modèle Lafon 1984). Des logiciels, très nombreux en France (« Lexico 1 et 2 » d'A. Salem, « Hyperbase » d'É. Brunet, « Alceste » de M. Reinert, « Lexplorer » de S. Heiden, etc.), prennent en charge le découpage en unités, la constitution d'un corpus et sa partition en textes, puis les analyses statistiques, pour fournir en sortie-machine des matériaux divers, indexés, classés, hiérarchisés, sélectionnés et triés (entre, par exemple, unités spécifiques positives,

négatives ou d'emploi banal), positionnés les uns par rapport aux autres (dans des analyses factorielles de correspondances et des arbres hiérarchiques), sériés entre eux (telles les séries chronologiques ou les grappes en évolution), articulés les uns aux autres (ainsi des lexicogrammes de cooccurrences*, des graphes de connexions), linguistiquement restitués (racines, lemmes, locutions, séries morphologiques), etc. C'est sur ces matériaux, qui constituent une clé de lecture nouvelle des textes, que la compétence, l'imagination et l'esprit critique peuvent s'exercer.

L'INTERPRÉTATION

Celle-ci dépend des hypothèses posées au départ (qui font la question de recherche) et des réponses plus ou moins adéquates fournies par le corpus après traitement. Plusieurs expériences peuvent, et souvent doivent, être faites, en changeant de variable d'étude, de partition, de type d'unité, de textes voire de corpus à recomposer, dont l'objectif est de prendre en défaut les hypothèses de départ, à la recherche des *explications qui résistent aux variations d'analyse* (apparentement ou opposition entre locuteurs, styles ou registres, évolution dans le temps et périodisation, incidence du genre, changement thématique, etc.). Partant des constats chiffrés, on peut ainsi faire remonter les inférences de niveau en niveau : remontée vers les *données observées* (rapport statistique de représentativité), vers les *phénomènes observables* (rapport pertinent de témoignage), vers les *usages concernés* (rapport d'illustration) ou les *faits explicatifs* (rapport d'interprétation), vers une *théorie englobante* (relations de structuration). Il est évident que, plus le chercheur monte en niveau d'inférence, plus il perd de cette certitude qu'il croyait avoir acquise en ayant recours à la lexicométrie.

QUELQUES PRUDENCES

Fréquences, répartitions, cofréquences, cadences, probabilités, approximations (Guilbaud 1985) et autres données statistiques ne signifient pas idéologie mais simples thématisations ; elles ne signifient pas intentionnalité mais stratégies* discursives ; elles ne signifient pas langue mais corpus et, au-delà, discours, usages, situations de communication, sites* d'emploi. Toutes les analyses montrent que, mis à part quelques très rares mots-outils toujours également répartis

(et encore, C. Muller a montré combien les prépositions majeures *de* et *à* convenaient mieux, chez Corneille, soit à la tragi-comédie, soit à la tragédie), les fréquences et autres indices ne sont pas un attribut virtuel de code mais un phénomène effectif de parole, c'est-à-dire de conditionnement individuo-social, avec les marges de variance et d'incertitude qui accompagnent les phénomènes humains. *Il n'existe pas de fréquences « en langue »*, qu'aucun corpus, d'ailleurs, n'est en droit de représenter. Voilà pourquoi, du moins dans le discours politique, ce sont les fonctions sociales des unités et les stratégies de persuasion qui se découvrent le mieux dans les constats lexicométriques.

▶ **Cooccurrence, Corpus, Segment répété, Site d'emploi, Spécificités**

M. T.

Lexie ☞ Figement

Lexique / vocabulaire ☞ Vocabulaire / lexique

Lieu commun ☞ Stéréotype, Topos

Linguistique textuelle

La **linguistique textuelle**, qui émerge vers la fin des années 60, ne se revendique pas, à la différence des grammaires* de texte, de l'épistémologie générativiste. Elle ne se présente pas comme une théorie de la phrase étendue au texte, mais comme une « translinguistique » (Bakhtine-Todorov 1981 : 42, Benveniste 1974 : 66) qui, à côté de la linguistique de la langue, rend compte de la cohésion et de la cohérence* des textes. H. Weinrich inscrit cette linguistique dans le cadre pragmatique d'une « linguistique instructionnelle » (1964, 1977, 1979). Mettant en avant l'importance des représentations sémantiques, R.A. de Beaugrande et W.U. Dressler (1981) définissent le texte comme une « occurrence communicationnelle » et la linguistique textuelle comme une pragmatique textuelle. Non exclusivement centrée sur les règles transphrastiques* de concaténation, cette linguistique n'est pas seulement micro-structurelle *ascendante* (des plus petites unités vers les plus grandes), mais, théorie également *descendante*, elle formule des hypothèses sur les macro-structures textuelles (superstructures*, séquences* et genres* de discours).

Discipline auxiliaire de l'analyse de discours, la linguistique textuelle présente un corps de concepts propres (Combettes 1992 b), elle constitue un cadre au sein duquel peuvent être reliés les travaux sur la macro-syntaxe, les anaphores*, les connecteurs*, les temps verbaux, l'ellipse, les constructions détachées, etc. La segmentation* des différentes unités de traitement sémantique (propositions, phrases typographiques et périodes*, paragraphes, séquences*, textes*) est inséparable des opérations de liage de ces unités en unités de rang supérieur de complexité (Adam 1999).

▶ **Cohérence, Grammaire de texte, Période, Segmentation graphique, Séquence, Texte**

J.-M. A.

Litote

Pour la rhétorique classique, la **litote**, ou « diminution », est *la figure inverse de l'hyperbole** : « On dit moins qu'on ne pense ; mais on sait bien qu'on ne sera pas pris à la lettre ; et qu'on fera entendre plus qu'on ne dit » (Fontanier 1968 : 133).

Du point de vue de sa structure, la litote « prototypique » se présente comme un énoncé négatif : « je ne puis vous louer » (pour « je blâme votre conduite »), « je ne méprise pas vos présents » (pour « j'en fais beaucoup de cas »), « il n'est pas sot / poltron » (pour « il a de l'esprit / du courage »), selon les exemples de Dumarsais ; ou bien encore : « il n'est pas fier de ce qu'il a fait » pour « il en est honteux », « il n'est pas peu fier » pour « il est très fier », etc. La langue quotidienne nous fournit de nombreux exemples de litotes semi-lexicalisées ainsi formées : « c'est pas bête », « c'est pas pour demain », « c'est pas l'idéal », « ce n'est pas donné », « ça ne sent pas la rose », « on ne mourra pas de faim aujourd'hui », etc. Mais Fontanier admet que cette figure peut aussi « être sans négation ». Aux côtés du fameux « je ne te hais point » (censé valoir pour « je t'aime »), on peut donc admettre parmi les litotes « je t'aime bien » utilisé dans le même sens (car, dans ce contexte, l'adverbe intensif, curieusement, affaiblit en réalité le verbe), ou « il est astucieux » pour « il est intelligent », « c'est un bon travail » pour « c'est un excellent travail », etc. Notons que la litote peut se combiner avec l'antiphrase, exemples : « une femme de petite vertu », ou « il n'y a pas tellement de monde »

(entendu comme « il n'y a personne »), énoncés qui comportent un présupposé antiphrastique (/il y a vertu/, /il y a du monde/), d'où la connotation ironique. Elle peut aussi se combiner avec l'hyperbole, exemple : « c'est tout sauf un imbécile », où le segment « c'est tout sauf » signifie hyperboliquement « ce n'est pas », alors que l'ensemble de l'énoncé signifie litotiquement « il est intelligent ».

Du point de vue de son interprétation, la litote a besoin comme l'hyperbole, pour ne pas être « prise à la lettre » (Fontanier), de certains indices, tels que le ton, les circonstances du discours, mais aussi certains marqueurs conventionnels comme les modalisateurs : « je suis plutôt ennuyée », « ce n'est pas vraiment une réussite / la joie / un cadeau », « je n'ai pas tellement / spécialement l'habitude de... ». Ces indices n'étant toutefois pas toujours suffisamment clairs, la figure peut prêter à *malentendu**; par exemple, ce qui est pour le locuteur une litote peut être interprété par le récepteur comme une hyperbole – Proust nous en fournit un superbe exemple, dans ce passage d'*À l'ombre des jeunes filles en fleurs* où le narrateur déclare à M. de Norpois : « Si vous parliez de moi à M^me^ Swann, ce ne serait pas assez de toute ma vie pour vous témoigner ma gratitude, et cette vie vous appartiendrait ! », propos « faibles encore auprès de l'effusion reconnaissante » qui le submerge, mais qui vont être perçus par Norpois comme si outranciers que, construisant une implicature* erronée, celui-ci va soupçonner le narrateur d'avoir commis à l'endroit des dames Swann quelque grave « faute antérieure »...

Comme celui de l'hyperbole, le fonctionnement de la litote a quelque chose de *paradoxal*, puisque le sens véritable de l'énoncé doit être reconnu par le destinataire, sans que soit pour autant totalement oblitérée sa valeur littérale, valeur sur laquelle repose l'effet d'adoucissement du procédé. En effet, Dumarsais (1988 : 131) comme Fontanier (1968 : 133) disent de cette figure qu'on l'utilise le plus souvent « par modestie et par égard », c'est-à-dire dans un souci de politesse*. À ce titre, la litote s'intègre à la panoplie des « adoucisseurs*» des « actes menaçants pour les faces*» ; envisagée dans le cadre des théories pragmatiques de la politesse, c'est un des procédés favoris de la politesse négative (alors que l'hyperbole relève plutôt de la politesse positive).

La pragmatique contemporaine s'est intéressée à la litote dans une autre perspective encore : celle des « maximes* conversationnelles » de H.P. Grice, ou des « lois* de discours » d'O. Ducrot. En effet,

la litote transgresse la « maxime de quantité », et Ducrot envisage de son côté une « loi de litote », complémentaire de la loi d'exhaustivité (1972 a : 137-8).

▶ **Adoucisseur, Euphémisme, Figure, Hyperbole, Lois du discours, Maxime conversationnelle, Politesse, Trope**

C. K.-O.

Littératie

Forgé à partir de l'anglais « *literacy* », le terme **littératie** a d'abord été employé par quelques chercheurs québécois avant d'être largement diffusé à l'occasion de la publication de rapports internationaux de l'Unesco et surtout de l'OCDE (1995 et 1997). L'origine savante anglo-saxonne permet d'apprécier l'intérêt de ce néologisme. Utilisé tout d'abord par les médiévistes, le terme de *literacy* désigne un ensemble de savoirs et de pratiques individuelles et collectives qui, à une période donnée, se diffuse dans une société dominée jusque-là par l'« *orality* » et la transforme progressivement (Clanchy 1993). La question difficile de l'évaluation du degré de littératie d'une société a par ailleurs suscité de nombreux débats parmi les spécialistes de l'Antiquité grecque et romaine (W.V. Harris 1989).

En anthropologie

Sous le titre *The Uses of Literacy*, R. Hoggart publie en 1957 la première observation des usages de l'écrit dans une société industrielle et moderne en menant une enquête dans un quartier populaire du nord de Londres. R. Hoggart met en évidence des usages populaires de l'écrit, en particulier certaines pratiques de lecture, en général ignorées parce que dévalorisées. Il brosse un tableau cohérent d'un monde ouvrier peu éduqué mais pratiquant à sa manière la littératie.

L'impact le plus fort des travaux anthropologiques sur la littératie vient des enquêtes et des analyses menées en Afrique par J. Goody et ses collaborateurs. Leur objectif est de décrire les conséquences de la diffusion de l'écriture dans des sociétés traditionnelles n'utilisant jusque-là que la langue orale (Goody 1968). Un débat s'est ouvert – qui n'est pas encore clos – portant sur les conséquences de cette transformation dans les modes de communication du point de vue de l'indi-

vidu : l'usage de l'écriture entraîne-t-il une modification des processus cognitifs d'un individu désormais formé à la « raison graphique » ?

Le processus d'acculturation des sociétés à l'écrit est conçu comme une progression lente de l'écriture, accompagnée d'une répartition lacunaire de ses usages entraînant, dans une même société, la cohabitation de groupes possédant l'écriture face à d'autres l'ignorant complètement mais souvent liés entre eux par la médiation de semi-lettrés. Ainsi l'ignorance de l'écrit doit-elle être relativisée : on peut ignorer les savoirs élémentaires de la littératie mais entretenir des contacts réguliers avec l'écrit.

Le terme français « littératie »

Ayant été diffusé depuis peu, ce terme est d'un usage encore restreint. On peut en distinguer trois sens principaux :

Premièrement, il renvoie à un ensemble de savoirs élémentaires en partie mesurables : savoir lire, écrire, compter. C'est la signification retenue dans les publications des vastes enquêtes internationales qui cherchent à évaluer le niveau de littératie des pays à partir d'indicateurs communs. En 1997, l'OCDE, s'appuyant sur des définitions plus anciennes de l'Unesco, définit la littératie comme « l'aptitude à savoir, comprendre et utiliser l'information écrite dans la vie courante à la maison, au travail et dans la communauté, en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités » (OCDE 1997 : 14). Pour évaluer le degré de littératie des pays industrialisés, l'OCDE teste trois aspects : la compréhension des textes suivis (éditoriaux, nouvelles, etc.), de textes schématiques (demande d'emploi, fiches de paie, horaires de transport, etc.) et de textes aux contenus quantitatifs (calcul d'un pourboire, intérêt d'un emprunt). Ces préoccupations font écho aux transformations plus générales qu'a connues l'appareil de production des pays les plus développés. La « part langagière du travail » (Boutet 1998) est plus grande : le secteur des services s'est développé, l'automatisation et l'informatisation des secteurs primaire et secondaire ont transformé en profondeur les activités de travail, on lit plus, on écrit plus, la manipulation des langages graphiques s'est accrue. Les activités de littératie au travail deviennent centrales.

Deuxièmement, le terme désigne les usages sociaux de l'écrit : il s'agit d'« apprendre à lire et à écrire et à contester les écrits. La troisième partie est essentielle pour s'en tirer » (Hautecœur éd., 1997).

Cette approche a le mérite d'un certain réalisme. Confrontés aux littératies de pays fort différents, à des cultures de l'écrit diverses et à des situations sociopolitiques contrastées, les experts optent pour une conception modulaire de la littératie dont l'unité n'est sans doute qu'une illusion caractéristique de la culture occidentale. Il semble alors légitime de concevoir plusieurs types de littératie : une « littératie familiale » (Unesco 1995), une « littératie religieuse » ou encore une « *computer literacy* ».

Enfin, troisième sens, la littératie est conçue comme une culture qui s'oppose à celle de l'« orality » (Ong 1982). Le terme renvoie alors à une notion large de « culture de l'écrit », à un univers de pratiques et de représentations caractéristique de sociétés utilisant l'écriture. Étudier la littératie, c'est tout autant analyser les usages de l'écrit, la répartition sociale des savoirs, les valeurs particulières véhiculées par le monde lettré.

▶ **Écrit / oral, Support d'écriture**

B. F.

Locuteur

Désignant à l'origine la personne qui parle, c'est-à-dire celle qui produit un acte de langage dans une situation de communication orale (généralement, on n'emploie pas ce terme pour désigner celui qui écrit), le **locuteur** se définit dans ce cas en s'opposant à l'interlocuteur*, bien qu'il fasse partie des interlocuteurs. De plus, ce qui ne simplifie pas les choses, dans les écrits de bien des linguistes, **locuteur** désigne tantôt le sujet* parlant en général, tantôt le sujet qui a l'initiative de l'acte de communication, tantôt le sujet parlant qui se trouve exclusivement en situation de communication orale.

À signaler également le concept de **locuteur* collectif** qui a pris naissance dans le cadre de l'École française d'analyse du discours comme représentation d'un groupe qui constitue une communauté discursive et est repris dans le cadre des situations de travail.

La définition de ce terme est liée à la façon de concevoir l'acte de communication*. Soit le locuteur est considéré comme le sujet parlant qui se trouve à l'extérieur de l'acte d'énonciation tout en lui étant lié : il est alors l'équivalent de l'**émetteur***. Soit il est considéré comme celui qui se trouve à l'intérieur de l'acte d'énonciation : il est alors

l'équivalent de l'**énonciateur***. Si, parfois, dans les écrits sur la linguistique et le discours, n'est pas précisé le statut du locuteur, il est tout de même rare que ce terme soit employé pour désigner l'énonciateur. D'autres auteurs proposent des distinctions plus fines. C'est le cas d'O. Ducrot, pour qui il convient de distinguer *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur*. Le premier est « l'auteur empirique de l'énoncé, son producteur [...] extérieur au sens de l'énoncé » (1984 : 194 et 207) ; le second, « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable » (1984 : 193) ; le troisième, un être de pure énonciation, celui qui détermine le point de vue d'où « les évènements sont présentés » (1984 : 208). Cela lui permet de traiter le problème de la polyphonie*. Quant à É. Benveniste, il considère que c'est « par le langage que l'homme se constitue comme *sujet* ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'"ego" » (1966 : 259). C'est ce qu'il appelle la « subjectivité dans le langage » qui est « la capacité du locuteur à se poser comme "sujet" » *(ibid.)*. Mais ici non plus n'est pas précisé si le locuteur est un être psychologique et social ou un pur être de langage.

Pour d'autres auteurs, le **locuteur** est le sujet parlant *responsable* de l'acte de langage et donc extérieur à celui-ci. Il s'oppose, dans ce même rapport d'extériorité, au sujet recevant l'acte de langage, lequel peut être désigné par les termes d'interlocuteur*, de récepteur* ou d'allocutaire*.

Mais il se distingue également du sujet qui apparaît dans la mise en scène énonciative, l'énonciateur*, dans un rapport d'extériorité / intériorité. Pour P. Charaudeau (1988 c) par exemple, qui propose un modèle de la communication à deux espaces, interne et externe, le locuteur est l'un des partenaires externes à l'acte d'énonciation, le **sujet* communiquant**, celui qui prend possession de la parole, en qui réside le projet de parole*. Symétriquement, l'interlocuteur (ou sujet* interprétant) est l'autre partenaire, le récepteur, qui reçoit et interprète l'acte de communication qui lui est adressé. Par opposition, l'énonciateur est l'être de parole qui est présent (serait-ce en s'effaçant) dans les énoncés produits. Un père qui s'exclamerait devant son enfant qui rentre à la maison tout crotté : « Ah ben, te voilà beau ! » juge, en tant que locuteur, que son fils est sale et qu'il devrait aller se laver, alors qu'en tant qu'énonciateur il exprime un jugement qui a l'air positif. En tant que locuteur, il porte un juge-

ment négatif, mais en même temps réside en lui un projet de parole qui consiste à exprimer l'inverse de ce qu'il pense, à charge pour son interlocuteur de saisir ce que signifie cette inversion (ironie). Autrement dit, le locuteur est censé savoir ce qu'il veut dire et comment il veut le dire, et pour cela il se sert de cette différence de nature entre locuteur et énonciateur.

▶ **Émetteur, Énonciateur, Énonciation, Interlocuteur, Récepteur, Sujet parlant**

P. C.

Locuteur collectif

Cette notion apparaît d'abord dans l'École* française d'analyse de discours (Marcellesi et Gardin 1974). Elle désigne, dans un contexte marxiste gramscien, les « individus sociaux généraux, formes historiques générales d'individualités » ayant une œuvre commune à accomplir et notamment une œuvre discursive.

Elle réfère ainsi aux auteurs des discours émanant de partis, syndicats ou autres groupes organisés dont le chercheur pose, sous certaines conditions de production, qu'ils sont *représentatifs du groupe* (textes de congrès, motions, résolutions diverses). Elle s'applique également, dans les analyses, à des discours produits par des locuteurs individuels lorsqu'un ensemble de conditions peut amener à les considérer comme des porte-parole du groupe. De manière heuristique, elle a l'intérêt d'annuler la variable individuelle. C'est cette notion qui permet de constituer un discours ou une archive* comme « discours communiste », « discours socialiste » (Marcellesi 1976), de repérer les marques d'individuation sociolinguistique par lesquelles le groupe s'affirme comme locuteur spécifique et se fait reconnaître comme tel. On peut ainsi effectuer des études contrastives sur le discours syndical, le discours patronal (Gardin 1976).

Dans les débuts de l'analyse du discours en France, les premiers travaux, fortement ancrés dans l'actualité politique, ont surtout pris pour objet les corpus émanant de groupes (Maldidier 1971, Marcellesi 1971). Si le locuteur collectif est posé à l'origine du discours, il est aussi construit par et dans le discours, on analyse alors ses manifestations intradiscursives, son rapport à l'interlocuteur, son énonciation spécifique. Des mots et syntagmes comme « nous », « on », « les Français »,

« le Parti » ont donné lieu à de nombreuses analyses. On procède à des comparaisons, d'une formation* discursive à l'autre.

Les problématiques psychanalytique et bakhtinienne ont approfondi la notion : en mettant en cause la notion d'auteur, en faisant de toute énonciation individuelle un *objet polyphonique**. On peut considérer le locuteur collectif comme lui-même clivé, composite, comme inscrit dans une archive et « hanté par son autre ». Le collectif devient polyphonique.

Il reste cependant que cette notion présuppose plus l'existence du collectif à partir de manifestations extralinguistiques (des statuts, des adhérents...) qu'elle ne vérifie le caractère véritablement « collectif » du discours au sens langagier du terme. Elle s'intéresse plus à l'objet produit (le discours) qu'à sa production. Avec les problématiques de l'*interaction* verbale* et du *cognitivisme social*, la notion trouve une seconde vie : si une interaction verbale ne peut se réaliser que sur la base de savoirs partagés et grâce à un minimum de coopération*, et si l'ensemble des énoncés produits peut être considéré comme un discours, l'ensemble des participants peut être considéré comme un auteur collectif unique, notamment lorsqu'il a une tâche à accomplir, *a fortiori* lorsque celle-ci, principale ou momentanée, est d'ordre verbal.

Les *situations de travail* offrent de nombreux exemples de ce type, dans lesquelles une verbalisation commune est à produire, et pas uniquement dans le domaine de la revendication. Les diverses réunions de travail finalisées comme les analyses de situation, les réunions orientées vers des décisions, permettent ainsi de repérer les divers moyens par lesquels le groupe se constitue ou pas en locuteur collectif ; car la coprésence ne suffit pas à constituer le collectif. On s'intéresse alors à mettre au jour les savoirs partagés, les contributions à la progression* thématique, la circulation des formes et des mots, les étayages, les co-énonciations, les évènements langagiers issus de cette intelligence collective.

Enfin, l'*écriture collective* n'existe pas que dans les pratiques littéraires expérimentales, elle caractérise nombre de situations de travail : de la lettre administrative à la véritable rédaction collective de rapports, par exemple.

▶ **Auteur, Formation discursive, Plurisémioticité, Situation de communication, Travail (discours en situation de –)**

B. G.

Locutif (acte –)

Ce terme a été employé par J. Damourette et E. Pichon (1950) pour désigner la personne qui parle (première personne), par opposition à l'**allocutif** désignant la personne à qui l'on s'adresse (deuxième personne) et au **délocutif** qui désigne la personne dont on parle (troisième personne). Il est repris par B. Pottier pour qui « le **locutif** est la manifestation de la relation interpersonnelle » (1974 : 192), l'*élocutif* l'orientant vers le *je* de la relation, l'*allocutif* vers le *tu* et le *délocutif* vers le *il*. P. Charaudeau reprend ces catégories en les définissant comme des actes d'énonciation*, ou **actes locutifs**, caractéristiques de la *modalisation** du discours : l'*allocutif* se caractérise par le fait que « le locuteur *implique l'interlocuteur* dans son acte d'énonciation et lui impose le contenu de son propos » (1992 : 574) ; l'*élocutif* se caractérise par le fait que « le locuteur *situe son propos par rapport à lui-même* » (1992 : 575) ; le *délocutif* se caractérise par le fait que « le locuteur *laisse s'imposer le propos* en tant que tel, comme s'il n'en était nullement responsable » (1992 : 575).

On remarquera qu'É. Benveniste appelle *délocutif* un verbe qui est « dérivé de locutions » (1966 : 277), comme par exemple le verbe « saluer » qui dérive de « adresser une salutation » ou « remercier » qui dérive de « dire merci ».

P. C.

Logique / discours

D'Aristote jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, la **logique** a été considérée comme « l'art de penser » correctement, c'est-à-dire de combiner les propositions de façon à transmettre à la conclusion la vérité des prémisses. Déterminant les schémas de raisonnement valides, elle fournit la théorie du discours rationnel.

Logique classique

Elle comprend deux parties, la logique des propositions et la logique des prédicats. **La logique des prédicats** correspond à la théorie du syllogisme*. **La logique des propositions** inanalysées s'intéresse à la construction, à l'aide de connecteurs logiques, des propositions complexes à partir des propositions simples ou complexes, ainsi qu'à la détermination des formules valides (ou tautologies).

La réduction vériconditionnelle. Les enchaînements sur lesquels travaille la logique sont définis uniquement à partir de la valeur de vérité des propositions, le vrai (V) ou le faux (F), abstraction faite de leur **sens** (qui n'est qu'une façon de dire le vrai ou le faux) et de leurs **conditions d'emploi**. Ainsi, le même schéma implicatif « si P alors Q », correspondant au premier moment d'une argumentation par les conséquences, s'applique de la même façon au discours publicitaire (« si vous achetez tel produit, tel service, vous ferez des économies, vous deviendrez plus riches, plus beaux, vous jouirez plus et mieux ») ; au discours religieux (« si vous faites ceci / cela, vous gagnerez le paradis / irez en enfer ») ; au discours de propagande politique (« si vous votez bien, vous serez plus riches, vous aurez davantage de pouvoir ») ; aux recettes de cuisine (« si vous faites ceci, votre plat sera réussi, voire excellent »). Mais la logique ne dit rien des liens substantiels qui existent entre ces paires d'énoncés : c'est parce qu'on fait l'un qu'on obtient l'autre. C'est pour tenter d'exprimer ce lien que l'argumentation recourt à des modèles compliqués, traduisant les implications par des formes faisant intervenir des **topoï***.

Logiques « pragmatiques »

• ***Logique substantielle.*** En opposition à la **logique formelle** (logique traitée comme une branche des mathématiques), S. Toulmin situe sa recherche sur l'argumentation sous l'angle d'une **pratique** (« *logical practice* », 1958 : 6), mobilisant des argumentations **substantielles** (« *substantial argument* », *id.* : 125), dépendant du **domaine** considéré (« *field-dependant* », *id.* : 15), dont le modèle est la pratique **juridique** (« *logic is generalized jurisprudence* », *id.* : 7) et dont le but premier est justificatif (« *justificatory* », *id.* : 6). C'est dans cette perspective de critique du formalisme que doit être situé le célèbre schéma de l'argumentation* comme constellation d'énoncés systématiquement liés, dont le discours tire sa cohérence rationnelle.

• ***La logique non-formelle*** *(« informal logic »)* est une logique substantielle qui s'intéresse en outre à l'évaluation des arguments dans le cadre d'une problématique des paralogismes*, à la suite de C.L. Hamblin (1970) (Blair et Johnson 1980).

• ***Logique naturelle.*** J.-B. Grize définit la logique naturelle comme « l'étude des opérations logico-discursives qui permettent de construire et de reconstruire une schématisation* » (1990 : 65) ; « elle

a pour tâche d'expliciter les opérations de pensée qui permettent à un locuteur de construire des objets et de les prédiquer à son gré » (1982 : 222). Cette logique est caractérisée par deux propriétés, qui la différencient de la logique mathématique : (1) *C'est une logique du sujet*, qui entre dans une relation « de nature essentiellement dialogique » (1990 : 21), dans un processus d'interaction* restreinte : « L'orateur ne fait jamais que construire une schématisation devant son auditoire sans la lui "transmettre" à proprement parler » (1982 : 30). (2) *C'est une logique d'objets* : « L'activité de discours sert à construire des objets de pensée qui serviront de référents communs aux interlocuteurs » (1990 : 22). La notion centrale de la logique naturelle est celle de **schématisation**, définie comme une « représentation discursive de ce dont il s'agit » (1990 : 29). Pour rendre compte de l'existence « d'organisation[s] raisonnée[s] » (Grize 1990 : 120), elle utilise le concept d'**étayage**, défini comme « une fonction discursive consistant, pour un segment de discours donné (dont la dimension peut varier de l'énoncé simple à un groupe d'énoncés présentant une certaine homogénéité fonctionnelle), à accréditer, rendre plus vraisemblable, renforcer, etc., le contenu asserté dans un autre segment du même discours » (Apothéloz et Miéville 1989 : 70). Elle rejoint par ce thème les problématiques de l'argumentation* comme composition d'énoncés.

Dans des perspectives différentes, les logiques « pragmatiques », non-formelle, substantielle ou naturelle, relèvent d'un même mouvement de refus des formalismes vériconditionnels et de prise en compte des conditions « écologiques » de l'argumentation. Il n'en reste pas moins vrai que la pratique du discours ordinaire suppose une **compétence logique et syllogistique**, comme il suppose une compétence de calcul arithmétique (« Il faut deux heures pour arriver au refuge, la nuit tombe dans une heure, nous arriverons au refuge dans le noir ») ou une compétence géométrique. Jusqu'à un certain point, il est possible de faire des démonstrations dans la langue et le discours ordinaires.

▶ **Argumentation, Connecteur argumentatif, Démonstration, Implication, Orientation argumentative, Syllogisme**

C. P.

Loi de passage ☞ **Argumentation, Topos**

Lois du discours

Les **lois du discours** exploitent le fait que tout acte de parole se déroule dans un « cadre juridique et psychologique imposé » (Ducrot 1972 a : 8). Elles permettent le calcul interprétatif de significations implicites, dérivées de significations littérales (Ducrot 1972 a : 11). De telles lois sont nécessaires dans la mesure où le locuteur « n'a pas le droit de donner » certaines informations, en vertu du principe de politesse ou du désir de soustraire à la contradiction le contenu implicité (*id.* : 6). Elles montrent que le langage ne fonctionne pas comme un code, qui supposerait que « tous les contenus exprimés [...] le sont de façon explicite » (*id.* : 5). O. Ducrot énumère six « lois de discours » (*id.* : 9) – ou « lois de parole », « lois rhétoriques » (*id.* : 137, 196, 201). On remarquera que, à la différence des maximes de H.P. Grice qui forment un ensemble *a priori* clos et complet, établi « en écho à Kant » (Grice 1975 / 1979 : 61), les lois de discours sont dégagées par O. Ducrot au fil de l'analyse de divers phénomènes linguistiques.

• ***Loi d'exhaustivité,*** qui « exige que le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire » : « Certains chapitres sont intéressants dans ce livre – *loi d'exhaustivité* → certains chapitres ne le sont pas » (*id.* : 134).

• ***Loi d'informativité.*** « Tout énoncé A, s'il est présenté comme source d'information, induit le sous-entendu que le destinataire ignore A, ou même, éventuellement, qu'il s'attendrait plutôt à non-A (ce qui augmente encore la valeur informative de l'acte accompli » : « Seul Pierre est venu – *loi d'informativité* → on pouvait penser que d'autres que Pierre viendraient » (*id.* : 133).

• ***Loi d'économie,*** « ... cas particulier de la loi d'informativité. Elle exige que chaque détermination particulière introduite dans un énoncé informatif ait une valeur informative » (*id.* : 201).

• ***Loi de litote,*** « qui amène à interpréter un énoncé comme disant plus que sa signification littérale » : « Ce livre est peu intéressant – *loi de litote* → ce livre n'est pas intéressant » (*id.* : 137).

Ces lois qui gèrent la quantité d'information attribuable à l'énoncé sont à rapprocher de la maxime* de quantité de H.P. Grice (1975 / 1979 : 61).

• ***Loi d'intérêt.*** « On ne peut parler légitimement à autrui que de ce qui est censé l'intéresser » (*id.* : 9). Dans « Si tu as soif, il y a de la bière

au frigidaire », la supposition nous semble destinée à rendre l'acte d'affirmation ultérieur compatible avec cette loi de discours selon laquelle le locuteur doit intéresser le destinataire » (*id.* : 178). Cette loi doit être rapprochée de la maxime* de relation de H.P. Grice *(id.)*.

• ***Loi d'enchaînement.*** Elle pose que, dans un enchaînement d'énoncés A + B, « le lien établi entre A et B ne concerne jamais ce qui est présupposé* mais seulement ce qui est posé par A et B » (*id.* : 81). C'est pourquoi on peut dire « Jean ne prend plus de caviar au petit déjeuner parce qu'il a peur de grossir », et non pas « – parce qu'il devait reprendre des forces », qui serait un enchaînement sur le présupposé « autrefois il mangeait du caviar ». Cette loi paraît spécifique, dans la mesure où elle n'exprime pas une condition sur l'interprétation des énoncés mais la grammaticalité des enchaînements monologiques.

Lois du discours ou maximes conversationnelles ne sont ni des règles morales, ni des règles grammaticales (un discours grammaticalement correct peut ne pas les respecter). Elles ont pour fonction de permettre la *dérivation* de significations « non dites » et, d'une façon générale, de restructurer la signification des échanges, de manière à leur conserver *cohérence*, *rationalité* et *courtoisie*.

▶ **Maxime conversationnelle**

C. P.

M

Macro-acte de langage

I. Macro-acte de langage et cohérence

La notion d'acte* de langage, issue de la philosophie du langage, est utilisée en analyse de discours non pas tant pour décrire des actes isolés que les séquences d'actes qui forment un texte. L. Apostel (1980) est l'un des premiers à avoir considéré la textualité comme une suite d'actes de langage ne se limitant ni à une simple addition linéaire, ni à des séquences d'actes liés, mais constituant globalement un **macro-acte de langage** unifié.

La cohérence* pragmatique d'un discours se mesure à la possibilité, pour l'interprétant, de dériver un macro-acte de langage soit de manière *progressive* (au gré de l'apparition de micro-actes explicites ou implicites), soit de manière *rétrospective* (à partir du dernier acte exprimé ou dérivable). Comprendre un discours, c'est répondre à la question : pourquoi, pour accomplir quel but, quelle visée argumentative, ce texte a-t-il été produit ? Comprendre l'action langagière engagée (macro-acte de langage implicite ou explicite), c'est une façon de *résumer* un texte et donc de l'interpréter dans sa globalité. Lorsque, le 13 janvier 1898, le comité de rédaction de *L'Aurore* a choisi de titrer la lettre ouverte de Zola au président Félix Faure : « J'accuse », son choix s'est appuyé sur le macro-acte répété en fin d'article. De la même manière, on résume le discours du général de Gaulle de juin 1940 par son macro-acte de langage dominant en le désignant comme « appel du 18 juin ».

J.-M. A.

II. Dans la perspective d'une psychologie sociale du langage

On invoque la notion de *macro-acte de parole* pour rendre compte de la production ou du traitement d'un épisode ou d'une séquence interlocutive thématiquement définie. Pour contribuer correctement à la co-construction d'une telle séquence étendue ou la comprendre en tant qu'observateur, il faut savoir faire des hypothèses sur les liens et l'organisation hiérarchique des actes de parole isolés, explicites ou implicites, comme sur l'intégration de leurs contenus sémantiques (Chabrol et Bromberg 1999 : 296). « Ainsi, un macro-acte de *réfutation* pourrait être réalisé au moyen d'un certain nombre d'actes de base tels : infirmer, critiquer, évaluer et prendre position » *(ibid.)*.

Une telle hypothèse semble formulée de façon assez similaire en analyse conversationnelle comme en psycho-linguistique ou en pragmatique (Van Dijk 1977 a, Nef 1980). Toutefois, la difficulté réside aujourd'hui dans l'analyse précise des éléments pris en compte. Les sujets ne font pas seulement un regroupement « logique » ou syntaxique interlocutoire des actes isolés mais ils leur affectent aussi une interprétation sémantique discursive et contextuelle avec leurs inférences. Ils recourent donc, entre autres, au « modèle de situation » (Van Dijk et Kintsch 1983) élaboré avec leurs connaissances pour compléter leur traitement textuel des séquences d'actes et des micro-propositions afférentes. Une analyse syntaxique des séquences privilégie la cohésion textuelle et est complétée par l'interprétation cognitive des actions développée par inférences (Trognon et Kostulski 1999 . 317).

C. C.

▶ **Acte de langage, Cohérence, Texte**

Macro-proposition ☞ Séquence

Malentendu

Le **malentendu** fait l'objet de réflexions qui se situent à deux niveaux complémentaires : celui des malentendus qui surgissent au cours des *interactions conversationnelles* et celui des malentendus *constitutifs*, liés à des positionnements*.

I. Le malentendu dans l'interaction

Dans son acception ordinaire, le terme *malentendu* désigne une « divergence d'interprétation entre personnes qui croyaient se comprendre » (*Petit Robert*, 2000). Dans les études qui lui sont consacrées, sans doute sous l'influence du terme anglais *miscommunication* qui peut désigner les phénomènes de *mishearing* et de *misunderstanding*, et du fait que le phénomène ainsi désigné fait l'objet de réparations* dans l'interaction, *malentendu* est parfois employé dans un sens étendu qui intègre les phénomènes de défaillances ou de divergences de perception auditive. Il paraît cependant préférable de réserver *malentendu* aux cas particuliers de troubles communicatifs constitués par les divergences interprétatives. Différentes approches du malentendu sont présentées dans Coupland, Giles et Wiemann éds (1991), dans le numéro spécial de *Journal of Pragmatics* consacré à ce thème (31-6, 1999, Dascal éd.) et dans Galatolo (1999).

Le malentendu peut être abordé à travers la question de l'*intersubjectivité* et par l'étude des processus d'*intercompréhension* (Weigand 1999). Ces approches conduisent à une réflexion sur le continuum entre compréhension et non-compréhension, avec l'établissement de taxinomies des modes possibles de perception/compréhension d'un énoncé. Pour A. Grimshaw, par exemple, un énoncé peut être : (1) non entendu, (2) mal entendu *(misheard)*, (3) non compris, (4) objet d'un malentendu *(misunderstood)*, (5) compris conformément à l'intention du locuteur (1980 : 44).

Dans les approches interactionnistes, ce sont plutôt les *modes de gestion du malentendu* qui sont l'objet d'étude. On y distingue la *source* du malentendu (le fragment de discours qui va être l'objet d'un malentendu), sa *cause* (le malentendu étant souvent le résultat d'une convergence de facteurs contextuels et situationnels : Berthoud 1988) et son *traitement*, qui relève du phénomène de réparation. L'exemple type du malentendu est celui donné par E. Goffman : « M : Est-ce qu'il y a eu des cas d'arrêt cardiaque dans votre famille ? – P : On n'a jamais eu de problème avec la police. – M : Non. Est-ce qu'il y a eu des problèmes avec le cœur dans votre famille ? – P : Oh, ça. Non, je crois pas » (1987 : 63), qui constitue aussi une illustration de ce que l'on appelle parfois le « cas standard » ou le « traitement standard » du malentendu (avec l'ouverture d'une réparation au troisième tour* de

parole) dont la séquentialité est décrite dans Schegloff, Jefferson et Sacks 1977. À partir d'un énoncé donné dans un échange, des réparations peuvent en effet avoir lieu en différentes positions.

On ne parlera pas de malentendu pour celles qui ont lieu dans le tour lui-même contenant l'énoncé (réparations relevant des phénomènes d'auto-correction et d'auto-reformulation), ni pour celles qui ont lieu dans le tour suivant et qui constituent plutôt des cas de demandes de répétition ou de clarification. Le malentendu suppose en effet un temps d'illusion d'intercompréhension ; sur le plan séquentiel, c'est donc à partir du troisième tour dans un échange que la réparation peut concerner un malentendu : le premier locuteur émet un énoncé E, l'interlocuteur produit un enchaînement qui révèle qu'il « mésinterprète » E, à la troisième position le premier locuteur mentionne le malentendu qui peut dès lors être réparé. L'initiation de la réparation peut se produire au quatrième tour de l'échange (cas détaillé dans Schegloff 1992), voire plus loin encore car, d'une part, l'interaction peut fonctionner durablement sur l'illusion d'une intercompréhension, et, d'autre part, un malentendu non identifié peut conduire à un conflit dont les participants mettront parfois du temps à trouver la source (Galatolo et Mizzau 1998, Trognon et Saint-Dizier 1999). Dans le cadre de cette analyse séquentielle, l'emploi de l'expression « réparation au troisième tour » constitue un abus de langage car, dans les faits, si l'on retient la schématisation : « source – enchaînement inadéquat – mention et résolution », les différentes étapes ne correspondent pas nécessairement à des tours de parole *stricto sensu*, mais à des positions dans le cycle malentendu/réparation.

La question des malentendus occupe une position centrale dans l'étude des situations exolingues* et interculturelles*, du fait que les disparités dans les savoirs linguistiques à la disposition des participants et dans les normes communicatives qu'ils appliquent favorisent l'apparition de divergences interprétatives ou d'illusions d'intercompréhension.

V. T.

II. Le malentendu constitutif

La question du malentendu en analyse du discours ne se pose pas seulement au niveau *local* de l'interaction, comme un raté réparable

de la communication, ni même comme une incompréhension généralisée résultant de divergences de systèmes de normes des interactants (cas, en particulier, des situations interculturelles*). Le malentendu peut aussi intervenir à un niveau *constitutif* de *positionnements** concurrents ; on peut alors souvent parler de « dialogue de sourds ». Le malentendu constitutif ne s'accompagne pas nécessairement d'affrontements ouverts. L'existence même de champs* discursifs implique une pluralité irréductible de points de vue. Comme un positionnement n'est pas une doctrine close sur elle-même, mais un travail permanent de (re)construction de son identité qui passe par une mise en relation avec les autres positionnements, la discussion, loin d'être l'occasion de lever les différends, est bien souvent le lieu où se réaffirme, se conforte la divergence. Chacun cherche en particulier à sauver sa face*.

La réflexion sur la polémique* (Maingueneau 1983, Doury 1997, Dascal 1998) a bien montré que, pour les polémiques durables et récurrentes – pour lesquelles M. Dascal parle de « controverses » –, le malentendu est insurmontable, il ne fait qu'un avec le positionnement même des interactants. Dans ce cas, on a affaire à une incompréhension réciproque parfaitement régulière, pour laquelle D. Maingueneau parle d'« interincompréhension » : « Chacun ne fait que traduire les énoncés de l'autre dans ses propres catégories, [...] avec les "mêmes" mots ils ne parlent assurément pas de la même chose » (1983 : 23).

Néanmoins, pour qu'il y ait malentendu, il faut que les deux positionnements se situent *sur un même espace d'échange*. On distinguera deux cas de figure : (1) Celui des controverses qui mobilisent deux positionnements *de même ordre* (deux théories scientifiques, deux doctrines politiques, deux écoles philosophiques, etc.) ; ici, les interactants s'accordent sur un grand nombre de présupposés. (2) Celui des controverses entre des positionnements *hétéronomes* ; c'est le cas, par exemple, du débat étudié par M. Doury entre partisans et adversaires des « parasciences » ; ici, le malentendu est généralisé : il y a « incapacité des débatteurs à tomber d'accord sur les faits, sur les moyens de les établir, et sur les règles à respecter dans la discussion » (Doury 1997 : 250). Cette différence se traduit souvent dans la manière dont la communication s'établit : pour le cas (1), il s'agit de débats internes à un champ discursif, pour le cas (2), la dis-

cussion s'établit souvent dans un lieu tiers (dans les médias en particulier).

D. M.

▶ **Champ discursif, Paire adjacente, Polémique, Positionnement, Réparation**

Marqueur conversationnel

Comme l'indiquent les deux termes composant le syntagme **marqueur conversationnel**, on désigne ainsi une série d'éléments verbaux et non-verbaux, caractéristiques des situations d'interaction et qui jouent un rôle de révélateur, de « signalement » (Traverso 1999) quant à la production discursive en cours d'élaboration : ils établissent/indiquent un lien soit entre des segments linguistiques, soit entre les formes linguistiques et le contexte*. On retrouve donc ici le caractère foncièrement *réflexif* des pratiques communicatives, sur lequel l'ethnométhodologie* a fondé son approche.

Si l'importance de cette catégorie est largement reconnue, elle est encore loin de faire l'objet d'un consensus dans l'analyse, voire dans sa délimitation, comme l'indique la variété de ses appellations : « *Gliederungssignale* » (Gülich 1970), « connecteurs phatiques » (Davoine 1980), « appuis du discours » (Luzzati 1982), « *discourse markers* » (Schiffrin 1987), « ponctuants » (Vincent 1993), « particules énonciatives » (Fernandez 1994), « *discourse particles* » (Mosegaard Hansen 1998), « ligateurs et ponctuants » (Morel et Danon-Boileau 1998), ou alors de façon plus spécifique : « marqueurs de structuration de la conversation » (Auchlin 1981), « marqueurs de reformulation » (Gülich et Kotschi 1983, Gaulmyn 1987), « marqueurs d'ancrage du topic » (Berthoud 1996), « marqueurs de réparation*», etc. Cette liste incomplète reflète la diversité des approches possibles pour l'étude de ce que l'on appellera, faute de mieux, « les petits mots » (Bouchard 2000) – car si l'on s'en tient aux marques verbales, celles-ci sont souvent monosyllabiques.

Chacun de ces items possède de façon plus ou moins *prototypique* l'un des traits suivants : (1) Tous font l'objet d'un contour prosodique particulier (intonation et rythme). (2) Morphologiquement, ils sont le plus souvent invariables, et appartiennent à différentes catégories (interjections, adverbes, connecteurs, adjectifs, verbes de perception à

différents modes...). (3) Sans position fixe applicable à tous, certains peuvent être cumulés, d'autres constituer à eux seuls un tour* de parole. (4) Leur portée proactive ou rétroactive est variable (locale *vs* globale). (5) Leur valeur sémantique ne se formule pas en termes de contenu propositionnel, mais se fonde sur la (les) *fonction(s)* qu'ils assurent, le rôle le plus souvent invoqué étant celui de la *connexion* exercée à tous les niveaux envisageables de la pragmatique conversationnelle (Pons Borderia 1998).

Si cette caractérisation fonctionnelle permet le mieux de les identifier, elle est encore loin d'en assurer une description non-contextuelle : les marqueurs conversationnels sont en effet *polyfonctionnels* non seulement en vertu du type de perspective retenu pour les étudier, mais aussi à l'intérieur d'une même approche. Ces « balises de l'oral » agissent sur la structuration de l'interaction, la dynamique de la relation interlocutive, la planification discursive, la cohérence textuelle... Bref, ce sont autant de moyens (« méthodes » au sens de l'ethnométhodologie*) assurant la fluidité des échanges*, tant au niveau cognitif qu'à celui de la relation* interpersonnelle.

Ces petits mots ont souvent été donnés comme *caractéristiques du discours oral* : ils sont les premiers à être supprimés dans les versions écrites d'un dialogue*; d'une pédagogie délicate, ils sont les signes de la maîtrise d'une langue seconde. Leur importance pour le décryptage de la « mécanique conversationnelle » suscite des études stimulantes dont le caractère encore exploratoire soulève de nombreuses questions méthodologiques.

▶ **Contexte, Négociation, Régulateur, Relation interpersonnelle, Réparation, Séquence conversationnelle**

S. Br.

Matérialité discursive

Par cette expression, M. Pêcheux (1969) désignait la langue comme « lieu matériel où se réalisent les effets de sens ». Au-delà de l'affirmation d'un principe très général (interpréter le sens des énoncés à partir des formes de langue), le problème qui se pose est celui de la *frontière entre linguistique et discours.*

Pour M. Pêcheux (1975 : 145), les régularités *phonologiques, morphologiques* et *syntaxiques* relèvent pour l'essentiel de la « base com-

mune » ; elles sont les conditions de possibilité des processus* discursifs différenciés étudiés par l'analyse du discours. Au contraire, la *sémantique* appartient pour l'essentiel au discours, puisque le sens d'un mot, d'une expression, d'une proposition « se constitue dans chaque formation* discursive, dans les rapports que tels mots, expressions ou propositions entretiennent avec d'autres mots, expressions ou propositions de la même formation discursive ». Dès 1975, cependant, c'est l'instabilité de la frontière – entre langue et discours, et entre syntaxe et sémantique – qui intéresse l'analyste du discours, et F. Gadet, J. Léon et M. Pêcheux (1984) s'attachent aux effets de « miroitement » qui s'opposent à toute idée d'une langue entièrement formalisable.

M. Pêcheux a appliqué son modèle à l'interprétation de constructions syntaxiques (voir les équivoques logico-grammaticales sur l'interprétation des relatives déterminatives et des relatives explicatives dans Pêcheux 1975). Des travaux ont ensuite été menés sur le lexique dans une perspective proche par A. Collinot et F. Mazière (1997) ou F. Mazière et S. Gallo (1998).

À partir des années 80, les analystes abordent aussi des dimensions textuelles comme le découpage en séquences ou la construction des objets de discours (Courtine 1981, Courtine et Marandin 1981).

▶ **Conditions de production, École française d'analyse du discours, Formation discursive**

S. B.-R.

Matrice discursive

Concept situé sur le plan de la description des éléments linguistiques des textes, mais apparenté à celui de type* ou de genre* discursif. Il a été utilisé dans les premiers travaux d'analyse du discours réalisés dans le cadre de la didactique du français enseigné comme langue étrangère (Beacco et Darot 1984). Il se fonde sur la constatation empirique que chaque texte singulier peut toujours être appréhendé et décrit comme unique, comme irréductible à d'autres, mais que certains textes présentent des affinités, de nature diverse, entre eux.

Ces similitudes ne se réduisent pas à la proximité des contenus traités (elles seraient alors uniquement lexicales et donc peu significatives), mais se manifestent à des convergences structurelles et surtout

énonciatives : des paquets de textes présentent une coloration énonciative homogène, qui atteste de leur appartenance à une même série discursive ; ainsi en est-il des horoscopes, des éditoriaux, des modes d'emploi, des dissertations littéraires ou des lettres de plainte du courrier des lecteurs. On appelle **matrice discursive** la somme de ces traits communs ou largement partagés qui caractérisent un ensemble de textes qui sont alors posés comme relevant d'un même discours*, entendu restrictivement comme cadre, à valeur modélisante, dont procèdent, à des degrés de conformité variables, les textes observables entrant dans une même série (Beacco 1988 : 37). Ce terme de *matrice*, comme celui de *série*, constitue un autre éclairage conceptuel de celui de genre discursif. Il présente la caractéristique d'être neutre par rapport à une théorie générale de l'analyse du discours et sert à représenter les textes comme conditionnés par des modèles communicatifs socialement établis mais dont la nature exacte n'est pas interrogée. Cette suspension provisoire de la problématique des relations texte-contexte conduit à envisager les discours, dans une phase descriptive de l'analyse linguistique, comme des produits et non comme des productions.

Les similitudes constitutives d'une matrice discursive peuvent être de l'ordre de la représentation : nature des processus cognitifs à l'œuvre dans un discours scientifique écrit donné ou nature des actes de discours caractéristiques d'un genre d'interaction verbale (qu'est-ce qui caractérise le bavardage ?). Elles peuvent aussi être de nature linguistique : il s'agit alors, par exemple, de repérer les diverses formes d'actualisation des opérations énonciatives, c'est-à-dire de faire l'inventaire des marques linguistiques qui, pour chaque opération d'énonciation (quantification, modalisation...), dans le cadre de chaque processus cognitif ou acte de discours, sont appropriées au genre discursif, filtrées qu'elles sont par la matrice discursive. Ainsi, dans une dissertation littéraire, les actualisations admises pour l'énonciateur origine sont-elles des marques comme : *nous*, les formes impersonnalisées ou passives... à l'exclusion de *je*. Dans les recettes de cuisine ordinaires (manuels de base, magazines), les consignes sont le plus souvent données dans l'ordre d'exécution, sans opérateurs chronologiques *(ensuite, alors...)*, sauf pour la concomitance, réalisée essentiellement par le gérondif. Les régularités constitutives d'une matrice discursive sont de l'ordre de l'inventaire des marques

(constantes de représentation) ou de celui de la description de leurs localisations et de leurs combinatoires (constantes de configuration).

▶ **Genre de discours, Registre, Typologie des discours**

J.-C. B.

Maxime conversationnelle

Selon H.P. Grice (1979), tout être raisonnable impliqué dans un échange communicatif se conforme à un principe très général dit **principe de coopération** (*Cooperative Principle* ou *CP*), que Grice définit comme suit : « Que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous être engagé. » Ce principe très général recouvre un certain nombre de **maximes** ou règles plus spécifiques : (1) **Règles de qualité** : « Que votre contribution soit véridique » (soit : « N'affirmez pas ce que vous croyez être faux. N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves »). (2) **Règles de quantité** : « Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis (pour les visées conjoncturelles de l'échange). Que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il est requis ». (3) **Règle de relation** (ou **pertinence**) : « Parlez à propos *(be relevant)* ». (4) **Règles de modalité** : « Soyez clair » (soit : « Évitez d'être obscur ou ambigu ; soyez bref ; soyez méthodique »).

Maximes conversationnelles et implicatures

Bien que formulées comme des consignes d'encodage, ces maximes sont en réalité conçues surtout pour rendre compte des processus de *décodage*, et plus précisément de la façon dont les destinataires reconstruisent, en cas de transgression apparente d'une maxime, certaines *implicatures** (ou *implicitations*) *conversationnelles*, dont on peut résumer ainsi le mécanisme d'engendrement (Armengaud 1981) : « Le locuteur a dit P. Le locuteur est présumé observer les règles. Or dire P constitue une transgression d'une des règles. Mais si le locuteur pense Q, alors il a voulu à la fois observer les règles et dire P. Le locuteur sait que son allocutaire est capable de ce raisonnement. Bref, il a *implicité* Q » – l'implicature apparaissant dans cette perspective comme une sorte d'hypothèse que l'on construit afin de normaliser un énoncé apparemment transgressif.

Les maximes conversationnelles peuvent donc être « violées » ou « bafouées », avec des intentions et des effets variables. Elles peuvent aussi entrer en *conflit* les unes avec les autres dans les cas de *double* contrainte* (par exemple la maxime de qualité avec la maxime de quantité, lorsque le locuteur hésite entre une information vague mais sûre et une information plus précise mais aussi plus incertaine).

Pour Grice, ces règles sont universelles, et elles s'appliquent même aux « transactions autres que l'échange parlé » (par exemple, aux comportements de A aidant B à réparer sa voiture). Cette extrême « puissance » des maximes conversationnelles n'est pas admise par tous : certains pragmaticiens mettent en doute leur universalité, ou s'interrogent sur leur statut (s'agit-il de « règles » ou de « maximes », de « principes » ou de « normes » ? leur nature est-elle linguistique, psychologique, éthique, voire juridique ?). Il est certain que Grice envisage ces maximes dans une perspective très générale, sans se soucier de leur *application* – extrêmement variable selon les situations, les cultures et les individus. En ce qui concerne par exemple la Maxime de quantité : il peut arriver que A s'abstienne de dire X par simple respect de la seconde règle, mais se voie accusé par B de dissimulation, de rétention d'information, ou même de mensonge par omission (donc de non-respect de la première règle). Tous les locuteurs ne résolvent pas de la même manière le problème que soulève cette maxime : comment en dire assez sans en dire trop ? Mais ces incertitudes quant à l'application des maximes conversationnelles, et le fait qu'elles soient éminemment *négociables*, ne mettent pas en cause la reconnaissance, empiriquement fondée et descriptivement nécessaire, de principes du type de ceux qu'envisage Grice.

Des propositions similaires

On trouve d'ailleurs chez d'autres linguistes des propositions similaires, comme les **lois* de discours** d'O. Ducrot (1972 a), ou les **postulats de conversation** de D. Gordon et G. Lakoff (1973). Certains théoriciens, comme D. Sperber et D. Wilson (1989), préconisent de ramener l'ensemble des maximes gricéennes au seul principe de pertinence*. D'autres proposent au contraire d'en allonger la liste, en y adjoignant un corps de « règles de politesse*» (PP), ayant pour fonction de maintenir l'harmonie au sein de la relation interpersonnelle (alors que les maximes de Grice visent surtout à assurer l'« efficacité maximale de

l'échange d'informations ») : voir, par exemple, G.N. Leech (1983), qui réunit sous le nom de « rhétorique interpersonnelle » l'ensemble CP + PP ; ou E. Goffman, qui décrit sous le nom de « Condition de Félicité » une sorte d'« archi-principe » selon lequel, dans l'interaction, les sujets s'emploient à rendre leur comportement « compréhensible et pertinent compte tenu des évènements tels que l'autre va sûrement les percevoir » (1987 : chap. 5). Quant aux spécialistes de l'analyse* conversationnelle, ils étendent la notion de coopération au respect de toutes les règles fort diverses qui régissent le fonctionnement et permettent la construction collective et « collaborative » des conversations.

Qu'il soit conçu restrictivement ou extensivement, le CP apparaît en fait, d'après A. Berrendonner (1990 b : 8), comme un moyen « de *raisonner* le rapport à autrui (aux deux sens du terme : calculer rationnellement, et ramener à la raison) ».

▶ **Double contrainte, Implicite, Lois du discours, Négociation, Pertinence (principe de –), Politesse**

C. K.-O.

Médiologie

Ce terme a été introduit par R. Debray pour désigner une discipline et une méthode. Une *discipline* « qui traite des fonctions sociales supérieures dans leurs rapports avec les structures techniques de transmission » (Debray 1994 : 21). Une *méthode* qui cherche à établir, « cas par cas, des corrélations, si possible vérifiables, entre les activités symboliques d'un groupe humain (religion, idéologie, littérature, art, etc.), ses formes d'organisation et son mode de saisie, d'archivage et de circulation des traces » *(ibid.)*. Autrement dit, il propose de centrer l'attention de l'observateur et de l'analyste non plus seulement sur ce qu'est censé désigner et signifier un certain support matériel ou moyen de communiquer, mais sur ce support, sur ce moyen lui-même. C'est reprendre M. McLuhan pour qui « le message, c'est le medium » (1968), et en même temps le prolonger dans une problématique philosophique dans laquelle « une dynamique de la pensée n'est pas séparable d'une physique des traces » (Debray 1994 : 22). Une revue, *Les Cahiers de médiologie*, développe cette pensée.

▶ **Canal (de transmission), Écrit / oral**

P. C.

Mémoire discursive

Le discours a affaire à la mémoire de manière constitutive, sur deux plans complémentaires : celui de la *textualité* et celui de l'*histoire*.

Mémoire et textualité

La cohésion* textuelle est foncièrement liée à la mémoire (anaphore*, connecteurs*, temps verbaux, présuppositions*...). On parle parfois de **mémoire discursive** pour rendre compte de l'accroissement progressif des savoirs partagés par les interlocuteurs au cours d'un échange. Cela passe de manière privilégiée par l'anaphore.

Les théories récentes du contexte*, fortement marquées par les problématiques cognitives, en font « un phénomène *éminemment mémoriel*. Le contexte n'est plus conçu comme quelque chose d'extérieur, mais comme une réalité cognitive : contexte linguistique, situation extralinguistique, connaissances générales se retrouvent traités mémoriellement : ils ont tous le statut de représentation interne, même s'ils se différencient quant à l'origine et au niveau de la représentation (mémoire courte, mémoire longue, etc.) » (Kleiber 1994 : 19).

Un discours, en se déployant comme espace textuel, se construit progressivement une *mémoire intratextuelle* : à chaque moment il peut renvoyer à un énoncé antérieur (« on a vu que », « la section précédente »...). Certains types de discours (mathématique, philosophie...) et, plus généralement, les genres didactiques exploitent systématiquement cette propriété : « En philosophie, le lecteur doit perpétuellement reconstituer des chaînes de renvoi, ou reprendre les définitions pour comprendre la signification d'un passage » (Cossutta 1989 : 218).

Mémoire et interdiscours

Le discours est également surplombé par la *mémoire d'autres discours*. Dans l'analyse de la conversation, on utilise la notion d'**histoire conversationnelle** (Golopentja 1988) : chaque interaction n'est en effet qu'un épisode d'une unité plus vaste, celle de la suite d'interactions ayant déjà eu lieu entre les interactants.

Une formation* discursive est prise dans une *double mémoire* (Maingueneau 1984 : 131). Elle se confère une **mémoire externe** en se plaçant dans la filiation de formations discursives antérieures. Au fil

du temps, il se crée aussi une **mémoire interne** (avec les énoncés produits antérieurement à l'intérieur de la même formation discursive). Le discours s'appuie donc sur une Tradition mais crée peu à peu sa propre Tradition. Ici, la mémoire n'est pas psychologique, elle ne fait qu'un avec le mode d'existence de chaque formation discursive, qui a une manière propre de gérer cette mémoire.

Travaillant sur la presse, S. Moirand montre qu'au fil des textes se constitue « *dans* et *par* les médias » une **mémoire interdiscursive** « sur des formulations récurrentes, qui appartiennent forcément à des discours antérieurs, et qui, fonctionnant sous le régime de l'allusion, participent à l'interprétation de ces évènements » (Moirand 1999 : 173) : « *Après la vache folle*, voici une nouvelle affaire... »

P. Charaudeau (2000 b) propose de distinguer trois types de mémoire : une *mémoire des discours* qui se constitue autour des *savoirs de connaissance et de croyance* sur le monde, et qui forme des communautés* discursives ; une *mémoire des situations de communication* qui se constitue autour des *dispositifs* et *contrats** de communication, et qui forme des communautés communicationnelles ; une *mémoire des formes* qui se constitue autour des *manières de dire* et des styles de parler, et qui forme des communautés sémiologiques.

Mémoire et conservation

Tout genre de discours entretient une relation avec la mémoire : certains énoncés sont conservés, d'autres non, et les modalités de leur conservation ne font qu'un avec leur identité. Les journaux quotidiens, qu'ils soient écrits ou télévisuels, sont conçus comme immédiatement périmables, alors que les discours constituants* ont une relation privilégiée avec la mémoire : discours littéraires, religieux, juridiques... sont voués à susciter « des paroles qui les reprennent, les transforment ou parlent d'eux » (Foucault 1971 : 24). Le développement de nouvelles technologies d'enregistrement et de stockage a profondément renouvelé cette question.

▶ **Archive, Chaîne de référence, Communauté discursive, Déixis, Formation discursive, Médiologie**

D. M.

Métacommunication / métadiscours

I. Métadiscours

Le locuteur peut à tout moment commenter sa propre énonciation à l'intérieur même de cette énonciation : son discours est truffé de **métadiscours**. C'est là une manifestation d'hétérogénéité* énonciative : en même temps qu'elle se réalise, l'énonciation s'évalue elle-même, se commente en sollicitant l'approbation du co-énonciateur (« si je peux dire », « à strictement parler », « ou plutôt », « c'est-à-dire que... »). Le métadiscours peut également porter sur la *parole du co-énonciateur*, pour la confirmer ou la reformuler*.

Le métadiscours n'est pas réservé aux interactions spontanées. Il n'est pas absent des discours soigneusement contrôlés, que ceux-ci soient oraux ou graphiques. Le locuteur a en effet souvent intérêt à offrir en spectacle l'éthos* d'un homme attentif à son propre discours ou à celui des autres.

Les fonctions du métadiscours sont variées. Par exemple : (1) *s'autocorriger* (« j'aurais dû dire... », « plus exactement... »), ou corriger l'autre (« tu veux dire en fait que... ») ; (2) marquer *l'inadéquation de certains mots* (« si l'on peut dire », « en quelque sorte »...) ; (3) éliminer à l'avance une *erreur d'interprétation* (« au sens propre », « métaphoriquement », « à tous les sens du mot »...) ; (4) *s'excuser* (« passez-moi l'expression », « si je peux me permettre »...) ; (5) *reformuler* le propos (« autrement dit », « en d'autres termes »...), etc.

La distinction qu'introduit M.-M. de Gaulmyn (1987 a : 170) entre énoncés **métadiscursifs**, énoncés **métacommunicationnels** et énoncés **métalinguistiques** (voir *infra*) est souvent difficile à faire. Les mêmes marqueurs, selon les contextes, peuvent servir à l'un ou à l'autre.

L'existence du *métadiscours* comme celle de la polyphonie* révèlent la dimension foncièrement dialogique* du discours, qui doit se frayer ses chemins, négocier à travers un espace saturé par les mots et les énoncés autres.

D. M.

II. Dans l'interaction

Dans la vaste mouvance de l'interactionnisme américain, la **métacommunication** est un concept élaboré, dès les années 50, par le natu-

raliste et anthropologue G. Bateson : « La communication verbale peut opérer [...] à plusieurs niveaux d'abstraction opposés qui se rangent suivant deux directions, à partir du niveau dénotatif, apparemment simple ("Le chat est sur le paillasson"). Une première rangée (ou série) de ces niveaux plus abstraits inclut les messages explicites ou implicites où l'objet du discours est le langage. Ces niveaux, je les appellerai métalinguistiques (par exemple : "Le son verbal 'chat' vaut pour n'importe quel membre de telle ou telle classe d'objets" [...].) L'autre série, je l'appelle métacommunicative : "Vous dire où trouver le chat, était amical", ou "Ceci est un jeu". L'objet du discours y est la relation entre les interlocuteurs » (1977 : I, 210). Rendu sensible à l'existence des messages métacommunicatifs, qui sont le plus souvent *implicites*, par l'observation de comportements de *jeux* chez les animaux, G. Bateson a articulé cette dimension métacommunicative à d'autres concepts empruntés à des domaines très divers, comme la cybernétique, la théorie des jeux, la théorie des types logiques, etc., pour construire une théorie de la communication dans l'interaction, et l'intégrer par la suite dans une « écologie de l'esprit » ; il a également fondé sur cette analyse de la communication une théorie de la schizophrénie qu'il décrit par la situation de double* contrainte.

Les développements de cette réflexion pour analyser la communication *pathologique* ont été systématisés par le collectif de thérapeutes formant l'École de Palo Alto, qui a accordé une place centrale à la composante métacommunicative : « L'aptitude à métacommuniquer de façon satisfaisante n'est pas seulement la condition *sine qua non* d'une bonne communication, elle a aussi des liens très étroits avec le vaste problème de la conscience de soi et d'autrui » (Watzlawick, Beavin et Jackson 1979 : 51). Outre l'utilisation dans le domaine thérapeutique, la métacommunication sera sollicitée dès lors que la définition de la relation entre les partenaires donne lieu à négociations*, ce qui est le cas des situations de communication *complémentaire* comme la situation d'apprentissage, ou la communication exolingue*.

En analyse des conversations, cette notion est d'une utilisation beaucoup plus récente et apparaît essentiellement sous une forme adjectivale pour qualifier des énoncés. Ainsi, parmi l'ensemble des *énoncés métalangagiers*, c'est-à-dire qui relèvent de la fonction métalinguistique du schéma de R. Jakobson, M.-M. de Gaulmyn (1987 a : 169) distingue les énoncés *métacommunicationnels* « qui

réfèrent à la conduite de l'interaction : "Je vais te poser une première question" », les énoncés *métadiscursifs* « qui réfèrent au discours tenu : "... donc ça veut aussi bien dire..." » et les énoncés *métalinguistiques* « qui réfèrent à la langue et à ses usages » ; les énoncés métacommunicationnels ont donc pour fonction de réguler les conflits potentiels de la prise de parole. D'autres auteurs parlent, pour cette répartition des rôles entre les interlocuteurs, « d'énoncés à valeur conversationnelle » (Morel 1985 : 96) ; d'autres encore multiplient les sous-catégories permettant de classer les différentes activités métalangagières. Mais tous convergent pour attribuer à ces énoncés une valeur dans le positionnement réciproque des interactants (et s'approcher par là du concept de Bateson), valeur qui n'est véritablement décidable qu'en contexte malgré le repérage de marqueurs* spécialisés dans cette tâche. On notera comme autre signe de convergence avec le concept batesonien de métacommunication que les travaux qui s'efforcent de rendre compte de la dimension « méta- » dans les interactions portent le plus souvent sur des données observées en situation d'apprentissage ou de thérapie (Véronique et Vion 1995 : II, chap. 3, Apothéloz et Grossen 1996).

S. Br.

▶ **Dialogisme, Double contrainte, Hétérogénéité montrée / constitutive, Marqueur conversationnel, Régulateur, Relation interpersonnelle**

Métalinguistique ☞ Fonctions du langage

Métaphore

Considérée comme la *figure* du discours* la plus importante, la **métaphore** a d'abord désigné divers transferts de dénomination dans la *Poétique* d'Aristote, avant de définir les seuls *transferts par analogie**.

Nature et mécanisme

La rhétorique* traditionnelle envisage la métaphore comme un *trope** « par lequel on met un nom étranger pour un nom propre, que l'on emprunte d'une chose semblable à celle dont on parle » (Lamy 1701: 121). Par exemple, « mon voisin est un ours » pour /un homme solitaire/. La métaphore se présente ainsi comme *une substi-*

tution de mot par analogie, souvent liée à une « **comparaison** abrégée » (Quintilien 1978 : 106).

Les sémanticiens modernes ont systématisé cette conception tropique de la métaphore selon deux directions :

• *Son cadre discursif* repose sur un télescopage de domaines sémantiques différents : « La métaphore [...] apparaît immédiatement comme *étrangère* à l'isotopie du texte où elle est insérée » (Le Guern 1973 : 16). En cela, la métaphore *s'oppose à la métonymie**.

• *Son processus tropique* consiste à établir une *intersection analogique* entre les domaines étrangers connectés, cette intersection s'accompagnant d'une « modification dans le contenu sémantique » du terme métaphorique (Groupe μ 1970 : 106). Ainsi, dans « mon voisin est un ours », si /solitaire/ apparaît comme l'un des traits communs entre « voisin » et « ours », « ours » voit ses autres propriétés mises entre parenthèses. Cependant, comme le note le Groupe μ (1970 : 107), « la partie non commune n'est pas moins indispensable pour créer l'originalité de l'image ».

La conception interactive de la métaphore en élargit le mécanisme à l'*ensemble de l'énoncé**. Pour M. Black (1962 : 28-30), la métaphore consiste à *faire interagir* dans un énoncé deux **champs sémantiques** dont l'un forme le **foyer** et l'autre le **cadre** de la figure. Une telle interaction non substitutive crée une entité conceptuelle inédite. Dans « mon voisin est un ours », non seulement la projection de « ours » (le foyer) sur « mon voisin » (le cadre) donne un éclairage nouveau à ce dernier, mais l'énoncé engendre une *notion hybride* : le voisin-ours, irréductible et non paraphrasable.

Les approches pragmatiques de la métaphore en étendent le mécanisme à l'*ensemble de la communication*, tout en voyant en elle un phénomène langagier ordinaire. Pour J.R. Searle (1982 : 121-166), la métaphore n'est qu'un cas d'*acte* de langage indirect*, dans lequel en disant « S est P » (« mon voisin est un ours »), le locuteur *veut faire entendre* « S est R » (/mon voisin est un homme solitaire/). Par ailleurs, absente dans l'énoncé où le terme « ours » est employé littéralement d'après la conception de J.R. Searle, l'analogie Ours/Homme solitaire apparaît seulement lors des *calculs interprétatifs* du récepteur, lorsqu'il restitue mentalement l'intention communicative. Pour D. Sperber et D. Wilson, la métaphore forme un cas d'emploi flou des mots (Sperber et Wilson 1989 : 351) visant à assurer, à moindre coût, le rende-

ment maximal de la communication dans certains contextes. Selon cette perspective, « mon voisin est un ours » constitue l'énoncé *le plus pertinent** possible pour communiquer la pensée du locuteur à propos d'un état de solitude extrême.

La conception de R. Jakobson donne une *extension non-linguistique* à la métaphore. Parallèlement à la *métonymie**, la métaphore devient l'un des grands pôles du langage, recouvrant les « relations de similarité » (1969 : 109). Ainsi redéfinie, elle est extrapolée aux *domaines sémiologiques les plus divers* : peinture surréaliste, films de C. Chaplin (1963 : 63)...

Fonctions discursives

On attribue ordinairement à la métaphore trois fonctions principales :

• ***Une fonction esthétique.*** Pour la tradition rhétorique et de nombreux stylisticiens, la métaphore constitue un « *ornement* brillant » (Crevier 1767 : 89) du discours. L'esthétisme de la métaphore émane de son « relief » (Cicéron 1961: 62), de sa « force imageante » (Henry 1971: 130) et de ses effets de concrétisation : « La métaphore vient donner un corps concret à une impression difficile à exprimer » (Bachelard 1967 : 79). La fonction esthétique de la métaphore concerne surtout les *énoncés littéraires* : « l'Attila des rats », « le cristal des eaux » (Fontanier 1968 : 102).

• ***Une fonction cognitive.*** La métaphore possède un fort *rendement heuristique*, en ce qu'elle permet d'expliquer analogiquement un domaine nouveau ou peu défini par un domaine connu. Cette fonction cognitive de la métaphore a été mise en évidence par Aristote (1973 : 63) : « Lorsque le poète appelle la vieillesse *un brin de chaume*, il nous instruit et nous donne une connaissance par le moyen du genre. » La puissance conceptuelle de la métaphore a été relevée dans plusieurs types* de discours : *philosophiques* (Normand 1976 : 51-53), *scientifiques* (Molino 1979 : 83-102), *pédagogiques* (Charbonnel 1991: 179-251) ou simplement *quotidiens* : « gagner des heures », « économiser son temps », selon la matrice : *Le temps, c'est de l'argent* (Lakoff et Johnson 1985 : 18).

• ***Une fonction persuasive.*** Les discours *politiques, moraux, judiciaires* ou *médiatiques* font un grand usage de la métaphore pour imposer des opinions sans les démontrer : « Clubhôtel. Les vacances

vitamines » (publicité)... La force persuasive de la métaphore tient à ce qu'elle fournit une « *analogie condensée* » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1970 : 535) et un « *jugement de valeur* concentré » (Charbonnel 1991 : 35). Elle « endort la vigilance de l'esprit » (Reboul 1989 : 20) en transférant analogiquement une valeur décisive attachée au terme métaphorique sur la proposition à faire accepter. Comme le remarque A. Boissinot (1992 : 87-89), plus la métaphore s'appuie sur un accord préalable et plus elle paraît aller de soi, plus ses effets manipulateurs sont importants.

▶ **Métonymie, Synecdoque, Trope**

M. B.

Métatextualité ☞ Intertextualité

Méthode harrissienne

Cette méthode, dite aussi **méthode des termes-pivots**, a dominé les premiers travaux de l'École* française d'analyse du discours. On parle de **méthode « harrissienne »** parce qu'elle s'est présentée comme inspirée d'un article du linguiste américain Z.S. Harris (1952). En fait, elle mérite mal son nom car, pour Z.S. Harris, il s'agissait d'étudier la cohésion et la cohérence* textuelle, alors que, dans l'École française, on sélectionnait *a priori* quelques mots-clés (les **termes-pivots**), censés *représentatifs d'une formation* discursive*, puis on construisait un corpus avec ces unités décontextualisées, c'est-à-dire avec toutes les phrases où figurent ces termes-pivots. Intervenaient ensuite un certain nombre de manipulations destinées à réduire la diversité syntaxique (réduction du passif à l'actif, décomposition en deux phrases d'une phrase contenant deux groupes coordonnés, etc.). On pouvait alors confronter environnements et termes-pivots. On procédait le plus souvent de manière comparative : par exemple en étudiant les « mêmes » mots dans des formations discursives concurrentes. Une telle méthode reposait sur le postulat que les mots changent de valeur selon les formations discursives où ils figurent et que l'on peut condenser l'idéologie d'une formation discursive dans les énoncés (dits **phrases de base**) où se trouvent les termes-pivots.

Cette méthode a joué en France un rôle important car elle a « donné sa méthodologie à cette nouvelle discipline » (Maldidier

1994 : 178) qu'était alors l'analyse du discours. La traduction de l'article de Z.S. Harris figurait dans *Langages* n° 13 (1969). Mais elle a été vivement critiquée au sein de l'École française dès les années 70. Elle sous-estimait en effet la dimension foncièrement textuelle et énonciative de la discursivité, ignorait l'interdiscours* et réduisait le sens à des contenus doctrinaux. En outre, les termes-pivots étaient sélectionnés en fonction d'un savoir extérieur au discours : de là un risque de circularité (Courtine 1981 : 78). Reproches que D. Maldidier (1994 : 181) résume ainsi : « clôture du corpus discursif, homogénéité produite par le corpus, dissociation de la description et de l'interprétation ». Néanmoins, à titre de méthode *auxiliaire* d'une recherche plus vaste, cette démarche n'est pas sans utilité.

▶ **École française d'analyse du discours**

D. M.

Métonymie

L'une des principales *figures* du discours*, avec la *métaphore**, depuis l'Antiquité grecque. La **métonymie** désigne globalement les opérations rhétoriques touchant la *combinatoire* des termes au sein des énoncés*. Au degré *fort*, ces opérations rhétoriques sont de nature *tropique* (substitution de termes). Au degré *faible*, elles concernent le fonctionnement *non-tropique* du langage.

La métonymie comme trope

L'approche traditionnelle en reste à une définition très générale de la métonymie. Ainsi, pour P. Fontanier (1968 : 79), celle-ci constitue un « trope* par correspondance » qui consiste dans « la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet qui fait comme lui un tout absolument à part, mais qui lui doit ou à qui il doit lui-même plus ou moins, ou pour son existence, ou pour sa manière d'être ». En fait, la tradition rhétorique s'est avant tout préoccupée d'établir un inventaire des métonymies les plus importantes. Par exemple, celles du *contenant* (« la France » pour « ses habitants »), du *signe* (« la tiare » pour « la papauté »), du *physique* (« cœur » pour « courage »), etc. (Fontanier 1968 : 82-84).

Les sémanticiens et les stylisticiens modernes ont approfondi les composantes de la métonymie selon trois directions :

• *Le cadre discursif* de la métonymie est l'*isotopie*, celle-ci définissant « l'homogénéité sémantique d'un énoncé » (Le Guern 1973 : 16). Ce cadre isotopique rapproche la métonymie de la *synecdoque** et l'oppose à la *métaphore**. La métonymie concerne plus particulièrement les relations de *contiguïté* entre les *polarités fonctionnelles* articulant un domaine isotopique (Henry 1971 : 22-25). Comme le souligne M. Bonhomme (1987 : 59), ces polarités fonctionnelles peuvent être *de nature situative* (lieu, temps) et *actantielle* (instrument, source ou agent, action, effet ou produit...).

• *Le processus tropique* de la métonymie consiste en un *transfert discursif* de ces polarités fonctionnelles les unes sur les autres : connexions de l'instrument sur l'agent (« Révolte des tracteurs en Grèce », *L'Express*), du temps sur l'agent (« Juin gazouille dans les arbres », Hugo), de l'action sur l'agent (« Boit-sans-Soif s'endormit sur la table », Zola)... De tels transferts aboutissent à une *refonctionnalisation* des énoncés, laquelle en affecte surtout la *dimension référentielle* : « La métonymie est caractérisée par un écart par rapport à la relation normale entre le langage et la réalité extralinguistique » (Le Guern 1973 : 17).

• *Sur le plan du rendement de la communication,* les refonctionnalisations de la métonymie contribuent à l'*économie* et à la *densité* du discours : « La métonymie fournit le moyen de rapprocher des éléments distincts par un mouvement unificatoire » (Le Guern 1973 : 107). Ainsi, les transferts de l'effet sur la source créent des « resserrements dans la chaîne de l'action » (Morier 1975 : 762) : « les marchands de mort » pour désigner les marchands d'armes. Les transferts d'une source organique sur son effet abstrait « emblématisent » ce dernier dans le cadre d'une culture donnée (Fromilhague 1995 : 65) : « avoir les foies » pour /avoir peur/. Ou encore, les transferts du lieu sur le produit renforcent la spécificité de celui-ci : « Achetez Avoriaz » (publicité).

La métonymie comme processus syntagmatique

Les travaux de R. Jakobson mettent profondément en cause l'approche tropique de la métonymie. Parallèlement à la *métaphore*, la métonymie devient chez lui l'un des pôles essentiels du langage, s'identifiant avec la *combinatoire syntagmatique* du discours : « Un terme en amène un autre soit par similarité, soit par contiguïté. Le

mieux serait sans doute de parler de procès métaphorique dans le premier cas et de procès métonymique dans le second » (Jakobson 1963 : 50).

Une telle redéfinition de la métonymie lui donne une grande extension conceptuelle chez R. Jakobson et ses disciples. Elle caractérise notamment l'*agencement syntaxique des énoncés* : « Toute phrase est une métonymie de la chaîne qui potentiellement la suit » (Rosolato 1974 : 93), ou le *processus de la narrativité* (Barthes 1966 : 9). De même, la métonymie devient un critère définitoire pour la typologie des textes, apparaissant comme la *marque de la prose* (Jakobson 1963 : 67). La métonymie qualifie également le *style* de certains écrivains, comme B. Pasternak, ainsi que différents courants littéraires, comme l'*École réaliste* « qui opère des digressions métonymiques de l'intrigue à l'atmosphère et des personnages au cadre spatio-temporel » (Jakobson 1963 : 62).

▶ **Métaphore, Synecdoque, Trope**

M. B.

Micro-univers

Dans le cadre développé par la logique naturelle, le terme, étroitement associé à celui de **schématisation***, désigne la construction discursive d'une certaine réalité que le locuteur conçoit ou imagine à l'intention de celui à qui il s'adresse : « [...] parler d'un thème quelconque revient à construire par le moyen du discours une sorte de **"micro-univers"**, qui a une fonction de "modèle" d'une situation mais sans refléter les exigences de la construction scientifique, et qui intègre, de manière essentielle, une dimension dialogique » (Borel, Grize et Miéville 1983 : 7). Ainsi, « chaque fois qu'il intervient dans la communication, un locuteur A construit verbalement un "micro-univers" devant un interlocuteur B. Cette construction est doublement orientée en ce sens qu'elle est organisée à l'intention de B à qui elle s'adresse, et dans le but d'obtenir un certain résultat » (*ibid.* : 53-54).

Si « les notions de schématisation et de micro-univers émergent presque naturellement d'une réflexion sur l'argumentation » (*ibid.* : 54), il s'agit d'une conception de l'argumentation* en tant qu'activité essentiellement discursive « faite d'énoncés et non pas, comme la démonstration, de propositions », « toujours personnalisée en ce sens qu'elle est destinée à des auditoires situés et que, au-delà de la défi-

nition des termes dont elle use, elle renvoie aux vécus des interlocuteurs. Elle vise à les persuader et pas seulement à les convaincre » (Grize 1996 : 26). Cela implique que le micro-univers représenté, et qui décrit une situation ou un objet du monde réel ou imaginé, découle des choix que fait le locuteur de n'inscrire verbalement que certains des aspects, des caractères ou des traits pertinents de ce à quoi il réfère, en fonction des représentations qu'il a de ce dont il parle et de ceux à qui il parle (leurs savoirs, leurs finalités, leurs valeurs).

▶ **Dialogisme, Objet de discours, Portrait discursif, Représentation sociale, Schématisation**

S. M.

Mimique ☞ Gestualité

Minimisateur ☞ Adoucisseur

Mise en intrigue ☞ Récit

Modalisation

La **modalisation** s'inscrit dans la problématique de l'énonciation*. Elle désigne l'*attitude* du sujet parlant à l'égard de son propre énoncé, attitude qui y laisse des *traces* de divers ordres (morphèmes, prosodie*, mimiques...). Beaucoup de ces traces sont des unités discrètes, alors que la modalisation est un processus continu.

On oscille entre une conception *large* et *restreinte* de la modalisation ; de la conception large témoigne l'article de J. Dubois « Énoncé et énonciation », qui a tendance à la confondre avec l'énonciation : « L'énonciation est définie comme l'attitude du sujet parlant en face de son énoncé » (1969 : 104) et la modalisation « définit la marque que le sujet ne cesse de donner à son énoncé » (1969 : 105).

Il y a néanmoins intérêt à s'en tenir à une conception restreinte, à ne pas confondre les deux notions. La modalisation n'est qu'une des dimensions de l'énonciation, qui en intègre d'autres : en particulier la dimension référentielle. Pour P. Charaudeau par exemple, « la modalisation ne constitue qu'une partie du phénomène de l'énonciation, mais elle en constitue le pivot dans la mesure où c'est elle qui permet

d'expliciter ce que sont les *positions du sujet parlant* par rapport à sor interlocuteur, à lui-même et à son propos » (1992 : 572).

Pour l'analyse du discours

La prise en compte de la modalisation, au-delà de l'identificatior de telles ou telles modalités*, est cruciale pour l'analyse du discours, qui, par définition, a affaire à des énonciations par lesquelles les locuteurs, d'un même mouvement, instituent une certaine relation à d'autres sujets parlants et à leur propre parole. La modalisation peut être explicitée* par des marques particulières ou demeurer dans l'implicite* du discours, mais elle est toujours présente, indiquant l'attitude du sujet parlant à l'égard de son interlocuteur, de lui-même et de son propre énoncé. On croise ici des problématiques comme celles de l'hétérogénéité* énonciative (Authier-Revuz 1982, 1995) ou de la polyphonie*. L'étude de cette dimension apparaît néanmoins très difficile car il y a une *intrication des diverses modalités* dans un même énoncé et une grande *diversité* dans leurs modes de manifestation linguistique. De toute façon, quand on raisonne en termes d'analyse du discours, on ne peut pas se contenter d'un relevé de marques linguistiques : il faut mettre celles-ci en relation avec des processus de structuration globaux du discours : types* et genres* de discours, scène* d'énonciation, interdiscours*... En d'autres termes, il faut mettre en relation l'étude des marques linguistiques de la modalisation avec les facteurs qui contraignent la situation de communication spécifique du discours considéré.

▶ **Énonciation, Modalité**

D. M.

Modalisation autonymique ☞ **Autonymie**

Modalité

Le terme de **modalité** recouvre des notions quelque peu différentes selon qu'il est employé par des logiciens, des linguistes ou des sémioticiens. La logique a été la première discipline à traiter des modalités. La linguistique et la sémiotique s'en démarquent car elles n'ont pas « à faire avec la "vérité" qui intéresse tant le logicien, ou avec la "réalité", autrement dit avec des référents factuels... »

(Coquet 1976 : 64). Les modalités sont des facettes d'un processus plus général de **modalisation**, d'affectation de modalités à l'énoncé, par lequel l'énonciateur, dans sa parole même, exprime une attitude à l'égard du destinataire et du contenu de son énoncé.

En philosophie et en logique

Avec J.-L. Gardies, on peut distinguer un sens *étroit* et un sens *large* de la modalité en philosophie. Au sens étroit, « on parle de modalité quand le contenu de la proposition, au lieu de faire l'objet d'une simple assertion, se trouve modifié (c'est-à-dire renforcé ou affaibli), par une idée de *nécessité, impossibilité, possibilité ou contingence* » ; on retrouve ici les modalités *logiques*, dont l'étude a été inaugurée par Aristote. Au sens large, « on qualifie de modale toute proposition dont l'assertion se trouve modifiée par adjonction d'un adverbe *quelconque* ou mise en forme de proposition complétive » (1990 : 1643). C'est le sens étroit qui a été privilégié jusqu'à une date récente.

En sémiotique

La sémiotique cherche à établir des métacatégories qui correspondent à une structure élémentaire et qui sont organisées en un « appareil formel et logique [qui] aide à répondre aux problèmes cruciaux de l'analyse narrative » (Coquet 1976 : 70). La discussion autour du concept de modalité a tourné autour de savoir s'il est possible d'établir une liste stable de catégories, un classement de celles-ci (taxinomie) et des règles d'ordonnancement (syntaxe). On a abouti (Greimas et Courtès 1979) à différentes définitions des modalités du *pouvoir*, du *savoir*, du *devoir*, du *vouloir*, ou *aléthiques* (nécessité / contingence / impossibilité / possibilité), *épistémiques* (certitude / incertitude / improbabilité / probabilité), *déontiques* (prescription / facultativité / interdiction / permissivité), *véridictoires* (être / non-être / paraître / non-paraître). La question de l'ordonnancement essaie d'établir un ordre d'implication logique entre ces différentes catégories, de savoir si l'ordre d'implication serait *vouloir* > *savoir* > *pouvoir* > *faire* ou *pouvoir* > *vouloir* > *savoir* > *faire*, ou autre ; si le *nécessaire* précède le *possible*, le *certain* le *nécessaire*, l'*obligation* le *certain*, etc., ou l'inverse.

En linguistique

La prise en compte des modalités est aussi ancienne que la réflexion grammaticale, mais n'a été véritablement problématisée que récemment.

C. Bally (1932) distingue deux dimensions dans tout énoncé : le **modus** et le **dictum**. Le second véhicule un contenu propositionnel et le premier l'attitude du sujet parlant à l'égard de ce contenu, et c'est la « pièce maîtresse de la phrase » (1965 : 36). Mais modus et dictum ne sont pas toujours explicites. On retrouve pour une part cette idée dans la problématique des actes* de langage, qui distingue le contenu propositionnel et la force illocutionnaire*. À travers la notion de « sujet modal » (distinct du « sujet parlant »), qui assume le point de vue représenté dans l'énoncé, on débouche aussi sur la problématique de la polyphonie*.

Pour A. Culioli, « *modalité* sera entendu au *quadruple* sens de (1) affirmatif ou négatif, injonctif, etc., (2) certain, probable, nécessaire, etc., (3) appréciatif : "il est triste que..., heureusement", (4) pragmatique, en particulier, mode allocutoire, causatif, bref, ce qui implique une relation entre sujets » (1968 : 112).

A. Meunier (1974) distingue **modalités d'énonciation** et **modalités d'énoncé**. Les premières caractérisent la forme de communication qui s'établit avec l'interlocuteur ; il peut s'agir de la modalité de phrase : interrogative, assertive (ou déclarative) et impérative, et plus largement de la force illocutionnaire des énoncés. Il peut s'agir aussi des adverbes qui portent sur l'énonciation : c'est le cas de « franchement », par exemple dans « Franchement, il a tort » (= « Je te dis franchement : il a tort »). Quant aux « modalités d'énoncé », comme leur nom l'indique, elles ne portent pas sur l'énonciation, mais sur l'*énoncé* : modalités *logiques* (possible, nécessaire, certain, invraisemblable, obligatoire...), modalités *appréciatives*, ou *évaluatives* (triste, regrettable, souhaitable...). On notera qu'une même modalité peut correspondre à des structures linguistiques très variées qui, en discours, n'ont pas la même valeur : « Il a vraisemblablement échoué »/ « Il aura échoué »/« Il est vraisemblable qu'il a échoué »/« Il doit avoir échoué »... sont à peu près synonymes mais impliquent des processus de modalisation très différents. N. Le Querler (1996) propose une classification assez proche. Elle distingue modalités *subjectives* et *intersubjectives*. Les premières sont « l'expression seulement du rapport

entre le sujet énonciateur et le contenu propositionnel » ; les secondes montrent le « rapport établi entre le sujet énonciateur et un autre sujet, à propos du contenu propositionnel ». Les modalités « intersubjectives » concernent des actes comme conseiller, demander, permettre, ordonner... Les modalités « subjectives » recouvrent les modalités épistémiques et appréciatives. Les modalités « épistémiques » sont celles « par lesquelles le locuteur exprime son degré de certitude sur ce qu'il asserte » (1996 : 64).

La diversité des phénomènes linguistiques pris en compte est considérable : adverbes et locutions adverbiales *(peut-être, heureusement...)*, interjections *(hélas !, ouf !)*, adjectifs *(souhaitable, certain...)*, verbes *(vouloir, devoir...)*, intonation (assertive, interrogative...), modes du verbe (subjonctif, indicatif...), temps verbaux (futur, conditionnel...), structures syntaxiques (verbe-sujet...), gloses méta-énonciatives (« si je peux dire », « en quelque sorte »...), décalages énonciatifs de divers ordres (ironie*, discours* rapporté...), signaux typographiques (guillemets*)... Comme un même type de modalité est véhiculé par des marqueurs linguistiques très différents les uns des autres et sont plus ou moins intégrés syntaxiquement dans l'énoncé, les classements en la matière sont très délicats.

▶ **Acte de langage, Appréciation, Autonymie, Hétérogénéité montrée / constitutive, Polyphonie**

D. M.

Mode discursif ☞ Régime discursif

Mode d'organisation du discours

Cette notion est définie par P. Charaudeau comme « l'ensemble des procédés de mise en scène de l'acte de communication qui correspondent à certaines finalités *(décrire, raconter, argumenter...)* » (1992 : 635). Il s'agit, pour cet auteur, de distinguer les opérations langagières qui sont mises en œuvre dans chacun des niveaux de compétence*: le niveau situationnel* de reconnaissance des contraintes psycho-socio-discursives de la situation* de communication ; le niveau discursif* des **modes d'organisation du discours** ; le niveau sémiolinguistique de la composition textuelle. Ainsi ne devra pas être confondu le genre d'un texte avec son mode d'organisation. Un texte

publicitaire, scientifique, administratif peut résulter de la combinaison de plusieurs de ces modes d'organisation, ce qui n'empêche pas que parfois un texte se caractérise par la dominance de l'un de ces modes (« narratif » comme le serait un conte, « argumentatif » comme le serait une leçon de mathématique, « descriptif » comme le serait un inventaire).

P. Charaudeau propose de distinguer quatre modes d'organisation du discours : le mode **énonciatif**, le mode **descriptif**, le mode **narratif**, le mode **argumentatif**.

Le mode **énonciatif** permet d'organiser la mise en scène des protagonistes de l'énonciation (*Je*, *Tu* et *Il*), leur identité, leurs relations, à l'aide des procédés de modalisation*, également appelés « rôles* énonciatifs » (allocutif*, élocutif*, délocutif*) (1992 : 651). Le mode **descriptif** permet de faire exister les êtres du monde en les nommant et en les qualifiant de façon particulière (*ibid.* : 686). Le mode **narratif** permet d'organiser la succession des actions et des évènements dans lesquels ces êtres sont impliqués (*ibid.* : 742). Le mode **argumentatif**, enfin, permet d'organiser les rapports de causalité qui s'instaurent entre ces actions, à l'aide de divers procédés portant sur l'enchaînement et la valeur des arguments (*ibid.* : 814).

▶ **Locutif (acte –), Modalisation, Rôle, Séquence**

P. C.

Modèle (lecteur – / auditeur –) ☞ **Lecteur**

Module conversationnel

Dans le cadre de l'analyse des conversations et autres types d'interactions, **module** peut désigner *une unité constitutive d'un ensemble*, c'est l'emploi qui est fait de ce terme par R. Vion (1992). Il renvoie à *un type d'approche et de théorie* lorsqu'on parle d'approche modulaire des discours, ou de modèle modulaire, comme celui qui est actuellement élaboré par l'École de Genève (Roulet 1991, 1999). À la différence de la conception de J.A. Fodor (1983), le modèle modulaire de l'École de Genève ne postule pas que la modularité est un reflet du fonctionnement de l'esprit humain, mais adopte cette approche comme hypothèse méthodologique adaptée à la description de la complexité de l'organisation du discours.

La notion de module chez R. Vion permet de rendre compte de l'hétérogénéité de toute interaction quant à son type. Le type d'une interaction se définit à partir de son cadre interactif qui correspond en grande partie au rapport de places dominant (complémentarité / symétrie, places inégalitaires / égalitaires, institutionnalisées / occasionnelles) (1992 : 111). Au sein d'une interaction relevant d'un type donné peuvent apparaître des moments relevant d'un autre type : des « modules », par exemple un module conversationnel au sein d'une transaction commerciale. Dans cette conception, ce qui permet de distinguer l'apparition d'un module d'une transformation complète du type de l'interaction est la permanence du cadre interactif.

L'approche modulaire chez E. Roulet (1991, 1999) conduit à l'élaboration d'un modèle rendant compte du fonctionnement de son objet comme d'un système de systèmes. Les **modules** sont ici des systèmes dont le fonctionnement doit pouvoir s'envisager à la fois de façon interne et autonome et dans leurs interrelations régies par des « *métarègles* » (ou règles de couplage), qui éclairent en quoi chaque module trouve sa place et joue un rôle dans le système global (Nolke 1999). Un tel modèle intégrateur cherche à « rendre compte globalement de l'organisation du discours » (Roulet 1999 : 188).

Dans sa formulation actuelle, le modèle distingue les *dimensions* du discours, correspondant aux modules, qui sont au nombre de cinq (syntaxique, lexical, hiérarchique, interactionnel et référentiel), et les *formes d'organisation*, qui peuvent être élémentaires (résultant du couplage des informations issues des modules) ou complexes (résultant du couplage des informations issues des modules et/ou des formes d'organisation élémentaires). Le module hiérarchique, par exemple, définit les catégories et les règles permettant d'engendrer les structures hiérarchiques des discours (il comprend les catégories acte*, intervention, échange*). Les informations issues de ce module couplées avec celles issues du module lexical (informations données par les connecteurs*) et du module référentiel (qui définit les représentations et les structures praxéologiques et conceptuelles des actions, des êtres et des objets) permettent de décrire l'*organisation relationnelle du discours* (relations illocutoires* et interactives). Le couplage des informations issues de cette organisation avec celles issues de modules ou d'autres organisations élémentaires permet de décrire une forme d'organisation complexe (par exemple l'organisation stratégique ou l'organisation topicale).

L'élaboration d'un tel modèle répond à une des critiques les plus récurrentes faites à l'analyse de discours à propos du foisonnement des approches, de la difficulté à les concilier et à articuler leurs résultats. Ce grand modèle intégrateur soulève néanmoins différents problèmes liés en particulier, au niveau de son élaboration, à la complexité de certains des modules et surtout à la difficulté de formuler toutes les règles de couplage articulant les différents modules et formes d'organisation (Roulet 1999 : 256). Au niveau de son utilisation comme outil descriptif, la principale difficulté soulevée par un tel modèle est de parvenir à ne pas le recloisonner en se cantonnant dans une des dimensions, donc à rentabiliser son caractère intégrateur.

▶ **Analyse conversationnelle**

V. T.

Moment discursif

Cette expression désigne le surgissement dans les médias d'une production discursive intense et diversifiée à propos d'un même évènement (Mai 1968, guerre au Kosovo, intervention russe en Tchétchénie, Coupe du monde de football, Festival de Cannes, crise de la vache folle...), et qui se caractérise par une hétérogénéité* multiforme (sémiotique, textuelle, énonciative).

Un moment discursif permet de constituer des corpus* sur d'autres bases que des caractéristiques sociologiques et de recueillir une grande diversité de genres discursifs (Moirand 1999 b : 148) afin d'étudier, par exemple, la diffusion de certaines expressions ou de certains termes du discours politico-médiatique *(épuration ethnique, génocide...)* ou scientifico-politique *(traçabilité, principe de précaution...)*, les différents sous-genres convoqués dans l'hyperstructure que constitue une double page d'un quotidien consacrée à ce moment (Adam et Lugrin 2000), les différentes formes d'utilisation de l'intertexte* (Moirand 2001) ou les différents procédés de reformulation* lexicale ou énonciative (Cusin-Berche éd., 2000) qu'on y rencontre.

▶ **Corpus, Dialogisme, Mémoire discursive**

S. M.

Monologal / monologique ☞ Dialogue

Monologique / dialogique
☞ Dialogisme, Dialogue, Polyphonie

Monologisme ☞ Dialogisme

Monologue

Le mot **monologue** (comme son doublet d'origine latine « soliloque ») est employé dans deux sens nettement différents :

• ***Discours non-adressé, si ce n'est à soi-même*** (en anglais *self talk*) : le locuteur pense à voix haute, et produit un message dont il est en même temps le seul destinataire, à la faveur d'une sorte de dédoublement du sujet d'énonciation (dédoublement qui peut se concrétiser par l'emploi d'une deuxième personne, car le monologue peut, selon les cas, se formuler en *Je* ou en *Tu* : « Rentre en toi-même, Octave... »). Cette pratique est bien attestée au théâtre : il s'agit là d'une « licence » qui se justifie par la présence du public, auquel le personnage ne peut s'adresser directement (du moins selon les normes dominantes du théâtre occidental), mais qu'il doit toutefois informer de ses états intérieurs (ce qui peut se faire dans le roman grâce aux monologues intérieurs ou aux commentaires du narrateur). Un cas particulier de monologue est l'**aparté**, qui a pour caractéristique principale d'être produit alors que d'autres personnages sont également présents dans l'espace scénique, qu'il s'agit pour le locuteur d'exclure du circuit communicatif (en baissant la voix, mettant sa main devant sa bouche, etc.) ; les apartés sont donc nécessairement brefs (alors que les monologues dramatiques peuvent s'étaler sur de longues tirades), et ils semblent, d'après P. Pavis (1980 : 40), « échapper au personnage ».

En dehors du cas particulier du théâtre, le monologue est dans nos sociétés, selon E. Goffman (1987), l'objet d'un « tabou » : même s'il peut se produire dans certaines circonstances et sous certaines conditions (dont E. Goffman nous propose un inventaire), ce ne saurait être dans la vie quotidienne qu'une exception, un comportement qui, s'il tend à se prolonger ou à se répéter, passe pour pathologique (le langage verbal s'opposant à cet égard à un autre système sémiotique pourtant proche, le chant). Lorsque l'énoncé est produit en présence de témoins, il est parfois difficile de savoir (car les indices sont à cet

égard flous) s'il est auto-adressé ou adressé à autrui. En fait, on a souvent affaire à un **semi-aparté**, qui peut aisément glisser d'un statut à l'autre, sous l'action soit du locuteur lui-même, soit du témoin, qui « se branche » sur l'énoncé monologué en produisant un enchaînement ; exemples de semi-apartés : situations domestiques où chacun vaque à ses activités, mais en présence et sous le regard des autres membres de la famille ; commentaires marmonnés par un employé de la SNCF interrogeant son ordinateur, ou par un client faisant son choix dans la file d'un self-service ; sans parler des divers types d'interjections et d'exclamations décrits par E. Goffman (1987 : chap. 2). Le semi-aparté doit être distingué du **pseudo-aparté**, très fréquent dans la comédie classique (le locuteur feint de « parler à son bonnet », alors que ses propos sont en réalité destinés à un personnage présent), mais également attesté dans la vie ordinaire : il s'agit là d'une forme particulière de **trope* communicationnel** (décalage entre le destinataire apparent et le destinataire réel). Notons que l'on parle aussi d'aparté à propos d'échanges qui se déroulent entre deux ou trois personnes (il ne s'agit plus alors de « *self talk* »), mais au sein d'un groupe conversationnel plus vaste, dont les responsables de l'aparté se détachent pour faire « dialogue à part » (cet emploi du terme partage donc avec le précédent l'idée d'une *exclusion* volontaire de certains membres du cadre* participatif).

• ***En un deuxième sens,*** étendu mais bien attesté, un monologue est un « long discours d'une personne qui ne laisse pas parler ses interlocuteurs, ou à qui ses interlocuteurs ne donnent pas la répartie » (*Petit Robert* 1991), c'est-à-dire un discours *adressé* (à quelqu'un d'autre que soi-même), mais qui échappe au principe d'alternance des tours* de parole.

Le monologue est donc toujours une forme discursive *marquée* par rapport à l'usage « normal » du langage verbal, à savoir le dialogue*.

▶ **Cadre participatif, Dialogue**

C. K.-O.

Mot

Le terme **mot** renvoie à plusieurs découpages notionnels. Le sens accordé habituellement à ce terme est fortement imprégné par la tradition *typographique*, qui l'utilise pour désigner un segment gra-

phique (qui peut être composé d'une ou de plusieurs lettres) isolé par des blancs. Cette perception matérielle reposant sur la notion d'unité graphique est associée de manière diffuse, dans l'inconscient des locuteurs, à un sentiment d'unité sémantique qui favorise la relation présupposée entre *mot* et *chose*. Dans cette perspective de type lexicographique, le mot est appréhendé comme une unité de texte. Le lexème *mot* recouvre des notions complexes et dissemblables qui impliquent de spécifier, lors de son emploi, l'acception que l'on veut actualiser.

I. En linguistique

Selon les lexicologues contemporains, l'absence de coïncidence systématique entre mot graphique et unité sémantique doit être prise en compte puisque, comme le souligne M.-F. Mortureux (1997 : 10), « plusieurs mots graphiques peuvent ne former qu'un seul mot linguistique (formes conjuguées des verbes aux temps composés) » et qu'à l'inverse « il arrive aussi qu'un seul mot graphique corresponde à plusieurs unités linguistiques : c'est le cas, par exemple, de toutes les formes conjuguées simples du verbe ». Ainsi, le syntagme *mot linguistique* renvoie à des unités lexicales simples ou complexes telles que « au fur et à mesure » ou « porte cochère » dont certaines unités graphiques indépendantes sont dépourvues d'autonomie sémantique.

Dans une perspective strictement morphologique, D. Corbin propose de distinguer les **mots simples**, « mots dont l'éventuelle structure interne et le sens ne sont pas du tout superposables » (1991 : 459), des **mots complexes**, « mots qui ont une structure interne et un sens au moins partiellement superposable à celle-ci » (1991 : 455-456), ces derniers étant eux-mêmes subdivisés en deux catégories : les **mots complexes construits**, « mots dont la structure morphologique et le sens sont entièrement superposables » (1991 : 458) et les **mots complexes non-construits**, « mots dont la structure interne et le sens ne sont que partiellement superposables » (1991 : 459). Ainsi, D. Corbin classe par exemple *roi* dans la catégorie des mots simples, par opposition à *royal* qui est un mot complexe construit et à *royaume* qui est un mot complexe non construit, parce que « le segment "-aume" qui le termine ne se retrouve nulle part ailleurs avec les mêmes propriétés » (1991 : 13). En revanche, J. Picoche (1992) envisage une tripartition légèrement différente bien que l'on retrouve en premier les **mots simples**

distingués des **mots construits** appelés également **mots dérivés**, lesquels sont différenciés des mots fléchis (type *donnerons*) ; de ce fait, la catégorie *mots simples* inclut les *mots complexes non construits*.

Dans une perspective sémantique, une distinction classique oppose, sur la base d'un critère sémantique, **mots pleins** à **mots-outils**. Les premiers, « même en dehors de tout emploi dans un énoncé, évoquent une réalité », alors que le sens des seconds « n'évoque aucune réalité distincte dans l'esprit des locuteurs » (Mortureux 1997 : 11), différenciation que l'on trouve ailleurs sous d'autres appellations, telles que *lexèmes* vs *grammèmes*, ou *unités lexicales* vs *unités grammaticales*.

F. C.-B.

II. Mot et discours

À l'articulation du XIX^e^ et du XX^e^ siècle, la sémantique lexicale est orientée vers l'étude du *changement*. Pour les philologues, les mots qui ne disent pas le réel mais sa représentation sont de bons témoins des crises de la conscience collective (cf. les enquêtes menées par F. Brunot dans son *Histoire de la langue française*, 1905-1953, toujours utilisée). En 1953, G. Matoré propose une organisation de ce domaine d'étude en l'articulant à la sociologie : « C'est en partant du vocabulaire que nous essaierons d'expliquer une société. Aussi pourrons-nous définir la lexicologie comme une discipline sociologique utilisant le matériel linguistique que sont les mots » (1953 : 50). Il met en avant la notion de **mot-témoin** (un mot qui symbolise un changement social, qui « marque un tournant » [1953 : 66]) et la notion de **mot-clé** (un mot qui exprime de façon synthétique l'époque étudiée, comme *honnêteté* au XVII^e^ siècle). Ces travaux se poursuivent dans une optique renouvelée par l'apport des sciences du langage avec A. Rey (1989) ; l'Équipe « 18^e^-Révolution » (1985-1999) ; M. Tournier (1992), etc.

Sous l'influence du structuralisme, l'intérêt se déplace vers la description *synchronique* des structures du lexique. La signification des mots est ramenée à un petit ensemble de traits différentiels bien définis et stabilisés que l'on dégage en comparant des unités lexicales regroupées à l'intérieur de champs lexicaux. Ces opérations permettent d'établir des relations de synonymie, d'hyperonymie, d'antonymie, etc., entre les unités appartenant à un même système (Greimas 1966, Tamba-Mecz 1988). La polysémie est expliquée par des efface-

ments de sèmes et peut donc s'appliquer aussi à l'étude de l'évolution des sens (Martin 1983). B. Quemada (1955), J. Dubois (1962), etc., cherchent alors à articuler les apports de l'analyse sémique post-saussurienne et l'intérêt pour les formes lexicales rapportées à des positions historiquement significatives. É. Benveniste (1969) peut leur servir de référence théorique en thématisant la distinction de deux niveaux d'analyse. Le niveau **sémiotique** est le domaine du *signe hors emploi* dont le sens trouve sa fixité dans le rapport qu'il entretient avec les autres signes du même paradigme. Le niveau **sémantique** appréhende *la valeur des mots dans un contexte particulier*, en relation syntagmatique avec les autres éléments de l'énoncé et avec tout l'arrière-fond culturel qui a motivé l'énoncé. On peut dire que l'analyse du discours pour inventorier les sens attestés est conduite à s'intéresser essentiellement aux agencements d'énoncés (le niveau « sémantique » d'É. Benveniste) mais elle ne peut échapper à la question de son rapport au niveau « sémiotique ». R.L. Wagner (1967) propose une répartition terminologique qui réserve **lexème***, **lexique*** au système, et **vocables*, vocabulaires*** (ensemble des vocables répertoriés dans des corpus) aux emplois effectifs en discours (Mortureux 1997 : 94 *sq.* pour une présentation qui s'interroge sur le statut du lexème).

S. B.-R.

III. En analyse du discours

Les recherches concrètes menées en France en analyse du discours relèvent de trois courants principaux :

• ***Les études de statistique lexicale,*** initiées par P. Guiraud et C. Muller et poursuivies par un groupe basé à l'École normale supérieure de Saint-Cloud, notamment, inventorient au plan quantitatif l'ensemble des vocables que contiennent les corpus. L'hypothèse de base est l'importance de la répétition dans les fonctionnements textuels. Les analyses par ordinateur de M. Tournier dans Bergounioux *et al.* (1982), P. Lafon (1984) ou L. Lebart et A. Salem (1994) comparent des corpus sous l'angle des *choix* et (ce qui est tout aussi important) des *évitements* ; elles révèlent les attirances des formes entre elles, le choix d'une forme entraînant la présence d'une autre forme. Certes, les unités reconnues par l'ordinateur ne correspondent pas aux « mots » d'A. Meillet puisque la machine compte aveuglément des groupes de lettres séparés par des blancs. Elle distingue les variantes

paradigmatiques (comme le singulier et le pluriel du substantif *classe, classes*, ou les diverses formes de la conjugaison du verbe *classe, classer*). Elle regroupe en revanche toutes les occurrences de la forme *classe* : le verbe et le substantif ; les homonymes qui seraient intuitivement traités comme deux unités, et les acceptions polysémiques, que l'intuition considère comme une même unité). Le dispositif de la lexicométrie* n'étudie donc pas directement le sens ; en revanche, les comparaisons entre corpus et les rapports associatifs entre formes éclairent les conditions de fonctionnement du sens.

• ***Un deuxième courant s'est plus directement penché sur le fonctionnement qualitatif*** de certaines formes lexicales. Il s'intéresse particulièrement aux dimensions conflictuelles du sens et peut se réclamer de M. Pêcheux et de M. Bakhtine. M. Pêcheux donne pour tâche à l'analyse du discours le décodage des interprétations antagonistes qui s'affrontent en fonction des intérêts des différents groupes sociaux : « Les mots changent de sens selon les positions tenues par ceux qui les emploient » (Haroche, Henry et Pêcheux 1971). M. Bakhtine et V.N Volochinov (1977) privilégient l'hétérogénéité* énonciative des formes linguistiques marquant la présence de l'autre dans le discours. L'analyse lexicologique est alors chargée de retrouver la complexité de l'énonciation sous l'apparente répétition des unités lexicales.

• ***Un troisième courant se consacre aux processus de lexicalisation**** qui vont de l'invention à la diffusion des termes techniques. Les travaux de P. Guilbert (1965) sont poursuivis par le réseau *Langage et travail* (cf. par exemple, l'approche socioterminologique de F. Gaudin 1993) et par le CÉDISCOR (Beacco et Moirand 1995) qui s'intéressent notamment aux dénominations* révélatrices des hiérarchies professionnelles et aux désignations* mettant en jeu les positions des locuteurs par rapport au savoir.

La dimension performative* est très présente dès ce premier moment de l'analyse du discours : qu'ils soient envisagés comme des armes politiques ou comme des « outils », les mots n'apparaissent pas seulement comme des reflets de la réalité : ils la font, ils la façonnent.

S. B.-R.

IV. Les orientations nouvelles

Les évolutions récentes s'expliquent par la double influence des approches *ethnométhodologiques**, soucieuses de la construction du sens en discours, et de la sémantique pragmatico-référentielle.

Une partie des lexicologues prennent désormais leurs références philosophiques chez C.S. Peirce ou chez L. Wittgenstein (« Faites-vous enseigner la signification par l'usage », 1986 : 235) plutôt que chez F. de Saussure. En analyse de discours – pour le courant le plus proche des ethnométhodologues –, l'unicité du signe lexical n'est plus postulée : le sens se construit dans l'interaction et imbrique le mot dans les activités pratiques d'acteurs* situées dans des contextes d'action variés. Les significations ne sont pas davantage « antagonistes » comme lorsque M. Pêcheux ou R. Robin travaillaient sur des discours politiques ; elles apparaissent plutôt multiples, et mouvantes. La prise en compte du contexte ouvre sur des méthodes qui explorent des fonctionnements énonciatifs et argumentatifs (Plantin éd., 1993) mettant en jeu l'entier du texte ou qui, même, cherchent à reconstruire les rapports formels et sémantiques qui unissent les énoncés dans l'archive*.

Certains auteurs qui travaillent en histoire ont renoncé à l'entrée par le mot pour privilégier l'étude notionnelle qui rassemble toutes sortes d'énoncés dès lors qu'ils concernent un concept (Koselleck 1990). Le moment où une nouvelle dénomination apparaît n'est plus qu'un moment qui s'inscrit dans un champ d'expériences plus large. Loin d'être abordable par analyse sérielle, le mot fait évènement* et l'analyste souligne sa valeur de surgissement lorsqu'un complexe notionnel s'incarne dans un signifiant (cf. l'émergence de la notion-concept de « nation » en 1789 à l'horizon d'une citoyenneté en devenir [Guilhaumou 1988]).

Par ailleurs, la pragmatique* a modifié les conceptions de la signification dans plusieurs domaines.

• *Premièrement, l'approche des catégories référentielles* a été transformée par les théories des prototypes importées de la psychologie (Kleiber 1990 a pour leur diffusion en France) ; par la théorie des « facettes » qui rend compte de la variation contextuelle (Lakoff 1987 ; Cruse 1986, et Remi-Giraud et Rétat éds., 1996), ainsi que par les débats autour des théories de la métaphore. Bien qu'elle postule

que les significations dépendent de notre organisation mentale, la sémantique pragmatique a amené les chercheurs qui abordent les représentations comme des objets de discours à s'intéresser aux catégories floues (cf. par exemple les développements de la praxématique* chez P. Siblot 1995 ou J. Barbéris 1998 qui veulent articuler les sédimentations de mises en discours antérieures avec ce qui se joue au moment de l'interaction). L. Mondada (2000) considère pour sa part que ce sont essentiellement les activités en cours qui déterminent la construction des représentations. D'autre part, les travaux sur les relations de coréférence* ont renouvelé les approches discursives en les ouvrant à l'étude des reformulations* (Mortureux 1997 : chap. 7, et Laurendeau 1998 pour une approche de la déformabilité des notions en discours qui s'appuie sur les concepts d'A. Culioli).

• *Deuxièmement, à la suite des travaux d'O. Ducrot,* la signification des « mots du discours » non-référentiels, comme les connecteurs, n'est plus conçue en termes sémiques mais en termes d'instructions pragmatiques (« P mais Q » est ainsi ramené à « De P tirez la conclusion R », « De Q tirez non-R » et « De P mais Q tirez non-R » (Ducrot *et al.* 1980, Anscombre et Ducrot 1983).

• *Enfin, l'importance des capacités réflexives des sujets* est un thème commun à l'ethnométhodologie et à la linguistique d'A. Culioli ou de J. Authier-Revuz : depuis l'observation des phénomènes d'autonymie* jusqu'aux études sur le discours du dictionnaire (Chaurand et Mazière éds, 1990, Collinot et Mazière 1997). Il s'agit à présent d'un chantier majeur.

S. B.-R.

▶ **Lexème / vocable, Lexicométrie, Paradigme définitionnel / désignationnel, Terme, Terminologie, Vocabulaire / lexique**

N

Narrateur / narrataire ☞ Récit, Sujet parlant

Narration ☞ Récit

Négociation

Une **négociation**, c'est une « série de démarches qu'on entreprend pour parvenir à un accord, pour conclure une affaire » (*Petit Robert* 1991). S'employant aussi bien, avec des nuances variées, dans la langue ordinaire que dans des parlers plus spécialisés, le terme désigne très généralement *un mode rationnel de résolution de conflits*, lequel implique : (1) plusieurs participants (les « négociateurs »), et (2) quelque chose à négocier, qui peut être de nature très diverse. Dans la perspective sociologique qui est la sienne, C. Thuderoz (2000) distingue ainsi les négociations portant sur des *objets* (biens, services, salaires, etc.) et les négociations portant sur les *règles* elles-mêmes (négociations constantes dans toutes les sphères de la société du fait de la « plasticité » des règles du jeu social).

En analyse du discours, et plus spécifiquement en analyse des conversations, le terme s'emploie de façon plus ou moins étendue, désignant tantôt un *processus*, tantôt un *type particulier d'interaction* :

• Les expressions « négociation commerciale », « négociation diplomatique » ou « négociation salariale » désignent des types d'interactions dans lesquelles l'activité négociative est en quelque sorte coextensive à l'évènement communicatif global ; interactions à caractère institutionnel, et possédant un *objectif externe* (vente d'une mar-

chandise, résolution d'un conflit entre États), lequel détermine l'en semble des activités déployées par les interactants (Maynard 1984, o Firth éd., 1995).

• Mais on parle aussi, plus largement, de **négociations** conversa **tionnelles** pour désigner *tout processus interactionnel plus ou moin local, susceptible d'apparaître dès lors qu'un différend surgit entre le interactants concernant tel ou tel aspect du fonctionnement de l'in teraction, et ayant pour finalité de résorber ce différend.* Ces négo ciations peuvent se rencontrer dans toutes sortes de contextes, e concerner toutes sortes d'objets – y compris les ingrédients qui com posent la matière même de la conversation, et qui tous sont à quel que titre « négociables » : le « script » général de l'échange, l'alter nance des tours* de parole, les thèmes traités, les signes manipulés, l valeur sémantique et pragmatique des énoncés échangés, les opinion exprimées, le moment de la clôture, les identités mutuelles, la rela tion* interpersonnelle (en particulier l'emploi du *Tu* et du *Vous* e autres termes d'adresse*), etc. (Kerbrat-Orecchioni 2000).

Dans la littérature d'inspiration ethnométhodologique*, ou dan la perspective d'E. Roulet (1985), la notion s'étend jusqu'à recouvri tous les procédés assurant la gestion collective de l'échange, qu'il impliquent ou non un désaccord entre les participants. Il semble pour tant préférable de ne parler de « négociation » que lorsqu'il y a à l fois *conflit* et *coopération*, et de considérer que pour qu'il y ait négo ciation il faut et il suffit : (1) qu'il y ait désaccord initial, et (2) que le sujets en litige mettent en œuvre certains processus de résolution d désaccord, c'est-à-dire qu'ils manifestent un certain désir (réel ou feint) de restaurer l'accord, désir sans lequel on sort d'une logique d négociation pour entrer dans celle du conflit avoué. À partir de c schéma commun, les négociations conversationnelles présentent de configurations extrêmement diverses, selon : l'objet à négocier, l durée et la « difficulté » de la négociation, les modalités de son déro lement (explicites ou implicites, avec ou sans intervention d'un tiers) les procédés et les techniques mis en œuvre de part et d'autre, ains que son issue (car la négociation peut réussir, ou bien échouer).

La notion de négociation est centrale pour l'analyse des conversa tions, envisagées comme des *constructions collectives*, qui supposen l'établissement entre les participants d'un certain nombre d'*accord* sur les règles du « jeu de langage » dans lequel ils se trouvent enga

gés. Or ces accords ne sont pas toujours donnés d'emblée, et c'est seulement au prix d'un *bricolage interactif* incessant que les interactants parviennent à construire ensemble un « texte » un tant soit peu cohérent. Car le fonctionnement des conversations repose sur des règles floues et des normes flottantes. Ce flou des règles rend nécessaires les négociations, mais on pourrait dire aussi : ce flou est nécessaire pour permettre les négociations, c'est-à-dire l'adaptation tâtonnante à l'autre, et aux particularités de son univers cognitif et affectif – pour permettre, en un mot, l'*intersubjectivité*.

▶ **Argumentation, Conversation, Ethnométhodologie, Interaction**

C. K.-O.

Néologie

Ce terme désigne le processus continu de formation des nouvelles unités lexicales (mots ou combinaisons) d'une langue. L'importance quantitative du phénomène, ainsi que sa visibilité par les utilisateurs de la langue, ont amené à en faire une étude spécifique séparée des autres aspects du changement linguistique.

Si la **néologie** est bien un processus continu lié à la nécessité de dénommer les nouveaux concepts et les nouvelles réalités, elle s'effectue à des rythmes variables ; de plus, présente à la conscience des sujets, elle est soumise à leur évaluation. Ainsi, à l'époque de la Pléiade, la néologie (on parle alors d'« illustration ») est recommandée pour le français, qu'il s'agit de constituer en langue, et s'effectue d'une manière volontariste par les écrivains et savants. Un siècle plus tard, lorsque le français est considéré comme ayant atteint son état de perfection, elle est proscrite. C'est au XVIII^e siècle que la néologie reprend ses droits (« néologie » apparaît en 1726, « néologisme » en 1735), avec l'arrivée de nouveaux concepts et le développement des sciences.

Divers types de néologie

On distingue traditionnellement la néologie **de sens** et **de forme**.

Dans la néologie de sens, un signifiant existant se voit pourvu d'un nouveau sens par trope* (métaphore, métonymie, catachrèse...).

Dans la néologie de forme, un nouveau signifiant est créé :

• par utilisation des *ressources propres du système de la langue*, de sa créativité lexicale (dérivation, composition, troncation, mots-

valises – la siglaison étant une troncation spécifique –, syntagmes). Toutes les possibilités de la langue ne sont pas utilisées de la même manière, on note ainsi, selon les domaines, une exploitation systématique des racines grecques et latines (médecine, pharmacie), une néologie syntagmatique... l'apparition de structures néologènes (« SDF », « sans-papiers », « sans-droits »...) ;

• par création d'un *signifiant radicalement nouveau* : c'est ce qui se passe souvent dans le domaine de la création des noms de marques et de modèles. La dimension mondiale du marché amène alors souvent les entreprises à choisir, en s'aidant des ressources informatiques, les signifiants les plus « universels » ;

• par *emprunt* à une autre langue, avec ou sans « naturalisation » : c'est évidemment l'anglais qui actuellement constitue la source la plus importante. Éventuellement, c'est un sens qui peut être emprunté dans le cas des faux amis. Ce sont souvent les emprunts qui sont les plus condamnés par les puristes.

Néologie et discours

Phénomène temporel, le néologisme n'existe pas en soi, *mais dans sa production et/ou sa reconnaissance en discours* par une sorte de sentiment néologique. On distinguera l'**hapax**, évènement nouveau et unique, du néologisme, qui est un hapax en cours de diffusion. En discours, le néologisme fait partie des mots « qui ne vont pas de soi », qui font l'objet d'une glose (présence de guillemets, traduction, glose métalinguistique : « comme on dit aujourd'hui »...) et l'on peut dire que ce sont ces gloses qui sont souvent néologènes. Quant aux compositions syntagmatiques (« différentiel d'inflation », « plan de carrière »...), c'est en discours qu'on repérera leur plus ou moins grande tendance au figement*, donc leur passage du statut de syntagme descriptif à celui de syntagme dénominatif.

C'est sans doute dans les domaines de *l'activité scientifique, technique et économique* (désignation des acteurs, processus, machines, produits, concepts) que l'activité néologique est la plus importante aujourd'hui, les nécessités de la communication et du commerce requérant des actions de régulation spécifiques. Enfin, on peut repérer une néographie importante par transgression des normes traditionnelles de l'écriture dans le domaine et sous l'influence des nouvelles technologies : ainsi dans les emplois des majuscules et

minuscules (« iMac », « TotalFina »), dans l'utilisation de @. La désignation des nouvelles réalités s'effectuant en divers lieux, divers néologismes peuvent entrer en concurrence momentanée ou se constituer en variables *(e-mail, mèle, courriel)*.

On oppose souvent **néologisme** et **archaïsme** ; cependant si un terme ou un emploi réputé archaïque se répand, il devient un néologisme.

▶ **Figement, Mot, Terminologie, Vocabulaire / lexique**

B. G.

Norme

Terme hautement polysémique et non spécifique aux sciences du langage : on parle de **normes** sociales, de normes comportementales. C'est une notion très discutée et au centre de nombreux débats sur la nature des langues et leur relation à la société. Les différentes acceptions contemporaines sont, à des degrés divers, redevables de la conceptualisation qu'en a donnée le sociologue É. Durkheim au début du XX^e^ siècle. On considère qu'aucun fait social ne peut échapper à la contrainte sociale, la déviance présupposant l'existence d'une norme préalable.

Norme et règle

On distinguera entre **norme linguistique** et **règle linguistique**. La notion de « norme » renvoie au rapport que les sociétés entretiennent avec les langues et leurs usages. Dans le cadre de la grammaire générative, on dira que la conscience normative des locuteurs leur fait émettre des jugements d'**acceptabilité** : pour certains locuteurs, la construction relative dite « populaire » « Voilà la copine *que* j'te cause » est acceptable, pour d'autres non.

La notion de « règles » renvoie à des phénomènes *internes* au fonctionnement des langues et désigne le fait que toute langue obéit à des organisations spécifiques aux plans phonétique, morphologique et syntaxique ; à ce titre, on peut porter des jugements de **grammaticalité** et dire que « je le y vais » est a-grammatical (énoncé précédé d'un astérisque).

En linguistique

Il existe toujours plusieurs façons de parler une même langue et donc plusieurs normes correspondant aux différents usages.

A. Martinet (1974) distingue entre la norme **descriptive** et la norme **prescriptive**. *D'un point de vue descriptif* (point de vue du linguiste), différentes normes de réalisation d'une même langue coexistent nécessairement : le parler des paysans et celui des politiciens ne suivent pas les mêmes normes. La norme des puristes ou des grammairiens ne constitue qu'une d'entre elles. Les énoncés « j'viens pas » *vs* « je ne viens pas » ou « i rentre dans sa voiture » *vs* « il entre dans sa voiture » sont tous des réalisations régulières du système du français.

Mais, *d'un point de vue prescriptif* (point de vue du grammairien), ils ne s'équivalent pas, seuls les seconds étant évalués comme corrects, standard, normés. La norme prescriptive choisit, parmi tous les usages d'une langue, ceux d'entre eux réputés corrects, le « bon usage ». Elle le fait au nom d'arguments divers reposant sur l'étymologie, le sentiment du beau linguistique, la filiation avec d'autres langues (en particulier le latin), la légitimité des locuteurs ou des scripteurs (essentiellement les « bons auteurs »).

L. Hjelmslev (1968) propose une conception différente, organisée selon une triple distinction entre le « système » (ou schéma), la « norme » et l'« usage » : la norme y est une construction abstraite opérée à partir de l'étude des usages empiriques.

En sociolinguistique

La linguistique variationniste conçoit les langues comme formées à la fois de zones sans variation et de zones avec variation. Dans les zones sans variation, il ne peut y avoir coexistence de plusieurs normes de réalisation ; en conséquence il ne peut y avoir de norme prescriptive. Par exemple, un énoncé comme « je le te donne » ne relève d'aucune norme du français, il est hors du système, il est a-grammatical. Dans les zones avec variation, la norme prescriptive peut s'appliquer. C'est ainsi que « je *suis* tombé » est réputé correct et « j'*ai* tombé » est incorrect. Pourtant, on constate que tous les faits de variation ne sont pas nécessairement assortis de jugements sociaux. Par exemple, on peut dire indifféremment « c'est les devoirs qu'a faits Antoine », « c'est les devoirs qu'Antoine a faits ».

La standardisation des langues, la planification linguistique consistent à doter les États de moyens de choisir et d'ériger au rang de norme une façon de parler ou une langue qui deviennent la norme standard de référence. Ces moyens sont l'écriture des langues, la **grammatisation** des langues (Auroux 1994), c'est-à-dire l'établissement de dictionnaires, les dispositifs réglementaires et administratifs comme les Académies, les offices de terminologie, et enfin l'ensemble des moyens éducatifs.

La situation historique de la standardisation, de la grammaticalisation et de l'enseignement du *français* fait certainement de cette langue un cas d'espèce où la norme prescriptive joue un rôle particulièrement puissant : la variation sociolinguistique y est peu tolérée, l'évolution de la langue y est très encadrée et surveillée, la norme écrite littéraire reste très puissante, entre autres par le biais de la scolarisation. Ceci a amené des linguistes, en particulier F. François, à parler de **surnorme**.

En ethnographie* de la communication

On distingue dans cette théorie entre l'acquisition des langues et celle des systèmes de communication : apprendre à parler une langue, c'est apprendre à la fois les règles linguistiques et les règles qui gouvernent la communication dans une société donnée. On parle alors de **normes de communication** : par exemple, savoir quelle langue employer selon les situations sociales, savoir quand se taire, savoir quel système d'adresse utiliser en fonction de son interlocuteur.

Dans l'enseignement

Les institutions scolaires sont, *a priori*, les lieux de transmission et d'apprentissage de la norme prescriptive. La confrontation entre la norme standard et les différentes normes de réalisation, en particulier, pour la France, la variété dite du « français des jeunes », pose de nombreuses questions qui demeurent en débat. Il s'agit de savoir quel français enseigner, quelle tolérance avoir à l'endroit d'autres normes et de la variation sociolinguistique, quelle place faire aux variétés orales par rapport à l'écrit, et quelle place faire aux variétés non-littéraires de l'écrit.

▶ **Prescrit**

J. B.

O

Objection

On peut tenter de définir l'**objection** *du point de vue des contenus*, comme l'expression d'une opposition argumentative du type de la réfutation*, mais plus locale, moins radicale, par le biais d'un argument faible : objecter, c'est « faire obstacle », réfuter, c'est abattre. On peut présenter des objections contre tous les types d'argumentation, qu'elles tendent à faire croire ou à faire faire.

L'objection et la réfutation ont essentiellement des ***statuts interactionnels différents***. D'une part, objecter c'est présenter un argument n'allant pas dans le sens de la conclusion du partenaire de dialogue tout en maintenant cette conclusion implicite, par exemple en soulignant une conséquence négative de la proposition qu'il défend : « Mais si on construit la nouvelle école ici, les élèves auront des déplacements trop longs ». D'autre part, celui qui réfute prétend *clore* le débat ; celui qui objecte maintient le dialogue *ouvert* ; son argument est en quête de réponse, il se présente comme accessible à la réfutation. L'*éthos** et les états émotionnels affichés lors de ces deux opérations ne sont pas les mêmes : à la réfutation sont associées agressivité et fermeture ; à l'objection, esprit de mesure, dialogue et ouverture.

Dans une situation où L_1 propose le discours D et L_2 lui oppose un contre-discours CD prétendant réfuter D (ou bien L_1 imagine qu'on pourrait dire que CD), si L_1 fait allusion à ce contre-discours (prolepse), alors il le désigne *non pas comme une réfutation mais comme une objection* : « On pourrait objecter que (reprise de CD) » ; « bien que (reprise de CD) ». Cette objection sera traitée sous la modalité de la concession*.

▶ **Concession, Réfutation**

C. P.

Objet de discours

De manière intuitive, l'**objet de discours** est constitué de segments verbaux qui, dans un texte ou une conversation, renvoient à ce dont il est question, et la notion paraît proche alors de celles de thème ou de topique.

Dans le cadre de la logique naturelle, le terme désigne des entités à la fois logiques et sémiologiques actualisées dans les textes par des expressions nominales et qui, en fonction du caractère dynamique de la schématisation*, sont susceptibles d'être reformulées, enrichies ou simplifiées, au fil du discours. On peut considérer l'objet de discours du point de vue des propriétés et des transformations qui constituent son **faisceau** : « Certains éléments du faisceau d'un objet sont pré-construits, d'autres sont transformés ou construits dans le discours. » On peut, d'autre part, le considérer comme à « l'origine des démarches qui visent à faire acquérir un savoir, à susciter des prises de position ou des jugements de valeur » (Borel, Grize et Miéville 1983 : 161). La logique naturelle propose de l'objet de discours une vision dynamique par opposition au caractère statique de l'objet de la logique formelle, et, pour rendre compte de la malléabilité et de la plasticité de cet objet, elle propose de le représenter sous la forme d'une classe-objet aux propriétés particulières, non pas sur le modèle des classes distributionnelles, mais sur celui des classes méréologiques développées par le mathématicien polonais Lesniewski, dans le cadre d'une théorie axiomatique du rapport des parties au tout. Ainsi, la classe-objet est conçue de telle façon qu'elle accueille non seulement l'objet initialement inscrit dans le discours, mais également tout ingrédient de cet objet.

Mais, comme le souligne F. Sitri, si la classe-objet « permet de rendre compte de la souplesse du travail des objets dans le discours » (1998 : 55) et « si la représentation qui en est donnée sous la forme d'une classe méréologique permet de penser l'hétérogénéité de cet objet, puisque les relations entre les éléments y sont plus souples que le fait de posséder une propriété commune, qui définit la classe distributionnelle » (*ibid.* : 64), le modèle proposé se heurte à un certain nombre de difficultés qui tournent autour du statut accordé à la

langue et au peu de place assigné aux formes. C'est pourquoi ell retravaille la notion dans un projet théorique *qui s'inscrit dans l'ana lyse du discours française,* et propose de s'appuyer sur des marque formelles identifiables pour repérer les points de surgissement de objets de discours ainsi que leurs transformations au fil du discour L'objet de discours est alors conçu comme *une entité constitutivemen discursive se déployant à la fois dans l'intradiscours* et dans l'inte discours**, et non pas comme l'entité psychologique ou cognitive de l logique naturelle : « Constitué de discours et dans le discours – dis cours où il naît et se développe mais aussi discours dont il garde l mémoire – il est par là même, étant donné la manière dont nou concevons le discours, pris dans la matérialité de la langue. La notion d'objet de discours apparaît alors précisément comme un moyen d'ob server l'articulation entre catégories de langue et catégories de dis cours » (*ibid.* : 66).

▶ **Dialogisme, Interdiscours, Mémoire discursive, Micro-univers Schématisation**

S. M

Observation (situation d'–) ☞ Terrain

Opinion

L'**opinion** est une notion qui correspond soit à une *modalité**, soit à une *catégorie de jugement*, soit à un *concept sociologique* dénommé « opinion publique ».

En tant que modalité, il fait partie des actes élocutifs* qui permettent au locuteur de « situer son propos par rapport à lui-même, [...] révélant sa propre position quant à ce qu'il dit » (Charaudeau 1992 : 575). La modalité d'opinion exprime alors la place que le propos de l'énoncé occupe dans l'univers de croyance du sujet parlant, attitude intellective qui peut être marquée par des verbes (*je pense, je crois, je doute*, etc.) ou des adverbes (*probablement, vraisemblablement*, etc.). Cette modalité peut elle-même être modulée selon son degré de certitude *(conviction, supposition, probabilité, pressentiment).*

En tant que catégorie de jugement, l'opinion résulte d'une activité de pensée qui consiste à « prendre ensemble » des éléments hétérogènes et à les associer ou les composer selon une logique qu

est celle du nécessaire ou du vraisemblable (Ricœur 1983). Elle relève donc d'un jugement hypothétique qui se prononce *pour* ou *contre* les faits du monde. Mais ici il convient de faire un certain nombre de distinctions :

• *Opinion et connaissance :* la connaissance est un savoir extérieur au sujet que celui-ci peut s'approprier ou ignorer, qui « se meut [...] dans l'économie du vrai et du nécessaire [dont] l'horizon est celui d'une confirmation ou d'une infirmation par des épreuves de réalité » (Quéré 1990 : 37). La connaissance est donc indépendante du sujet. L'opinion, au contraire, est issue du sujet ; elle reflète l'attitude évaluative du sujet à propos d'un savoir, et lui est donc interne.

• *Opinion et croyance :* si la croyance est bien cette rencontre entre une vérité comme « savoir qui se sait savoir » et un sujet qui va vers celle-ci dans un mouvement de « certitude sans preuve » (« je crois en Dieu ») qui fait que « croire c'est ne pas savoir ce qu'il en est » (Jacques 1985 : 253), alors elle se distingue de l'opinion dans laquelle le sujet, sachant qu'il ne possède pas la certitude du savoir, évalue en faisant un calcul de probabilité (« je crois que l'existence de Dieu est une affaire de foi »).

• *Opinion et appréciation :* l'appréciation est une réaction affective du sujet face à un fait, alors que l'opinion est un jugement intellectif relevant d'un calcul portant sur la probabilité des faits du monde. Avec le jugement d'appréciation, « le sujet ressent, identifie, exprime un avis positif ou négatif (dans un univers d'affect), mais en aucun cas (comme dans l'opinion) il ne calcule » (Charaudeau 1997 a : 97). Cette différence serait marquée par des verbes de modalité du type « je trouve bien / mal » pour l'appréciation, « je crois, je pense » pour l'opinion : « Je trouve bien qu'il nous ait accompagnés » / « Je crois qu'il va nous accompagner ».

Le concept d'opinion publique concerne essentiellement la sociologie, les sciences politiques et de l'information et postérieurement la psychologie sociale. Trois grandes périodes semblent avoir marqué ce concept : aux XVIII^e^-XIX^e^ siècles, l'opinion publique est conçue comme « le résultat de l'exercice de la raison éclairée des citoyens sur une question d'intérêt général » (Tremblay 1984 : 288), conception qui correspondait à l'époque des Lumières qui croyait en le triomphe de la Raison ; vers la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle, elle était conçue comme une masse indistincte de sentiments et d'émotions dont les

réactions dépendaient de grands manipulateurs, conception qui correspondait à l'époque où « les masses populaires se font plus visibles par des grèves, des manifestations de rues, des émeutes plus nombreuses » (*ibid.* : 294) ; et c'est dans le prolongement de cette conception que l'opinion publique a fait l'objet d'études quantitatives la convertissant en moyenne statistique, ce qui correspond à la croyance que « de la majorité statistique se dégage la volonté de la population » (*ibid.* : 294).

Dans la mesure où l'analyse du discours s'intéresse de plus en plus aux discours sociaux, et particulièrement aux discours politique et médiatique, ce concept ne peut lui être étranger. Une série de problèmes se posent à propos de ce concept : « Est-ce un ensemble d'opinions individuelles ou autre chose ? Comment se forme-t-elle : d'elle-même ou par manipulation ? Comment s'exprime-t-elle, qui la représente et qui l'interprète ? » Mais, pour ce qui concerne l'analyse du discours, il faut lier cette notion d'une part à celle de représentation* sociale et d'autre part à celle de stratégie*. Il convient en effet de s'interroger sur les imaginaires sociodiscursifs dont celle-ci est porteuse et sur la manière dont une instance de pouvoir cherche à la construire à travers son discours (opinion construite) dans un processus d'influence sociale (effet* visé), car, loin d'être une entité homogène, elle « résulte d'un entrecroisement entre "connaissances" et "croyances" d'un côté, "opinions" et "appréciations" de l'autre » (Charaudeau 1997 a : 98).

▶ **Connaissance / croyance (savoir de –), Modalité, Représentation sociale**

P. C.

Opposant ☞ Proposant

Oral ☞ Écrit / oral

Organisateur ☞ Connecteur

Orientation argumentative

La théorie des **orientations argumentatives** a été développée à partir de l'idée d'« échelle argumentative » (Ducrot 1972) jusqu'à la théorie de « l'argumentation dans la langue » (ou AdL) (Anscombre et Ducrot 1983) dans de nombreux articles et ouvrages (Ducrot 1988, Anscombre 1995) (voir Eggs 1994).

L'orientation argumentative (ou la valeur argumentative) d'un énoncé. E_1 peut être défini comme la sélection opérée par cet énoncé sur les énoncés E_2 susceptibles de lui succéder dans un discours grammaticalement bien formé, soit « l'ensemble des possibilités ou des impossibilités de continuation discursive déterminées par son emploi » (Ducrot 1988 : 51). La théorie de l'argumentation dans la langue est une théorie de la **signification**. Elle rejette les conceptions de la signification comme adéquation au réel, que ces théories soient d'inspiration logique (conditions de vérité) ou analogique (prototypes), au profit d'une conception quasi spatiale du sens comme direction : ce que l'énoncé S_1 (ainsi que le locuteur en tant que tel) veut dire, c'est la conclusion S_2 vers laquelle cet énoncé est orienté.

De la même façon, « la valeur argumentative d'un mot est par définition l'orientation que ce mot donne au discours » *(ibid.)*. L'orientation argumentative d'un terme correspond à son sens. Ainsi, la signification linguistique du mot « intelligent » ne doit pas être recherchée dans sa valeur descriptive d'une capacité (mesurable par un QI), mais dans l'**orientation** que son usage dans un énoncé impose au discours subséquent, par exemple « Pierre est intelligent, il pourra résoudre ce problème » qui s'oppose à l'enchaînement senti comme incohérent « Pierre est intelligent, il ne pourra pas résoudre ce problème ». Cette affirmation a pour conséquences que : (1) Si le même segment S est suivi dans une première occurrence du segment Sa et dans une seconde occurrence du segment Sb, différent de Sa, alors S *n'a pas la même signification* dans ces deux occurrences. Puisqu'on peut dire « Il fait chaud (S), restons à la maison (Sa) » vs « Il fait chaud (S), allons nous promener (Sb) », c'est qu'« il ne s'agit pas de la même chaleur dans les deux cas » (Ducrot 1988 : 55). Inversement, on peut penser que doit s'établir une forme d'équivalence entre énoncés orientés vers la même conclusion : si le même segment S est précédé, dans une première occurrence, du segment Sa, et dans une seconde occurrence du segment Sb, différent de Sa, alors Sa et Sb ont la même signification :

« Il fait chaud (Sa), restons à la maison (S) » vs « J'ai du travail (Sb), re tons à la maison (S) ». (2) « Si le segment S_1 n'a de sens qu'à partir segment S_2, alors la séquence S_1 + S_2 constitue un seul énoncé (Ducrot 1988 : 51) – on pourrait sans doute dire **un seul signe**. Cet conclusion ramène l'ordre propre du discours à celui de l'énoncé.

Argumentation dans la langue et parole argumentative. O. Ducr oppose la conception sémantique de l'argumentation à la vision « tr ditionnelle ou naïve » de l'argumentation, qu'il définit comme sui (1) elle met en jeu deux énoncés ; (2) chacun de ces énoncés, pour d'une signification autonome, désigne des faits distincts (ils sont do évaluables indépendamment) ; (3) il existe une relation d'implicatio extralinguistique, entre ces deux faits (Ducrot 1988 : 72-76).

La conception de l'AdL s'oppose aux théories et aux pratiqu anciennes ou néo-classiques de l'argumentation comme une théori **sémantique** de la langue à une théorie et une technique de la planif cation **discursive**. Pour les théories classiques, le discours argumentat est susceptible d'être évalué et d'être déclaré valide ou fallacieu Pour l'AdL, l'idée d'une évaluation critique des argumentations n'a d sens que sur le plan grammatical (telle suite est ou n'est pas gramm ticalement correcte) ; dans cette théorie, la force de la contraint argumentative est entièrement une question de langage. Elle n'e pas différente de celle d'un discours **cohérent**. Rejeter un argumen c'est briser le fil du discours idéal. Cette position **redéfinit** la notio d'argumentation ; J.-C. Anscombre parle ainsi d'argumentation « e notre sens » (1995 : 16).

On peut cependant proposer une articulation entre ces deu conceptions de l'argumentation. L'AdL formule la relation argumer E_1 - conclusion E_2 dans une perspective énonciative où c'est la conclu sion qui donne le sens de l'argument (dans un discours idéal monol gique). Comprendre ce que signifie l'énoncé « Il fait beau », ce n'e pas le référer à un état du monde, mais aux intentions affichées par l locuteur, c'est-à-dire « Allons à la plage ». Le sens de E_1, c'est E_2. E somme, le sens est ici défini comme la cause finale de l'énoncé ; l'Ad réactualise ainsi une terminologie ancienne, où l'on désignait l conclusion d'un syllogisme comme son « intention ».

La théorie des orientations argumentatives a été développée dar trois directions : les **expressions argumentatives**, les **connecteurs** argumentatifs, les **topoï***. Les *expressions argumentatives* sont de

éléments linguistiques qui, introduits dans un énoncé, ne modifient en rien la valeur factuelle de cet énoncé mais inversent son orientation argumentative (c'est-à-dire les conclusions qu'il est possible d'atteindre à partir de cet énoncé, ses suites possibles). La notion a été appliquée à la description linguistique de mots « vides » ou « opérateurs argumentatifs » (« ne... pas » ; « peu / un peu » ; « presque / pas tout à fait » ; « ne... que »), ainsi que de mots « pleins » comme les couples « serviable / servile », « courageux / téméraire », « économe / avare »...

▶ **Argumentation, Connecteur argumentatif, Topos**

C. P.

Ouvert / fermé (discours –)

☞ **Fermé / ouvert (discours –)**

P

Paire adjacente

La **paire adjacente** est une notion centrale en analyse* conversationnelle. Définie par E. Schegloff et H. Sacks (1973), elle décrit un mode d'*organisation séquentielle* des actions dans la conversation.

Les caractéristiques formelles de la paire adjacente sont les suivantes : une longueur de deux énoncés en positions adjacentes, qui sont produits par des locuteurs différents (Schegloff et Sacks 1973 : 295). Les exemples types de paires adjacentes sont les salutations ou les enchaînements question / réponse. Le fonctionnement de la paire adjacente est décrit de la manière suivante : lorsque le premier locuteur termine la production du premier membre d'une paire, il s'arrête ; le second produit le deuxième membre de la paire, manifestant ainsi qu'il a compris ce que le premier visait et qu'il souhaite poursuivre.

Le lien unissant les deux termes d'une paire adjacente est un *lien de dépendance conditionnelle*, c'est-à-dire un lien tel que, le premier membre étant produit, le second est attendu (« *Given the first, the second is expectable* », Schegloff 1968 : 1083). La dépendance conditionnelle est bien différente d'une règle qui, respectée, donnerait lieu à un échange « bien formé », et, non respectée, à un échange mal formé. C'est un lien entre deux énoncés tels que si le second est produit, il est interprété comme le second membre du premier, et s'il n'est pas produit il est considéré comme officiellement absent, celui qui l'attend se trouvant dès lors justifié de faire des inférences sur les raisons de son absence (*ibid.*). La séquentialité d'une paire adjacente n'est

donc pas une simple sérialité des tours. C'est la raison pour laquelle d'autres échanges de parole peuvent être *insérés* au sein d'une paire adjacente, sans que cesse de s'appliquer le lien de dépendance conditionnelle, c'est-à-dire sans que soit annulée l'attente du deuxième membre de la paire. Le fonctionnement de la paire adjacente, de même que celui des insertions, révèle le fait que les participants se rendent continuellement intelligible la façon dont ils interprètent leurs actions. Ainsi, dans l'exemple souvent cité qu'analyse S. Levinson : « A : *May I have a bottle of Mich ?* – B : *Are you twenty one ?* – A : *No.* – B : *No* » (1983 : 304), où un échange s'insère après le premier membre de la paire question / réponse, les participants se montrent à chaque tour qu'ils comprennent ce que chaque énoncé accomplit : au troisième tour, par exemple, A répond à la question insérée plutôt que de répéter sa requête initiale.

Autour de la notion de paire adjacente se développe celle d'*organisation préférentielle* (Pomerantz 1984) : parmi les différents énoncés possibles comme deuxième membre d'une paire, certains sont dits « non-préférés », c'est-à-dire qu'ils sont moins fréquents, souvent produits après un délai et préfacés par quelque marque d'embarras. Cette dernière notion recèle une certaine ambiguïté liée en partie au choix du mot « préférence », qui peut évoquer une inclination psychologique. I. Hutchby et R. Wooffitt (1998), reprenant E. Schegloff (1988), soulignent par ailleurs deux emplois différents de la notion de préférence par les conversationnalistes eux-mêmes : celle où le membre préféré s'identifie dans la façon dont le premier membre de la paire est formulé, par exemple sous forme de question orientée, « Vous viendrez n'est-ce pas ? » (emploi fait par Sacks 1987), et celle où il se dégage de la formulation du deuxième membre avec l'emploi des marques spécifiques (Pomerantz 1984), comme dans des enchaînements de ce type : « A : Je suis contente, la soirée de mardi s'annonce bien. – B : Ben euh écoute je ne suis pas sûre que je pourrai venir ».

Le terme de « paire adjacente » est parfois utilisé pour désigner, hors du champ de l'analyse conversationnelle, tout échange binaire (*i.e.* constitué de deux interventions).

▶ **Échange, Tour de parole**

V. T.

Paradigme définitionnel / désignationnel

Les concepts de **paradigme définitionnel** et de **paradigme désignationnel** élaborés par M.-F. Mortureux (1988 b) s'inscrivent dans l prolongement d'une réflexion, menée dans le cadre de l'analyse d discours, sur les notions de *paraphrase discursive* (Henry 1975 : 95) e de *reformulation** (Peytard *et al.* 1984). Ils ont été forgés pour rendr compte de phénomènes rencontrés, notamment, dans les discour scientifiques et techniques (discours de *spécialité**), en particulier dan les discours de vulgarisation*.

Selon M.-F. Mortureux (1993 : 124), les paradigmes sont de « listes de syntagmes (en général nominaux, parfois verbaux) fonc tionnant en coréférence avec un vocable* initial dans un discour donné ». Il s'agit donc d'un ensemble de reformulants parmi lesquel il est nécessaire de dissocier ceux qui ont une valeur désignative – e vertu de quoi ils constituent le *paradigme désignationnel* – de ceu qui correspondent à des périphrases définitionnelles et forment de c fait le *paradigme définitionnel*. La notion de *désignation** sollicité ici repose sur la théorisation de G. Kleiber (1981, 1984) qui lui-mêm l'a empruntée à la logique.

Hormis le recours explicite à des procédés métalinguistiques signa lant une équivalence référentielle entre deux vocables – tels que « X désigne Y » ou « Z est le nom de W » – qui a pour avantage de leve toute ambiguïté sur l'identification du reformulé et du reformulant on rencontre plus fréquemment dans les discours de transmission d connaissances des traces ténues de ce type de relation. Le verbe *être* peut servir de relais (« Le soleil est une étoile banale ») comme le coordinations (« Les tremblements de terre ou séismes sévissent fré quemment ») ou les juxtapositions (« La terre, planète du système solaire, est habitée par l'homme ») ; il en est de même des guillemets* ou des parenthèses*, mais ces traces syntaxiques polysémiques doi vent être soumises à une observation minutieuse.

Pour l'analyse du discours à entrée lexicale, les paradigmes désignationnels et définitionnels sont des notions opératoires. En effet, l repérage de ces paradigmes permet de recueillir des informations per tinentes tant du point de vue de la sémantique lexicale que dans l perspective de caractérisation d'un discours. La mise au jour puis l'ana lyse d'un paradigme désignationnel à l'intérieur, par exemple, d'u

article journalistique permettent d'en saisir le thème principal – le paradigme témoigne de la présence d'un invariant référentiel qui contribue à la cohésion thématique de l'ensemble – et d'appréhender la représentation que le journaliste a de cet objet discursif. Par exemple, dans un article consacré à D.C. Engelbart, on trouve le paradigme suivant : « L'inventeur de cette petite bestiole incontournable qu'est la souris informatique... le chercheur américain... cet ancien technicien des radars... le jeune ingénieur ». En outre, l'établissement de listes de reformulants désignationnels favorise la réalisation d'analyses comparatives non seulement entre les désignations (neutres ou axiologiques) au sein d'un même discours, mais encore entre des discours de différentes natures tenus sur le même référent. L'observation de ces reformulations permet de faire le départ entre les vocables dont la synonymie est inscrite en langue, et ceux dont la relation de similarité n'est instanciée que par l'énonciation *hic et nunc*, ce qui révèle le positionnement de l'énonciateur. Par exemple, désigner Napoléon par le syntagme « le vainqueur d'Austerlitz » ou « le vaincu de Waterloo » ne produit pas le même effet sur le récepteur et témoigne d'un parti pris de la part de l'énonciateur.

▶ **Anaphore, Définition, Dénomination / désignation, Objet de discours, Référence**

F. C.-B.

Paralinguistique ☞ Prosodie

Paralogisme

Un **paralogisme** est une argumentation* non valide, dont la forme rappelle celle d'une argumentation valide, c'est-à-dire une *argumentation fallacieuse*. Au sens aristotélicien, un paralogisme est un syllogisme qui part de prémisses vraies, mais leur applique un mode de déduction* non valide.

Les études classiques d'argumentation peuvent se rattacher à deux sources aristotéliciennes : d'une part la *Rhétorique* et les *Topiques*, qui proposent une théorie rhétorique et dialectique* de l'argumentation, et d'autre part les *Réfutations sophistiques* où l'on trouve une analyse critique des enchaînements fallacieux. Cet ouvrage est à la base du **« traitement standard des paralogismes »** dont

C.L. Hamblin a retracé l'histoire dans un ouvrage fondamental (*Fallacies*, 1970). Aristote, se fondant sur des bases syllogistiques, a distingué les paralogismes **liés au langage** (paralogismes d'ambiguïté notamment) et les paralogismes **hors du langage** (ex. pétition de principe, fausse cause, affirmation du conséquent).

À l'époque moderne, la théorie des paralogismes en est venue à couvrir toutes les fautes contre la méthode scientifique, constituant ainsi une sorte d'*enfer du raisonnement.* Tout le problème est de savoir dans quel sens et dans quels cas l'argumentation commune est « véri*conditionnelle* », c'est-à-dire de type logico-scientifique. La réflexion sur les **normes** argumentatives a connu une inflexion pragmatique et dialectique* qui l'a amenée à tenir compte des violations des lois du discours et du dialogue. Ainsi étendue aux discours ordinaires, cette théorie propose une sorte de « voie négative » vers l'argumentation. Certaines formes argumentatives comme l'autorité*, normalement bannies du discours scientifique, sont validées dans le cadre d'une vision plus pragmatique de la rationalité dépendante des circonstances et des domaines (il est relativement rationnel de croire son médecin et de suivre ses prescriptions). Cette approche au coup par coup des différentes formes d'argument peut cependant être critiquée pour son **atomisme**. Le caractère fallacieux du discours étant localisé en des points précis et diagnostiqué de façon *ad hoc*, le caractère global et cohérent d'un discours portant une représentation du monde n'est pas pris en compte systématiquement. Quoi qu'il en soit, l'approche de l'argumentation comme réfutation du discours fallacieux met la **compétence critique** au premier plan des compétences argumentatives (Plantin 1995).

▶ **Dialectique, Éristique, Logique / discours, Réfutation, Sophisme**

C. P.

Paraphrase

La **paraphrase** est une relation d'équivalence entre deux énoncés, l'un pouvant être la reformulation* ou non de l'autre. L'équivalence s'exprime en termes de coréférence*, voire d'anaphore*. Elle peut être *sémantique* et s'articuler sur la présence conjointe, dans les deux expressions, d'un noyau sémantique commun et de sémantismes différentiels (« le président de la République »/« le chef de l'État » ; « il a cru que... »/« il s'est imaginé que... »). Pour cette raison, la para-

phrase ne saurait procéder de la synonymie dans la mesure où elle sollicite la déformabilité du sens en discours (Fuchs 1982, 1990). La paraphrase peut également s'appuyer sur une *contiguïté formelle* entre les énoncés : relation entre actif et passif ; structure elliptique vs développée ; jeu sur les modalisations (« il faut que je... » / « je dois... » ; « c'est intéressant / ce n'est pas mal »), etc.

D'une manière générale, la paraphrase exige une continuité sémantique entre les données qu'elle relie. Aussi ténu que soit le lien, sa présence est nécessaire au maintien de la relation. La notion de paraphrase est indirectement à l'origine de celle des paradigmes* désignationnels. Tout comme la reformulation, la paraphrase est le vecteur par lequel se marque dans le discours l'hétérogénéité*, qu'elle soit montrée ou constitutive.

▶ **Anaphore, Chaîne de référence, Coréférence, Paradigme définitionnel / désignationnel**

G. P.

Paratexte

Si la notion de **paratexte** a été définie de façon la plus complète par G. Genette (1979, 1982 et surtout 1987), les termes n'ont pas manqué, dans les années 70, pour décrire cette réalité. C. Duchet indique qu'autour du texte subsiste « une zone indécise, où il joue sa chance, où se définissent les conditions de la communication, où se mêlent deux séries de codes : le code social, dans son aspect publicitaire, et les codes producteurs ou régulateurs du texte » (1971 : 6). J. Derrida (1972) parle du « hors-livre » en analysant préfaces, introductions et autres avertissements. J. Dubois (1973) avance le terme de « métatexte » pour désigner cette limite, ce « seuil ». En étudiant l'autobiographie, P. Lejeune étudie cette « frange du texte imprimé qui, en réalité, commande toute la lecture (nom d'auteur, titre, sous-titre, nom de collection, nom d'éditeur, jusqu'au jeu ambigu des préfaces) » (1975 : 45). A. Compagnon décrit la périgraphie du texte comme « une zone intermédiaire entre le hors-texte et le texte » (1979 : 328). Il faut également noter les très nombreux travaux sur le titrage (notamment L. Hoek 1981).

Pour la poétique, le paratexte est l'une des cinq formes des relations transtextuelles du texte* décrites par G. Genette (1982). La défi-

nition des traits et des fonctions des messages paratextuels entreprise par G. Genette (1987) dégage des caractéristiques *spatiales* (emplacement du paratexte), *temporelles* (moment d'apparition et de disparition), *substantielles* (choix iconiques, matériels, rédactionnels), *fonctionnelles* et *pragmatiques* (fonctions et finalités). Ces éléments permettent à G. Genette de distinguer deux composantes du paratexte : le **péritexte** et l'**épitexte**. Le *péritexte* désigne les genres discursifs qui entourent le texte dans l'espace du même volume : le péritexte éditorial (collections, couvertures, matérialité du livre), le nom d'auteur, les titres, le prière d'insérer, les dédicaces, les épigraphes, les préfaces, les intertitres et les notes. L'*épitexte* désigne les productions qui entourent le livre et se situent à l'extérieur du livre : l'épitexte public (épitexte éditorial, interviews, entretiens), l'épitexte privé (correspondances, journaux intimes). G. Genette s'est intéressé principalement au paratexte dans lequel la responsabilité de l'écrivain est engagée : « Le paratexte est donc pour nous ce par quoi un texte se fait livre et se propose comme tel à ses lecteurs, et plus généralement au public » (Genette 1987 : 7).

Pour la linguistique du texte et du discours, la prise en compte des discours épitextuels et du péritexte permet d'ouvrir le concept de texte sur la complexité pragmatique de sa circulation matérielle et de ses conditions de production-réception. De plus, la théorisation du concept de péritexte et des formes discursives qui entourent matériellement le texte permet d'aborder la délicate question de la segmentation* graphique des frontières du texte. Le problème de la délimitation du début et de la fin d'un texte amène à s'interroger sur le statut du titre. Fait-il ou non partie du texte ? P. Lane (1992) a initié cette démarche de redéfinition linguistique du concept en complétant l'approche poétique par la prise en compte plus systématique du paratexte éditorial, des stratégies éditoriales (Lane 1993) et de la promotion du livre (Lane 1998). H. Nyssen (1993) propose un point de vue plus éditorial de cette notion : à partir d'une approche professionnelle de l'édition, il associe le paratexte, le passage du texte au livre, au travail proprement dit de l'éditeur.

Du point de vue de l'analyse de discours, il reste à étendre la réflexion à d'autres domaines que le livre et l'édition, à commencer par la presse écrite, comme l'a fait J.-M. Adam (1997) à propos du péritexte journalistique, à étudier le paratexte cinématographique (géné-

riques, bandes annonces, promotion, affiches, etc.). Il est certain que chaque genre de discours (écrit, oral ou plurisémiotique) possède ses propres procédures de mise en œuvre paratextuelle.

▶ **Segmentation graphique, Séquence, Texte**

P. L.

Paratopie

Notion introduite par D. Maingueneau (1993) pour désigner la relation paradoxale d'inclusion/exclusion dans un espace social qu'implique le statut de locuteur d'un texte relevant des discours constituants*. C'est « une difficile négociation entre le lieu et le non-lieu, une localisation parasitaire qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser » (1993 : 28). Ce statut paradoxal découle de la spécificité de ces discours qui ne peuvent *s'autoriser* que d'eux-mêmes : si le locuteur occupe une position *topique*, il ne peut parler au nom de quelque transcendance, mais s'il ne s'inscrit pas en quelque façon dans l'espace social, il ne peut proférer un message recevable. La notion de **paratopie**, au-delà des producteurs de textes, peut s'appliquer au champ* discursif lui-même qui fonde son droit à la parole : un prophète ou un philosophe sont paratopiques dans la mesure même où les discours religieux ou philosophique le sont.

La paratopie prend des visages très variés selon les lieux et les époques : la « République des lettres » du XVIII^e siècle n'est pas la bohème du XIX^e, le prophète biblique n'est pas le télévangéliste contemporain.

La paratopie ne peut se réduire à un statut sociologique ; à ce niveau, il n'y a que des paratopies *potentielles* : il ne suffit pas d'être exilé ou orphelin pour être créateur. Pour que la paratopie intéresse le discours, il faut qu'elle soit structurante et structurée par la production des textes : en énonçant, le locuteur s'efforce de surmonter son impossible appartenance, mais cette impossible appartenance, nécessaire pour pouvoir énoncer ainsi, est confortée par cette énonciation même.

▶ **Constituant (discours –)**

D. M.

Paraverbal ☞ Gestualité

Parenthèse

La **parenthèse** a un double statut : **figure* de rhétorique et signe typographique** ; ces deux domaines ne se recouvrent que partiellement car toute parenthèse rhétorique n'est pas encadrée par des parenthèses typographiques. En tant que *figure* qui introduit un développement accessoire dans un énoncé, *la* parenthèse se rapproche de la digression. En tant que *signe typographique*, *les* parenthèses (au pluriel) se présentent sous la forme ( ) ou celle de tirets placés de part et d'autre de l'élément mis entre parenthèses, qui est aussi appelé « parenthèse », au singulier ; ainsi le même terme désigne aussi bien l'opération même de mise entre parenthèses que ce qui est mis entre parenthèses. À l'oral aussi, il existe des parenthèses, mais elles mobilisent des ressources intonatives (Delomier et Morel 1986, Sitri 1995).

Comme figure de rhétorique, la parenthèse se trouve associée à divers autres termes (parembole, incise, digression, hyperbate, incidence, épanorthose...) et n'a jamais eu un statut bien clair. P. Fontanier y voit une « figure de style par rapprochement », définie comme « insertion d'un sens complet et isolé, au milieu d'un autre dont il interrompt la suite, avec ou sans rapport avec le sujet » (1827 / 1968 : 384). Ce qui suscite chez lui comme chez ses prédécesseurs une mise en garde : « Par cela même qu'elle interrompt le discours, et qu'elle détourne de son objet principal, elle tend nécessairement à produire l'embarras, l'obscurité, la confusion » (1968 : 386). L'usage tend à réserver la *parenthèse* à des interruptions localisées, dans le fil d'une phrase, et la *digression* aux développements plus amples. On s'est constamment efforcé de classer les parenthèses en fonction de leur dépendance syntaxique et sémantique à l'égard de la phrase où elles s'insèrent (Morier 1975, Dupriez 1980). Mais les problématiques modernes font aussi intervenir la dimension énonciative, selon l'écart qui s'établit entre les instances d'énonciation des deux niveaux. De là une conception plus large : « La parenthèse est un élément *inséré* dans une phrase, qui provoque une *rupture syntaxico-énonciative* ; dans la mesure où cet élément a une *importance secondaire*, il peut aisément être *supprimé* » (Serça 1997 : 187). Mais la perception du caractère digressif ou non d'un fragment est souvent une affaire de décision de l'interprète (Bayard 1997) et chaque discours gère à sa façon la relation avec ce qui est censé d'« importance secondaire » :

certains soulignent la déviance (« à propos », « soit dit entre parenthèses », « pour revenir à mon sujet »...), là où d'autres la récusent. Situation qui n'est pas sans faire penser à celle des guillemets* de modalisation autonymique*, dont la présence n'est pas obligatoire.

Comme signe typographique d'une opération énonciative, les parenthèses, sous leurs deux formes (parenthèses et tiret double), ne posent aucun problème d'identification : l'élément mis entre parenthèses est placé par le scripteur à un autre niveau énonciatif, il est présenté comme une rupture, qui permet en particulier de s'adresser directement au lecteur. S. Boucheron (1996) les définit comme une « opération de décrochement typographique » qui se paraphrase par un « j'ajoute par ailleurs » ; elle distingue deux grands types d'emploi de ces signes, selon qu'ils relèvent de la modalisation autonymique – « Il était en rage (le terme n'est pas trop fort) et écumait » – ou non – « Il était en rage (cela aura son importance par la suite) et écumait ».

D'un point de vue d'analyse du discours, les deux statuts de la parenthèse posent des problèmes distincts. La parenthèse *rhétorique* se développe sur l'axe syntagmatique et s'inscrit inévitablement dans une perspective normative, puisqu'elle touche aux maximes* conversationnelles. Les parenthèses *typographiques* sont plutôt, à l'instar des notes infrapaginales, des ajouts qui rompent la continuité énonciative et syntaxique. Mais, dans les deux cas, l'analyste du discours doit gérer au mieux une contradiction : d'un côté, la/les parenthèse(s) se présente(nt) comme un/des ajout(s) contingent(s) ; d'un autre côté, pour un analyste de discours, tout ajout est significatif et fait partie intégrante du discours. De toute façon, l'étude de ces phénomènes s'opère toujours en relation avec les normes de chaque genre de discours et non dans l'absolu : il est définitoire de l'essai d'être digressif ou des textes didactiques de pouvoir multiplier les parenthèses typographiques.

▶ **Figure, Hétérogénéité montrée / constitutive, Métacommunication / métadiscours**

D. M.

Parodie ☞ Captation (II)

Pastiche

Le **pastiche** est une pratique d'imitation qui se distingue de la subversion* parodique par sa visée *ludique*, non militante. Il se distingue aussi du faux, de la contrefaçon en ce qu'il ne prétend pas être réellement l'œuvre de la source énonciative qui est pastichée. À cette fin, le pasticheur laisse des indices de la visée pragmatique de son énoncé par une indication dans le paratexte* ou en donnant un caractère caricatural aux contenus ou aux marques stylistiques.

Le pastiche peut porter sur un *genre de discours* ou sur le style d'un *locuteur singulier*. Fondamentalement, il implique l'intériorisation par le pasticheur des règles de production des énoncés imités ; en cela le pastiche a un lien essentiel avec le principe même d'une compétence* discursive : le pasticheur « ne peut en effet produire des textes que si par sa fréquentation d'un ensemble fini d'énoncés relevant d'un discours fortement individué, il a suffisamment bien intériorisé les règles qui le sous-tendent pour pouvoir en produire un nombre indéfini de nouveaux » (Maingueneau 1984 : 52).

▶ **Captation (II), Compétence discursive, Intertextualité**

D. M.

Pathos

I. En rhétorique

Dans l'usage courant, le mot **« pathos »** est pris actuellement au sens de débordement émotionnel, généralement manquant de sincérité, acception qui n'affecte pas son dérivé « pathétique ». *En rhétorique*,* le terme renvoie à l'un des trois types d'arguments*, ou preuves*, destinés à produire la persuasion*.

Fonction du pathos. La rhétorique repose sur une théorie de l'esprit humain ; alors que les arguments logiques agissant sur la représentation peuvent fonder la **persuasion*** ou la conviction, le pathos emporte la **volonté** (à la limite contre les représentations), et c'est en cela qu'il est essentiel : « Et, de fait, les arguments naissent, la plupart du temps, de la cause et la meilleure cause en fournit toujours un plus grand nombre, de sorte que si l'on gagne grâce à eux, on doit savoir que l'avocat a seulement fait ce qu'il devait. Mais faire violence à l'esprit des juges et le détourner précisément de la contemplation

de la vérité, tel est le propre rôle de l'orateur. Cela le client ne l'enseigne pas, cela n'est pas contenu dans les dossiers du procès. [...] le juge pris par le sentiment cesse totalement de chercher la vérité » (Quintilien, *Institution*, VI : 2, 4-6). Les vertus de la parole pathétique sont proches de celles de la parole **magique**.

Règles de construction du pathos. À la suite de H. Lausberg (1960 : § 257.3), on peut exprimer sous forme de règles pratiques les moyens fondamentaux permettant d'induire de l'émotion chez l'interlocuteur ou l'auditoire* par l'action discursive :

• *Montrez-vous ému !* L'orateur doit se mettre (ou feindre d'être) dans l'état émotionnel qu'il souhaite transmettre. Il propose à son auditoire un modèle d'émotion, capable de déclencher les mécanismes de l'**identification empathique**. Le travail émotionnel s'appuie sur le travail de l'éthos*, qui en quelque sorte prépare le terrain. Le discours mobilise toutes les figures* (exclamation, interjections, interrogations...) qui authentifient l'émotion du sujet parlant.

• *Montrez des objets !* – le poignard de l'assassin, la poupée de la petite fille... À défaut des choses elles-mêmes, « montrez des peintures ! » d'objets ou de scènes émouvantes, technique promise à un grand avenir : « Filmez la tache de sang ! » Ces règles portent sur la présentation et la représentation des **stimuli**. Comme cas particulier, elles incluent la représentation directe de l'émotion – « Montrez des sujets émus ! » : montrez les larmes de la mère de la petite fille, la joie des vainqueurs, la déception des vaincus... Il s'agit de moyens extra-discursifs demandant à être **encadrés** discursivement.

• *Décrivez des choses émouvantes !* Autrement dit, à défaut de pouvoir montrer, utilisez des moyens cognitifs-linguistiques de la **description**. Au besoin, « amplifiez ces données émouvantes ! » ; utilisez « un langage qui tend à exaspérer les faits indignes, cruels, odieux » (Quintilien, *Institution*, VI : 2, 24). Au besoin, « rendez émouvantes les choses indifférentes ! ».

La réflexion rhétorique sur le pathos fournit des résultats dont l'intérêt va bien au-delà de la situation spécifique du tribunal ; les règles dégagées s'appliquent aussi bien à l'écriture littéraire classique qu'à l'écriture journalistique. H. Lausberg précise en outre que la construction pathémique mobilise tous les topoï* (1960 : § 257.3), ce qui rappelle la construction de l'émotion* selon des axes élémentaires. L'idée est qu'il est impossible de construire un objet de discours

sans construire simultanément une **attitude émotionnelle** vis-à-vis de cet objet.

▶ **Argument, Émotion, Éthos, Preuve**

C. P.

II. En analyse du discours

Cette notion est parfois utilisée pour signaler les mises en discours qui jouent sur des effets émotionnels à des fins stratégiques. P. Charaudeau, par exemple, traite cette notion en termes d'« effets pathémiques » (2000 : 140) et propose de décrire « l'organisation de l'univers de pathémisation » (*ibid.* : 148), à propos des mises en scènes de l'information télévisée, en un certain nombre de *topiques* : topique de la « douleur » et son opposée la « joie » ; topique de l'« angoisse » et son opposée l'« espoir » ; topique de l'« anti-pathie » et son opposée la « sym-pathie » ; topique de l'« attirance » et son opposée la « répulsion » (*ibid.* : 149-153).

▶ **Effet visé / effet produit, Émotion**

P. C.

Performatif ☞ Acte de langage

Période

Orateurs et écrivains ont eu longtemps le sentiment d'écrire et de parler plus par **périodes** que par *phrases*. Théorisée par les grammairiens et les stylisticiens classiques, la notion est réapparue dans la linguistique des années 80, sous l'impact d'études consacrées à l'oral.

Pour la rhétorique et la stylistique

Aristote définit, dans la *Rhétorique*, la période comme une « phrase qui a un commencement et une fin par elle-même, et une étendue qui se laisse embrasser d'un regard » (III, 1409 a 36). Cette unité présente le double avantage d'être « agréable » (« parce qu'elle est contraire à l'indéterminé et parce que toujours l'auditeur croit être en possession d'une chose conclue », 1409 b 1) et « facile à comprendre [...] parce qu'elle est aisée à retenir » (1409 b 4). La notion rythmique de nombre définit alors la période : « Le style périodique a

du nombre, ce qui est la chose dont on se souvient le mieux. C'est la raison pourquoi tout le monde retient les vers mieux que la prose, car ils ont un nombre par quoi ils sont mesurés » (1409 b 5-6). Théorisant l'art oratoire, Aristote privilégie le rythme.

Plus tardivement, la notion se grammaticalise et la période est alors définie comme une phrase complexe dont l'ensemble forme « un sens complet » et dont chaque proposition constitue un membre, la dernière formant une chute ou clausule. Depuis Dumarsais (article « construction » de l'*Encyclopédie*), la période tend à ne plus être qu'un assemblage de propositions liées entre elles par des conjonctions. On peut dire que « cette absorption de la période par la proposition marque une date dans l'histoire de la grammaire » (Brunot 1966 : 1939). L'abbé Batteux, reprenant Aristote et Cicéron, insiste, lui, autant sur le *rythme* (« Nous avons dit que c'était le besoin de respirer qui avait introduit les espaces dans le discours ; mais ce n'est pas la seule cause. Toutes les facultés qui concourent à former les discours concourent de même à exiger les nombres » [1824 : 91]) que sur les *connexions grammaticales* (« Le style périodique est celui où les propositions, où les phrases sont liées les unes aux autres, soit par le sens même, soit par des conjonctions » [1824 : 130]). On parlera donc de périodes aussi bien pour des *structures rythmiques dépourvues de connecteurs* (« Impressionnable et vive dans la jeunesse, indifférente et lourde dans la vieillesse, l'imagination décroît et se perd à mesure que le corps s'use et s'affaiblit », citée par A. Albalat [1900 : 149] : modèle de période ayant « du nombre », en raison des deux redoublements d'adjectifs suivis de deux redoublements verbaux appuyés sur la figure de l'antithèse) que pour des *périodes soulignées par segmentation* graphique et par des connecteurs** (comme cette période carrée de Bossuet : « Qu'un père vous ait aimé – c'est un sentiment que la nature inspire ; mais qu'un père si éclairé vous ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier soupir – c'est le plus beau témoignage que votre vertu pouvait remporter »).

Pour la linguistique de l'oral et la macrosyntaxe

La notion est réapparue dans les travaux consacrés à l'oral (Luzzati 1985). Devant la non-pertinence de la notion de phrase à l'oral, il a bien fallu définir des blocs d'unités entretenant entre elles des liens

hiérarchiques de dépendance morphosyntaxiquement marqués. Da leurs travaux de macrosyntaxe, A. Berrendonner et M.-J. Reichle Béguelin définissent la notion de période par l'assemblage de clause « Dans "Malgré la pluie, je vais arroser les fleurs", le morceau "Ma gré la pluie" sert à accomplir un acte de concession, et c'est ur clause, au même titre que "je vais arroser les fleurs" ; on a dor affaire à une phrase qui transcrit un assemblage de deux clauses, c période binaire » (1989 : 113).

Pour la linguistique textuelle

M. Charolles (1988 a) a été l'un des premiers à considérer l période comme un des plans d'organisation de la textualité. Du poir de vue de la linguistique textuelle* (Adam 1990, 1991, 1999), le périodes résultent de plusieurs formes majeures de liages : les **liage rythmiques** de propositions (par reprises de phonèmes / graphème lexèmes, syntagmes entiers), les **liages lexico-sémantiques** (parallé lismes, chiasmes, antithèses*), les **liages par connexion** (assurés pa des connecteurs*). Deux types de paquets de propositions doiven être considérés : les empaquetages non (ou faiblement) typés, qui fo ment de simples *périodes*, et les empaquetages sous forme de *macro propositions*, qui entrent dans la constitution des séquences*. Le macropropositions regroupées en séquences peuvent être définie comme des structures périodiques complexes et surtout typées d regroupement de propositions.

▶ **Connecteur, Segmentation graphique, Séquence, Texte**

J.-M. A

Péritexte ☞ Paratexte

Perlocutionnaire ou perlocutoire (acte –)

☞ **Acte de langage**

Persuasion

Les évènements matériels, parmi lesquels les découvertes scient fiques et les innovations techniques, les flux langagiers qui les accon pagnent ou les constituent, produisent, renforcent ou rectifient (ma pas forcément dans le même sens) les pensées, les paroles et le

actions des personnes. La *persuasion* peut être vue comme le produit des processus généraux d'*influence*.

I. En psychologie sociale

C'est aux USA que le paradigme de la communication persuasive a été particulièrement développé. Ces recherches tentent de résoudre une difficulté importante, rencontrée par les recherches sur l'argumentation inspirées de la tradition rhétorique en sémiotique et en analyse du discours. Celle-ci réside, en particulier pour les discours produits en situation monolocutive, dans l'articulation complexe entre les effets* visés et les effets produits ou entre le destinataire* idéal construit par les discours et le destinataire effectif. Or c'est cette articulation qui sous-tend la réalisation attendue des visées d'influence. Cette articulation a donné lieu depuis les années 40, sous l'impulsion de l'École de Yale, à un foisonnement de recherches en psychologie sociale qui ont démontré les effets des caractéristiques de la source persuasive (Hovland et Weiss 1951), et du contenu et de la forme des messages *en fonction* des caractéristiques du récepteur cible de la persuasion (Hovland *et al.* 1953 ; Bromberg 1990 pour une revue de question). Plus récemment, le modèle « stochastique » de McGuire (1969) met en évidence que l'impact persuasif dépend successivement des processus d'attention, de compréhension, d'acception (évaluation), de rétention et d'action.

Le développement de ces orientations théoriques a favorisé l'émergence d'hypothèses en termes de stratégies de recherche d'information : on considère alors que le sujet privilégie un traitement soit approfondi, soit superficiel de l'information de nature persuasive. C'est l'option de R.E. Petty et J.T. Cacioppo (1986), qui distinguent dans leur modèle de probabilité d'élaboration (ELM) un traitement central de l'information persuasive, impliquant un coût cognitif important, orienté vers l'analyse sémantique développée des arguments du message, opposé à un traitement périphérique, peu coûteux, qui prend en compte des indices sémio-linguistiques de surface et les intègre à des règles « heuristiques » simples de raisonnement (« On peut faire confiance à un expert », « On est d'accord avec ceux qu'on trouve sympathiques », « En général, les opinions partagées par la majorité des gens sont plus vraies que celles soutenues par une minorité »). L'orientation vers l'un ou l'autre des deux traitements va

déterminer dans une large mesure l'impact persuasif du message, car seul le traitement central produirait un changement durable d'attitude (Greenwald 1968).

La mise en œuvre des traitements centraux ou périphériques est déterminée par les motivations des individus (traiter pour agir efficacement, défendre ses valeurs ou produire une impression) et par les capacités et les connaissances. Celles-ci peuvent être insuffisantes ou ne pas être disponibles, et, en outre, la complexité de la tâche, un temps limité, la distraction, l'humeur peuvent orienter vers des traitements périphériques ou « heuristiques » (Petty et Brock 1981).

Mais, dans ces modèles, ne sont pas suffisamment pris en compte les dimensions contractuelles de la communication, les genres ou types de discours, les marquages sémio-linguistiques des attitudes propositionnelles ou des modalisations, les structurations narratives, argumentatives et énonciatives des discours comme les conditions pragmatiques de la communication. Aussi certains chercheurs français ont-ils développé des études qui montrent l'importance de ces facteurs, en particulier dans le cadre des situations interlocutives, entretiens, discussions, anticipations d'échange, interventions réactives, etc. (Jakobi, Blanchet et Grossir-Le Nouvel 1990 ; Blanchet, Bromberg et Urdapilletta 1990 ; Bromberg et Ghiglione 1988 ; Georget et Chabrol 2000).

C. C.

II. En analyse du discours

La rhétorique argumentative s'intéresse fondamentalement au discours tenu dans un *débat* ouvert et contradictoire, structuré par l'*intention (illocutoire*) de persuader*, c'est-à-dire de communiquer, expliquer, légitimer et faire partager le point de vue qui s'y exprime et les mots qui le disent ; ou, à défaut, d'éliminer les discours concurrents pour régner seul sur son domaine. La persuasion (perlocutoire) résulte de tout ou partie de la réalisation de l'ensemble de ces intentions. La façon dont elle se réalise ou non est une question empirique, dont l'étude doit se mener en collaboration.

La définition de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca de l'objet de l'argumentation* comme « l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (1970 : 5) permet une redéfinition

des notions de **conviction** et de **persuasion** en fonction de l'auditoire*. Ils proposent en effet « d'appeler persuasive une argumentation qui ne prétend valoir que pour un auditoire particulier et d'appeler convaincante celle qui est censée obtenir l'adhésion de tout être de raison » (1958 : 36).

La persuasion comme *état mental* est ainsi liée à l'œuvre de *discours*. Les deux termes demandent réflexion, d'abord, du côté du moyen, le discours. À la même époque, J.-M. Domenach attribuait à la **propagande** la fonction de « créer, transformer ou confirmer des opinions » (1950 : 8), et comptait parmi ses instruments non seulement l'écrit et la parole, mais aussi l'image et tous les types de manifestations spectaculaires exigeant de la cible une action (« Mettez-vous à genoux, et alors vous croirez »). Cette ouverture à divers supports signifiants étoffe la contribution de l'analyse de discours à l'étude des processus de persuasion, tels qu'on peut les observer dans les domaines de la vente à domicile, du militantisme politique ou religieux. L'analyse de la persuasion appelle celle de la **conversion**, des discours de convertisseurs et de convertis qui en marquent un aboutissement. D'autre part, il n'est pas évident que le point final du processus argumentatif soit la persuasion vue comme un simple état mental, une « adhésion de l'esprit ». L'ultime critère de la persuasion complète est l'**action** accomplie dans le sens suggéré par le discours, le pathos* jouant un rôle essentiel dans ce passage à l'acte.

C. P.

▶ **Argumentation, Destinataire, Rhétorique**

Pertinence (principe de –)

Ce mot désigne, dans l'usage courant, la qualité attribuée à une action ou à un propos d'être adéquat à une situation, bien fondé ou simplement convenant.

En linguistique, et particulièrement en phonologie, ce terme a été utilisé pour désigner la fonction distinctive qu'assure un phonème par l'un de ses traits et qui, de ce fait, le rend différent d'un autre phonème. Par exemple, on dira que le trait de « sonorité » est pertinent pour distinguer /p/ de /b/.

En pragmatique, H.P. Grice (1979) fait de l'*exigence de pertinence* une des maximes* qui régissent l'échange verbal. D. Sperber et D. Wil-

son (1989) reprennent cette notion, lui donnent un sens extensif et e
font la base de leur théorie, dite *théorie de la pertinence*. Partant d
postulat d'intentionnalité de J.R. Searle (1983), reprenant la définitio
de la communication comme fait intentionnel de H.P. Grice (1957
tout en en critiquant certains aspects, ces auteurs montrent « con
ment le principe de pertinence suffit à lui seul à expliquer de quell
façon la signification linguistique d'un énoncé et son contexte inte
agissent et déterminent la façon dont cet énoncé sera compris
(1989 : 7). Ils définissent ainsi le principe de pertinence comme « c
qui rend manifeste l'intention qui sous-tend l'ostension » (1989 : 82
de sorte que ce principe est « ce qui permet de faire du modèle infé
rentiel de la communication un modèle explicatif » (1989 : 82). Ains
c'est la possibilité, pour l'interprétant, de construire des inférences*
partir des données d'un énoncé et en mettant celles-ci en relatio
avec d'autres données déjà enregistrées dans sa mémoire, qui ren
l'énoncé pertinent.

En analyse du discours, l'expression *principe de pertinence* a ét
reprise par P. Charaudeau (1995 a) pour en faire l'un des quatre prin
cipes qui fondent l'acte de langage (avec les principes d'*altérité**, d
*régulation** et d'*influence**). S'inspirant à la fois du sens commun d
ce terme, et de la notion d'« environnements cognitifs mutuellemer
manifestes » de D. Sperber et D. Wilson (1989 : 64), P. Charaudeau d
de ce principe qu'il « implique qu'il y ait de la part des partenaires d
l'acte de communication une reconnaissance réciproque d'aptitudes
compétences pour être « à propos » et avoir « droit à la parole ».
faut donc, d'une part, que ces partenaires puissent supposer qu'ils or
une intention, un *projet de parole* qui donnera à l'acte de langage s
motivation, sa raison d'être, d'autre part que, étant donné cette pos
tulation d'intentionnalité, ils postulent encore, par regard évaluateu
interposé, que l'autre partage les mêmes lieux de reconnaissance
(1995 a : 87).

▶ **Altérité (principe d'–), Influence (principe d'–), Régulation (princip
de –)**

P. C

Pétition de principe

Une **pétition de principe** est une forme de **paralogisme*** ; c'est un raisonnement circulaire prétendant prouver une chose par elle-même, c'est-à-dire donnant comme argument pour une conclusion une **reformulation*** de cette conclusion. Explication* et définition* peuvent également être circulaires, si l'explication est au moins aussi obscure que le phénomène à expliquer, si la définition est au moins aussi complexe que le défini.

▶ **Argumentation, Paralogisme**

C. P.

Phatique (fonction –) ☞ Fonctions du langage

Phrase / énoncé ☞ Énoncé

Phraséologie

Ce terme désigne l'ensemble des expressions figées, simples ou composées, caractéristiques d'une langue ou d'un type de discours. C. Bally en a proposé une étude systématique dès le début du siècle (1909), sous forme de répertoires et de classements morphologique, sémantique et stylistique regroupant les expressions faisant l'objet d'un figement*. Cette démarche a été approfondie dans une perspective comparative et didactique par les linguistes de l'Est européen. Le Laboratoire d'analyse des données linguistiques (LADL) a fourni pour le français des répertoires visant l'exhaustivité, classés par catégories et schémas morpho-syntaxiques, qui donnent une idée de l'importance considérable de la composante phraséologique dans les discours (Danlos 1988). L'exhaustivité semble néanmoins un objectif difficile à atteindre. En revanche, il est possible d'établir des schémas généraux d'expressions phraséologiques et d'examiner leur productivité discursive et les variations qu'ils présentent dans divers types de discours (Fiala 1987). On passe ainsi d'une perspective typologique, statique, à une conception plus dynamique de la phraséologie. De même, les approches anthropologiques (Rey 1986) et pragmatiques montrent l'intérêt de la phraséologie dans les perspectives culturelles, interactionnelles et argumentatives.

▶ **Figement, Langue de bois, Sloganisation**

P. F.

Pivot (terme-) ☞ Méthode harrissienne

Places (rapport de –)

Notion utilisée dans l'étude des interactions verbales, empruntée à F. Flahault : « Chacun accède à son identité à partir et à l'intérieur d'un système de **places** qui le dépasse ; ce concept implique qu'il n'est pas de parole qui ne soit émise d'une place et convoque l'interlocuteur à une place corrélative ; soit que cette parole présuppose seulement que le rapport de places est en vigueur, soit que le locuteur en attende la reconnaissance de sa place propre, ou oblige son interlocuteur à s'inscrire dans le rapport » (1978 : 58). Pour R. Vion, « par le **rapport de places**, on exprime plus ou moins consciemment quelle position on souhaite occuper dans la relation et, du même coup, on définit corrélativement la place de l'autre ». En conséquence, « l'un des enjeux de la relation qui se construit va consister à accepter ou à négocier ce rapport de places identitaires. De sorte que les places occupées en fin d'interaction seront, le plus souvent, distinctes des essais initiaux de positionnement » (1992 : 80-81).

▶ **Interaction, Rôle**

D. M.

Plan de texte

Le fait que tout texte ne soit pas un tas mais une suite ordonnée et hiérarchisée d'énoncés se traduit par des **plans de textes** qui jouent un rôle capital dans la *composition* macro-textuelle du sens et qui correspondent à ce que les Anciens rangeaient dans la « *disposition* ».

Pour la rhétorique*, la **disposition** est la partie de l'art d'écrire et de l'art oratoire qui règle la mise en ordre des arguments tirés de l'*invention* : « L'ordre n'est possible qu'après l'Invention ; il faut avoir tout vu, tout pénétré, tout embrassé pour savoir trouver la place précise de chaque chose » (Pellissier 1894 : 60). Le plan oratoire classique comporte d'abord un *exorde* (dont le but est de capter l'auditoire), suivi d'une *proposition* (cause ou thèse résumée du discours), avec sa *division* (annonce du plan). Le développement a pour partie principale la *confirmation* (qui prouve la vérité avancée dans la proposition), qui peut être précédée d'une *narration* (exposé des faits), et qui est suivie

de la *réfutation* (rejet des arguments contraires). La *péroraison* (conclusion frappant l'auditoire) achève le tout.

Pour la linguistique textuelle, le modèle rhétorique ne rend pas compte de la variété des plans de textes possibles. Un texte, même court, est davantage une suite de parties (périodes* et/ou séquences*) que de phrases. Un plan de texte peut être *conventionnel* (fixé par le genre* de discours) ou *occasionnel*. Dans le premier cas, le texte entre pleinement ou partiellement dans le plan prévu (celui des cinq actes des tragédies classiques et des trois actes de la comédie, celui du sonnet italien ou du sonnet élisabéthain, celui de la dissertation, de l'article de dictionnaire, de la recette de cuisine, etc.). Dans le second cas, le plan est inventé et découvert à l'occasion. Tout plan peut être souligné explicitement par la segmentation* (intertitres, changements marqués de paragraphes, de chapitres, numérotation des développements, sommaire) ou peu signalé en surface. Du point de vue de l'interprétation, les *plans conventionnels*, explicitement marqués ou non, préorganisent la structuration du sens. Les *plans occasionnels* doivent, en revanche, être plus explicitement et plus ostensiblement soulignés.

▶ **Segmentation graphique, Superstructures textuelles, Texte**

J.-M. A.

Plurigraphie ☞ Travail (discours en situation de –)

Plurisémioticité

Terme créé par les analystes des discours au travail pour rendre compte de certaines de leurs spécificités (Boutet 1993).

La **sémiotique** (ou **sémiologie**) peut être considérée comme la science des différents systèmes de signes, parmi lesquels se trouvent les signes linguistiques. Il y existe un important débat sur la typologie et les critères de classement des différents signes, débat réactualisé dans les sciences de la communication du fait de l'irruption des nouvelles technologies de l'information. Un des modes de classement consiste à retenir comme pertinent les **canaux** physiques de la communication utilisés. C'est dans ce cadre qu'on parle, dans les sciences de la communication, de **pluricanalité** de certains messages. La notion de **plurisémioticité** inclut la dimension des supports ou canaux de la communication, mais elle ne s'y réduit pas.

« Plurisémioticité » permet de décrire l'une des caractéristiques des évolutions du travail. Le développement de l'automation et de l'informatisation a comme conséquence que les objets matériels ne sont plus présents. Ils sont désormais objets de représentations sémiotiques : textes écrits sur écran, tableaux, représentation numérique, graphiques, maquettes. Les salariés sont donc désormais confrontés à des activités de lecture, d'écriture et d'interprétation de signes et non plus seulement à des activités de manipulation physique. Les univers de travail se caractérisent désormais par le fait de présenter divers systèmes sémiotiques. On peut opérer les distinctions suivantes : des signes **linguistiques** (écrits comme oraux) et des signes **non-linguistiques** (plans, maquettes) ; des signes linguistiques **organisés syntaxiquement** et des signes linguistiques **a-syntaxiques** (listes, tableaux) ; des **signes linguistiques** et des **chiffres**.

Les observations de situations de travail ont aussi montré comment ces différentes sémiotiques circulent, se transforment. Car la plurisémioticité se caractérise par un phénomène nommé **contact entre sémiotiques**. Cette notion est directement empruntée aux travaux sociolinguistiques sur les situations de multilinguisme : on y parle de « contact entre les langues ». Dans ces situations, le fait que plusieurs langues soient disponibles dans les répertoires des locuteurs entraîne de nombreux phénomènes d'interpénétration des langues entre elles. Ce sont les faits de métissage, de code-switching, d'emprunts, de calques. En situation de contact, les langues ne restent pas inchangées. D'une façon analogue, dans les situations comme le travail, où différents systèmes de signes sont en contact, ceux-ci ne restent pas autonomes les uns des autres ; ils subissent des phénomènes de mélange. Pour s'en tenir aux sémiotiques de l'oral et de l'écrit, on note que certains genres* discursifs comme l'exposé oral empruntent aux règles de fonctionnement de l'écrit : parler brièvement, organiser sa parole selon un système de listes. De façon symétrique, de nombreux écrits de travail empruntent à l'oral, en particulier les écrits « à plusieurs mains » (plurigraphie*) dans lesquels de véritables dialogues se construisent où les différents agents chargés de remplir une fiche ou un tableau sont conduits à se répondre, à se gloser, à s'opposer, sur un même support, aux scripteurs précédents.

▶ **Médiologie, Situation de communication**

J. B.

Poétique (fonction –) ☞ Fonctions du langage

Point de vue

La notion de **point de vue** joue un rôle central dans deux problématiques étroitement liées : la *narratologie* et la *polyphonie*.

I. Dans la théorie polyphonique ☞ Polyphonie

II. En narratologie

Cette notion interdisciplinaire a été étudiée aussi bien par les sémiotiques du récit (Genette 1972, Lintvelt 1981), que de la peinture (Fontanille 1989 et 1995) et du cinéma (Jost 1986). Après avoir mis en évidence l'importance de l'instance du narrateur, délégué par l'auteur pour raconter (récit*), la narratologie a affiné la question de la prise en charge des énoncés non plus sous l'angle de *qui raconte ?* (la *voix* pour Genette 1972), mais de *qui voit ?* (le *mode*). On a alors parlé de *vision avec*, *vision du dehors* et *vision par-derrière* (Pouillon 1946), de *focalisation interne*, *focalisation externe* et *focalisation zéro* (Genette 1972). Les travaux critiques (Bal 1977, Vitoux 1982, 1988) ont successivement distingué les instances du *focalisateur* et du *focalisé*, de ce qui est perceptible par les sens *(focalisé externe)* et de ce qui ne l'est pas *(focalisé interne)*.

A. Rabatel (1997, 1998) a porté une attention plus linguistique à la question et proposé une critique radicale de la tendance à limiter à la vue une problématique qui porte conjointement sur la *perception* et le *savoir*. Dépassant les difficiles distinctions entre focalisation externe et focalisation zéro, il a ramené la question des instances focalisatrices aux deux seuls *point de vue du narrateur* (narrateur ou simple voix narrative) et *point de vue du (des) personnage(s)*. Chacune de ces instances peut adopter une *vision interne* ou une *vision externe* du focalisé (entre l'externe et l'interne, le rapport est moins d'opposition que de degré). Qu'il soit interne ou externe, le point de vue du personnage ou du narrateur peut, en termes de *volume de profondeur du savoir*, être soit *limité*, soit *étendu* et porté, dans les deux cas, par des *expressions subjectivisantes* ou *objectivisantes*.

De cette approche linguistique d'un phénomène qui déborde le cadre de la seule narratologie littéraire, il découle que : « Ce qui apparaît déterminant, ce n'est plus [...] "qui" voit ou "qui" sait, c'est l'ana-

lyse concrète de la référentialisation du focalisé et, à partir d'elle, le repérage de l'énonciateur responsable des choix de référentialisation » (Rabatel 1998 : 58-59). En mettant l'accent sur **« l'effet-point de vue »**, Rabatel insiste sur la mise en texte (schématisation*) qui, par le biais des diverses modalités de présentation du référent, influe instructionnellement sur la construction du sens par l'interprétant.

▶ **Énonciation, Récit**

J.-M. A.

Polémique

Catégorie d'un maniement malaisé car elle s'emploie à la fois comme substantif (« une polémique ») pour référer à *un ensemble de textes* et comme adjectif pour référer à *un certain régime discursif* (« un texte polémique »). Elle peut en outre intervenir à des niveaux très différents du discours, celui de ses conditions de possibilité comme celui de ses marques de surface.

Comme substantif, une **polémique** est une succession plus ou moins longue de textes qui s'opposent sur une « question », un sujet de débat, ou un réseau de questions connexes. M. Dascal (1998) propose de distinguer entre **dispute** (les « dialogues de sourds » où « aucun effort sérieux n'est tenté, ou n'est possible, pour amener l'adversaire à changer de position »), les **discussions** (où « les adversaires partagent des assomptions, des méthodes et des buts qui permettent de résoudre l'opposition ») ; entre ces deux extrêmes, les **controverses,** qui sont « longues, ouvertes, non-conclusives et "recyclables" dans le cours de l'histoire », sans pour autant être irrationnelles ou émotives, comme dans le cas des disputes ; la controverse se développe en effet sur la base de divergences de fond entre positionnements* (Windisch 1987), donnant le sentiment d'un « débat immobile » (Doury 1997). Néanmoins, il ne peut y avoir controverse que si les adversaires partagent un certain nombre de présupposés. Le caractère « recyclable » des polémiques fait qu'il se constitue une *mémoire* polémique* (Maingueneau 1987 : 92) des luttes antérieures ; ainsi l'affaire Dreyfus pour les intellectuels de gauche ou la condamnation de Galilée pour les rationalistes (Doury 1997 : 143). Une manière de rendre raison de ces controverses sans issue est de postuler une « interincompréhension » constitutive, chaque positionnement se

définissant par une relation réglée avec d'autres dont se soutient tacitement son identité (Maingueneau 1984) ; ce qui illustrerait la primauté de l'interdiscours*.

Comme adjectif, « polémique » réfère à un certain régime du discours où la parole a une visée réfutative intense : « Le discours polémique est un discours *disqualifiant*, c'est-à-dire qu'il attaque une *cible*, et qu'il met au service de cette visée pragmatique dominante [...] tout l'arsenal de ses procédés rhétoriques et argumentatifs » (Kerbrat-Orecchioni 1980 c : 13). Charaudeau (1998 b) propose de réserver le terme de « polémique » (« stratégie polémique », « attitude discursive polémique », « rapports polémiques »...) aux cas où le locuteur implique l'interlocuteur dans son énonciation en utilisant des arguments qui mettent celui-ci en cause, non seulement comme personne (arguments *ad personam*), mais comme sujet défendant une position, engagé dans celle-ci et donc responsable de ce qui est contesté par le locuteur. Il distingue donc le simple échange d'arguments à propos d'un thème (comme dans un colloque scientifique) et le débat polémique, échange d'arguments mettant l'autre en cause (comme dans les débats politiques).

On a cherché à répertorier les *procédés* caractéristiques de la relation polémique et les genres qui les mobilisent de manière privilégiée (satire, pamphlet...) (Angenot 1980). Il peut s'agir de phénomènes d'énonciation localisés (insultes, apostrophes, négation, adjectifs fortement axiologues, formules phatiques (« dites donc », « tu penses ! »...), de techniques argumentatives (citations tronquées, amalgame...), etc. Mais, au-delà des « procédés », il faut savoir restituer l'ensemble de la scène* d'énonciation qui sous-tend le discours polémique : comment l'énonciateur légitime la place d'où il parle, celle à laquelle il affecte son adversaire, comment il légitime la relation polémique elle-même...

Polémique et discursivité

Le polémique peut servir à caractériser la discursivité. Une certaine interprétation de la pragmatique place ainsi l'affrontement au cœur de l'activité langagière. Cela peut valoir : (1) Pour les interactions ordinaires : ainsi O. Ducrot, après avoir dit que « la valeur sémantique de l'énoncé, comme celle d'une pièce des échecs, devrait se décrire, partiellement au moins, comme une valeur polémique », ajoute : « Faut-

il maintenir ce "partiellement" ? » (1972 b : 34). Il en va de même dans la théorie des « faces* » (Brown et Levinson 1978) qui veut rendre compte des relations interpersonnelles dans l'échange verbal. (2) Pour les positionnements* doctrinaux : F. Cossutta (2000 : 175) propose de distinguer le **polémisme** (niveau constitutif d'une adversité structurelle entre deux positionnements), de la **polémicité** (les multiples manifestations textuelles de cette adversité) et de la **polémique** (son déploiement dans un espace et à travers des genres déterminés).

▶ **Adoucisseur, Dialogisme, Face, Interaction, Interdiscours, Malentendu, Politesse**

D. M.

Politesse

L'une des caractéristiques les plus remarquables des développements récents de la pragmatique linguistique est l'intérêt porté au fonctionnement de la **politesse** dans les interactions verbales, intérêt corrélatif de la reconnaissance de l'importance du niveau de la relation* interpersonnelle. De cette prise de conscience est né, vers la fin des années 70, un nouveau domaine d'investigation, qui a suscité dans les années 80-90 une véritable explosion des recherches. Alors qu'auparavant la réflexion sur la politesse restait consignée dans des traités à caractère normatif – les « manuels » et autres ouvrages de la « littérature du savoir-vivre » (Lacroix 1990 ; Picard 1995 ; Montandon éd., 1995) –, elle a donné lieu récemment à une foule d'études aussi bien théoriques que descriptives : il s'agit de voir quelle place occupe et quel rôle joue la politesse dans les interactions quotidiennes, et de décrire *l'ensemble des procédés mis en œuvre pour préserver le caractère harmonieux de la relation interpersonnelle* ; procédés extrêmement nombreux et divers qui, loin d'être confinés dans les fameuses « formules », mobilisent en réalité une part importante du matériel produit dans l'interaction.

Territoire et face

Parmi les principales propositions théoriques qui ont contribué à la constitution de ce champ, mentionnons : R. Lakoff (1973), qui propose d'ajouter aux maximes* conversationnelles de H.P. Grice un principe de type « Soyez poli », qu'elle détaille en trois règles : *Formalité*

(Ne vous imposez pas, tenez-vous à l'écart), *Hésitation* (Laissez à votre interlocuteur le choix) et *Camaraderie* (Agissez comme si vous et votre partenaire étiez égaux ; mettez-le à l'aise) ; ou G.N. Leech (1983), dont l'approche est plus systématique que celle de R. Lakoff : Leech considère lui aussi qu'aux côtés du **CP** (« *Cooperation Principle* » de Grice, ensemble des maximes conversationnelles) il convient d'admettre un **PP** *(« Politeness Principle »)*, mais son système de règles de politesse s'articule de façon cohérente sur les notions de « coût » et de « bénéfice », recouvrant un certain nombre de maximes (Tact, Générosité, Approbation, Modestie, Accord, Sympathie) et de sous-maximes.

Mais c'est à P. Brown et S. Levinson (1978, 1987) que l'on doit le cadre théorique le plus élaboré, célèbre et exploité, et bien sûr aussi le plus critiqué. Le modèle « B-L » de la politesse s'inspire directement d'E. Goffman : il se fonde sur les notions de **territoire*** et de **face***, respectivement rebaptisés par ces auteurs « face négative » et « face positive ». En même temps, Brown et Levinson « recyclent » la notion d'acte* de langage en s'intéressant aux effets que ceux-ci peuvent avoir sur les « faces » des participants : il apparaît en effet que les actes que l'on est amené à produire dans l'interaction sont pour la plupart à quelque titre « menaçants » pour l'une et/ou l'autre face des partenaires en présence, ce sont des ***Face Threatening Acts*** ou **FTAs**. Or les participants ont tous un « désir de face » *(face-want)*. Les faces sont donc, contradictoirement, cibles de menaces permanentes et objets d'un désir de préservation. Comment les interactants parviennent-ils à résoudre cette contradiction ? Pour E. Goffman : en accomplissant un « travail de figuration » *(face-work)*, ce terme désignant « tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne (y compris elle-même) » ; pour P. Brown et S. Levinson : en mettant en œuvre diverses *stratégies de politesse*, qui pour la plupart se ramènent à des procédés d'adoucissement des FTAs, la politesse apparaissant dans cette perspective comme *un moyen de concilier le désir mutuel de préservation des faces, avec le fait que la plupart des actes de langage sont potentiellement menaçants pour telle ou telle de ces mêmes faces.* À partir de là, l'essentiel du travail de Brown et Levinson consiste à faire l'inventaire de ces différentes stratégies, des **adoucisseurs*** entre lesquels le locuteur choisit en fonction de trois facteurs : le *degré de gravité* du FTA, la *« distance sociale »* qui existe entre les participants (fac-

teur D), et *leur relation de « pouvoir »* (facteur P), l'idée étant que la politesse d'un énoncé doit en principe croître en même temps que P, D et le poids du FTA.

Ce modèle s'est vu reprocher de reposer sur une conception par trop négative, voire « paranoïde », de la politesse, représentant le champ de l'interaction comme un terrain miné par toutes sortes de FTAs que les interactants passent leur temps à tenter de désamorcer. Or la politesse peut consister non seulement en un adoucissement de menaces, mais aussi, plus positivement, en une production d'« anti-menaces » : certains actes, comme le compliment, le remerciement ou le vœu, ont un caractère non point tant menaçant que valorisant pour les faces. Il est donc nécessaire d'accorder dans le système une place à ces actes qui constituent en quelque sorte le pendant positif des FTAs ; actes baptisés, par C. Kerbrat-Orecchioni (1996), ***Face Flattering Acts*** (actes « cajoleurs »), ou **FFAs** (d'autres parlant dans le même sens de *Face Enhancing Acts*, *Face Giving Acts*, ou *Face Supporting Acts*). La distinction FTA *vs* FFA (sans parler des actes « mixtes ») a en outre le mérite de clarifier corrélativement la distinction entre **politesse négative** (laquelle consiste essentiellement à adoucir les FTAs) et **politesse positive** (laquelle consiste à produire des FFAs, de préférence renforcés).

À partir de ces notions de base : *face négative* vs *positive*, *FTA* vs *FFA*, *politesse négative* vs *politesse positive*, ainsi que *politesse* vs *non-politesse* vs *impolitesse*, il est possible de dégager un système cohérent de règles, et de voir comment elles fonctionnent dans différentes situations communicatives et dans différentes cultures (car si les principes généraux de la politesse semblent universels, et si même un certain nombre de procédés se retrouvent dans des langues et des cultures très différentes les unes des autres, on observe aussi dans ce domaine des variations importantes, qui sont aujourd'hui l'objet de vifs débats dans le champ de la pragmatique contrastive).

Encodage et décodage

Quoi qu'il en soit, le « modèle B-L remanié » possède un pouvoir descriptif et explicatif considérable (pour d'autres illustrations, voir Kerbrat-Orecchioni 1992 : 2e partie) :

En ce qui concerne les opérations d'encodage, la politesse joue un rôle déterminant dans le choix des formulations. Le cas le plus specta-

culaire est évidemment celui des actes* de langage indirects : pourquoi s'embarrasse-t-on de formules telles que « Tu pourrais fermer la fenêtre ? », alors que « Ferme la fenêtre » dit la même chose plus simplement et plus clairement ? C'est qu'ayant des allures moins coercitives, la formulation indirecte brutalise moins la face du destinataire : le coût cognitif supplémentaire (pour l'encodeur comme pour le décodeur) est très largement compensé par le bénéfice psychologique qu'ils en tirent l'un comme l'autre. Autre exemple d'actes indirects conventionnels : dans un café, le garçon peut très normalement demander au client ce qu'il désire à l'aide de la formule « Vous prenez quelque chose ? », alors que le client peut difficilement demander au garçon combien il lui doit à l'aide de la formule « Je vous dois quelque chose ? ». C'est qu'il est poli pour le garçon de ne pas sembler contraindre le client à consommer, alors qu'il ne serait guère poli pour le client de sembler n'être pas obligé de payer sa consommation. Mais le PP permet aussi d'expliquer bien d'autres phénomènes, comme le fait que les FTAs soient très généralement adoucis (ou « litotisés »), alors que les FFAs sont volontiers renforcés (ou « hyperbolisés » : « merci beaucoup / mille fois / infiniment », mais « merci un peu » est pragmatiquement agrammatical) ; ou bien encore ce qu'il est convenu d'appeler l'« organisation préférentielle des échanges*» : si les enchaînements positifs sont généralement « préférés » aux enchaînements négatifs, c'est qu'ils sont généralement plus polis – dès lors que ce n'est pas le cas, l'enchaînement négatif cesse d'être non-préféré, par exemple après un compliment (application de la « loi de modestie »).

En ce qui concerne les opérations de décodage, le « PP » rend des services comparables à ceux du « CP » : il explique par exemple qu'en situation de visite une offre telle que « Asseyez-vous donc cinq minutes » sera régulièrement interprétée comme « cinq minutes au moins » (alors que la « maxime de quantité », ou « loi d'exhaustivité », imposerait plutôt une implicature* du type « cinq minutes *au plus* »). Les théories de la politesse sont donc fort utiles au linguiste : elles montrent que, dans le système de la langue, sont inscrits un grand nombre de faits dont l'existence ne se justifie – et qui ne sont interprétables – que par rapport aux exigences de la politesse, c'est-à-dire conformément à l'étymologie du mot, à la nécessité de *polir* ses comportements afin de les rendre moins blessants pour les faces d'autrui – faits fort hétérogènes en apparence, et que la linguistique avait trai-

tés jusque-là en ordre dispersé, dans le cadre de la rhétorique d figures (euphémisme*, litote*, hyperbole*, etc.), ou de la pragm tique contemporaine (actes* de langage indirects), mais qui se me tent à *faire système* dès lors qu'on les rapporte aux principes d la politesse.

Parallèlement, ces théories démontrent l'*importance sociale de politesse*. Même si tout ne se ramène pas à des questions de fac même si la politesse n'est pas de mise dans toutes les situation même si elle n'est que « vertu des apparences », la politesse ne réduit pas à une simple collection de règles formelles plus ou moi arbitraires : elle joue un rôle fondamental dans la régulation de la v en société, permettant de concilier les intérêts généralement dép reillés de l'Ego et de l'Alter, et de maintenir un état d'**équilibre** rel tif, et toujours précaire, entre la protection de soi et le ménageme d'autrui. Or c'est sur cet équilibre que repose le bon fonctionneme de l'interaction. Quelles que soient les variations (certes consid rables) des formes qu'elle peut prendre, la politesse est universell car on ne peut concevoir un monde sans « manières » – sans civilité c'est la guerre civile. Même le Cyberespace n'échappe pas aux règl du savoir-vivre : c'est la *Netiquette*, qui rend possible la cohabitatio entre internautes, et dont on pourrait montrer qu'elle se ramèn aux principes « brown-levinsoniens » de respect du territoire et de face d'autrui.

La politesse n'est autre qu'*une machine à maintenir ou à restaur l'équilibre rituel entre les interactants*, et donc à *fabriquer du conte tement mutuel* (alors que son non-respect déclenche des réactions violent mécontentement : « Il aurait pu *au moins* s'excuser ! », « Il m'a *même pas* remerciée ! ») – conformément à la définition La Bruyère (*Les Caractères*, chap. v) : « Il me semble que l'esprit politesse est une certaine attention à faire que par nos paroles et p nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes. »

▶ **Adoucissseur, Double contrainte, Face, Relation interpersonnel Rituel**

C. K.

Polygraphie ☞ **Travail (discours en situation de –)**

Polylogue ☞ Dialogue

Polyphonie

Terme emprunté à la musique qui réfère au fait que les textes véhiculent, dans la plupart des cas, beaucoup de points de vue différents : l'auteur peut faire parler plusieurs voix à travers son texte. Le terme de **polyphonie** était assez courant dans les années 20. M. Bakhtine lui donne, dans son livre célèbre sur Dostoïevski (1929), une portée et un sens tout à fait nouveaux. Dans ce livre, M. Bakhtine étudie les relations réciproques entre l'auteur et le héros dans l'œuvre de Dostoïevski, et il résume sa description dans la notion de polyphonie. Avec l'intérêt croissant en linguistique pour les aspects pragmatiques et textuels qui s'est manifesté depuis les années 80, le travail de M. Bakhtine a été redécouvert par certains linguistes. Ainsi, en France, O. Ducrot a développé une notion proprement linguistique de la polyphonie dont il se sert pour ses analyses de toute une série de phénomènes linguistiques. En même temps, et indépendamment les uns des autres, les analystes de la littérature ont développé la polyphonie bakhtinienne, et ces dernières années on a tenté de réconcilier les deux approches polyphoniques pour en former un outil efficace pour les analyses de discours.

En linguistique

La polyphonie est associée au niveau de l'*énoncé**. Que l'énoncé renferme des traces des protagonistes de son énonciation est bien connu. Et cela de multiples façons. On peut songer aux pronoms personnels, aux adjectifs subjectifs*, aux modalités*, etc. Cette présence des participants du discours est un phénomène profondément intégré dans la langue naturelle. Celle-ci renvoie en effet constamment à son propre emploi : elle est *sui-référentielle*. Or, si l'on pousse tant soit peu l'analyse de ces aspects, on verra que d'autres points de vue que ceux de l'émetteur et du récepteur peuvent être véhiculés à travers l'énoncé.

C'est le grand mérite d'O. Ducrot d'avoir systématisé cette observation en introduisant la notion de polyphonie dans les études linguistiques (1984 : chap. VIII). L'originalité de son approche réside dans la scission du sujet parlant au niveau de l'énoncé même. Inspiré par

les travaux de G. Genette, qui discerne celui qui voit de celui qui parle, O. Ducrot a introduit une distinction semblable entre le **locuteur*** et les **énonciateurs***. Le *locuteur* est celui qui, selon l'énoncé, est responsable de l'énonciation. Il laisse des traces dans son énoncé comme par exemple les pronoms de la première personne. Le locuteur est à même de mettre en scène des *énonciateurs* qui présentent différents **points* de vue**. Il peut s'associer à certains énonciateurs tout en se dissociant d'autres. Il est important de souligner que tous ces « êtres discursifs » sont des êtres abstraits. Le rapport à l'être parlant réel n'intéresse pas O. Ducrot. Ainsi, si on peut lire sur une bouteille de jus de fruit : « Je me bois sans sucre », c'est le jus de fruit qui est locuteur de cet énoncé.

La polyphonie d'O. Ducrot a eu une grande influence sur la sémantique française. Il n'a cependant jamais développé lui-même une véritable théorie de la polyphonie, et sa terminologie change légèrement d'un travail à l'autre. En s'appuyant sur ses divers travaux et sur les recherches faites par les polyphonistes scandinaves (Nølke et Olsen 2000, voir aussi < www.hum.au.dk/romansk/polyfoni >), on peut néanmoins présenter les points essentiels de la polyphonie linguistique. La négation syntaxique est l'exemple par excellence appliqué par O. Ducrot pour illustrer la polyphonie. Ainsi, dans un énoncé comme :

(1) Ce mur n'est pas blanc.

on a nettement l'impression que deux points de vue (incompatibles) cohabitent :

(1') pdv_1 : "ce mur est blanc"
pdv_2 : "pdv_1 est injustifié"

Si l'émetteur s'est servi de la négation, c'est en effet parce que quelqu'un pense (ou pourrait penser) que le mur est blanc (pdv_1), ce qui est contraire à l'opinion de l'émetteur (pdv_2). Notons qu'alors que pdv_2 (qui prend le contre-pied de pdv_1) est forcément le point de vue de l'émetteur (ce qu'on voit par le fait que celui-ci ne peut pas – dans un discours cohérent – nier avoir ce point de vue), on ne peut pas déduire du seul énoncé *qui* est responsable du premier point de vue. Ce sont des observations de ce genre qui ont inspiré le développement de la théorie linguistique de la polyphonie. L'important est alors que l'existence de ces deux points de vue est marquée dans les maté-

riaux linguistiques mêmes par la présence de la négation « ne... pas ». En effet, elle se révèle dans la nature des enchaînements possibles :

(1) Ce mur n'est pas blanc.
(2) a. – Je le sais.
b. [...], ce que regrette mon voisin.
(3) a. – Pourquoi le serait-il ?
b. [...], ce que croit mon voisin.
c. [...] Au contraire, il est tout noir.

On voit que les réactions (monologales* comme dialogales*) dans (2) renvoient au point de vue (négatif) de l'émetteur, alors que celles de (3) (monologales comme dialogales) enchaînent sur le point de vue positif (sous-jacent) véhiculé à travers (1). Il est remarquable que même les enchaînements monologaux dans (3) s'attachent à ce dernier point de vue, dont l'émetteur se distancie explicitement. Cette double possibilité d'enchaînement n'existerait pas sans la présence de la négation grammaticale.

On saisit ici un trait essentiel de la théorie polyphonique : elle traite des phénomènes qui sont engendrés dans la langue, en principe indépendamment de son emploi. Son objet est ce que disent les énoncés en tant qu'énoncés. La *structure polyphonique* se situe en effet au niveau de la langue (ou de la phrase), et c'est la raison pour laquelle elle ne se découvre pas par une étude des interprétations ou des emplois possibles des énoncés, mais seulement par un examen des (co)textes auxquels ceux-ci sont susceptibles de s'intégrer. En revanche, la structure polyphonique fournit des instructions relatives à l'interprétation de l'énoncé de la phrase, ou plus précisément aux interprétations possibles de l'énoncé. C'est dans ce sens que la théorie polyphonique est une *théorie sémantique discursive, structuraliste et instructionnelle*. Ces instructions peuvent être plus ou moins précises. Dans l'énoncé de (1), l'instruction consiste à faire comprendre au récepteur que deux points de vue contradictoires sont en jeu, un positif, l'autre négatif, et que l'émetteur s'associe au dernier. Mais elle n'exprime rien quant à la source du point de vue positif. L'*output* linguistique sera donc à concevoir comme une structure renfermant quelques variables. Dans notre cas spécifique, la valeur d'une des variables est précisée, alors que celle de l'autre reste tout à fait ouverte. Dans le processus interprétatif, le récepteur physique cherchera alors automatiquement (et inconsciemment) à découvrir l'iden-

tité de celui qui est responsable de l'autre point de vue (en l'occurrence pdv_1). Le résultat de ce procédé est la création d'une *configuration polyphonique* qui fait partie de sa compréhension du texte pris dans sa globalité.

La théorie polyphonique a une autre source d'inspiration : l'exemple (1), classique dans la littérature portant sur la polyphonie, est emprunté aux travaux du philosophe H. Bergson qui analyse en détail l'exemple « Cette table n'est pas blanche » (1957 : 287). D'une manière générale, ce n'est pas par hasard si la théorie polyphonique linguistique s'est développée en France où l'on connaît depuis C. Bally, en passant par É. Benveniste, jusqu'à nos jours une forte tradition pour une linguistique énonciative. La négation n'est cependant pas le seul phénomène linguistique qui se prête à un traitement polyphonique. C'est ainsi qu'on trouve des analyses polyphoniques de phénomènes aussi divers que les modalités, les connecteurs*, l'argumentation*, la présupposition*, l'ironie* et le discours* rapporté, pour ne mentionner que quelques exemples. La polyphonie nous offre ainsi un cadre théorique qui nous permet de déceler des rapports systématiques entre phénomènes souvent conçus comme indépendants les uns des autres.

En analyse de discours

La polyphonie d'O. Ducrot a été adoptée et adaptée par de nombreux chercheurs en linguistique et en analyse de discours. Souvent, la polyphonie intervient pour traiter de problèmes associés aux diverses formes de discours rapporté (ou représenté). Dans le modèle de l'organisation du discours développé à Genève autour d'E. Roulet (Roulet *et al.* 2001), l'*organisation polyphonique* occupe une place centrale. L'acception genevoise de la polyphonie se distingue sur deux points essentiels de celle d'O. Ducrot. (1) Son domaine d'application est *plus étendu.* À l'opposé d'O. Ducrot qui s'en tient à l'analyse d'énoncés ou de brefs segments isolés, le modèle de Genève situe la description polyphonique dans un cadre plus large en insistant sur ses rapports à d'autres aspects de l'organisation du discours. La polyphonie est donc une notion complexe qui se construit à partir de notions plus primitives. (2) Son domaine conceptuel est *plus restreint et moins abstrait.* Se centrant sur le traitement des diverses formes de discours représenté, cette approche polyphonique n'a pas recours aux « énoncia-

teurs » ou aux « points de vue » d'O. Ducrot. Pour les Genevois, il y a polyphonie seulement s'il y a *plusieurs locuteurs* – réels ou représentés. Ainsi la négation n'est pas un marqueur polyphonique dans cette approche.

On rencontre le terme de « polyphonie » dans beaucoup de contextes différents et très souvent dans des acceptions plus ou moins intuitives ou impressionnistes. Cela s'explique sans doute par la souplesse de la notion, intuitivement compréhensible. La polyphonie semble jouer à plusieurs niveaux de l'analyse. Indiquée par divers moyens linguistiques (lexicaux, syntaxiques, etc.), elle se manifeste dans l'interprétation du discours. On parlera aussi bien de marqueurs polyphoniques au niveau des *énoncés* que de *textes* et même de *genres** polyphoniques. Or le concept reste-t-il le même ? Il est clair que les différentes acceptions divergent sur des points essentiels. La polyphonie *linguistique* se situe au niveau de la *langue*, restant ainsi une notion purement *abstraite* ; la polyphonie de l'*analyse de discours* est un phénomène de *parole* et en ce sens *concret*. La polyphonie *littéraire*, enfin, qui reste dans la tradition bakhtinienne, concerne les rapports multiples qu'entretiennent auteur, personnages, voix anonymes (le « on-dit »), différents niveaux stylistiques, etc. : on parlera de « polyphonie » s'il s'établit dans le texte un jeu entre plusieurs voix. Or rien ne semble empêcher la collaboration des différentes approches. On pourrait imaginer un modèle modulaire où l'analyse linguistique fournirait des matériaux à l'analyse de discours qui, à son tour, servirait aux analyses littéraires. Ou bien, en sens inverse, que les analyses littéraires et de discours fourniraient des données au développement de la théorisation linguistique. C'est la polyphonie dans tous ses états.

▶ **Dialogisme, Dialogue, Discours rapporté, Énonciation, Ironie, Modalisation, Point de vue**

H. N.

Ponctuation

Dimension longtemps négligée de l'étude des textes, la **ponctuation** est passée aujourd'hui au centre des préoccupations. On attribue aux conservateurs de la bibliothèque d'Alexandrie, à Aristophane de Byzance en particulier, la première ponctuation systématique des

textes. Il s'agissait avant tout de faciliter l'oralisation d'écrits prestigieux. Mais il a fallu attendre l'imprimerie pour que s'impose un système détaillé et contraignant de signes, que l'on utilise massivement les blancs et que se développe une véritable *mise en pages*, c'est-à-dire un « ensemble de techniques visuelles d'organisation et de présentation de l'objet-livre, qui vont du blanc des mots aux blancs des pages, en passant par tous les procédés intérieurs et extérieurs au texte, permettant son arrangement et sa mise en valeur » (Catach 1994 : 9).

Quelques caractéristiques de la ponctuation

La ponctuation est le produit d'une longue histoire, non un système conçu d'un seul tenant. C'est « un système de signes non alphabétiques, plus ou moins "idéographiques" » qui « fonctionnent comme des signes linguistiques, et cependant n'ont en général aucune correspondance articulatoire » (Catach 1980 : 16) ; ils sont pour la plupart non prononçables. La correspondance entre ces signes visibles et la prosodie* ne peut en effet qu'être indirecte : si la prosodie se déroule dans le temps, est indissociable du message linguistique et non-discrète, la ponctuation s'inscrit dans l'espace, ses signes sont isolables et discrets (absence/présence).

Les théories modernes de la ponctuation

La ponctuation n'a pas été une préoccupation majeure de la linguistique moderne, qui, contre la tradition philologique à laquelle elle s'arrachait, a affirmé le caractère foncièrement *oral* de la langue. Jusque dans les années 70, peu d'ouvrages en France ont été consacrés à ce sujet : on signalera ceux de H. Sensine (1930) et de J. Damourette (1939). Ce dernier distingue deux types de signes de ponctuation : ceux qui indiquent les *pauses* (virgule, point-virgule, point) et ceux qui indiquent la *mélodie* (deux-points, points d'interrogation, d'exclamation, de suspension, guillemets, parenthèses, crochets, tiret) ; mais ces deux fonctions peuvent être cumulées... À partir des années 70, c'est surtout N. Catach qui a donné son importance à la ponctuation, conjointement à ses recherches sur l'orthographe ; témoigne de ces travaux le numéro 45 de *Langue française* (1980). Parallèlement, la linguiste russe L.G. Védénina avait développé une recherche sur ce thème qui a vu le jour tardivement (Védénina 1989). Par la suite, les

travaux de J. Anis ont poussé plus loin dans le sens d'une autonomisation du signifiant graphique à l'égard de l'oral (Anis éd., 1983).

La difficulté vient de ce qu'écrit et oral sont partiellement parallèles, tout en étant soumis à des structurations hétéronomes. Si certains théoriciens insistent sur la dépendance de la ponctuation à l'égard de l'oralité, dont elle serait une sorte d'auxiliaire, d'autres lui accordent une grande autonomie (pour une synthèse : Jaffré 1991). C'est là un choix qu'il est difficile de valider empiriquement : toute théorie de la ponctuation engage une certaine conception de la communication verbale.

Autonomie ou non du système graphique ?

La théorie de N. Catach part du postulat que les locuteurs cultivés modernes disposent de deux accès distincts à la langue, oral et écrit, qui ont des caractéristiques propres et complémentaires ; la langue, L, transformée sous l'influence de l'écriture, acquiert de nouvelles capacités, devenant « L prime » (1994 : 97). En outre, une lecture peut être orale (cf. le lecteur débutant), visuelle (lecture rapide) ou à la fois orale et visuelle (forme de lecture dominante). La ponctuation joue sur deux axes : d'un côté elle « rejoint et complète, dans la mesure du possible (car elle est sobre), les informations de la langue orale », de l'autre « elle a un ordre graphique interne que l'on peut dire dans une certaine mesure "autonome" » (1994 : 52-53). N. Catach distingue la ponctuation *de texte*, au-delà de la phrase, la ponctuation *de phrase* et la ponctuation *de mot*, et lui reconnaît trois fonctions majeures : unir et séparer les mots à divers niveaux (fonction syntaxique), mettre en correspondance avec l'oral (fonction prosodique*), compléter ou suppléer les mots (fonction sémantique). Un même signe peut cependant avoir plusieurs fonctions.

L.G. Védénina (1989) revendique une conception large de la ponctuation, qui l'associe à la typographie et à la mise en pages. Elle reconnaît la fonction syntaxique et la fonction sémantique de la ponctuation et insiste sur sa fonction *communicative*, fondamentale en français. Cette fonction « communicative » relève de l'actualisation*, du passage de la langue au discours, et de l'énonciation* en tant que celle-ci permet de répartir thème* et rhème. Sans récuser le lien entre oral et ponctuation, L.G. Védénina souligne l'asymétrie entre le système de l'oral et celui de l'écrit.

En revanche, la conception « autonomiste », bien représentée par J. Anis (1983, 1989 ; Anis, Chiss et Puech 1988), défend « une graphématique autonome » (1983) : « L'autonomisme traite la langue écrite comme un système spécifique en interaction relative avec la langue parlée », alors que « le phonocentrisme traite la langue écrite comme une représentation déformée de la langue parlée » et « le phonographisme traite la langue écrite comme une représentation structurale de la langue parlée intégrant également des caractéristiques spécifiques » (Anis, Chiss et Puech 1988 : 77). Trois classes de « graphèmes » sont distinguées : les graphèmes *alphabétiques* (« alphagrammes), les graphèmes *ponctuo-typographiques* (ou « topogrammes ») et les graphèmes *logogrammatiques* (« logogrammes ») qui ont un rôle marginal. La ponctuation au sens traditionnel est constituée de « topogrammes » ; on distingue les topogrammes « détachés », qui sont indépendants dans la chaîne graphique, et les topogrammes « liés », qui modifient les alphagrammes (l'italique par exemple). Quatre grandes fonctions sont attribuées à la ponctuation : *démarcation* (blanc entre mots, majuscules, alinéa...), *modalisation** (points d'interrogation, d'exclamation...), *hiérarchisation* (progression* thématique, parenthèses*...), indication de *polyphonie** (distinction de plans énonciatifs : marques de discours* rapporté...).

En analyse du discours

On ne peut pas raisonner seulement en termes de système. La ponctuation est très sensible au statut pragmatique des textes, en particulier aux genres* de discours et aux conditions médiologiques*. Dans un régime où l'oralité domine, la ponctuation est d'abord un auxiliaire pour l'oralisation d'un écrit. Tant que l'écrit se présente sous forme de rouleaux (« volumen »), la notion de « mise en pages » n'a pas grand sens. Dans une civilisation de l'imprimé, en revanche, c'est la dimension visuelle de la ponctuation qui l'emporte : la ponctuation dispose dans l'espace un texte pour un lecteur qui lit en son for intérieur. Mais, même quand domine l'oralité, il est des genres de discours prestigieux pour lesquels on se soucie d'esthétique (cf. les manuscrits médiévaux enluminés, où l'on a besoin de séparer texte proprement dit et gloses). Plus largement, la ponctuation apparaît inséparable des normes propres à chaque genre de discours, elles-mêmes relatives à des publics et à des pratiques de lecture spécifiques. Enfin, on ne sau-

rait négliger le rôle de la subjectivité qui produit le texte. Cela est évident pour les énoncés littéraires (Lorenceau 1980, Herschberg-Pierrot 1993, Serça 1997 : I, 1), surtout depuis le romantisme, mais même dans des genres contraints, il existe de multiples stratégies de ponctuation. L'avènement des supports informatiques ouvre de nouvelles possibilités à la ponctuation ; la numérisation permet de détacher le texte du support papier et offre à n'importe quel scripteur des ressources typographiques supérieures à celles dont disposaient les imprimeurs traditionnels.

▶ **Écrit / oral, Guillemets, Segmentation graphique**

D. M.

Portrait discursif

Cette notion, introduite par Moirand (1988 a, b), réfère à la représentation qu'un locuteur transmet de lui-même à travers son énonciation, c'est-à-dire à travers la façon dont il s'inscrit en tant qu'énonciateur* dans la matérialité textuelle, et souvent non volontairement : « Ces portraits sont *montrés* par l'énonciation, ils ne sont pas explicités » (Maingueneau 1991: 104).

On peut la rapprocher partiellement de ce que J.-B. Grize désigne par l'image du locuteur dans le modèle qu'il propose de la schématisation*, lorsqu'« on est en présence de la superposition de deux phénomènes : celui de l'image du locuteur et, si je puis dire, celui de son "portrait". Ainsi, dans une nature morte, le peintre donne une image de lui par sa façon de peindre » (Grize 1978 : 49-50), et qu'il distingue de la notion de représentation dans le même modèle : « Je distinguerai les représentations des images par ceci que les représentations sont celles du locuteur, tandis que les *images* sont proposées par le discours. Les images sont ce que la schématisation donne à voir. Les représentations ne peuvent être inférées qu'à partir d'indices, les images peuvent, en principe, être décrites sur la base des configurations discursives » (*ibid.* : 48).

Mais, dans le cadre d'analyse proposé par S. Moirand, il s'agit de reconstruire le **portrait discursif** d'un locuteur, avec ses variantes au fil du temps ou des genres traversés, à partir de corpus* de textes produits par un même auteur sur une période plus ou moins longue de sa trajectoire, dans un même support (par exemple une revue pédago-

gique, Moirand 1988 a) ou dans des supports différents (par exemple un universitaire qui s'exprime, au cours de sa carrière, dans des revues scientifiques, des colloques divers, des revues associatives ou militantes, des hebdomadaires destinés au grand public, des journaux d'entreprises...). La notion ne peut, dans ce cas, être confondue avec celle d'éthos*.

▶ **Dialogisme, Énonciation, Éthos, Micro-univers, Schématisation**

S. M.

Positionnement

Il s'agit d'une des catégories de base de l'analyse du discours, qui touche à l'instauration et au maintien d'une *identité énonciative*.

Pris dans une acception peu spécifiée, le terme de **positionnement** désigne seulement le fait qu'à travers l'emploi de tel mot, de tel vocabulaire*, de tel registre de langue, de telles tournures, de tel genre* de discours, etc., un locuteur indique comment il se situe dans un espace conflictuel : en utilisant la lexie « lutte des classes », on se positionne comme de gauche ; en parlant sur un ton didactique et avec un vocabulaire technique, on se positionne comme spécialiste, etc.

Dans un champ* discursif, « positionnement » définit plutôt une identité énonciative forte (« *le* discours du parti communiste de telle période », par exemple), un lieu de production discursive bien spécifié. Ce terme désigne à la fois *les opérations* par lesquelles cette identité énonciative se pose et se maintient dans un champ discursif et *cette identité même*. Ambiguïté intéressante car une identité énonciative n'est pas fermée et figée, elle se maintient à travers l'interdiscours par un travail incessant de reconfiguration. Le positionnement ne concerne pas seulement les « contenus », mais les diverses dimensions du discours : il se manifeste aussi bien dans le choix de tels ou tels genres de discours, dans la manière de citer, etc.

Mais « positionnement » s'emploie aussi pour des identités *à faible consistance doctrinale* (une émission de télévision, une campagne de publicité, etc.). C'est ainsi que, pour P. Charaudeau (1998 b), le positionnement correspond à la position qu'occupe un locuteur dans un champ de discussion, aux valeurs qu'il défend (consciemment ou inconsciemment) et qui caractérisent en retour son identité sociale et idéologique. Ces valeurs peuvent être organisées en systèmes de

pensée (doctrines) ou peuvent être simplement organisées en normes de comportement social qui sont alors plus ou moins consciemment adoptées par les sujets sociaux et qui les caractérisent identitairement. On peut donc parler de « positionnement » aussi bien pour le discours politique, médiatique, scolaire...

La notion de positionnement connaît un succès croissant, corrélatif d'une désaffection pour « formation* discursive », sans doute perçue comme trop liée au domaine sociopolitique. Mais pour être opératoire, cette notion doit donc être soigneusement *spécifiée* en fonction des types de discours concernés. Par exemple, dans le discours religieux ou le discours philosophique, les positionnements correspondent en général à des « écoles », des « mouvements » qui se réclament d'une *doctrine*, mais ce n'est pas le cas général.

▶ **Analyse du discours, Champ discursif, Formation discursive, Investissement générique**

D. M.

Pragmatique

Notion employée aussi bien comme nom (« La pragmatique ») que comme adjectif (« Une approche pragmatique ») et dont la valeur est très instable : elle permet de désigner à la fois une *sous-discipline de la linguistique*, un certain *courant d'étude* du discours ou, plus largement, une certaine *conception du langage*.

Du composant pragmatique à la pragmatique

***Employé comme adjectif,* « pragmatique »** peut spécifier un composant de la langue, à côté du composant **sémantique** et du composant **syntaxique**. Cette notion est issue de la tripartition de C. Morris (1938) qui distinguait trois domaines dans l'appréhension de toute langue, qu'elle soit formelle ou naturelle : (1) la **syntaxe**, qui concerne les relations des signes aux autres signes ; (2) la **sémantique**, qui traite de leurs relations avec la réalité ; (3) la **pragmatique**, qui s'intéresse aux relations des signes avec leurs utilisateurs, à leur emploi et à leurs effets. De manière plus générale, quand on parle aujourd'hui de **composant pragmatique** ou quand on dit qu'un phénomène est soumis à des « facteurs pragmatiques », on désigne par là le composant qui traite des processus d'interprétation des énoncés *en contexte* : qu'il

s'agisse de la référence des embrayeurs* ou des déterminants du nom, qu'il s'agisse de la force illocutoire* de l'énoncé, de sa prise en charge par le locuteur (l'énoncé peut être ironique*, par exemple), des implicites* qu'il libère, des connecteurs*, etc.

Comme discipline, « la pragmatique » vise à étudier les phénomènes qui relèvent de ce « composant pragmatique » : « On définira la pragmatique comme l'étude de l'usage du langage, par opposition à l'étude du système linguistique » (Moeschler et Reboul 1994 : 17). Elle s'est en particulier développée à partir des recherches en philosophie du langage de J.L. Austin sur les actes* de langage et de H.P. Grice sur l'implicite*. Tout le monde est à peu près d'accord sur le fait que l'interprétation d'un énoncé ne peut pas prendre en compte seulement l'information linguistique, non-contextuelle ; mais on discute pour savoir si l'on doit distinguer un sens non-contextuel et un sens en contexte, et, si oui, où passe la frontière. Débat aussi entre ceux qui, comme O. Ducrot, revendiquent une « pragmatique intégrée » au système de la langue et ceux qui entendent maintenir une séparation entre sémantique linguistique et pragmatique, cette dernière étant ramenée à une description des procédures non-linguistiques qui permettent dans un second temps l'interprétation des énoncés en contexte. Ce qui est en cause ici, c'est rien de moins que la relative autonomie de la linguistique : la question est de savoir quelle part revient à la sémantique linguistique et quelle part revient au composant pragmatique dans l'interprétation. En général, pour les pragmaticiens, la signification des phrases est conçue comme le produit d'*instructions* attachées à certaines classes de mots. Mais on doit opposer ceux qui revendiquent une pragmatique spécifiquement linguistique (cf. O. Ducrot) et ceux qui, dans une perspective cognitiviste (cf. D. Sperber et D. Wilson), pensent que le traitement pragmatique n'est pas spécialisé mais relèverait du fonctionnement central de la pensée. Une position de compromis consiste à postuler une *interaction* entre pragmatique et linguistique (cf. Moeschler et Reboul 1994 : 495).

La pragmatique comme courant d'étude du discours

Certains (Schiffrin 1994) réservent la dénomination d'« approche pragmatique » à un courant spécifique d'étude du discours dans la ligne de H.P. Grice (1979), qui se fonde sur le principe de coopération* et les maximes* conversationnelles. Dans cette perspective, on consi-

dère comme « pragmatique » toute théorie qui place en son centre des notions comme celles de connaissance partagée et d'inférence*. À cette approche est en effet associée une conception *inférentielle* du sens, selon laquelle les sujets parlants construisent des inférences, en s'appuyant sur le contexte et sur le présupposé que les maximes conversationnelles sont partagées par les deux partenaires. L'intersubjectivité est ainsi au cœur de la sémantique. Le locuteur a l'intention de produire un certain effet sur son interlocuteur et il doit lui faire reconnaître cette intention. On peut considérer que, par bien des aspects, la théorie de la pertinence* (Sperber et Wilson 1989) s'inscrit dans la même lignée.

Comme conception du langage

Dans son acception la moins spécifiée, la pragmatique apparaît moins comme une discipline que comme une manière de caractériser un ensemble très diversifié de travaux (sur les interjections, les connecteurs, la détermination nominale, les proverbes, les rites de politesse*, les interactions* conversationnelles, etc.) qui *récusent une étude immanente* du système linguistique. « Pragmatique » caractérise alors *une certaine conception du langage*, et plus généralement de la communication. F. Latraverse (1987 : 254) parle ainsi d'un « projet pragmatique », dans lequel « il ne s'agit plus de comprendre le langage comme un objet indépendant de la pratique, auquel des propriétés pourraient être reconnues sans mention du fait qu'il sert à effectuer un certain nombre de transactions ». On débouche alors sur une « anthropologie ». À ce titre, la pragmatique traverse l'ensemble des sciences humaines ; elle désigne moins une théorie particulière que l'entrecroisement de divers courants qui partagent un certain nombre d'idées forces. En particulier : (1) la *sémiotique* inspirée du philosophe américain C.S. Peirce ; (2) la théorie des *actes* de langage*, issue des recherches du philosophe anglais J.L. Austin, prolongée par J.R. Searle, sur la dimension illocutoire du langage, sur ce que l'on *fait* en parlant ; (3) l'étude des *inférences* que tirent les participants d'une interaction* (H.P. Grice, D. Sperber et D. Wilson) ; (4) les travaux sur l'*énonciation* linguistique*, qui se sont développés en Europe avec C. Bally, R. Jakobson, É. Benveniste, A. Culioli ; (5) les recherches sur l'*argumentation**; (6) l'étude de l'*interaction* verbale, en particulier d'inspiration ethnométhodologique* ou psychosociologique ; (7) certaines

*théories de la communication**, comme celles de l'École dite de Palo Alto (G. Bateson, P. Watzlavick...).

Une telle conception du langage reprend certaines préoccupations de la rhétorique* traditionnelle en mettant au premier plan la *force des signes* et le caractère *actif* du langage. Elle insiste aussi sur sa *réflexivité* fondamentale (le fait qu'il réfère au monde en montrant sa propre activité énonciative), son caractère *interactif*, son rapport essentiel à un *cadre* permettant d'interpréter les énoncés, sa dimension *juridique* (l'activité de parole est sous-tendue par un réseau serré de droits et d'obligations).

L'analyse du discours entretient des relations étroites avec la pragmatique, appréhendée dans ses diverses facettes. Elle est obligée de s'appuyer constamment sur l'étude de phénomènes comme les connecteurs, la référence nominale, les actes de langage, etc. ; elle est en outre profondément marquée par les idées forces de la conception pragmatique du langage (interactivité, rôle crucial de l'implicite, etc.). Mais chaque courant d'analyse du discours privilégie tel ou tel leitmotiv de la pragmatique. On parle parfois de « pragmatique textuelle » pour une branche de la pragmatique qui prendrait pour objet l'usage des textes. Une telle discipline tend en fait à se confondre avec l'analyse du discours.

▶ **Acte de langage, Analyse du discours, Discours, Implicite, Interaction, Maxime conversationnelle**

D. M.

Pratique discursive

Notion fréquemment employée dans l'analyse du discours francophone depuis la fin des années 60, à la convergence du vocabulaire marxiste de la « praxis » et de celui de M. Foucault. Elle fonctionne tantôt avec un sens peu spécifié, tantôt à l'intérieur de réseaux conceptuels.

Employée avec une valeur peu spécifiée, elle a à peu près les mêmes zones d'usage que « discours ». Utilisé au singulier, **« *la* pratique discursive »** réfère à l'activité discursive en général ; comme terme discret **(« *une* pratique discursive »)**, il réfère à un secteur de cette activité. En fait, en parlant de « pratique discursive » plutôt que de « discours », on effectue un acte de positionnement* théorique : on souligne obli-

quement qu'on considère le discours comme une forme d'action sur le monde en prise essentielle sur des rapports de force sociaux.

Chez M. Foucault (1969 b : 153), « c'est un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative ». M. Foucault met ainsi au premier plan l'*historicité* radicale du discours et les *conditions institutionnelles* de légitimation de l'énonciation.

D. Maingueneau (1984 : 154) parle de pratique discursive quand il s'agit d'appréhender une formation* discursive comme inséparable des communautés* discursives qui la produisent et la diffusent : la formation discursive est alors pensée d'un même mouvement comme *contenu*, comme *mode d'organisation des hommes* et comme *réseau spécifique de circulation* des énoncés.

▶ **Discours, Formation discursive**

D. M.

Pratique langagière

Notion forgée à partir du néologisme « activité "langagière" », introduit par le linguiste A. Culioli dans les années 70, dans l'énoncé suivant : « L'objet de la linguistique est l'étude des langues appréhendées à travers l'activité langagière » (1973). Le néologisme visait à éviter l'ambiguïté du terme « activité linguistique » qui peut désigner tout à la fois l'activité des locuteurs et celle des linguistes. Le terme de **pratique langagière** a été introduit, conjointement à celui de « formation langagière », par J. Boutet *et al.* (1976) : « Nous avançons l'idée d'une formation langagière, entendue comme un ensemble réglé de pratiques langagières, qui organise celles-ci selon des rapports de force en pratiques dominantes et pratiques dominées. »

Pratiques sociales

D'un point de vue empirique, « pratique langagière » renvoie aux notions de « productions verbales », d'« énonciation », de « parole », voire de « performance », mais il s'en distingue d'un point de vue théorique par l'accent mis sur la notion de « pratique » : le langage fait partie de l'ensemble des *pratiques sociales*, que ce soit des pra-

tiques de production, de transformation ou de reproduction. Parler de « pratique », c'est donc insister sur la dimension *praxéologique* de cette activité.

Comme toute pratique sociale, les pratiques langagières sont déterminées et contraintes par le social, et en même temps elles y *produisent des effets*, elles contribuent à le transformer. Dans cette perspective, le langage n'est pas seulement un reflet des structures sociales mais il en est un *composant à part entière*. Ses effets sociaux, s'ils sont certes moins visibles que, par exemple, les pratiques de transformation de la nature, n'en sont pas moins importants. Parler n'est pas seulement une activité représentationnelle, c'est aussi un *acte* par lequel on modifie l'ordre des choses, on fait bouger les relations sociales : « Tout discours, dans sa production, sa circulation, dans les effets qu'il produit à sa réception, est analysable comme processus de transformation idéologique » (Ebel et Fiala 1983).

Cette conception *matérialiste* des pratiques langagières, conçues comme des agents actifs de la construction et de la transformation des situations sociales, s'opposait à la fois à des conceptions *idéalistes* du signe linguistique et aux conceptions *marxistes* du « reflet ». Aujourd'hui, grâce au développement de la *pragmatique*, des théories de l'*énonciation* et de l'*ethnométhodologie** en sciences du langage d'un côté, et grâce à l'essor des théories de l'*action* en sociologie de l'autre, il est devenu usuel de penser le langage comme une action sur le monde : action sur soi, sur autrui et sur les situations ; et non plus seulement comme un instrument de communication ou comme une représentation du monde.

En analyse de discours

Cette notion a été peu utilisée dans le champ de l'analyse du discours issue de M. Foucault et M. Pêcheux : celle de « pratiques* discursives » constituant le cadre théorique de référence. En revanche, elle a été largement reprise dans les travaux plus axés sur l'analyse de discours de type anglo-américain : analyses de conversations, d'interactions, de dialogues oraux et, plus largement, de productions, orales comme écrites, émanant de locuteurs non-institutionnels et non légitimes. On notera qu'elle y est souvent utilisée dans une acception non théorique et qu'elle y est équivalente à « conduite langagière ou verbale » ou à « production verbale ».

En sociolinguistique

On trouve un développement théorique de la notion de « pratique langagière » en particulier chez J. Boutet (1994) et E. Bautier (1995), ces deux auteurs la mettant en relation avec le domaine de la cognition sociale. J. Boutet montre comment l'analyse linguistique de pratiques langagières au travail permet de mettre en évidence des systèmes de *catégorisation* des situations sociales, caractéristiques de groupes sociaux qui énoncent ainsi leurs rapports spécifiques au monde. E. Bautier construit un cadre théorique plus large qui intègre les domaines du langagier, du cognitif et du social : une approche « *sociocognitive* » inspirée, entre autres, par P. Bourdieu et par le psychosociologue anglais B. Bernstein (1975). Par l'étude des pratiques langagières de jeunes et d'adultes, en situation de formation ou professionnelle, E. Bautier montre le travail « cognitivo-langagier » des sujets.

En acquisition du langage

La notion théorique de pratique langagière, en ce qu'elle insiste sur la dimension praxéologique et sociale du langage, est compatible avec les développements de la psycholinguistique issue des recherches du psychologue soviétique L.S. Vygotski. J. Bruner en Angleterre, F. François en France, plus récemment J.-P. Bronckart en Suisse ont proposé une conception du développement du langage fondée sur la notion d'*activité langagière* dans le dialogue. Selon eux, l'enfant n'acquiert pas successivement des systèmes de règles de fonctionnement du système linguistique, comme le pose la psycholinguistique chomskienne et cognitive, mais un ensemble de « conduites langagières », d'« habiletés discursives », de savoir-faire avec le langage, au sein de la communication et du dialogue avec autrui.

▶ **Formation discursive, Formation langagière, Pratique discursive**

J. B.

Praxématique

La **praxématique**, développée par R. Lafont (1973) et son équipe à partir de 1970, se veut un modèle dynamique de la production du sens qui tient compte de la tension entre la pulsion communicative des sujets et la stabilisation d'un sens social.

La praxématique doit à la philosophie marxiste la notion matérialiste de **praxis** (activité de production matérielle) qui souligne l'importance des conditions sociales et des conditions techniques de l'utilisation du langage par des sujets concrets déterminés historiquement (praxis linguistique). Elle s'oppose ainsi aux linguistiques saussurienne ou générativiste. Elle doit sa conception du sujet à la psychanalyse et ses principaux concepts linguistiques à la psycho-systématique de G. Guillaume, à qui elle reprend sa notion d'**opérativité** et sa conceptualisation de l'espace-temps (Bres 1994).

La praxématique a développé des outils d'analyse *linguistique* plutôt qu'une problématique d'analyse du discours : en effet, elle n'a pas pour objet central l'articulation entre organisation langagière et conditions sociales d'utilisation du langage. Toutefois, cette théorie linguistique développe une démarche d'analyse qui intéresse l'analyse du discours par plusieurs aspects. On peut notamment signaler la notion de réglage sémantique du **praxème** – ou outil phonologique de production du sens (Lafont 1973 : 100), substitué au « signe » saussurien et au « mot » traditionnel. Dans leurs analyses concrètes, les praxématiciens ont privilégié des cas où se manifestent des *tensions* entre une valeur d'usage propre au sujet et les contraintes de la communication sociale (Barbéris 1998, Siblot 1997).

Dans une direction qui se rapproche de la sociolinguistique, la praxématique a étudié l'ensemble des représentations qu'une société se donne d'elle-même (ou praxis socioculturelle) en envisageant plus particulièrement la diglossie* occitane et en confrontant les discours minorés aux productions de connaissance linguistique (praxis de la linguistique, Bres 1993). La vitalité de ce courant se manifeste notamment à travers une revue, *Les Cahiers de praxématique.*

S. B.-R.

Praxème ☞ Praxématique

Praxéogramme

Schéma d'actions verbales ou non-verbales qui correspond à la *représentation cognitive intériorisée* que l'on a du déroulement d'une interaction (par exemple, les différentes étapes que l'on suit dans un aéroport international lorsqu'on prend l'avion), et qui sert en quelque sorte de *patron* à la gestion d'une situation de communication sté-

réotypée, ou d'un genre discursif monologal*, permettant à chacun de planifier l'ordre de ses activités et de ses interventions verbales.

Pour K. Ehlich et J. Rehbein, qui ont proposé cette notion en 1972 (« De la constitution d'unités pragmatiques dans une institution : le restaurant »), il s'agissait de dépasser les conceptions trop exclusivement linguistiques des actes* de langage de J.L. Austin et de J.R. Searle et de prendre en compte le contexte institutionnel et social (voire politique, car leur analyse s'inscrit dans une critique marxiste représentative de certains courants en Allemagne à cette époque) et d'articuler une théorie de l'action à une théorie de la production du discours. À partir d'un exemple concret, les représentations praxéologiques de ce qui se passe au restaurant (les interactions entre garçons et clients, entre garçons et personnel de cuisine...), ils proposent des unités discursives plus larges **(les pragmèmes)** qui mêlent des actions non-verbales (entrer, s'asseoir, manger...) à des actes verbaux (commander, appeler...) en fonction d'un déroulement normé que l'on a intériorisé. Ces unités peuvent s'inscrire dans des suites de pragmèmes **(les hyperpragmèmes)**, qu'il s'avère difficile d'interrompre ou d'intervertir (de la commande des plats au paiement de l'addition).

Schéma

Dans le domaine des sciences cognitives, on s'est intéressé à la manière dont les connaissances, les croyances, les expériences humaines sont emmagasinées, répertoriées, classées dans notre mémoire. Ainsi le stockage en mémoire du déroulement de la plupart de nos activités quotidiennes et professionnelles, et qui serait à la base des processus de compréhension et de production, aurait la forme d'un *schéma* : « On parle également en des sens très voisins de "script", de "scénario", de "cadre" pour désigner, en science cognitive, les formes stéréotypiques de savoir qui permettent de s'orienter dans les situations sociales. La totalité des schémas dont dispose un individu constitue sa compétence d'action » (Bange 1992 : 211). C'est en effet dans un autre cadre de recherches que celui de K. Ehlich et J. Rehbein, en traitement automatique des langues, que R.C. Schank et R.P. Abelson (1977) introduisent la notion de **script*** pour analyser des textes référant à des actions stéréotypées inscrites dans un déroulement normé (ou dans des déroulements parallèles connectés) ; ils

l'étendent ensuite, compte tenu des critiques qu'on leur a faites, à des situations moins stéréotypées, essentiellement narratives, pour lesquelles sera proposée la notion de **plan** ; et comme le schéma proposé est alors structuré en différentes *scènes*, cela explique l'introduction du terme **scénario**, en particulier dans l'analyse des dialogues et des interactions verbales.

Dans le domaine de l'analyse des interactions, le terme de **scénario***, qui voisine avec celui de **cadre**, paraît plus fréquemment utilisé pour définir une compétence d'action qui permettrait aux individus de gérer les situations qu'ils rencontrent au fur et à mesure de leur déroulement, mais sans toujours conserver sa dimension cognitive, le terme devenant alors synonyme de *canevas,* utilisé en formation pour préparer les trames narratives des jeux de rôles. À l'inverse, E. Roulet et son équipe subdivisent les connaissances intériorisées en deux types de représentations mentales, les représentations conceptuelles portant sur les êtres et les choses, et les représentations praxéologiques qui « consistent en des schémas d'actions et présentent les différents parcours rendus possibles dans une situation particulière » (Fillietaz 1996 : 57).

Ces notions de schémas de déroulement des textes et des conversations ont donné lieu à des analyses stimulantes : (1) Dans le domaine des discours professionnels, le concept de praxéogramme a été repris dans K. Ehlich et J. Wagner (1995) dans le cadre d'analyses de négociations d'affaires, par S. Moirand (1992) à propos des descriptions de maladies rendant compte de la démarche du médecin-praticien ou à propos de l'exposition de recherche, par C. Cali (1999) pour une analyse des interactions verbales dans le contexte des conférences internationales. (2) Dans le cadre des recherches sur la compréhension du langage (Winograd 1972), en liaison avec les notions d'inférence, d'anticipation et de mémoire (Grunig 1999, par exemple).

On peut s'interroger sur les dénominations en cours : « scénario » et « script » prêtant à certaines confusions en raison de leur appartenance au vocabulaire du cinéma (où ils sont proches de *canevas*), « praxéogramme » étant mieux adapté aux situations où alternent actions non-verbales et interactions verbales, « plan » (dans le sens de planification) apparaissant pour l'étude des productions discursives en linguistique textuelle et dans une concurrence qu'il serait nécessaire de clarifier avec la notion de *prototype textuel* (Adam 1992). Il reste

que ces schémas qui rendent compte de représentations cognitives expériencielles constituent un apport incontestable à l'analyse du déroulement plus ou moins normé de genres discursifs divers et à la réflexion sur les processus mentaux de la compréhension et de la production des textes et des interactions.

▶ **Genre de discours, Rituel**

S. M.

Préconstruit

La notion de **préconstruit** – élaborée par P. Henry (1975), puis développée dans M. Pêcheux (1975) – est une reformulation des théories de la présupposition* d'O. Ducrot. Le préconstruit peut être approché comme la trace, dans l'énoncé, d'un discours antérieur ; il s'oppose donc à ce qui est construit au moment de l'énonciation. Un sentiment d'évidence s'attache au préconstruit parce qu'il a été « déjà dit » et qu'on a oublié qui en était l'énonciateur. Les phénomènes qui déclenchent cet effet discursif sont liés à des opérations d'enchâssement syntaxique (relative, nominalisation, adjectif détaché, etc.).

La notion de préconstruit est étroitement liée à celle d'interdiscours*: elle contribue à déstabiliser l'opposition entre l'extérieur et l'intérieur d'une formation* discursive au profit de la notion d'intrication entre discours, et de relations à d'autres formations discursives extérieures et antérieures – qui entrent dans le discours d'un sujet.

▶ **Implicite, Interdiscours, Polyphonie, Présupposé**

S. B.-R.

Prescrit

Emprunté aux sciences juridiques, ce terme n'est pas spécifique aux sciences du langage. On distingue, au sein de ces dernières, entre deux grandes acceptions opposées : soit le langage est *objet d'une prescription*, soit le langage est *agent d'une prescription.*

Le langage est prescrit

C'est en sociolinguistique qu'on rencontre cet usage du terme. On y oppose couramment la norme* **descriptive** à la norme **prescriptive.**

Parmi les différentes façons de parler et parmi les différentes

langues présentes à l'intérieur d'une communauté linguistique, la norme dite prescriptive en sélectionne certaines qui seront considérées comme les bonnes façons de dire, comme les usages corrects, ou comme les langues autorisées. Tout écart à cette norme constitue une faute dont la sanction varie selon la situation : parler en breton dans un tribunal est interdit par la loi et peut être traité comme un outrage à magistrat. Parler en basque ou en picard dans l'école publique du XIX^e^ donnait matière à sanctions et punitions (nettoyer la salle de classe, porter un « signet »). Utiliser des formes d'argot ou de verlan dans une rédaction de collégien actuel est souvent sanctionné par une mauvaise évaluation et rejeté.

La prescription linguistique peut aussi porter sur le **format** même des discours écrits comme oraux. C'est le cas, par exemple, dans le monde du travail où l'activité d'écriture des salariés peut être soumise à des codifications, des formatages très stricts : type de texte, quantité, organisation matérielle de la page, mode d'argumentation requis. Dans de nombreux secteurs professionnels, le format des textes est même prescrit à l'avance : lettres-types, tableaux ou fiches suiveuses à remplir, rapports. On constate par ailleurs que de plus en plus de métiers (vente, télémarketing, professions de service) prescrivent la forme des messages **oraux** : une trame de l'interaction, un argumentaire ainsi que des formules d'ouverture et de clôture des dialogues sont enseignés et imposés. Des formes de contrôle très efficaces sont mises au point qui permettent à la hiérarchie de s'assurer que les opérateurs ont respecté ces formats de communication prescrits. En ce sens, prescrire une forme linguistique ou une langue est bien une activité assimilable à la sphère du juridique.

Moyens de la prescription linguistique

Pour que la prescription linguistique puisse aboutir, les différentes sociétés ont mis en œuvre un ensemble de **moyens** : la grammatisation des langues (Auroux 1994) ; l'établissement de dictionnaires ; la mise en place de dispositifs de scolarisation et d'alphabétisation où la norme linguistique est diffusée ; des institutions comme l'Académie française qui garantissent le maintien et l'évolution linguistiques. Mais c'est lorsque la prescription linguistique se traduit *dans des textes de lois* que la sphère du juridique et celle du linguistique se rejoignent. En France, l'Assemblée nationale a régulièrement à statuer sur la

question des langues et des usages. Ainsi, en 1951, elle eut à décider quelles seraient les langues reconnues par l'État et dotées, de ce fait, d'un appareillage de diffusion comme l'école ainsi que de l'accès à l'espace audiovisuel (loi n° 51-46 du 11 janvier 1951, relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux, dite loi Deixonne).

Le langage est la prescription

Dans cette acception, le terme « prescrit » renvoie au champ de l'analyse de discours ; il est, plus spécifiquement, utilisé dans l'analyse des discours au travail. On utilise les syntagmes « discours prescriptifs », « écrits prescriptifs » pour rendre compte de la force, du pouvoir d'imposition qu'ont certains discours sur l'action humaine.

Les observateurs du travail que sont les ergonomes ont proposé de distinguer entre le « travail réel » et le « travail prescrit ». Le travail réel, c'est ce que livre l'observation des postes et de l'activité des opérateurs. Le travail prescrit, c'est celui qui est planifié par le bureau des méthodes, par l'encadrement. Ce travail prescrit est consigné et décrit dans des ensembles de textes : consignes, organigrammes, procédures, modes d'emploi, description des postes, règlements de sécurité, etc. Ces écrits sont de nature prescriptive : ils imposent des conduites, des manières de faire et de se comporter. Rarement utilisés dans la routine de l'action, ils deviennent autant de preuves en cas de conflit ou d'incident. C'est ainsi qu'après un grave accident en gare de Lyon, lors du procès du conducteur, l'accusation a utilisé comme argument le fait que celui-ci n'avait pas exécuté les manœuvres prévues, consignées et écrites dans le manuel de conduite des trains, énorme livre que les conducteurs nomment eux-mêmes « la Bible ».

Écriture et prescription

C'est plus volontiers *sous sa forme écrite* qu'orale que le langage fonctionne comme prescription de l'action des hommes. On retrouve, ce faisant, la question des origines de l'écriture des langues. Pour de nombreux chercheurs, la fonction d'enregistrement et de mise en mémoire de l'écrit serait première. L'écrit fonctionne comme une preuve, comme un garant entre les personnes. Cette fonction de nature juridique confère à l'écriture un statut que n'a pas la langue parlée. Bien que la fonction juridique de l'écriture soit vraisemblablement l'un des moteurs de sa création, elle a été occultée dans un pays

comme la France, depuis plusieurs siècles, par le développement d'une littérature écrite. Ce sont les recherches sur les discours au travail qui ont permis de faire resurgir cette problématique et de réinterroger les liens entre les écrits et la loi.

▶ **Diglossie, Écrit / oral, Littératie, Norme**

J. B.

Présupposé, présupposition

Ces termes peuvent être envisagés par rapport à leur usage ordinaire, ou leur utilisation plus technique en logique et en linguistique.

Dans l'usage ordinaire et en logique

Selon l'usage ordinaire, repris par E. Goffman (1987 : 205) : « On définira en gros une **présupposition** [...] comme un état de choses qu'on tient pour acquis en même temps qu'on se livre à une activité. [...] Une définition aussi large conduira à dire que, prévoyant le soir de partir le lendemain à l'aube, nous présupposons que le soleil se lèvera. » En d'autres termes : les locuteurs disposent à un moment donné d'un certain nombre de savoirs et de croyances stockés en mémoire, qui servent de base à leurs activités, en particulier langagières. En effet, sans être en elles-mêmes de nature linguistique, ces présuppositions jouent un rôle important dans les mécanismes de production et d'interprétation des énoncés (en particulier pour l'identification des contenus implicites*).

En logique, les **présupposés** d'un énoncé sont généralement identifiés aux conditions qui permettent à cet énoncé de recevoir une valeur de vérité. D'après R. Martin (1976 : 38-40), la **présupposition** s'oppose à l'**implication*** de la façon suivante : la proposition *p présuppose* la proposition *q* si *q*, qui est nécessairement vraie si *p* est vraie, reste nécessairement vraie même si *p* est niée (exemple : « Pierre a empêché Marie de partir », qui présuppose /Marie cherchait à partir/). En revanche, si *q* est simplement *impliquée* par *p*, cette proposition, qui est nécessairement vraie si *p* est vraie, peut être vraie ou fausse si *p* est nié (exemple : « Pierre a vendu sa 2 CV », qui implique /Pierre a vendu une voiture/).

EN LINGUISTIQUE

Pour les linguistes, à l'instar d'O. Ducrot (1972 a), la **présupposition** est l'*acte de présupposer*, et les **présupposés** sont *des types particuliers de contenus* inscrits dans les énoncés. Les présupposés ont les caractéristiques suivantes : (1) Ils correspondent à des réalités supposées déjà connues du destinataire (évidences partagées ou faits particuliers relevant de ses savoirs préalables), et constituent une sorte de soubassement sur lequel viennent s'échafauder les *posés* (lesquels sont au contraire censés correspondre à des informations nouvelles), assurant la cohésion du discours, quand les posés se chargent de sa progression. À ce titre, ils sont pris en charge par une sorte de voix collective, et relèvent, d'après O. Ducrot (1984 : 231-233), de la polyphonie* énonciative. (2) Ils ne sont pas affectés par la négation ni l'interrogation. (3) Ils ne peuvent, en principe, ni être « annulés », ni servir de base à l'enchaînement.

Ces différentes propriétés ont été et sont encore l'objet de vifs débats parmi les spécialistes de sémantique et de pragmatique linguistique (Levinson 1983 : chap. 4). Elles sont d'autant plus problématiques que les présupposés peuvent se prêter à diverses formes de « manipulations », et que tous les types de présupposés ne se comportent pas exactement de la même manière. Car le vaste ensemble des présupposés comprend de nombreuses sous-classes – voir l'inventaire non exhaustif proposé par R. Zuber (1972 : 53-55) – qui s'opposent selon :

• *La nature du contenu présupposé :* présupposés **existentiels** (les expressions définies présupposant l'existence de leur référent), présupposés **factifs** ou **contre-factifs** (« Pierre sait que *p* » présuppose la vérité de p, alors que « Pierre s'imagine que *p* » présuppose au contraire la fausseté de *p*), présupposés **pragmatiques** (liés aux conditions de réussite de l'acte* de langage, exemple : « Ferme la porte » présuppose que la porte est ouverte au moment de l'énonciation de l'acte), etc.

• *La nature du support signifiant* responsable du présupposé : signifiant *lexical* (exemple des verbes transformatifs : « Pierre a cessé de fumer » et « Pierre s'est mis à fumer » présupposent respectivement /Pierre fumait auparavant/ et /Pierre ne fumait pas auparavant/) ; *adverbes et connecteurs* (« encore », « mais », « même », etc.) ; *tour-*

nure syntaxique (exemple des structures clivées : « C'est Pierre qui est parti » présuppose /Quelqu'un est parti/, ou des interrogations de constituant : « Quand pars-tu ? » présuppose /Tu pars/, « Pourquoi est-ce que tu ne m'aimes plus ? » présuppose /Tu ne m'aimes plus/, proposition qui elle-même présuppose, selon un mécanisme bien attesté d'*enchâssement présuppositionnel*, /Tu m'aimais avant/) ; voire *contour mélodique* (exemple des présupposés liés au « focus » de l'énoncé).

Il y a en effet, sur ce point au moins, consensus : les présupposés possèdent toujours, à la différence des sous-entendus*, un *marqueur* dans l'énoncé, ce qui leur confère une relative indépendance par rapport au contexte.

▶ **Acte de langage, Implication, Implicite**

C. K.-O.

Preuve

L'aspiration à la **preuve** oriente l'exposé scientifique et le débat argumentatif, qu'elle a pour fonction de clore ou de rendre superflu par une affirmation de l'évidence.

La preuve démonstration. Selon la conception formelle, la preuve est une démonstration* hypothético-déductive. Cette définition de la preuve ne peut prétendre à une validité universelle ; les modes de construction de la preuve dépendent des domaines scientifiques considérés. En particulier, l'argumentation* propose une vision non formelle de la preuve et de la rationalité.

La preuve fait décisif. La preuve que je n'ai pas assassiné Pierre est qu'il est là bien vivant devant vous ; ou, comme le dit J.-B. Grize, « le fait est le meilleur des arguments » (1990 : 44). Le passage de la preuve comme démonstration à la preuve comme fait suppose un double effacement du discours, d'abord celui de l'énoncé rapportant le fait et ensuite celui du lien entre le probant et le prouvé. En ce sens, la preuve nie le discours qu'elle suppose. Elle suppose l'*évidence* non-discursive des réalités matérielles (données à voir et à toucher) et des réalités intellectuelles, claires et distinctes et nécessaires. La rhétorique a les moyens de créer l'évidence, notamment par la description et la narration, qui rendent comme présents les choses et les évènements, en créant l'illusion d'une « suppression de l'écran du discours » (Molinié 1992 : 148).

La charge de la preuve joue un rôle fondamental dans le débat. C'est un principe conservateur, correspondant au raisonnement par défaut, exprimé par la règle : « Je continue à faire la même chose à moins que vous ne me donniez une bonne raison de changer ». Ce principe est définitoire du rôle de Proposant* (celui qui supporte la charge de la preuve), comme de la doxa* (un « endoxon » étant une croyance *normale*, qui n'a pas besoin d'être prouvée). Dans une certaine mesure, il justifie l'appel à l'autorité*, ou au bon sens populaire (argument dit « *ad populum* »). En droit, l'attribution de la charge de la preuve détermine légalement qui doit prouver quoi, et elle fonde l'appel aux précédents.

Preuve et argument. Dans le discours scientifique, « argument » et « preuve » ont des sens parfois très voisins. « Argument » est usité notamment dans le cas des *controverses* scientifiques, où l'on parle des arguments en faveur des théories en présence.

L'apport de preuve constitue « *a knock-down argument* » (Hamblin 1970 : 249). Elle rend les choses « indisputables », clôt le débat, chasse le doute de l'esprit des gens raisonnables qu'elle a seule la capacité de *convaincre* – ce qui revient à dire qu'elle fournit un moyen de désigner les locuteurs déraisonnables, à la volonté tordue, emportés par leurs passions, asociaux, par bêtise ou méchanceté.

L'ancienne rhétorique parle parfois indifféremment de *preuves* ou d'*arguments*. La mise en série *preuves éthiques, pathétiques et logiques* revient à définir la preuve rhétorique comme tout stimulus, verbal ou non-verbal, capable d'induire une croyance. Elle distingue entre *preuves techniques* (tirées de la technique rhétorique, c'est-à-dire de la topique) et preuves non-techniques : les éléments matériels portés à la connaissance du tribunal, « les précédents judiciaires, les rumeurs, les tortures, les pièces, le serment, les témoins » (Quintilien, *Institution*, V : 1,1) – autrement dit les faits. Cette opposition est inutilisable, car elle repose sur une terminologie maintenant contre-intuitive et néglige le fait que tous ces éléments, aussi probants puissent-ils paraître, demandent un traitement discursif « pour les soutenir ou les réfuter » *(ibid.)*.

Dans le vif du débat, la distinction preuve / argument est une simple question de point de vue énonciatif : le locuteur parle de ses preuves ; le juge tiers les considère comme des arguments ; son adversaire, comme des arguties.

▶ **Argumentation, Autorité, Démonstration, Destinataire**

C. P.

Processus discursif

C'est M. Pêcheux qui lance en 1969 l'expression **processus discursif**. Très liée à sa théorie des formations* discursives et à l'analyse* automatique du discours (AAD), elle n'a plus guère cours aujourd'hui.

Dès son livre fondateur, « L'Analyse automatique du discours », M. Pêcheux lie étroitement la notion de *processus discursif* à celles de conditions* de production et de *fonctionnement*. « En d'autres termes, puisqu'il existe des systèmes syntaxiques, on fait l'hypothèse qu'il existe de la même façon des systèmes mythiques, des systèmes littéraires, etc., autrement dit que les textes, comme la langue, fonctionnent » (Pêcheux 1969 : 6). Le *processus discursif* est, dans ce texte, ce qui se développe et fonctionne sur la base et au-delà de la langue, au sens saussurien du terme : « Nous faisons l'hypothèse qu'à un état donné des conditions de production correspond une structure définie du processus de production du discours à partir de la langue, ce qui signifie que, si l'état des conditions est fixé, l'ensemble des discours susceptibles d'être engendrés dans ces conditions manifeste des invariants sémantico-rhétoriques, stables dans l'ensemble considéré et caractéristiques du processus de production mis en jeu » (Pêcheux 1969 : 16). Anticipant la notion d'interdiscours*, M. Pêcheux précise que « le processus discursif n'a pas, en droit, de début : le discours s'étaie toujours sur du discursif préalable auquel il fait jouer le rôle de matière première » (Pêcheux 1969 : 14).

En 1975, M. Pêcheux et C. Fuchs reviennent sur cette notion et la lient à celle du sujet et du *sens* : « À condition d'entendre par processus discursif les relations de paraphrases intérieures à ce que nous avons appelé la matrice du sens inhérente à la formation discursive, nous dirons que la procédure AAD constitue l'ébauche d'une analyse non subjective des effets de sens traversant l'illusion de l'effet-sujet (production/lecture) et remontant par une sorte d'archéologie réglée vers le processus discursif » (Fuchs et Pêcheux 1975 : 14).

Pendant les années 70 et 80, cette notion est utilisée par les chercheurs qui situent leurs travaux dans le cadre d'une théorie des idéologies* (Guespin 1976 : 72) et/ou ont recours à l'AAD. La formule

apparaît même dans le titre d'un numéro de *Langages* (Bonnafous 1983).

Aujourd'hui, avec l'abandon de l'AAD comme dispositif technique d'analyse et le reflux des références explicites et théorisées à l'idéologie en analyse du discours, l'expression « processus discursif » semble avoir disparu au profit de formules plus simples, mais aussi plus vagues, comme discours*, texte*, débat, écriture, etc. Faut-il y voir une régression épistémologique ou une salutaire délivrance par rapport à une métaphore un peu trop mécanique ? Il y a en tout cas certainement un lien entre la régression de l'usage de cette formule et l'intérêt de plus en plus marqué de l'analyse du discours pour la question des genres, au détriment du rapport *idéologie* vs *discours*.

▶ **Analyse automatique du discours, Analyse du discours, Formation discursive, Idéologie**

S. B.

Progression thématique ☞ Thème / rhème

Propos ☞ Contrat de communication, Situation de communication, Situationnel (niveau –)

Proposant

Les termes de **proposant** et **opposant** désignent les deux rôles fondamentaux de l'échange argumentatif dialectique*. Le *proposant* avance une proposition que l'*opposant* rejette, mettant alors le *proposant* dans l'obligation de la défendre. Le *proposant* est la partie qui produit l'intervention initiative ; il va contre la doxa*; il supporte la charge de la preuve*. L'*opposant* a pour tâche caractéristique la réfutation*.

▶ **Contradiction, Dialectique**

C. P.

Prosodie

Le terme **prosodie** est utilisé depuis l'Antiquité grecque et latine pour désigner les variations accentuelles, temporelles et de hauteur dans la prononciation : il s'appliquait essentiellement en poésie à la

métrique et à la mélodie. Considérés comme marginaux par la linguistique post-saussurienne (linguistique de la langue), les phénomènes prosodiques deviennent centraux dans une linguistique de la parole et constituent aujourd'hui un domaine d'étude à part entière.

Ce terme est utilisé tantôt dans une perspective descriptive pour qualifier des phénomènes dits prosodiques, tantôt pour désigner le système complexe (métrique, tonal et temporel) relié aux autres systèmes de la langue, tantôt pour l'étude même de ce système (on parle alors aussi de *prosodologie*).

Types de phénomènes concernés et définitions

Les phénomènes relatifs à la prosodie ont d'abord été considérés, par opposition aux aspects segmentaux (phonèmes et tons), comme **suprasegmentaux** (Lehiste 1970, Ladd 1996), c'est-à-dire comme concernant des unités plus larges que les phonèmes. L'*intonation* a été longtemps le seul phénomène étudié et cela seulement à partir de phrases lues et énoncées en laboratoire. Alors qu'elle est généralement définie par la plupart des auteurs (Delattre 1966, Cruttenden 1986) comme une combinaison des traits de hauteur, d'intensité et de durée utilisés dans la production de la parole, son étude, comme le remarque D. Crystal (1969 : 195), a trop souvent été restreinte au seul mouvement de la fréquence fondamentale *(pitch movement)*. Ce même auteur considère que l'intonation est un groupement de traits dont les plus centraux sont le ton (la hauteur), l'*étendue de la fréquence* et l'*intensité*, traits étroitement reliés avec la rythmicité et le tempo.

L'intégration de ces traits détermine chez les auditeurs la perception des phénomènes mélodiques, accentuels et rythmiques *(paramètres prosodiques perçus)*. Ces paramètres peuvent être mesurés *(paramètres prosodiques physiques)* en termes de variation de la fréquence fondamentale (courbe mélodique de la fréquence fondamentale mesurée en hertz), de variation de l'intensité (mesurée en décibels) et de durée (longueur des voyelles, des pauses, calcul du débit). Du fait du caractère *pluriparamétrique* de la prosodie et des interactions perceptives auxquelles elle donne lieu, on ne peut toutefois pas considérer qu'il y a adéquation entre les paramètres perçus et les paramètres physiques : ainsi la perception du phénomène accentuel peut-elle être provoquée par une proéminence mélodique comme

c'est le cas en anglais *(pitch accent)* (Crystal 1969, Cruttenden 1986) et/ou une augmentation d'intensité et/ou un allongement vocalique.

L'étude de situations de parole spontanée et l'intérêt pour les communications non-verbales a conduit à prendre en compte d'autres phénomènes (silences, pauses, vocalisations diverses, rires, rythme, qualités de la voix) qui ont été appelés **paralinguistiques** (Trager 1958, Abercrombie 1972, Crystal 1971, Poyatos 1993). Leur classification est loin de faire l'unanimité des auteurs étant donné l'hétérogénéité des phénomènes pris en compte (segmentaux ou non-segmentaux, sonores ou non) et celle de leur mode de production. Les *qualités de la voix* ont notamment fait l'objet de plusieurs tentatives de classification en langue anglaise (Laver 1979, Poyatos 1993). Ces qualités vocales tiennent pour partie à la respiration ainsi qu'au mode vibratoire des cordes vocales, et pour partie à d'autres paramètres (laryngés et articulatoires notamment). On les a généralement utilisées pour les études sur la *dimension émotionnelle* de la voix. Le rythme dans les conversations a été l'objet d'études récentes : Couper-Kühlen 1993, Auer *et al.* 1999. La définition large de la prosodie est généralement le fait des chercheurs qui s'intéressent à ses fonctions interactionnelles (Couper-Kühlen et Selting 1996, Auer et Di Luzio 1992, Grosjean 1993, 1995).

Le système prosodique s'élargit ainsi au-delà de l'intonation à laquelle il a été longtemps assimilé et son caractère pluriparamétrique est largement reconnu aujourd'hui.

Extension du domaine

La prosodie est multifonctionnelle : elle assure des fonctions *linguistiques*, *pragmatiques* et *interactionnelles* qui sont étudiées par diverses disciplines et sous-disciplines. Les fonctions extralinguistiques sont moins étudiées.

En linguistique, en tant que système complexe appartenant à la langue, la prosodie ressortit au système formel de celle-ci : « Elle est elle-même un supra-système constitué de trois ordres structurels (métrique, tonal et temporel) relativement indépendants [...] mais néanmoins interactifs [...] qui s'appliquent au lexique » (opposition d'accents, de tons et de quantité) « et/ou à des unités de rang supérieur » (rythme, intonation, tempo des énoncés) (Di Cristo 2000 : 2). La phonosyntaxe a depuis longtemps étudié la contribution de la proso-

die à la structuration morphosyntaxique de la langue qui est caractérisée par des « patrons intonatifs typiques » (démarcation de la chaîne parlée, organisation syntaxique, etc. ; cf. Delattre 1966, Rossi *et al.* 1981). La prosodie, en ce sens, a « une fonction d'assistance à l'encodage et au décodage de la parole » (Di Cristo 2000 : 9). Les descriptions formelles donnent lieu à des modélisations informatiques pour l'analyse et la synthèse de la parole et à des comparaisons interlangues (Hirst et Di Cristo 1984, 1998 ; Touati 1987).

Depuis les travaux fondateurs de P. Delattre (1966) sur les *intonèmes*, la contribution de la forme de la courbe mélodique aux fonctions syntaxico-pragmatiques en tant que marqueurs d'acte de langage direct ou indirect (question, ordre, exclamation...) a été explorée par nombre de travaux qui défendaient la fonction distinctive de l'intonation (Halliday 1967). Mais la congruence de la syntaxe et de l'intonation est discutée (Rossi *et al.* 1981), de même que la valeur pragmatique absolue des marques prosodiques : les mêmes fonctions peuvent être remplies par des moyens différents, une même marque peut avoir plusieurs valeurs et plusieurs niveaux d'interprétation. Comme le remarque D. Crystal (1980 : 65), une marque prosodique interrogative réfère à la fois à une attitude, à un pattern syntactique ou à un acte de langage.

D'autres travaux se sont attachés aux fonctions sémantiques de la prosodie par structuration hiérarchique du discours : thématisation et rhématisation, mise en évidence de l'information « donnée » par rapport à l'information nouvelle, structuration hiérarchique des arguments. Divers paramètres prosodiques (jeu des hauteurs relatives des différents segments, focus intonatif, montées et descentes mélodiques, récurrences mélodiques, pauses, débit, allongements) rentrent ici en ligne de compte (Fónagy et Fónagy 1983, Brazil 1985, Morel et Danon-Boileau 1998).

Enfin, un certain nombre d'études *phonostylistiques* (Fónagy et Fónagy 1983, Salins 1987, Callamand 1987) ont mis en évidence les fonctions de différenciation des genres discursifs de la prosodie (lecture, parole spontanée, discours radiophonique...).

En psycholinguistique, à la frontière entre la linguistique et la psychologie, une littérature très abondante a été consacrée aux caractéristiques prosodiques des *attitudes* et des *émotions** (Léon 1970, 1976 ; Fónagy 1983) et aux qualités vocales liées à l'expression des

émotions (Scherer 1985). Ces travaux tendent à inscrire les marques prosodiques dans un substrat de motivation (motivation pulsionnelle pour Fónagy, motivation psychophysiologique cf. Scherer 1985). Le rôle de la prosodie dans l'*acquisition du langage* est établi au niveau lexical et syntaxique. L'utilisation de modalités prosodiques spécifiques (hauteur tonale, contours montants) dans le « parler-bébé » tend également à faciliter l'apprentissage en sollicitant l'attention de l'enfant (Fernald *et al.* 1989).

En analyse conversationnelle, grâce aux possibilités d'enregistrement sonore en situation naturelle (conversations, interactions de travail), la prosodie a été étudiée en analyse conversationnelle, essentiellement pour *sa contribution à la gestion de l'interaction* conversationnelle : système de gestion des tours de parole et de régulation de la parole (Cutler et Pearson 1986, Auer 1996), mise en évidence pour autrui de l'information, intersynchronisation entre les parleurs de divers paramètres prosodiques (hauteur, rythme), marques de polyphonie (Günthner 1996), des rôles* adoptés (Grosjean 1993), ou du cadre participatif (Gumperz 1989). Dans cette perspective, les marques prosodiques n'ont pas un sens référentiel précis ; ils prennent sens en contexte : ce sont des *indices de contextualisation* qui se combinent à d'autres modalités et par lesquels « les locuteurs signalent et les allocutaires interprètent la nature de l'activité en cours, la manière dont le contenu doit être compris et la manière dont chaque phrase se rapporte à ce qui précède ou qui suit » (Gumperz 1989 : 28). Cette perspective communicationnelle met l'accent sur la valeur intentionnelle et interactionnelle des phénomènes prosodiques. Elle a des utilisations en ***sociolinguistique*** pour la compréhension de certains malentendus* interculturels* (Erickson et Schültz 1982, Gumperz 1989).

Questions théoriques et méthodologiques

L'étude de la prosodie suscite de nombreuses questions *théoriques* et *méthodologiques* qui sont loin d'être réglées.

Certains problèmes théoriques concernent la *nature sémiotique* des marques prosodiques (signes, signaux, indices, symptômes, icônes ; motivation ou conventionalité) ainsi que *leur valeur* (intrinsèque ou relative à la situation). Par ailleurs, les modèles théoriques permettant de rendre compte de la place de la prosodie par rapport aux autres sous-systèmes linguistiques sont l'objet de controverses. Ces questions

s'articulent avec celle de la distinction des niveaux syntaxiques, pragmatiques, sémantiques, expressifs, interactionnels : y a-t-il des niveaux spécifiques et identifiables où s'appliquent ces marques (Bolinger 1970) ? Doit-on les considérer, à l'instar de J. Gumperz, comme des indices permettant la contextualisation des énoncés en situation, cette contextualisation se faisant sur la base d'une comparaison entre les réalisations prosodiques et le système d'attentes ?

Les problèmes méthodologiques sont tout aussi nombreux : citons ceux qui sont liés au caractère multiparamétrique de la prosodie, aux interactions perceptives entre les différents paramètres (intensité, hauteur, durée, timbre), et à l'absence d'adéquation terme à terme entre le perçu (la hauteur mélodique, l'intensité) et le mesuré (la fréquence fondamentale et l'intensité en décibels). Par ailleurs il faut mentionner ceux rencontrés par l'analyse de conversation du fait de l'absence de code unifié pour les systèmes de transcription de la prosodie, de la diversité des paramètres étudiés, et du caractère impressionniste des notations.

▶ **Analyse conversationnelle, Écrit / oral, Émotion**

M. G.

Proxémique

L'anthropologue américain E.T. Hall a proposé le terme de **proxémique** *(proxemics)* pour désigner « l'ensemble des observations et théories concernant l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique » (1978 : 30).

La notion d'« espace » (« psychosocial » ou « transactionnel ») s'apparente à celle de « territoire », mais le territoire est fixe, possédant quelque support matériel, alors que l'espace est mobile, étant lié aux individus eux-mêmes en tant qu'entités psychocorporelles, et correspondant à la bulle imaginaire qui entoure chacun et que chacun déplace avec soi. Ainsi chaque individu est-il le centre d'une série de bulles concentriques caractérisées par les **distances** qui séparent les interlocuteurs et qui sont choisies préférentiellement selon le type d'interaction* recherché. D'après E.T. Hall et ses collaborateurs, ces distances sont pour l'« Américain des classes moyennes » les suivantes : (1) *Distance intime :* jusqu'à 40 cm. Le rapprochement corporel s'accompagne d'une mise en jeu des canaux courts : le contact, la

chaleur, les odeurs, les bruits respiratoires et parfois cardiaques sont perçus. Les circonstances où cette distance est imposée (lieux publics surpeuplés, ascenseurs, etc.) provoquent l'adoption d'un certain nombre de mesures défensives telle l'attitude d'« indifférence civile ». (2) *Distance personnelle :* de 40 cm à 1,20 m ; c'est la distance choisie pour la conversation courante. (3) *Distance sociale :* de 1,20 m à 3,60 m ; cette distance permet éventuellement à chacun de s'isoler et de travailler sans impolitesse en présence d'autrui. (4) *Distance publique :* à partir de 3,60 m ; cette distance correspond à une relation à caractère impersonnel : c'est celle qu'imposent les personnages officiels importants ou les orateurs.

E.T. Hall convient lui-même de la valeur schématique de ce découpage, et il admet l'existence d'importantes *variations d'une culture à l'autre* en ce qui concerne les normes proxémiques en vigueur (aux cultures « à contact proche » s'opposent les cultures « à contact distant », cette distinction étant du reste graduelle). Mais, *au sein d'une même culture,* on constate également d'importantes variations, liées au statut des interactants et à leur structure psychologique, ainsi qu'à l'activité en cours. Certaines corrélations ont été mises en évidence entre le comportement discursif des personnes en présence et la distance qui les sépare. Par exemple : deux personnes placées en situation de proximité auront tendance à personnaliser leurs échanges, tandis que, situées à une distance sociale ou publique, elles tiendront des propos plus généraux et moins impliquants ; dans un groupe, le nombre d'émissions parolières d'un locuteur est maximal en direction des vis-à-vis et décroît régulièrement de part et d'autre en fonction de la distance de l'interlocuteur (« effet Steinzor »). L'influence des contraintes proxémiques sur la structure du discours a été signalée par S. Moscovici et ses collaborateurs ; d'autres chercheurs ont montré qu'il y avait aussi une modification de la gestualité* selon les caractéristiques du lieu où se déroule l'interaction (par exemple, la gestualité est moins communicative et plus « autocentrée » dans le cas où le canal visuel est exclu).

En cas d'invasion du territoire ou de violation de l'espace d'autrui, les effets produits sur le déroulement de l'interaction sont faciles à observer. La vie courante est fertile en exemples et une grande partie des rituels*, des prescriptions et des proscriptions qui fondent la « politesse*» ont comme finalité première de les éviter. Notons qu'ap-

pliquée aux sociétés humaines, la notion de territorialité ne se limite pas simplement, comme en éthologie animale, au territoire proprement dit : elle concerne aussi les diverses « réserves » et dépendances du Moi (cf. E. Goffman, repris par P. Brown et S. Levinson qui rebaptisent « face* négative » le territoire ainsi étendu). Les formes de violation territoriale peuvent donc être plus variées que la simple intrusion dans l'espace réservé d'autrui. Ainsi peut-on citer l'intrusion sensorielle, l'intrusion temporelle, ou la violation des réserves (indiscrétion à l'égard des objets ou documents intimes d'autrui).

Comme on le voit, la plupart de ces considérations relient les notions d'espace et de territoire au schéma corporel et à ses projections. La zone de jonction la plus sensible est évidemment l'enveloppe corporelle et le contact de cette enveloppe avec autrui, d'où l'importance du regard et du toucher ; le *regard* (qui permet la pénétration à distance de l'espace d'autrui et signale son investissement, parfois même au sens guerrier du terme) et le *toucher* (qui, chez les non-voyants, supplée en partie au regard) obéissent à des règles sophistiquées et variables selon les cultures. Si le regard est le signal de l'investissement affectif (positif ou négatif) et de l'attention portée à autrui, le toucher est souvent porteur d'une dimension érotique qui appelle un contrôle étroit. Regard et toucher interviennent aussi dans les dispositifs régulateurs de l'interaction, ce qui constitue une cause supplémentaire de la codification de leur usage.

▶ **Face, Gestualité, Politesse, Relation interpersonnelle**

J. C.

Q

Question (en argumentation)

L'analyse du discours argumentatif définit la **question** comme un point controversé, résultat de l'expression de points de vue divergents sur un même thème. La mise en question est une condition nécessaire au développement d'une argumentation.

La théorie des questions ou « états de cause » développée par Hermagoras (IIe s. av. J.-C.) et par Hermogène (IIe s.) est un élément essentiel de la théorie rhétorique argumentative (Hermogène, *Rhétorique* ; Patillon, 1988). Elle se propose de caractériser les questions essentiellement dans le domaine judiciaire au moyen des distinctions suivantes : (1) les questions « mal formées », qui ne peuvent donner lieu à débat argumentatif soit parce que la réponse est évidente, soit parce qu'elles sont indécidables, en somme les questions *in-discutables* ; (2) les questions « bien formées ». Par exemple, face à l'accusation « Tu as volé ma mobylette ! », diverses stratégies de défense peuvent être adoptées, qui déterminent le type de débat qui s'ensuit : (a) nier la matérialité du délit : « C'est un vieil engin sans valeur » ; (b) nier l'action : « Je n'ai rien volé du tout ! »; (c) reconnaître le fait et nier la qualification : « Ta mobylette, je ne l'ai pas volée mais empruntée » ; (d) reconnaître les faits et leur qualification mais rejeter la responsabilité (« Le chef de bande m'a obligé »), ou invoquer des circonstances atténuantes (« C'était juste pour aller chercher des bonbons à ma petite sœur ») ; (e) simplement s'excuser (« J'ai fait une erreur, Monsieur le Président »).

La question, c'est-à-dire le point à juger, se déduit ainsi de la nature de la réplique apportée par l'accusé à l'accusateur. Soulignons

que ce sens du mot « question » est bien distinct de celui de « question rhétorique », qui désigne une question dont le locuteur connaît la réponse et sait que ses interlocuteurs la connaissent, et dont la valeur est celle d'un défi porté aux contradicteurs potentiels.

Conditions de « disputabilité ». Tout peut-il être mis en question ? On peut poser pour règle fondamentale de la discussion critique que « les partenaires [du débat argumentatif] ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue » (Van Eemeren et Grootendorst 1996 : 124). Cette possibilité théorique est tempérée par le fait que certaines questions ne peuvent être posées sérieusement, pour des raisons épistémiques ou morales ; « ceux qui, par exemple, se posent la question de savoir s'il faut ou non honorer les dieux et aimer ses parents, n'ont besoin que d'une bonne correction, et ceux qui se demandent si la neige est blanche ou non, n'ont qu'à regarder » (Aristote, *Topiques* : I, 11). Quoi qu'il en soit, les conditions de « disputabilité » d'un point de vue ne peuvent être considérées comme évidentes.

Paradoxe. L'existence d'une question est à l'origine du paradoxe de l'argumentation. S'il y a argumentation, c'est qu'il y a débat, donc contre-discours attesté ou envisageable, doute jeté sur la position que l'on défend et, par contrecoup, légitimation du discours que l'on combat : « Pour la plupart des gens, l'argumentation rend le point en question encore plus douteux et considérablement moins impressionnant » (Newman 1870/1975 : 154). Le premier acte pour légitimer une position originale ou paradoxale est de légitimer le débat à son sujet, donc de trouver un contradicteur.

▶ **Argumentation, Contradiction**

C. P.

R

Récepteur

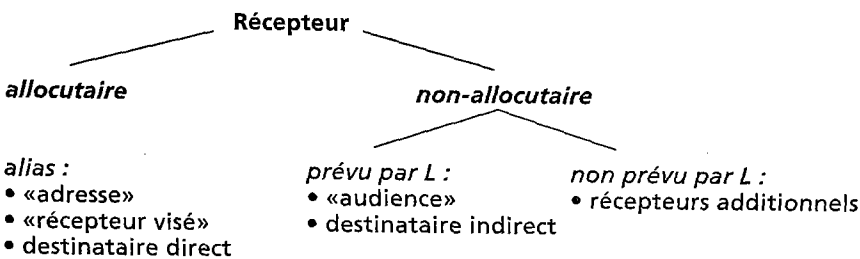
Le **récepteur** est, dans la théorie de l'information*, l'appareil ou la personne qui reçoit, enregistre et décode le message qui lui est transmis par un émetteur*.

En linguistique a été critiquée une conception de la communication dans laquelle émetteur et récepteur se trouveraient dans un rapport symétrique l'un vis-à-vis de l'autre. En effet, rien ne permet de prouver que le récepteur ne fait que décoder passivement l'intention de sens de l'émetteur. R. Jakobson, qui, dans son schéma de la communication, a remplacé le terme de « récepteur » par celui de « destinataire*» – mais il ne semble pas que le récepteur ait dans ce schéma sa propre autonomie –, ne semble prendre en compte le destinataire que dans la mesure où l'une des fonctions du langage (la conative) y renvoie, mais on ne sait s'il s'agit d'un destinataire interne au processus d'énonciation ou d'un récepteur externe à celui-ci. Plus tard, É. Benveniste, en introduisant la notion d'énonciation* et de subjectivité dans le langage entre un *je* et un *tu*, puis A. Culioli ont signalé que chacun de ces acteurs est aussi actif que l'autre et que chacun accomplit un travail langagier différent de l'autre dans un processus de co-énonciation*, mais on ne sait pas davantage quelle est la nature de ce *tu*, les termes d'« énonciataire », « allocutaire » et « destinataire » n'étant pas nettement différenciés.

En analyse du discours des médias, en sémiotique, le terme de **récepteur** continue d'être employé par commodité en désignant la personne qui reçoit le message verbal, mais cet emploi est ambigu car

souvent il n'est pas précisé si c'est en référence au *sujet interne* à l'acte d'énonciation ou au *sujet externe* qui reçoit et interprète celui-ci.

C'est sous l'influence des études en analyse* conversationnelle que l'on a commencé à opérer des distinctions entre différents types de récepteurs. En effet, ces études ont mis en évidence qu'il pouvait y avoir : des récepteurs présents ou absents ; des récepteurs uniques ou multiples ; des récepteurs, présents, auxquels on s'adresse, et/ou d'autres, également présents, auxquels on ne s'adresse pas ; des récepteurs qui ont droit à prendre la parole, à tour de rôle, d'autres qui ne peuvent répondre que de façon différée (à l'écrit par exemple), d'autres enfin qui ne peuvent qu'être en position d'écoute (lors d'une conférence par exemple). C. Kerbrat-Orecchioni a proposé en 1997 de distinguer, sous cette dénomination générale de récepteur, différents types d'**allocutaires***, selon le schéma suivant (23) :



Elle ajoute que « le récepteur peut encore être réel, virtuel ou fictif » *(ibid.)*. Ces cas se produisent par exemple lorsque le récepteur occupe la place du lecteur* d'un roman ; le narrateur peut être amené à l'inscrire dans son énoncé de telle ou telle façon et, ce faisant, à l'instituer de façon réelle, virtuelle ou fictive.

Dans une perspective communicative de l'analyse du discours, P. Charaudeau propose de distinguer le sujet qui, en lieu et place de celui qui reçoit un message (qu'il en soit le destinataire ou pas), doit l'interpréter, et le sujet idéal qui est visé et construit par l'acte d'énonciation du locuteur-émetteur*. Le premier, appelé **sujet interprétant**, a une identité psycho-socio-langagière, et il a pour rôle d'interpréter les messages en procédant par inférences* selon les données situationnelles* qu'il est en mesure de repérer, le contexte* du message lui-même, la façon dont il imagine le locuteur-émetteur (sujet* communiquant) et son propre positionnement (Charaudeau 1988 c : 74).

Le second, le sujet idéalement visé, est appelé **sujet* destinataire,** c'est-à-dire celui auquel l'émetteur *destine* son message avec l'idée qu'il sera interprété tel qu'il le désire, et qu'il inscrit donc dans son acte d'énonciation.

▶ **Destinataire, Émetteur, Énonciateur, Interlocuteur, Sujet parlant**

P. C.

Récit

Les théories narratologiques souffrent, au regard de l'analyse de discours, de deux défauts : elles sont ou *trop exclusivement littéraires* – c'est l'autocritique de G. Genette envers sa propre narratologie – ou *beaucoup trop générales* – c'est le défaut majeur de la sémiotique de l'École de Paris, pour laquelle, selon l'aveu d'A.-J. Greimas lui-même, « tout discours devenant "narratif" [...] la narrativité se trouve dès lors vidée de son contenu conceptuel » (1983 : 18). L'analyse de discours a besoin d'une définition dégagée du « privilège implicite qui hypostasie le récit fictionnel en récit par excellence, ou en modèle de tout récit » (Genette 1991 : 65) ; elle a également besoin d'une définition assez fine pour ne pas confondre une recette de cuisine avec une fable et pour distinguer les moments narratifs d'un discours de ses moments explicatifs* ou descriptifs*.

Un certain nombre de critères incitent à reconnaître un « air de famille » commun à des formes narratives sémiolinguistiquement aussi diverses que des contes, films, bandes dessinées, romans, histoires drôles, récits de rêves, fables ou paraboles. Reconnaissant que la narrativité est graduelle (Adam 1997), disons que, pour qu'il y ait **récit**, il faut d'abord la représentation d'une *succession temporelle d'actions**, il faut ensuite qu'une *transformation* plus ou moins importante *de certaines propriétés initiales des actants** soit réalisée ou échoue, il faut enfin qu'une *mise en intrigue* structure et donne sens à cette succession d'actions et d'évènements dans le temps. La réalisation de cette dernière condition permet de ne pas confondre un récit proprement dit et une simple description ou relation d'actions ou le portrait d'un personnage par ses actes. Avant de préciser ce qu'on peut entendre par *mise en intrigue*, il faut reprendre l'utile distinction de G. Genette (1972, 1983) entre *acte de narration, histoire racontée* et *mise en texte*.

NARRATION (ACTE DE RACONTER)

Si l'acte de raconter et sa mise en scène textuelle ont été théorisés par la narratologie littéraire, le concept de *narration* doit être réintégré dans le phénomène linguistique plus large de l'énonciation* (ici narrative) et des faits de polyphonie* énonciative. La narratologie distingue le **narrateur** du **narrataire** et surtout, à partir de ces deux positions, leur degré de représentation linguistique. On peut distinguer le **narrataire** (personnage de celui qui écoute ou lit un récit) du **destinataire*** du récit (personne non représentée, mais postulée et visée par l'acte de narration). De la même manière, la **voix narrative** est l'instance racontante non représentée et le **narrateur** cette instance actualisée sous forme d'une personne / personnage. La complexité des organisations narratives a amené la narratologie à distinguer **narration enchâssante** et **narration enchâssée** (quelqu'un raconte que quelqu'un lui a raconté que...). Une personne ou un personnage de la narration enchâssante peut être ou bien absent de la narration enchâssée (on le dira **extradiégétique**), ou bien acteur lui-même de cette narration enchâssée **(intradiégétique)**. Dans l'un ou l'autre niveau, si la narration est en troisième personne et que le narrateur n'est pas un acteur de la diégèse, on le dira **hétérodiégétique**. Si la narration est en première personne, le narrateur sera ou un témoin participant **(homodiégétique)**, ou le héros de l'histoire **(autodiégétique)**. Ces distinctions narratologiques ont le mérite de souligner la complexité des positions énonciatives possibles de l'énonciateur de tout récit.

HISTOIRE OU DIÉGÈSE (RACONTÉ)

Depuis E. Souriau, dans le sens de la *Poétique* d'Aristote, le mot « diégèse » désigne, dans le vocabulaire de l'analyse filmique, « tout ce qui appartient [...] à l'histoire racontée, au monde supposé ou proposé par la fiction du film » (1953). Étendu à la narratologie générale, ce terme recouvre, au-delà des seuls univers fictionnels, l'*histoire racontée* comme contenu et plus largement le monde que propose et construit chaque récit : l'espace et le temps, les évènements, les actes, les paroles et les pensées des personnages. L'*univers diégétique* d'un récit est interprétativement construit par le lecteur / auditeur à partir de ce qui est dit et de ce qui est présupposé par le texte. À ce propos, dans *Lector in Fabula,* U. Eco (1985 a) traite le texte de « machine paresseuse » et il insiste sur le fait que la « coopération interpréta-

tive » du lecteur est indispensable pour combler les vides, blancs, ellipses d'une histoire racontée.

TEXTUALISATION DU RÉCIT (RACONTANT)

G. Genette appelle « récit » la couche verbale qui prend en charge la mise en texte de l'histoire. C'est à ce niveau textuel que l'ordre chronologique de l'histoire racontée est ou non bousculé *(ordre)*, que des faits sont résumés ou, au contraire, développés *(vitesse)*. C'est à ce niveau de la textualisation également que peuvent s'intercaler des descriptions*, des dialogues* ou des commentaires. L'expansion des dialogues rapproche le récit du théâtre, la multiplication des séquences* descriptives enlise le récit, les interruptions commentatives de toutes sortes, de *Jacques le Fataliste* de D. Diderot à l'œuvre romanesque de S. Beckett, par exemple, en viennent à réduire l'intrigue à peu de chose.

MISE EN INTRIGUE

La *Poétique* d'Aristote est une théorie de l'art de composer des intrigues (« muthos »). Comme le note P. Ricœur (1983 : 57), il s'agit plus d'une *opération* que d'une structure. La mise en intrigue doit être ainsi comprise comme la synthèse des trois composantes énumérées ci-dessus. *Raconter*, c'est construire une intrigue, c'est-à-dire mettre dans un certain ordre textuel *(racontant)* la suite des évènements et des actions qui constitue l'*histoire racontée*. On trouve dès Aristote une définition de l'intrigue centrée binairement sur le couple *nouement / dénouement* (propre à la structure de la tragédie) et sur une idée de l'unité de l'action structurée ternairement en *commencement*, *milieu* et *fin*. Les théoriciens classiques font correspondre au *commencement* un *prologue-exposition*, au *milieu* un *nœud* et à la *fin* un *dénouement*. L'intrigue prend alors la forme d'une structure de base. Un récit ouvert par un *prologue-exposition* déjà en *tension* (cas de la tragédie analysé par Aristote) sera suivi par un *nœud*, qui tentera d'effacer cette tension, et par un *dénouement*, marqué par la réussite ou l'échec de cette transformation. En revanche, un récit ouvert par un *prologue-exposition* non-problématique sera suivi par un *nœud* qui introduira une tension et par un *dénouement* qui réussira ou non à effacer cette tension. Le propre d'un noyau narratif (séquence) est d'introduire cette dynamique d'intrigue fondée sur le couple *nœud / dénouement*. Prolon-

geant cette réflexion, les travaux modernes consacrés à la structure minimale d'intrigue (Labov 1967, Labov et Waletzky 1972, Todorov 1968, Larivaille 1974, Adam 1995) aboutissent à divers *schémas de la séquence narrative minimale complète*. Les théories de la séquence et de la superstructure* correspondent à cette formule d'U. Eco : « En narrativité, le souffle n'est pas confié à des phrases, mais à des macro-propositions plus amples, à des scansions d'évènements » (1985 b : 50).

Visée du récit

L'opération de mise en intrigue est inséparable de la visée de chaque récit. Le degré d'élaboration et de narrativité de chaque simple séquence comme de chaque texte est conditionné par leur visée. Pour P. Ricœur : « Un récit qui échoue à expliquer est moins qu'un récit ; un récit qui explique est un récit pur et simple » (1983 : 210). On retrouve la même idée chez J.-P. Sartre, lorsqu'il analyse pourquoi *L'Étranger* d'A. Camus est un roman qui renonce au récit : « Le récit explique et coordonne en même temps qu'il retrace, il substitue l'ordre causal à l'enchaînement chronologique » (1947 : 127). L'opération de configuration* narrative est tout entière dans cette visée absente des simples relations brutes de faits, des histoires qui dévident le contenu d'une mémoire criblée de trous et défaillante, des récits de rêves.

▶ **Actions / évènements (en narratologie), Séquence**

J.-M. A.

Récit / discours ☞ Embrayé (plan –) / non-embrayé

Rédacteur ☞ Auteur

Référence

La notion de **référence** occupe le débat philosophique, mais aussi logique et sémantique. En analyse du discours, sa pertinence se dégage relativement à celles d'anaphore*, de déixis* et de coréférence*, mais s'appuie également sur des données lexicologiques.

Les notions de référence et de référent ne doivent pas être confondues. La **référence** désigne une propriété du signe linguistique

ou d'une expression de renvoyer à une réalité. Le **référent** est la réalité qui est pointée par la référence. *Référence* et *référent* sont fréquemment confondus au point d'être synonymes, notamment chez J.-C. Milner (1982 : 10) qui a conceptualisé la partition entre **référence virtuelle** et **référence actuelle** et où *référence* est employé avec le sens de *référent*. La référence virtuelle est définie relativement à l'unité lexicale : « À chaque unité lexicale individuelle est attaché un ensemble de conditions que doit satisfaire un segment de réalité pour pouvoir être la référence d'une séquence où interviendrait crucialement l'unité lexicale en question. [...] L'ensemble de conditions caractérisant une unité lexicale est sa référence virtuelle. » La référence actuelle sera constituée par les segments de réalité, les référents, qui seront attachés à telle expression employée. Les notions de référence *virtuelle* et *actuelle* traversent la distinction entre lexique et discours. La description de la référence actuelle ne s'opère qu'à partir d'unités de discours. L'estimation et le calcul de la distance ou des distorsions nécessairement existantes entre les deux types de référence relèvent aussi bien de la lexicologie que de l'analyse du discours. L'étude des paradigmes* désignationnels se situe à l'intersection des deux disciplines et constitue un objet propice pour l'analyse du discours à entrées lexicales. Si la notion de référence virtuelle peut être synonyme de celle de sens lexical, celle de référence actuelle n'équivaut pas au sens en discours, ce dernier impliquant des informations liées à la situation d'énonciation, aux relations entre énonciateurs, à leur savoir, à leur position énonciative, aux rituels communicatifs, au genre discursif, à l'effet recherché sur le destinataire.

Pour Frege, une **expression référentielle** se distingue d'une **expression prédicative** en ce qu'elle réfère alors que la seconde ne fait que prédiquer. Dans « Le chat dort », « le chat » est considéré comme expression référentielle et « dort » comme expression prédicative. Dans « Le chat mange la souris », « le chat » et « la souris » sont des expressions référentielles et « mange » une expression prédicative. Une telle partition repose à la fois sur des fondements ontologiques et grammaticaux. Ontologiques car elle accorde un privilège, dont la justification n'est pas linguistique, au nom, perçu comme la seule unité susceptible de référer à de l'existant. Grammaticaux car elle repose sur l'incomplétude logique du verbe (qui exige un sujet pour référer) pour dénier à cette unité toute capacité référentielle.

La distinction entre* référence anaphorique* *et* référence déictique s'inscrit traditionnellement depuis É. Benveniste dans la problématique plus large de l'énonciation*, où elle interfère avec celle des temps verbaux. Pour É. Benveniste, une expression peut référer selon deux modalités, soit relativement à la situation d'énonciation dans laquelle elle prend corps, soit de manière indépendante, objective. Cette distinction a fondé le partage couramment admis en linguistique entre référence déictique et référence anaphorique. La notion de référence déictique peut être assimilée à celle d'anaphore mémorielle, qui implique que le renvoi s'opère avec un référent présent à l'esprit du locuteur.

***La distinction entre* référence générique *et* référence spécifique.** Dans le premier cas, elle visera non pas un segment de réalité effectif mais la catégorie à laquelle il se rapporte : « Mais à observer depuis la lèvre du cratère ce nouveau lac ressuscité, je m'aperçus que plusieurs caractères essentiels *des lacs de lave* étaient ici absents. *Un lac de lave* est un phénomène rare, caractérisé par le maintien et la fusion de *ladite lave* ». Sur le plan syntaxique, une expression générique peut être introduite par un déterminant défini ou indéfini. Sur le plan discursif, une expression générique correspond à une généralisation dans un raisonnement ou une démonstration. Elle présente une valeur argumentative du fait qu'elle intervient comme prémisse pour justifier une conclusion explicite ou non. Une expression générique est également l'un des moyens privilégiés pour l'expression d'un topos* dans le discours (les topoï s'expriment sur le mode générique). À la différence, une expression spécifique, en ce qu'elle pointe un référent particulier inscrit *hic et nunc* dans le contexte extralinguistique, ne peut fournir un topos sur lequel appuyer l'argumentation. Si elle permet à la prédication de déboucher sur une généralisation à valeur argumentative, elle ne saurait prendre en charge par elle-même l'expression de cette généralisation. Plutôt qu'antagonistes, les expressions génériques et spécifiques sont complémentaires : les secondes ouvrent la voie aux contenus exprimés par les premières.

▶ **Actualisation, Anaphore, Déixis, Paradigme définitionnel / désignationnel**

G. P.

Référentielle (fonction –) ☞ Fonctions du langage

Reformulation

En linguistique et en analyse du discours, la **reformulation** est une relation de paraphrase*. Elle consiste à reprendre une donnée en utilisant une expression linguistique différente de celle employée pour la référenciation antérieure. Elle couvre les phénomènes d'anaphore*, de chaîne* de référence et de coréférence*.

Fonctions de la reformulation

Elle participe à la constitution des « topics » discursifs en réalisant une isotopie* (ex. la notion de chien) à travers les déplacements sémantiques opérés par les expressions qui la signifient dans le discours (Le chien... *Cet animal... Ton molosse... Ce danger public*...). L'étude de la reformulation aboutit, entre autres, à celle des paradigmes* désignationnels et des paradigmes* définitionnels.

La reformulation peut être envisagée également comme un phénomène *énonciatif* : un locuteur reprend, en le reformulant, le discours d'un autre locuteur ou le sien propre. Sont concernés les faits de discours* rapporté (discours direct, discours indirect, discours indirèct libre, discours direct libre, îlot textuel), mais aussi le dialogisme*, au sens bakhtinien du terme, inhérent à toute production discursive. La reformulation est par ce biais le vecteur de l'hétérogénéité* du discours, qu'elle soit « montrée » (discours rapporté) ou « constitutive » (dialogisme), selon l'expression de J. Authier (1982 a).

La reformulation peut avoir une fonction *explicative* ou *imitative*. Dans le premier cas, elle participe de la didacticité* des productions énonciatives. La reformulation *explicative* se situe au niveau de la signification du texte source, qu'elle réactualise en la retravaillant (donc en la déformant et en l'altérant) pour aboutir à un texte cible qui soit le reflet des contenus véhiculés ou compris – dans les deux sens du terme – dans le texte initial. Sont concernées au premier plan les activités de définition*, qu'elles soient normées (définition de dictionnaire, d'un terme dans un texte) ou non (définition naturelle d'un mot...), mais également les pratiques de résumés, de synthèse d'un texte. La reformulation *imitative* se situe au niveau du signifiant, dont elle cherche à reproduire les caractéristiques saillantes. En procèdent des genres comme le pastiche* (où l'emprunt est affiché, contrairement au plagiat), la satire, la parodie* (où la reformulation a une fonction ouvertement ludique).

POUR L'ANALYSE DU DISCOURS

L'observation des types de formulation (exophore*) et de reformulation (anaphorique, cataphorique*) permet de suivre la constitution des « topics » discursifs et d'effectuer le repérage des thèmes sur lesquels s'appuie la prédication. L'anaphore et la cataphore mettent en relief l'intradiscours* inhérent à toute production. L'étude individuelle des reformulants, qu'ils soient pronominaux ou lexicaux, dégage les configurations multiples que la schématisation* emprunte pour conceptualiser le réel. Les préconstruits* culturels inhérents au lexique sont sollicités par la reprise anaphorique (« anaphore » entendue au sens large d'« endophore* ou exophore*», ou dans son acception restreinte). Ainsi la signification en langue des unités lexicales subit-elle une double distorsion : d'une part par leur conversion en vocables* et leur actualisation au sein de groupes (nominaux, adjectivaux...), d'autre part par leur inscription dans des réseaux de reprises où la coréférence vient tisser des relations entre des unités sémantiquement apparentées ou bien *a priori* disjointes. L'étude des modalités de reformulation (anaphore pronominale, lexicale, convergente, divergente, conceptuelle, présuppositionnelle...) renseigne sur l'orientation du discours. Reformuler à l'aide de pronoms revient pour le locuteur à postuler l'invariance sémantique de la donnée initiale et à refuser sa déclinaison. Opter pour une anaphore lexicale induit la perspective inverse. Le locuteur s'engage dans des jeux d'ajustements sémantiques et référentiels qui dépassent parfois les limites prévues par l'acception lexicale des unités. Les paradigmes désignationnels constituent un exemple de reformulation fondée sur la déclinaison.

L'étude de la reformulation par *cataphore* présente des caractéristiques analogues à celle de l'*anaphore*, notamment concernant le choix des modalités de reformulation (pronominale *vs* lexicale). Elle s'en éloigne sur au moins deux points. S'il est possible, pour l'*anaphore*, de décliner les différentes donations du référent et de créer ainsi des suites plus ou moins vastes et complexes, pour la *cataphore* il semble bien que l'extension de l'opération reste limitée, du moins lorsque la reformulation repose sur des ressorts lexicaux (il est difficilement envisageable de produire un grand nombre de reformulants avant d'énoncer l'unité source). De ce fait, sauf indication explicite-

ment fournie par la syntaxe, l'analyse aura tendance à considérer comme anaphoriques des séquences de plus d'un reformulant.

▶ **Anaphore, Chaîne de référence, Coréférence, Paradigme définitionnel / désignationnel**

G. P.

Reformulation argumentative

Il y a **reformulation argumentative** lorsque la conclusion est une **quasi-paraphrase** de l'argument, comme dans « C'est notre devoir, nous devons donc le faire » si l'on admet que « devoir » c'est « devoir faire ». À la limite, on pourrait dire que l'orientation* de l'argument vers la conclusion est tellement marquée que l'argument se confond avec la conclusion, dans un système paraphrastique.

Du point de vue purement *logique*, la conséquence « P donc P » est bonne. Du point de vue de l'argumentation comme avancée *épistémique*, il s'agit d'une pétition de principe (raisonnement circulaire, prétendant prouver une chose par elle-même). Du point de vue *discursif*, il faut remarquer que toute reformulation introduit un décalage entre argument et conclusion, ce qui suffit à donner à l'ensemble une certaine valeur argumentative. Par exemple, on dira que l'argument précédent fonctionne comme un rappel que le « devoir faire » est fondé en l'occurrence sur un devoir moral tout court, et non pas, par exemple, sur un intérêt.

On retrouve la tension entre la loi logique, l'exigence épistémique de séparabilité argument / conclusion (qui doivent dénoter des faits distincts, évaluables séparément) et enfin les conditions de redondance exigées par la structure textuelle (ou produites par elle).

▶ **Orientation argumentative, Paralogisme**

C. P.

Réfutation

La **réfutation** est un acte réactif argumentatif d'opposition. Du point de vue de l'usage, « réfuter » tend à désigner toutes les formes de rejet explicites d'une position, à l'exception des propositions d'action : on réfute des thèses, des opinions prétendant à la vérité, mais on repousse (et non « réfute ») un projet ; les accusations peuvent être « réfutées » ou « repoussées ».

Du point de vue *scientifique*, une proposition est réfutée s'il est prouvé qu'elle est fausse (le calcul dont elle dérive contient une erreur, les prédictions qu'elle opère sont contradictoires avec les faits observés...). Du point de vue *dialogal*, une proposition est réfutée si, après avoir été discutée, elle est abandonnée par l'adversaire, explicitement ou implicitement (il n'en est plus question dans l'interaction).

L'objectif de la réfutation, sous sa forme radicale, est la destruction du discours attaqué (Windisch 1987). Tous les éléments définissant un discours en situation peuvent être utilisés ou manipulés pour le rendre intenable.

Disqualification du discours. La réfutation au sens large peut procéder par disqualification du discours de l'adversaire, que l'on rejette parce que **mal formé**, quelle que soit la nature de la malformation : signification obscure, syntaxe incorrecte, lexique ridicule, prononciation défectueuse ou provinciale... ce qui permet de faire l'économie de l'examen de la proposition : « Je ne comprends pas ce que tu dis », « Par charité, je ne mentionnerai pas les arguments de mon adversaire ». La disqualification peut porter **sur l'adversaire** lui-même (mise en contradiction des dires, ou des actes et des dires de l'adversaire), ou prendre la forme d'une attaque personnelle, sans rapport avec le thème de la discussion.

Aménagements du discours à réfuter. La réfutation suppose sinon une reprise mot pour mot du discours à réfuter, du moins une connexion avec ce discours, « mis en scène » dans le discours réfutateur. Dans les genres argumentatifs socialement ou scientifiquement codifiés, la réfutation porte en principe sur un segment essentiel extrait du discours où s'exprime une position isolable. Dans les dialogues ordinaires, l'opposant peut procéder à divers aménagements diaphoniques* du discours auquel il s'oppose, afin de faciliter sa réfutation, par réduction ou exagération absurdifiante : « L_1 : Ce jardin est mal entretenu ! – L_2 : Écoute, ce n'est quand même pas la jungle ! »

Le changement d'orientation* argumentative substitue un terme d'orientation argumentative non-C à un terme d'orientation argumentative C : « Ce que tu appelles courage, je l'appelle témérité ». Le même effet peut être obtenu par enchaînement sur les présupposés : « L_1 : Je n'ai presque rien bu. – L_2 : Vous reconnaissez donc avoir bu ».

Le modèle argumentatif propositionnel distingue différentes composantes qui chacune peuvent être la cible de l'acte de réfutation :

• *Apport d'argument* allant dans le sens d'une conclusion en contradiction* avec la première : « L_1 a : Construisons la nouvelle école ici, les terrains sont moins chers. – L_2 a : Si on la construit là-bas, les élèves auront moins de transport ». D'une façon générale, de par le jeu de la négation en situation bipolarisée, le fait de fournir une raison de faire A se transforme en raison de ne pas faire B. On peut dire que l'argumentation en faveur de A est une contribution à la réfutation de B, ou une contre-argumentation*, en défaveur de B.

• *Rejet de l'argument,* la conclusion est au moins déstabilisée. Logiquement, elle peut être maintenue : « L_1 : Pierre arrivera mardi, il veut être là mercredi pour l'anniversaire de Paul. – L_2 : L'anniversaire de Paul est lundi ». Le rejet de l'argument peut entraîner l'ouverture d'une nouvelle question argumentative (sous-débat), portant cette fois sur l'ancien argument.

• *Rejet de la loi de passage :* « L_1 : Pedro est natif des îles Malvinas, donc il est Argentin. – L_2 : Les îles Malouines sont territoire britannique » ; le connecteur « justement (pas) » permet la réorientation d'un argument en faveur d'une nouvelle conclusion (Ducrot 1982).

• *Attaque contre un élément quelconque du schème argumentatif.* Soit l'échange : « L_1 : Tu ne sortiras pas ce soir ! Ta sœur a bien attendu d'avoir seize ans. – L_2 : Je ne suis pas ma sœur ! » L_1 utilise le principe de justice : « Les êtres d'une même catégorie doivent être traités de la même façon ». L_2 refuse l'**assimilation catégorielle** nécessaire à l'application de cette règle.

Les discours contre. D'une façon générale, à chaque type d'argument correspond un mode de réfutation particulier, un discours contre : « contre l'autorité », « contre les témoignages », « contre les définitions »... Par exemple, la réfutation des argumentations fondées sur des dires d'experts se fait selon les lignes suivantes, que l'on retrouve dans tous les discours « contre les experts » : « L'autorité invoquée ne satisfait pas aux conditions d'expertise dans le domaine en question ; elle n'est pas citée correctement ; le domaine en question ne relève pas du domaine de compétence spécifique de l'expert ; on ne dispose d'aucune preuve directe ; il n'y a pas consensus parmi les experts ». Le discours contre fournit l'*ossature* d'une position critique face au type d'arguments correspondant.

▶ **Concession, Contradiction, Contre-argumentation, Objection, Rhétorique**

C. P.

Régime discursif

Cette expression est utilisée pour désigner des ensembles textuels homogènes et descriptibles à dominante descriptive, narrative, explicative, prescriptive... **Régime discursif** est ainsi préféré à genre* ou type* de texte, car, comme le précise J.-C. Beacco (1993 : 38), « le fait [...] qu'il puisse se réaliser sous forme de véritables articles tout autant que de simples encarts, dont le statut hésite entre le texte et la note, incite à préférer régime discursif à genre textuel, qui présente un degré d'identité linguistique supérieur. » Le régime discursif se repère à des combinaisons stabilisées de marques linguistiques ou sémiotiques homogénéisant ainsi des segments de textes, des textes ou des éléments paratextuels.

Mode discursif

L'expression est utilisée dans un sens voisin de celui de régime discursif, en particulier pour désigner le glissement du mode informatif constitutif des discours médiatiques vers d'autres modes, le mode explicatif ou le mode argumentatif, par exemple dans le discours sur les sciences dans les médias (Moirand 1997), et en particulier au sein d'un même texte ou d'un même document. En cela cependant, et à la différence de **régime discursif**, elle relève plutôt d'une conception dialogique* du discours et de l'intertextualité*, qui ne cherche pas à déterminer des dominantes textuelles, mais qui s'attache plutôt à mettre au jour les hétérogénéités* sémiotiques et énonciatives des corpus médiatiques constitués à partir de moments* discursifs particuliers (Moirand 2000, 2001).

▶ **Genre de discours, Matrice discursive, Séquence, Type de discours**

S. M.

Registre

En sociolinguistique, le terme **registre** a été diffusé par C. Ferguson (1982) pour désigner une variété isolable d'une langue employée dans des situations sociales définies (Auger 1997). Toutefois, la délimitation des registres pose des problèmes car on ne parvient pas à faire coïncider des caractères sociaux et un ensemble de variables : le même locuteur, dans la même situation, peut avoir recours à des traits relevant de plusieurs « registres ».

En analyse de discours, P. Achard (1995 : 87) contraste **registre discursif** avec **genre discursif** : les *registres* (qu'il rapproche des jeux de langage de L. Wittgenstein) sont la face externe des discours et ils renvoient aux pratiques des locuteurs. Les *genres** sont constitués par les régularités formelles normalement associées aux registres.

▶ Genre de discours

S. B.-R.

Régulateur

Le terme **régulateur** désigne l'activité verbale, vocale et mimogestuelle par laquelle les auditeurs soutiennent la production du tour de parole d'un locuteur. Il est utilisé pour traduire le terme anglais *back-channel* introduit par V. Yngve (1970) pour désigner le canal sur lequel la personne dont c'est le tour reçoit de courts messages tels que « oui », « hm », ce canal se distinguant du canal principal *(main-channel)* sur lequel elle émet. La notion de régulation s'apparente aussi à celle de *feed-back*, qui s'inscrit dans une conception systémique de la communication. Don D. Jackson propose ainsi de définir l'interaction familiale « comme un système d'information fermé, tel que les variations de comportement, ou *output*, sont réinjectées [*feed-back*] dans le système afin d'en corriger les réactions » (1981 : 225).

L'étude des régulateurs verbo-vocaux est évidemment liée à celle des *tours** *de parole*, et la distinction entre ces deux types de contributions n'est pas toujours facile à établir. Différents critères sont avancés pour caractériser les régulateurs par rapport au tour : leur brièveté, leur localisation fréquente en chevauchement sur le tour du locuteur, le fait qu'ils sont souvent faiblement articulés et produits avec une intensité vocale réduite. Mais ces activités de maintenance dans l'interaction ne se cantonnent pas au canal verbal, elles relèvent aussi de la gestuelle : « Ce système *"back-channel"* comprend en sus des éléments voco-verbaux classiquement considérés, des éléments gestuels et mimiques, l'ensemble s'associant pour assurer le "pilotage" de l'interaction, terme que nous préférons à *"back-channel"*, de connotation trop restrictive » (Cosnier 1988 : 183). Comme le souligne aussi J. Cosnier, ces signaux de pilotage, apparaissent souvent en réponse à une sollicitation du locuteur (par le regard, un mouvement de tête, un sourire, une pause, etc.) ; il convient donc de distinguer les

deux aspects du phénomène pour rendre compte du système global de synchronisation interactionnelle : « l'aspect "phatique*" qui relève de l'activité du parleur, et l'aspect "régulateur" qui relève de l'activité de l'auditeur » (1987 : 312).

En ce qui concerne la fonction des régulateurs (essentiellement verbaux), M.-M. de Gaulmyn distingue « l'activité de régulation qui *enregistre* le seul fait que le locuteur parle, sans ratifier l'énonciation* ni l'énoncé*, et qui peut soit l'inciter à poursuivre, soit préparer une transition, d'autre part la régulation qui *approuve* l'énonciation et/ou l'énoncé du locuteur, qui le soutient ou qui marque l'achèvement d'un thème et la fin prochaine de l'intervention, enfin la régulation qui *désapprouve* ou met en doute l'énoncé du locuteur et qui peut aussi provoquer une continuation ou entraîner une interruption du locuteur » (1987 b : 220). Dans son étude des signaux « *back-channel* » en situation d'entrevue, M. Laforest retient, quant à elle, trois catégories fonctionnelles : *accusé de réception*, *support* par évaluation ou déclaration d'attitude (catégorie reprise à Bublitz 1988), *relance* par des « signaux complexes qui servent à décliner une invitation à la parole pour inciter le locuteur à continuer de parler » (1992 : 143).

▶ **Énoncé, Énonciation, Interaction, Tour de parole**

V. T.

Régulation (principe de –)

Ce mot, qui évoque un processus de contrôle du fonctionnement d'un système complexe, est central en psychologie. Issu de la cybernétique, redéfini par J. Piaget pour la psychologie comme « un contrôle rétroactif qui maintient l'équilibre relatif d'une structure organisée ou d'une organisation en voie de construction » (1967 : 239), repris par J. Caron (1983 : 155), il est développé par C. Chabrol (1990) dans le cadre d'une psychosociologie du langage en supposant « l'existence d'un mécanisme régulatoire socio-cognitivo-langagier agissant pendant le déroulement du discours pour contrôler la "bonne" construction discursive au vu des finalités identitaires » (1990 : 218). Il définit alors deux grands types de régulation qu'il intitule « ego-centrée anticipée » (1990 : 218) et « ego-centrée rétro-active » (1990 : 219).

En analyse de discours, P. Charaudeau reprend cette notion telle que définie par C. Chabrol pour en faire l'un des quatre principes qui

fondent l'acte de langage (avec les principes d'*altérité**, d'*influence** et de *pertinence**). Pour lui, le **principe de régulation** est ce qui permet de maîtriser le jeu des influences. Il « constitue, à la fois, la condition pour que les partenaires s'engagent dans le processus de reconnaissance du contrat* de communication, et la condition pour que se poursuive et aboutisse l'échange communicatif » (1995 a : 88). « Il permet donc au sujet communiquant de mettre en œuvre certaines stratégies* de base dont la finalité consiste à assurer la *continuité* ou la *rupture* de l'échange par : *acceptation / rejet* de la parole de l'autre et de son statut en tant qu'être communiquant, *valorisation / dévalorisation* du partenaire, tout en lui accordant le droit à la parole, *revendication / aveu* de la part du sujet parlant, à propos de la construction de son identité » (1991 a : 31).

▶ **Altérité (principe d'–), Influence (principe d'–), Pertinence (principe de –)**

P. C.

Réinvestissement ☞ Captation (II)

Relation / contenu ☞ Contenu / relation

Relation interpersonnelle

Toute conversation* (que le terme soit pris au sens étroit ou large) peut être envisagée comme une suite d'évènements dont l'ensemble constitue une sorte de « texte », produit collectivement dans un contexte déterminé, et obéissant à ce titre à certaines règles d'organisation interne. Mais c'est aussi le lieu où se construit entre les participants *un certain type de relation socio-affective* – de distance ou de familiarité, d'égalité ou de hiérarchie, de connivence ou de conflit... La reconnaissance de ces deux niveaux d'analyse est familière aux interactionnistes, qu'il s'agisse par exemple de l'opposition introduite par l'École de Palo Alto (G. Bateson, P. Watzlawick, etc.) entre le niveau du « contenu* » et celui de la « relation* », ou de la distinction établie par E. Goffman entre les « contraintes du système » et les « contraintes rituelles ». Tous les énoncés produits dans l'interaction peuvent être envisagés sous ces deux angles : même lorsqu'ils sont de toute évidence chargés de contenu informationnel (ils ne sont pas

purement « phatiques*»), les énoncés possèdent toujours en sus quelque valeur relationnelle (quête d'un consensus ; désir d'avoir raison, ou raison de l'autre ; souci de ménager la face d'autrui, ou de la lui faire perdre...), valeur qui agit insidieusement mais efficacement dans le dialogue, même si elle est souvent plus dissimulée, car moins « officielle » que le contenu informationnel.

Nombreux et divers sont les aspects qui relèvent du niveau relationnel, mais deux d'entre eux surtout ont fait l'objet d'investigations approfondies, à savoir : (1) la dimension de la *distance* (relation « horizontale ») – distance plus ou moins lointaine ou proche, avec ses diverses variantes (familiarité, intimité, solidarité) ; (2) la dimension du *pouvoir* ou de la *domination* (relation « verticale »). Il convient, à cet égard, de distinguer en théorie « complémentarité » et « hiérarchie », c'est-à-dire d'opposer trois types d'échanges : les échanges **symétriques** (échanges égalitaires où les différents participants disposent en principe des mêmes droits et devoirs), **complémentaires non hiérarchiques** (ex. la relation commerçant-client) et **complémentaires hiérarchiques** (ex. la relation maître-élève).

D'autre part, la constitution d'un type particulier de relation entre les interactants dépend de deux types de facteurs : (1) *les données contextuelles,* qui constituent le cadre « externe » de l'interaction (situation communicative et type d'interaction, statut des participants, etc.) ; (2) *ce qui se passe à l'intérieur de l'interaction elle-même :* même s'ils sont en partie déterminés par le contexte*, les évènements conversationnels peuvent *remodeler* les données externes, la relation étant en permanence redéfinie par la façon dont sont manipulés les signes échangés, et en particulier par le jeu de certaines unités à cet égard pertinentes, les **relationèmes** (ou **taxèmes** dans le cas des marqueurs de la relation verticale [Kerbrat-Orecchioni 1992 : 1re partie]). Par exemple, une relation de familiarité (donnée « externe ») favorise la production de « confidences », mais, à l'inverse, l'échange de confidences (donnée « interne ») peut instaurer une intimité jusque-là inconnue des interlocuteurs ; ou bien encore : pour donner un ordre, il faut en principe y être « autorisé », mais, du seul fait de le donner, le locuteur prétend exercer sur son destinataire une certaine emprise et se placer dans une position haute qu'il ne possède pas nécessairement au départ.

La tâche principale des linguistes travaillant dans cette perspective consiste donc à faire l'inventaire et la description des principaux relationèmes – *non-verbaux* (données proxémiques*, postures, gestes, mimiques), *paraverbaux* (intensité vocale, « ton » de la voix) et *verbaux* (fonctionnement des tours* de parole, termes d'adresse*, thèmes abordés et contenus échangés, registre de langue, actes* de langage produits de part et d'autre, marqueurs de politesse*, voire d'impolitesse, etc.). Elle consiste aussi à voir comment ces marqueurs fonctionnent en contexte, et en quoi ils déterminent l'évolution de la relation tout au long de l'échange communicatif – car la principale caractéristique de la relation interpersonnelle est qu'elle est *évolutive*, et presque toujours *négociable* : l'interaction est un processus dynamique, où rien n'est jamais définitivement déterminé à l'ouverture ni acquis une fois pour toutes, et surtout pas le « rapport de places* » (Flahault 1978, Vion 1992).

▶ **Adresse (termes d'–), Métacommunication / métadiscours, Négociation, Politesse**

C. K.-O.

Réparation

Selon que l'on se réfère aux travaux d'E. Goffman (en particulier 1973) ou à ceux de l'analyse conversationnelle, **« réparation »** *(repair)* reçoit deux acceptions différentes.

Pour E. Goffman, l'activité réparatrice a pour fonction « de changer la signification attribuable à un acte, de transformer ce que l'on pourrait considérer comme offensant en ce qu'on peut tenir pour acceptable » (1973 : 113). Les formes les plus courantes de l'activité réparatrice sont pour lui les *justifications*, les *excuses* et les *prières*. Ces notions prennent sens dans le cadre de sa représentation de l'interaction comme d'une scène où les acteurs s'efforcent de ne faire perdre la face* à personne. Ainsi dit-il : « Quand des personnes sont en présence l'une de l'autre, il surgit de nombreux évènements imprévus qui risquent de jeter sur elles un reflet défavorable. L'individu s'aperçoit qu'il vient d'agir (ou va agir) de telle sorte qu'il donne l'impression d'empiéter sur les divers territoires et réserves de quelqu'un d'autre ; ou bien il s'aperçoit qu'il va donner une mauvaise impression de lui-même ; ou les deux. Dans de telles circonstances, il se livre générale-

ment à une activité réparatrice, afin de réimposer une définition de lui-même qui le satisfasse » (*ibid.* : 177).

Dans le cadre des menus incidents de la vie quotidienne, l'activité réparatrice s'effectue par la production d'échanges réparateurs qui se structurent généralement en trois interventions (par opposition aux échanges confirmatifs qui sont binaires) : offense/réparation/réaction (acceptation ou rejet de la réparation), comme dans : « A marche sur le pied de B. – A : Excusez-moi. – B : Pas de quoi » (*ibid.* : 139). Signalons que, dans les descriptions d'E. Goffman, le traitement des requêtes (qu'il intègre dans la catégorie des prières) peut prêter à confusion, puisque *réparation* en vient à désigner l'acte offensant lui-même du fait qu'il est adouci, comme dans « Réparation A : "Voudriez-vous me passer le lait ?" / Satisfaction B : "Voilà" / Appréciation A : "Merci" » (*ibid.* : 140). L'échange réparateur comprend souvent une quatrième intervention de minimisation. De nombreux travaux ont été consacrés à ce type de comportements, en particulier dans le cadre des travaux sur la politesse* linguistique (Kerbrat-Orecchioni 1992, 1994, 1997 ; sur l'excuse et la requête, voir aussi Blum-Kulka *et al.* 1989 dans une perspective contrastive).

En analyse conversationnelle, le terme « réparation » désigne l'ensemble des procédures disponibles pour réparer les erreurs, les violations ou les troubles dont l'interaction peut être l'objet à ses différents niveaux d'organisation (Sacks, Schegloff et Jefferson 1978). Parmi ces procédures de réparation, certaines concernent le fonctionnement des tours* de parole. Dans cette catégorie sont signalés : la gestion des interruptions avec, par exemple, l'emploi de marqueurs* spécifiques ; les faux départs, répétitions ou recyclages de la partie d'un tour où s'est produit un chevauchement ; la suspension des tours de parole en cas de démarrage simultané au moment du passage du tour. D'autres ne concernent pas les tours de parole, c'est en particulier le cas de celles qui sont initiées après la fin du tour qui contient l'élément « réparable ».

Les réparations sont donc abordées sous l'angle de leur séquentialité (elles sont initiées dans le tour lui-même qui contient l'élément réparable, dans le tour suivant immédiatement ou dans les tours suivants). Les nombreux travaux descriptifs menés sur ces phénomènes ont établi la distinction entre **auto-réparation** et **hétéro-réparation** et ont mis en évidence la *préférence pour l'auto-réparation*. Ils ont aussi

permis de préciser la notion d'élément « réparable » : cet élément n'est pas nécessairement fautif, et des réparations par le locuteur au cours de son tour de parole par exemple peuvent très bien se produire en l'absence de toute « erreur ». Relèvent donc de la réparation aussi bien l'étude de la gestion interactionnelle des malentendus* que celle des processus de reformulation* (Gülich et Kotschi 1983, 1987, Gaulmyn 1987 a).

▶ **Malentendu, Marqueur conversationnel, Politesse**

V. T.

Réplique

Dans son sens courant, le type d'enchaînement réactif désigné par le terme « **réplique** » est : « Réponse vive, faite avec humeur et marquant une opposition » (*Petit Robert*, 2000).

Dans son sens technique, la réplique est une intervention réactive portant sur l'énonciation et non sur l'énoncé de l'intervention précédente, par exemple : « A : Viens-tu demain ? – B : Qu'est-ce que ça peut te faire ? », au lieu de « oui » ou « non » qui seraient des *réponses*. Pour J. Moeschler (1985), la réplique est toujours un enchaînement négatif (1985 : 95) ; C. Kerbrat-Orecchioni, quant à elle, parle aussi de réplique pour certains types d'enchaînements positifs, dans lesquels la fonction contestataire de la réplique fusionne avec la réponse, par exemple : « "Tout s'est bien passé ? – À ton avis, je serais là sinon ?" (réponse positive indirecte, amalgamée à une réplique pointant que cette réponse va de soi) » (1990 : 207).

Dans le dialogue théâtral, la réplique est équivalente au « tour* de parole » de l'analyse des conversations.

▶ **Échange, Tour de parole**

V. T.

Représentation sociale

La notion de **représentation sociale** prend naissance dans la sociologie sous la dénomination de « représentation collective » (Durkheim 1898). Sous des appellations diverses, elle traite de la question du rapport entre la *signification*, la *réalité* et son *image*. Dans le champ philosophique où cette notion est très discutée, s'opposent deux points de vue : d'un côté celui pour lequel l'existence d'une « réalité ontolo-

gique » serait cachée par les « faux-semblants du monde sensible », de l'autre celui pour lequel, entre la réalité ontologique, toujours présente comme proposition, et le sujet se trouve l'« écran de la construction d'un réel » comme signification sur le monde (Baudrillard 1972). Ce deuxième point de vue est également celui du philosophe L. Wittgenstein pour qui les représentations ne témoignent pas sur le monde mais sont le monde, ce en raison de quoi nous prenons connaissance du monde (Wittgenstein 1986), et celui du sociologue P. Bourdieu pour qui il faut « inclure dans le réel la représentation du réel... » (Bourdieu 1982 : 136).

En psychologie sociale, cette notion a été reprise et reformulée par P. Moscovici (1972). Elle est définie dans cette discipline à partir de sa fonction première qui est « d'interpréter la réalité qui nous entoure d'une part en entretenant avec elle des rapports de symbolisation et d'autre part en lui attribuant des significations » (Guimelli 1999 : 64). De la sorte, les représentations sociales « recouvrent l'ensemble des croyances, des connaissances et des opinions qui sont *produites* et *partagées* par les individus d'un même groupe, à l'égard d'un objet social donné » (*ibid.* : 63). C'est dans le cadre de cette discipline que l'on trouve les définitions les plus élaborées, en tentant de distinguer différents niveaux de construction des représentations : un niveau profond conçu comme un « noyau central » où se construisent par consensus des représentations « non négociables » constituant la mémoire de l'identité sociale (*ibid.* : 83), un « système périphérique » où se construisent des « catégorisations » qui permettent à la représentation de « s'ancrer dans la réalité du moment, [...] comme grille de "décryptage" des situations sociales » (*ibid.* : 84).

La question des représentations sociales est d'actualité dans les sciences humaines et sociales car elle renvoie aux questions fort complexes de la distinction entre *systèmes de pensées, systèmes de valeurs, doctrines* et *idéologies*, de leur définition et de leur structuration.

En pragmatique, cette notion est diversement employée. Tantôt de façon restreinte comme dans la théorie de la pertinence de D. Sperber et D. Wilson pour qui la *représentation* est l'un des deux processus (l'autre étant celui de la *computation*) par lequel un sujet interprète les énoncés. Il faut en effet qu'il soit capable « de représenter mentalement ce fait et d'accepter sa représentation comme étant vraie ou probablement vraie » (1989 : 65). Tantôt de façon

large sous la dénomination de « représentations supposées partagées » se référant au savoir commun que sont censés partager les interlocuteurs pour que puisse s'établir l'intercompréhension. Certains lui préfèrent la notion de « schématisation*» qui « a pour rôle de faire voir quelque chose à quelqu'un ; plus précisément, c'est une représentation discursive orientée vers un destinataire de ce que son auteur conçoit ou imagine d'une certaine réalité » (Grize 1996 : 50).

En analyse de discours, en s'inspirant des propositions du philosophe et sémiologue L. Marin, on pourrait raccrocher cette notion à celle d'*interdiscursivité** et de *dialogisme** de M. Bakhtine. L. Marin (1993) assigne aux *représentations* trois fonctions sociales : de « représentation collective » qui organise les schèmes de classement, d'actions et de jugements ; d'« exhibition » de l'être social à travers les rituels, stylisations de vie et signes symboliques qui les donnent à voir ; de « présentification » qui est une forme d'incarnation dans un représentant d'une identité collective. Cette position entraîne un certain nombre de conséquences : (1) « Les représentations, en tant qu'elles construisent une organisation du réel à travers des images mentales elles-mêmes portées par du discours [...] sont incluses dans le réel, voire sont données pour le réel lui-même » (Charaudeau 1997 a : 47). Ainsi, les représentations se configurent en discours sociaux qui témoignent les uns d'un savoir de connaissance sur le monde, les autres d'un savoir de croyance renfermant des systèmes de valeurs dont se dotent les individus pour juger cette réalité. (2) Ces discours sociaux se configurent soit de façon explicite en « s'objectalisant » (Bourdieu 1979) dans des signes emblématiques (drapeaux, peintures, icônes, mots ou expressions), soit de façon implicite, par allusion (comme dans le discours publicitaire). (3) Ces discours de connaissance et de croyance jouent un rôle identitaire, c'est-à-dire constituent la médiation sociale qui permet aux membres d'un groupe de se construire une *conscience de soi* et partant une *identité collective*.

Enfin, cette notion de représentation permet de distinguer dans les analyses des discours sociaux divers types de corpus*: ceux qui sont construits autour d'*évènements* (par exemple « une catastrophe ferroviaire »), ceux qui sont construits autour d'un même *genre** (par exemple « le reportage »), ceux qui sont construits autour de *repré-*

sentations (par exemple le traitement de « la jeunesse » dans les médias).

▶ **Connaissance / croyance (savoir de –), Dialogisme, Interdiscours**

P. C.

Rhème ☞ Thème / rhème

Rhétorique

La **rhétorique** est la science théorique et appliquée de l'exercice public de la parole, prononcée face à un auditoire dubitatif, en présence d'un contradicteur. Par son discours, l'orateur s'efforce d'imposer ses représentations, ses formulations, et d'orienter une action. La rhétorique a été définie par les théoriciens de l'Antiquité et portée jusqu'à l'époque contemporaine par un paradigme de recherche autonome.

Les définitions classiques

Elles mettent l'accent sur les aspects *structuraux* ou *fonctionnels* de cette discipline : (1) Platon, dans le *Gorgias*, porte la **contradiction** au cœur de la rhétorique, définie par Gorgias comme « le pouvoir de convaincre, grâce aux discours, [...] dans n'importe quelle réunion de citoyens » (452 b-453 b), et par Socrate comme « la contrefaçon d'une partie de la politique » (463 a-d), la politique étant pour Socrate « l'art qui s'occupe de l'âme » (464 a-c). (2) Aristote y voit une *science* orientée vers le *particulier* : « Admettons donc que la rhétorique est la faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, est propre à persuader » (*Rhétorique* : 1, 2, 25). (3) Pour Quintilien, c'est une *technique normative* de la parole, « l'art de bien dire » (*Institution* : II, 17, 37). Elle vient après la grammaire, qui est l'art de dire correctement.

Procès et produit. La pratique rhétorique tend à normaliser aussi bien le procès de production du discours que son produit. Le **procès** comporte traditionnellement cinq étapes :

• **Invention** : étape cognitive de recherche méthodique d'arguments, guidée par la technique des questions topiques (« inventer » n'est pas pris au sens moderne de « créer », mais au sens de « trouver, découvrir »). Seuls sont retenus les meilleurs arguments, en fonction du cas et des circonstances d'énonciation.

• **Disposition :** étape de planification textuelle, organisant la succession des arguments et des parties du discours. Ces deux premières étapes sont d'ordre linguistico-cognitif.

• **Élocution :** mise en mots et en phrases du discours. Le discours prend forme dans une langue et un style.

• **Mémorisation** du discours : comme l'invention, elle met en jeu des facteurs cognitifs.

• **Action** oratoire : moment de la « performance », de la délivrance, de la spectacularisation du discours. La technique rhétorique est ici celle du corps, du geste, de la voix. Les contraintes de l'action rhétorique pèsent également sur le rhéteur, sur l'acteur ou le prédicateur.

Au terme de ce procès, on obtient le *produit* fini, c'est-à-dire le discours en situation tel qu'il a été énoncé. Il s'articule en parties, traditionnellement nommées **exorde, narration, argumentation** et **conclusion**. L'argumentation est la partie centrale. Elle repose sur l'exposé des points litigieux et des positions soutenues ; elle comprend une partie positive, la **confirmation** de la position défendue, et une partie négative, la **réfutation** de la position de l'adversaire. Il n'y a pas d'opposition entre l'argumentation et la narration, qui s'effectue toujours selon une orientation argumentative particulière, celle des intérêts et des valeurs défendues dans le discours.

Trois types d'effets perlocutoires sont recherchés par l'orateur : **plaire** (par l'image de soi projetée dans son discours, ou éthos*) ; **informer** et **convaincre** (par la logique de son récit et de son argumentation, ou logos) ; **émouvoir** (pathos*). La terminologie parle de trois types de preuves*; il s'agit en fait de moyens d'orientation*, verbaux ou paraverbaux. Traditionnellement, les actes visant à produire ces effets sont concentrés, respectivement, dans l'introduction (on se présente) ; la narration et l'argumentation (on informe et argumente) ; la conclusion (on émeut).

Les conceptions de la rhétorique

Les systèmes, ou visions, de la rhétorique proposés au cours des siècles s'articulent en une problématique organisée par un faisceau de questions comme les suivantes : (1) Le **but** assigné au discours : est-il intradiscursif (juste expression linguistique du vrai ou du beau) ou extradiscursif (persuasion) ? (2) Les domaines **sémiotiques** pris en compte : verbal, mimo-posturo-gestuel... (3) Ses **domaines** et ses lieux

d'exercice : la rhétorique s'intéresse-t-elle à la parole publique (politique, judiciaire...) / à la parole littéraire / à la parole ordinaire ? (4) La nature des **savoirs** ou des compétences qui la constituent : sont-ils de nature linguistique (élocution, savoir des figures) / de nature cognitivo-linguistique (états de cause et arguments) ?

On peut se demander si la rhétorique n'a pas souffert de sa mise en système, prétendument pédagogique, sous forme de catéchisme énumérant des distinctions supposées claires et distinctes ; la rhétorique de la présentation de la rhétorique est singulièrement figée. Quoi qu'il en soit, la rhétorique a codifié, stimulé et décrit les pratiques communicationnelles orales, contradictoires, publiques, dans les domaines politique et religieux, d'avant la radio et la télévision. Ses objets réels sont pris dans les transformations du monde de la communication électronique ; son objet théorique, la circulation de la parole dans un groupe où circulent des discours contradictoires, reste bien défini.

La rhétorique argumentative part d'une compétence naturelle, la compétence* discursive, et la travaille en l'orientant vers les pratiques langagières sociales. Elle combine des capacités énonciatives et interactionnelles (mettre en doute, s'opposer, construire une position autonome). Une intervention rhétorique est constituée d'un ensemble d'actes de langage planifiés, finalisés, s'adressant à un public dubitatif, sollicité par des discours contradictoires, visant à une action sur les participants à la réunion, en vue d'une prise de décision.

Du point de vue cognitif, la situation d'argumentation rhétorique est marquée par l'*insuffisance de l'information* disponible (manque de temps, manque d'information, ou nature de la question discutée). Cette condition essentielle différencie situations d'argumentation rhétorique et situations où l'information est suffisante mais simplement inégalement répartie. Dans ce dernier cas, il s'agit de clarification et d'élimination des malentendus, après quoi la conclusion est supposée s'imposer à tous par simple calcul. Dans le premier cas, outre ces tâches de clarification et de calcul toujours présentes, interviennent des points de vue (des positions discursives, des systèmes de valeurs*, des intérêts) qui peuvent être radicalement incompatibles. Aucune des positions ne peut être éliminée totalement, il reste toujours un pari, donc un risque : Je choisis A tout en craignant que le bon choix ne soit B ; je défends mon parti, tout en sachant que le juge ou l'avenir donneront peut-être raison à mon adversaire.

La rhétorique de la parole (Kallmeyer 1996) étend l'approche rhétorique à toutes les formes de parole, dans la mesure où elles impliquent un mode de gestion des faces* des interactants (éthos) ; un traitement des données orienté vers une fin pratique (logos) ; un traitement corrélatif des affects (pathos).

En France, la rhétorique a disparu officiellement du cursus de l'Université républicaine au tournant du siècle dernier (Douay 1999). La question d'une renaissance de la rhétorique est un topos ; l'effacement du mot « rhétorique » est peut-être nécessaire à sa survie dans l'analyse de discours.

▶ **Argumentation, Genre rhétorique**

C. P.

Rites génétiques

Notion introduite par D. Maingueneau (1984 : 150) pour désigner les activités routinisées verbales et non-verbales d'*élaboration* d'un type de texte déterminé. Les avant-textes (« brouillons », « esquisses »...) en sont la trace. Cette notion ne peut pas valoir pour les interactions orales spontanées.

Dans un champ* discursif, les **rites génétiques** peuvent permettre de distinguer divers positionnements*; par exemple, dans le discours littéraire, le positionnement naturaliste implique des rites génétiques où les écrivains font des enquêtes sur le terrain, accumulent une documentation, etc. Démarche qui prétend s'opposer à celle des écrivains romantiques qui sont supposés privilégier d'autres rites. Dans un tout autre registre, tels courants scientifiques peuvent se distinguer par le caractère individuel ou collectif de la rédaction, de la relecture, etc.

À chaque genre de discours sont liés certains rites génétiques ; il peut s'agir de rites contraints par des impératifs industriels stricts, comme dans la production d'un journal quotidien à fort tirage, ou de rites « artisanaux », comme dans la production religieuse ou philosophique. Bien souvent, ces rites font l'objet d'un apprentissage méthodique, que ce soit par un apprentissage de type scolaire (cf. les écoles de journalisme) ou par imprégnation.

Dans un cas comme dans l'autre, la notion de rites génétiques permet de souligner que la spécificité d'un discours *ne se limite pas au*

texte proprement dit, que le genre de discours ou le positionnement règlent aussi les pratiques qui sont en amont d'eux.

▶ **Genre de discours, Positionnement**

D. M.

Rituel

Cette notion relève essentiellement de trois domaines : (1) *L'éthologie animale,* où les **rituels** obéissent à une codification rigide et immuable. (2) *L'ethno-anthropologie* (É. Durkheim, M. Mauss...), qui s'intéresse surtout aux grands rituels collectifs, aux « cérémonies », elles aussi très précisément codées, et possédant un caractère religieux ou sacré (plus ou moins « dégradé » : aux côtés des rituels religieux au sens strict, M. Mauss admet ceux qui relèvent de la magie ou des superstitions, voire du folklore). (3) *L'analyse des interactions quotidiennes,* où l'on a plutôt affaire à des « petits rituels » se déroulant entre individus ou groupes restreints, C. Javeau (1992, 1996) parlant même de **microrituels,** à propos de l'exemple des échanges sur la pluie et le beau temps, ou de type « Ça va ? – Ça va ! ». Ces « rites d'interaction » (Goffman 1974) recouvrent en grande partie ce que l'on appelle communément **politesse*** (manières de table, façons de se tenir ou de se vêtir, mais aussi manifestations discursives : salutations, remerciements, excuses...). Dans une perspective proche, F. Coulmas (1981) appelle **routines** *(« Routine Formulae »)* les expressions « préfabriquées » apparaissant dans des situations « standardisées » *(« prepatterned speech »),* montrant leur importance pour le bon fonctionnement de l'interaction, et proposant un certain nombre de critères permettant l'identification de ces séquences.

Deux caractéristiques essentielles du rituel

Par rapport aux deux premiers usages, celui que la *linguistique interactionniste* fait de la notion de rituel l'étend sensiblement, tout en conservant à la notion, sous une forme assouplie, ses deux caractéristiques essentielles :

• ***En ce qui concerne le caractère codifié du rituel :*** les rituels de politesse sont des pratiques **réglées,** qui se reproduisent plus ou moins à l'identique dans des situations identiques. La différence n'est que de *degré* entre les rituels « forts » faits de séquences procédu-

rales strictes et rigides, et les formes conventionnelles de la politesse quotidienne. En particulier, les « formules de politesse » occupent une position intermédiaire sur ce *continuum* qui relie la stéréotypie radicale et la créativité pure (Rothenbuhler 1998) : ce sont le plus souvent des *semi-routines*.

Ces formules peuvent d'ailleurs être elles-mêmes *plus ou moins codifiées* : un remerciement ou un compliment peuvent certes emprunter la voie paresseuse d'une formule « toute faite », mais ils permettent aussi un nombre illimité de variations. La « formule » peut encore se présenter sous la forme, non d'un segment ou d'un énoncé préformé syntaxiquement et lexicalement (comme « pardon » ou « je vous prie de m'excuser »), mais d'un simple « moule » susceptible d'être rempli par un matériel infiniment variable (c'est par exemple le cas des vœux, dont on peut engendrer un nombre quasiment infini à partir des deux structures de base « *bon* + substantif » et « verbe à l'impératif + *bien* »). Il faut aussi tenir compte dans cette affaire des *variations culturelles* : dans les sociétés « traditionnelles », les formules rituelles obéissent à une codification stricte (correspondances régulières entre telle situation et telle formule), alors que, dans les sociétés plus « fluides » comme la nôtre, les règles conversationnelles sont plus souples, laissant une marge importante à l'improvisation individuelle – sociétés où l'on valorise, plus que la conformité à des normes préexistantes, une certaine dose de fantaisie innovatrice (perçue comme le gage d'une plus grande sincérité). Cela dit, toutes les sociétés connaissent la possibilité de jouer avec les codes rituels, dans certaines circonstances au moins (par exemple dans le cas d'une « relation à plaisanterie »).

• ***En ce qui concerne le caractère sacré du rituel*** (connotation d'ailleurs absente du mot « routine ») : les ethnologues ont eux-mêmes déjà opéré récemment une certaine « désacralisation » de la notion, s'intéressant à des « rites profanes » (Rivière 1995) tels que les bizutages, les cérémonies sportives, les activités de loisir, etc. ; il suffit que ces activités soient dotées d'une signification symbolique forte, incarnant les « valeurs-totems » de la société ou de l'institution concernées, pour mériter le nom de rituel. Or on peut admettre avec C. Javeau (qui maintient une distinction terminologique entre les **rituels** profanes et les **rites** religieux) que même les plus « micro » des rituels confèrent à la vie quotidienne « une sacralité que les appa-

rences de la banalité semblent lui dénier », sacralité qui rend cette vie « plus honorable, plus supportable aussi » (1992 : 68-9). Quant à E. Goffman, il considère que si les « civilités ordinaires » ont un rapport avec le sacré, c'est qu'elles sont mises au service de la protection ou de la valorisation de la face* des interactants ; or « la face est un objet sacré », auquel chacun voue un véritable culte, lequel doit s'exercer par un certain nombre de pratiques cérémonielles et de menues offrandes (1974 : 81 et 84) – tout être social étant en quelque sorte à la fois dieu et prêtre, officiant pour son propre compte en même temps que pour celui d'autrui.

Fonctions des rituels

Pour E. Goffman (s'inspirant librement d'É. Durkheim), les rituels se distribuent entre rituels **réparateurs**, qui ont pour fonction de tenter de neutraliser une offense (excuse, justifications, etc.), et rituels **confirmatifs**, qui servent à instaurer, maintenir, modifier ou faire cesser une relation : on y trouvera principalement les rituels de contact (salutations, présentations, etc.) et de séparation (exemple des « rituels de fin de soirée » en contexte de visite, dont le fonctionnement est fort complexe et subtil, car il s'agit pour l'invité de libérer à temps le territoire de l'hôte, sans manifester cependant trop de hâte, ce qui pourrait passer pour insultant : le rituel permet en l'occurrence de concilier, dans une situation de double* contrainte, les intérêts opposés du « territoire » et de la « face » des protagonistes).

La fréquente complexité des rituels vient de ce qu'ils apparaissent de préférence dans des situations elles-mêmes complexes, et « risquées » : ce sont en quelque sorte des solutions toutes faites que la langue met à la disposition des sujets pour leur permettre de résoudre au mieux les problèmes communicatifs qu'ils rencontrent tout au long de leur vie quotidienne. Facteur d'*économie* (car les actes répétitifs ont un « coût cognitif » bien inférieur à celui des actes inédits), le rituel est en même temps *sécurisant*, donc pacifiant : il permet de conjurer l'angoisse, et l'agressivité corrélative, que risque toujours de susciter la présence de l'autre (de son corps, de ses faces) – la politesse est « désarmante », c'est une « violence faite à la violence ». Rôle facilitateur, rôle régulateur (les rituels « balisent notre feuilleton quotidien », nous dit C. Javeau), rôle stabilisateur (social et affectif), rôle pacificateur... Même les « formules d'impolitesse » (beaucoup moins

nombreuses à vrai dire que les formules de politesse) sont dotées de vertus positives, comme la pratique de ces « insultes rituelles » dont W. Labov analyse le fonctionnement dans les ghettos noirs américains, montrant qu'elles permettent l'intégration au groupe de pairs, et que la ritualisation tient à distance la violence réelle, car « le rituel est un sanctuaire ; [...] il dépersonnalise la situation et réduit d'autant les dangers d'affrontement et de défi à l'autorité » – et W. Labov de conclure : « C'est dire à quel point *l'étude du comportement rituel est important pour l'élaboration d'une théorie générale du discours* » (1978 : 455-6 ; italique ajouté).

Dans nos sociétés modernes, les rituels sont parfois condamnés au nom de leur caractère conventionnel, donc « insincère », et dépourvu de sens. En ce qui concerne la question de leur sincérité : comme le montre bien D. Picard (1995), la politesse repose en effet sur un paradoxe, puisqu'elle consiste à se plier à des règles préexistantes tout en ayant l'air de les réinventer à chaque instant (c'est ce que Picard appelle la « dualité entre le cœur et le sentiment »). En ce qui concerne leur prétendue « insignifiance » : il est certain que les expressions formulaires ne doivent pas être prises « à la lettre » (le « de rien », qui accueille par convention l'excuse ne signifie évidemment pas qu'il n'y a pas eu d'offense, mais quelque chose comme : puisque tu as pris la peine de produire un comportement « réparateur », puisque tu as ainsi fait preuve de ta bonne volonté sociale, *je fais comme s'il ne s'était rien passé*, je passe l'éponge, l'incident est clos). Les formules rituelles sont pauvres en contenu informationnel, mais riches en signification relationnelle.

C'est, *a contrario*, lorsqu'elles manquent à l'appel, qu'apparaît au grand jour l'importance des « petites civilités de la vie quotidienne » (Goffman 1973, 2 : 230) : l'absence d'un rituel attendu est perçue comme le symptôme menaçant d'une déchirure du tissu social, dont les conséquences peuvent être désastreuses. En d'autres termes (empruntés à C. Javeau) : « Les microrituels de la vie quotidienne ne sont pas gestes futiles, ou indices d'un conservatisme pesant et stérilisateur. Ils protègent notre moi profond comme ils lui permettent d'entrer en contact harmonieux avec nos proches. [...] Ils nous rappellent qu'on n'est humain que parce que d'autres êtres humains nous constituent comme tels » (1992 : 70-1).

▶ Double contrainte, Face, Politesse

C. K.-O.

Rôle

Si l'on excepte un certain nombre de sens courants de ce mot, tels ceux de personnage que joue un acteur (le rôle d'Hamlet, par exemple) ou toute autre personne dans la vie sociale (jouer le rôle du beau-père), de fonction ou d'influence que l'on peut être amené à exercer (avoir un rôle influent dans une famille), ou de sens spécialisés (en grammaire, en comptabilité fiscale), ce terme a surtout été employé en sociologie et en psychologie sociale, et prend un sens particulier en sémiotique narrative et en analyse du discours.

En sociologie et en psychologie sociale, il désigne une position déterminée dans un ensemble ordonné de comportements de la vie en société : « les attitudes, les valeurs et les comportements que la société assigne à une personne et à toutes les personnes qui occupent ce statut », dit R. Linton (1977 : 71). Le **rôle** se rattache au statut et en constitue en quelque sorte les différentes fonctions. Par exemple, au statut père de famille s'attachent différents rôles dont les uns sont d'ordre juridique (la responsabilité parentale) et d'autres correspondent à des normes sociales variables selon les sociétés (d'éducation, d'autorité, de protection, etc.). Le rôle doit donc être conçu comme une sorte de coquille vide qui peut être remplie par diverses personnes, chacune de celles-ci devant endosser les conditions sociales qui sont les siennes.

En sémiotique narrative, il désigne la fonction que joue un personnage dans un récit, mais cette fonction n'est qu'un pur comportement syntaxique qui est tenu par des *actants** (agent, patient, bénéficiaire), ce pourquoi on parle de **rôles actantiels.** Ainsi, un même *personnage* d'une histoire peut être amené, au cours d'un récit, à jouer différents rôles actantiels, et, symétriquement, un même rôle actantiel peut être tenu par différents personnages.

En analyse du discours, ce terme est utilisé pour déterminer des comportements langagiers. De même qu'il existe des comportements qui révèlent le statut et les fonctions des acteurs sociaux, des comportements qui révèlent un type d'action des personnages d'un récit, il existe des comportements qui révèlent le mode d'énonciation* dans

lequel sont engagés les sujets parlants. Par exemple, on dira d'un sujet qui pose une question qu'il remplit un rôle de *sujet interrogeant* (ou *questionnant*), d'un sujet qui donne un ordre qu'il remplit un rôle de *sujet ordonnant*. Ces rôles concernent donc les différentes positions d'énonciation que peut prendre un sujet* parlant, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Ils se différencient donc aussi bien des rôles actantiels qui sont d'ordre syntaxique que des rôles sociaux qui sont d'ordre sociologique : « Il n'y a pas de correspondance bi-univoque entre rôle social et rôle langagier » (Charaudeau 1995 a : 91). En effet, un même rôle social *(professeur)* peut donner lieu à plusieurs rôles langagiers *(questionner, évaluer, expliquer)*, et un même rôle langagier *(questionner)* peut être tenu dans des rôles sociaux différents *(professeur, commissaire de police, médecin)*. On aura donc intérêt à parler de *rôles langagiers* en général, quitte à distinguer ensuite ceux qui relèvent d'un comportement énonciatif, ou rôles *locutifs* (Charaudeau 1993 a : 119), tels que *présentant, questionnant, demandant, assertant, validant*, etc. (Charaudeau et Croll 1991 : 239), et ceux qui relèvent d'un comportement énoncif, tels que *expliquant, racontant, décrivant, argumentant* (Charaudeau 1993 a : 119). Les rôles relevant du comportement énonciatif – également appelés *rôles communicationnels* – permettent « de définir quelle est l'activité communicationnelle de chaque participant (à un échange) : comment chacun réalise les rôles communicationnels qui le légitiment par rapport au contrat d'échange et les stratégies discursives qu'il adopte au cours de la conversation à l'égard des autres intervenants et de leur activité communicationnelle propre » (Croll 1991 : 67).

▶ **Actant, Cadre participatif, Identité, Locutif (acte –)**

P. C.

Routine ☞ Rituel

S

Scénario ☞ Praxéogramme

Scène d'énonciation

Notion qui, en analyse du discours, est souvent employée concurremment avec celle de « situation* de communication ». Mais, en parlant de **« scène d'énonciation »**, on met l'accent sur le fait que l'énonciation advient dans un espace *institué*, défini par le genre* de discours, mais aussi sur la dimension *constructive* du discours, qui se « met en scène », instaure son propre espace d'énonciation.

La métaphore théâtrale

La métaphore théâtrale est fréquente chez les analystes du discours inspirés par les courants pragmatiques : « La langue comporte, à titre irréductible, tout un catalogue de rapports interhumains, toute une panoplie de rôles* que le locuteur peut se choisir lui-même et imposer au destinataire » (Ducrot 1972 b : 4). Cette idée s'impose avec encore plus d'évidence quand on rapporte les textes à leurs genres de discours. On peut en effet parler de « scène » pour caractériser tout genre de discours qui implique une sorte de dramaturgie. La scène de parole ne peut donc pas être conçue comme un simple cadre, un décor, comme si le discours survenait à l'intérieur d'un espace déjà construit et indépendant de ce discours. Elle en est constitutive.

Mais on utilise plus particulièrement la notion de « scène » pour la représentation qu'un discours fait de sa propre situation d'énonciation. Ainsi P. Charaudeau (1983 : 51) parle-t-il de *mise en scène* pour

« l'espace interne » de la communication, c'est-à-dire le rôle que le locuteur, par sa parole, choisit de se donner et d'assigner à son partenaire ; J. Authier (1982 b) parle de *mise en scène* du discours de la vulgarisation scientifique ; F. Cossutta parle de *scène philosophique* pour « ce travail d'écriture par lequel le philosophe présente le procès de pensée au sein même du texte » (1989 : 14).

Les trois scènes

D. Maingueneau (1993, 1998) propose une analyse de la **scène d'énonciation** en trois scènes distinctes :

• ***La scène englobante*** est celle qui assigne un statut pragmatique au type de discours dont relève un texte. Quand on reçoit un tract, on doit être capable de déterminer s'il relève du type de discours religieux, politique, publicitaire... autrement dit sur quelle scène englobante il faut se placer pour l'interpréter, à quel titre (comme sujet de droit, consommateur, etc.) il interpelle son lecteur.

• ***La scène générique*** est définie par les *genres de discours* particuliers. Chaque genre de discours implique en effet une scène spécifique : des rôles pour ses partenaires, des circonstances (en particulier un mode d'inscription dans l'espace et dans le temps), un support matériel, un mode de circulation, une finalité, etc.

• ***La scénographie*** n'est pas imposée par le type ou le genre de discours, mais instituée par le discours même. Les dix premières *Provinciales* (1656) de B. Pascal, par exemple, se présentent comme des libelles (scène générique) religieux (scène englobante). Ces libelles ne se présentent pas comme tels, mais comme une série de « lettres » adressées à un ami de province : cette scène épistolaire est la *scénographie* construite par le texte. Ces libelles auraient pu se manifester à travers de tout autres scénographies sans changer pour autant de scène générique. La scénographie a pour effet de faire passer scène englobante et scène générique au second plan : le lecteur est censé recevoir ce texte comme une lettre, non comme un libelle.

Un discours impose sa scénographie d'entrée de jeu ; mais d'un autre côté l'énonciation, en se développant, s'efforce de justifier son propre dispositif de parole. On a donc affaire à un processus *en boucle* : en émergeant, la parole implique une certaine scène d'énonciation, laquelle, en fait, se valide progressivement à travers cette énonciation même. La scénographie est ainsi *à la fois ce dont vient le*

discours et ce qu'engendre ce discours ; elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément *la* scénographie requise pour raconter une histoire, dénoncer une injustice, présenter sa candidature à une élection, etc.

Outre une figure d'énonciateur et une figure corrélative de co-énonciateur, la scénographie implique une *chronographie* (un moment) et une *topographie* (un lieu) dont *prétend* surgir le discours. Ce sont trois pôles indissociables : dans tel discours politique, par exemple, la détermination de l'identité des partenaires de l'énonciation (« les défenseurs de la patrie », « un groupe de travailleurs exploités », « des administrateurs compétents », « des exclus »...) va de pair avec la définition d'un ensemble de *lieux* (« la France éternelle », « le pays des Droits de l'homme », « une province chargée d'histoire »...) et de *moments d'énonciation* (« une période de crise profonde du capitalisme », « une phase de renouveau »...) à partir desquels le discours prétend être tenu, de manière à fonder son droit à la parole dans une perspective d'action sur autrui déterminée.

Scène d'énonciation et genre de discours

Tous les genres de discours ne sont pas susceptibles de susciter une scénographie. Certains genres, peu nombreux, s'en tiennent à leur scène générique, ils ne suscitent pas de scénographies (cf. l'annuaire téléphonique, les textes de loi, etc.). D'autres genres *exigent* le choix d'une scénographie ; ils s'efforcent ainsi d'assigner à leur destinataire une identité dans une scène de parole. C'est le cas, par exemple, des genres relevant du discours publicitaire : certaines publicités exploitent des scénographies de conversation, d'autres de discours scientifique, etc. Entre ces deux extrêmes se situent les genres susceptibles de scénographies variées mais qui *le plus souvent* s'en tiennent à leur scène générique *routinière.* Ainsi, un fait divers dans un journal obéit à des routines, sans pour autant être totalement contraint : il peut, par exemple, adopter une scénographie de polar. Les genres de discours qui recourent le plus aux scénographies sont ceux qui visent à agir sur le destinataire, à modifier ses convictions.

Pour un analyste du discours, la notion de « scène » permet d'éviter des catégories comme « contexte*» ou « situation de communi-

cation », qui glissent facilement vers une conception sociologiste de l'énonciation.

▶ **Énonciation, Genre de discours**

D. M.

Scénographie ☞ Scène d'énonciation

Schéma ☞ Script

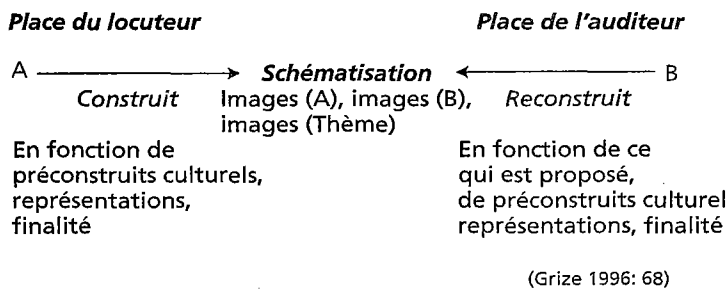
Schématisation

La théorie de la **schématisation**, développée par J.-B. Grize dans le cadre du Centre de recherches sémiologiques de l'université suisse de Neuchâtel, propose un modèle de l'interaction verbale qui constitue une alternative intéressante aux schémas classiques de la communication.

Le modèle de J.-B. Grize

Dans le cadre théorique de la « logique naturelle », J.-B. Grize (1996) formule cinq postulats de base : (1) Le postulat du *dialogisme**: empruntée à M. Bakhtine, cette notion recouvre les circonstances de l'échange et de l'énonciation*. Les partenaires A et B de l'interaction sont également actifs dans la construction du sens. (2) Le postulat de la *situation d'interlocution* : cette situation présente une dimension concrète (temps, lieu, finalité du discours) et une dimension théorique (cadre socio-historique donné). (3) Le postulat des *représentations* : les trois représentations élémentaires sont celles que le locuteur A a de lui-même, celle qu'il a de l'auditeur B et celle qu'il a de ce dont il s'agit (Thème abordé) ; ces trois représentations se combinent également entre elles. (4) Le postulat des *préconstruits culturels* : dans l'échange, tout un ensemble de connaissances aménagées, combinées entre elles, sont mobilisées. Elles fournissent un cadre de connaissances et de filtres dans lequel les discours sont des produits verbaux et sociaux. (5) Le postulat de la *construction des objets* : les objets* du discours constituent les « référentiels » de la schématisation ; cette construction est une *co-construction* qui résulte de la conjugaison des points de vue de A et de B.

Ces cinq postulats contribuent à fonder un schéma de la *communication-interaction* verbale :



(Grize 1996: 68)

La schématisation selon J.-M. Adam

Réexaminant les travaux de J.-B. Grize, J.-M. Adam (1999) souligne quatre aspects de la notion de schématisation qu'il resitue *dans le cadre de la linguistique textuelle et de l'analyse de discours* :

• ***Une schématisation est à la fois opération et résultat.*** La schématisation comme représentation discursive est un processus : « Si, dans une situation donnée, un interlocuteur A adresse un discours à un locuteur B (dans une langue naturelle), je dirai que A propose une schématisation à B, qu'il construit un micro-univers devant B, univers qui se veut vraisemblable pour B » (Grize 1982 : 172). Parler de texte* ou de discours*, c'est faire référence au résultat des opérations discursives plutôt qu'aux opérations complexes qui l'ont produit. Penser en termes de schématisation permet de réunir, en une seule notion, l'énonciation* comme *processus* et l'énoncé* comme *résultat*.

• ***Toute représentation discursive est schématique.*** Par définition, une schématisation ne « dit » pas tout : « [...] à la différence d'un modèle, une schématisation est toujours située et réclame en conséquence que l'analyste dispose de connaissances qui la débordent. Un discours de géométrie sur les triangles contient tout ce qui est nécessaire à son interprétation. Un article de journal sur le triangle des Bermudes réclame de savoir quantité de choses qui n'y figurent pas » (Grize 1996 : 141). Schématiser, c'est construire un schéma, une représentation sélective et stratégique d'une réalité qui peut être fictionnelle. La notion de schématisation propose une théorie de la référence et du contexte dans le cadre d'une approche *dynamique* de l'interaction verbale.

• ***Toute schématisation est une co-construction.*** Tout discours étant représentation de quelque chose, il en propose une schématisation à un destinataire : « Une schématisation a pour rôle de faire voir quelque chose à quelqu'un ; plus précisément, c'est une représentation discursive orientée vers un destinataire de ce que son auteur conçoit ou imagine d'une certaine réalité » (Grize 1996 : 50). J.-M. Adam (1999 : 105) propose une reformulation du schéma de la communication-interaction précédemment cité. Il substitue les notions de **schématiseur** et de **co-schématiseur** à celles de **locuteur*** et d'**auditeur***, et surtout il spécifie les notions d'images des partenaires de l'échange et de thème de la communication en précisant les éléments de la situation d'interaction sociodiscursive et les formations imaginaires (Pêcheux 1969) à l'œuvre dans l'activité de schématisation (Adam 1999 : 105). Il relie, de plus, la question de l'image de A à la théorie aristotélicienne de l'éthos* discursif.

• ***Toute schématisation est une proposition d'images.*** Distinguant le terme d'**image** de celui de **représentation**, J.-B. Grize précise : « J'appelle représentation ce qui est relatif à A et B et image ce qui est visible dans le texte » (Grize 1996 : 69). Une schématisation est une proposition d'images – images du schématiseur *im (A)*, images du co-schématiseur *im (B)*, images du thème du discours *im (T)*. J.-B. Grize théorise donc trois images de base ; J.-M. Adam, lui, insiste sur les images de la situation d'interaction sociodiscursive en cours, les images de la langue de l'autre ou de celle que l'autre attend qu'on produise (ou des langues, dans le cas de contextes plurilingues), les images de la matérialité du discours (effets produits par le média choisi).

▶ **Discours, Énoncé, Énonciation, Objet de discours, Texte**

P. L.

Script

Les notions de **script** (ou de **schéma**) ont été élaborées de façon spécifique *en psychologie cognitive et en psychologie linguistique textuelle*. On présentera ici une synthèse nécessairement très simplifiée des problématiques qu'elles ont ouvertes.

J. Caron (1989 : 208-215) attribue à F. Bartlett l'introduction de la notion de **schéma** comme « une organisation très générale, présente

chez les sujets, en fonction de laquelle se structurerait le souvenir (d'un texte en mémoire) » (1932 : 209). Les rappels que fournissent les sujets après avoir lu un texte ne sont pas une reproduction fidèle de celui-ci mais font l'objet d'une élaboration qui le simplifie et le stéréotypise. Tout se passe comme si ceux-ci avaient en mémoire une *représentation formelle* de la structure du *genre textuel*, en l'occurrence *le récit* (d'ailleurs le seul évoqué dans ces recherches), autrement dit une représentation des éléments et de leur ordre (ex. */exposition, complication, résolution, évaluation, morale/*) mais aussi une connaissance générale des *contenus évènementiels* des séquences habituelles.

Une première hypothèse a conduit au développement des « grammaires du récit » (Mandler et Johnson 1977) qui, de façon simple, consistent en des ensembles de règles de réécriture et de transformation supposées définir la *structure canonique des récits partagée* par les membres d'une communauté culturelle. Comme le remarque justement J. Caron (1989 : 212), ce que mettent en œuvre les sujets, « c'est un schéma qui commande certaines attentes, schéma qui ne fait que refléter les régularités » formalisées de façon idéale par les règles.

Selon une seconde hypothèse, les schémas sont aussi « des connaissances sur les situations et les évènements » (Richard 1990 : 59) et les expériences menées à partir des grammaires du récit ne permettent pas de distinguer entre l'hypothèse d'une connaissance spécifique de la structure narrative des récits et celle d'une connaissance générale des séquences d'évènements et de conduites habituels (Caron 1989 : 212). On saisit mieux alors l'intérêt du développement des recherches liées à des schémas comme les **« frames »** ou cadre de connaissances (Minsky 1975) et les **scripts** (Schank et Abelson 1977). Un « frame » est une structure qui représente une situation connue sous forme d'un ensemble ordonné d'informations avec des cases vides (« slots ») pour le particulariser et l'adapter dans la situation. Des « valeurs par défaut » existent en cas d'absence d'éléments disponibles, ce qui permet de supposer que ce qui n'est pas dit ou vu est conforme à ce qu'on connaît habituellement. Des « frames » linguistiques, narratifs ou évènementiels sont envisagés.

Le script est un « frame » utilisé pour la *compréhension des successions d'évènements* sous forme de scènes et d'épisodes. Les fausses

reconnaissances à propos de séquences habituelles d'évènements absentes dans les récits ou les films ont montré la validité de ces hypothèses (Bower, Black et Turner 1979, cités par Caron 1989 : 215). Ces schémas sont *complexes* car constitués avec des actions, des relations et des concepts ou des schémas plus généraux tels les MOP (Memory Organization Packet) ou Plans. Ainsi un script comme « la visite chez le médecin » renvoie à un schéma général de « consultation » qui comprend : « la prise de rendez-vous, le déplacement, la rencontre et le règlement ». Chacun de ces éléments peut être décomposé en sous-programme présent aussi dans toutes les consultations de spécialistes. « La Rencontre » se décomposerait par exemple en « exposé du problème, recherches d'informations pour le diagnostic ou bilan, établissement du diagnostic, conseil ou prescription », autant d'éléments qu'on retrouverait ailleurs.

Ces connaissances peuvent être utilisées pour constituer *des attentes* qui orientent sans doute partiellement les processus de *préprogrammation* dans la perception, l'action et la compréhension des textes ou des images. Elles sous-tendent les *inférences** nécessaires pour donner une valeur aux éléments implicites (non formulés, non visibles) ou inscrire à la *place vide prévue* (« slots ») les éléments concrets pour faciliter la particularisation.

En conclusion, les notions de scripts, de « frames » ou même de plans ont surtout permis jusqu'à présent une première étude des représentations de connaissances « schématisées » en mémoire pour la compréhension de certains types d'évènements stéréotypés et des contenus sémantiques correspondants dans les textes. Elles nous renseignent d'abord sur des processus inférentiels importants pour la référenciation.

Toutefois la notion de « frame » a été utilisée aussi pour exprimer des connaissances mathématiques (types de problèmes en mathématique ou en physique) et l'appréhension de relations sans renvoi à des usages pratiques ordinaires. On pourrait considérer le schème normé familier du « contrat de lectorat » proposé par P. Georget et C. Chabrol (2000) comme une variété de « frame » sémio-linguistique, relationnel. Il faudrait en tout cas les différencier plus clairement des *schémas très généraux,* dépourvus de contenus sémantiques évoqués par les grammaires du récit qui ne sont pas sans évoquer « les structures narratives » construites par les sémioticiens dans les années 60 (Grei-

mas 1970). Naturellement, l'articulation entre des schémas de texte généraux très peu contextualisés et des « frames », des « plans » *(MOP)* ou des scénarios sémio-linguistiques très ancrés dans des contextes socioculturels est une question importante pour toutes les théories des genres* et sans doute pour celles du contrat* de communication.

▶ **Praxéogramme**

C. C.

Segmentation graphique

Avec l'ouvrage *Pertinence linguistique de la présentation typographique*, de L.G. Védénina (1989), la réflexion sur la ponctuation dépasse enfin les limites phrastiques pour s'étendre du blanc entre les mots à l'alinéa de paragraphe et à la typographie, et pour tenir compte des possibilités variées qu'offrent la littérature, la presse écrite et la publicité.

On peut considérer la ponctuation comme un phénomène de *segmentation graphique* de la chaîne verbale. Des plus bas niveaux jusqu'aux bornes du péritexte*, elle fournit des instructions pour la construction du sens par découpage et regroupement d'unités de complexité variable. Virgules, points-virgules, points, points d'exclamation, d'interrogation et de suspension, couples de parenthèses ou de tirets, tirets en début de ligne signalant un changement de prise de parole de personnages, jouent un rôle syntaxique et énonciatif qu'accompagnent les marques morpho-syntaxiques. La longueur et la complexité de la phrase typographique varient sous l'impact des nécessités énonciatives du sens communiqué. À un second niveau, plus proprement textuel, les alinéas créateurs de paragraphes et de paquets de paragraphes (par blancs complémentaires et/ou intertitres), les changements de pages et/ou de chapitres/parties, signalent la structure du plan* de texte. Les paragraphes constituent des blocs de cohérence* sémantique souvent (sur)marqués didactiquement à leur début par des connecteurs*. Facteur de lisibilité important, un *d'une part* aperçu en début de paragraphe laisse attendre un *d'autre part* en position comparable ; un *certes* est très souvent renversé par un *mais*, un *toutefois* ou un autre concessif dans le même paragraphe ou un suivant. Ainsi se réalise l'équilibre de tout texte entre segmentation (décou-

page d'unités de rang différent de complexité) et articulation (construction de sens).

▶ **Connecteur, Énoncé, Paratexte, Plan de texte**

J.-M. A.

Segment répété

Lorsqu'un texte ou un corpus* de textes comprend plusieurs milliers d'occurrences, il s'avère impossible de repérer à l'œil les séquences de formes figées qui ont l'habitude de s'y répéter. Faire l'inventaire systématique et exhaustif de ces **segments répétés** (SR) ne peut alors se réaliser qu'en ordinateur (Lafon 1984, Lafon et Salem 1983). Mais cela exige de définir les conditions de la répétition.

Séquence de formes graphiques (chacune étant définie par des délimiteurs de forme, blancs et ponctuations) dans un espace lui-même défini par des séparateurs de séquence (ponctuations), un segment textuel est repéré par l'ordinateur dès que, superposé à toutes les séquences déjà apparues – quelle que soit leur longueur –, il se montre *identique dans la suite de tous ses caractères, blancs, traits d'union et apostrophes inclus, à une suite de caractères déjà apparue*. Le SR est alors engrangé, comptabilisé (chaque SR a une *fréquence* et une *probabilité* d'emploi associée), classé, ordonné et listé.

Les programmes informatiques réalisés pour ce faire regroupent les biformes, triformes, quadriformes, etc. (la limite maximale de la longueur d'un SR étant paramétrable), en recensant tous les segments qui occurrent au moins à deux endroits du texte ou du corpus, et les classent par ordre de longueur, puis par ordre alphabétique ou hiérarchique en donnant, à égalité de fréquence, au SR le plus long la prééminence sur les SR inclus, plus courts (Salem 1987).

La méthodologie des cooccurrences* tient peu compte des distances qui séparent les mots d'un couple, que ceux-ci soient soudés ou bien séparés par d'autres mots à variations. Dans celle des SR, seules sont retenues les suites figées à distance zéro. Les SR peuvent être traités comme les formes simples et faire l'objet, avec elles, d'analyses lexicométriques (spécificités*, analyse factorielle des correspondances, étude de la locutionalité, des degrés de figement*, etc.).

▶ **Cooccurrence, Figement, Lexicométrie, Spécificités**

M. T.

Sémiolinguistique (niveau –)

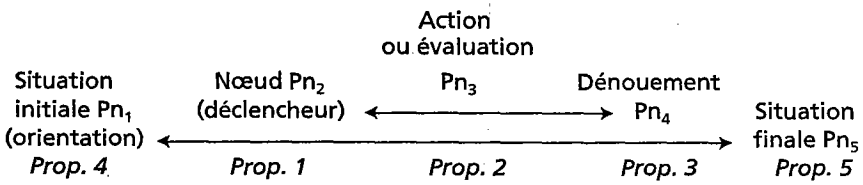
☞ **Situationnel (niveau –)**

Séquence

La théorie des **séquences** (Adam 1992) a été élaborée en réaction à la trop grande généralité des typologies de texte (Werlich 1975) apparues avec les grammaires* de texte. Proche de la théorie des superstructures*, elle considère qu'il existe, entre la phrase et le texte, un *niveau intermédiaire* de structuration, celui des périodes* et des macro-propositions. Un petit nombre de *types de séquences* de base guident les empaquetages prototypés de propositions qui forment les diverses macro-propositions (narratives, descriptives, explicatives, argumentatives, dialogales, selon le type de séquence correspondant).

Séquence narrative (récit*)

Comme T. Todorov (1968 : 82) a été un des premiers à le suggérer, la séquence narrative prototypique comporte cinq macro-propositions de base (Pn). Ainsi, dans cette brève journalistique de F. Fénéon : *« À peine humée sa prise [1], A. Chevrel éternua [2] et, tombant du char à foin [3] qu'il ramenait de Pervenchères (Orne), [4] expira [5]. »* La proposition [1] apparaît comme le **nœud** (Pn_2) d'un récit qui commence sans exposé de sa situation initiale : c'est parce qu'il prend du tabac à priser (cause volontairement choisie) que le malheureux Chevrel éternue (conséquence involontaire). La proposition [2] apparaît comme la *ré-action* Pn_3. La proposition [4], insérée tardivement dans le cours de la phrase (la parenthèse indicatrice du lieu se trouve généralement plutôt en tête), explique ce que fait le personnage sur le char ; soit la **situation initiale** du récit (Pn_1). Le lien entre le participe présent de [3] et le passé simple final [5] est un lien de cause à effet dans lequel [3] apparaît comme le **dénouement** Pn_4 et [5] comme la **situation finale** Pn_5.



L'inscription d'une séquence narrative dans un cotexte dialogal (oral, théâtre ou narration encadrée) se traduit par l'ajout, à l'ouverture du bloc narratif, d'une **Entrée-préface** et, en fin de narration, d'une **Évaluation finale** (*morale* des fables). Ces propositions assurent la transition d'une séquence à une autre.

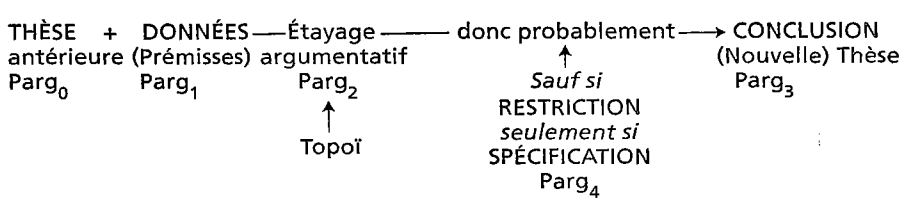
SÉQUENCE EXPLICATIVE (EXPLICATION*)

Dans la séquence explicative de base (Grize 1981, Coltier 1986, Adam 1992 : 127-142), un opérateur de type *Pourquoi ?* ou *Comment ?* questionne une représentation problématique et l'opérateur *parce que* permet de passer du problème à sa solution-explication. Ce que prennent en charge les macro-propositions de base suivantes : **Schématisation* initiale** (Pex_0), phase de questionnement formulant une **Question-problème** (*Pourquoi / comment ?* Pex_1), suit une **Explication-réponse** (*Parce que* Pex_2) et **Conclusion-évaluation** finale de cette réponse (Pex_3). Il est fréquent qu'une structure explicative encadre une séquence narrative. Le récit apparaît alors en position de réponse, en lieu et place de Pex_2. C'est en particulier le cas avec la forme populaire traditionnelle du récit étiologie (récits d'origine d'un lieu, d'un nom, etc.).

SÉQUENCE ARGUMENTATIVE (ARGUMENTATION*)

Que l'on démontre ou réfute une thèse, le mouvement argumentatif est le même : on part de prémisses (données) qu'on ne saurait accepter sans admettre aussi telle ou telle conclusion. Entre les deux, le passage est assuré par des « démarches argumentatives » qui prennent l'allure d'enchaînements d'arguments-preuves correspondant soit aux supports (étayages) d'une règle d'inférence* que constituent les topoï*, soit à des mouvements argumentatifs enchâssés. Ce schéma

de base n'exclut pas le fait que des restrictions ou des spécifications puissent venir bloquer le mouvement conclusif attendu. La séquence argumentative prototypique a la forme suivante :



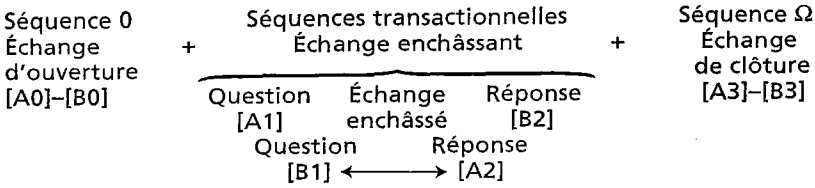
Ce schéma à trois macro-propositions de base ($Parg_1$, $Parg_2$ et $Parg_3$) prend explicitement appui sur $Parg_0$ *(thèse antérieure)* dans le cas particulier de la réfutation. Retenons que cette structure séquentielle n'est pas d'un ordre linéaire immuable : la (nouvelle) *thèse* ($Parg_3$) peut être formulée d'entrée et reprise ou non par une conclusion qui la redouble en fin de séquence, la thèse antérieure ($Parg_0$) peut être sous-entendue, la *restriction* ($Parg_4$) peut donner lieu à l'enchâssement d'une nouvelle séquence.

SÉQUENCE DESCRIPTIVE (DESCRIPTION*)

Aux diverses opérations descriptives (d'**ancrage** et d'**affectation**, d'**aspectualisation** par *fragmentation* et par *qualification*, de **mise en relation** *par contiguïté* et *par analogie* et enfin de **reformulation**) correspondent autant de macro-propositions de base (Adam et Petitjean 1989, Adam 1991). La séquence descriptive, à la différence des précédentes, ne comporte pas d'ordre des macro-propositions. La question de l'insertion de séquences descriptives dans le récit a occupé la réflexion rhétorique et stylistique classique comme la poétique moderne.

SÉQUENCE DIALOGALE (DIALOGUE*)

Le texte dialogal peut être défini comme une structure hiérarchisée de deux types de séquences : les **séquences phatiques*** d'ouverture et de clôture du texte, d'une part, les **séquences transactionnelles** combinables, qui constituent le corps de l'interaction, d'autre part. Un texte conversationnel élémentaire complet a la forme suivante :



Ces différents types de séquences entrent dans la composition des textes par trois modes de combinaison : **l'enchâssement-emboîtement, l'enchaînement-addition linéaire** et **l'alternance-entrelacement.** Les séquences combinées peuvent être de même type (ce qui engendre un effet simple de « type de texte »), elles peuvent être (cas le plus fréquent) de types différents et, dans ce cas, la séquence enchâssante confère au texte global sa propre valeur. Parfois, un effet de dominante confère plus ou moins nettement sa marque au texte : le texte est alors *plutôt* narratif, ou *plutôt* descriptif, etc. La structuration séquentielle n'organise très souvent qu'une partie ou sous-partie d'un texte complet. Le plus souvent, un **plan* de texte** prend en charge la composition globale.

▶ **Argumentation, Conversation, Description, Explication, Récit, Texte**

J.-M. A.

Séquence conversationnelle

Dans le cadre de l'analyse en rangs des interactions, la **séquence** constitue une unité intermédiaire entre l'interaction* (rang le plus haut) et l'échange* (plus petite unité dialogale). Le terme est néanmoins entouré d'un certain flou terminologique dans la mesure où (1) certains auteurs emploient une autre terminologie pour désigner cette unité (elle se nomme par exemple *transaction* pour l'École de Birmingham ou chez Roulet *et al.* 1985) ; (2) le terme anglais *sequence* équivaut dans un grand nombre de ses occurrences au français *échange* ; (3) dans le courant de l'analyse* conversationnelle, *sequence* renvoie surtout à la notion de *séquentialité* expliquée par le principe de dépendance conditionnelle dans les paires* adjacentes. Par ailleurs, l'unité appelée « séquence » dans l'analyse en rangs est

elle-même l'objet d'une organisation floue, dont la délimitation précise dans l'interaction peut être problématique.

Les **séquences conversationnelles** les plus facilement délimitables et, partant, les plus étudiées sont les séquences d'ouverture et de clôture. En effet, comme le dit C. Kerbrat-Orecchioni : « La plupart des interactions se déroulent selon le schéma global : (1) séquence d'ouverture ; (2) corps de l'interaction (qui peut lui-même comporter un nombre indéterminé de séquences) ; (3) séquence de clôture » (1990 : 220).

La séquence d'*ouverture*, par exemple, comporte une série d'échanges permettant la mise en route de l'interaction : prise de contact (échange de salutations), échanges rituels* sur la santé, et, selon les situations, considérations météorologiques et autres commentaires. Pour la séquence de *clôture*, on considère en général qu'elle débute avec la production de la première préclôture (*preclosings*, Schegloff et Sacks 1973), par laquelle un des participants indique qu'il souhaite orienter l'interaction vers la clôture, et qu'elle se poursuit jusqu'à la séparation des participants. Elle contient fréquemment des échanges de salutations, de vœux, de projets de se revoir.

En dehors de ces séquences encadrantes de l'interaction, aisément isolables en raison de leur localisation, de leur caractère fortement ritualisé et routinier et des actes spécifiques qui les composent (bien que le passage de l'ouverture au corps de l'interaction puisse être sujet à discussion [André-Larochebouvy 1984]), le découpage d'une interaction en séquences repose sur des critères pragmatiques et thématiques : par exemple une séquence de prise de rendez-vous à la fin d'une réunion de travail, une confidence au cours d'une conversation, etc.

La question des séquences conversationnelles rencontre dans bien des cas celle des genres* du discours, et elle conduit de la même manière à prendre en compte l'hétérogénéité inhérente de tout type d'interaction : par exemple, une interaction dans un commerce peut faire intervenir une séquence de conversation (voir aussi la notion de module* chez Vion 1992). Mais la spécificité des séquences conversationnelles réside dans leur co-élaboration par les participants et dans les différents phénomènes d'ajustement et de négociation* qui peuvent s'y manifester, en particulier au cours de leur mise en place et de

leur clôture (voir la description de différents types de séquences dans la conversation dans Traverso 1996).

▶ **Échange, Interaction**

V. T.

Signature

La définition actuelle de la **signature** – « apposition autographe du nom patronymique dégagée du contexte » (Le Robert) – est issue du droit français. Elle indique parfaitement le caractère hybride de la signature, signe remarquable qui conjoint la fonction d'un nom propre – elle désigne un individu –, la force illocutoire d'un acte de langage – signer c'est faire –, et se comporte comme un déictique puisqu'elle fournit au scripteur un ancrage situationnel.

Histoire du signe

Les particularités sémiologiques, pragmatiques et énonciatives caractéristiques de la signature sont le résultat d'un processus historique de longue durée (Fraenkel 1992) qui commence vers le VI^e^ siècle et s'achève au XVI^e^ lorsque la signature devient obligatoire (ordonnance de Fontainebleau, 1554). Durant ces quelque dix siècles, plusieurs transformations vont affecter la « vie sociale des signes ». Le système anthroponymique évolue vers la formule que nous connaissons, celle du nom patronymique à deux éléments. D'autres signes d'identité qui permettaient aux individus de marquer leurs biens, de valider leurs actes juridiques, d'affirmer leur personnalité sont omniprésents : sceaux, armoiries, seings et signatures forment, selon les régions, les classes sociales, les périodes, un système de signes exprimant par l'image et le graphisme autant que par les noms les diverses facettes de l'homme médiéval. L'obligation de signer vient mettre un terme à cette diversité car elle entraîne l'interdiction, pour les particuliers, de valider les actes de leurs sceaux. Ceux-ci servent surtout à représenter les « personnes morales » – villes, corporations, chapitres, etc. – inventées par le droit médiéval.

Signature et déixis

La signature est située en général dans la marge inférieure d'un écrit. Ainsi détachée du bloc textuel, elle est particulièrement visible.

Sa forme manuscrite n'en est que plus saillante, d'autant que le signe, souvent illisible, relève plutôt du graphisme que de l'écriture. Ces caractéristiques permettent de rapprocher la signature du fonctionnement d'un geste : elle attire l'attention, mais l'objet vers lequel elle pointe n'est autre qu'elle-même. L'autoréflexivité ainsi provoquée a pour conséquence de faire apparaître, sur le support écrit, un indice. Le signe renvoie bien au moment, au sujet, au lieu de l'énonciation. En ce sens, la signature peut être considérée comme un indicateur de la déixis, associant indicateur de la personne et indicateur d'ostension.

Autographie et fonction performative

L'autographie du signe mérite une analyse plus approfondie. C'est elle qui fait toute la différence entre la simple mention d'un nom propre et la signature.

L'autographie est un mode d'inscription caractérisé par le fait qu'un signe est écrit « par soi-même », de la propre main de l'auteur. Elle suppose un contact direct avec le support écrit et, de ce fait, constitue une sorte de preuve de la présence de celui qui a signé. Cette particularité qui rapproche l'énonciation manuscrite de l'énonciation orale signale le contexte d'origine du développement de la preuve écrite. Jusqu'au XV^e^ siècle au moins, les engagements juridiques sont validés lors de cérémonies au cours desquelles les partenaires profèrent des serments. Il s'agit de prononcer certaines formules accompagnées de gestes symboliques au contenu religieux et coutumier. L'autographie prolonge la symbolique gestuelle des serments. Écrire de sa main revient à apposer un signe sur un support, comme on tend la main sur la Bible quand on promet. L'acte de signer est aussi un acte du toucher. Parallèlement et dans une moindre mesure, d'autres formes de performativité se développent, réservées aux chanceliers, notaires, lettrés. Les actes émanant des chancelleries royales sont validés par la formule « *subscripsi* », « j'ai souscrit », qui est un énoncé performatif typique. Or, curieusement et sans doute à des fins de protection des documents, les scribes vont prendre l'habitude de donner à la dernière partie de la formule (la marque *-i* de la première personne) des formes graphiques exubérantes. Les paraphes en sont la continuation.

La diffusion de l'écriture, surtout sensible en France à partir du XVI^e^ siècle (Furet et Ozouf 1977), va faire évoluer la signification pre-

mière et rituelle de l'autographie. La personnalisation des écritures s'accroît avec les progrès de l'alphabétisation et l'élargissement des fonctions de l'écrit. La possibilité d'une expression graphique individuelle transforme la relation du scripteur à sa propre écriture. Elle prend place parmi les signes d'identité et d'identification, suscitant des rêves tenaces de déchiffrement de l'âme.

D'un point de vue sémiologique, cette évolution est importante car elle affecte l'interprétation du signe. La signature permet au sujet de valider les actes écrits parce qu'elle exprime la volonté consciente du signataire mais aussi parce qu'elle paraît chargée d'une certaine force intérieure, inconsciente, qui s'extériorise.

La signature électronique

Les évolutions récentes du droit en matière de signature dénouent ce lien intime tissé depuis des siècles entre le sujet et sa signature puisque la signature électronique s'impose progressivement. L'édifice sémiologique, en devenant peu à peu obsolète, laisse apparaître les croyances attachées au signe. L'autographie n'est plus nécessaire désormais pour valider les actes. Est signature toute écriture du nom par l'auteur, quel que soit le moyen de cette écriture. Le 8 février 2000, les députés adoptent la loi sur la signature électronique. À l'expression « de sa main » qui définissait la signature autographe dans le Code civil, on a substitué les mots « par lui-même ». Derrière cet ajustement se profile un nouveau rapport à l'écrit, de nouvelles formes de performativité et, sans doute, d'autres croyances.

▶ **Autonymie, Déictique**

B. F.

Site d'emploi

Cette notion peut s'inscrire en complément de celle de genre*. Entre la description d'une *situation* concrète, unique, et la définition d'un *genre* en soi, différemment attesté, elle introduit des paramètres spécifiques qui tiennent aux raisons et conditions de la communication et de l'énonciation. Exemple dans le champ politique : tel débat au Parlement est à la fois une situation (datée, circonstanciée, localisée, motivée, avec ses intervenants individuels et collectifs, etc.), un ensemble de genres (discours d'investiture, allocution gouvernemen-

tale, interruption, intervention d'opposition, réplique gouvernementale, proposition de loi, script enregistré, etc., où écrit oralisé et oral spontané se mêlent) et un **site d'emploi**, c'est-à-dire l'effectuation de ces genres dans un cadre situationnel récurrent. Le site d'emploi n'est, en conséquence, ni descriptible sur le vif comme la situation, ni théorisable en général comme le genre, car il fait appel à la fois aux catégories fixées par le genre (rituels, habitudes, canaux, places, registres, modalisations...) et aux variables d'un certain type de situation (qui parle, à qui, de quoi, quand, où, pourquoi...?) en vue de l'interprétation d'un constat.

Le site d'emploi n'existe donc pas *en soi*. Il est défini par le chercheur, qui décide des *conditions minimales* d'homogénéité, de représentativité et d'interactivité nécessaires à sa recherche. Il peut être *étroit* (l'entretien télévisé avec un candidat à une élection) ou *large* (le parler des banlieues). L'important réside dans la clarté et les distinctions de sa définition, dans les invariants situationnels et langagiers posés au départ d'une étude.

On parlera de **site statistique d'emploi** lorsque le constat s'appuiera sur des analyses quantifiées. En sachant, évidemment, que les fréquences des unités de discours, leur répartition, leurs cofréquences et autres indices ne sont cumulables et significatifs que dans un site d'emploi qui garantisse aux données une stabilité et une parenté suffisantes et permette des comparaisons entre les parties (ou textes) du corpus réuni.

▶ **Corpus, Étymologie sociale, Lexicométrie**

M. T.

Situation de communication

Le terme de **situation** est employé de diverses façons, et souvent il est équivalent à *contexte**. Il tend pourtant à s'en distinguer sous diverses dénominations : *situation de communication, situation de discours, situation contextuelle* (ou *contexte situationnel*), *situation d'énonciation*.

D'une façon générale, et sans pour l'instant l'opposer à « contexte », ce terme se réfère à l'ensemble des conditions qui président à l'émission d'un acte de langage. Ces conditions permettent, par exemple : de savoir à qui ou à quoi renvoient les pronoms et certains

adverbes *(je, tu, il, celui-ci, là, hier, le sien...)*, et de désambiguïser* éventuellement un énoncé polysémique (par exemple, « Il a fait jouer la 5e symphonie de Beethoven » sera compris différemment selon que *il* représente un « chef d'orchestre » ou un « producteur musical »); de découvrir l'implicite qui se trouve caché dans des actes de parole dont l'explicite est différent (par exemple, si un client rentre dans un bistrot et demande « Vous avez du déca ? », le serveur comprendra que cette question signifie « Servez-moi un café décaféiné »); de découvrir le sens d'un énoncé selon le positionnement* idéologique de celui qui le prononce (par exemple, un énoncé comme « Il faut revendiquer notre droit au travail » n'aura pas la même signification selon que son auteur est un syndicaliste de gauche ou un homme politique d'extrême droite). Ainsi, pour interpréter un énoncé, il faut connaître un certain nombre de ces données qui jouent le rôle d'instructions situationnelles*, sans lesquelles il y aurait risque de malentendu ou d'incompréhension.

Diverses questions se posent à propos de cette notion. L'une consiste à savoir si ces conditions sont externes (extralinguistiques) ou internes (intralinguistiques) aux énoncés produits, et s'il y a lieu d'opposer nettement la *situation* qui serait extralinguistique et le *contexte** qui serait intralinguistique. Une autre question réside dans la nature de cet extralinguistique : faut-il y inclure tout ce qui constitue l'« environnement cognitif mutuellement partagé » (Lyons 1980, Sperber et Wilson 1989), ce savoir que doivent posséder les partenaires de l'acte de langage pour se comprendre, ou s'agit-il seulement d'un certain nombre de données de type sociologique et psychologique ? Corrélativement, doit-on prendre en compte toutes les données de l'environnement linguistique ou doit-on seulement « mettre en rapport les formes linguistiques et les aspects pertinents des situations extralinguistiques qui les sous-tendent... » (Kleiber 1994) ? Enfin, ces données situationnelles sont-elles secondaires, s'ajoutant comme un surplus de sens au sens de base des énoncés, ou constituent-elles le point de départ de toute interprétation ?

Diverses réponses sont apportées qui dépendent de la position théorique des analystes. Pour J.R. Searle (1982), il faut inclure dans cette situation l'ensemble des connaissances *(« background »)* sans lesquelles les énoncés n'auraient pas de sens. Pour O. Ducrot (1984), la situation de discours est ce qui permet de passer de la signification de

phrase *(composant linguistique)* au sens de l'énoncé *(composant rhétorique)*, et c'est la situation de discours qui les fournit comme autant d'instructions qui orientent l'activité de compréhension. C. Kerbrat-Orecchioni (1990), pour qui le contexte est essentiellement situationnel, propose, à la suite de P. Brown et C. Fraser (1979), d'en définir les composantes générales : participants, site et but. P. Charaudeau distingue la situation de communication, qui est toujours extralinguistique, et le contexte intralinguistique, qui « est le lieu où s'instituent les contraintes qui déterminent l'enjeu de l'échange, ces contraintes provenant à la fois de l'*identité** des partenaires et de la place qu'ils occupent dans l'échange (en termes psychosociaux), de la *finalité** qui les relie (en termes de visées), du *propos** qui peut être convoqué (en termes de macro-thème, celui, global, qui est objet de l'échange), et des *circonstances* dans lesquelles il se réalise (en termes de données matérielles qui interviennent dans l'échange) » (2000 b). Quant à la question de la relation entre l'externe et l'interne, il se dégage un consensus pour dire, comme G. Kleiber, que « le contexte n'est plus conçu comme quelque chose d'extérieur, mais comme une réalité cognitive » (1994). Il demeure cependant une opposition méthodologique entre ceux – plus linguistes – qui considèrent qu'il faut d'abord décrire le sens hors contexte puis y ajouter les spécifications apportées par la situation, et ceux, analystes du discours, qui considèrent au contraire qu'on ne peut décrire un énoncé qu'en partant des données situationnelles.

Vu les emplois divers des termes *situation de communication*, *situation d'énonciation* et *situation de discours*, on pourrait proposer de distinguer la *situation de communication* lorsqu'on se réfère à l'environnement extralinguistique dans lequel se trouvent les données qui correspondent aux différentes composantes ci-dessus décrites, la *situation d'énonciation* lorsqu'on se réfère au processus même de mise en discours qui se caractérise par des marques langagières à valeur déictique*, anaphorique ou illocutoire, et la *situation de discours* lorsqu'on se réfère aux données de savoir qui circulent interdiscursivement et qui surdéterminent les sujets de l'échange verbal. Par exemple, pour comprendre un énoncé du genre « Nous nous engageons à faire vos devoirs », nous pouvons avoir recours à la situation d'énonciation qui nous dit que l'énonciateur représente une entité collective *(nous)*, le destinataire une entité collective ou

individuelle traitée avec déférence *(vous)*, et que l'acte de parole a une allure « performative » *(nous nous engageons)* ; mais c'est en interrogeant la situation de communication que nous apprenons qu'il s'agit d'un énoncé publicitaire, que derrière le *nous* se trouve une banque, derrière le *vous* des consommateurs potentiels et que la visée de l'instance annonceur est d'inciter à faire *(déposer son compte dans cette banque)*, ce qui occulte l'effet de performativité de l'énoncé ; et c'est enfin en ayant recours à la situation de discours que nous acceptons cette étrange proposition (car *aucune banque ne peut prétendre remplir nos devoirs à notre place*), comme faisant partie d'un jeu langagier et donc d'une idéologie de la séduction commerciale caractéristique du discours publicitaire *(la publicité essaie de toucher nos imaginaires collectifs à des fins de captation*)*.

▶ **Communication, Conditions de production, Contexte, Énonciation, Fonctions du langage, Genre de discours, Interdiscours, Locuteur collectif, Scène d'énonciation**

P. C.

Situation d'énonciation ☞ Énonciation

Situationnel (niveau –)

Ce terme, en opposition à *discursif* et *sémiolinguistique*, désigne des niveaux distincts de la mise en discours. Ils sont utilisés par P. Charaudeau qui propose un modèle d'analyse du discours à trois niveaux dont chacun correspond à un type de compétence*: un niveau (ou compétence) *situationnel*, un niveau (ou compétence) *discursif* et un niveau (ou compétence) *sémiolinguistique* (ou *textuel*).

Le ***niveau situationnel*** (parfois appelé *communicationnel*) est le lieu où se trouvent les données externes qui jouent le rôle de contraintes, lesquelles « déterminent l'enjeu de l'échange, ces contraintes provenant à la fois de l'*identité** des partenaires et de la place qu'ils occupent dans l'échange, de la *finalité** qui les relie en termes de visée, du *propos** qui peut être convoqué et des *circonstances* matérielles dans lesquelles il se réalise » (2000 b).

Le ***niveau discursif*** est le lieu où s'instaurent les différentes « manières de dire » plus ou moins codifiées du sujet : « ses façons de parler, les rôles langagiers qu'il doit tenir [...] en fonction des instruc-

tions contenues dans les contraintes situationnelles » (2000 b : 70). C'est à ce niveau que le sujet met en œuvre différents procédés de mise en scène discursive.

Le ***niveau sémiolinguistique*** est le lieu des choix linguistiques qui configurent le texte où sont ordonnancées « les formes des signes, leurs règles de combinaison et leur sens, sachant que ceux-ci sont employés pour exprimer une intention de communication, en relation avec les données du cadre situationnel et les contraintes de l'organisation discursive » (2000 b : 49).

Ainsi, tout énoncé doit faire l'objet, pour son analyse, d'une triple interrogation : quelles sont les conditions situationnelles de l'acte de langage ? de quel(s) procédé(s) discursif(s) il relève ? en quoi consiste sa configuration textuelle ?

▶ **Compétence discursive, Genre de discours, Scène d'énonciation, Situation de communication**

P. C.

Slogan ☞ Sloganisation

Sloganisation

Ce néologisme, qu'il faut distinguer du terme *slogan* dont il est dérivé, désigne dans l'usage spécialisé qui en est fait en lexicométrie* le degré de figement* et de répétitivité que présente un texte. Pour M. Tournier (1996), « sans en arriver au slogan lui-même, la plupart du temps un message politique s'insère dans un tissu de redondances organisées. Au Laboratoire de Saint-Cloud, nous appelons "sloganisation" l'ensemble des moments où le discours revient sur lui-même et pratique le déjà-dit, se durcissant ainsi en martèlements verbaux qui constituent comme l'expression primaire du message à délivrer ». Si le **slogan**, qu'il soit publicitaire ou politique, condense le discours en un noyau thématique, une formule ramassée, rythmée, à des fins mnémoniques et pragmatiques, visant à mobiliser et à pousser à l'action (Reboul 1975), la **sloganisation** se caractérise par des propriétés statistiques telles que le nombre et la longueur des segments* répétés (Salem 1987), le nombre et l'importance des cooccurrences*, la clôture et la redondance des lexicogrammes (Tournier 1985).

▶ **Cooccurrence (en lexicométrie), Figement, Langue de bois**

P. F.

Sophisme

En logique, un **sophisme** est un raisonnement éristique*.

Du point de vue interactionnel, c'est un discours embarrassant, mensonger, manipulatoire et dangereux, reçu comme évidemment faux mais dont la réfutation est difficile. Quel que soit le type de discours qu'on dénonce en le mettant dans cette catégorie, le concept est essentiel pour l'analyse de la réception polémique du discours argumentatif.

Du point de vue philosophique, la **sophistique** représente, avec le **scepticisme**, un mouvement intellectuel essentiel pour l'argumentation rhétorique, notamment parce qu'il a inventé le principe du débat et des discours irréductiblement contradictoires (les anti-logies), la notion de point de vue, la réflexion sur le vraisemblable*. Ces positions ont été stigmatisées par l'idéalisme platonicien, qui leur a imposé des déformations dont elles ont souffert au moins jusqu'à Hegel en philosophie et que le langage courant a seules retenues.

La distinction sophisme / paralogisme* repose sur une imputation d'intention inavouable, qui peut ou non être portée à bon droit. Le paralogisme est du côté de l'**erreur** et de la **bêtise** ; le sophisme est un paralogisme servant les **intérêts** ou les **passions** de son auteur. En vertu du principe « Cherchez à qui profite le crime », une telle « erreur » est chargée d'intention maligne par celui qui en est victime. De la description, on passe ainsi à l'**accusation**, que l'on retrouve dans l'orientation négative de termes comme « sophisme », « sophiste », « sophistique » (adjectif), dans leurs acceptions modernes courantes.

▶ **Éristique, Paralogisme, Preuve**

C. P.

Sous-entendu ☞ Implicite

Spécialité (discours de – / langue de –)

L'appellation **langue(s) de spécialité** a été empruntée au germaniste B. Müller (1975) et définie par R. Galisson et D. Coste (1976 : 511) comme une « expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situations* de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier ». Cette lexie* dénominative est considérée tantôt

comme un incluant, tantôt comme un équivalent de *langues techniques et scientifiques*.

Pour les terminologues, la spécialisation s'établit à partir d'éléments liés à la situation de communication : « Nous rattachons à l'ensemble "langue de spécialité" toute production langagière réalisée par un spécialiste en milieu professionnel, au sujet de sa spécialité » (Humbley et Candel 1994 : 133). Ainsi excluent-ils de cette catégorie les pratiques langagières relevant de champs d'expérience non-professionnels, tels que la chasse, les sports, les activités syndicales ou politiques, pris en compte par R. Galisson et D. Coste (1976).

Les tenants d'une langue de spécialité peuvent invoquer la position (paradoxale) de F. de Saussure, qui a envisagé qu'« un degré de civilisation avancé favorise le développement de certaines langues spéciales (langue juridique, terminologie scientifique, etc.) » (1972 : 41). Cette proposition est soutenue, mais infléchie, par A. Rey qui considère que « ce qui rend "spéciale" une langue de spécialité, ce n'est pas seulement son vocabulaire (en discours), son lexique (en système), sa terminologie (sur le plan conceptuel et cognitif), mais c'est avant tout cela, en tant que *représentant langagier* d'une *cohérence conceptuelle* » (1991: IX). Il met ainsi en évidence le fait que les fondements de la spécialisation sont d'ordre extralinguistique, même s'il ne récuse pas l'originalité linguistique qui se manifeste sur le plan lexical. Pourtant, si l'on prend le terme *langue* au sens saussurien – c'est-à-dire comme un système de signes de nature verbale dont le fonctionnement repose sur un certain nombre de règles et de contraintes distinctives –, parler de *langues de spécialité* implique alors que chaque domaine scientifique et/ou technique élabore son propre système linguistique, distinct du système régissant le fonctionnement de la langue dite « ordinaire » (Cusin-Berche 1997). En se fondant sur cette définition, on peut considérer qu'il s'agit d'une dénomination abusive, sorte de calque de l'expression « *language for special purposes* » de l'anglais, idiome au sein duquel l'opposition *langue* vs *langage* n'existe pas.

La communauté technique et scientifique a pris conscience que les pratiques discursives ainsi désignées sollicitent le système des langues communes, mais maintiennent l'existence de particularités linguistiques irréductibles. Elle considère de ce fait que « la langue de spécialité » est « un sous-système linguistique qui utilise une terminolo-

gie et d'autres moyens terminologiques et qui vise la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier » (ISO, International Standardization Organization, 1990).

Les lexicologues, tels que B. Quemada, dénoncent l'inadéquation, à l'objet désigné, des dénominations contenant le mot *langue(s)*. Pour cet auteur, « il convient plutôt de parler de vocabulaires*, s'agissant d'emplois particuliers du français et de ses variétés, qui font appel, pour la prononciation, la morphologie et la syntaxe, au fonds de la langue commune » (1978 : 1153). Si les vocabulaires sont les manifestations les plus visibles de la spécificité de ce type de production, il n'en demeure pas moins que d'autres particularités discursives contribuent à en opacifier le sens. Il ne s'agit pas en effet de la mise en œuvre d'un système linguistique inédit mais d'une exploitation singulière des ressources de la langue générale. Le jugement de *spécialité* est fondé, en général, sur un critère thématique corrélé à une situation énonciative spécifique (par exemple, échange technique entre spécialistes d'un même domaine) étroitement conditionnée par la finalité poursuivie et qui est susceptible de favoriser le recours à une organisation discursive particulière, à des constructions syntagmatiques originales aux yeux des novices, à un vocabulaire compris par les seuls initiés. C'est pourquoi l'appellation *discours spécialisé* semble s'imposer pour désigner des usages langagiers propres à l'exercice de certaines activités.

En analyse du discours, « on s'oriente plutôt vers l'étude des emplois, des usages que l'on fait de la langue utilisée, par exemple le français, dans une situation X, à l'intérieur d'un domaine professionnel Y, et compte tenu du genre discursif attendu dans une culture Z » (Moirand 1994 : 79).

Les problèmes essentiels posés par la notion *langues de spécialité* résident d'une part dans sa définition plus ou moins extensive, d'autre part dans sa pertinence linguistique qui oppose ceux qui considèrent qu'il s'agit bien d'une langue différente de la langue ordinaire à ceux qui estiment que les particularités repérées ne sont que discursives, ce qui les amène à privilégier la dénomination **discours de spécialité**. Au premier abord, *discours spécialisé* se comprend par rapport à *discours ordinaire* comme un discours contraint par une situation d'énonciation particulière, non spontanée, qui suppose la transmission de connaissances théoriques ou pratiques; aussi

désigne-t-on souvent les discours scientifiques et techniques comme les représentants prototypiques de cette catégorie. Ce qui revient à dire qu'on les caractérise par rapport au statut socioprofessionnel de l'énonciateur inscrit dans le cadre d'une certaine institution, à la nature du contenu et à la finalité pragmatique du message, et non en fonction de critères linguistiques.

▶ **Terminologie, Vocabulaire / lexique**

F. C.-B.

Spécificités

Rechercher et quantifier *l'écart dans l'emploi* d'une unité de sens, mot ou segment* répété, dans un texte par rapport aux autres textes d'un corpus est une procédure très ancienne. Dans le cas d'un corpus clos, où tout écart se juge à l'intérieur de quantités invariantes, signalons les travaux de C. Muller sur les vocabulaires* « caractéristiques ». C'est de la problématique qu'il a posée que l'analyse des **spécificités** s'est inspirée, au Laboratoire de lexicométrie* politique de Saint-Cloud. Plusieurs formules statistiques ont été mises à profit, utilisant le modèle binomial : écart réduit, khi_2, loi de Poisson, etc. La meilleure méthode s'avère être l'analyse des probabilités liées aux fréquences selon le **modèle hypergéométrique** préconisé par G.-T. Guilbaud (pour la présentation détaillée de cette analyse, cf. Lafon 1980).

Comparer en effet des fréquences par elles-mêmes n'a pas de sens dès lors que les textes sont de longueurs différentes. Il faut donc leur substituer la probabilité qui leur est associée dans chacun des textes qui composent le corpus, c'est-à-dire *la proportion qui leur revient lorsqu'on les replace dans l'univers de toutes les distributions qui auraient été possibles.* En tablant sur les quantités connues (Total des occurrences dans le corpus ou *T*, nombre des occurrences dans le texte ou *t*, Fréquence totale du mot ou *F*, fréquence partielle ou *f*), l'ordinateur construit d'abord, par un calcul hypergéométrique ($T! / t!\,(T - t)!$) et pour chaque mot du corpus, l'ensemble des combinaisons mathématiquement possibles (considérées comme équiprobables), puis il détermine la place que chaque constat fréquentiel *f* occupe dans cet ensemble. Plus cette proportion est petite, en deçà de 5 % par exemple, plus le constat peut être déclaré **significatif** : l'emploi du mot est **spécifique** au texte concerné ; il échappe de manière pertinente aux lois de l'uniformité de répartition.

Cette pertinence peut être marquée par un **indice de spécificité**, positif, négatif ou banal, et mesurée par un **coefficient de spécificité**, lequel dépend du niveau de la probabilité (pour cent, pour mille, etc.).

L'INDICE DE SPÉCIFICITÉ

Quatre cas peuvent se présenter. (1) Ou bien le mot (ou le SR) a, dans le texte *t*, une fréquence *f plus forte* que celle qui était attendue, et cela est assorti d'une probabilité inférieure à 5 % (ou 1 % selon les exigences de la recherche) : il est alors considéré comme **suremployé** localement et un indice de Spécificité + ou S^+ lui est automatiquement attribué. (2) Ou bien sa fréquence locale est *plus faible* que la fréquence attendue et cela également avec une probabilité inférieure à 5 % : il est considéré comme **sous-employé** et un indice – ou S^- lui est attribué. (3) Ou bien la probabilité de la fréquence *f est égale ou supérieure* au maximum requis et l'emploi du mot dans le texte *t* est considéré comme **banal**, digne d'un indice *b*. Il peut se produire, dans ce cas, que toutes les fréquences *f* d'un mot soient d'emploi banal dans tous les textes : le mot recueillera alors un indice global B, signe du **vocabulaire de base** du corpus. (4) Enfin, lorsqu'une fréquence zéro, vu la petitesse du texte concerné, est jugée banale, le jugement est suspendu et aucun indice d'emploi ne peut être attribué.

LE COEFFICIENT DE SPÉCIFICITÉ

Pour mesurer le degré de spécificité dégagé de l'analyse, il suffit d'ajouter à la suite de l'indice obtenu, s'il est positif ou négatif, *la valeur absolue de l'exposant négatif qui représente mathématiquement le niveau de la probabilité*. Exemple : à une probabilité *p* de 4^{-02}, qui équivaut à 4 % de chance, correspondra un coefficient de spécificité de 02 ; à une probabilité de 3^{-06}, qui équivaut à 3 millionièmes, correspondra un coefficient de 06 ; à une probabilité de 1^{-09}, qui équivaut à un milliardième, correspondra un coefficient de 09... Ainsi degré de spécificité et coefficient évoluent dans le même sens : plus la probabilité est infime, plus la valeur absolue de son exposant négatif est importante et plus la spécificité est fortement pertinente. On est dès lors en droit d'interpréter les écarts d'emploi, convergences et divergences entre émetteurs, entre mots, entre périodes (cf. Collectif Saint-Cloud 1982).

Un exemple : spécificités des fréquences constatées pour les formes *action* et *actions* dans les résolutions confédérales des quatre centrales ouvrières françaises pendant les décennies 1971-1980 et 1981-1990.

	$CFDT_1$	$CFDT_2$	$CFTC_1$	$CFTC_2$	CGT_1	CGT_2	FO_1	FO_2	T / F
	1971-80	1981-90	1971-80	1981-90	1971-80	1981-90	1971-80	1981-90	
t	*43 042*	*29 704*	*42 266*	*92 239*	*127 961*	*316 352*	*69 613*	*29 942*	*751 119*
action p	+ 99	+ 37	– 03	– 11	– 03	– 15	– 03	– 03	
f	351	204	81	145	281	627	136	53	1878
actions p	+ 05	b	b	+ 14	– 03	– 04	– 02	b	
f	39	9	18	93	38	111	21	13	342

On remarquera l'énorme disproportion qui affecte les parties *t* du corpus. Avec ses deux textes et plus de 444 000 occurrences, la CGT fait à elle seule plus de la moitié des résolutions. Le calcul des probabilités rectifie la massivité de ses fréquences : c'est ainsi que les 627 occurrences d'*action* obtenues par elle dans la seconde décennie inscrivent le mot en spécificité négative (–), donc en sous-emploi, alors qu'à la $CFDT_1$, 351 occurrences suffisent pour inscrire le mot en spécificité positive (+), donc en très fort suremploi par rapport aux autres. On peut même parler, pour la CFDT et pour *action*, d'une forme **ultraspécifique**, dans la mesure où ses 2 signes + attribués par le calcul s'opposent à une série de 6 signes –.

Le pluriel, beaucoup moins fortement, va dans le même sens, mais avec plusieurs indices d'emploi banal et une spécificité très positive à la $CFTC_2$.

Un certain décalage apparaît aussi, d'une manière générale, entre les deux périodes : la première décennie est mieux lotie en *action* que la seconde, les coefficients de spécificité corrigeant l'impression donnée par les fréquences.

L'interprétation peut partir de ces constats et rechercher dans les contextes et les situations d'énonciation les raisons de cette utilisation stratégique d'un mot aussi fréquent (cf. Collectif Saint-Cloud 1998).

▶ **Lexicométrie**

M. T.

Stéréotype

Cliché et **stéréotype** dénoncent un figement au niveau de la pensée ou de l'expression. Dans le domaine de l'imprimerie au XIX^e siècle, le « clichage », également dit « stéréotypie », permettait la reproduction en masse d'un modèle fixe. À partir de 1865, « cliché » signifie aussi « négatif » en photographie. De là vient le sens figuré de « cliché » qui, dans le *Larousse* de 1869, désigne déjà « une phrase toute faite » ou une « pensée banale ». « Stéréotypé » en vient de même à désigner ce qui est fixe, figé. Le substantif qui en dérive fait son entrée dans les sciences sociales au début du XX^e siècle à l'occasion d'un essai de W. Lippmann (1922), pour qui les stéréotypes sont des images toutes faites qui médiatisent le rapport de l'individu au réel. À sa suite, la psychologie sociale et la sociologie y ont vu des représentations collectives figées, des croyances préconçues souvent nocives concernant des groupes ou des individus. Le terme de « stéréotype » a été repris en sémantique par H. Putnam (1970) qui le définit comme une idée conventionnelle associée à un mot. Le *cliché* se distingue essentiellement du *stéréotype* en ce que le premier désigne un effet de style banal, une figure lexicalement remplie qui apparaît comme ressassée (Riffaterre 1971) : il constitue une notion de stylistique*. Le stéréotype, quant à lui, désigne plutôt une représentation partagée, que ce soit une représentation collective qui sous-tend des attitudes et des comportements (selon les sciences sociales), ou une représentation simplifiée qui est au fondement du sens ou de la communication (selon les sciences du langage) (Amossy et Herschberg Pierrot 1997).

1. Cliché

Le cliché est une notion de stylistique indissociable de l'idéal d'originalité en vigueur dans les traités de stylistique qui émergent au début du XX^e siècle. Dès lors que la créativité d'un écrivain se mesure à sa capacité d'innovation, tout ce qui relève du banal et de la répétition mécanique se doit d'être stigmatisé. C'est bien ce que font les stylisticiens, d'A. Albalat (1899) à J. Marouzeau (1941), en condamnant les formules qui relèvent du déjà-dit, comme « des larmes amères » ou « un métier de chien ». La chasse aux clichés qui en résulte est à l'opposé de l'esprit qui animait l'âge classique, où les « feux de la passion » et « la flamme » de l'amour étaient des fleurs de rhétorique qui venaient heureusement orner les textes. C'est

J. Paulhan qui, dans *Les Fleurs de Tarbes* (1941), procédera à une première réhabilitation des clichés en protestant contre « la terreur dans les Lettres ». Cette attitude est reprise par M. Riffaterre (1971), qui offre les fondements d'une étude rigoureuse du cliché défini comme « une séquence verbale figée par l'usage présent[ant] un effet de style, qu'il s'agisse d'une métaphore comme *fourmilière humaine*, d'une antithèse comme *meurtre juridique*, d'une hyperbole comme *mortelles inquiétudes...* » (1971 : 163). En d'autres termes, il s'agit d'une figure de style « lexicalement remplie » où toute substitution et addition de termes, tout changement de l'ordre des mots déconstruit le cliché comme tel. De ce point de vue, le cliché se rapproche de formes verbales comme la locution figée (« tout groupe dont les éléments ne sont pas actualisés individuellement », G. Gross 1996 : 14), ou le proverbe qui présente un figement* au niveau de l'énoncé tout entier. Selon M. Riffaterre, il ne peut cependant y avoir cliché que lorsque l'usure d'une expression est ressentie comme telle par le destinataire : « On considère comme cliché un groupe de mots qui suscitent des jugements comme *déjà vu, banal...*» (Riffaterre 1971 : 162). C'est donc du lecteur et de ses connaissances préalables que dépend le repérage du cliché. Il n'est pas nécessaire qu'il soit renouvelé pour faire de l'effet : l'usure d'une figure de style ne l'empêche en rien de produire du sens et de frapper le lecteur. Les travaux de M. Riffaterre ont suscité de nombreuses études du cliché, parmi lesquelles on citera l'ouvrage d'A.-M. Perrin-Naffakh sur *Le Cliché de style en français moderne* (1985).

En analyse du discours, c'est dans le domaine littéraire que la perspective sociocritique a mis en évidence le soubassement doxique du cliché : l'expression figée renvoie à l'opinion publique, à un savoir partagé qui circule dans une communauté à un moment donné de son histoire (Amossy et Rosen 1982). Le cliché se rattache par là à la notion d'idée reçue mise en évidence par G. Flaubert et son fameux dictionnaire (Flaubert 1997, Herschberg Pierrot 1988). Il participe de ce que l'analyse du discours a appelé « discours social » (Angenot 1989) ou interdiscours*. En tant que tel, il apparaît comme la marque visible de la dégradation du langage pour un courant qui va de G. Flaubert à R. Barthes, ou au contraire comme un ingrédient indispensable de la communication pour tous les analystes de l'efficacité verbale et de l'interaction.

2. Stéréotype

La notion de stéréotype a été investie par des disciplines diverses qui lui ont donné des sens variables.

En linguistique, cette notion est abordée dans le cadre d'une sémantique où le mot désigne le référent avec sa description typique, réintégrant ainsi dans la signification du mot (« tigre ») des composantes encyclopédiques (les rayures) (Amossy et Herschberg Pierrot 1997 : 91). Initiée par H. Putnam, la sémantique du stéréotype comme ensemble de traits qui s'attachent conventionnellement à un lexème a été développée dans les travaux de B. Fradin et J.-M. Marandin (1979), et est actuellement reprise par des courants sémantiques divers, qui étudient le stéréotype dans son rapport à des phénomènes comme l'anaphore associative (Kleiber 1993 c). Dans une perspective d'analyse du discours, on retiendra la distinction établie par D. Slakta entre le **descriptif** (le drapeau comme objet fabriqué, en étoffe, inanimé) et le **prescriptif,** relatif à une norme sociale et orienté vers l'action *(patrie, culte, mourir pour –)* (Slakta 1994 : 43). La primauté accordée en sémantique au sens commun (c'est la connaissance et l'usage des mots, non la vérité du concept, qui priment dans la perspective cognitiviste) ne doit pas naturaliser le sens en oblitérant la prégnance des facteurs socioculturels. C'est ce que montrent bien les travaux de D. Dubois et P. Resche-Rigon (1993), ou encore de P. Siblot, qui, dans son étude du terme « casbah », souligne l'importance de l'historicité des discours (1993).

En sciences sociales, la mise en évidence du soubassement socioculturel des stéréotypes de langue rejoint les travaux de sociologie et de psychologie sociale, qui voient essentiellement dans le stéréotype une *représentation collective figée*. Il se définit alors comme les « images préconçues et figées, sommaires et tranchées, des choses et des êtres que se fait l'individu sous l'influence de son milieu social » (Morfaux 1980 : 34). C'est l'image du Français, de la femme, du drapeau... qui circule dans une communauté donnée. Une série d'attributs obligés sont ainsi attachés à une catégorie, comme le montrent les études par questionnaires initiées par D. Katz et K.W. Braly (1933) : le « Juif » aux États-Unis apparaît en 1932 comme astucieux, mercenaire, entreprenant, cupide, intelligent... Les sciences sociales s'attachent ainsi à préciser la représentation de l'autre et de soi que se font

les membres d'une collectivité. Instrument indispensable à la cognition en ce qu'il permet la catégorisation, la généralisation et la prévision, le stéréotype est le plus souvent considéré comme néfaste dans la mesure où il est au fondement du préjugé et de la discrimination sociale.

En analyse du discours, le stéréotype comme représentation collective figée est une *construction de lecture* (Amossy 1991 : 21), dans le sens où il n'émerge que lorsqu'un allocutaire rassemble dans le discours des éléments épars et souvent lacunaires, pour les reconstruire en fonction d'un modèle culturel préexistant (Amossy 1997). On peut donc dire que le stéréotype, comme le cliché, dépend du calcul interprétatif de l'allocutaire et de ses connaissances encyclopédiques. En analyse du discours, il constitue avec les topoï* ou lieux communs l'une des formes qu'adopte la doxa*, ou ensemble des croyances et opinions partagées qui sous-tendent la communication et autorisent l'interaction verbale. Ce savoir de sens commun, qui inclut les évidences des partenaires de l'échange (ce qui, à leurs yeux, va de soi), varie selon l'époque et la culture. Il apparaît sous les jours de l'idéologie* pour certains courants qui s'exercent à l'analyse idéologique des discours – le stéréotype relève ainsi du préconstruit* selon M. Pêcheux (1975), et s'assimile à l'« idéologème », ou maxime sous-jacente au développement argumentatif d'un énoncé, de M. Angenot (1989). Pour une pratique qui vise à dénoncer les présupposés idéologiques embusqués dans des discours en apparence innocents, la stéréotypie, sous ses diverses formes (dont le cliché et le stéréotype constituent de simples variantes), apparaît comme ce qui permet de naturaliser le discours, de masquer le culturel sous l'évident, c'est-à-dire le naturel. Telle est la position exemplifiée par R. Barthes, des *Mythologies* au *Roland Barthes par Roland Barthes.* Plutôt que de dénoncer le « prêt-à-penser » dont se nourrit plus ou moins consciemment le discours, l'analyse du discours tente aujourd'hui d'examiner les éléments préexistants qu'emprunte la parole et en dehors desquels il lui est impossible de se construire et de se faire entendre. Le stéréotype et les phénomènes de stéréotypie se rattachent dès lors au dialogisme* généralisé mis en lumière par M. Bakhtine et repris dans les notions d'intertexte* et d'interdiscours*. Tout énoncé reprend et répond nécessairement à la parole de l'autre, qu'il inscrit en lui ; il se construit sur du déjà-dit et du déjà-pensé qu'il module et, éventuellement,

transforme. Qui plus est, le locuteur ne peut communiquer avec ses allocutaires et agir sur eux qu'en se fondant sur des stéréotypes, des représentations collectives familières et des croyances partagées. Telle est du moins l'approche de l'analyse de l'argumentation dans le discours (Amossy 2000) qui se présente comme une branche de l'analyse du discours soucieuse de reprendre à son compte l'acquis de la rhétorique comme art de la parole efficace.

▶ **Doxa, Éthos, Figement, Langue de bois, Phraséologie**

R. A.

Stratégie de discours

Le terme de **stratégie** vient de l'art de conduire les opérations d'une armée sur un terrain d'action (il s'oppose alors à tactique) au point qu'il a fini par désigner une partie de la science militaire et a pu faire l'objet d'un enseignement *(Les Cours de stratégie à l'École de guerre)*. Mais cette notion a fini par prendre un sens plus général désignant toute action menée de façon coordonnée pour atteindre un certain but. On parlera donc de stratégie électorale, stratégie commerciale, stratégie politique. En tant que notion, elle est employée de façon centrale dans différentes disciplines de pensée : dans la théorie des jeux, en psychologie cognitive, en psychologie sociale et en analyse du discours.

Dans la théorie des jeux, elle correspond à un « ensemble de règles déterminant la conduite d'un joueur dans toute situation de jeu possible » (Von Neumann et Morgenstern 1944 : 44).

En psychologie cognitive, elle correspond à « l'enchaînement des opérations [qui] reflète les choix faits pour atteindre, de la façon la plus efficace et la moins coûteuse, un but défini à l'avance; par exemple, convaincre un interlocuteur précis de la justesse d'une interprétation sur un problème particulier. Ces stratégies pourront différer selon les contraintes des situations, et selon les capacités cognitives du locuteur » (Esperet 1990 : 8).

En psychologie sociale, Caron propose de « ne parler de stratégies que lorsque les conditions suivantes sont remplies : une situation d'*incertitude* [...] ; un *but*, visé consciemment ou non par le sujet; des "règles du jeu" [...] ; une *succession réglée de choix*, traduisant un plan d'ensemble... » (1983 : 155-156). Pour C. Chabrol, « agir stratégiquement implique aussi que le comportement produit ne soit pas le

seul possible dans la situation, et qu'aucun déterminisme naturel, social, psychique ou logique, interne ou externe au producteur ne contraigne strictement celui-ci à se comporter de telle ou telle façon, langagièrement » (1990 : 216).

En analyse du discours, on observe divers emplois du terme et diverses définitions, selon les courants de recherche. Pour certains, « les mots entrent dans des stratégies sociales [et] sont les indices et les armes de stratégies d'individuation » (Boutet *et al.* 1995 : 19). Pour d'autres, « la stratégie fait partie des "conditions de production" d'un discours » (Bonnafous et Tournier 1995 : 75). Selon un autre point de vue, « la structuration d'un acte de langage comporte deux espaces : [...] un *espace de contraintes* qui comprend les données minimales auxquelles il faut satisfaire pour que l'acte de langage soit valide, [...] un *espace de stratégies* qui correspond aux possibles choix que les sujets peuvent faire de la mise en scène de l'acte de langage » (Charaudeau 1995 b : 102).

Ce qui semble se dessiner, au regard de ces différentes définitions, est que : (1) les stratégies sont le fait d'un sujet (individuel ou collectif) qui est conduit à choisir (de façon consciente ou non) un certain nombre d'opérations langagières ; (2) parler de stratégie n'a de sens que par rapport à un cadre de contraintes, qu'il s'agisse de règles, de normes ou de conventions ; (3) on aura intérêt à retenir les conditions émises par la psychologie sociale, à savoir qu'il faut un *but*, une *situation d'incertitude*, une *visée de résolution* du problème posé par l'intervention de l'incertitude et un *calcul*. Pour P. Charaudeau, on ne peut utiliser cette notion de stratégie que par rapport à l'existence d'« un cadre contractuel qui assure la stabilité et la prévisibilité des comportements » de sorte que puisse intervenir un sujet qui aura à jouer « soit avec les données du contrat*, soit à l'intérieur de celles-ci » (1995 c : 166). Ainsi, il va jusqu'à proposer que « ces stratégies se développent autour de quatre enjeux, qui ne sont pas exclusifs les uns des autres, mais qui se distinguent néanmoins par la nature de leur finalité : un enjeu de *légitimation** qui vise à déterminer la position d'autorité du sujet [...], un enjeu de *crédibilité** qui vise à déterminer la position de vérité du sujet [...], un enjeu de *captation** qui vise à faire entrer le partenaire de l'échange communicatif dans le cadre de pensée du sujet parlant... » (1998 : 13-14).

▶ **Crédibilité (stratégie de –), Captation (I), Légitimation (stratégie de –)**

P. C.

Stylistique

Discipline qui s'est constituée progressivement dans la seconde moitié du XIX^e siècle à la jointure entre rhétorique* et linguistique, la **stylistique** voit son domaine de validité restreint tantôt au seul corpus *littéraire*, tantôt ouvert à *tous les usages* d'une langue.

Historique

La stylistique s'est développée au XIX^e siècle à la confluence de techniques d'enseignement de « l'art d'écrire », issues d'une restriction du champ de la rhétorique traditionnelle, et d'une linguistique, essentiellement allemande, d'orientation psychologique, inspirée en particulier par W. von Humboldt (1767-1835) et H. Steinthal (1823-1899) (Karabétian 2000). Cette dernière prend la forme d'une stylistique « externe » comparative (en quoi les caractéristiques de la structure d'une langue ou de sa littérature reflètent l'esprit d'une nation ?) ou d'une stylistique des écrivains (en quoi le style d'un auteur exprime-t-il sa vision du monde personnelle ?).

C. Bally, au début du XX^e siècle, développe une stylistique (Bally 1905, 1909, 1913) qui aborde l'ensemble du langage sous l'angle de « l'expressivité », des relations entre langage « affectif » et langage « intellectuel » : « J'annexe au domaine de la langue une province qu'on a beaucoup de peine à lui attribuer : la langue parlée dans son contenu affectif et subjectif. Elle réclame une étude spéciale : c'est cette étude que j'appelle la stylistique » (Bally 1913 : 158). Cette stylistique de l'expressivité a trouvé un prolongement dans ce que les phonéticiens appellent **phonostylistique**, l'étude des faits phoniques, prosodiques en particulier, qui, dans le langage, ont une fonction expressive, émotive, et non-référentielle (P. Léon 1993).

Parallèlement se développe une stylistique littéraire dont le représentant le plus illustre est L. Spitzer (1928), qui vise à caractériser la vision du monde d'un écrivain à partir de détails linguistiques révélateurs. En France, la pratique scolaire de l'explication de texte a suscité l'apparition d'une stylistique des moyens d'expression (Marouzeau 1941, Cressot 1947). Le développement, dans les années 60, d'une critique structuraliste a porté un coup sévère à la stylistique littéraire. Depuis les années 90, celle-ci connaît un regain d'intérêt évident (Combe 1991, Cahné et Molinié éds 1994, *Langages* n° 118 [1995], Adam 1997 a, Karabétian 2000). J.-M. Adam, en parti-

culier, propose de « (ré)intégrer le style dans une théorie de la langue et du texte » (1997 a : 12), prolongeant par certains aspects la démarche de C. Bally.

Style et stylistique

Le regain d'intérêt dont bénéficie la stylistique n'a rien d'étonnant, dans la mesure où la catégorie du *style* est incontournable. Elle se trouve à la croisée de l'ensemble des sciences humaines : « Par *style*, on entend la forme constante – et parfois les éléments, les qualités et l'expression constants – dans l'art d'un individu ou d'un groupe d'individus. Le terme s'applique aussi à l'activité globale d'un individu ou d'une société, comme quand on parle d'un *style de vie* ou du *style d'une civilisation*» (M. Schapiro, « La notion de style », 1953, repris dans 1982 : 35). C'est ainsi qu'en sciences du langage les sociolinguistes parlent de *style articulatoire* pour l'ensemble des habitudes articulatoires d'un groupe social.

Les débats sur la stylistique prennent souvent un tour confus car, dans cette notion de stylistique, interfèrent trois plans : (1) l'existence de disciplines – en histoire de l'art, en sociologie, en théorie littéraire, en linguistique... – susceptibles d'étudier tels ou tels ensembles de phénomènes qui ressortissent à la catégorie du « style » ; (2) les présupposés qui, à une époque donnée, s'attachent à telle ou telle de ces stylistiques (par exemple, la stylistique littéraire de L. Spitzer est étroitement liée à la philosophie idéaliste allemande) ; (3) les pratiques sociales qui informent la démarche de ces stylistiques : la nécessité d'identifier les auteurs de tableaux pour les musées, les ventes... ; l'existence d'exercices universitaires de commentaire stylistique dans les facultés des lettres françaises, etc.

Étant donné l'universalité de la catégorie du style dans les activités humaines, une stylistique générale tendrait à recouvrir l'ensemble des sciences sociales et humaines. La stylistique trouve donc à se stabiliser comme discipline quand elle s'appuie sur des pratiques sociales et des présupposés théoriques historiquement définis. Mais cela la rend vulnérable – comme le montre le cas de la stylistique littéraire en France – pour peu que les conjonctures théoriques ou les institutions évoluent.

Stylistique et analyse du discours

Il est très difficile de définir la ligne de partage entre stylistique et analyse du discours, car la stylistique, on l'a vu, peut prendre des formes extrêmement diverses. Les phénomènes qu'envisageait la stylistique d'un C. Bally au début du XX^e siècle sont aujourd'hui distribués entre les théories de l'énonciation* linguistique, la pragmatique*, la sociolinguistique, l'analyse* conversationnelle, l'analyse du discours... mais ces disciplines les abordent sous des angles différents. Pour ce qui regarde la stylistique spécifiquement littéraire, le problème de la frontière entre analyse du discours et stylistique ne se pose pas de la même façon selon que la stylistique se contente d'être une application de la linguistique à l'étude de *l'usage qui est fait de la langue* dans les textes littéraires, ou qu'elle réfléchit sur *les relations entre les œuvres littéraires et leurs contextes* de production, de circulation et de consommation. Dans ce dernier cas, il ne peut qu'y avoir de nombreuses interférences entre stylistique et analyse du discours.

▶ **Émotion, Prosodie, Subjectivité**

D. M.

Subjectivité

En 1958, É. Benveniste publie dans le *Journal de psychologie* un article intitulé « De la subjectivité dans le langage » (repris dans Benveniste 1966 : chap. XXI). Si d'autres linguistes avant lui s'étaient intéressés à cet aspect du fonctionnement de la langue – par exemple M. Bréal (le chap. XXV de l'*Essai de sémantique*, 1897, s'intitule « L'élément subjectif ») ou C. Bally (qui rappelle obstinément, en particulier dans *Le Langage et la vie* [1913], la nécessité d'étudier « le langage expressif, véhicule de la pensée affective »), c'est bien à É. Benveniste que l'on doit d'avoir accordé un statut véritablement *linguistique* à la notion de **subjectivité**.

Pour Benveniste en effet (1966 : 259-260), la subjectivité n'est autre que « la capacité du locuteur à se poser comme "sujet" », et c'est *dans le langage* qu'il faut chercher les fondements de cette aptitude, « c'est dans et par le langage que l'homme se constitue en sujet ». Il y parvient en s'appropriant certaines formes que la langue met à cet effet à sa disposition, et tout d'abord le pronom *Je*, dont

l'usage est le fondement même de la conscience de soi. É. Benveniste ajoute que « la conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie *je* qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un *tu* » : pas de subjectivité sans *intersubjectivité*. D'autres formes que les pronoms personnels, existant dans la *langue*, participent de l'instauration de la subjectivité dans le *discours* : Benveniste mentionne les formes temporelles, et autres indicateurs de la **déixis*** (« ceci », « ici », « maintenant », « demain », etc.), ainsi que les verbes dits « modalisateurs », tels que « croire », « supposer », « présumer », qui, employés à la première personne, expriment l'attitude que le locuteur adopte vis-à-vis du contenu de son énonciation : « Le temps va changer » est un énoncé « objectif » (ou « impersonnel »), alors que « Je crois que le temps va changer » est une énonciation subjective.

C. Kerbrat-Orecchioni, dans *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage* (1980), poursuit le travail d'É. Benveniste, en tentant l'inventaire et la description des lieux d'ancrage les plus manifestes de la subjectivité langagière. Elle élargit l'inventaire des marqueurs de subjectivité (ou **subjectivèmes**) en distinguant, outre les déictiques, les termes **affectifs**, les **évaluatifs** (ou **appréciatifs**) **axiologiques** et **non-axiologiques**, les **modalisateurs**, et d'autres lieux encore d'inscription dans l'énoncé du sujet d'énonciation (choix dénominatifs, sélection et hiérarchisation des informations, etc.). Insistant sur les ambiguïtés qui pèsent sur les notions de subjectivité / objectivité, l'ouvrage aboutit à la conclusion que « la subjectivité est partout », tous les discours étant marqués subjectivement, mais selon des *formes* et à des *degrés* extrêmement variables.

Aujourd'hui, cette problématique se ramène surtout à la question de l'*évaluation* qui alimente certains débats dans le champ de l'étude de l'argumentation, et qui est envisagée dans ses différents aspects (linguistiques, mais aussi sociaux et cognitifs – voir, sur ces questions, l'ouvrage-somme de J.-P. Malrieu [2000]).

▶ **Déixis, Émotion, Modalité, Valeur**

C.K.-O.

Subversion / captation ☞ Captation (II)

Sujet communiquant ☞ Émetteur, Locuteur

Sujet destinataire ☞ Destinataire

Sujet du discours

Le sujet du discours est une notion nécessaire pour préciser le statut, la place et la position du sujet* parlant (ou du locuteur*) au regard de ce qu'est son activité langagière. Elle conduit à tenir compte des rapports que le sujet entretient avec les données de la situation* de communication dans laquelle il se trouve, les procédés de mise en discours qu'il utilise, ainsi que les savoirs, opinions et croyances qu'il possède et qu'il suppose que possède son interlocuteur. Sa compétence* n'est plus seulement linguistique, elle est à la fois *communicationnelle*, *discursive* et *linguistique*.

Cette notion a fait l'objet de différentes définitions, chacune témoignant de la position théorique de leurs auteurs.

Pour M. Pêcheux, le sujet du discours ne s'appartient pas, il se constitue « par l'"oubli" de ce qui le détermine » (1975 : 228). Il se produirait un phénomène d'« interpellation de l'individu en sujet de son discours [...] par l'identification (du sujet) à la formation discursive qui le domine » *(ibid.)*, car le sujet est surdéterminé par des *préconstruits* idéologiques (« effet Munschausen », *ibid.* : 223),

Pour O. Ducrot, dans le cadre de ce qu'il appelle une *pragmatique intégrée*, on doit distinguer, dans le sujet qui produit l'acte de langage, un *être empirique* extérieur à tout acte de langage, un *être de discours* (le locuteur), responsable de l'énoncé, un *être de pure énonciation* (l'énonciateur*) qui détermine le point de vue de l'énoncé (1984).

Pour P. Charaudeau, dans le cadre d'une problématique de l'altérité*, le sujet du discours est, à la fois, surdéterminé – mais seulement en partie – par des conditionnements d'ordre divers, et libre d'opérer des choix lors de la mise en œuvre du discours. Il est à la fois *contraint* par les données de la situation de communication (contrat*) qui le conduisent à se comporter discursivement d'une certaine façon, et libre de *s'individuer*, ce qui l'amène à user de stratégies*. Pour traiter

ce mécanisme complexe de la mise en discours, cet auteur propose de distinguer un *sujet* communiquant* et un *sujet* interprétant* externes au dit (niveau situationnel*), un *sujet* énonciateur* et un *sujet* destinataire* internes au dit (niveau discursif*) (Charaudeau 1988 e).

En tout état de cause, il convient de considérer que le sujet du discours est un sujet composite à plusieurs titres. Il est *polyphonique* en ce qu'il est porteur de plusieurs voix énonciatives (polyphonie*). Il est *divisé* en ce qu'il est porteur de plusieurs types de savoirs dont les uns sont conscients, d'autres non conscients, d'autres encore inconscients. Enfin, il *se dédouble* dans la mesure où il est amené à jouer alternativement deux rôles de base différents : rôle du sujet qui produit un acte de langage et le met en scène en imaginant ce que pourra être la réaction de son interlocuteur, rôle du sujet qui reçoit et doit interpréter un acte de langage en fonction de ce qu'il imagine du sujet qui a produit l'acte de langage. Chacun de ces rôles conduit le sujet du discours à se livrer à des opérations différentes : d'encodage pour le premier, de décodage pour le second, les deux produisant des inférences* qui ne sont pas en tout point identiques.

▶ **Co-énonciateur, Destinataire, Émetteur, Énonciateur, Locuteur, Sujet parlant**

P. C.

Sujet énonçant ☞ Énonciateur

Sujet interprétant ☞ Récepteur

Sujet parlant

Le terme de **sujet parlant** est employé en linguistique où il désigne l'être humain qui exerce l'activité de langage. On dit alors que le sujet parlant a une compétence* linguistique, c'est-à-dire qu'il possède la capacité d'utiliser les systèmes d'une langue donnée pour construire ou reconnaître correctement les formes (morphologie), en en respectant les règles de combinaison (syntaxe) et en tenant compte du sens des mots (sémantique). Mais ce terme est également employé avec un sens générique se référant à tout individu qui produit un acte de langage. Dans cet emploi ne sont précisés ni la différence qu'il convient d'établir entre les natures de ce sujet selon qu'il parle ou pense ou

entre les rôles qu'il est amené à jouer (de sujet qui produit l'acte de langage ou qui le reçoit et l'interprète), ni les opérations qu'il fait lorsqu'il s'agit de produire ou de comprendre un énoncé en situation de communication.

C'est pour répondre à ces questions que les linguistes s'intéressant au discours ont été amenés à trouver différentes dénominations dont les définitions varient en fonction des options théoriques dont les unes sont davantage orientées vers les phénomènes de l'énonciation, les autres vers ceux de la communication. De plus, et cela ne simplifie pas les choses, ces dénominations coexistent avec d'autres d'usage courant, lesquelles tantôt sont employées à la place des premières, tantôt prennent un sens particulier. Ainsi en est-il d'une part de locuteur, émetteur, énonciateur, d'autre part de récepteur, auditeur, interlocuteur, destinataire, allocutaire, co-énonciateur.

Pour essayer de classer ces termes, on proposera de les distinguer selon deux types de critères, qui d'ailleurs s'entrecroisent : (1) l'opposition entre locuteur *externe / interne* au discours ; (2) l'opposition *production / réception*.

L'opposition locuteur *externe / interne* au discours repose sur l'hypothèse que tout sujet parlant est susceptible d'avoir deux types d'identité : une identité sociale et une identité discursive. L'identité sociale définit le sujet parlant comme celui qui prend la parole, qui a un statut social – en tant qu'être communiquant –, et qui est pourvu d'une intention communicative. L'identité discursive définit le sujet parlant comme un être de langage qui s'exprime à travers la mise en œuvre du processus d'énonciation.

L'opposition *production / réception* renvoie aux rôles que tiennent les partenaires d'un échange verbal lors de son déroulement. Successivement et alternativement, ils tiennent le rôle de celui qui produit un acte de langage à l'adresse d'un autre, et de celui qui reçoit un acte de langage et tente de l'interpréter.

Ainsi, malgré des emplois multiples et souvent croisés, on pourrait répartir les différents sujets du langage de la façon suivante :

Sujet	Position de production	Position de réception
externe (au discours)	Émetteur	Récepteur*
	Locuteur*	Interlocuteur* / Allocutaire
	Auteur	Auditeur / Lecteur
interne (au discours)	Énonciateur*	Destinataire* / Allocutaire / Co-énonciateur
	Narrateur / Auteur modèle	Narrataire / Lecteur modèle

▶ **Émetteur, Interlocuteur, Locuteur, Polyphonie, Récepteur, Sujet du discours**

P. C.

Superstructures textuelles

Dans le modèle cognitif de textualité de T.A. Van Dijk (1981, 1984), *à un premier niveau*, un sens (représentation propositionnelle) et une valeur illocutoire (type d'acte* de langage) sont assignés aux propositions. *À un deuxième niveau*, des paquets de propositions sont, par cycles de traitement, condensés pour être stockés dans la mémoire de travail et permettre la poursuite de la construction du sens par intégration des énoncés suivants. Ces paquets forment des « macrostructures sémantiques ». L'établissement de ces regroupements sémantiques est facilité, à un dernier niveau, par la reconnaissance d'organisations conventionnelles – « structures globales de formes » (Van Dijk 1996 : 17) ou schémas de textes (Bereiter et Scardamalia 1982) – que T.A. Van Dijk propose d'appeler **« superstructures »** : «À la différence des macro-structures, elles ne déterminent pas un "contenu" global, mais plutôt la "forme" globale d'un discours [...]. Les macro-propositions, au moins celles d'un niveau assez élevé, seront organisées par les catégories schématiques de la superstructure, par exemple, le schéma narratif » (1981 : 26-27).

T.A. Van Dijk parlant de « superstructures » aussi bien à propos du récit* et de l'argumentation* que du sonnet ou du plan d'un article scientifique, la notion recouvre des unités textuelles trop différentes. Les concepts de plan* de texte et de séquence* permettent de la clarifier.

▶ **Plan de texte, Séquence**

J.-M. A.

Support d'écriture

L'analyse du discours privilégie les formes sonores, lexicales et syntaxiques, ainsi que les modalités énonciatives. Transposée dans le cadre des travaux sur l'écrit, cette approche est insuffisante car, paradoxalement, elle ignore les **supports** qui jouent un rôle important dans la communication écrite. Les historiens ont développé diverses disciplines érudites telles que l'épigraphie, la papyrologie, la paléographie où le support est un objet de connaissance. On distingue entre la *matière objective* du document, c'est-à-dire la matière physique utilisée (papier, pierre, parchemin, support électronique), la *forme du support* (livre, cahier, carnet, etc.), les *instruments* qui ont été utilisés pour écrire (plume, crayon, stylo, machine à écrire, clavier d'ordinateur, etc.), *l'écriture et ses diverses formes* (capitales, majuscules, minuscules, mais aussi polices typographiques), *l'organisation des signes d'écriture* dans le champ graphique (mise en page), et le *texte* proprement dit. Tous ces éléments, constitutifs de l'écrit, jouent un rôle plus ou moins important, plus ou moins étudié aussi dans la construction du sens : les travaux portant sur la lecture des journaux, par exemple, ont mis en évidence les fonctions dévolues à la mise en page et à l'usage des distinctions typographiques spécifiques qui structurent le discours journalistique.

Dans le domaine juridique

Le support écrit peut, grâce à certaines marques de validation, acquérir le statut d'un acte juridique, porteur d'obligations. La tradition diplomatique décrit le processus de cette transformation : un particulier adresse au roi une requête, ce dernier lui retourne sa lettre approuvée par une mention de sa main, elle devient de ce fait un acte juridique. Le journal de passerelle utilisé dans la marine marchande

fournit un autre exemple : ce document est présenté « vierge », avant le départ du navire, à l'administration des affaires maritimes pour qu'y soit apposé un timbre. Chaque feuillet tamponné acquiert alors un statut officiel et devient le support d'écriture du commandant.

En analyse de discours

C'est principalement dans le domaine des études portant sur les pratiques langagières au travail que les supports ont été pris en compte. Les activités d'écriture au travail s'effectuent sur des supports différenciés, variés, dépendant du type de production, des traditions de métier, des dispositifs propres aux organisations. L'inventaire des supports et leur typologie sont en soi un domaine de recherche (Cottereau *et al.* 1989).

D'un point de vue linguistique, les supports participent à la construction du sens des messages écrits dans la mesure où ils sont porteurs de normes discursives. Ainsi les physiciens consignent certaines informations dans un cahier d'expériences et d'autres dans un cahier de laboratoire (Welfelé 1994). Certains supports comme les bordereaux de production dans un atelier d'usine seront remplis dans un style fortement elliptique ; d'autres supposent des énoncés plus explicites. Pour les professionnels, la lecture, l'interprétation d'une note, d'une remarque, d'une description dépendent étroitement des supports.

D'un point de vue cognitif, la diversité des supports correspond à des usages complémentaires et simultanés : le planning des soins affiché dans un service hospitalier sera consulté à tout moment d'un simple coup d'œil, il servira de point d'appui à des échanges oraux, tandis que le boîtier, renfermant des fiches classées selon le type de soins, sera consulté individuellement (Lacoste et Grosjean 1999).

La présence et la permanence de supports écrits sur les sites de production fournissent des ressources aux agents engagés dans l'action productive. Ces **artefacts cognitifs** (Norman 1993) peuvent être accessibles à tous, ouverts, ou réservés à quelques-uns.

▶ **Matérialité discursive, Médiologie, Plan de texte, Signature**

B. F.

Surdestinataire

Concept introduit par M. Bakhtine pour désigner un tiers virtuellement présent dans l'interaction verbale, et qui se superpose au destinataire*.

Pour M. Bakhtine (1984 : 336-337) en effet, si l'énoncé a toujours un destinataire, « l'auteur d'un énoncé, de façon plus ou moins consciente, présuppose un ***sur-destinataire*** supérieur (le troisième) dont la compréhension responsive absolument exacte est présupposée soit dans un lointain métaphysique, soit dans un temps historique éloigné [...]. Aux époques variées, à la faveur d'une perception du monde variée, ce sur-destinataire [...] prend une identité idéologique concrète variable (Dieu, la vérité absolue, le jugement de la conscience humaine impartiale, le peuple, le jugement de l'histoire, la science, etc.) ». Ce tiers peut se manifester d'abord dans le discours intérieur, lui aussi traversé pour M. Bakhtine de **dialogisme***, lorsque par exemple on hésite devant une décision à prendre, et que l'on entre alors en discussion avec soi-même : « Notre conscience semble ainsi nous parler par deux voix indépendantes l'une de l'autre, et dont les propos sont contraires. *Et, à chaque fois, indépendamment de notre volonté et de notre conscience, l'une de ces voix se confond avec ce qui exprime le point de vue de la classe à laquelle nous appartenons, ses opinions, ses évaluations.* Elle devient toujours la voix de ce qui serait le représentant le plus typique, le plus idéal de sa classe » (Volochinov 1981 : 294-295). Par conséquent, « un auteur ne peut jamais s'en remettre tout entier, et livrer toute sa production verbale à la seule volonté absolue et *définitive* de destinataires actuels ou proches [...], et toujours il présuppose (avec une conscience plus ou moins grande) quelque instance de compréhension responsive qui peut être différée dans des directions variées. Tout dialogue se déroule, dirait-on, en présence du troisième, invisible, doté d'une compréhension responsive, et qui se situe au-dessus de tous les participants du dialogue (les partenaires) » (Bakhtine 1984 : 337).

Pour S. Moirand (1988 : 458), qui a d'abord retravaillé cette notion dans le cadre des discours scientifiques, ce tiers se présente comme une sorte d'archétype de la conscience collective du domaine de référence dont l'auteur se réclame ou auquel il prétend accéder : ainsi, un universitaire qui écrit dans la presse ordinaire s'adresse non seulement

aux lecteurs habituels du journal, mais également à ses pairs, aux collègues de son université, voire aux diverses instances en position de l'évaluer, etc. Au-delà de ce domaine particulier, le **surdestinataire** serait en quelque sorte la voix du représentant le plus typique soit du groupe auquel on appartient, soit du groupe social auquel on rêve d'appartenir, et ne serait pas forcément identique d'une situation à l'autre pour un même locuteur, variant ainsi selon la diversité des communautés* discursives ou langagières que l'on croise (professionnelles, familiales, politiques, sportives...). À propos de la figure du journaliste dans les médias, on peut ainsi dégager, derrière les différentes formes de dialogisme* répertoriées, la position instable du médiateur, qui se trouve contraint de négocier, en particulier lors d'évènements à caractère scientifico-politique, entre les discours prévisibles du public, la diversité des discours sources, sa propre mémoire* interdiscursive et la conscience d'un surdestinataire qui serait cet archétype du journaliste indépendant, informé et critique, conforme aux intérêts d'une société démocratique (Moirand 1999 b, 2000).

La notion de surdestinataire permet de se dégager d'une conception trop unitaire du destinataire, qui tend à confondre situation* d'énonciation et situation* de communication : le destinataire n'est pas la personne empirique physiquement ou virtuellement présente du cadre de la communication, mais un interlocuteur qui s'inscrit dans la représentation mentale de la situation d'énonciation que l'énonciateur reconstruit (consciemment ou non) en fonction de ses expériences et de son histoire discursive antérieures.

▶ **Destinataire, Évaluation, Insécurité discursive, Interlocuteur, Mémoire discursive**

S. M.

Surface discursive

La notion de **surface discursive** a été employée avec un contenu précis dans le modèle de M. Pêcheux mais elle est aussi utilisée avec une valeur très lâche.

Chez M. Pêcheux (1969), la surface discursive est « une séquence linguistique limitée par deux *blancs sémantiques*, c'est-à-dire deux silences (réels ou virtuels) correspondant au changement des conditions que représentent *l'accès au rôle de locuteur* et *la sortie hors de*

ce même rôle » (1969 : 40). La surface discursive est donc une sorte d'équivalent d'« énoncé ». Plus tard, chez M. Pêcheux et C. Fuchs (1975), la « surface discursive » est remplacée par la **surface linguistique**, ce qui permet de distinguer deux niveaux : celui des énoncés « concrets », lieu de l'illusion de complétude et d'autonomie du sens, et celui de l'**objet discursif**, que construit l'analyse du discours, un objet qui est le « résultat de la transformation de la surface linguistique d'un discours concret en objet théorique, c'est-à-dire un objet linguistiquement désuperficialisé » (1975 : 24). Cette « désuperficialisation » était opérée par l'analyse* automatique du discours.

Dans l'usage courant de l'analyse du discours, on parle de « surface discursive » pour opposer le corpus tel qu'il s'offre de manière immédiate et ce même corpus qui a fait l'objet d'un traitement, dont on a extrait les éléments qui sont pertinents pour une recherche donnée.

▶ **Analyse automatique du discours, Corpus, École française d'analyse du discours**

D. M.

Syllogisme

D'après la définition d'Aristote, « le syllogisme est un discours dans lequel, certaines choses étant posées, une autre chose différente d'elles en résulte nécessairement » (*Topiques* : 100 a 25). Les « choses posées » sont les **prémisses** du syllogisme, « la chose différente qui en résulte nécessairement », sa conclusion*. Les propositions entrant dans le syllogisme sont de forme sujet-prédicat, avec ou sans négation, le terme sujet pouvant être pris selon différentes quantités (« ce », « tous les », « certains », « aucun »).

On parle de **syllogisme** lorsque le discours fait intervenir deux prémisses, et d'**inférence* immédiate** si la prémisse est unique. Par extension, le terme « syllogisme » est utilisé pour désigner un enchaînement de propositions dont la forme syntaxique et le mode d'enchaînement miment plus ou moins ceux d'un syllogisme et convergent vers une conclusion affirmée catégoriquement.

▶ **Argumentation, Dialectique, Enthymème, Logique / discours**

C. P.

Symétrique / complémentaire

☞ **Relation interpersonnelle**

Synchronisation interactionnelle ☞ Interaction

Synchronisation intersémiotique

Ce terme est employé dans le cadre des analyses de la télévision où il s'agit de rendre compte des jeux d'interaction entre l'*aspect verbal* de la communication télévisée et la *mise en images* des locuteurs montrés à l'écran.

La mise en images peut tantôt « s'aligner sur les enjeux communicationnels directs de l'échange, en assurant le suivi du verbal [...], du gestuel [...] ou des propos [...], ou bien conserver son entière autonomie [...] » (Lochard et Soulages 1999 : 73).

Ces auteurs proposent de prendre en compte quatre types d'interaction qu'ils appellent des « types monstratifs » : **« la synchronie communicationnelle »** (*op. cit.* : 73) lorsqu'il y a coïncidence entre la prise de parole d'un locuteur et son apparition à l'image ; **« l'asynchronie communicationnelle »**, lorsque le locuteur n'est plus à l'image, mais que son partenaire y apparaît » (*op. cit.* : 74) ; **« la synchronie situationnelle »** lorsqu'est montrée une scène d'ensemble qui rappelle la situation de communication dans laquelle se trouvent les interlocuteurs, d'« un *point de vue* non attribuable aux protagonistes immédiats » (*op. cit.* : 74) ; **« la synchronie thématique »** lorsque « le *sujet montrant* s'aligne sur le thème de l'énoncé en le développant ou l'illustrant » (*op. cit.* : 75).

P. C.

Synecdoque

Attestée pour la première fois dans l'*Institution oratoire* de Quintilien (I^er^ siècle), cette *figure* du discours* constitue l'un des *tropes** traditionnels de la rhétorique. Elle définit les *transferts de dénomination* entre des notions qui *s'intègrent l'une dans l'autre* : « Un terme désignant ordinairement un objet réfère à un autre objet lié au premier par une relation d'inclusion » (Meyer 1995 : 168).

UNE FIGURE PROBLÉMATIQUE

Les rapports de la synecdoque avec les autres tropes ont donné lieu à des divergences entre les théoriciens. Certains, tel le Groupe μ (1977 : 49), voient en elle la *base* des autres tropes que sont la métaphore* et la métonymie*, lesquelles résulteraient d'une combinaison diversifiée de synecdoques. D'autres théoriciens considèrent la synecdoque comme un *trope spécifique* reposant sur des « relations d'appartenance » (Eggs 1994 : 200). Pour la majorité des théoriciens, « la synecdoque n'est qu'une *variété de métonymie* » (Molinié 1992 : 317), en ce qu'elle prend place comme elle dans un *cadre isotopique*, avec cette différence qu'elle opère entre des notions non plus contiguës, mais inclusives.

Le contenu figural de la synecdoque présente une grande hétérogénéité (Le Guern 1973 : 30), du fait qu'il regroupe plusieurs rapports d'inclusion : les *relations partitives* au sein d'une entité (tout-partie), les *relations numériques* (pluriel-singulier) et *englobantes* (ensemble-composantes) entre entités, les *relations hypero / hyponymiques* (genre-espèce) structurant une catégorie notionnelle.

SYNECDOQUE ET ANALYSE DU DISCOURS

La synecdoque intéresse surtout l'analyse du discours par les *variations de dénotation* qu'elle permet dans la production des énoncés*.

La synecdoque particularisante engendre des *focalisations référentielles* qui concentrent la visée du discours (Bonhomme 1987 : 166). Dénotant une collectivité par un élément représentatif, la synecdoque du nombre [singulier / pluriel] produit des *effets d'exemplarisation* qui promeuvent « l'unité au rang d'excellence » (Morier 1975 : 1117) : « Le Romain est le plus beau soldat de l'histoire » (Michelet). Dénotant un élément par l'une de ses parties constitutives [partie / tout], la synecdoque crée également des « *effets de gros plan* » (Morier 1975 : 1110) : « Nous poursuivons dans l'air cent ailes bigarrées » (Hugo).

La synecdoque généralisante [tout / partie, ensemble / composantes...] est source de *dilutions référentielles* qui donnent une portée plus synthétique aux énoncés (Bonhomme 1987 : 187). Ainsi quand quelques individus (policiers) faisant partie d'une institution (la police) sont dénotés par cette dernière : « La Police était venue chez Esther » (Balzac). Pour le Groupe μ (1970 : 113), « la synecdoque géné-

ralisante confère au discours une allure abstraite ». Selon C. Fromilhague (1995 : 62), elle forme « l'un des modes d'expression de l'hyperbole ». La synecdoque généralisante contribue surtout à l'*amplification dénotative* qui caractérise certains types de discours : *style épique* (« Le Parthe boira la Saône ou le Germain le Tigre », Virgile), *narrations dramatiques* (« Le pauvre petit corps de la mourante apparut. [...] Oh ! ce massacre de l'enfance ! », Zola), *titres de la presse* (« Sait-on encore filmer la vieillesse comme De Sica ? », *Le Monde*).

▶ **Métaphore, Métonymie, Trope**

M. B.

T

Taxème ☞ Relation interpersonnelle

Terme

Le **terme**, appelé également **unité terminologique**, est une unité lexicale, à fonction dénominative, qui se trouve définie en relation avec d'autres unités du même type au sein d'un domaine d'activité étroitement délimité. Par exemple, une unité lexicale telle que *dépression* a une acception non terminologique qui correspond à « enfoncement sous l'effet d'une pression », et des acceptions terminologiques dans les domaines géographique, météorologique, médical et économique ; elle appartient donc au *vocabulaire** de la géographie, de la météorologie, etc. L'usage de termes peut être considéré comme un indice de *spécialité**, bien que la pénétration d'objets techniques dans notre univers familier incite le locuteur profane à en user. En outre, à partir de la notion de **mot clé**, définie parfois en fonction d'un calcul de fréquence, les analyses de discours qui ont opté en faveur d'une entrée lexicale ont construit un outil indispensable, le *mot pivot**.

Dans le cadre de l'analyse du discours, la distinction entre mot et terme est opératoire dans la mesure où tout *terme* étant une unité lexicale forgée conformément aux règles morphologiques en vigueur dans la langue il ne se distingue d'un *mot* ordinaire que par une spécification d'emploi. Ainsi n'est-ce qu'en vertu d'un critère énonciatif que l'on peut sélectionner le sens approprié dans une situation donnée.

▶ **Mot, Spécialité (discours de – / langue de –), Vocabulaire / lexique**

F. C.-B.

Terminologie

On désigne par **terminologie** l'ensemble des mots et expressions, pourvus de leur définition, par lesquels une discipline scientifique ou technique réfère aux notions qui la constituent. « Terminologie » est parfois synonyme de « nomenclature », quoique ce dernier mot renvoie plus à un ensemble systématisé de formes (cf. « la nomenclature de la chimie constituée par Lavoisier »). On le distinguera de « vocabulaire* » employé par les lexicologues à des fins descriptives (cf. « le vocabulaire de l'aviation »). On peut le rapprocher aussi du syntagme utilisé notamment en didactique des langues : langue de spécialité* (pour une synthèse, voir Cabré 1998).

Activité terminologique

Fondée par E. Wüster (1968, 1974, 1979) et fortement influencée par l'école soviétique, en particulier D.S. Lotte, la terminologie tente de répondre aux besoins de plus en plus croissants d'une communication sans ambiguïté entre les spécialistes d'une science ou d'un domaine technique, à l'intérieur d'une langue et entre les langues. Elle cherche donc, comme la logique classique, à contourner les « imperfections » des langues naturelles. Son point de départ est *descriptif et onomasiologique* : discrimination et articulation des domaines d'activités, inventaire et organisation des notions (ou concepts), relevé des termes qui leur correspondent, mise en forme de leurs relations. Le but est de construire des définitions dénotatives* spécifiques. Son point d'arrivée est *pratique* : proposition de terminologies intralinguistiques évitant la polysémie et la synonymie, établissement de dictionnaires plurilingues (c'est l'activité **terminographique**), équipement terminologique des langues qui ne possèdent pas les termes d'un domaine ou d'une technique. La tâche des terminologues peut donc varier énormément d'un pays à l'autre selon les besoins et les politiques linguistiques.

L'unité de la terminologie, le **terme***, est un mot (terme **simple**) ou groupe de mots (terme **complexe**) désignant de manière univoque une **notion** (ou **concept**) à l'intérieur d'un **domaine d'activité**. La « notion » est une unité de pensée constituée d'un ensemble de caractères attribué à un objet ou à une classe d'objets (elle peut se réaliser par un symbole non-linguistique). La terminologie pratique une démarche onomasiologique qui part des notions supposées et recherche les mots qui la traduisent ou qui pourraient la traduire dans

une ou plusieurs langues, avec une priorité donnée à la notion qui, universelle, peut se réaliser identiquement (par un seul terme) dans n'importe quelle langue. De par ses ambitions et les enjeux socio-économiques et géopolitiques qui sont en cause, l'activité terminologique s'effectue en relation étroite d'une part avec les spécialistes des domaines concernés, d'autre part avec les grands organismes nationaux et internationaux de normalisation (Norme ISO, INFOTERM...).

Socioterminologie

Les apories liées aux effets dérivés des visées normalisatrices et utilitaires de la terminologie ont amené la constitution d'une **socioterminologie** (Gaudin 1993) qui, constatant que les frontières entre domaines scientifiques et techniques sont poreuses et s'intéressant aux pratiques langagières effectives de leurs acteurs, prend en compte les discours d'interface entre sciences et techniques comme entre savants et profanes, considère les variations entre l'oral et l'écrit à l'intérieur des domaines, étudie les effets de la pluralité des langues en contact. Elle prend également comme objet les activités terminologiques et terminographiques elles-mêmes. De ce point de vue elle est *une analyse critique du discours de la terminologie.*

▶ **Mot, Spécialité (discours de – / langue de –), Vocabulaire / lexique**

B. G.

Terrain

Ce terme est employé par plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales. Il désigne les situations ou les lieux empiriques où le chercheur va collecter des données, construire ses corpus. On parle de **disciplines de terrain**, par opposition à des disciplines spéculatives.

En ethnologie

L'ethnologie ne peut pas se concevoir sans terrains : c'est autour de cette question que la discipline s'est constituée. Elle a développé des méthodes d'observation participante grâce auxquelles les chercheurs tentent de s'immerger dans les communautés étudiées. Longtemps réservées à des contrées lointaines et à des cultures très différentes des nôtres, ces méthodes de terrain ont été progressivement adaptées au domaine français et, en particulier, au terrain urbain.

En sociolinguistique

La sociolinguistique peut être considérée comme une forme de linguistique de terrain. Elle ne peut s'exercer sans avoir recours à des observations de situations sociales effectives, quelle qu'en soit la nature : espaces publics, familles, réunions associatives, situations de travail, écoles, etc. Les données sont recueillies dans des situations sociales réelles. Elles ne sont pas auto-construites par introspection comme le font les linguistes structuralistes ou formalistes. La présence du chercheur sur le terrain permet d'avoir accès à des faits linguistiques et discursifs qu'il n'aurait pu inventer. C'est le cas des mélanges de langue ou de langues approchées en situation multilingue. C'est aussi le cas de l'ensemble des dialogues qu'aucun linguiste ne pourrait reconstituer par auto-analyse.

Le sociolinguiste américain W. Labov a clairement explicité, sous l'appellation « paradoxe de l'observateur », la position particulière dans laquelle se trouve le linguiste de terrain : il essaie d'avoir accès aux formes de langage, aux types de discours les plus vernaculaires, les plus authentiques, à ceux que produisent les locuteurs en dehors de la présence de l'observateur, mais en présence dudit observateur. De nombreuses réflexions méthodologiques ont essayé de contourner ce paradoxe. Il s'agit de rapprocher l'observateur des acteurs du terrain. Soit en en faisant une seule et même personne : le linguiste est aussi membre de la communauté observée, comme l'entreprit W. Labov dans son étude du ghetto de Harlem (1978). Soit le linguiste devient un membre de la communauté grâce à une immersion et un temps d'observation long sur le terrain. C'est la position des ethnologues qui passent plusieurs mois voire plusieurs années sur leurs terrains de façon à comprendre de l'intérieur les cultures et langues étudiées.

La construction du terrain

Les « terrains » ne sont pas que des lieux objectifs et extérieurs au chercheur. De même qu'il construit ses données à partir des matériaux bruts qu'il recueille, le chercheur doit *construire son terrain*, c'est-à-dire prendre un ensemble de décisions : choisir les lieux les plus pertinents au regard de sa problématique, convaincre l'ensemble des acteurs concernés, expliquer le sens de sa présence, obtenir des autorisations quand, comme c'est le cas dans les situations de travail, le

chercheur se trouve dans des lieux régis par le droit privé, construire ses observations (quand ? où ? combien de temps ? avec qui ?), décider des méthodes de recueil des données : écrire sur un petit cahier à la manière des ethnographes, enregistrer avec un magnétophone, équiper les acteurs avec des micro-cravates, placer des caméras vidéo.

▶ **Corpus**

J. B.

Territoire ☞ Face

Texte

Au livre IX de l'*Institution oratoire*, Quintilien parle du **texte** dans le cadre de la *composition*, c'est-à-dire de l'*invention* (choix des arguments), de l'*élocution* (mise en mots) et de la *disposition* (mise en ordre ou plan du texte) réunies. Il emploie deux mots : *textus* et *textum*. Le *textus* (IX, 4, 13) est proche de la « bele conjointure » médiévale, traduction du latin *junctura* de l'*Ars poetica* d'Horace, c'est-à-dire de « ce qui réunit, rassemble ou organise des éléments divers et même dissemblables [...], ce qui les transforme en un tout organisé » (Vinaver 1970). Le mot *textum* (IX, 4, 17), quant à lui, est plus proche de l'« infinie contexture de débats » de Montaigne (*Essais*, Livre II), c'est-à-dire de l'idée de composition ouverte et moins achevée. Le texte est ainsi défini, dès l'origine, tant par son unité que par une ouverture qui depuis a été théorisée comme **transtextualité** par G. Genette (1979, 1982, 1987). Ce dernier distingue utilement le **paratexte*** (qui entoure matériellement le texte), le **métatexte** et l'**épitexte*** (commentaires d'un texte dans et par un autre), l'**intertexte*** (citation, allusion à un autre texte), l'**hypertexte** (au sens de reprise, pastiche et parodie) et enfin l'**architexte** (genres* de discours et modèles de textualité comme le récit*, la description*, le commentaire et les différentes formes de mise en scène de la parole).

Problèmes de définition

Le mot « texte », en dépit d'une définition courante : « tout discours fixé par l'écriture » (Ricœur 1986 : 137), ne renvoie pas prioritairement à l'écrit. Opposer *texte écrit* à *discours oral* réduit la distinction au support ou média et dissimule le fait qu'un texte est, la

plupart du temps, *plurisémiotique**. Une recette de cuisine, un placard publicitaire ou un article de journal, un discours politique, un cours universitaire ou une conversation, ne comportent pas que des signes verbaux, ils sont également faits de gestes, d'intonations et d'images (photographies et photogrammes, dessins et infographies). D'autre part, il est préférable de distinguer **texte** et **discours*** comme les deux faces complémentaires d'un objet commun pris en charge par la *linguistique textuelle* – qui privilégie l'organisation du cotexte et la cohésion comme cohérence* linguistique, « *Textverknüpfung* » (Stierle 1977 : 172) – et par *l'analyse de discours* – plus attentive au contexte* de l'interaction verbale et à la cohérence comme « *Textzusammenhang* » *(id.)*.

La définition du concept de texte a d'abord été grammaticale et typologisante. Pour les grammaires* de texte, un texte est une « séquence bien formée de phrases liées qui progressent vers une fin » (Slakta 1985 : 138). Ces différentes affirmations ont largement été critiquées car il n'est pas sûr qu'on puisse partir ainsi de l'unité phrase, et encore moins sûr que les grammaires de texte soient un jour capables de générer les suites « bien formées » en question. La grammaticalisation des textes a échoué, comme la volonté d'établir des typologies (Werlich 1975, Adam 1992, 1999). Le texte s'est avéré être une unité trop complexe pour être enfermé dans des typologies et pour que la seule cohésion ou cohérence linguistique puisse rendre compte de ce qui fait son unité. S'il existe des règles de bonne formation, ces règles sont certainement relatives aux genres de discours, c'est-à-dire à des pratiques sociodiscursivement réglées.

Texte et contexte

On comprend que M.A.K. Halliday et R. Hasan aient défini le texte comme une *unité d'usage de la langue dans une situation d'interaction* et comme une *unité sémantique* : « *A text is best thought of not as a grammatical unit at all, but rather as a unit of a different kind : a semantic unit. The unity that it has is a unity of meaning in context, a texture that expresses the fact that it relates as a whole to the environment in which it is placed* » (1976 : 293). En insistant, d'autre part, sur le fait qu'un texte ne se définit absolument pas par sa longueur (une phrase proverbiale, un dicton ou plusieurs volumes sont des textes au même titre que « Défense de fumer » ou « À vendre »), on

relativise la question de la phrase comme unité de base de la textualité. Il est certainement préférable, à la suite de H. Weinrich (1973 : 13 et 198), de définir le texte comme une *suite signifiante (jugée cohérente) de signes entre deux interruptions marquées de la communication*. Cette suite, généralement ordonnée linéairement, possède la particularité de constituer une totalité dans laquelle des éléments de rangs différents de complexité entretiennent les uns par rapport aux autres des relations d'interdépendance. La *phrase* n'est qu'un palier (morphosyntaxique) d'organisation, situé entre signes et propositions, d'une part, et périodes*, paragraphes, séquences* et parties d'un plan* de texte, d'autre part. Cette organisation du texte en système – c'est-à-dire complexe de déterminations, réseau de valeurs textuelles (Weinrich 1973 : 13) – ne fournit qu'un (pres / pré)sentiment d'unité, un *effet de texte* ainsi que les bases linguistiques facilitant l'établissement d'un sens configurationnel* et la détermination d'une visée argumentative (macro-acte* de langage). Le jugement définitif de cohérence résulte de l'articulation du texte avec le contexte sociopragmatique de l'interaction, c'est-à-dire avec sa dimension discursive englobante.

▶ **Cohérence, Configuration, Grammaire de texte, Linguistique textuelle, Macro-acte de langage, Schématisation**

J.-M. A.

Thème / rhème

Cette distinction apparaît dans les travaux de l'École de Prague à la fin des années 20 chez V. Mathesius. Elle est reprise dans la *Perspective Fonctionnelle de la Phrase* fondée sur la progression thématique et la dynamique communicative de ce qu'on a appelé « le second cercle de Prague » (Firbas 1964, Danes 1974) avant d'être largement développée dans le domaine français dans les années 70 (Slakta 1975, Adam 1977, Combettes 1978 et 1983). La distinction du **Thème** et du **Rhème** ne doit être confondue ni avec l'approche *syntaxique* Syntagme nominal (SN) / Syntagme verbal (SV), ni avec l'approche *propositionnelle* (Halliday et Hasan 1976). Elle est en effet centrée, d'une part, sur le degré *d'informativité et de dynamique communicative* à l'intérieur d'une phrase et, d'autre part, sur la grammaire des *enchaînements phrastiques*.

La Perspective Fonctionnelle de la Phrase met l'accent sur la progression de l'information : la structure canonique de base (niveau *syntaxique* des syntagmes) détermine un certain nombre de places pour les unités (niveau *sémantique* des actants) et organise l'information et la communication. Les places de début (Thème), de milieu (transition) et de fin de phrase (Rhème) possèdent un degré différent de dynamisme communicatif : du plus bas degré pour le Thème (ce dont on parle) au plus haut degré pour le Rhème (ce qu'on dit du Thème).

La progression thématique rend surtout compte des *enchaînements transphrastiques** d'un texte en explicitant sa cohésion* et sa progression transphrastiques. Trois grands types de progression thématique, la plupart du temps mêlés à l'intérieur d'un même texte, peuvent être dégagés :

• *La progression à thème constant :* un même thème est repris d'une phrase à l'autre et associé à des rhèmes différents : « Quelques lieux de commerce permettent aux amateurs de livres de se rencontrer librement dans le calme. Des lieux où l'on trouve les nouveautés le jour de leur parution. Des lieux où l'on peut parler des livres à des gens qui les ont lus. Où chacun est en mesure de se constituer sa propre bibliothèque » (J. Lindon).

• *La progression linéaire simple :* le thème d'une phrase est tiré du rhème de la phrase précédente ; le verbe de la transition peut également être nominalisé dans une phrase suivante : « Sur la mer, il y a un bateau – dans le bateau, il y a une chambre – dans la chambre, il y a une cage – dans la cage, il y a un oiseau – dans l'oiseau, il y a un cœur... » (M. Schwob, *Le Livre de Monelle,* cité par Slakta 1975).

• *La progression à thèmes dérivés :* elle s'organise à partir d'un thème dont différents sous-thèmes sont développés : « Les deux admirables récits qui composent ce livre sont parmi les plus caractéristiques du génie de H. James parce que centrés sur le secret et sur la mort. *L'Autel des morts,* écrit à Londres en 1894, évoque un évènement déterminant de la vie de James. *Dans la cage* date de 1898 et évoque la période à laquelle James se retire à Rye, un village du sud de l'Angleterre » (Stock, collection « Bibliothèque cosmopolite »).

▶ **Cohérence, Transphrastique**

P. L.

Topologie discursive

En analyse du discours, ce concept, récent et programmatique (Beacco et Moirand 1995 a), est à interpréter en contraste avec celui de type* de discours, au moyen duquel on se propose classiquement de caractériser les types ou les genres de discours par une classification fondée sur des traits distinctifs intrinsèques. Ces classifications, effectuées sur la base de critères d'origines théoriques multiples, se sont souvent révélées peu satisfaisantes, pour leurs promoteurs mêmes, parce qu'elles ne bloquent pas les catégorisations croisées (Adam 1999 : 81-84). De plus, l'objet de l'analyse du discours n'est pas fondamentalement de nature typologique, puisqu'il s'agit de construire des modèles de relations entre la discursivité et ses extériorités, ou au moins de décrire les formes de « l'intrication d'un mode d'énonciation et d'un lieu social déterminés » (Maingueneau 1995 a : 7-8).

L'origine de ce concept est à rechercher dans les premiers travaux de l'École* française d'analyse du discours, perspective théorique dans laquelle les discours sont caractérisés par leur localisation relative dans des espaces ou champs* discursifs. En effet, on pose que les formations* discursives organisent un espace de places* ou de positions (Haroche *et al.* 1971) d'où les discours sont produits et mis en circulation dans des relations antagonistes, qui sont celles précisément des dispositifs idéologiques des formations sociales. Par ces positionnements, il devient possible de caractériser les formes discursives relativement les unes aux autres, sans tenir compte d'autres repérages possibles, comme les genres discursifs ou les situations de communication, jugés trop de surface.

Une perspective topologique sur la discursivité consiste à construire un système de repères des discours qui soit de niveau inférieur à celui des formations discursives, celui des communautés* de communication et des évènements de communication qui les caractérisent, donnant ainsi une assise de nature sociolinguistique à l'étude de discours considérés isolément ou envisagés comme vecteurs de représentations idéologiques. La topologie des discours se structure par rapport aux communautés* discursives, en particulier par rapport aux caractéristiques de celles-ci relativement aux formes des circulations de discours qu'elles organisent et qui les constituent. Un premier repérage est celui de la distinction entre circulation *interne* des discours et

circulation *vers l'extérieur* d'une communauté discursive donnée (on pu parler de discours ouverts ou fermés* : Maingueneau 1992 : 122 Pour les communautés scientifiques, par exemple, on dira que certair genres (articles de revues spécialisées, mémoires, thèses...) sont dest nés aux pairs, en interne, et que d'autres visent des lectorats extérieu selon des finalités distinctes : transmission didactique des connaissanc (manuels d'enseignement), diffusion des connaissances (traités, enc clopédies, articles des périodiques de vulgarisation scientifique), info mation scientifique (comptes rendus d'évènements scientifiques, sou forme de reportage ou d'articles *ad hoc*). Positionnés de la sorte, le discours vers l'extérieur peuvent être décrits de manière différentiell (Beacco 1999), tout en étant envisagés dans leurs conditions de prc duction, de circulation et de réception propres.

Cette structuration de l'espace discursif s'opère au moyen d'autre paramètres, permettant par ailleurs de décrire les communautés dis cursives, comme la hiérarchie des genres de discours produits / reçu dans une communauté discursive, le caractère (ou non) de marchan dise des textes mis en circulation, la forme des relations entre scrip teurs et auditoires, l'accès restreint ou le caractère public des docu ments, les relations intertextuelles exhibées ou effectives (pa exemple, la chaîne intertextuelle de la constitution de l'informatio médiatique). L'examen de ces caractéristiques permet de localiser de discours au sein et hors de leur communauté d'origine et par rappor à d'autres. Ainsi des communautés discursives à dominante économi que (entreprises, administrations...), organisées pour la production d biens et de services, présentent une forte hiérarchisation des places e des genres (rédacteur *vs* signataire) et l'accès à certains écrits est confi dentiel (documents réservés), toutes caractéristiques locales qui consti tuent des conditions de production, de circulation et de réception qu peuvent contraindre ou modeler les formes des énonciations singu lières. Cette structuration interne et la forme des truchements ver l'extérieur ne sont pas de même nature pour des communautés à dominante idéologique (politique, religieuse...), par exemple.

La topologie de l'espace médiatique est spécifique en ce que celui ci organise un marché des textes, où se construit l'information et qu peut constituer tout autant un lieu de confrontation d'opinions et de valeurs. Le champ des médias et de l'édition, où l'on fait commerce de textes, a créé des genres qui lui sont spécifiques (talk-shows, repor

tages, éditoriaux, interviews...). Mais ces communautés médiatiques et éditoriales tirent parti de tout évènement discursif se produisant dans les autres communautés et donc créent circulations et positionnements* intertextuels complexes.

Cette topologie des champs discursifs permet d'adosser les descriptions linguistiques de régularités discursives à des places, qui ne sont ni idéologiques ni sociologiques, mais qui permettent cependant de problématiser la description des discours, car elles sont en mesure d'éclairer directement des choix énonciatifs particuliers et d'assurer des mises en regard contrôlées des productions verbales entre elles.

▶ **Médiologie, Typologie des discours**

J.-C. B.

Topos

Le mot **topos** (au pluriel *topoï* ou *topoi*) est emprunté au grec, il correspond au latin *locus communis*, d'où est issu le français *lieu commun*. (1) Fondamentalement, un topos est *un élément d'une topique*, une topique étant une heuristique, un art de collecter les informations et de faire émerger des arguments. (2) Un topos est un schème discursif caractéristique d'un type d'argument. L'époque contemporaine a ajouté de nouvelles acceptions à ces sens de base.

Le topos comme question topique

Une topique est un système empirique de collecte, de production et de traitement de l'**information** à finalités multiples (narrative, descriptive, argumentative), essentiellement pratiques, fonctionnant dans une communauté relativement homogène dans ses représentations et ses normes. Les topiques expriment une ontologie populaire oscillant entre le cognitif et le linguistique. Elles connaissent différents degrés de généralité, la plus générale ayant la forme « qui a fait quoi, quand, où, comment, pourquoi... ». C'est en ce sens qu'on parle du topos (ou du lieu) de la personne, de l'objet, etc.

Chacune de ces questions se divise en sous-questions. Ainsi, l'examen de la personne se fait sous la question « qui ? » et admet les sous-questions sur le nom, la famille, la nation, la patrie, le sexe, l'âge, l'éducation, la formation, la constitution physique, les dispositions caractérielles et les états émotionnels, le genre de vie, la profession,

les prétentions et idéaux, les activités générales et professionnelles, les types de discours tenus... (d'après Quintilien : V, 10, 135). L'ensemble des réponses à cette gamme de questions permet de construire des portraits argumentatifs. Ces sous-catégories correspondent aux lignes de structuration d'une doxa*, conglomérat d'endoxon (stéréotypes*, clichés, lieux communs).

Comme auxiliaire de recherche des **arguments**, le locuteur utilise la technique topique dans les circonstances suivantes. Si je suis avocat, étant donné une question (« Mon client a-t-il fraudé le fisc ? »), comment puis-je trouver les arguments capables de soutenir la réponse négative (« Non, pas vraiment ») que de par ma fonction je suis tenu d'assumer ? Si, dans l'exposé déductif, la conclusion semble déduite des arguments, dans la recherche de justification la conclusion est donnée (« Mon client est le plus innocent possible ») et les topoï sont les instruments permettant de trouver des arguments soutenant cette conclusion.

Catégorisation topique. Schématiquement, la technique argumentative utilisant l'endoxon procède par catégorisation : (1) *Question débattue :* « Martin a-t-il commis ce crime horrible ? » (2) *Catégorisation :* par exemple, l'application de la sous-question topique « Nation ? » permet de dégager l'information : « Martin est Syldave ». Or, à la catégorie « Syldave », sont attachés des prédicats endoxaux du type « Les Syldaves sont comme ça », dotés d'une orientation argumentative particulière. Cette réponse est entendue comme un argument allant dans le sens de l'innocence / la culpabilité de Martin, par le mécanisme suivant. (3) *Endoxon sur les Syldaves :* « Les Syldaves sont d'un naturel paisible / sanguinaire ». (4) *Application du prédicat endoxal* attaché à la catégorie à l'individu membre de la catégorie : « Martin est (certainement) d'un naturel paisible / sanguinaire ». (5) *Conclusion :* « La culpabilité de Martin est peu plausible / très plausible ».

D'autres questions topiques posées à propos de Martin pourraient fournir d'autres orientations, éventuellement contradictoires avec la première.

D'autres topiques correspondent à des **domaines spécifiques.** Par exemple, la topique de la délibération politique est constituée par l'ensemble des questions qu'il convient de se poser avant de prendre la décision d'adopter ou de rejeter une mesure d'intérêt

général : « Cette mesure est-elle légale, juste, honorable ? opportune ? utile ? nécessaire ? sûre ? possible ? facile ? agréable ? Quelles en sont les conséquences prévisibles ? » (d'après Nadeau 1958 : 62). L'examen d'exemples concrets montre aisément que la **robustesse** et la **simplicité** du système topique en font un instrument particulièrement **efficace**.

Par extension, on appelle également « topos » le discours développant une réponse à une question topique. Le terme se charge alors d'un contenu substantiel.

Les topiques connaissent des variantes d'usage, qui leur permettent de servir différentes finalités. Par exemple, la topique délibérative peut être mise sous la forme (1) *interrogative :* « Si vous cherchez à savoir si telle mesure est ou non recommandable, alors demandez-vous ceci : est-elle juste, nécessaire, réalisable, glorieuse, rentable, aura-t-elle des conséquences positives ? » ; la topique est utilisée comme une heuristique ; (2) *prescriptive :* « Si vous voulez recommander une mesure, faites cela ! C'est-à-dire montrez qu'elle est juste, nécessaire, etc. » ; (3) *constative :* « Le discours montre que la mesure est juste, nécessaire, glorieuse ; (mais) il ne dit rien sur ses conséquences et sur les modalités pratiques de sa réalisation ». Sous cette forme, la topique sert à l'analyse, éventuellement à la critique d'un discours.

Le topos comme schème d'arguments

Selon une définition d'inspiration logique, un topos est un schème capable de formaliser et donc de générer des argumentations concrètes.

Dans la formulation d'Aristote, un topos est « ce sous quoi tombe une multiplicité d'enthymèmes*» (*Rhétorique :* 2, 26, 1403 a 17). Ces topoï ne se constituent pas en topique systématique du type précédent. Ils correspondent assez bien aux types d'argumentations*. Exemples :

• **Topos « à plus forte raison » *(« a fortiori »)*** : (1) Si « P est O » est plus vraisemblable (plus recommandable...) que « E est O », et si « P est O » est faux/n'est pas vraisemblable, alors « E est O » est faux/pas vraisemblable. (2) Argumentation fondée sur ce topos : « Si les professeurs ne savent pas tout, à plus forte raison les élèves ».

• **Topos des contraires** : (1) « Si A est B, alors non-A est non-B ».

(2) Argumentation fondée sur ce topos : « Si je ne t'ai servi à rien pendant ma vie, au moins que ma mort te soit utile ».

Ce schéma peut être spécifié dans un thème ou dans un domaine discursif. Au topos formel « à plus forte raison », spécifié dans le genre discours de consolation, correspond la forme semi-abstraite : « Le fait que "La mort ne doit pas toucher les jeunes gens" est plus acceptable (plus normal...) que "La mort ne doit pas toucher les gens âgés" ; mais vous savez qu'autour de vous bien des jeunes gens sont morts ; acceptez donc la mort ». Cette forme est sous-jacente à l'énoncé « D'autres sont morts bien plus jeunes », supposé inciter les mourants âgés à la résignation et consoler les vivants de la perte d'un proche.

Le topos peut correspondre à une argumentation complète, qu'il s'agit simplement d'énoncer à l'instant judicieux : « Tu dis que tu as été condamné à tort (que ce qui t'arrive est injuste...) et je te crois. Le Christ est l'Innocent par excellence. Or le Christ a accepté une mort injuste. Tu dois donc accepter cette injustice ».

Une fois trouvé et correctement adapté au cas, il reste encore à amplifier le topos. Éventuellement, le discours se détachera de son contexte de production argumentatif pour devenir descriptif et littéraire.

Dans la théorie de « l'argumentation dans la langue»

Dans cette théorie défendue par O. Ducrot et J.-C. Anscombre, les topoï sont des **principes généraux, communs**, « présentés comme acceptés par la collectivité » (Ducrot 1988 : 103), mettant en relation **graduelle** des propriétés (prédicats ou échelles) elles-mêmes graduelles (1988 : 106). « Plus on s'élève dans l'échelle P, plus on s'élève dans l'échelle Q. » Le topos noté <+/– P, +/– Q> correspond à quatre formes distinctes, parmi lesquelles « – P, + Q : Moins on a de temps, plus on se dépêche ». Ces topoï sont invoqués dans l'analyse d'enchaînements comme « Il est / il n'est que huit heures, dépêchons-nous / inutile de nous dépêcher ». Le concept est à comparer à celui de **stéréotype** en sémantique.

En analyse littéraire

Le concept a été réintroduit par E.R. Curtius pour désigner une donnée substantielle (thème, matière, « argument*»), permanente,

amplifiable et adaptable, ou même d'« archétype, [...] représentation du subconscient collectif au sens où l'entendait C.G. Jung » (Curtius 1948/1956 : 180). Par exemple, l'association « le vieillard et l'enfant » constitue en ce sens un topos, toujours exploité dans les publicités sur la gestion de patrimoine. Ce thème peut permettre de remplir une case discursive obligée. Ainsi, l'évocation d'éventuels contre-exemples ou même à la réfutation desquels on déclare se soumettre docilement par avance, est un **topos de clôture** des exposés scientifiques. Dans tous les cas, l'utilisation du topos appelle les lieux* communs. Ces propositions ont été à l'origine d'un vaste courant de recherche sur les topoï, notamment en Allemagne.

On constate que, dans tous les cas, les définitions des topoï vont d'un **pôle formel** jusqu'à un **pôle substantiel**. Ils sont toujours caractérisés par leur **plausibilité** inhérente, qui se communique aux discours dans lesquels ils entrent, que les topoï soient expressément **cités**, qu'il y soit fait **allusion** ou qu'ils constituent le **schéma** donnant sa cohérence au discours.

▶ **Argumentation, Doxa, Rhétorique, Stéréotype**

C. P.

Tour de parole

Le **tour de parole** est la contribution d'un locuteur donné à un moment donné de la conversation ; cette notion équivaut donc à ce qu'on appelle au théâtre des répliques*. Les tours de parole des différents locuteurs s'enchaînent selon un système d'alternance. En analyse* conversationnelle, le tour de parole constitue l'unité essentielle d'organisation des productions orales dialoguées.

Dans leur article fondateur de 1978, H. Sacks, E. Schegloff et J. Jefferson formulent les règles de l'alternance des tours de parole dans la conversation *(« turn taking »)*, règles dont l'application permet d'éviter les silences et de réduire les chevauchements de parole : (1) Le locuteur dont c'est le tour sélectionne le locuteur suivant par des indices de nature syntaxique, prosodique, gestuelle et/ou posturale. (2) S'il n'a sélectionné personne au moment où il laisse la parole, un successeur peut s'auto-sélectionner. Dans ce cas, si deux candidats au tour démarrent en chevauchement, c'est le premier à s'être auto-sélectionné qui acquiert les droits sur le tour. (3) Si le locuteur en cours

n'attribue pas le tour et que personne ne s'auto-sélectionne, le locuteur dont c'était le tour continue.

Le tour de parole est une « réalisation interactive » (Bange 1992), non seulement en raison des règles d'alternance et d'allocation qui le régissent, mais dans sa construction même, comme en rend compte la notion d'*ajustement* (orientation ou formatage) *en fonction du récepteur (« recipient design »)*, qui désigne les aspects multiples par lesquels le locuteur construit son tour de façon à s'ajuster à ses interlocuteurs (Sacks, Schegloff et Jefferson 1978 : 43).

Les tours de parole sont constitués d'unités, les **unités composant le tour** *(« turn constructional units »)*, séparées par des **points de transition** marquant des lieux possibles d'abandon du tour par le locuteur en place. Ces unités et ces points de transition ne correspondent pas toujours à des unités syntaxiques complètes, ce sont des unités interactives qui font aussi intervenir les données prosodiques et rythmiques propres à l'oral ainsi que les données non-verbales. Leur description méticuleuse, telle celle effectuée par C. Goodwin (1981), met en lumière la collaboration étroite existant entre le producteur et les récepteurs d'un tour de parole, le tour de parole du locuteur se construisant sous le pilotage de son récepteur, en particulier à travers le phénomène de la régulation*. Ces études conduisent à chercher à formuler aujourd'hui une « grammaire » de l'interaction (Ochs, Schegloff et Thompson 1996) qui permette de rendre compte de l'organisation d'un flux de parole en tours. Cette grammaire cherche à se tenir dans une relation de détermination réciproque avec l'organisation des tours de parole. Ainsi les contingences de l'organisation en tours la façonnent et, tout à la fois, elle influence et façonne le tour, que ce soit dans une occasion donnée ou de façon plus globale puisque les propriétés grammaticales d'une langue peuvent contribuer à l'organisation de l'alternance des tours de parole dans cette langue (Schegloff 1996 : 56, Mondada 1999).

Différents types d'incidents peuvent se produire dans le fonctionnement du système des tours. Tout d'abord, les **chevauchements de parole** *(« overlaps »)*, le plus souvent rapidement résolus par abandon d'un des concurrents, ou au contraire les **blancs** *(« gaps »)* au moment du passage du tour. L'alternance peut aussi être déréglée par des **interruptions**. Celles-ci peuvent être dues à l'anticipation erronée d'une fin de tour là où il ne s'agit que d'un point de transition au sein

d'un tour; elles peuvent au contraire être effectuées en tant que telles, et donc en l'absence de tout indice d'abandon du tour par le locuteur en place. Signalons que la définition précise de ces deux types d'incidents pose différents problèmes : par exemple celui des régulateurs*, qui sont souvent produits en chevauchement, ou celui des prises de parole relevant de ce qu'E. Schegloff (2000) appelle « l'accès conditionnel au tour » *(« conditional access to the turn »)*, telles que les soufflages ou les productions en chœur.

La question des tours de parole révèle enfin toute sa complexité dès que la situation d'interlocution n'est plus duelle. Les situations à participants multiples voient en effet se multiplier les cas d'**intrusion** (le locuteur A dont c'est le tour sélectionne le locuteur B, mais c'est le locuteur C qui enchaîne) et de **construction collaborative** des tour de parole par des locuteurs différents (différents articles dans Sack 1992, Kerbrat-Orecchioni et Plantin éds 1995). Avec l'augmentatio du nombre de participants augmentent aussi les cas de négociation des tours.

▶ **Analyse conversationnelle, Régulateur**

V. T.

Trajet thématique

L'expression de **trajet thématique** apparaît, dans le champ de l'analyse de discours du côté de l'histoire, au début des années 80. Elle est associée, dans les travaux de l'historien linguiste sur les langages du XVIII^e^ siècle et de la Révolution française (Guilhaumou 1981, 1984), à une nouvelle manière de lire l'archive*. C'est ainsi que, au sein de la description configurationnelle*, la caractérisation d'un *trajet thématique* occupe une place centrale. Elle procède, au titre de la triple fonctionnalité historique de l'énoncé* d'archive, d'une suite d'énoncés significative de l'itinéraire d'un sujet, de la formation d'un concept et de l'organisation d'un objet. Elle ne relève donc pas de la simple étude de la progression* thématique effectuée par l'analyse textuelle. Nous sommes ainsi confrontés à une description discursive complexe qui nous immerge, à l'aide de la *lecture d'archives*, dans une multiplicité de réseaux d'énoncés.

UN TRAJET DANS UNE DISPERSION MAXIMALE D'ÉNONCÉS

Dans la perspective ouverte par J.-P. Faye (1982), on peut considérer que l'intérêt principal de la description d'un trajet thématique consiste dans le fait que la progression interne à ce trajet et consécutivement l'articulation de plusieurs trajets permettent de *suivre l'itinéraire d'une figure historique, la détermination d'un thème, la formation d'un concept dans une dispersion maximale d'énoncés d'archive,* sans pour autant rapporter leur cohérence à une explication externe en termes de conditions* de production. Toutes sortes de tournants discursifs sont ainsi repérables qui ne peuvent être réduits soit à des stratégies* discursives, soit au calque d'un référent historique.

Au départ, *la description d'un trajet thématique* s'inscrit soit dans l'analyse compréhensive d'un évènement* discursif de courte durée pour en « étirer » la présentation et donc en faire valoir la richesse des ressources interprétatives, soit le long d'un axe chronologique plus étendu où chaque moment discursif peut être catégorisé, en tant qu'acte configurant singulier, sous une description productrice de jugements et d'arguments.

Le premier cas se retrouve, par exemple, dans la description discursive des « courses civiques » des « *missionnaires patriotes* » marseillais en Provence pendant le printemps 1792 dont l'objectif est de constituer un espace civique conforme au droit révolutionnaire à l'initiative de *Marseille républicaine* (Guilhaumou 1992). Nous sommes ici immergés dans un évènement langagier où l'on peut suivre avec minutie le cheminement des hommes et des lieux qui lui donnent consistance discursive : la figure discursive d'un acteur*, *le « missionnaire patriote »*, et les lieux qu'il « visite » sont au centre du trajet décrit.

Le second cas nous permet de parcourir la thématique des subsistances au cours du XVIII^e siècle, sur la base d'une diversification croissante des usages des mots *pain, bled(s), grains* : du propos d'émeute sur le pain à la rumeur d'opinion sur le roi, « marchand de bled », du classement des objets « bleds » et « grains » à la définition des « subsistances générales », de la traduction de la demande de pain dans le langage de la liberté (1789) à l'expression des subsistances comme force de loi (1793). Par ailleurs, ce trajet sur la longue durée (1709-

1795) est jalonné par des moments de corpus, tout autant révélateurs des enjeux discursifs de certaines expressions récurrentes pendant la Révolution française (par exemple « Du pain et X ») que de stratégies discursives mises en évidence dans l'étude comparative de récits concurrents sur un même évènement relatif à la question des subsistances (Guilhaumou 1984, 2000 a ; Guilhaumou et Maldidier 1986 ; Guilhaumou, Maldidier et Robin 1994).

Actuellement, l'approche en termes de trajet thématique se diversifie comme le montre l'exemple du travail de S. Wahnich (1997) sur le thème de *l'étranger* pendant la Révolution française. Ici, *la description configurationnelle d'énoncés parlementaires* au sens large (discours, débats et adresses) s'organise, de 1789 à l'an II, autour de trois trajets imbriqués : de l'hospitalité à la suspicion, de la fraternité à l'exclusion, de l'amitié à la trahison. L'originalité de la démarche de l'historienne du discours réside alors dans le fait que chacune des trois descriptions de trajet thématique commence par l'analyse de l'argument final. Qui plus est, avec le troisième trajet qui rend visible la trahison des Anglais, c'est l'usage de syntagmes figés tels que « les soldats de Robespierre », « les hordes conventionnelles » dans la langue pervertie des Anglais qui fait obstacle au déploiement de la nouvelle langue politique. Nous retrouvons ici une des préoccupations majeures de l'analyse de discours du côté de l'histoire, la prise en compte de la matérialité syntaxique dans la matérialité discursive.

Enfin, la caractérisation des ressources discursives multiformes d'un trajet thématique se retrouve dans les études discursives publiées par l'équipe « 18e-Révolution » (1995, 1985-1999) du Laboratoire de lexicologie et de lexicométrie de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, et ouvre ainsi des perspectives nouvelles dans la réflexion sur le mot* (Branca 1988), et plus généralement en lexicologie (Eluerd 2000).

Une histoire langagière des concepts

Cependant, au-delà du cas spécifique des études sur les langages du XVIIIe siècle et de la Révolution française, *l'histoire linguistique des usages conceptuels*, et plus largement *l'histoire langagière des concepts*, procèdent aussi en grande part d'une telle approche configurationnelle de trajets thématiques. L'histoire des concepts associée au « tournant langagier » *(« linguistic turn »)* n'a pas cessé de prendre

de l'ampleur dans le monde anglophone et allemand depuis les années 70 (Guilhaumou 2000 b). Elle s'intéresse à de vastes trajets d'historicité. Ainsi J. Pocock (1997) a étudié la récurrence d'un paradigme discursif, l'humanisme civique, de la Renaissance florentine à la Révolution américaine. Pour sa part, Q. Skinner (1978, 2000) étudie les conventions linguistiques qui explicitent la *force illocutionnaire** des arguments développés dans des théories modernes de la liberté, de Machiavel à Hobbes. Quant à R. Koselleck (1990), il a initié une histoire sémantique des concepts dont l'influence s'étend sur de nombreuses recherches européennes (Hampster-Monk *et al.* 1998), en particulier la vaste entreprise en cours du *Manuel des concepts politiques et sociaux fondamentaux en France de 1680 à 1820* (Reichardt *et al.* 1985-2000). L'étude de M. Deleplace (2001) sur la pluralité des discours sur l'anarchie, au moment où le concept, de Mably à Proudhon, se forme et se dote d'un désignant, *anarchiste*, est, pour sa part, exemplaire de l'apport de l'historien du discours à l'analyse lexicologique (Eluerd 2000 : 107).

▶ **Archive, Conditions de production, Configuration, Évènements discursif / linguistique, Moment discursif, Stratégie de discours**

J. G.

Transphrastique

L'extension de la linguistique phrastique à des enchaînements minimaux de propositions, de phrases (rarement plus de deux) ou à la structure de périodes* connaît aujourd'hui un développement certain avec les travaux sur la macro-syntaxe (Berrendonner 1990 a), les anaphores* et les connecteurs*. Dans cette perspective, la période est le seuil maximal des descriptions linguistiques. S. Stati (1990) délimite ainsi son objet : « L'étude du **transphrastique** devrait aboutir à l'explication du processus de constitution des textes à partir de la combinaison des phrases. On se limitera, dans le présent ouvrage, aux enchaînements de deux énoncés et de deux répliques dialogales » (Stati 1990 : 12).

Même si elles accordent une place importante aux micro-enchaînements, la linguistique* textuelle et l'analyse* de discours ne peuvent se satisfaire de ce niveau minimal d'analyse des enchaînements interpropositionnels. De la macro-syntaxe transphrastique au texte, la linguistique textuelle postule qu'il existe d'autres niveaux d'organisa-

tion (plans* de texte, superstructures*, séquences*) et elle s'interroge surtout sur l'interaction des faits *ascendants* (du transphrastique au texte) et *descendants* (du global du texte et du genre* de discours au micro-textuel transphrastique).

▶ **Anaphore, Cohérence, Connecteur, Grammaire de texte, Linguistique textuelle, Période, Texte**

P. L.

Transtextualité ☞ Intertextualité

Travail (discours en situation de –)

Les **situations de travail** posent des problèmes spécifiques à l'exercice du **discours**, tant du point de vue de la coopération des locuteurs, des formes d'écriture et de lecture.

I. Coopération et langage au travail

La coopération au travail est un phénomène répandu – peu d'activités peuvent s'en passer –, ancien et largement répertorié en sciences sociales (en économie politique, en sociologie, en ergonomie, en gestion). Le fait d'agir ensemble reste pourtant un accomplissement, pour partie, énigmatique et l'analyse du langage, une perspective relativement récente dans ce domaine. Coopérer au travail est un processus collectif fragile qui s'invente, se maintient ou pas, qui a ses règles endogènes, qui ne peut pas être entièrement prescrit d'en haut ni imposé du dehors, quel que soit le dispositif technologique (la chaîne taylorienne ou le « groupware » contemporain) conçu pour assurer la *coordination* d'un système de production complexe. La coopération ne se décrète pas, encore faut-il vouloir et pouvoir coopérer : elle est *le fruit d'une construction sociale.*

Le langage représente une matière première indispensable pour assurer la coopération entre acteurs au travail : pour communiquer, informer, interpréter; pour prescrire, partager, vérifier, remémorer; pour argumenter, expliquer, justifier, rendre compte; pour programmer l'action, pour décider à plusieurs, pour négocier. La théorie des *actes* de langage* a servi, dans les sciences sociales qui étudient le travail, à mettre en évidence et objectiver ces *pratiques* langagières.*

Le langage représente aussi une ressource analytique précieuse

pour décrire *les formes* très variées de la coopération au travail (étroite ou à distance, dans le temps, dans l'espace ; coopération *d'amplification, de diversification, de confrontation* : Schmidt 1994), ses *protagonistes* (le cadre* participatif : Goffman 1987), ses *fonctions* (« échanges opérationnels de co-action », « méta-opérationnels », « interstitiels » : Grosjean et Lacoste 1999), et ses *conditions* (volontaire ou prescrite : Dejours 1995).

A. B.

II. Polygraphie (ou plurigraphie)

L'observation de situations courantes de production d'écrits, en particulier dans le travail, permet d'identifier différentes formes d'énonciation écrite et en particulier l'importance des situations d'écriture collectives. Ce constat autorise à adapter le concept de polyphonie* aux réalités de l'énonciation écrite collective en utilisant le terme de **polygraphie**, prolongeant ainsi les travaux de M. Bakhtine (1977) et d'O. Ducrot (1980).

On distinguera plusieurs niveaux d'analyse :

• *Du point de vue des signifiants,* la polygraphie peut se manifester graphiquement : plusieurs « mains » sont repérables sur un document.

• *D'un point de vue énonciatif,* la polygraphie peut résulter d'une « chaîne d'écriture » : différents scripteurs produisent chacun un document qui n'est que la transformation d'un même écrit source ou qui n'est qu'une étape vers la rédaction d'un écrit final ;

• *D'un point de vue discursif,* la polygraphie peut relever de l'intertextualité* décrite par Bakhtine : un écrit stéréotypé, une lettre de réponse par exemple, est « adapté » par un rédacteur au cas qu'il est en train de traiter.

• *D'un point de vue pragmatique,* enfin, la présence d'un nom propre, d'une signature* au bas d'une résolution, d'un compte rendu, peut occulter, sous un référent unique, un groupe de travail dont les membres tombent dans l'anonymat. On parlera alors de « sujet collectif » (Gardin 1989).

Les « tours d'écriture »

L'observation et l'analyse des pratiques d'écriture collectives ont mis au jour certaines régularités que l'on a pu rapprocher du modèle des tours* de parole élaboré en analyse de conversation. De nom-

breux écrits montrent la participation successive de plusieurs agents à la rédaction d'un document (journal de bord, dossier de malade hospitalier). Chaque « tour d'écriture » peut être distingué, les différentes « mains » sont visibles, parfois les scripteurs sont obligés de signer leurs écrits. L'étude des énoncés, de leurs enchaînements, de leur interdépendance montre l'importance de ces registres pour organiser collectivement l'action (Lacoste et Grosjean 1998). On est ici en présence d'une énonciation plurielle où chaque agent participe, selon son statut et son rôle, à l'œuvre commune. Souvent, le support est destiné à être archivé. En cas de contestation, il servira de preuve et permettra éventuellement d'attribuer aux uns ou aux autres la responsabilité d'un acte.

Les « chaînes d'écritures »

Les écrits de travail sont couramment produits à l'intérieur de « chaînes d'écriture ». La copie, cas d'hétérogénéité* énonciative maximale (Authier-Revuz 1982 a), décrite, à juste titre, comme activité quasi servile des bureaux du début du siècle, existe toujours, mais elle est souvent partielle et ne représente qu'une partie des activités d'écriture. Elle est particulièrement intéressante à observer car, loin d'être reproduction à l'identique, elle vise une transformation de l'écrit initial. Les documents passent de main en main, chaque scripteur copie le texte écrit par un autre mais ce n'est qu'une partie du texte qui sera conservée, ou encore la mise en pages qui sera modifiée, transformant, par exemple, un écrit linéaire en écrit tabulaire. Dans un tout autre domaine, celui des textes législatifs, on observe également des chaînes d'écriture mêlant différents rédacteurs, révélant la participation de réseaux d'agents, plus ou moins complexes, à l'écriture des lois.

La perspective initiale des travaux sur l'énonciation polyphonique se trouve modifiée lorsqu'on l'adapte aux réalités de l'énonciation collective de sujets engagés dans une action commune. L'enjeu de tels travaux pour l'analyse de discours est moins de décrire les modalités formelles de la présence de l'autre dans un discours assumé par un sujet prétendument unique que de repérer les contours d'un appareil formel de l'énonciation à l'intérieur de productions linguistiques standardisées, routinières et *a priori* rétives à toute appropriation personnelle.

B. F.

III. Lecteurs au travail

Données statistiques

Les enquêtes réalisées par l'OCDE sur la fréquence d'utilisation des capacités de lecture des ouvriers qualifiés dans le cadre de leur travail montrent combien elle varie suivant la profession : la lecture de graphiques, par exemple, est distinctive des travailleurs qualifiés. Elle varie aussi, à tâches égales, d'un pays à l'autre. Si, chez les intellectuels et les cadres, les écarts sont moindres, ils sont importants pour les travailleurs les moins qualifiés. Selon les cultures nationales du travail, les compétences seront plus ou moins exploitées. Cependant, l'informatisation et l'automatisation de nombreux secteurs productifs tendent à accroître de façon générale les usages de l'écrit et en particulier de la lecture.

Pratiques de lecture « situées »

L'observation des situations de travail permet d'identifier des usages de la lecture en rupture avec le modèle de référence de la plupart des travaux scientifiques, celui du livre qui suppose une lecture continue, concentrée, coupée du monde. Ce rapport-là à l'écrit est peu courant au travail, car la lecture, comme l'écriture, est mêlée aux activités. Les écrits du travail ne peuvent être interprétés sans recourir à des éléments situationnels. La lecture relève d'un travail permanent d'interprétation de la situation et de prise de décision pour l'action.

Coprésence des modes de lecture

La lecture s'organise à partir de routines. Certains écrits, comme les plannings affichés, sont lus rapidement, consultés régulièrement d'un coup d'œil par des agents qui les commentent entre eux. Pour d'autres, comme les cahiers de transmission, des moments précis sont réservés, favorisant une lecture attentive. L'importance croissante de la lecture d'écran introduit de nouvelles modalités de lecture qui vont de l'attention flottante à des moments de forte focalisation.

B. F.

▶ **Fonctions du langage, Hétérogénéité montrée / constitutive, Intertexte, Littératie, Locuteur collectif, Polyphonie, Situation de communication, Support d'écriture**

Trilogue ☞ Dialogue

Trope

Les **tropes** (du grec *tropos*, « détournement », « torsion ») sont « des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot » (Dumarsais 1968 : 69). Ils constituent donc une sous-classe des figures* de rhétorique, les *figures de signification* de P. Fontanier, qui reposent sur un transfert de sens.

Pour Dumarsais, « chaque Trope diffère d'un autre Trope, et cette différence particulière consiste dans la manière dont un mot s'écarte de sa signification propre ». Selon la nature du rapport entre sens « primitif » et sens « tropologique » (en d'autres termes : sens « propre » ou « littéral » *vs* sens « dérivé » ou « figuré »), on distinguera donc différents types de tropes, et plus particulièrement : la **métaphore*** (« trope des tropes » selon G. Genette), qui repose sur une relation d'*analogie* perçue entre les deux objets correspondant aux deux sens ; la **métonymie***, qui repose sur une relation de *contiguïté référentielle* (métonymies de l'instrument, de l'effet, du contenant, du lieu, du signe...) ; et la **synecdoque***, qui repose sur une relation d'*inclusion* (relation de partie à tout, ou inclusion de classes dans les synecdoques de genre et d'espèce), chacune de ces trois grandes catégories comportant différentes sous-classes. À ces « tropes proprement dits ou en un seul mot », Fontanier ajoute les « tropes en plusieurs mots ou improprement dits », parmi lesquels on trouve la **litote*** et l'**hyperbole***, l'**allégorie** et l'**allégorisme**, l'**ironie*** et l'**astéisme**, etc.

D'autres distinctions importantes ont été introduites, ainsi entre trope *in praesentia* (attesté surtout pour la métaphore : « Cet homme est un tigre ») vs *in absentia* (« Mettez un tigre dans votre moteur ») ; ou encore entre trope *lexicalisé* vs *d'invention*, ces deux modalités n'étant pas également attestées pour tous les tropes, et cette distinction étant en réalité graduelle : le « cliché*» occupe une position intermédiaire, et la **catachrèse** (« pieds de la chaise », « ailes du moulin », « feuille de papier », etc.) représente le degré ultime de la lexicalisation. Plus le trope est lexicalisé, plus il devient transparent, et plus s'affaiblit son caractère de trope, les catachrèses étant en quelque sorte des « semi-tropes » (dans « ailes du moulin », le mot « aile » n'a pas son sens propre, tout en constituant le moyen le plus normal

de dénommer la chose). Plus récemment, C. Kerbrat-Orecchioni (1986 : chap. 3) a proposé, dans le cadre d'une « théorie étendue » du trope, d'y adjoindre un certain nombre de phénomènes dont le fonctionnement est à certains égards analogue à celui des tropes « classiques », comme le **trope illocutoire** (problème des actes* de langage indirects), le **trope implicitatif** (et plus spécialement « présupposition-nel »), le **trope fictionnel**, et le **trope communicationnel** (décalage entre le destinataire* apparent de l'énoncé et son destinataire réel).

La pragmatique contemporaine s'est également intéressée au mécanisme permettant l'interprétation du trope; mécanisme complexe, puisqu'il implique les opérations suivantes : (1) Identification du sens primitif (« propre » en cas de trope lexicalisé, « littéral » en cas de trope non-lexicalisé). (2) Constat de l'inadéquation contextuelle de ce sens premier, et déclenchement de la quête d'un sens dérivé plus adéquat. (3) Identification du « vrai » sens, c'est-à-dire du sens supposé correspondre à l'intention communicative du locuteur. Les deux dernières opérations se font sur la base d'un certain nombre d'*indices* (paratextuels, cotextuels ou contextuels), et le *calcul interprétatif* exige la mobilisation de certains savoirs préalables, ainsi que l'intervention de certaines « maximes* conversationnelles ». Mais il n'est pas toujours possible au récepteur de répondre à ces trois questions : y a-t-il trope ? lequel ? quel est exactement le sens dérivé ? – il arrive que le trope « échoue » (que le sens dérivé soit mal identifié, ou pas identifié du tout).

Les tropes, nous dit P. Fontanier (1968 : 167), prêtent aux idées « une forme étrangère qui les déguise sans les cacher » : le camouflage du vrai sens doit normalement aboutir à son dévoilement. Ce qui ne veut pas dire qu'au terme de ce processus le sens littéral soit définitivement mis aux oubliettes, car on ne voit pas quel bénéfice le discours tirerait alors du trope, par rapport à la formulation simple et directe. Le récepteur ne doit pas être dupe du sens littéral, tout en continuant d'une certaine manière à y croire : la « duplicité » du trope implique une sorte de *clivage du moi* (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 147 *sq.*), c'est-à-dire un dédoublement corrélatif des sujets émetteur et récepteur.

▶ **Acte de langage, Figure, Hyperbole, Ironie, Litote, Maxime conversationnelle, Métaphore, Métonymie, Synecdoque**

C. K.-O.

Type de discours

La notion de **type de discours** reçoit diverses acceptions dans l'analyse de discours francophone. À côté d'une définition *large* qui lui fait désigner n'importe quelle classe de discours, quel que soit le critère qui préside à son établissement, il existe deux acceptions *restrictives* : (1) L'une oppose « type de discours » et « genre* de discours » comme un secteur de production verbale d'une société à un dispositif de communication particulier (impliquant des rôles, un canal, des thèmes, etc., particuliers) ; le *type* de discours politique, par exemple, recouvre de multiples *genres* : débats télévisés, tracts, programme électoral... (2) L'autre fait des « types de discours » des modes fondamentaux de structuration qui se combinent dans les textes effectifs. C'est le cas chez J.-P. Bronckart (1996 : 138), qui distingue quatre grands « types de discours » : *discours interactif, récit interactif, discours théorique, narration*. Ce sont à la fois des *types linguistiques* (qui mobilisent dans chaque langue naturelle des marques spécifiques) et des *architypes psychologiques*, indépendants des langues particulières. C'est aussi le cas chez R. Bouchard (1991), qui en distingue neuf, fondés sur trois critères : sémantico-référentiel (narratif, descriptif, expositif), énonciatif (intervention, discours écrit, réalisations orales ou écrites) et pragmatique (injonctif, explicatif, argumentatif).

▶ **Genre de discours, Séquence, Typologie des discours**

D. M.

Typologie des discours

L'une des tâches essentielles de l'analyse du discours est de classer les discours qui sont produits dans une société. Comme composante de leur compétence* communicative, les locuteurs disposent de **typologies**, acquises par imprégnation ou par un enseignement explicite, nécessaires pour comprendre ou produire des textes mais aussi pour circuler dans la société. Il existe, à côté des typologies communes (cf. chez le libraire : « romans policiers », « historiques », « sentimentaux »...), des typologies de spécialistes (cf. dans le journalisme : « brève », « une », « chapeau », « enrobé »...). Comme le classement des discours peut se fonder sur des critères variés (degré de généralité des critères, lieu social de pertinence de la typologie, niveau discursif appréhendé... [Charaudeau 1997 b]), il existe de multiples typologies.

Typologies homogènes, intermédiaires et hétérogènes

A. Petitjean (1989) a proposé une typologie des typologies. Les typologies *homogènes* s'appuient sur une base unique pour élaborer une grille abstraite, distincte des textes concrets : c'est le cas par exemple d'E. Werlich (1975), ou de J.-M. Adam (1990, 1992) qui distingue, sur la base de procédures cognitives, divers types fondamentaux : descriptif, narratif, argumentatif... Les typologies *intermédiaires* recourent à des critères hétérogènes mais en les organisant à partir d'un « foyer classificatoire » : essentiellement le mode énonciatif, l'intention de communication ou les conditions de production. Les typologies *hétérogènes* associent des critères relevant de foyers classificatoires distincts : intention communicative, thématique, médium, mode énonciatif, etc. C'est de cette façon que l'on analyse les genres* de discours, c'est-à-dire les dispositifs de parole socio-historiquement institués : le journal télévisé, la consultation médicale, le fait divers, la dissertation littéraire...

Les typologies énonciatives

Elles se fondent sur la relation entre l'énoncé et sa situation d'énonciation (avec ses trois *pôles* : interlocuteurs, moment, lieu de l'énonciation). Dans ce domaine, la *typologie* fondatrice est celle d'É. Benveniste entre **discours** et **histoire**, reformulable en distinction entre un *plan embrayé** qui implique un repérage par rapport à la situation d'énonciation et un *plan non-embrayé* où l'énoncé se présente comme disjoint de cette situation d'énonciation. Cette opposition a été complexifiée par J. Simonin-Grumbach (1975, 1984), qui distingue **discours, histoire, discours indirect libre, textes théoriques, textes poétiques**. La typologie de J.-P. Bronckart (1985, 1996) distingue, sur des critères à la fois psychologiques et linguistiques, quatre « types de discours » fondamentaux en combinant deux critères *implication* vs *autonomie* par rapport à la situation d'énonciation et *conjonction* (exposer) vs *disjonction* (raconter) : le **discours interactif** (exposer / impliqué), **récit interactif** (raconter / impliqué), **discours théorique** (exposer / autonome), **narration** (raconter / autonome).

Les typologies communicationnelles ou fonctionnelles

On cherche à classer les discours selon l'intention communicationnelle qui les anime. La plus célèbre des *typologies* de cette sorte est celle de R. Jakobson (1963 : chap. 11) qui distingue les discours par la manière dont ils hiérarchisent les fonctions* du langage (**référentielle, émotive, conative, phatique, métalinguistique, poétique**). Mais il en existe bien d'autres. La littérature anglo-saxonne distingue souvent deux fonctions majeures : **transactionnelle**, qui correspond à l'expression de contenus, et **interactionnelle** (ou **interpersonnelle**), « impliquée dans l'expression de relations sociales et d'attitudes personnelles » (Brown et Yule 1983). Le développement de la théorie des actes* de langage a une incidence sur ces typologies, dans la mesure où on a tendance à associer les deux classifications : « L'intention fonctionnelle du locuteur est connue comme la force illocutionnaire de l'énoncé » (Nunan 1993 : 65). Ce type de classement se heurte à de nombreuses difficultés. Les *fonctions* communicatives ne correspondent pas nécessairement aux *intentions* communicatives des locuteurs. En outre, elles s'articulent souvent mal sur la complexité des énoncés effectifs : un même discours associe plusieurs fonctions, dont la mise en relation est problématique. De toute façon, ces typologies reposent sur des grilles à la fois sociologiques et psychologiques fondées elles-mêmes sur des postulats philosophiques implicites qu'il est difficile de valider.

Les typologies situationnelles

Elles font intervenir le domaine d'activité sociale dans lequel s'exerce le discours. On trouvera donc des classifications qui distribuent le discours sur diverses zones de la société (l'école, la famille, les médias, les loisirs, etc.). On peut classer les divers genres de discours attachés à tel ou tel lieu (les genres en usage dans l'école, à l'hôpital, etc.) ou à tel secteur (les genres journalistiques, les genres politiques, etc.) ; il faut alors prendre en compte la relation entre les genres *institutionnalisés* propres à un lieu (ainsi le cours pour l'école) et les genres *effectifs* (ainsi les conversations entre les cours). D'autres typologies prennent en compte le statut des participants du discours (supériorité / infériorité, âge, appartenance ou non au même groupe ethnique, etc.).

Certaines typologies sont fondées sur des positionnements* idéologiques : le discours communiste ou patronal à telle époque et en tel endroit. Dans ce cas, on parle plutôt de « formation* discursive ». D'abord centrée sur l'étude des contenus idéologiques des discours, l'analyse du discours tend depuis les années 80 à articuler étroitement ces positionnements aux lieux qui les rendent possibles : en particulier à leurs genres de discours et à leurs communautés* discursives.

Typologies, genres de discours et analyse du discours

Les activités de parole effectives dans lesquelles sont pris les locuteurs sont nommées le plus souvent **genres de discours**, moins souvent **genres de textes** (Rastier 1989, Bronckart 1996). Toute classification rigide est impossible car « ces genres s'adaptent en permanence à l'évolution des enjeux sociocommunicatifs, et ils sont dès lors porteurs de multiples *indexations* sociales. Ils sont organisés en *nébuleuses*, aux frontières floues et mouvantes » (Bronckart 1996 : 110). De toute façon, on ne peut les analyser et les classer qu'en recourant à des critères hétérogènes : statut des participants, médium, finalité, lieu et moment, organisation textuelle, en particulier. Autant de critères qui peuvent servir de base à des classifications. En règle générale, par souci d'efficience, on établit des typologies à l'intérieur d'un domaine délimité : les genres télévisuels d'information (Charaudeau 1997 b), les genres de la philosophie (Cossutta 1998), etc.

Plusieurs classements – et donc plusieurs typologies – étant possibles à propos de mêmes objets, le problème posé par cette notion est celui de son efficacité, qui est liée à la nature et au nombre de variables que l'on choisit pour l'établir. « Soit on essaie d'intégrer le plus grand nombre de variables possibles au nom de la complexité des genres, dès lors on gagne en compréhension mais on perd en lisibilité [...]. Soit on ne retient que deux (à la rigueur trois) variables, dès lors on gagne en lisibilité mais on perd en compréhension [...] » (1997 b : 86). P. Charaudeau propose de sortir de ce dilemme par une hiérarchisation des critères : d'abord décrire les caractéristiques *situationnelles** correspondant au lieu des contraintes du contrat* de communication, puis les caractéristiques *discursives* correspondant aux modes d'organisation du discours appelés par les contraintes situationnelles, enfin les caractéristiques *sémiolinguistiques* correspondant aux récurrences formelles instruites par les contraintes antérieures.

À l'issue de ces descriptions, il est possible d'établir des réseaux de genres et sous-genres. Par exemple, dans le genre d'information médiatique, distinguer les médias presse, radio, télévision, et, à l'intérieur de chacun d'eux, distinguer et relier les genres débats (politiques et de société), interviews (politiques et citoyennes), entretiens (d'intellectuels, d'experts), etc.

Certains proposent de distinguer quelques *grands types* auxquels se rattacheraient les genres de discours particuliers. Chez M. Bakhtine (1979 / 1984 : 267), cette démarche prend un tour historique : il y aurait d'une part des **genres premiers** (ceux des interactions de la vie quotidienne), d'autre part des **genres seconds** (ceux des discours littéraires, scientifiques, etc.) qui résulteraient d'une complexification de ces genres « premiers ».

D. Biber (1988, 1989), en s'appuyant sur la *répartition statistique de traits grammaticaux* (passif, pronom, subordination, etc.) dans un vaste corpus oral et écrit, distingue quelques grands types : *interaction interpersonnelle* (cf. les conversations familières), *interaction informative* (cf. les conversations en contexte professionnel), *exposition scientifique* (cf. les articles scientifiques), *exposition cultivée* (cf. la critique journalistique), *fiction narrative* (cf. le roman), *narration expositive* (cf. les biographies), *reportage en direct* (cf. les reportages sportifs), *persuasion avec implication personnelle* (cf. les allocutions politiques). De son côté, D. Maingueneau (1998 a) parle d'**hypergenre** pour ces « formats » relativement stables sur de longues périodes (le dialogue, le journal intime, la lettre...) dans lesquels les auteurs inscrivent des dispositifs d'énonciation extrêmement variés ; un hypergenre n'est donc pas un genre à proprement parler.

Étant donné le point de vue spécifique de l'analyse du discours, elle ne peut se contenter de typologies purement linguistiques ou purement situationnelles. Elle est inévitablement amenée à privilégier les typologies qui associent des propriétés linguistiques et des contraintes liées aux genres de discours.

▶ **Embrayé (plan –) / non-embrayé, Fonctions du langage, Formation discursive, Genre de discours, Type de discours**

D. M.

U

Univers de connaissance

☞ **Connaissance / croyance (savoir de –)**

Univers de croyance

☞ **Connaissance / croyance (savoir de –)**

Univers discursif

☞ **Champ discursif**

V

Valeur

En philosophie

La tradition philosophique considérait que les questions « sur le bien, la fin, le juste, le nécessaire, le vertueux, le jugement moral, le jugement esthétique, le beau, le vrai, le valide » (Franken 1967), relevaient de **domaines séparés** (morale, droit, esthétique, logique, économie, politique, épistémologie). Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'elles ont été reprises dans le cadre d'une **théorie générale des valeurs**, de lointaine ascendance platonicienne ; puis « cette ample discussion sur la valeur, les valeurs, les jugements de valeur s'est ensuite répandue jusqu'en psychologie, dans les sciences sociales, les humanités et même dans le discours ordinaire » *(ibid.)*.

En argumentation

C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca distinguent « les **valeurs abstraites** telles que la justice ou la vérité, et les **valeurs concrètes** telles que la France ou l'Église » (1970 : 105). Elles entrent fréquemment dans des contradictions qu'on peut résoudre en les *hiérarchisant* (*id.* : 107). Les valeurs sont particulièrement liées au genre* épidictique qui « se propose d'accroître l'intensité de l'adhésion à certaines valeurs » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1958 : 67).

Si l'argumentation oratoire procède sur la base de valeurs plus ou moins partagées par l'orateur et l'auditoire*, dans un débat contra-

dictoire les discours du Proposant* et celui de l'Opposant* peuvent prendre appui sur des valeurs radicalement **incompatibles** (par exemple lorsque des intérêts matériels sont au premier plan) ; le rôle des tiers (juge ou votants) devient alors essentiel pour trancher plus que pour résoudre. L'aspiration à un langage « non biaisé », c'est-à-dire à l'élimination complète des **jugements de valeur** (subjectifs, émotionnels, orientés) au profit des seuls **jugements de fait**, ne pourrait être satisfaite qu'en renonçant au langage naturel pour une langue formelle ou angélique.

Du point de vue langagier, « valeur » finit par devenir simplement synonyme d'« opinion ». La notion de valeur renvoie aux problématiques de la **subjectivité** de l'**affectivité** et des **orientations***. *Les mots* « exprimant des valeurs » sont fondamentalement des mots porteurs d'orientations argumentatives, constitués en couples antonymiques ; tout ce lexique peut être considéré comme un gigantesque réservoir de couples **polémiques** : « plaisir / déplaisir », « savoir / ignorance », « beauté / laideur », « vérité / mensonge » ; « vertu / vice » ; « harmonie / chaos, discorde » ; « amour / haine », « justice / injustice », « liberté / oppression »... La **dissociation** s'exprime également par *des syntagmes plus ou moins figés* (« expression de soi / refoulement », « vie au grand air / vie dans les bureaux ») ; et *le discours* peut construire de longues séquences anti-orientées, sous la figure de l'antithèse*.

Dans la genèse du discours argumentatif, le jugement de valeur correspond à la **prise de position** : « C'est trop génial la colo ! » Porté par son propre enthousiasme ou stimulé par une contradiction* (« Aaah c'est nul ! »), le discours peut s'amplifier en un tableau cohérent (une schématisation*) uniquement composé de termes à orientation positive.

De façon à peine plus compliquée, on voit parfois dans la trinité « prestige, amour, argent » des valeurs qui se passent de toute justification et qui justifient toutes les actions qui peuvent y être connectées, par exemple par le lien moyen / fin : « Cette lessive rendra les mains douces et blanches, coûtera moins cher, donnera du linge plus blanc que celui de votre voisine ». Ou, dans un tout autre domaine, c'est parce que la **cohérence** est une valeur logique généralement prisée qu'on peut réfuter l'interlocuteur de manière efficace en montrant qu'il soutient des thèses contradictoires.

La question de l'**argumentation des valeurs** – comment on justifie la génialité d'un tableau, le caractère vertueux d'une action – dépend du domaine considéré, de même que les argumentations réorientant les oppositions : éloge de l'ignorance, vertus du chaos, critique de la liberté... Comme toujours, les contextes de contradiction sont particulièrement favorables pour de telles études.

En principe, les topoï*, au sens de schémas d'argumentation, sont des structures macro-discursives en nombre assez grand mais *fini*. La notion de valeur-orientation introduit des bonnes raisons en nombre aussi *infini* que l'est la variété des choses désirables.

▶ **Émotion, Orientation argumentative, Pathos**

C. P.

Vocable / lexème ☞ Vocabulaire / lexique

Vocabulaire / lexique

Le terme **vocabulaire** est, dans l'usage courant, compris comme un synonyme de **lexique**, ces deux unités lexicales désignant un ensemble de mots*.

En linguistique

Une distinction entre le *lexique* – qui relève de ce que F. de Saussure (1972) appelle la **langue** – et le *vocabulaire* – qui s'inscrit du côté de la **parole**, c'est-à-dire du discours – a été établie par le statisticien C. Muller (1967). Elle est reprise par des lexicologues tels que R.L. Wagner (1967 : 17) qui instaure une relation d'inclusion entre le **lexique**, défini comme l'« ensemble des mots au moyen desquels les membres d'une communauté linguistique communiquent entre eux », et le **vocabulaire** qui devient « un domaine du lexique qui se prête à un inventaire et à une description ». J. Picoche, sans remettre en cause cette bipartition, l'explicite différemment en proposant « d'appeler lexique l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs, et vocabulaire l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données » (1977 : 45).

En analyse du discours

C'est le fonctionnement des mots en discours qui intéresse au premier chef les analystes. Les **vocables***, c'est-à-dire les unités lexicales réalisées dans un discours – par opposition aux **lexèmes*** qui sont des unités virtuelles –, constituent une donnée observable pertinente dans cette perspective. Lors de l'observation de discours spécialisés*, voire de vulgarisation*, l'examen des vocables liés au domaine est incontournable. À titre d'exemple, la méconnaissance du vocabulaire médical rend périlleuse l'interprétation d'un compte rendu rédigé par un spécialiste. On souligne, cependant, que l'attention portée au vocabulaire n'exclut pas la reconnaissance de l'existence d'un système lexical qui présiderait à l'actualisation des unités en discours, ce qui revient à dire que la distinction lexique/vocabulaire est fondée sur le principe d'une relation interactive entre langue et discours. Cette relation se manifeste avec une intensité particulière lorsque, par exemple, au sein d'une communauté* discursive, on introduit une désignation* coréférentielle à une dénomination antérieure mais non nécessairement néologique – qui correspond à ce que l'on appelle un **néonyme** (Cusin-Berche 1998) pour souligner que l'innovation est ici essentiellement discursive. On constate, en effet, que la nouvelle utilisation modifiant la relation dénominative établie précédemment est susceptible d'entraîner un infléchissement sémantique du vocable en question et par voie de conséquence de la représentation que l'on avait du lexème. Par exemple, l'introduction dans le domaine entrepreneurial, concurremment à la dénomination* *directeur*, de la désignation *manageur* qui était en usage antérieurement dans les domaines sportif *(entraîneur)* et artistique *(imprésario)*, a amplifié la visibilité du trait *dirigeant* moins saillant dans les emplois actualisés antérieurement.

▶ **Discours, Lexème / vocable, Paradigme définitionnel / désignationnel, Spécialité (discours de – / langue de –)**

F. C.-B.

Vocation énonciative

Cette notion introduite par D. Maingueneau (1984 : 147) cherche à rendre compte du fait qu'un positionnement* donné filtre une certaine population de locuteurs, qu'elle définit tacitement « les conditions pour qu'un sujet s'y inscrive, ou plutôt se sente "appelé" à s'y inscrire ». Un positionnement, en effet, n'est pas seulement une doctrine, c'est un dispositif qui, par sa nature même, qualifie ou disqualifie certains types de locuteurs. C'est ainsi que les auteurs relevant en France du discours humaniste dévot (XVII^e siècle) appartiennent surtout à des ordres religieux réguliers, où ils exercent des responsabilités : ce type de statut est étroitement lié à la doctrine défendue par ce courant religieux. De la même manière, le discours technocratique sélectionne des locuteurs ayant un profil déterminé : des experts économiques plutôt que des prêtres ou des artistes.

▶ **Positionnement**

D. M.

Vraisemblable

La notion de **vraisemblable** est traditionnellement exploitée en rhétorique argumentative. *A priori* caractéristique d'un mode de rapport de l'énoncé à la réalité, le vraisemblable doit se comprendre autant comme un produit que comme un fondement du discours.

Le normal. Le vraisemblable est une qualité de l'opinion, qui l'oppose au **vrai.** Il correspond au **probable** de la statistique ou **plausible** de la doxa*, c'est-à-dire aux représentations, façons de faire, de penser et de dire normales, cohérentes, courantes dans une communauté (routines, scénarios*, lieux* communs, stéréotypes*), dont il préforme les attentes et guide l'action. On distingue le vraisemblable des arguments et le vraisemblable des schèmes argumentatifs ou topoï* qui, conjointement, doivent produire la persuasion*. Relativement aux arguments, le vraisemblable est défini comme ce sur quoi ne pèse pas la charge de la preuve*. Ainsi, pour se défendre d'une accusation de meurtre, une actrice utilisera les topoï de la profession et du temps pour se disculper : « On n'assassine pas son gendre la veille d'une première » (d'après Almodovar).

Paradoxes du vraisemblable. Les calculs qui tiennent compte à la fois du probable humain et de la connaissance qu'on peut en avoir

peuvent donner naissance à des paradoxes du type « Le lièvre et la tortue », déjà repérés par les sophistes : (1) une actrice n'assassine pas son gendre la veille d'une première (probabilité de premier niveau) ; (2) mais, comme la future meurtrière sait, en vertu de (1), que les soupçons vont l'épargner, si elle assassine son gendre la veille d'une première alors... (3) elle assassine son gendre la veille d'une première (probabilité de deuxième niveau)... etc. Ce qui a pour conséquence que « le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable » (Boileau, *Art poétique :* 3, 48). Ce paradoxe rend nécessaire le travail de *production discursive de la vraisemblance* (narrative ou argumentative) à partir d'un matériau dont on ne sait s'il est vrai, faux ou indécidable. Mené à son terme, il produit un sentiment d'**évidence**. En littérature, le vraisemblable contribue à la production d'un *effet de réalité*.

▶ **Argument, Argumentation, Doxa, Rhétorique, Stéréotype, Topos**

C. P.

Vulgarisation

Définie en première approximation par J. Michelet comme « une action de mettre à la portée de tous » (1846 : 60), cette opération est le plus souvent associée à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques auprès du grand public. Dans l'usage courant, par contamination de l'adjectif *vulgaire*, le terme reste imprégné d'une connotation péjorative, ce qui a amené à proposer des équivalents plus valorisants, tels que *information scientifique*, *communication scientifique* (Jacobi 1999), *divulgation scientifique*, *culture scientifique et technique* ; cependant, aucun d'entre eux ne paraît approprié à l'objet désigné.

L'émergence de la notion au XIX^e^ siècle n'est pas fortuite dans la mesure où « la vulgarisation scientifique est une pratique qui se développe au sein d'une société différenciée par les compétences en groupes de spécialistes » (Mortureux 1983 : 54). Cette activité ne peut, donc, se réaliser que dans une société caractérisée par la présence d'un niveau scientifique élevé et animée par un souci démocratique. C'est pourquoi de nombreuses études ont fourni divers éclairages sur ce problème : « La philosophie a mis en évidence les paradoxes d'une transhumance du savoir, la sémiologie a fait valoir que vulgariser est avant tout affaire de signes, la sociologie s'est interrogée sur les

acteurs impliqués dans la vulgarisation, l'histoire a mis au jour l'extrême diversité des formes de l'activité vulgarisatrice » (Jeanneret 1994 : 8). Le discours de **vulgarisation**, au sein de ces multiples approches, est tour à tour perçu comme une traduction et/ou comme une trahison.

En analyse du discours, les discours de vulgarisation prennent place parmi les discours de transmission de connaissances, puisque leur vocation est de mettre un savoir à la portée de non-spécialistes. Il s'agit donc d'un discours second « dont la production, le fonctionnement et la légitimité renvoient à des discours "primaires"[...], qui sont les publications par lesquelles les chercheurs exposent à leurs pairs les résultats de leurs travaux » (Mortureux 1988 a : 119). De ce fait, un des premiers cadres d'observation privilégiés par les analystes s'est construit autour d'une approche comparative entre *discours source* et *discours de divulgation*. Cette démarche favorise la multiplication des « contacts entre énoncés relevant de la même synchronie, et traitant du même thème, ou de thèmes étroitement dépendants, mais produits dans des conditions sociales différentes : énonciateurs, destinataires, objectifs, effets » (Mortureux et Petit 1989 : 43). Cependant, J.-C. Beacco, sans renier la nécessité de cette première approche, suggère « de ne pas réduire les conditions de production, de circulation et de réception des discours de divulgation aux seules incidences que peuvent avoir les discours scientifiques savants sur leurs formes linguistiques et génériques » (2000 : 16). Le linguiste qui est amené à étudier ces discours vulgarisateurs s'intéressera particulièrement aux reformulations*, aux paraphrases*, aux paradigmes* désignationnels qui mettent en exergue les spécificités verbales constitutives de ce type de texte.

J.-C. Beacco et S. Moirand ont mis au jour une nouvelle forme de vulgarisation qui s'exprime au sein de discours médiatiques ordinaires, lesquels « deviennent lieux de transmission de savoir lorsque, dans le narratif, l'anecdotique, le singulier, se glissent de la généralisation*, des mises en perspective, des corps de savoirs "reconnus" de nature encyclopédique, ou des emprunts aux dires des savants » (1995 a : 41). Cette émergence est appréhendée par D. Wolton comme un glissement « de la vulgarisation de la science à la communication des sciences », qui a des implications méthodologiques puisqu'il s'agit, désormais, « de rendre compte du passage de deux à quatre logiques :

le milieu scientifique, la société avec ses intérêts économiques et politiques, le monde de la médiation et les publics aux niveaux culturels et d'exigence croissants » (1997 : 11). Toutefois, comme le note S. Moirand, deux discours sur la science coexistent actuellement dans la presse ordinaire, l'un qui vise à expliquer la science, et l'autre, motivé par des évènements scientifico-politiques, qui tend « à construire plutôt des représentations du monde scientifique et de ses relations avec le politique et la société, à travers un entrelacs de paroles empruntées à divers types d'experts » (2000 : 46).

▶ **Explication et transmission des connaissances, Spécialité (discours de – / langue de –), Terminologie, Vocabulaire / lexique**

F. C.-B.

Bibliographie

ABERCROMBIE D. (1972), « Paralanguage », in LAVER J. et HUTCHESON S. (éds) : *Communication in Face to Face Interaction*, Harmondsworth, Penguin Books, 64-70.

ACHARD P. (1995), *La Sociologie du langage*, Paris, PUF.

ACHARD P., GRUENAIS M.-P. et JAULIN D. (éds) (1984), *Histoire et linguistique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

ADAM J.-M. (1977), « Ordre du texte, ordre du discours », *Pratiques*, 13, 103-111.

— (1989), « Pour une pragmatique linguistique et textuelle », in REICHLER C. (éd.) : *L'Interprétation des textes*, Paris, Minuit, 183-222.

— (1990), *Éléments de linguistique textuelle*, Bruxelles, Mardaga.

— (1991), *Langue et littérature*, Paris, Hachette.

— (1992), *Les Textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.

— (1993), *La Description*, Paris, PUF.

— (1995), *Le Texte narratif*, Paris, Nathan.

— (1996), « L'argumentation dans le dialogue », *Langue française*, 112, 31-49.

— (1997 a), *Le Style dans la langue. Une reconception de la stylistique*, Lausanne, Delachaux & Niestlé.

— (1997 b), « Une alternative au "tout narratif" : les gradients de narrativité », *Recherches en communication*, 7, Université catholique de Louvain, 11-35.

— (1997 c), « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques*, 94, 3-18.

— (1999), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.

ADAM J.-M. et LUGRIN G. (2000), « L'hyperstructure : un mode privilégié de présentation des évènements scientifiques », *Les Carnets du CEDISCOR*, 6, 133-150.

ADAM J.-M. et PETITJEAN A. (1989), *Le Texte descriptif*, Paris, Nathan.

ADAM J.-M. et REVAZ F. (1996), *L'Analyse des récits*, Paris, Seuil.

ALBALAT A. (1992), *L'Art d'écrire enseigné en vingt leçons*, Paris, Armand Colin (1re éd. 1899).

ALBER J.-L. et PY B. (1986), « Vers un modèle exolingue de la communication interculturelle : interparole, coopération et conversation », *Études de linguistique appliquée*, 61, 78-89.

ALI BOUACHA A. (1992), « La généralisation dans le discours : langue officielle et discours de bois », *Langages*, 105, 100-113.

— (1994), « La question générique : statut linguistique et enjeu discursif », in MOIRAND S. *et al.* (éds) : *Parcours linguistique de discours spécialisés*, Berne, Peter Lang, 279-289.

ALTHUSSER L. (1965), *Pour Marx*, Paris, Maspero.
— (1970), « Idéologie et appareils idéologiques d'État », *La Pensée*, 151 (repris dans *Positions*, 1976, Paris, Éditions Sociales, 67-125).
AMOSSY R. (1991), *Les Idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan.
— (1997), « La force des évidences partagées », *Études de linguistique appliquée*, 107, 265-277.
— (éd.) (1999), *Images de soi dans le discours. La construction de l'éthos*, Lausanne, Delachaux & Niestlé.
— (2000), *L'Argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan.
AMOSSY R. et HERSCHBERG PIERROT A. (1997), *Stéréotypes et clichés. Langue, discours, société*, Paris, Nathan.
AMOSSY R. et ROSEN E. (1982), *Les Discours du cliché*, Paris, CDU-SEDES.
ANDRÉ-LAROCHEBOUVY D. (1980), *La Conversation : jeux et rituels*, thèse de doctorat d'État, université Paris IV.
— (1984), *La Conversation quotidienne*, Paris, Hatier-Didier.
ANGENOT M. (1980), *La Parole pamphlétaire*, Paris, Payot.
— (1989), *1889. Un état du discours social*, Québec, Le Préambule.
ANIS J. (1983), « Pour une graphématique autonome », *Langue française*, 59, 31-44.
— (éd.) (1983), « Le signifiant graphique », *Langue française*, 59.
— (1989), « De certains marqueurs graphiques dans un modèle linguistique de l'écrit », *DRLAV*, 41, 33-52.
ANIS J., CHISS J.-L. et PUECH C. (1988), *L'Écriture. Théorie et descriptions*, Bruxelles, De Boeck.
ANSCOMBE E. (1958), *Intention*, Oxford, Blackwell.
ANSCOMBRE J.-C. (1980), « Voulez-vous dériver avec moi ? », *Communications*, 32, 61-124.
— (1995), *Théorie des topoï*, Paris, Kimé.
ANSCOMBRE J.-C. et DUCROT O. (1983), *L'Argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga.
— (1986), « Informativité et argumentativité », in MEYER M. (éd.) : *De la métaphysique à la rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 79-94.
APOSTEL L. (1980), « Communication et action », in PARRET H. (éd.) : *Le Langage en contexte*, Amsterdam, J. Benjamins.
APOTHÉLOZ D. et GROSSEN M. (1996), « Dynamique conversationnelle dans un entretien psychothérapeutique : analyse des reformulations », *Interaction et cognitions*, vol. 1 (1), Paris, L'Harmattan, 115-149.
APOTHÉLOZ D. et MIÉVILLE D. (1989), « Cohérence et discours argumenté », in CHAROLLES M. (éd.) : *The Resolution of Discourse. Processing Coherence or Consistency Dissonances*, Hambourg, Helmut Buske, 68-87.
ARABYAN M. (1994), *Le Paragraphe narratif. Étude typographique et textuelle de la ponctuation dans les récits classiques et modernes*, Paris, L'Harmattan.
ARISTOTE (1967-1973), *Rhétorique I-III*, trad. par M. Dufour, Paris, Les Belles Lettres (1re éd. 1938).

— (1967), *Topiques*, trad. par J. Brunschwig, Paris, Les Belles Lettres.
— (1977), *Les Réfutations sophistiques*, trad. par J. Tricot, Paris, Vrin.
ARMENGAUD F. (1981), « L'impertinence ex-communicative ou comment annuler la parole d'autrui », *Degrés*, 26-7, a-a 32.
ARNAULD R. et LANCELOT G. (1969), *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Republications Paulet (1re éd. 1660).
ARON R. (1968), *L'Opium des intellectuels*, Paris, Gallimard (1re éd. 1955).
ARRIVÉ M. (1972), « Structuration et déstructuration du signe dans quelques textes de Jarry », in GREIMAS A.-J. (éd.) : *Essais de sémiotique poétique*, Paris, Larousse, 64-79.
— (1973), « Pour une théorie des textes poly-isotopiques », *Langages*, 31, 53-63.
ASCH S. (1946), « Forming impressions of personality », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 41, 258-290.
AUCHLIN A. (1981), « Réflexions sur les marqueurs de structuration de la conversation », *Études de linguistique appliquée*, 44, 88-104.
AUER J.C.P. (1996), « On the prosody and syntax of turn-continuations », in COUPER-KÜHLEN et SELTING (éds), 57-101.
AUER J.C.P., COUPER-KÜHLEN E. et MULLER F. (1999), *Language in Time : The Rhythm and Tempo of Spoken Interaction*, Oxford, Oxford University Press.
AUER J.C.P. et DI LUZIO A. (éds) (1992), *The Contextualization of Language*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins.
AUGER J. (1997), « Registre », in MOREAU M.-L. (éd.) : *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège, Mardaga.
AUGUSTIN (1976), *De magistro*, in *Œuvres de saint Augustin*, tome VI, Paris, Desclée de Brouwer (1re éd. 389).
AUROUX S. (1986), « Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'Ancien Régime et la Révolution », in BUSSE W. et TRABANT J., *Les Idéologues*, Amsterdam, John Benjamins, 259-278.
AUROUX S. (éd.) (1989-2000), *Histoire des idées linguistiques*, Liège, Mardaga.
— (1994), *La Révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
— (1998), *La Raison, le langage et les normes*, Paris, PUF.
AUROUX S., CHEVALIER J.-C., GUILHAUMOU J. et POUSTOVAIA I. (2000), « Entretien autour du livre de S. Auroux, *La Raison, le langage et les normes* », *Langage et société*, 93, 109-132.
AUSTIN J.L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, trad. fr. par G. Lane (1re éd. 1962, *How to do Things with Words*, Oxford).
AUTHIER J. (1978), « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV*, 17, 1-78.
— (1981), « Paroles tenues à distance », in CONEIN B. *et al.* (éds) : *Matérialités discursives*, Lille, Presses universitaires de Lille, 127-143.
AUTHIER-REVUZ J. (1982 a), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 26, 91-151.
— (1982 b), « La mise en scène de la communication dans les textes de vulgarisation scientifique », *Langue française*, 53, 34-47.

— (1984), « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages*, 73, 98-111.
— (1985), « Dialogisme et vulgarisation scientifique », *Discoss*, 1, 117-122.
— (1990), « La non-coïncidence interlocutive et ses reflets méta-énonciatifs », in BERRENDONNER A. et PARRET H. (éds) : *L'Interaction communicative*, Berne, Peter Lang, 173-193.
— (1992), « Repères dans le champ du discours rapporté (I) », *L'Information grammaticale*, 55, 38-42.
— (1993), « Repères dans le champ du discours rapporté (II) », *L'Information grammaticale*, 56, 10-15.
— (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse, 2 vol.
— (1996), « Remarques sur la catégorie de l'"îlot textuel" », *Cahiers du français contemporain*, 3, 91-116.
BACHELARD G. (1967), *La Poétique de l'espace*, Paris, PUF.
BACHMANN C., LINDENFELD J. et SIMONIN J. (1981), *Langage et communications sociales*, Paris, Hatier-Didier.
BADIOU A. (1988), *L'Être et l'évènement*, Paris, Seuil.
BAKHTINE M. (1970), *La Poétique de Dostoïevski*, trad. fr., Paris, Seuil (1re éd. 1929, modifiée en 1963).
— (1978), *Esthétique et théorie du roman*, trad. fr., Paris, Gallimard (1re éd. 1975).
— (1981), *Écrits du cercle de Bakhtine*, in TODOROV T. : *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*, Paris, Seuil (1re éd. entre 1926 et 1930, textes signés de V.N. Volochinov et M. Bakhtine).
— (1984), *Esthétique de la création verbale*, trad. fr., Paris, Gallimard (1re éd. 1979).
BAKHTINE M. et VOLOCHINOV V.N. (1977), *Le Marxisme et la philosophie du langage*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1929).
BAL M. (1977), *Narratologie*, Paris, Klincksieck.
BALIBAR R. (1983), « Le colinguisme dans le cas du français républicain », *Littérature et nation*, 3, Tours, université François-Rabelais, 1-23.
— (1985), *L'Institution du français. Essai sur le colinguisme, des Carolingiens à la République*, Paris, PUF.
— (1991), *Histoire de la littérature française*, Paris, PUF.
— (1993), *Le Colinguisme*, Paris, PUF.
BALIBAR-MRABTI A. (éd.) (1995), « Grammaire des sentiments », *Langue française*, 105.
BALLY C. (1905), *Précis de stylistique française. Esquisse d'une méthode fondée sur l'étude du français moderne*, Genève, Eggimann et Cie.
— (1909), *Traité de stylistique française*, Genève, Librairie de l'Université et Georg (4e éd., Heidelberg-Paris, Winter-Klincksieck, 1963).
— (1913), *Le Langage et la vie*, Genève, Atar (3e éd., Genève, Droz, 1952).
— (1965), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke (1re éd. 1932, Paris, Ernest Leroux).

BANFIELD A. (1973), « Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect », *Change*, 16-17, 190-226.
— (1995), *Phrases sans parole. Théorie du récit et style indirect libre*, Paris, Seuil (1re éd. 1982, *Unspeakable Sentences*, London, Routledge & Kegan Paul).
BANGE P. (éd.) (1987), *L'Analyse des interactions verbales. La dame de Caluire : une consultation*, Berne, Peter Lang.
— (1989), « Analyse conversationnelle et théorie psychologique de l'action », *Verbum*, Presses universitaires de Nancy, t. XII, 1, 27-41.
— (1992), *Analyse conversationnelle et théorie de l'action*, Paris, Hatier-Didier.
BARATIN M. (1989), « Les difficultés de l'analyse syntaxique », in AUROUX S. (éd.) : *Histoire des idées linguistiques*, t. 1, Liège-Bruxelles, Mardaga, 228-243.
BARBÉRIS J.-M. (1998), « Représenter l'espace de la ville en contexte interculturel : l'"impasse" identitaire », *Cahiers de praxématique*, 31, 39-68.
BARBÉRIS J.-M., BRES J., GARDES-MADRAY F., LAFONT R. et SIBLOT P. (1989), *Concepts de la praxématique et bibliographie indicative*, Langue et Praxis, Groupe de recherche en linguistique praxématique, Montpellier, université Paul-Valéry.
BARBÉRIS J.-M., BRES J. et SIBLOT P. (1998), *De l'actualisation*, Paris, Éditions du CNRS.
BARDIN L. (1993), *L'Analyse de contenu*, Paris, PUF (1re éd. 1977).
BARTH E.M. et KRABBE E.C.W. (1982), *From Axiom to Dialogue : A Philosophical Study of Logics and Argumentation*, Berlin / New York, Walter de Gruyter.
BARTHES R. (1957), *Mythologies*, Paris, Seuil.
— (1964 a), *Le Degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil (1re éd. 1953).
— (1964 b), « Rhétorique de l'image » et « Éléments de sémiologie », *Communications*, 4, 40-52 et 91-135.
— (1966), « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications*, 8, 1-27.
— (1973), Article « Texte (théorie du –) », *Encyclopaedia Universalis*, Paris.
— (1975), *Roland Barthes par Roland Barthes*, Paris, Seuil.
— (1984), « La mort de l'auteur », in *Essais critiques IV : Le Bruissement de la langue*, Paris, Seuil, 61-67.
— (1994), « Le discours de l'histoire », *Œuvres*, t. 2, Paris, Seuil, 417-427 (article publié en 1967).
BARTLETT F. (1932), *Remembering : A Study in Experimental and Social Psychology*, London, Cambridge University Press.
BATESON G. (1977), *Vers une écologie de l'esprit*, Paris, Seuil, 2 tomes (1re éd. *Steps to an Ecology of Mind*, 1972).
BATESON G. et RUESCH J. (1988), *Communication et société*, Paris, Seuil.
BATESON G., BIRDWHISTELL R., GOFFMAN E., HALL E.T., JACKSON D.D., SCHLEFEN A., SIGMAN S. et WATZLAWICK P. (1981), *La Nouvelle Communication*, textes recueillis et présentés par Yves Winkin, Paris, Seuil.
BATESON G., JACKSON D.D., HALEY J. et WEAKLAND J. (1956), « Toward a theory of schizophrenia », *Behavioral Sciences* 1, 251-264.
BATTEUX Abbé C. (1824), *Cours de belles-lettres, ou Principes de littérature*, Paris,

(1re éd. 1747-1748, *Cours de belles-lettres* ; rééd. 1753, *Cours des belles-lettres, ou Principes de littérature*).

BAUDRILLARD J. (1972), *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard.

BAUTIER E. (1995), *Pratiques langagières, pratiques sociales*, Paris, L'Harmattan.

BAYARD P. (1997), *Le Hors-sujet. Proust et la digression*, Paris, Minuit.

BEACCO J.-C. (1988), *La Rhétorique de l'historien. Une analyse linguistique de discours*, Berne, Peter Lang.

— (1992), « Les genres textuels dans l'analyse du discours : écriture légitime et communautés translangagières », *Langages*, 105, 8-27.

— (éd.) (1992), « Ethnolinguistique de l'écrit », *Langages*, 105.

— (1993), « L'explication d'origine encyclopédique : remarques sur un régime discursif », *Les Carnets du CEDISCOR*, 1, 33-54.

— (1994), « Données multilingues et description des textes : enjeux théoriques », in MOIRAND S. *et al.* (éds) : *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, Berne, Peter Lang, 263-270.

— (1999), « L'actualité des sciences astronomiques dans les quotidiens : le gai savoir », in BEACCO J.-C. (éd.), *L'Astronomie dans les médias. Analyses linguistiques de discours de vulgarisation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 199-226.

— (2000), « Écritures de la science dans les médias », *Les Carnets du CEDISCOR*, 6, 15-24.

BEACCO J.-C. et DAROT M. (1984), *Analyses du discours. Lecture et expression*, Paris, Hachette / Larousse.

BEACCO J.-C. et MOIRAND S. (1995 a), « Autour des discours de transmission des connaissances », *Langages*, 117, 32-53.

— (éds) (1995 b), « Les enjeux des discours spécialisés », *Les Carnets du CEDISCOR*, 3, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.

BÉAL C. (1993), « Les stratégies conversationnelles en français et en anglais : conventions ou reflet de divergences culturelles profondes ? », *Langue française*, 98, 9-23.

BEAUDICHON J. *et al.* (1988), « Interactions sociales et acquisitions des connaissances chez l'enfant : une approche multidimensionnelle », *Revue internationale de psychologie sociale*, 1, 129-141.

BEAUGRANDE R.A. de (1979), « Text and sentence in discourse planning », in PETÖFI J.S. (éd.) : *Text vs Sentence. Basic Questions of Text Linguistics*, Hambourg, Buske.

— (1999), « Discourse Studies and the Ideology of Liberalism », *Discourse Studies* 1, 3, 259-296.

BEAUGRANDE R.A. de et DRESSLER W.U. (1981), *Introduction to Textlinguistics*, London, Longman.

BEAUZÉE N. (1986), Article « Mot » de *L'Encyclopédie*, repris in SWIGGERS P. (éd.), *Grammaire et théorie du langage au XVIIIe siècle : « Mot », « Temps » & « Mode » dans l'Encyclopédie méthodique*, Lille, Presses universitaires de Lille.

BELLERT I. (1970), « On a condition for the coherence of texts », *Semiotica*, II-4, La Haye, Mouton, 335-363.

BENVENISTE É. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

— (1969), « Sémiologie de la langue », *Sémiotica*, La Haye, Mouton, 1, 1-12, 2, 127-135 (repris dans *Problèmes de linguistique générale II*, 1974, Paris, Gallimard, 43-66).

— (1974), *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.

BENZÉCRI J.-C. *et al.* (1981), *Pratique de l'analyse des données*, t. 3, *Linguistique et lexicologie*, Paris, Dunod.

BEREITER C. et SCARDAMALIA M. (1982), « From conservation to composition : the role of instruction in a developmental process », in GLASER R. (éd.) : *Advances in Unstructional Psychology*, vol. 2, Hillsdale, Lawrence Erlbaun Ass.

BERGOUNIOUX A., LAUNAY M.-F., MOURIAUX R., SUEUR J.-P. et TOURNIER M. (1982), *La Parole syndicale. Étude du vocabulaire confédéral des centrales ouvrières françaises (1971-1976)*, Paris, PUF.

BERGSON H. (1957), *L'Évolution créatrice*, Paris, PUF.

BERNSTEIN B. (1975), *Langage et classes sociales*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1971, *Class, Codes and Control*, London, Routledge & Kegan Paul).

BERRENDONNER A. (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.

— (1990 a), « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de linguistique*, Gand, Duculot, 21, 25-36.

— (1990 b), « Avant-propos », in BERRENDONNER A. et PARRET H. (éds) : *L'Interaction communicative*, Berne, Peter Lang, 7-8.

BERRENDONNER A. et REICHLER-BEGUELIN M.-J. (1989), « Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique », *Langue française*, 81, 99-125.

BERRIER A. (1997), « La conversation à quatre : quelques aspects interculturels », in LEFEBVRE M.-L. et HILY M.-A. (éds) : *Les Situations plurilingues et leurs enjeux*, Paris, L'Harmattan, 59-81.

BERTHOUD A.-C. (1987), « Ambiguïté, malentendu et stratégies paradiscursives », in FUCHS C. (éd.) : *L'Ambiguïté et la paraphrase*, Centre de publications de l'université de Caen, 139-143.

— (1996), *Paroles à propos. Approche énonciative et interactive du topic*, Paris, Ophrys.

BESSÉ B. de (1990), « La définition terminologique », in CHAURAND J. et MAZIÈRE F. (éds) : *La Définition*, Paris, Larousse, 252-261.

BIBER D. (1988), *Variation across Speech and Writing*, Cambridge, Cambridge University Press.

— (1989), « A Typology of English Texts », *Linguistics*, 27, 3-43.

BIRDWHISTELL R.L. (1970), *Kinesics and Context : Essays on Body Motion Communication*, Philadelphia, University of Philadelphia Press.

BLACK M. (1962), *Models and Metaphors*, Ithaca, Cornell University Press.

BLAIR H. (1808), *Cours de rhétorique et de belles-lettres*, Genève, Manget & Cherbuliez (1re éd. 1783).

BLAIR J.A. et JOHNSON R.H. (1980), *Informal Logic*, Inverness, Edgepress.

BLANCHE-BENVENISTE C. (1997), *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
BLANCHET A., BROMBERG M. et URDAPILLETTA I. (1990), « L'influence non directive », *Psychologie française*, 35-3, 217-226.
BLANCHET A. et GOTMAN A. (1992), *L'Enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Nathan.
BLONDEL E. (1994), *Les Notices de catalogues d'exposition de peinture : analyse linguistique, logico-discursive et typologie*, thèse de doctorat, université Paris III.
BLONDEL É. et CICUREL F. (éds) (1996), « La construction interactive des discours en classe de langue », *Les Carnets du CEDISCOR*, 4, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
BLOOMFIELD L. (1970), *Le Langage*, Paris, Payot (1re éd. 1933, *Language*, New York, Holt, Rinehart & Winston).
BLUMER H. (1939), *Symbolic Interactionism*, New Jersey, Prentice Hall.
BLUM-KULKA S., HOUSE J. et KASPER G. (éds) (1989), *Cross-Cultural Pragmatics : Requests and Apologies*, Norwood (New Jersey), Ablex.
BOISSINOT A. (1992), *Les Textes argumentatifs*, Toulouse, Bertrand-Lacoste.
BOLINGER D.L. (1970), « Relative height in prosodic feature analysis », *Studia Phonetica*, 3, 109-129.
BONHOMME M. (1987), *Linguistique de la métonymie*, Berne, Peter Lang.
— (1998), *Les Figures clés du discours*, Paris, Seuil.
BONNAFOUS S. (1983), « Processus discursifs et structures lexicales. Le congrès de Metz (1979) du Parti socialiste », *Langages*, 71, 3-126.
— (1991), *L'Immigration prise aux mots*, Paris, Kimé.
— (1998), « Les argumentations de Jean-Marie Le Pen », *Revue politique et parlementaire*, 995, 27-39.
BONNAFOUS S. et TAGUIEFF P.A. (éds) (1989), « Racisme et antiracisme. Frontières et recouvrements », *Mots*, 18, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
BONNAFOUS S. et TOURNIER M. (1995), « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique », *Langages*, 117, 67-81.
BOONE A. et JOLY A. (1996), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.
BOREL M.-J., GRIZE J.-B. et MIÉVILLE D. (1983), *Essai de logique naturelle*, Berne, Peter Lang.
BORILLO M. et VIRBEL J. (1977), « Une maladie infantile de l'analyse des données textuelles dans les constructions scientifiques en histoire : la "théorie du discours" », in BORILLO M. et VIRBEL J. (éds) : *Analyse et validation dans l'étude des données textuelles*, Paris, Éditions du CNRS.
BOUCHARD R. (1991), « Repères pour un classement sémiologique des évènements communicatifs », *Études de linguistique appliquée*, 83, 29-62.
— (2000), « *M'enfin !!!* Des "petits mots" pour les "petites" émotions ? », in PLANTIN C., DOURY M. et TRAVERSO V. (éds) : *Les Émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon / ARCI, 223-238.

BOUCHERON S. (1996), *Parenthèse et tiret double. Étude linguistique de l'opération de décrochement typographique*, thèse de doctorat, université Paris III.
BOUGNOUX D. (1991), *La Communication par la bande*, Paris, La Découverte.
BOURDIEU P. (1976), « Le champ scientifique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 88-104.
— (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
BOUTET J. (1993), « Écrits au travail », in FRAENKEL B. (éd.), *Illettrismes*, Paris, Centre Georges-Pompidou, BPI.
— (1994), *Construire le sens*, Berne, Peter Lang.
— (éd.) (1995), *Paroles au travail*, Paris, L'Harmattan.
— (1998), « Quand le travail rationalise le langage », in KERGOAT J., BOUTET J., JACOT J. et LINHART D. (éds), *Le Monde du travail*, Paris, La Découverte, 153-165.
— (2001), « Les mots du travail », in BORZEIX A. et FRAENKEL B. (éds) : *Langage et travail*, Paris, Éditions du CNRS.
BOUTET J., FIALA P. et SIMONIN-GRUMBACH J. (1976), « Sociolinguistique ou sociologie du langage », *Critique*, 344, 68-85.
BOUTET J., GARDIN B. et LACOSTE M. (1995), « Discours en situation de travail », *Langages*, 117, 12-31.
BOUTMY E. (1883), *Dictionnaire de l'argot des typographes* (réimpression 1979, Paris, Les Insolites).
BOWER G.H., BLACK J.B. et TURNER T.J. (1979), « Scripts in memory for texts », *Cognitive Psychology*, 11, 177-220.
BOYER H. (1998), « La part des représentations partagées dans la dynamique des conflits sociolinguistiques », in *V^e Trobada de Sociolingüistes Catalans*, Barcelona, Generalitat de Catalunya-Departament de Cultura, 133-152.
BRANCA-ROSOFF S. (éd.) (1998), *Le Mot. Analyse du discours et sciences sociales*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence.
— (1999 a), « Des innovations et des fonctionnements de langue rapportés à des genres », *Langage et société*, 87, 115-129.
— (1999 b), « Types, modes et genres : entre langue et discours », *Langage et société*, 87, 5-24.
— (éd.) (2001), *L'Institution des langues. Autour de René Balibar*, Paris, Maison des sciences de l'homme.
BRANCA-ROSOFF S., COLLINOT A., GUILHAUMOU J. et MAZIÈRE F. (1995), « Questions d'histoire et de sens », *Langages*, 117, 54-66.
BRANCA-ROSOFF S. et SCHNEIDER N. (1994), *L'Écriture des citoyens. Une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la Révolution française*, Paris, Klincksieck.
BRANDT P.-Y. et APOTHÉLOZ D. (1991), « L'articulation raisons-conclusion dans la contre-argumentation », in « La négation », *Travaux du Cercle de recherches sémiologiques*, 59, 88-102.
BRASSAC C. (1989), « Vers une approche cognitive de la conversation », *Connexions*, Toulouse, Erès, 53, 161-170.

BRAUN F. (1988), *Terms of Address. Problems of Patterns and Usage in Various Languages and Cultures*, Berlin / New York / Amsterdam, Mouton de Gruyter.
BRAZIL D. (1985), « Phonology. Intonation in discourse », in VAN DIJK T.A. (éd.) : *Handbook of Discourse Analysis*, vol. 2, *Dimensions of Discourse*, London, Academic Press, 57-75.
BRÉAL M. (1976), *Essai de sémantique*, Genève, Slatkine (1re éd. 1897).
BRÉMOND C. (1973), *Logique du récit*, Paris, Seuil.
BRES J. (1993), *Récit oral et production d'identité sociale*, Montpellier, Publications de l'université de Montpellier III.
— (1994), *La Narrativité*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
— (1998), « Entendre des voix : de quelques marqueurs dialogiques en français », in BRES J. *et al.* (éds) : *L'Autre en discours*, Montpellier, Publications de l'université de Montpellier III, 191-212.
BRETON P. (1996), *L'Argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte.
— (1997), *La Parole manipulée*, Paris, La Découverte.
BROMBERG M. (1990), « La communication : le "pourquoi" », in GHIGLIONE R. (éd.), *Traité de psychologie cognitive*, t. III, Paris, Dunod, 229-274.
BROMBERG M. et GHIGLIONE R. (1988), « Contraintes de situation, stratégies discursives et influence sociale », *Verbum*, XI, 2, 85-102.
BRONCKART J.-P. (1996), *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*, Lausanne, Delachaux & Niestlé.
— *et al.* (1985), *Le Fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse*, Neuchâtel-Paris, Delachaux & Niestlé.
BROWN P. et FRASER C. (1979), « Speech as a marker of situation », in SCHERER K.R. et GILES H. (éds) : *Social Markers in Speech*, Cambridge, Cambridge University Press / Paris, Maison des sciences de l'homme, 33-62.
BROWN P. et LEVINSON S. (1978), « Universals in language use : politeness phenomena », in GOODY E. (éd.) : *Questions in Politeness. Strategies in Social Interaction*, Cambridge, Cambridge University Press, 56-289.
— (1987), *Politeness. Some Universals in Language Use*, Cambridge, Cambridge University Press.
BROWN R.W. et GILMAN A. (1960), « The pronouns of power and solidarity », in SEBEOK T.A. (éd.) : *Style in Language*, Cambridge, MIT Press, 253-276.
BROWN G. et YULE G. (1983), *Discourse Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
BRUNA CUEVAS M. (1996), « Le discours direct introduit par *que* », *Le Français moderne*, 1, 8-50.
BRUNER J.S. (1983), *Le Développement de l'enfant. Savoir faire, savoir dire*, Paris, PUF.
BRUNET E. (1976), *Le Vocabulaire de Jean Giraudoux. Structure et évolution*, thèse de doctorat, université de Nice.
— (1981), *Le Vocabulaire français de 1789 à nos jours, d'après les données du Trésor de la langue française*, Genève-Paris, Slatkine-Champion, 2 vol.
— (1994), « Hyperbase. Synopsis », in MARTIN E. (éd.). : *Traitements informatisés de corpus textuels*, Paris, Didier, 169-184.

BRUNETON-GOVERNATORI A. et MOREUX B. (1997), « Un modèle épistolaire populaire : les lettres d'émigrés béarnais », in FABRE D. (éd.), 79-103.

BRUNOT F. (1905-1953), *Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin (nouvelle éd. revue et augmentée, 15 tomes en 24 volumes, 1966-1969).

BRUNSCHWIG J. (1967), « Introduction » aux *Topiques* d'Aristote, Paris, Les Belles Lettres.

— (1996), « Aristotle's rhetoric as a "counterpart" to dialectic », in RORTY A.O.R. (éd.) : *Aristotle's Rhetoric*, Berkeley, University of California Press.

BRUXELLES S., DOBROVIE-SORIN C., DUCROT O., FRADIN B., NGUYEN T.-B., RÉCANATI F., VICHER A. (1982), « *Justement*, inverseur argumentatif », *Lexique* 1, Lille, Presses universitaires de Lille, 151-164.

BUBLITZ W. (1988), *Supportive Fellow-Speakers and Cooperative Conversations*, Amsterdam, John Benjamins.

BUHLER K. (1934), *Sprachtheorie. Die Darstellungsfunktion der Sprache*, Iena, Fisher.

Bulletin de méthodologie sociologique (1997), n° 54 (édité par l'Association internationale de méthodologie sociologique).

CABRÉ i CASTELLVÍ M.-T. (1998), *La Terminologie. Théorie, méthode et applications*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa et Paris, Armand Colin.

CAD (1991), *La Télévision. Les débats culturels. « Apostrophes »*, Paris, Didier Érudition.

— (1999), *Paroles en images, images de paroles. Trois talk-shows européens*, Paris, Didier Érudition.

CAFFI C.L. et JANNEY R.W. (1994), « Toward a pragmatics of emotive communication », *Journal of Pragmatics*, 22, 325-373.

CAHNÉ P. et MOLINIÉ G. (éds) (1994), *Qu'est-ce que le style ?*, Paris, PUF.

CALBRIS G. (1987), « Geste et motivation », *Sémiotica*, 65, 1-2, 57-96.

— (1990), *Semiotics of French Gestures*, Bloomington, Indiana University Press.

CALBRIS G. et PORCHER L. (1989), *Geste et communication*, Paris, Hatier-Didier.

CALI C. (1999), *Rituels langagiers dans les prises de parole en contexte multilingue : « la conférence internationale » à l'épreuve de l'analyse du discours*, thèse de doctorat, université Paris III.

CALLAMAND M. (1987), « Les marques prosodiques du discours : premier inventaire », *Études de linguistique appliquée*, 66, 49-71.

CANUT C. (2000), « Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues : la mise en discours "épilinguistique" », *Langage et société*, 93, 71-97.

CAREL M. et DUCROT O. (1999), « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative », *Langue française*, 123, 6-26.

CARNAP R. (1934), *The Logical Syntax of Language*, London, Routledge & Kegan Paul.

CARON J. (1983), *Les Régulations du discours. Psycholinguistique et pragmatique du langage*, Paris, PUF.

— (1984), « Les opérations discursives comme instructions de traitement », *Verbum*, t. VII, Presses universitaires de Nancy, 149-164.

— (1988), « Comment aborder l'interaction verbale dans un modèle psycholinguistique ? », in COSNIER J., GELAS N. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds) : *Échanges sur la conversation*, Paris, Éditions du CNRS, 123-134.
— (1989), *Précis de psycholinguistique*, Paris, PUF.
CATACH N. (éd.) (1980), « La ponctuation », *Langue française*, 45.
— (1994), *La Ponctuation*, Paris, PUF.
CHABROL C. (1988), « Le lecteur. Fantôme ou réalité ? Étude des processus de réception », in CHARAUDEAU P. (éd.) : *La Presse. Produit, production, réception*, Paris, Didier Érudition, 161-183.
— (1990), « Réguler la construction de l'identité du sujet du discours », in BERRENDONNER A. et PARRET H. (éds) : *L'Interaction communicative*, Berne, Peter Lang.
— (1991), « La réception : étude des processus d'évaluation des débats médiatiques », in CHARAUDEAU P. (éd.) : *La Télévision. Les débats culturels. « Apostrophes »*, Paris, Didier Érudition, 189-230.
— (1993), « Psycho-sociologie du langage : vers un calcul effectif du sens », in DECROSSE A. (éd.) : *L'Esprit de société*, Liège, Mardaga, 81-102.
— (1994), *Discours du travail social et pragmatique*, Paris, PUF.
— (1995), « Stratégies dans la gestion des interactions discordantes », in VERONIQUE D. et VION R. (éds) : *Modèles de l'interaction verbale*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 347-364.
— (2000), « De l'impression des personnes à l'expression communicationnelle des émotions », in PLANTIN C., DOURY M. et TRAVERSO V., *Les Émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 105-124.
CHABROL C. et BROMBERG M. (1999), « Préalables à une classification des actes de parole », in « L'interaction et ses processus d'influence », *Psychologie française*, t. 44, 4, 291-306.
CHABROL C. et CAMUS O. (1994), « Un discours politique en réception, mémorisation et compréhension », *Mots*, 40, 7-24.
CHABROL C., FLOUZAT D. et CAMUS-MALAVERGNE O. (1993), « Visualisation et restitution d'un discours télévisuel argumentatif », *Psychologie française*, 38-2, 161-175.
CHABROL C. et GHIGLIONE R. (2000), « Contrats de communication : stratégies et enjeux », introduction au numéro spécial de la *Revue internationale de psychologie sociale*, 4, 7-15.
CHAIKEN S., LIBERMAN A. et EAGLY A.H. (1989), « Heuristic and systematic processing within and beyond the persuasion context », in ULEMAN J.S. et BARGH J.A. (éds) : *Unintended Thought*, New York, Guilford Press, 212-252.
CHARAUDEAU P. (1977), *Les Conditions linguistiques d'une analyse du discours*, thèse de doctorat d'État, Service de reproduction des thèses, université de Lille III.
— (1983), *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique*, Paris, Hachette.
— (1984), « L'interlocution comme interaction de stratégies discursives », *Verbum*, t. VII, Presses universitaires de Nancy, 165-183.
— (1986), « L'interview médiatique : qui raconte sa vie ? », in *Cahiers de sémiotique textuelle*, 8-9, Paris, université de Paris X, 129-137.

— (1988 a), « La critique cinématographique : faire voir et faire parler », in *La Presse. Produit, production, réception*, Paris, Didier Érudition, 47-70.
— (1988 b), « Langue, métalangue et discours », in *Hommage à Bernard Pottier*, annexes des *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, Paris, Klincksieck, 157-164.
— (1988 c), « La grammaire, c'est pas du bidon ! », *Le Français aujourd'hui*, 83, 19-24.
— (1988 d), « Ce que communiquer veut dire », Conférence de clôture du 9e Congrès de l'Association québécoise des enseignants de français langue seconde, in *Bulletin de l'AQEFLS*, vol. 10, 1, 29-37.
— (1988 e), « Une théorie des sujets du langage », *Modèles linguistiques*, X, fasc. 2, Lille, 67-78.
— (1988 f), « L'interculturel, une histoire de fou », in *Dialogues et cultures*, revue de la Fédération internationale des professeurs de français, 32, 89-97.
— (1989 a), « Le dispositif socio-communicatif des échanges langagiers », *Verbum*, t. XII, fasc. 1, Presses universitaires de Nancy, 13-25.
— (1989 b), « La conversation entre le situationnel et le linguistique », *Connexions*, Toulouse, Erès, 53, 9-22.
— (1989 c), « Lecteurs cibles et destinataires visés. À propos de l'argumentation publicitaire », *Versus*, 52/53, Milan, Bompiani, 151-161.
— (1990), « L'interculturel entre mythe et réalité », *Le Français dans le monde*, 230, Paris, Hachette-Edicef, 48-53.
— (1991 a), « Le droit à la parole à travers la dialectique du même et de l'autre », in *Cahiers de praxématique*, 17, université Paul-Valéry, Montpellier, 33-47.
— (1991 b), « Contrats de communication et ritualisations des débats télévisés », in *La Télévision. Les débats culturels. « Apostrophes »*, Paris, Didier Érudition, 11-35.
— (1991 c), « Les outils de l'analyse du verbal. Les concepts de l'interlocution », in *La Télévision. Les débats culturels. « Apostrophes »*, Paris, Didier Érudition, 231-266.
— (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
— (1993 a), « À propos des débats médiatiques : l'analyse de discours des situations d'interlocution », *Psychologie française*, 38-2, Dunod, Paris, 11-123.
— (1993 b), « Catégories de langue, catégories de discours et contrat de communication », in MOIRAND S., *et al.* (éds) : *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, Berne, Peter Lang, 315-326.
— (1993 c), « Le contrat de communication dans la situation de classe », in *Interactions. L'interaction, actualités de la recherche et enjeux didactiques*, Metz, université de Metz, 121-137.
— (1993 d), « Des conditions de la mise en scène du langage », in *L'Esprit de société*, A. Decrosse (éd.), Liège, Mardaga, 27-65.
— (1994 a), « Le contrat de communication médiatique », *Le Français dans le monde*, numéro spécial, « Médias, faits et effets », Paris, Hachette, 8-19.

— (1994 b), « Le discours publicitaire, genre discursif », *Mscope*, 8, Versailles, CRDP, 34-44.
— (1995 a), « Rôles sociaux et rôles langagiers », in *Modèles de l'interaction verbale*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 79-96.
— (1995 b), « Une analyse sémiolinguistique du discours », *Langages*, 117, 96-111.
— (1995 c), « Le dialogue dans un modèle de discours », *Cahiers de linguistique française*, 17, Genève, université de Genève, 141-178.
— (1997 a), *Le Discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan-INA.
— (1997 b), « Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information », *Réseaux*, 81, Paris, CNET, 79-101.
— (1998 a), « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit », *Le Français aujourd'hui*, 123, Paris, 6-15.
— (1998 b), « La télévision peut-elle expliquer ? », in BOURDON P. et JOST F. (éds) : *Penser la télévision*, Paris, Nathan, 249-268.
— (1999), « Análise do discurso, controvérsias e perspectivas », in MARI H. *et al.* (éds) : *Fundamentos e dimensões da análise do discurso*, Belo Horizonte, Núcleo de Análise do discurso, Belo Orizonte, Carol Borges, 27-44.
— (2000 a), « Une problématique discursive de l'émotion. À propos des effets de pathémisation à la télévision », in PLANTIN C., DOURY M. et TRAVERSO V. (éds) : *Les Émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 125-155.
— (2000 b), « De la compétence sociale de communication aux compétences de discours », *Didactique des langues romanes : la développement des compétences chez l'apprenant*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot, 41-54.
— (2001), « De la competencia social de comunicación a las competencias discursivas », *Revista Latinoamericana de estudios del discurso*, vol. 1 (1), Caracas, 7-22.
CHARAUDEAU P. et GHIGLIONE R. (éds) (1999), *Paroles en images. Images de paroles. Trois talk-shows européens*, Paris, Didier Érudition.
CHARBONNEL N. (1991), *L'important, c'est d'être propre*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.
— (1993), « Lieux communs et métaphores : pour une théorie de leurs rapports », in PLANTIN C. (éd.). : *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, 144-151.
CHAROLLES M. (1988 a), « Les plans d'organisation textuelle : périodes, chaînes, portées et séquences », *Pratiques*, 57, 3-43.
— (1988 b), « Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelles depuis la fin des années 60 », *Modèles linguistiques*, X-2, Presses universitaires de Lille, 45-66.
— (1990), « L'anaphore associative. Problèmes de délimitation », *Verbum*, XIII, Presses universitaires de Nancy, 119-148.
— (1995), « Cohésion, cohérence et pertinence du discours », *Travaux de linguistique*, 29, 125-151.
CHAROLLES M. et COMBETTES B. (1999), « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours », *Langue française*, 121, 76-116.

CHARTIER R. (éd.) (1991), *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard.
— (1998), *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel.
CHASTAIN C. (1975), « Reference and context », in GUNDERSON K., *Language Mind and Knowledge*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
CHAURAND J. et MAZIÈRE F. (éds) (1990), *La Définition*, Paris, Larousse.
CICÉRON (1961), *De l'orateur*, III, Paris, Les Belles Lettres.
— (1990), *Divisions de l'art oratoire. Topiques*, texte établi et traduit par H. Bornecque, Paris, Les Belles Lettres (1re éd. 1924).
CLANCHY M.T. (1993), *From Memory to Written Record, England 1066-1307*, Oxford (UK) & Cambridge (USA), Blackwell (1re éd. 1979).
CLARK H.H. et CARLSON T.B. (1982), « Hearers and speech acts », *Language*, 58-2, 332-373.
CLYNE M. (1994), *Inter-Cultural Communication at Work*, Cambridge, Cambridge University Press.
COHEN J. (1966), *Structures du langage poétique*, Paris, Flammarion.
COLLECTIF SAINT-CLOUD (GEFFROY A., LAFON P., SEIDEL G. et TOURNIER M.) (1973), « Lexicometric analysis of co-occurrences », in *The Computer and Literary Studies*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 113-133.
— (GEFFROY A., LAFON P., TOURNIER M. *et al.*) (1975), *Des tracts en Mai 68. Mesures de vocabulaire et de contenu*, Paris, Presses de la FNSP (rééd. Paris, Champ Libre, 1978).
— (BERGOUNIOUX A., LAUNAY MICHEL F., MOURIAUX R., SUEUR J.-P., TOURNIER M.) (1982), *La Parole syndicale. Étude du vocabulaire confédéral des centrales ouvrières françaises (1971-1976)*, Paris, PUF.
— (HETZEL A.-M., LEFÈVRE J., MOURIAUX R. et TOURNIER M.) (1998), *Le Syndicalisme à mots découverts. Dictionnaire des fréquences (1971-1990)*, Paris, Syllepse.
COLLINOT A. et MAZIÈRE F. (1997), *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF.
COLTIER D. (1986), « Approches du texte explicatif », *Pratiques*, 51, 3-22.
COMBE D. (1991), *La Pensée et le style*, Paris, Éditions Universitaires.
COMBETTES B. (1978), « Thématisation et progression thématique dans les récits d'enfants », *Langue française*, 38, Larousse, 74-86.
— (1983), *Pour une grammaire textuelle, la progression thématique*, Paris-Gembloux, De Boeck-Duculot.
— (1992 a), *L'Organisation du texte*, université de Metz.
— (1992 b), « Questions de méthode et de contenu en linguistique du texte », *Études de linguistique appliquée*, 87, 107-116.
COMPAGNON A. (1979), *La Seconde Main ou le Travail de la citation*, Paris, Seuil.
CONDON S. et OGSTON D. (1966), « Sound film analysis of normal and pathological behavior patterns », *Journal of Nervous and Mental Disease*, 143, 338-347.
CONEIN B. (1978), *Langage politique et mode d'affrontement. Le jacobinisme et les massacres de Septembre*, thèse de 3e cycle en histoire, Paris, École des hautes études en sciences sociales.

— (1987), « Pourquoi dit-on bonjour ? (Goffman relu par Sacks) », in JOSEPH I. (éd.) : *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, 196-209.
CONEIN B., COURTINE J.-J., GADET F., MARANDIN J.-M. et PÊCHEUX M. (éds) (1981), *Matérialités discursives*, Lille, Presses universitaires de Lille.
COQUET J.-C. (1976), « Les modalités du discours », *Langages*, 43, 64-70.
CORBIN D. (1991), *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 tomes, Lille, Presses universitaires de Lille (1re éd. 1987).
CORBLIN F. (1985), *Anaphore et interprétation des segments nominaux*, thèse d'État, université de Paris VII.
— (1995), *Les Formes de reprise dans le discours*, Rennes, Presses de l'université de Rennes.
CORNISH F. (1986), *Anaphoric Relations in English and French*, London, Cromm Helm.
— (1988), « Anaphoric pronouns », *Journal of Semantics*, 5, 233-260.
— (1990), « Anaphore pragmatique, référence et modèles du discours », in KLEIBER G. et TYVAERT J. (éds) : *L'Anaphore et ses domaines*, Paris, Klincksieck.
CORNULIER B. de (1985), *Effets de sens*, Paris, Minuit.
COSNIER J. (1987), « L'éthologie du dialogue », in COSNIER J. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds), 291-317.
— (1988), « Grands tours et petits tours », in COSNIER J., GELAS N. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds), 175-184.
— (1989), « Les tours et le copilotage dans les interactions conversationnelles », in JOSEPH I. *et al.* (éds) : *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, 233-244.
— (1992), « Synchronisation et copilotage de l'interaction conversationnelle », *Protée*, 20-2, 33-39.
— (1994), *Psychologie des émotions et des sentiments*, Paris, Retz / Nathan.
COSNIER J. et BROSSARD A. (1984), *La Communication non-verbale*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé.
COSNIER J., GELAS N. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds) (1988), *Échanges sur la conversation*, Paris, Éditions du CNRS.
COSNIER J. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds) (1987), *Décrire la conversation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
COSNIER J. et VAYSSE J. (1992), « La fonction référentielle de la kinésique », *Protée*, 20-2, 40-50.
COSSUTTA F. (1989), *Éléments pour la lecture des textes philosophiques*, Paris, Bordas.
— (1995), « Pour une analyse du discours philosophique », *Langages*, 119, 12-39.
— (éd.) (1996), *Descartes et l'argumentation philosophique*, Paris, PUF.
— (1998), « Les genres en philosophie », in MATTÉI J.-F. (éd.) : *Le Discours philosophique*, Paris, PUF, 1512-1532.
— (2000), « Typologie des phénomènes polémiques dans le discours philosophique », in ALI BOUACHA A. et COSSUTTA F. (éds) : *La Polémique en philosophie*, Éditions universitaires de Dijon, 167-206.

COTTEREAU A., DAVIET J.-P. et THÉVENOT L. (1989), « Les imprimés d'entreprises à la Bibliothèque nationale : une mine à découvrir pour la recherche scientifique », Préface à MOISSET C., *Industrie textile, industrie mécanique : inventaire d'un fond d'imprimés d'entreprises*, Paris, Bibliothèque nationale.
COTTERET J.-M. et MOREAU R. (1969), *Le Vocabulaire du général de Gaulle*, Paris, Armand Colin.
COULMAS F. (éd.) (1981), *Conversational Routine*, La Haye, Mouton.
COULON A. (1987), *L'Ethnométhodologie*, Paris, PUF.
COULTHARD M. (éd.) (1992), *Advances in Spoken Discourse Analysis*, London-New York, Routledge.
COULTHARD M. et BRAZIL D. (1992), « Exchange structure », in COULTHARD M. (éd.), 50-79.
COUPER-KÜHLEN E. (1986), *An Introduction to English Prosody*, London, Edward Arnold / Tübingen, Niemeyer.
— (1993), *English Speech Rhythm. Form and Function in Everyday Verbal Interaction*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins.
COUPER-KÜHLEN E. et SELTING M. (éds) (1996 a), *Prosody in Conversation. Interactional Studies*, Cambridge, Cambridge University Press.
— (1996 b), « Towards an interactional perspective on prosody and a prosodic perspective on interaction », in COUPER-KÜHLEN E. et SELTING M. (éds), 11-57.
COUPLAND N., GILES H. et WIEMANN J.M. (éds) (1991), *Miscommunication and Problematic Talk*, Newbury Park, Sage.
COURDESSES L. (1971), « Blum et Thorez en mai 1936 », *Langue française*, 9, 22-33.
COURTINE J.-J. (1981), « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. À propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, 62, 9-127.
COURTINE J.-J. et MARANDIN J.-M. (1981), « Quel objet pour l'analyse du discours ? », in CONEIN B. *et al.* (éds) : *Matérialités discursives*, Lille, Presses universitaires de Lille, 21-33.
CRESSOT M. (1947), *Le Style et ses techniques. Précis d'analyse stylistique*, Paris, PUF.
CREVIER M. (1767), *Rhétorique française*, Paris, Saillant & Desaint.
CRISTIN A.-M. (1995), *L'Image écrite ou la Déraison graphique*, Paris, Flammarion.
CRITIQUE (1986), 471-472, « Michel Foucault : du monde entier », Paris, Minuit.
CROLL A. (1991), « La dynamique des échanges. Les modes de participation », in CHARAUDEAU P. (éd.) : *La Télévision. Les débats culturels. « Apostrophes »*, Paris, Didier Érudition, 67-92.
CRUSE A. (1986), *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
— (1996), « La signification des noms propres de pays en anglais », in REMI-GIRAUD S. et RÉTAT P. (éds), 93-102.
CRUTTENDEN A. (1986), *Intonation*, Cambridge, Cambridge University Press.
CRYSTAL D. (1969), *Prosodic System and Intonation in English*, Cambridge, Cambridge University Press.
— (1971), « Prosodic and paralinguistic correlate of social categories », in ARDENER E. (éd.) : *Social Anthropology and Language*, London, Tavistock, 185-206.

— (1980), « The analysis of nuclear tones », in WAUGH L.R. et VAN SCHOONEVELD C.H. (éds) : *The Melody of Language*, Baltimore, University Park Press, 55-71.
CULIOLI A. (1968), « La formalisation en linguistique », *Cahiers pour l'analyse*, 9, 106-117 (repris dans CULIOLI 1999 a, 17-30).
— (1973), « Sur quelques contradictions en linguistique », *Communications*, 20, 83-91.
— (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, Paris, Ophrys.
— (1999 a), *Pour une linguistique de l'énonciation. Formalisation et opérations de repérage*, Paris, Ophrys.
— (1999 b), *Pour une linguistique de l'énonciation. Domaine notionnel*, Paris, Ophrys.
CURTIUS E.R. (1956), *La Littérature européenne et le Moyen Âge latin*, trad. fr., Paris, PUF (1re éd. 1948, *Europaïsche Literatur und lateinisches Mittelalter*).
CUSIN-BERCHE F. (1997), « À la recherche de quelques caractéristiques linguistiques des textes spécialisés et de la rédaction technique », *Le Langage et l'homme*, Leuven, De Boeck, XXXII, 4, 21-55.
— (1998), *Le Management par les mots. Étude sociolinguistique de la néologie*, Paris, L'Harmattan.
— (éd.) (2000), « Rencontres discursives entre sciences et politique dans les médias », *Les Carnets du CEDISCOR*, 6, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
CUTLER A. et PEARSON M. (1986), « On the analysis of turn-taking cues », in JOHN-LEWIS C. (éd.) : *Intonation in Discourse*, London, Croom Helm, 139-155.
DABÈNE L. *et al.* (1990), *Variations et rituels en classe de langue*, Paris, Hatier.
DAMOURETTE J. (1939), *Traité moderne de ponctuation*, Paris, Larousse.
DAMOURETTE J. et PICHON E. (1950), *Essai de grammaire française. Des mots à la pensée*, Paris, D'Artrey.
DANES F. (éd.) (1974), *Papers on Functional Sentence Perspective*, La Haye, Mouton.
DANLOS L. (1981), « La morphosyntaxe des expressions figées », *Langages*, 63, 53-74.
— (éd.) (1988), « Les expressions figées », *Langages*, 90.
DANON-BOILEAU L. (1982), *Produire le fictif*, Paris, Klincksieck.
— (1995), *Du texte littéraire à l'acte de fiction*, Paris, Ophrys.
DANTO A.C. (1973), *Analytical Philosophy of Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
DARRAULT I. (1976), Présentation de « Modalités. Logique, linguistique, sémiotique », *Langages*, 43, 3-9.
DASCAL M. (1998), « La controverse en philosophie », in MATTÉI J.-F. (éd.) : *Le Discours philosophique*, Paris, PUF, 1583-1604.
— (1999), « Introduction : some questions about misunderstanding », *Journal of Pragmatics*, 31/6, 753-762.
DAUSENDSCHÖN-GAY U. (1988), « Particularités des réparations en situation de contact », in COSNIER J., GELAS N. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds), 269-285.
DAVOINE J.-P. (1980), « ... Des connecteurs phatiques, *Tu penses. – Penses-tu ! – Remarque. – Écoute...* », in *Le Discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 83-107.

DEBRAY R. (1991), *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard.
— (1992), *Vie et mort de l'image. Une histoire du regard en Occident*, Paris, Gallimard.
— (1994), *Manifestes médiologiques*, Paris, Gallimard.
DECETY J. *et al.* (1998), Article « Information », in *Vocabulaire des sciences cognitives*, Paris, PUF.
DEJOURS C. (1998), « Analyse psychodynamique des situations de travail et sociologie du langage », in KERGOAT J. *et al.* (éds) : *Paroles au travail*, Paris, L'Harmattan.
DELATTRE P. (1966), « Les dix intonations de base du français », *French Review*, 40-1, 1-14.
DELEPLACE M. (2001), *Le Concept d'anarchie de Mably à Proudhon (1750-1850)*, Lyon, ENS Éditions.
DELEUZE G. (1986), *Foucault*, Paris, Minuit.
DELOMIER D. et MOREL M.-A. (1986), « Caractéristiques intonatives et syntaxiques des incises », *DRLAV*, 34-35, 141-160.
DEMONET M. *et al.* (1978), *Des tracts en mai 1968*, Paris, Champ Libre (1re éd. 1975, Paris, Armand Colin).
DEMORGON J. et LIPIANSKY E.-D. (1999), *Guide de l'interculturel en formation*, Paris, Retz.
DERRIDA J. (1967), *De la grammatologie*, Paris, Minuit.
— (1972), *La Dissémination*, Paris, Seuil.
DÉSIRAT C. et HORDÉ T. (éds) (1977), « Formation des discours pédagogiques », *Langages*, 45.
DEVELOTTE C. (1996), « Les interactions discursives en jeu dans un système éducatif », in MOIRAND S. (éd.) : *Le Français dans le monde*, numéro spécial, « Le discours : enjeux et perspectives », Paris, Hachette, 142-149.
DI CRISTO A. (2000), « Interpréter la prosodie », in BADIN P. et BAILLY G. (éds) : *Actes des XXIIIe Journées d'étude sur la parole*, Grenoble, Institut de la communication parlée, 13-29.
DOMENACH J.-M. (1950), *La Propagande politique*, Paris, PUF.
DONALDSON S.K. (1979), « One kind of speech act : how do you know we're conversing ? », *Semiotica*, 28-3/4, 259-299.
DOUAY-SOUBLIN F. (1999), « La rhétorique en France au XIXe siècle à travers ses pratiques et ses institutions : restauration, renaissance, remise en cause », in FUMAROLI M. (éd.), 1071-1214.
DOURY M. (1997), *Le Débat immobile. L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*, Paris, Kimé.
DRESSLER W.U. (éd.) (1977), *Current Trends in Textlinguistics*, Berlin-New York, Walter de Gruyter.
— (1978), *Textlinguistik*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
DREYFUS H. et RABINOW P. (1984), *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard.
DUBOIS D. et RESCHE-RIGON P. (1993), « Prototypes ou stéréotypes : productivité et figement d'un concept », in PLANTIN C. (éd.), *Lieux communs. Topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, 372-389.

DUBOIS Jacques (1973), *L'Assommoir d'É. Zola : société, discours, idéologie*, Paris, Larousse.
DUBOIS Jean (1962), *Le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Larousse.
— (1969), « Énoncé et énonciation », *Langages*, 13, 100-110.
— *et al.* (1994), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
DUBOIS J. et SUMPF J. (1970), « Un modèle d'enseignement du français : analyse linguistique des rapports d'agrégation et du CAPES », *Langue française*, 5, 27-44.
DUCHET C. (1971), « Pour une sociocritique, ou variations sur un incipit », *Littérature*, 1, Larousse, 5-14.
DUCROT O. (1966), « Le roi de France est sage », *Études de linguistique appliquée*, 4, 39-47.
— (1972 a), *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
— (1972 b), « De Saussure à la philosophie du langage », préface à *Les Actes de langage* de J.R. SEARLE, Paris, Hermann.
— (1973), « Les échelles argumentatives », in *La Preuve et le dire*, Tours, Mame, 225-285 (reparu en 1980 : *Les Échelles argumentatives*, Paris, Minuit).
— *et al.* (1980), *Les Mots du discours*, Paris, Minuit.
— (1982), « Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter », Genève, *Cahiers de linguistique française*, 4, 143-163.
— (1983), « Opérateurs argumentatifs et visée argumentative », Genève, *Cahiers de linguistique française*, 5, 7-36.
— (1984), *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit.
— (1988), *Polifonia y argumentacion*, Cali, Universidad del Valle [citations traduites par C. Plantin].
— (1998), « Sémantique linguistique et analyse des textes », Campinas (Brésil), *Cadernos de Estudos linguisticos*, 35, 19-36.
DUCROT O. et SCHAEFFER J.-M. (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
DUMARSAIS (1988), *Des tropes ou des différents sens*, présentation, notes et traduction de F. Douay-Soublin, Paris, Flammarion (1re éd. 1730).
DUNCAN S. et FISKE P.W. (1977), *Face to Face Interaction Research*, Hillsdale (New Jersey), Erlbaum.
D'UNRUG M.-C. (1974), *L'Analyse de contenu*, Paris, Éditions Universitaires.
DUPRIEZ B. (1980), *Gradus, les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, UGE.
DURAND J. (1970), « Rhétorique et image publicitaire », *Communications*, 15, 70-95.
DURANTI A. et GOODWIN C. (éds) (1992), *Rethinking Context*, Cambridge, Cambridge University Press.
DURKHEIM É. (1967), « Représentations individuelles et représentations collectives », in *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF (1re éd. 1898, in *Revue de métaphysique et de morale*).

EBEL M. (1981), « L'explication : acte de langage et légitimité du discours », *Revue européenne des sciences sociales et Cahiers Vilfredo Pareto*, t. XIX, 56, 15-36.

EBEL M. et FIALA P. (1983), *Sous le consensus, la xénophobie*, Lausanne, Institut de science politique.

ECO U. (1965), *L'Œuvre ouverte*, trad. fr., Paris, Seuil.

— (1985 a), *Lector in fabula*, trad. fr., Paris, Grasset (1re éd. 1979, Milan, Bompiani).

— (1985 b), *Apostille au « Nom de la rose »*, Paris, Grasset (1re éd. 1983).

EDWARD S. et POTTER J. (1992), *Discursive Psychology*, London, Sage.

EGGS E. (1994), *Grammaire du discours argumentatif*, Paris, Kimé.

— (1999), « Éthos aristotélicien, conviction et pragmatique moderne », in AMOSSY R. (éd.) : *Images de soi dans le discours. La construction de l'éthos*, Genève, Delachaux & Niestlé, 31-59.

EHLICH K. (1982), « Anaphora and deixis : same, similar or different ? », in JARVELLA R. et KLEIN W. (éds) : *Speech, Place and Action*, Chichester, John Wiley & Sons, 315-338.

— (1989), « Zur Genese von Textformen, Prolegomena zu einer pragmatischen Textypologie », in ANTOS G. et KRINGS H.P. (éds) : *Textproduktion*, Tübingen, Max Niemeyer, 84-99.

EHLICH K. et REHBEIN J. (1972), « Zur Konstitution pragmatischer Einheiten in einer Institution : Das Speiserestaurant », in WUNDERLICH D. (éd.) : *Linguistische Pragmatik*, Frankfurt am Main, Athenaüm, 209-254.

EHLICH K. et WAGNER J. (1995), *The Discourse of Business Negociation*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter.

EKMAN P. (éd.) (1973), *Darwin and Facial Expression : A Century of Research in Review*, New York, Academic Press.

EKMAN P. et FRIESEN W.V. (1967), « The repertoire of non verbal behavior », *Semiotica*, 1, 49-98.

— (1982), *Manual for the Facial Action Code*, Palo Alto, Consulting Psychologists Press.

ELUERD R. (2000), *La Lexicologie*, Paris, PUF.

ÉQUIPE « 18e-RÉVOLUTION» (ARNOLD N., DOUGNAC F., GEFFROY A., GUILHAUMOU J., MONNIER R. et PIGUET M.-F.) (1995), *Langages de la Révolution (1770-1815)*, Paris, Klincksieck.

— (1985-1999), *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, 6 fascicules parus, collection « Saint-Cloud », Paris, Klincksieck.

ERICKSON F. et SCHÜLTZ J. (1982), *The Counselor as Gatekeeper. Social Interaction in Interview*, London / New York, Academic Press.

ESPERET E. (1990), « Apprendre à produire du langage : construction des représentations et processus cognitifs », in GAONAC'H D. (éd.) : « Acquisition et utilisation d'une langue étrangère. L'approche cognitive », *Le Français dans le monde*, numéro spécial, Paris, Hachette, 8-15.

FABRE D. (éd.) (1997), *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Mission du

patrimoine ethnologique, coll. « Ethnologie de la France », cahier 11, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

FAIRCLOUGH N. (1988), « Discourse representation in media discourse », *Sociolinguistics*, 17, 125-139.

FASOLD R. (1990), *Sociolinguistics of Language*, Oxford, Basil Blackwell.

FAUCONNIER G. (1974), *La Coréférence : syntaxe ou sémantique ?*, Paris, Seuil.

FAYE J.-P. (1972), *Langages totalitaires*, Paris, Hermann.

— (1982), *Dictionnaire politique portatif en cinq mots*, Paris, Gallimard.

FEBVRE L. (1953), *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin.

FENOGLIO I. (1997), « La notion d'évènement énonciatif : le lapsus comme une donnée d'articulation entre discours et parole », *Langage et société*, 80, 39-71.

FERGUSON C. (1959), « Diglossia », *Word* 15, 325-340 (repris dans *Language Structure and Language Use*, Stanford, Stanford University Press, 1971).

— (1982), « Simplified registers and linguistic theory », in OBLER L. et MENN L. (éds) : *Exceptional Language and Linguistics*, New York, Academic Press, 49-66.

FERNALD A., TAESCHNER T., DUNN J., PAPOUSEK M., BOYSSON-BARDIES B. et FUKUI I. (1989), « A cross-language study of prosodic modifications in mother's and father's speech to preverbal infants », *Journal of Child Language*, 16, 477-501.

FERNANDEZ M.-J. (1994), *Les Particules énonciatives dans la construction du discours*, Paris, PUF.

FIALA P. (1987), « Pour une approche discursive de la phraséologie », *Langage et société*, 42, 27-44.

FIALA P. et HABERT B. (1989), « La langue de bois en éclat : les défigements dans les titres de presse quotidienne française », *Mots*, 21, 83-98.

FIALA P., HABERT B., LAFON P. et PINEIRA C. (1987), « Des mots aux syntagmes : figements et variations dans la résolution générale du congrès de la CGT de 1987 », *Mots*, 14, 47-87.

FILLIETAZ L. (1996), « Vers une approche interactionniste de la dimension référentielle du discours », *Cahiers de linguistique française*, 18, université de Genève, 33-64.

FILLMORE Ch.J. (1968), « The case for Case », in BACH E. et HARMS R.T. (éds) : *Universals in Linguistic Theory*, New York, Holt, Rinehart & Winston.

— (1975), « Quelques problèmes posés à la grammaire casuelle », *Langages*, 38, 65-80.

FIRBAS J. (1964), « On defining the theme in functional sentence analysis », *Travaux linguistiques de Prague*, I, 267-280.

FIRTH A. (éd.) (1995), *The Discourse of Negotiation. Studies of Language in the Workplace*, Oxford, Pergamon.

FISHMAN J.A. (1971), *Sociolinguistique*, Bruxelles-Paris, Labor-Nathan (trad. fr. de *Sociolinguistics : A Brief Introduction*, 1970).

FLAHAULT F. (1978), *La Parole intermédiaire*, Paris, Seuil.

— (1979), « Le fonctionnement de la parole », *Communications*, 30, 73-79.

FLAUBERT G. (1997), *Le Dictionnaire des idées reçues*, Paris, Le Livre de Poche.

FODOR J.A. (1983), *The Modularity of Mind*, Cambridge, MIT Press (trad. fr. : *La Modularité de l'esprit. Essai sur la psychologie des facultés*, Paris, Minuit, 1986).

FÓNAGY I. (1980), « Structure sémantique des signes de ponctuation », *Bulletin de la Société linguistique de Paris*, 75-1, 95-129.

— (1983), *La Vive Voix. Essais de psycho-phonétique*, Paris, Payot.

— (1988), « Structure sémantique des guillemets », *Traverses*, 43, 90-101.

FÓNAGY I. et FÓNAGY J. (1983), « L'intonation et l'organisation du discours », *Bulletin de la Société linguistique de Paris*, LXXVIII-1, 161-209.

FONTANIER P. (1968), *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion (1re éd. 1821-1827).

FONTANILLE J. (1989), *Les Espaces subjectifs. Introduction à la sémiotique de l'observateur*, Paris, Hachette.

— (1995), *Sémiotique du visible. Des mondes de lumière*, Paris, PUF.

FOUCAULT M. (1962), *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon.

— (1963), *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF.

— (1966), *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard.

— (1969 a), « Qu'est-ce qu'un auteur ? », *Bulletin de la Société française de philosophie*, séance du 22 février 1969, t. LXIV, 73-104.

— (1969 b), *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.

— (1971), *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard.

— (1994), *Dits et écrits : I (1954-1969)* et *II (1970-1975)*, Paris, Gallimard.

FRADIN B. et MARANDIN J.-M. (1979), « Autour de la définition : de la lexicographie à la sémantique », *Langue française*, 43, 60-80.

FRAENKEL B. (1992), *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard.

— (1993), « Pratiques d'écriture en milieu hospitalier : le partage de l'énonciation dans les écrits de travail », *Cahiers Langage et travail*, 5, Paris, CRG-École polytechnique, 65-83.

— (1994), « Le style abrégé des écrits de travail », *Cahiers du français contemporain*, 1, Paris, Credif-Didier Érudition, 177-194.

— (1997), « Répondre à tous. Une enquête sur le service du courrier présidentiel », in FABRE D. (éd.), *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 243-273.

FRAENKEL B. et MOATTY F. (2000), « La mesure de la littératie au travail », in *L'Illettrisme et le monde du travail*, Paris, La Documentation française, 15-23.

FRANÇOIS J. et DENHIÈRE G. (éds) (1990), « Cognition et langage », *Langages*, 100.

FRANKEN A. (1967), « Value and valuation », in EDWARDS P. (éd.), *The Encyclopedia of Philosophy*, New York, MacMillan.

FRASER B. (1980), « Conversational mitigation », *Journal of Pragmatics*, 4, 341-350.

FRASER T. et JOLY A. (1979), « Le système de la *déixis*. Esquisse d'une théorie d'expression en anglais », *Modèles linguistiques*, 1 (2), 97-157.

— (1980), « Le système de la *déixis*. Endophore et cohésion discursive en anglais », *Modèles linguistiques*, 2 (II), 22-51.
FROMILHAGUE C. (1995), *Les Figures de style*, Paris, Nathan.
FUCHS C. (1982), *La Paraphrase*, Paris, PUF.
— (1990), *Paraphrase et énonciation*, Paris, Ophrys.
FUMAROLI M. (1994), *L'Âge de l'éloquence*, Paris, Albin Michel (1re éd. 1980, Genève, Droz).
— (éd.) (1999), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, 1450-1950*, Paris, PUF.
FURET F. et OZOUF M. (1977), *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, 2 vol., Paris, Minuit.
GADET F. (1981), « Tricher la langue », in CONEIN B. *et al.* (éds) : *Matérialités discursives*, Lille, Presses universitaires de Lille, 117-126.
GADET F. et HAK T. (éds) (1990), *Por uma análise automática do discurso. Uma introdução à obra de Michel Pêcheux*, Campinas (Brésil), Unicamp.
GADET F., LÉON J. et PÊCHEUX M. (1984), « Remarques sur la stabilité d'une construction linguistique : la complétive », *LINX*, 10, 23-50.
GALATI D. et SINI B. (2000), « Les structures sémantiques du lexique français des émotions », in PLANTIN C., DOURY M. et TRAVERSO V. (éds), 75-88.
GALATOLO R. et MIZZAU M. (1998), « Conflit conversationnel et malentendu : quelques relations possibles », *La Linguistique*, 34/1, 151-164.
GALATOLO R. (1999), « Il malinteso conversazionale : definizione e tipologia », in GALATOLO R. et PALLOTTI G. (éds) : *La conversazione. Un'introduzione allo studio dell'interazione verbale*, Milano, Raffaello Cortina Editore, 227-265.
GALISSON R. et COSTE D. (1976), *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette.
GALLIE W.B. (1968), *Philosophy and the Historical Understanding*, New York, Schocken Books.
GARDIES A. (1999), *Décrire à l'écran*, Paris, Méridiens-Klincksieck / Québec, Nota Bene.
GARDIES J.-L. (1990), « Modalité », in *Les Notions philosophiques*, II, Paris, PUF.
GARDIN B. (1976), « Discours patronal et discours syndical », *Langages* 41, 13-46.
— (1988), « Le dire difficile et le devoir dire », *DRLAV*, 39, 1-20.
— (1989), « "Machine à dessiner" ou "machine à écrire" ? La production collective d'une formulation », in « Parole(s) ouvrière(s) », *Langages*, 93, 84-98.
GARDINER A.H. (1989), *Langage et acte de langage. Aux sources de la pragmatique*, Presses universitaires de Lille (1re éd. 1932, *The Theory of Speech and Language*, Oxford, Clarendon Press).
GARFINKEL H. (1967), *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice Hall.
GAUDIN F. (1993), *Pour une socioterminologie : des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Rouen, Presses de l'université de Rouen.
GAULMYN M.-M. de (1987 a), « Reformulation et planification métadiscursive »,

in COSNIER J. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds) : *Décrire la conversation*, Presses universitaires de Lyon, 167-199.
— (1987 b), « Les régulateurs verbaux : le contrôle des récepteurs », in COSNIER J. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds), 203-223.
GENETTE G. (1968), « La rhétorique des figures », Introduction à FONTANIER P. (1968), 5-17.
— (1972), *Figures III*, Paris, Seuil.
— (1979), *Introduction à l'architexte*, Paris, Seuil.
— (1982), *Palimpsestes*, Paris, Seuil.
— (1983), *Nouveau discours du récit*, Paris, Seuil.
— (1987), *Seuils*, Paris, Seuil.
— (1991), *Fiction et diction*, Paris, Seuil.
GENOT G. (1984), *Grammaire et récit. Essai de linguistique textuelle*, université de Paris X-Nanterre, Document du CRLLI, 32.
GEORGET P. et CHABROL C. (2000), « Traitement langagier des accroches et publicités argumentées », in « Contrats de communication : stratégies et enjeux », *Revue internationale de psychologie sociale*, 4, 17-49.
GERVAIS B. (1990), *Récits et actions*, Québec, Le Préambule.
GHIGLIONE R. (1984), « Situations potentiellement communicatives et contrats de communication effectifs », *Verbum*, Presses universitaires de Nancy, t. VII, 2-3, 185-208.
— (1986), *L'Homme communiquant*, Paris, Armand Colin.
— (1992), « La réception des messages. Approches psychosociologiques », *Hermès*, 11/12, 247-264.
GHIGLIONE R. et BLANCHET A. (1991), *Analyse de contenu et contenus d'analyses*, Paris, Dunod.
GHIGLIONE R. et CHARAUDEAU P. (éds) (1999), *Paroles en images. Images de paroles. Trois talk-shows européens*, Paris, Didier Érudition.
GHIGLIONE R., LANDRÉ A., BROMBERG M. et MOLETTE P. (1998), *L'Analyse automatique des contenus*, Paris, Dunod.
GHIGLIONE R. et MATALON B. (1978), *Les Enquêtes sociologiques*, Paris, Armand Colin.
GHIGLIONE R. et TROGNON A. (1993), *Où va la pragmatique ? De la pragmatique à la psychologie sociale*, Paris, PUF.
GIRANDOLA F. (2000), « Peur et persuasion, présentations des recherches (1953-1998) et nouvelle lecture », *L'Année psychologique*, 100, 333-376.
GLADY M. (1996), *Communication d'entreprise et identité d'acteurs. Pour une théorie discursive des représentations sociales*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, université de Provence.
GOFFMAN E. (1964), « The neglected situation », in GUMPERZ J.J. et HYMES D. (éds) : « The ethnography of communication », *American Anthropologist*, 66, 6, II, 133-7 (trad. fr. in Y. WINKIN éd. : *Les Moments et leurs hommes*, Paris, Seuil / Minuit, 143-149).
— (1973), *La Mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1 : *La Présentation de soi*

(trad. fr., 1re éd. 1959, *The Presentation of Self in Everyday Life*) ; t. 2 : *Les Relations en public* (trad. fr., 1re éd. 1971, *Relations in Public*), Paris, Minuit.
— (1974), *Les Rites d'interaction*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1967, *Interaction Ritual*).
— (1987), *Façons de parler*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1981, *Forms of Talk*).
— (1988), « L'ordre de l'interaction », in Y. WINKIN (éd.) : *Les Moments et leurs hommes*, Paris, Seuil / Minuit, 186-230.
— (1991), *Les Cadres de l'expérience*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1974, *Frame Analysis*).
GOLDMAN N. (1989), *El discurso como objeto de la historia*, Buenos Aires, Hachette.
GOLDMAN S. (1953), *Information Theory*, New York, Prentice-Hall.
GOLOPENTJA S. (1988), « Interaction et histoire conversationnelle », in COSNIER J., GELAS N. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds), 69-81.
GOODWIN C. (1981), *Conversational Organization*, New York, Academic Press.
GOODY J. (éd.) (1968), *Literacy in Traditional Societies*, Cambridge.
— (1979), *La Raison graphique*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1977, *The Domestication of the Savage Mind*, Cambridge, Cambridge University Press).
GORDON D. et LAKOFF G. (1973), « Postulats de conversation », *Langages*, 30, 32-55.
GOUDAILLER J.-P. (1997), *Comment tu tchaches ?*, Paris, Maisonneuve & Larose.
GOUGENHEIM G. (1970), *Études de grammaire et de vocabulaire français*, Paris, Picard.
GRAMSCI A. (1959), *Œuvres choisies*, Paris, Éditions sociales.
GREENWALD A.G. (1968), « Cognitive learning, cognitive response to persuasion, and attitude change », in GREENWALD A.G. et BROCK T.C. (éds) : *Psychological Foundations of Attitudes*, San Diego, Academic Press, 147-170.
GREIMAS A.-J. (1966), *Sémantique structurale*, Paris, Larousse.
— (1970), *Du sens*, Paris, Seuil.
— (1983), *Du sens II. Essais sémiotiques*, Paris, Seuil.
GREIMAS A.-J. et COURTÉS J. (1979), *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette.
GRÉSILLON A. et MAINGUENEAU D. (1984), « Polyphonie, proverbe et détournement », *Langages*, 73, 112-125.
GRICE H.P. (1957), « Meaning », *The Philosophical Review*, 66, 377-388.
— (1979), « Logique et conversation », trad. fr., *Communications*, 30, 57-72 (1re éd. « Logic and conversation », in COLE P. et MORGAN J.-L. (éds) : *Syntax and Semantics*, vol. III, *Speech Acts*, 1975, New York, Academic Press, 41-58).
GRIMSHAW A. (1980), « Mishearings, misunderstandings, and other nonsuccesses in talk : a plea for the redress of speaker-oriented bias », *Sociological Inquiry*, 50, 31-74.
GRIZE J.-B. (1978), « Schématisation, représentations et images », in *Stratégies discursives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 45-52.
— (1981), « Logique naturelle et explication », *Revue européenne des sciences sociales et Cahiers Vilfredo Pareto*, 56, t. XIX, 7-14.

— (1982), *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz.
— (1990), *Logique et langage*, Paris-Gap, Ophrys.
— (1996), *Logique naturelle et communications*, Paris, PUF.
GROSJEAN M. (1993), « Polyphonies et "positions" de la sage-femme dans la conduite de l'accouchement », in COSNIER J., GROSJEAN M. et LACOSTE M. (éds) : *Soins et communication. Une approche interactionniste des relations de soins*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 121-158.
— (1995), « Contextualisations vocales en situation de travail », *Connexions* 65.
GROSJEAN M. (1999), *Communication et intelligence collective. Le travail à l'hôpital*, Paris, PUF.
GROSS E.-U. (1976), *Text und Kommunikation*, Stuttgart, Kolhammer.
GROSS G. (1988), « Degré de figement des noms composés », *Langages*, 90, 57-72.
— (1996), *Les Expressions figées en français*, Paris, Ophrys.
GROSS M. (1968), *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
— (1975), *Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives*, Paris, Hermann.
— (1988), « Les limites de la phrase figée », *Langages*, 90, 7-22.
— (1995), « Une grammaire locale de l'expression des sentiments », *Langue française*, 105, 70-87.
GROSS M. et SENELLART J. (1998), « Nouvelles bases statistiques pour les mots du français », in *Actes des IV^es Journées internationales d'analyse des données textuelles*, Nice, 19-21 février, 335-348.
GROUPE μ (1970), *Rhétorique générale*, Paris, Larousse.
— (1974), « Lecture du poème et isotopies multiples », *Le Français moderne*, 3, 217-236.
— (1977), *Rhétorique de la poésie*, Bruxelles, Complexe.
GRUNIG B.-N. (1995), « Une conception dynamique du contexte », *La Linguistique*, 31-2, 5-13.
— (1999), « Anticipation et compréhension », in CORTÈS C. et ROUSSEAU A. (éds) : *Catégories et connexions*, Lille, Presses du Septentrion, 361-369.
GUESPIN L. (1971), « Problématique des travaux sur le discours politique », *Langages*, 23, 3-24.
— (1976), « Les embrayeurs en discours », *Langages*, 41, 47-77.
GUILBAUD G.-T. (1985), *Leçons d'à peu près*, Paris, Christian Bourgois.
GUILBERT L. (1965), *La Formation du vocabulaire de l'aviation*, Paris, Larousse.
GUILHAUMOU J. (1981), « La formation d'un mot d'ordre : "Plaçons la terreur à l'ordre du jour" (l'été 1793) », *Bulletin du Centre d'analyse du discours*, 5, 149-196.
— (1984), « Subsistances et discours publics sous l'Ancien Régime (1709-1785) », *Mots*, 9, 57-87.
— (1986 a), « La mort de Marat (13-16 juillet 1793) », in BONNET J.-C. (éd.), *La Mort de Marat*, Paris, Flammarion, 39-81.
— (1986 b), « L'historien du discours et la lexicométrie. Étude d'une série chro-

nologique : *Le Père Duchesne* d'Hébert (juillet 1793 - mars 1794) », *Histoire et mesure*, vol. 1, 3/4, 27-46.
— (1988), « Énoncés et récits sur la mort de Marat », *Lexique*, 5, 229-252.
— (1989), *La Langue politique et la Révolution française*, Paris, Méridiens / Klincksieck.
— (1992), *Marseille républicaine (1791-1793)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
— (1993), « À propos de l'analyse de discours : les historiens et le "tournant linguistique" », *Langage et société*, 65, 5-38.
— (1996), « Vers une histoire des évènements linguistiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'historien et le linguiste », *Histoire / Épistémologie / Langage*, 1996-2, 103-126.
— (1998 a), *La Parole des sans. Les mouvements actuels à l'épreuve de la Révolution française*, Fontenay, ENS Éditions (www.ens-lsh.fr./bibli/guilhaumou/).
— (1998 b), *L'Avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
— (1998 c), « Le tout de la nation. Portée et limites du discours d'Assemblée, 1989-1990 », in Branca-Rosoff S. (éd.).
— (2000 a), « Subsistances (pain, bleds, grains) », in Reichardt R. *et al.* (éds) : *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich, 1680-1820, op. cit.*, Heft 19-20, München, R. Oldenbourg Verlag, 141-202.
— (2000 b), « De l'histoire des concepts à l'histoire linguistique des usages conceptuels », *Genèses*, 38, 105-118.
— (2001), « La connexion empirique entre la réalité et le discours. Sieyès et l'ordre de la langue », *marges-linguistiques.com*, e-revue, 1.
Guilhaumou J. et Maldidier D. (1979), « Courte critique pour une longue histoire », *Dialectique*, 26, repris dans Guilhaumou J., Maldidier D. et Robin R. (1994), 75-90.
— (1986 a), « Effets de l'archive : l'analyse de discours du côté de l'histoire », *Langages*, 81, 43-57.
— (1986 b), « L'apport de l'analyse de discours à la saisie historique de l'évènement : la journée révolutionnaire du 4 septembre 1793 », in Joutard P. et Vovelle M. (éds) : *L'Évènement*, Marseille, Lafitte, 171-181.
— (1990), « De nouveaux gestes de lecture ou le point de vue de l'analyse du discours sur le sens », in Normand C. (éd.) : *La Quadrature du sens*, Paris, PUF, repris dans Guilhaumou J., Maldidier D. et Robin R. (1994), 193-202.
Guilhaumou J., Maldidier D., Prost A. et Robin R. (1974), *Langage et idéologies. Le discours comme objet de l'histoire*, Paris, Les Éditions Ouvrières.
Guilhaumou J., Maldidier D. et Robin R. (1994), *Discours et archive. Expérimentations en analyse de discours*, Liège, Mardaga.
Guillaume G. (1969), *Langage et science du langage*, Paris-Québec, Nizet-Presses de l'université de Laval (1re éd. 1964).
— (1971-1992), *Leçons de linguistique*, Valin R. et Joly A. (éds), Québec, Presses de l'université Laval / Lille, Le Septentrion.

— (1973), *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*, VALIN R. (éd.), Québec, Presses de l'université Laval / Paris, Klincksieck.
— (1985), *Leçons de linguistique, 1945-1946, Série C*, VALIN R. et JOLY A. (éds), Québec, Presses de l'université Laval / Lille, Le Septentrion.
GUIMELLI C. (1999), *La Pensée sociale*, Paris, PUF.
GUIRAUD P. (1953), *Les Caractères statistiques du vocabulaire*, Paris, PUF. — (1960), *Problèmes et méthodes de la statistique linguistique*, Dordrecht, Reidel / Paris, PUF.
— (1963), *L'Argot*, Paris, PUF.
— (1967), *Structures étymologiques du lexique français*, Paris, Larousse.
GÜLICH E. (1970), *Makrosyntax der Gliederungssignale im gesprochenen Französisch*, München, Fink.
— (1990), « Pour une ethnométhodologie linguistique », in *Le Discours. Représentations et interprétations*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 71-109.
GÜLICH E. et KOTSCHI T. (1983), « Les marqueurs de la reformulation paraphrastique », *Cahiers de linguistique française*, 5, 305-351.
— (1987), « Les actes de reformulation dans la consultation : *La Dame de Caluire* », in BANGE P. (éd.), 15-83.
GUMPERZ J. (1987), « Cadrer et comprendre. Une politique de la conversation », in JOSEPH I. (éd.) : *Le Parler frais d'Erwing Goffman*, Paris, Minuit, 123-154.
— (1989 a), *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Paris, Minuit.
— (1989 b), *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*, Paris, L'Harmattan.
GUMPERZ J. et HYMES D. (éds) (1964), « The ethnography of communication », publication spéciale de l'*American Anthropologist*, 66 (6), 2.
— (éds) (1972), *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication*, New York, Holt, Rinehart & Winston.
GÜNTHNER S. (1996), « The prosodic contextualization of moral work : an analysis of reproaches in "why"-formats », in COUPER-KÜHLEN E. et SELTING M. (éds), 271-303.
HABERMAS J. (1987 a), *Theorie de l'agir communicationnel*, trad. fr., Paris, Fayard, 2 vol. (1re éd. 1981, *Theorie des kommunikativen Handels*).
— (1987 b), *Logique des sciences sociales et autres essais*, Paris, PUF.
HABERT B., NAZARENKO A. et SALEM A. (1997), *Les Linguistiques de corpus*, Paris, Armand Colin.
HALL E.T. (1978), *La Dimension cachée*, Paris, Seuil (1re éd. 1966, *The Hidden Dimension*).
HALLIDAY M.A.K. (1962), « Linguistique générale et linguistique appliquée à l'enseignement des langues », *Études de linguistique appliquée*, 1, 5-42.
— (1967), *Intonation and Grammar in British English*, The Hague, Mouton.
— (1970), « Language structure and language function », in LYONS J. (éd.) : *New Horizons in Linguistics*, Harmondsworth, Middlesex, Penguin Books.
— (1973), « The functional basis of language », in BERNSTEIN B. (éd.) : *Class, Codes and Control*, vol. 2, London, Routledge & Kegan Paul.

HALLIDAY M.A.K. et HASAN R. (1976), *Cohesion in English*, London, Longman.
HAMBLIN C.L. (1970), *Fallacies*, London, Methuen.
HAMON P. (1972), « Qu'est-ce qu'une description ? », *Poétique*, 12, 465-485.
— (1981), *Introduction à l'analyse du descriptif*, Paris, Hachette (republié en 1993 : *Du descriptif*, Paris, Hachette).
— (1991), *La Description littéraire, de l'Antiquité à Roland Barthes. Une anthologie*, Paris, Macula.
HAMPSTER-MONK I., TILMANS K. et VAN VREE F. (1998), *History of Concepts : Comparative Perspectives*, Amsterdam, Amsterdam University Press.
HAROCHE C., HENRY P. et PÊCHEUX M. (1971), « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, 24, 93-106 ; repris dans MALDIDIER D. (éd.), 1990 : *L'Inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux, choisis et présentés par D. Maldidier*, Paris, Éditions des Cendres, 133-154.
HARRIS W.V. (1989), *Ancient Literacy*, Cambridge (Mass.) & London, Harvard University Press.
HARRIS Z.S. (1969), « Analyse du discours », trad. fr., *Langages*, 13, 8-45 (1re éd. 1952, « Discourse analysis », *Language*, vol. 28, 1-30).
HATAKEYAMA K., PETOFI J.S. et SÖZER E. (1984), « Texte, connexité, cohésion, cohérence », *Documents de travail et pré-publications*, 132-133-134, série A, université d'Urbino.
HAUSSMANN F.J. (1979), « Un dictionnaire des collocations est-il possible ? », *Travaux de linguistique et de littérature*, 17-1, 187-195.
— (1986), « Langue de bois. Étude sur la naissance d'un néologisme », in BARRERA-VIDAL A. *et al.* (éds) : *Französische Sprachlehre und Bon Usage*, München, Max Hueber, 91-102.
HAUTECŒUR J.-P. (éd.) (1997), *Alpha 97. Formation de base et environnement institutionnel*, Québec, Institut de l'Unesco pour l'éducation.
HEIDEN S. *et al.* (1998), *CORTECS. Manuel de l'utilisateur*, Saint-Cloud, Publications de l'UMR 8503.
— (1999), *LEXPLOREUR. Manuel de l'utilisateur, version 2.3.*, Saint-Cloud, Publications de l'UMR 8503.
— (2000), «WEBLEX», www.lexico.ens-lsh.fr.
HEIDEN S. et LAFON P. (1998), « Cooccurrences. La CFDT de 1973 à 1992 », in *Des mots en liberté*, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, t. 1, 65-83.
HELSLOOT N. et HAKS T. (2000), « La contribution de Michel Pêcheux à l'analyse du discours », *Langage et société*, 91, 5-33.
HENRY A. (1971), *Métonymie et métaphore*, Paris, Klincksieck.
HENRY P. (1975), « Constructions relatives et articulations discursives », *Langages*, 37, 81-98.
HÉRÉDIA C. (1986), « Intercompréhension et malentendus. Étude d'interactions entre étrangers et autochtones », *Langue française*, 71, 48-69.
HERITAGE J. (1987), « Interactional accountability : a conversation analytic perspective », in CONEIN B., FORNEL M. de et QUÉRÉ L. (éds) : *Les Formes de la conversation*, vol. 1, Paris, CNET (« Réseaux »), 23-49.

HERMOGÈNE (1997), *L'Art rhétorique*, trad. fr., introduction et notes par M. Patillon, Lausanne, L'Âge d'Homme.

HERSCHBERG PIERROT A. (1988), *Le Dictionnaire des idées reçues de Flaubert*, Lille, Presses universitaires de Lille.

— (1993), *Stylistique de la prose*, Paris, Belin.

HIRST D.J. et DI CRISTO A. (1984), « French intonation : a parametric approach », *Die Neuen Sprachen*, 83-5, 554-569.

— (1998), *Intonation Systems : A Survey of Twenty Languages*, Cambridge, Cambridge University Press.

HJELMSLEV L. (1968), *Prolégomènes à une théorie du langage*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1943, *Omkring sprogteoriens grundlaeggelse*).

HOEK L. (1981), *La Marque du titre. Dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, La Haye, Mouton.

HOGGART R. (1970), *La Culture du pauvre*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1957, *The Uses of Literacy*).

HOUDEBINE A.-M. (1985), « Pour une linguistique synchronique dynamique », *La Linguistique*, 21, 7-35.

HOUSE J. et KASPER G. (1981), « Politeness Markers in English and German », in COULMAS F. (éd.) : *Conversational Routine*, La Haye, Mouton, 157-185.

HOVLAND C.I., JANIS I.L. et KELLEY, H.H. (1953), *Communication and Persuasion*, New Haven, Yale University Press.

HOVLAND C.I. et WEISS W. (1951), « The influence of source credibility on communication effectiveness », *Public Opinion Quarterly*, 15, 635-650.

HUMBLEY J. et CANDEL D. (1994), « Oralisation de sigles en aéronautique », *LINX*, 30, université Paris X-Nanterre, 133-151.

HUTCHBY I. et WOOFFITT R. (1998), *Conversation Analysis*, Cambridge, Polity Press.

HYMES D.H. (1962), « The ethnography of speaking », in GLADWIN T. et STURTEVANT W.C. (éds) : *Anthropology and Human Behavior*, Washington, The Anthropological Society of Washington.

— (1972), « Models of interaction of language and social life », in GUMPERZ J.J. et HYMES D.H. (éds) : *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 35-71 (édition remaniée de « Models of the interaction of language and social life », MC NAMARA éd. (1967) : *Problems of Bilingualism*, Journal of Social Issues, XXIII, 2.)

— (1984), *Vers la compétence de communication*, trad. fr., Paris, Hatier-Crédif (1re éd. 1973, « Towards linguistic competence », *Working Papers in Sociolinguistics*, 16, Austin, University of Texas, Dept. of Anthropology).

IHWE J. (1972), « On the foundations of a general theory of narrative structure », *Poetics*, 3, 5-14.

IMBS P. et QUEMADA B. (éds) (1971-1998), *Trésor de la langue française*, Paris, Gallimard, puis CNRS-Klincksieck, 17 vol.

ISENBERG H. (1971), « Der Begriff "Text" in der Sprachtheorie », *ASG-Berichte*, 8, August, Berlin, Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Zentralinstitut für Sprachwissenschaft, Arbeitsgruppe Strukturelle Grammatik, 25 pages.

— (1984), « Texttypen als Interaktionstypen. Eine Texttypologie », *Zeitschrift für Germanistik*, 5, 261-270.
ISO 1087 (1990), *Terminologie-Vocabulaire*, Genève, édition bilingue, Organisation internationale de terminologie.
JACKSON DON D. (1981), « La question de l'homéostasie familiale », in WINKIN Y. (éd.) : *La Nouvelle Communication*, Paris, Seuil, 224-238.
JACOBI D. (1999), *La Communication scientifique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
JACQUES F. (1979), *Dialogiques. Recherches logiques sur le dialogue*, Paris, PUF.
— (1985), *L'Espace logique de l'interlocution*, Paris, PUF.
— (1991), « Consensus et conflit : une réévaluation », in PARRET H. (éd.) : *La Communauté en paroles*, Liège, Mardaga, 97-125.
JAFFRÉ J.-P. (1991), « La ponctuation du français : études linguistiques contemporaines », *Pratiques*, 70, 61-83.
JAKOBI J.-M., BLANCHET A. et GROSSIR-LE NOUVEL B. (1990), « Quatre formes d'interrogation propositionnelle dans l'entretien de recherche », *Psychologie française*, t. 35-3, 207-216.
JAKOBSON R. (1963), *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit.
— (1969), *Langage enfantin et aphasie*, Paris, Minuit.
JAUSS H.R. (1978), *Pour une esthétique de la réception*, trad. fr., Paris, Gallimard.
JAVEAU C. (1992), « Micro-rituels et gestion du temps », *Cahiers internationaux de sociologie*, XCII, 59-71.
— (1996), « Parler pour ne rien dire. "Ça va ? Ça va !" », *Ethnologie française*, XXVI-2, 255-263.
JEANNERET T. (1999), *La Co-énonciation en français*, Berne, Peter Lang.
JEANNERET Y. (1994), *Écrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*, Paris, PUF.
JENNY J. (1997), « Méthodes et pratiques formalisées d'analyse de contenu et de discours dans la recherche sociologique française contemporaine. État des lieux et essai de classification », *Bulletin de méthodologie sociologique*, 54.
JOSEPH I. (1993), « Régulation du trafic et information des voyageurs au PCC de la ligne A du RER », *Réseaux 2000*, Paris, RATP.
JOST F. (1987), *L'Œil-caméra. Entre film et roman*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
JOUTARD P. (1983), *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette.
KALLMEYER W. (éd.) (1996), *Gesprächsrhetorik. Rhetorisches Verfahren im Gesprächsprocess*, Tübingen, Gunter Narr.
KARABETIAN E. (2000), *Histoire des stylistiques*, Paris, Armand Colin.
KATZ D. et BRALY K.W. (1933), « Racial stereotypes of 100 college students », in *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 28, 280-290.
KENDON A. (1977), *Studies in the Behavior of Social Interaction*, Bloomington, Indiana University Publications.
KERBRAT-ORECCHIONI C. (1977), *La Connotation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

— (1980 a), *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
— (1980 b), « L'ironie comme trope », *Poétique*, 41, 108-127.
— (1980 c), « La polémique et ses définitions », in *Le Discours polémique*, Presses universitaires de Lyon, 3-40.
— (1984), « Les négociations conversationnelles », *Verbum*, t. VII, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 223-243.
— (1986), *L'Implicite*, Paris, Armand Colin.
— (1990), *Les Interactions verbales*, t. I, Paris, Armand Colin.
— (1992), *Les Interactions verbales*, t. II, Paris, Armand Colin.
— (1994), *Les Interactions verbales*, t. III, Paris, Armand Colin.
— (1995), « Où en sont les actes de langage ? », *L'Information grammaticale*, 66, 5-13.
— (1996), *La Conversation*, Paris, Seuil.
— (1997), « Le traitement des actes de langage en analyse des conversations : l'exemple du remerciement », in WEIGAND E. (éd.) : *Dialogue Analysis : Units, Relations and Strategies beyond the Sentence*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 129-143.
— (2000 a), « Quelle place pour les émotions dans la linguistique du XX^e siècle ? Remarques et aperçus », in PLANTIN C., DOURY M. et TRAVERSO V. (éds) : *Les Émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
— (2000 b), « L'analyse des interactions verbales : la notion de "négociation conversationnelle". Défense et illustration », *Lalies*, 20, 63-141.
— (2001), *Les Actes de langage dans le discours*, Paris, Nathan.
KERBRAT-ORECCHIONI C. et PLANTIN C. (éds) (1995), *Le Trilogue*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
KIBEDI-VARGA A. (1982), « Les déterminations du texte », *Langage et société*, 19, 3-22.
KINTSCH W. (1980), « Learning from texts, levels of comprehension, or why any one would read a story any way », *Poetics*, 9, 87-98.
— (1981-1982), « Aspects de la compréhension de texte », *Bulletin de psychologie*, t. XXXV, 356, 777-783.
KINTSCH W., MANDEL T.S. et KOZMINSKY E. (1977), « Summarizing scrambled stories », *Memory and Cognition*, 5, 547-552.
KINTSCH W. et VAN DIJK T.A. (1984), « Vers un modèle de la compréhension et de la production de textes », trad. fr. in DENHIÈRE G., *Il était une fois...*, Lille, Presses universitaires de Lille, 85-142 (paru dans *Psychological Review*, 1978, 85, 5, 363-394).
KLEIBER G. (1981), *Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
— (1983), « Les démonstratifs (dé)montrent-ils ? Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs », *Le Français moderne*, 51-2, 99-117.
— (1984), « Dénomination et relations dénominatives », *Langages*, 76, 77-94.
— (1986), « Déictiques, embrayeurs, token-reflexives, symboles indexicaux, etc. : comment les définir ? », *L'Information grammaticale*, 30, 4-22.
— (1990 a), *La Sémantique du prototype*, Paris, PUF.

— (1990 b), « Sur l'anaphore associative : article défini et adjectif démonstratif », *Rivista de linguistica*, 2, 1,155-175.
— (1993 a), *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
— (1993 b), « Anaphore associative, pontage et stéréotypie », *Linguisticae investigationes*, XVII-1, 35-82.
— (1993 c), « L'anaphore associative roule-t-elle ou non sur des stéréotypes ? », in PLANTIN C. (éd.) : *Lieux communs. Topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, 355-371.
— (1994), « Contexte, interprétation et mémoire : approche standard *vs* approche cognitive », *Langue française*, 103, 9-22.
— (1997 a), « Les anaphores associatives actancielles », *Scolia*, 10, Strasbourg, université des sciences humaines, 89-120.
— (1997 b), « Des anaphores associatives méronymiques aux anaphores associatives locatives », *Verbum*, t. XIX, 1-2, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 25-66.
KOCOUREK R. (1991), *La Langue française de la technique et de la science. Vers une linguistique de la langue savante*, Wiesbaden, Brandstetter Verlag (1re éd. 1982).
KOREN R. (1996), *Les Enjeux éthiques de l'écriture de presse*, Paris, L'Harmattan.
KOSELLECK R. (1990), *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, trad. fr., Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (1re éd. 1979, *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtliche Zeiten*, Frankfurt am Main, Suhrkamp).
— (1997), *L'Expérience de l'histoire*, Paris, Gallimard / Seuil.
KRIEG A. (1996), « La "purification ethnique" dans la presse : avènement et propagation d'une formule », *Mots*, 47, 109-126.
— (2000), *Émergence et emplois de la formule « purification ethnique » dans la presse française (1980-1994). Une analyse de discours*, thèse de l'université Paris XIII, 3 vol.
KRISTEVA J. (1969), *Séméiotikè. Recherches pour une sémanalyse*, Paris, Seuil.
KRUGLANSKI A.W. et THOMPSON E.P. (1999), « Persuasion by a single route : a view from the unimodel », *Psychological Inquiry*, vol. 10, 2, 83-109.
LABBÉ D. (1990), *Le Vocabulaire de François Mitterrand*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
LABBÉ D., THOIRON P. et SERANT D. (1988), *Études sur la richesse et la structure lexicales*, Paris, Champion / Genève, Slatkine.
LABOV W. (1976), *Sociolinguistique*, Paris, Minuit (1re éd. 1972, *Sociolinguistic Patterns*).
— (1978), *Le Parler ordinaire : la langue dans les ghettos noirs des États-Unis*, Paris, Minuit (1re éd. 1972, *Language in the Inner City. Studies in the Black English Vernacular*).
LABOV W. et WALETZKY J. (1967), « Narrative analysis : oral versions of personal experience », in HELM J. (éd.) : *Essays on the Verbal and Visual Arts*, Seattle, Washington University Press, 14-44.

LACOSTE M. (1992), « L'entrée en matière et la catégorisation des demandes », *Langage et travail*, 4, Paris, École polytechnique, 99-113.
LACOSTE M. et GROSJEAN M. (1998), « L'oral et le "tout-écrit" à l'hôpital », *Sociologie du travail*, XL, 4/98, 439-464.
LACROIX M. (1990), *De la politesse. Essai sur la littérature du savoir-vivre*, Paris, Commentaire / Julliard.
LADD R. (1996), *Intonational Phonology*, Cambridge, Cambridge University Press, 116-123.
LAFARGUE P. (1977), « La langue française avant et après la Révolution » (1re éd. 1894), in CALVET L.-J. (éd.) : *Marxisme et linguistique*, Paris, Payot, 78-144.
LAFON P. (1980), « Sur la variabilité de la fréquence des formes dans un corpus », *Mots*, 1, 127-165.
— (1984), *Dépouillements et statistiques en lexicométrie*, Paris, Champion / Genève, Slatkine, 86-200.
LAFON P. et SALEM A. (1983), « L'inventaire des segments répétés d'un texte », *Mots*, 6, 161-177.
LAFONT R. (1973), *Le Travail et la langue*, Paris, Flammarion.
LAFONT R. et GARDES-MADRAY F. (1970), *Introduction à l'analyse textuelle*, Paris, Larousse.
LAFOREST M. (1992), *Le Back-Channel en situation d'entrevue*, Québec, CIRAL.
LAKOFF G. (1987), *Women, Fire and Dangerous Things. What Categories Reveal about the Mind*, Chicago, Chicago University Press.
LAKOFF G. et JOHNSON M. (1985), *Les Métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Minuit.
LAKOFF R. (1973), « The logic of politeness », *Papers from the Eight Regional Meeting*, Chicago Linguistic Society, 183-228.
LALANDE A. (1997), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF (1re éd. 1926).
LAMY B. (1701), *La Rhétorique ou l'Art de parler*, Brighton, Sussex Reprints (1re éd. 1675).
LANE P. (1992), *La Périphérie du texte*, Paris, Nathan.
— (1993), « L'édition à la rencontre des publics étudiants : les collections universitaires du premier cycle », in FRAISSE E. (éd.) : *Les Étudiants et la lecture*, Paris, PUF, 221-238.
— (1998), « La promotion du livre », in FOUCHÉ P. (éd.) : *L'Édition française depuis 1945*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 594-628.
LANG E. (1972), « Quand une "grammaire de texte" est-elle plus adéquate qu'une "grammaire de phrase" ? », *Langages*, 26, 75-80.
LANGACKER R. (1987), *Foundations of Cognitive Grammar*, I, Stanford, Stanford University Press.
LANGAGE ET SOCIÉTÉ, n° 83-84 (1998), « Colinguisme et lexicographie ».
— n° 89 (1999), « Ethnométhodologie et analyse conversationnelle ».
LANGAGES, n° 13 (1969), DUBOIS J. et SUMPF J. (éds) : « L'analyse du discours ».
— n° 100 (1990), FRANÇOIS J. et DENHIÈRE G. (éds) : « Cognition et langage ».

— n° 117 (1995), MAINGUENEAU D. (éd.) : « Les analyses du discours en France ».
— n° 118 (1995), DELAS D. (éd.) : « Les enjeux de la stylistique ».
LARIVAILLE P. (1974), « L'analyse (morpho)logique du récit », *Poétique*, 19, 363-388.
LATRAVERSE F. (1987), *La Pragmatique. Histoire et critique*, Liège, Mardaga.
LAURENDEAU P. (1998), « De la "déformabilité" des notions en discours », *Langage et société*, 82, 27-47.
LAUSBERG H. (1960), *Handbuch der literarischen Rhetorik*, München, Max Hueber.
LAVER J. (1979), *Voice Quality : A Classified Research Bibliography*, Amsterdam, John Benjamins.
LEBART L. et SALEM A. (1994), *Statistique textuelle*, Paris, Dunod.
LEBOVICI S. (1970), *Le Nourrisson, sa mère et le psychanalyste*, Paris, Le Centurion.
LEECH G.N. (1997), *Principles of Pragmatics*, London / New York, Longman (1re éd. 1983).
LE GUERN M. (1973), *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse.
LEHISTE I. (1970), *Suprasegmentals*, New York, MIT Press.
LEJEUNE P. (1975), *Le Pacte autobiographique*, Paris, Seuil.
LÉON P.R. (1970), « Systématique des fonctions expressives de l'intonation », *Studia phonetica*, 3, 57-72.
— (1976), « De l'analyse psychologique à la catégorisation auditive et acoustique des émotions dans la parole », *Journal de psychologie*, 3-4, 305-325.
— (1993), *Précis de phonostylistique. Parole et expressivité*, Paris, Nathan.
LE QUERLER N. (1996), *Typologie des modalités*, Caen, Presses universitaires de Caen.
LES CARNETS DU CEDISCOR, n° 1 (1993), « Un lieu d'inscription de la didacticité, les catastrophes naturelles dans la presse quotidienne », Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
— n° 7 (2001), « Interactions et discours professionnels, usages et transmissions ».
LE TASSE (1992), *Discours sur le dialogue*, Paris, Les Belles Lettres (1re éd. 1585).
LEVENTHAL A. *et al.* (1984), « Illness representations and coping with health threat », in BAUM A., TAYLOR S.E. et SINGER J.E. (éds) : *Handbook of Psychology and Health*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum, vol. 4, 219-252.
LEVINSON S.C. (1983), *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.
LÉVI-STRAUSS C. (1958), *Anthropologie structurale*, Paris, Plon.
LEVY P. (1990), *Les Technologies de l'intelligence*, Paris, La Découverte.
LEXIQUE, n° 5 (1985), « Lexique et faits sociaux », Lille, Presses universitaires de Lille.
LIBERMAN A. et CHAIKEN S. (1992), « Defensive processing of personally relevant health message », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 18, 669-679.
LICOPPE C. (1996), *La Formation de la pratique scientifique : le discours de l'expérience en France et en Angleterre (1630-1820)*, Paris, La Découverte.
LINDENFELD J. (1990), *Speech and Sociability at French Urban Marketplaces*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins.
LINTVELT J. (1981), *Essai de typologie narrative*, Paris, José Corti.

LIPPMANN W. (1946), *Public Opinion*, New York, Pelican Books (1re éd. 1922).
LIVINGSTONE S. et LUNT P. (1993), « Un public actif, un téléspectateur critique », *Hermès*, 11-12, Éditions du CNRS, 145-157.
LOCHARD G. et SOULAGES J.-C. (1998), *La Communication télévisuelle*, Paris, Armand Colin.
— (1999), « La mise en scène visuelle », in CHARAUDEAU P. et GHIGLIONE R. (éds) : *Paroles d'images, images de paroles. Trois talk-shows européens*, Paris, Didier Érudition.
LOCKE J. (1959), *An Essay Concerning Human Understanding*, New York, Dover, 2 vol. (1re éd. 1690).
LOFFLER-LAURIAN A.-M. (1994), « Réflexions sur la métaphore dans les discours scientifiques de vulgarisation », *Langue française*, 101, 72-79.
LORENCEAU A. (1980 a), « La ponctuation chez les écrivains d'aujourd'hui. Résultats d'une enquête », *Langue française*, 45, 88-97.
— (1980 b), « La ponctuation au XIXe siècle. George Sand et les imprimeurs », *Langue française*, 45, 50-59.
LUNDQUIST L. (1980), *La Cohérence textuelle : syntaxe, sémantique, pragmatique*, Copenhague, Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck.
LUSCHER J.-M. (1989), « Propositions pour un pré-traitement des unités conversationnelles », *Verbum*, t. XII-2, 179-192.
LÜSEBRINK H. et REICHARDT R. (1990), *Die « Bastille ». Zur Symbolgeschichte von Herrschaft und Freiheit*, Frankfurt am Main, Fisher.
LUZZATI D. (1982), « *Ben* appui du discours », *Le Français moderne*, 50, 193-207.
— (1985), « Analyse périodique du discours », *Langue française*, 65, 62-79.
LYONS J. (1970), *Linguistique générale*, trad. fr., Paris, Larousse (1re éd. 1968, *Introduction to Theoretical Linguistics*).
— (1980), *Sémantique linguistique*, trad. fr., Paris, Larousse (1re éd. 1978, *Semantics II*).
MACHADO I.L. (1999), « A parodia vista sob a luz da analise do discurso », in MARI H. *et al.* (éds) : *Fundamentos e dimensões da análise do discurso*, Belo Horizonte, Núcleo de Análise do discurso, Belo Orizonte, Carol Borges, 327-334.
MAILLARD M. (1974), « Essai de typologie des substituts diaphoriques », *Langue française*, 21, 55-71.
MAINGUENEAU D. (1976), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette.
— (1981), *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette ; nouvelle éd. 1994 : *L'Énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.
— (1983), *Sémantique de la polémique. Discours religieux et ruptures idéologiques au XVIIe siècle*, Lausanne, L'Âge d'Homme.
— (1984), *Genèses du discours*, Liège, Mardaga.
— (1987), *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette.
— (1990), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Bordas.
— (1991), *L'Analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette.

— (1992), « Le tour ethnolinguistique de l'analyse du discours », *Langages*, 105, 114-125.
— (1993), *Le Contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod.
— (1995 a), « Présentation », *Langages*, 117, 5-12.
— (1995 b), « L'Énonciation philosophique comme institution discursive », *Langages*, 119, 40-62.
— (1997), *L'Analyse du discours*, Paris, Hachette : édition remaniée de (MAINGUENEAU 1991).
— (1998 a), « Scénographie épistolaire et débat public », in SIESS J. (éd.) : *La Lettre entre réel et fiction*, Paris, SEDES, 55-71.
— (1998 b), *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod.
— (1999), « Analysing self-constituting discourses », *Discourse Studies*, 1 (2), 175-199.
— (2000), « Lecture, incorporation, monde éthique », *Études de linguistique appliquée*, 119, 265-276.
MAINGUENEAU D. et COSSUTTA F. (1995), « L'analyse des discours constituants », *Langages*, 117, 112-125.
MALDIDIER D. (1971), « Le discours politique de la guerre d'Algérie : approche synchronique et diachronique », *Langages* 23, 57-86.
— (éd.) (1990), *L'Inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux*, choisis et présentés par D. Maldidier, Paris, Éditions des Cendres.
— (1994), « Éléments pour une histoire de l'analyse de discours en France », in GUILHAUMOU J., MALDIDIER D. et ROBIN R., *Discours et archive*, Liège, Mardaga, 173-184.
MALINOWSKI B. (1972), « Phatic communion », in LAVER J. et HUTCHESON S. (éds) : *Communication in Face to Face Interaction*, Harmondsworth, Penguin Books, 146-162 (1re éd. 1923, « The problem of meaning in primitive languages », in OGDEN C.K. et RICHARDS I.A. (éds) : *The Meaning of Meaning*, London, Routledge & Kegan Paul).
MALRIEU J.-P. (2000), *Evaluative Semantics. Cognition, Language and Ideology*, London, Routledge.
MANDLER J.M. et JOHNSON N.S. (1977), « Remembrance of things parsed : story structure and recall », *Cognitive Psychology*, 9, 111-151.
MARANDIN J.-M. (1979), « Problèmes d'analyse du discours. Essai de description du discours français sur la Chine », *Langages*, 55, 17-88.
— (1986), «Ce est un autre. L'interprétation anaphorique du syntagme démonstratif», *Langages*, 81, 75-109.
MARC E. et PICARD D. (1983), *L'École de Palo Alto*, Paris, Retz.
— (1997), *L'Interaction sociale*, Paris, PUF (1re éd. 1989).
MARCELLESI J.-B. (1971), *Le Congrès de Tours (décembre 1920). Études sociolinguistiques*, Paris, Le Pavillon.
— (1976), « Analyse de discours à entrée lexicale », *Langages* 41, 79-126.
MARCELLESI J.-B. et GARDIN B. (1974), *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*, Paris, Larousse.

MARCHAND P. (1998), *L'Analyse du discours assistée par ordinateur. Concepts, méthodes, outils*, Paris, Armand Colin.
MARIN L. (1993), *Des pouvoirs de l'image. Gloses*, Paris, Seuil.
MAROUZEAU J. (1969), *Précis de stylistique française*, Paris, Masson (1re éd.1941).
MARTIN R. (1976), *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Klincksieck.
— (1983), *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
— (1990), « La définition "naturelle" », in CHAURAND J. et MAZIÈRE F. (éds) : *La Définition*, Paris, Larousse, 86-95.
— (1991), « Typicité et sens des mots », in DUBOIS D. (éd.) : *Sémantique et cognition. Catégories, prototypes, typicalité*, Paris, Éditions du CNRS, 151-159.
MARTINET A. (1974), *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin (1re éd. 1967).
MARTINS D. (1982), « Influence of affect on comprehension of a text », *Text*, 2, 141-154.
— (1993), *Les Facteurs affectifs dans la compréhension et la mémorisation des textes*, Paris, PUF.
MATORÉ G. (1953), *La Méthode en lexicologie*, Paris, Didier.
MAYAFFRE D. (2000), *Le Poids des mots. Le discours de gauche et de droite dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Champion.
MAYNARD D.W. (1984), *Inside Plea Bargaining. The Language of Negotiation*, New York, Plenum.
MAZIÈRE F. et GALLO S. (1998), « La langue comme oubli : un exemple brésilien », in BRANCA-ROSOFF S. (éd.) : *Le Mot. Analyse du discours et sciences sociales*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 67-79.
MCCAWLEY J.D. (1981), *Everything that Linguists Have always Wanted to Know about Logic, but Where Ashamed to Ask*, Chicago, The University of Chicago Press.
MCGUIRE W.J. (1969), « The nature of attitude and attitude change », in LINDSEY G. et ARONSON E. (éds) : *Handbook of Social Psychology*, vol. III, 2e éd., Reading (Mass.), Addison-Wesley, 136-314.
MCLUHAN M. (1968), *Pour comprendre les médias*, trad. fr., Paris, Seuil (1re éd. 1964, *Understanding Media*).
MCNEILL D. (1987), *Psycholinguistics, a New Approach*, New York, Haperand Row.
— (1990), *Hand and Mind. What Gestures Reveal about Thought*, Chicago, University of Chicago Press.
MEAD G.H. (1963), *L'Esprit, le soi et la société*, trad. fr., Paris, PUF (1re éd. 1934, *Mind, Self and Society from the Stand Point of a Social Behaviorist*, Chicago, University Press of Chicago).
MEHRABIAN A. (1971), *Non Verbal Communication*, Chicago, Aldine.
MEL'CUK I. (1993), « La phraséologie et son rôle dans l'enseignement-apprentissage d'une langue étrangère », *Études de linguistique appliquée*, 92, 82-113.
MESCHONNIC H. (1982), *Critique du rythme. Anthropologie historique du langage*, Paris, Verdier.
METZ C. (1973), « La connotation, de nouveau », in *Essais sur la signification au cinéma*, t. II, Paris, Klincksieck, 163-172.

MEUNIER A. (1974), « Modalités et communication », *Langue française*, 21, 8-25.
MEYER B. (1995), *Synecdoques II*, Paris, L'Harmattan.
MICHELET J. (1846), *Le Peuple*, Paris, Hachette-Paulin.
MILLER G. (1975), *Les Pousse-au-jouir du maréchal Pétain*, Paris, Seuil.
MILNER J.-C. (1978), *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.
— (1982), *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.
MINK L.O. (1965), « The autonomy of historical understanding », *History and Theory*, V, 1, Middletown, 24-47.
— (1968), « Historical understanding », *Review of Metaphysics*, XXI, New Haven, 667-698.
— (1969-1970), « History and fiction as modes of comprehension », *New Literary History*, I, Charlottesville, 541-558.
MINSKY M. (1975), « A framework for representing knowledge », in WINSTON P. (éd) : *The Psychology of Computer Vision*, New York, McGraw Hill, 211-277.
MISRI G. (1987), « Approches du figement linguistique : critères et tendances », *La Linguistique*, 23-2, 71-83.
MOESCHLER J. (1985), *Argumentation et conversation*, Paris, Hatier-Credif.
— (1989), « Signification et interprétation dans la conversation », *Verbum*, t. XII, Presses universitaires de Nancy, 193-206.
MOESCHLER J. et REBOUL A. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
MOIRAND S. (1988 a), *Une histoire de discours*, Paris, Hachette.
— (1988 b), « Les mots d'autorité : quand les discours de la didactique se réfèrent à la linguistique », *DRLAV*, 39, 51-66.
— (1990), *Une grammaire des textes et des dialogues*, Paris, Hachette.
— (1992), « Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative », *Langages*, 105, 28-41.
— (1994), « Décrire les discours de spécialité », in *Lenguas para fines especificos* (III), Universitad de Alcalá de Henares, Espagne, 79-91.
— (éd.) (1996), *Le Discours : enjeux et perspectives*, Paris, Hachette.
— (1997), « Formes discursives de la diffusion des savoirs dans les médias », *Hermès*, 21, 33-44.
— (1999 a), « L'explication », in BEACCO J.-C. (éd.) : *L'Astronomie dans les médias. Analyses linguistiques de discours de vulgarisation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 141-167.
— (1999 b), « Les indices dialogiques de contextualisation dans la presse ordinaire », *Cahiers de praxématique*, 33, université de Montpellier III, 145-184.
— (2000), « Variations discursives dans deux situations contrastées de la presse ordinaire », *Les Carnets du CEDISCOR*, 6, 45-62.
— (2001), « Du traitement différent de l'intertexte selon les genres convoqués », *Semen*, 13, Presses universitaires de Franche-Comté, 97-117.
MOLINIÉ G. (1992), *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale française (Le Livre de poche).

MOLINO J. (1979), « Métaphores, modèles et analogies dans les sciences », *Langages*, 54, 83-102.
MONDADA L. (1999), « L'organisation séquentielle des ressources linguistiques dans l'élaboration collective des descriptions », *Langage et société*, 89, 9-37.
— (2000), *Décrire la ville. La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*, Paris, Anthropos.
MONTAGNER H. (1978), *L'Enfant et la communication*, Paris, Stock.
MONTANDON A. (éd.) (1995), *Dictionnaire raisonné de la politesse et du savoir-vivre*, Paris, Seuil
MOREL M.-A. (1982), « Pour une typologie des figures de rhétorique : points de vue d'hier et d'aujourd'hui », *DRLAV*, 26, 1-62.
— (1985), « Étude de quelques réalisations de la fonction métadiscursive dans un corpus d'échanges oraux », *DRLAV*, 32, 93-116.
MOREL M.-A. et DANON-BOILEAU L. (éds) (1992), *La Déixis*, Paris, PUF.
— (1998), *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français*, Paris, Ophrys.
MORFAUX L.-M. (1980), *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin.
MORIER H. (1975), *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF (1re éd. 1961).
MORRIS C.W. (1938), *Foundations of the Theory of Signs*, Chicago, Chicago University Press.
MORTUREUX M.-F. (1983), *La Formation et le fonctionnement d'un discours de la vulgarisation scientifique au XVIIe siècle à travers l'œuvre de Fontenelle*, Paris, Didier Érudition.
— (1988 a), « La vulgarisation scientifique, parole médiane ou dédoublée », in JACOBI D. et SCHIELE B. (éds) : *Vulgariser la science*, Seyssel, Champ Vallon, 118-148.
— (1988 b), « Vocabulaire scientifique et circulation du savoir », *Protée*, vol. 16, 3, 99-105.
— (1993), « Paradigmes désignationnels », *Semen*, 8, université de Besançon, 123-141.
— (1997), *La Lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES.
— (1998), « Lexique, vocabulaire, comptages », in *Des mots en liberté. Hommage à M. Tournier*, Fontenay / Saint-Cloud, ENS Éditions, 257-266.
MORTUREUX M.-F. et PETIT G. (1989), « Fonctionnement du vocabulaire dans la vulgarisation et problèmes de lexique », *DRLAV*, 40, 41-62.
MOSCOVICI S. (1972), *Introduction à la psychologie sociale*, 1, Paris, Larousse.
— (1976), *La Psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF (1re éd. 1961).
MOSCOVICI S. et PLON M. (1966), « Les situations colloques. Observations théoriques et expérimentales », *Bulletin de psychologie*, 19, 702-722.
MOSCOVICI S. et MALRIEU D. (1966), « Les situations colloques (2). Organisation des canaux de communication et structure syntaxique », *Bulletin de psychologie*, 21, 521-530.
MOSEGAARD HANSEN M.-B. (1998), *The Function of Discourse Particles. A Study with Special Reference to Spoken Standard French*, Amsterdam, John Benjamins.

Mots, n° 10 (1985), « Le *nous* politique », Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

MOUNIN G. (1974), *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF.

MÜLLER B. (1975), *Das Französische der Gegenwart : Varietäten, Strukturen, Tendenzen*, Heidelberg, Winter.

MULLER C. (1964), *Essai de statistique lexicale. « L'Illusion comique » de Pierre Corneille*, Paris, Klincksieck.

— (1967), *Étude de statistique lexicale. Le vocabulaire du théâtre de Pierre Corneille*, Paris, Larousse.

— (1968), *Initiation à la statistique linguistique*, Paris, Larousse.

— (1969), « La statistique lexicale », *Langue française*, 2, 30-43.

— (1973), *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*, Paris, Hachette.

— (1977), *Principes et méthodes de statistique lexicale*, Paris, Hachette.

— (1979), *Langue française et linguistique quantitative*, Genève, Slatkine.

MULLER P. (1994), *Jaurès, vocabulaire et rhétorique*, Paris, Klincksieck.

NADEAU R. (1958), « Hermogenes on "Stock Issues" in deliberative speaking », *Speech Monographs*, 25, 59-66.

NEF F. (1980), « Note pour une pragmatique textuelle », *Communications*, 32, 183-189.

NEWMAN J.H. (1975), *Grammaire de l'assentiment*, trad. fr., Paris, Desclée de Brouwer (1re éd. 1870, *Grammar of Assent*).

NIDA E.A. (1949), *Morphology : The Descriptive Analysis of Words*, Ann Arbor, Michigan, University Press.

NOIRIEL G. (1998), *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette.

NØLKE H. (1993), *Le Regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé.

— (1998), « La polyphonie : analyses littéraire et linguistique », *Tribune*, 9, Skriftserie for Romansk Institutt, Universitetet i Bergen (Norvège), 5-19.

— (1999), « Linguistique modulaire : principes méthodologiques et applications », in NØLKE H. et ADAM J.-M. (éds), 17-70.

NØLKE H. et ADAM J.-M. (éds) (1999), *Approches modulaires : de la langue au discours*, Lausanne, Delachaux & Niestlé.

NØLKE H. et OLSEN M. (2000), « Polyphonie : théorie et terminologie », *Polyphonie linguistique et littéraire*, II, Samfundslitteratur Roskilde, 45-170.

NORMAN D.A. (1993), « Les artefacts cognitifs », *Raisons pratiques*, 4, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 15-35.

NORMAND C. (1976), *Métaphore et concept*, Bruxelles, Complexe.

Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (1995). Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert. Texte remanié et amplifié sous la direction de J. Rey-Debove et A. Rey. Paris, Le Robert.

NOYAU C. et PORQUIER R. (1984) (éds), *Communiquer dans la langue de l'autre*, Paris, Presses universitaires de Vincennes.

NUCHEZE V. de (1998), *Sous le discours, l'interaction*, Paris, L'Harmattan.

NUNAN D. (1993), *Introducing Discourse Analysis*, London, Penguin English Applied Linguistics.
NYSSEN H. (1993), *Du texte au livre, les avatars du sens*, Paris, Nathan.
OCDE (1995), *Littératie, économie et société*, Paris, OCDE.
— (1997), *Littératie et société du savoir*, Paris, OCDE.
OCHS E., SCHEGLOFF E. et THOMPSON S. (1996), *Interaction and Grammar*, Cambridge, Cambridge University Press.
OGDEN C.K. et RICHARDS I.A. (1923), *The Meaning of Meaning*, London, Kegan Paul.
OLESKY W. (éd.) (1989), *Contrastive Pragmatics*, Amsterdam, John Benjamins.
OLRY-LOUIS I., SOIDET I., MARRO C. et HUTEAU M. (1999), *Situations didactiques, activités langagières et différences individuelles dans la qualité des acquisitions*, rapport définitif présenté au Comité national de coordination de la recherche en éducation (CNCRE), Paris, INETOP.
ONG W.J. (1982), *Orality and Literacy*, London-New York, Routledge.
ORIOL T. et MURY G. (1968), *La Connaissance. Traité de philosophie*, Paris, Didier.
PAICHELER G. (1985), *Psychologie des influences sociales. Contraindre, convaincre, persuader*, Neuchâtel / Paris, Delachaux & Niestlé.
PARK R.E. et BURGESS E. (1921), *Introduction to the Science of Sociology*, Chicago, University Press of Chicago.
PARRET H. (1989), « La communication et les fondements de la pragmatique », *Verbum*, t. XII, Presses universitaires de Nancy, 1989.
— (1991), « Communiquer par *aisthésis* », in PARRET H. (éd.) : *La Communauté en paroles*, Liège, Mardaga.
PATILLON M. (1988), *La Théorie du discours d'Hermogène le rhéteur. Essai sur la structure de la rhétorique ancienne*, Paris, Les Belles Lettres.
PAULHAN J. (1941), *Les Fleurs de Tarbes*, in *Œuvres complètes*, t. III, Paris, Cercle du livre précieux.
PAVIS P. (1980), *Dictionnaire du théâtre*, Paris, Éditions Sociales.
PÊCHEUX M. (1969), *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod. (La partie non technique de ce livre est reproduite dans MALDIDIER D. (éd.) 1990 : 97-132.)
— (1975), *Les Vérités de La Palice. Linguistique, sémantique, philosophie*, Paris, Maspero.
— (1977), « Remontons de Foucault à Spinoza », in MALDIDIER D. (éd.) (1990), 245-260.
— (1981), « L'étrange miroir de l'analyse de discours », *Langages*, 62, 5-8.
— (1983), « Analyse de discours. Trois époques », in MALDIDIER D. (éd.) (1990), 295-302.
— (1984), « Matériel en vue de l'article "Complétives / Infinitifs / Infinitives" », *LINX*, 10, 7-22.
PÊCHEUX M. et FUCHS C. (1975), « Mises au point et perspectives à propos de l'analyse automatique du discours », *Langages*, 37, 7-80.
PÊCHEUX M., LÉON J., BONNAFOUS S. et MARANDIN J.-M. (1982), « Présentation de l'analyse automatique du discours (AAD 69). Théories, procédures, résultats, perspectives », *Mots*, 4, 95-123.

PELLISSIER A. (1894), *Principes de rhétorique française*, Paris, Hachette.
PENE S. (1997), « Lettre administrative et espace social », in FABRE D. (éd.) : *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 201-209.
PERELMAN C., en collab. avec OLBRECHTS-TYTECA L. (1970), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles (1re éd. 1958, Paris, PUF, 2 vol.).
PERRET M. (1994), *L'Énonciation en grammaire du texte*, Paris, Nathan.
PERRIN L. (1990), « Bonheur et malheur des hyperboles. Les effets de l'exagération dans l'interprétation des énoncés », *Cahiers de linguistique française*, 11, 199-214.
PERRIN-NAFFAKH A.-M. (1985), *Le Cliché de style en français moderne*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
PETIT G. (2001), « Quelle conception de la dénomination pour la lexicologie ? », *Les Cahiers de praxématique*, 35.
PETIT J.-L. (éd.) (1991), *L'Évènement en perspective*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Raisons pratiques ».
PETITJEAN A. (1989), « Les typologies textuelles », *Pratiques*, 62, 86-125.
PETÖFI J.S. (1975), « Vers une théorie partielle du texte », in *Papers in Textlinguistics*, 9, Hambourg, H. Buske.
— (1979), *Text vs Sentence. Basic Questions of Text Linguistics*, Hambourg, Buske.
PETÖFI J.S. et OLIVI T. (1986), « Texture, composition, signification. Vers une textologie sémiotique », *Degrés*, 46-47, Bruxelles, c1-27.
PETÖFI J.S. et RIESER H. (éds) (1973), *Studies in Text Grammar*, Dordrecht, Reidel.
PETTY R.E. (1997), « The evolution of theory and research in social psychology : from single to multiple effect and process models of persuasion », in MCGARTY C. et HASLAM S.A. (éds) : *The Message of Social Psychology : Perspectives on Mind in Society*, Oxford (England), Blackwell Publishers, 268-290.
PETTY R.E. et BROCK T.C. (1981), « Thought disruption and persuasion : assessing the validity of attitude change experiments », in PETTY R.E., BROCK T.C. et OSTROM T.M. (éds) : *Cognitive Responses in Persuasion*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum, 55-79.
PETTY R.E. et CACIOPPO J.T. (1986), « The elaboration likelihood model of persuasion », *Advances in Experimental Social Psychology*, 19, 123-205.
— (1990), « Involvement and persuasion : tradition versus integration », *Psychological Bulletin*, 107, 3, 367-374.
PEYTARD J. (1994), « De l'altération et de l'évaluation des discours », in MOIRAND *et al.* (éds) : *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, Berne, Peter Lang, 69-80.
PEYTARD J., JACOBI D. et PÉTROFF A. (éds) (1984), « Français technique et scientifique : reformulation, enseignement », *Langue française*, 64.
PEYTARD J. et MOIRAND S. (1992), *Discours et enseignement du français*, Paris, Hachette.

PIAGET J. (1967), *Biologie et connaissance*, Paris, Gallimard.
PICARD D. (1995), *Les Rituels du savoir-vivre*, Paris, Seuil.
PICOCHE J. (1977), *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan.
PIGUET M.-F. (1996), *« Classe ». Histoire du mot et genèse du concept, des Physiocrates aux historiens de la Restauration*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
PIKE K.L. (1967), *Language in Relation to a Unified Theory of the Structure of Human Behavior*, La Haye / Paris, Mouton.
PINEIRA C. et TOURNIER M. (1989), « De quel bois se chauffe-t-on ? Origines et contextes actuels de l'expression *langue de bois* », *Mots*, 21, 5-19.
PINEIRA-TRESMONTANT C. (1988), « Rigidités discursives et flou sémantique », *Mots*, 17,145-169.
PLANTE P. (1988), *DEREDEC. Atelier de programmation pour l'analyse et la modélisation de systèmes symboliques, version 4.1*, Montréal, Centre d'ATO, université du Québec à Montréal.
PLANTIN C. (1990), *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
— (éd.) (1993), *Lieux communs : topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé.
— (1995), « L'argument du paralogisme », *Hermès*, 15-16, 241-258.
— (1996), *L'Argumentation*, Paris, Seuil.
— (1998), « Les raisons des émotions », in BONDI M. (éd.) : *Forms of Argumentative Discourse / Per un, analisi linguistica dell'argomentare*, Bologne, CLUEB, 3-50.
PLANTIN C., DOURY M. et TRAVERSO V. (éds) (2000), *Les Émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
PLATON (1987), *Gorgias*, trad. fr. par M. Canto, Paris, Flammarion.
PLETT H.F. (1975), *Textwissenschaft und Textanalyse*, Heidelberg, Quelle & Meyer, UTB.
POCOCK J. (1997), *Le Moment machiavélien. La pensée politique florentine et la tradition républicaine antique*, trad. fr., Paris, PUF (1re éd. 1975, *The Machiavellian Moment. Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press).
POMERANTZ A. (1984), « Agreeing and disagreeing with assessments : some features of preferred / dispreferred turn-shapes », in ATKINSON J.-M. et HERITAGE J. (éds) : *Structures of Social Action. Studies in Conversation Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 79-112.
PONS BORDERIA S. (1998), *Conexión y connectores. Estudio de su relación en el registro informal de la lengua*, València, Universitat de València.
PORQUIER R. (1984), « Communication exolingue et apprentissage des langues », in PY B. (éd.) : *Acquisition d'une langue étrangère III*, Paris, Presses de l'université Paris VIII-Vincennes et Centre de linguistique appliquée de Neuchâtel, 17-47.
— (1986), « Remarques sur les interlangues et leurs descriptions », *Études de linguistique appliquée*, 63, 101-107.
POTTIER B. (1964), « Vers une sémantique moderne », *Travaux de linguistique et littérature*, 2, 107-137.

— (1974), *Linguistique générale. Théorie et description*, Paris, Klincksieck.
— (1976), « Sur la formulation des modalités en linguistique », *Langages*, 43, 39-46.
POUILLON J. (1946), *Temps et roman*, Paris, Gallimard.
POULANTZAS N. (1968), *Pouvoir politique et classes sociales I*, Paris, Maspero.
POYATOS F. (1993), *Paralanguage*, Amsterdam, John Benjamins.
PRIETO J.-F. de (1988), « Conversations exolingues. Une approche linguistique des interactions interculturelles », in COSNIER J., GELAS N. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds), 251-269.
PRINCE E.F. (1981), « Toward a taxonomy of given-new information », in COLE P. (éd.) : *Radical Pragmatics*, New York, Academic Press, 223-255.
PRINCE G. (1973), *A Grammar of Stories*, The Hague, Mouton.
PROPP W. (1970), *Morphologie du conte*, trad. fr., Paris, Gallimard (1re éd. 1928).
PUTNAM H. (1990), « La sémantique est-elle possible ? », trad. fr., in CHAURAND J. et MAZIÈRES F. (éds) : *La Définition*, Paris, Larousse, 292-304 (1re éd. 1970).
QUEMADA B. (1955), *Introduction à l'étude du vocabulaire médical (1600-1710)*, Besançon-Paris, Les Belles Lettres.
— (1959), « La mécanisation dans les recherches lexicographiques », *Cahiers de lexicologie*, 1.
— (1978), « Technique et langage », in GILLE B. (éd.) : *Histoire des techniques*, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1146-1240.
QUÉRÉ L. (1990), « L'opinion : l'économie du vraisemblable », *Réseaux*, 43, Paris, CNET, 36-58.
— (1999), *La Sociologie à l'épreuve de l'herméneutique*, Paris, L'Harmattan.
QUINE W. VAN O. (1951), *Mathematical Logic*, Cambridge, Harvard University Press.
— (1972), *Logique élémentaire*, trad. fr., Paris, Armand Colin (1re éd. 1941, *Elementary Logic*).
QUINTILIEN (1978), *Institution oratoire*, trad. fr., Paris, Les Belles Lettres.
RABATEL A. (1997), *Une histoire de point de vue*, université de Metz, diffusion Klincksieck (Paris).
— (1998), *La Construction textuelle du point de vue*, Lausanne, Delachaux & Niestlé.
RASTIER F. (1972), « Systématique des isotopies », in GREIMAS A.-J. (éd.) : *Essais de sémiotique poétique*, Paris, Larousse, 80-126.
— (1987), *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.
— (1989), *Sens et textualité*, Paris, Hachette.
REBOUL A. et MOESCHLER J. (1998), *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Paris, Armand Colin.
REBOUL O. (1975), *Le Slogan*, Bruxelles, Complexe.
— (1980), *Langage et idéologie*, Paris, PUF.
— (1989), « La figure et l'argument », *Rhétoriques*, 9, 9-28.
RÉCANATI F. (1981), *Les Énoncés performatifs*, Paris, Minuit.
REICHARDT R., LÜSEBRINK H.-J. et SCHMITT E. (1985-2000), *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich, 1680-1820*, München, Oldenbourg, Heft 1-20.

REICHENBACH H. (1947), *Elements of Symbolic Logic*, New York-London, MacMillan.
REINERT M. (1990), « ALCESTE, une méthodologie d'analyse des données textuelles et une application : *Aurélia* de Gérard de Nerval », *Bulletin de méthodologie sociologique*, 26.
RELPRED G. (1990), divers articles in AUROUX S. (éd.) : *Les Notions philosophiques de l'« Encyclopédie philosophique universelle »*, Paris, PUF.
RÉMI-GIRAUD S. (1987), « Délimitation et hiérarchisation des échanges », in COSNIER J. et KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds), 17-73.
RÉMI-GIRAUD S. et RÉTAT P. (éds) (1996), *Les Mots de la nation*, Presses universitaires de Lyon.
REVAZ F. (1997), *Les Textes d'action*, université de Metz, diffusion Klincksieck (Paris).
REY A. (1986), « Les implications théoriques d'un dictionnaire phraséologique », in *La Locution*, Montréal, CERES, 119-133.
— (1989), *« Révolution », histoire d'un mot*, Paris, Gallimard.
— (1990), « Polysémie du terme *définition* », in CHAURAND J. et MAZIÈRES F. (éds) : *La Définition*, Paris, Larousse, 13-22.
— (1991), « Avant-propos », in KOCOUREK R. : *La Langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden, Bradstetter Verlag.
— (éd.) (1998), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.
REY-DEBOVE J. (1978), *Le Métalangage*, Paris, Le Robert.
— (1998), *La Linguistique du signe*, Paris, Armand Colin.
Rhétorique à Herennius (1989), trad. fr. par G. Achard, Paris, Les Belles Lettres [auteur inconnu]. Composé entre 86 et 83 av. J.-C. (selon G. Achard).
RICHARD J.-F. (1990), *Les Activités mentales*, Paris, Armand Colin.
RICŒUR P. (1983), *Temps et récit I*, Paris, Seuil.
— (1984), *Temps et récit II*, Paris, Seuil.
— (1986), *Du texte à l'action*, Paris, Seuil.
— (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.
RICŒUR P. et TIFFENEAU D. (1977), *La Sémantique de l'action*, Paris, Éditions du CNRS.
RIEGEL M. (1987), « Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire : les énoncés définitoires copulatifs », *Langue française* 73, 29-53.
RIEGEL M., PELLAT J.-C. et RIOUL R. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
RIFFATERRE M. (1971), *Essais de stylistique structurale*, Paris, Flammarion.
RIVIÈRE C. (1995), *Les Rites profanes*, Paris, PUF.
ROBERT (LE) (1990), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Larousse.
— (1994), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Larousse.
ROBIN R. (1973), *Histoire et linguistique*, Paris, Armand Colin.
ROMANO C. (1998, 1999), *L'Évènement et le monde. L'évènement et le temps*, Paris, PUF.
ROSCH E. et LLOYD B. (1978), *Cognition and Categorization*, Hillsdale (New Jersey), Lawrence Erlbaum.

ROSIER L. (1997), « Le discours rapporté entre binarité et continuum ? », *Modèles linguistiques*, vol. 35, t. XVIII, fasc. 1, 7-16.
— (1999), *Le Discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles, Duculot.
ROSOLATO G. (1974), « L'oscillation métonymico-métaphorique », *Topiques*, 13, 75-99.
ROSSI M., DI CRISTO A., HIRST D.J., MARTIN P. et NISHINUMA Y. (1981), *Études linguistiques XXV. L'intonation. De l'acoustique à la sémantique*, Paris, Klincksieck.
ROTHENBUHLER E.W. (1998), *Ritual Communication. From Everyday Conversation to Mediated Ceremony*, London, Sage.
ROULET E. (1981), « Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », *Études de linguistique appliquée*, 44, 7-39.
— (1985), « De la conversation comme négociation », *Le Français aujourd'hui*, 71, 7-13.
— *et al.* (1985), *L'Articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang.
— (1991), « Vers une approche modulaire de l'analyse de discours », *Cahiers de linguistique française*, 12, 53-81.
— (1995), « Étude des plans d'organisation syntaxique, hiérarchique et référentiel du dialogue : autonomie et interrelations modulaires », *Cahiers de linguistique française*, 17, Genève, université de Genève.
— (1999), « Une approche modulaire de la complexité de l'organisation du discours », in NØLKE H. et ADAM J.-M. (éds), 187-256.
ROULET E., FILLIETTAZ L. et GROBET A. (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne, Peter Lang.
RUWET N. (1967), *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon.
SABAH G. (1988-1989), *L'Intelligence artificielle et le langage*. I : *Représentations des connaissances*, II : *Processus de compréhension*, Paris, Hermès.
SACKS H. (1987), « On the preferences for agreement and contiguity in sequences in conversation », in BUTTON G. et LEE J.R.E. (éds) : *Talk and Social Organisation*, Clevedon, Multilingual Matters, 54-69.
— (1992), *Lectures on Conversation*, Oxford, Blackwell.
SACKS H., SCHEGLOFF E. et JEFFERSON G. (1978), « A simplest systematics for the organization of turn-taking in conversation », in SCHENKEIN J. (éd.) : *Studies in the Organization of Conversational Interaction*, New York, Academic Press, 7-56 (article publié en 1974 dans *Language*, 55).
SALEM A. (1987), *Pratique des segments répétés. Essai de statistique textuelle*, Paris, Klincksieck.
SALEM A. et LEBART L. (1988), *Analyse statistique des données textuelles*, Paris, Dunod.
— (1994), *Statistique textuelle*, Paris, Dunod.
SALINS G.-D. de (1987), « Signaux prosodiques et marqueurs discursifs dans les opérations d'alignement d'une conversation dominante : exemple du discours de l'enseignant », *Études de linguistique appliquée*, 66, 118-133.
— (1988), *Une approche ethnographique de la communication. Rencontres en milieu parisien*, Paris, Hatier-Crédif.

— (1992), *Une introduction à l'ethnographie de la communication. Pour la formation à l'enseignement du français langue étrangère*, Paris, Didier.
SARFATI G.-E. (1997), *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Nathan.
— (1999), *Discours ordinaires et identités juives*, Paris, Berg International.
SARTRE J.-P. (1947), *Situations I. Critiques littéraires*, Paris, Gallimard.
SAUSSURE F. de (1972), *Cours de linguistique générale*, édition critique de T. de Mauro, Paris, Payot (1re éd. 1916).
SCAVEE P. et INTRAVAIA P. (1979), *Traité de stylistique comparée*, Bruxelles, Didier.
SCHANK R.C. (1979), « Interestingness : controling inferences », *Artificial Intelligence*, 12, 273-297.
SCHANK R.C. et ABELSON R.P. (1977), *Scripts, Plans, Goals and Understanding : An Inquiry into Human Knowledge Structures*, Hillsdale (New Jersey), Lawrence Erlbaum.
SCHAPIRO M. (1982), *Style, artiste et société*, Paris, Gallimard.
SCHEGLOFF E. (1968), « Sequencing in conversational openings », *American Anthropologist*, 70, 1075-1095.
— (1988), « On actual virtual servo-mechanism for guessing bad news : a single case conjecture », *Social Problem*, 32, 442-457.
— (1992), « Repair after next turn : the last structurally provided defense of intersubjectivity in conversation », *American Journal of Sociology*, 97, 1295-1345.
— (1996), « Turn organization : one intersection of grammar and interaction », in OCHS E., SCHEGLOFF E. et THOMPSON S. (éds), 52-134.
— (2000), « Overlapping talk and the organization of turn-taking for conversation », *Language in Society*, 29, 1-63.
SCHEGLOFF E., JEFFERSON J. et SACKS H. (1977), « The preference for self-correction in the organization of repair », *Language*, 53/2, 361-383.
SCHEGLOFF E. et SACKS H. (1973), « Opening up closings », *Semiotica*, VIII/4, 289-327.
SCHERER K.R. (1984), « Les émotions : fonctions et composantes », *Cahiers de psychologie cognitive*, 4, 9-39 (repris in RIMÉ B. et SCHERER K. éds, 1993 : *Les Émotions*, Neuchâtel / Paris, Delachaux & Niestlé, 97-133).
— (1985), « Vocal affect signaling : a comparative approach », in ROSENBLATT J.S., BEER C., BUSNEL M.C. et SLATER P.J.B. (éds) : *Advances in the Study Behavior*, 15, New York, Academic Press, 189-244.
SCHERER K.R. et GILES H. (1977), *Social Markers in Speech*, Cambridge University Press / Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
SCHIFFRIN D. (1987), *Discourse Markers*, Cambridge, Cambridge University Press.
— (1994), *Approaches to Discourse*, Oxford (UK) / Cambridge (USA), Blackwell.
SCHLIEBEN-LANGE B. (1996), *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège, Mardaga.
SCHMIDT K. (1994), « Cooperative work and its articulation : requirements for computer support », *Le Travail humain*, t. 57, 4, 345-366.
SCHMIDT S.J. (1973), *Texttheorie*, München, Fink.
SCHMOLL P. (éd.) (1996), numéro spécial « Contexte(s) », *Scolia*, 6, université de Strasbourg.

SCHÖTTLER P. (1988), « Sozialgeschichtliches Paradigma und historische Diskursanalyse », in FOHRMANN J. et MÜLLER H. (éds) : *Diskurstheorien und Literaturwissenschaft*, Frankfurt am Main, Surkhamp.
SCHÜTZ A. (1962), *Collected Papers*, 3 vol., La Haye, M. Nijhoff.
— (1987), *Le Chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens / Klincksieck.
SEARLE J.R. (1972), *Les Actes de langage*, trad. fr., Paris, Hermann (1re éd. 1969, *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press).
— (1982), *Sens et expression*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1979, *Expression and Meaning*, Cambridge, Cambridge University Press).
— (1983), *L'Intentionalité. Essai de philosophie des états mentaux*, Paris, Minuit.
— (1991), « L'intentionnalité collective », in PARRET H. (éd.) : *La Communauté en paroles*, Liège, Mardaga, 227-243.
SEGUIN B. et TEILLARD F. (1996), *Les Céfrans parlent aux Français*, Paris, Calmann-Lévy.
SEKHRAOUI M. (1995), *Concordances : histoire, méthodes et pratique* (thèse), Saint-Cloud, Publications de l'École normale supérieure.
SELINKER L. (1972), « Interlanguage », *International Review of Applied Linguistics*, 10-3, 209-231.
SENSINE H. (1930), *La Ponctuation en français*, Paris, Payot.
SERÇA I. (1997), *La Parenthèse chez Proust. Étude stylistique et linguistique*, thèse de doctorat, université de Toulouse-Le Mirail, 3 vol.
SERIOT P. (1983), *Préliminaires linguistiques à une analyse du discours politique soviétique : les relations prédicatives non-verbales*, thèse de 3e cycle, université de Grenoble III.
— (1989), « Langue de bois, langue de l'autre et langue de soi. La quête du parler vrai en Europe socialiste dans les années 80 », *Mots*, 21, 50-66.
SHANNON C.E. et WEAVER W. (1975), *Théorie mathématique de la communication*, trad. fr., Paris, CEPL (1re éd. 1949, *Mathematical Theory of Communication*, Urbana, Illinois University Press).
SIBLOT P. (1993), « De la prototypicalité lexicale à la stéréotypie discursive. La *casbah* des textes français », in PLANTIN C. (éd.) : *Lieux communs. Topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, 342-354.
— (1995), *« Comme son nom l'indique... » Nomination et production de sens*, thèse de doctorat d'État, université de Montpellier.
— (1997), « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, 127, 38-55.
SILBERZTEIN M. (1993), *Dictionnaires automatiques et analyse automatique de textes : le système INTEX*, Paris, Masson.
— (1998), « Normalisation des textes », *Actes des IVes Journées internationales d'analyse des données textuelles*, Nice, 19-21 février, 601-614.
SIMATOS I. (1986), *Éléments pour une théorie des expressions idiomatiques (identité lexicale, référence et relations argumentales)*, thèse de l'université Paris VII.
SIMMEL G. (1992), « Le domaine de la sociologie », in VAN METER K. (éd.) : *La Sociologie*, Paris, Larousse, 232-254 (1re éd. 1917).

SIMONIN-GRUMBACH J. (1975), « Pour une typologie des discours », in KRISTEVA J. *et al.* (éds) : *Langue, discours, société*, Paris, Seuil.

— (1984), « Les repérages énonciatifs dans les textes de presse », in *La Langue au ras du texte*, Lille, Presses universitaires de Lille.

SINCLAIR J.Mc.H. (1996), *Preliminary Recommendations on Corpus Typology*, rapport technique de l'Expert Advisory Group on Language Engineering Standards (EAGLE), CEE, Bruxelles.

SINCLAIR J.Mc.H. et COULTHARD R.M. (1975), *Towards an Analysis of Discourse. The English used by Teachers and Pupils*, Oxford, Oxford University Press.

SITRI F. (1995), « L'incise : un point d'hétérogénéité dans les échanges entre pairs », *Les Carnets du CEDISCOR*, 3, 173-190.

— (1998), *Un modèle d'objet de discours dialogique, entre thématisation et reprise*, thèse de doctorat, université Paris III.

SKINNER Q. (1978), *Foundations of Modern Political Thought*, 2 vol., Cambridge University Press (trad. fr., *Les Fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001).

— (2000), *La Liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil.

SLAKTA D. (1975), « L'ordre du texte », *Études de linguistique appliquée*, 19, 30-42.

— (1985), « Grammaire de texte : synonymie et paraphrase », in FUCHS C. (éd.) : *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*, Berne, Peter Lang, 123-140.

— (1994), « Stéréotype : sémiologie d'un concept », in GOULET A. (éd.) : *Le Stéréotype*, Caen, Presses universitaires de Caen, 35-45.

SOURIAU E. *et al.* (1953), *L'Univers filmique*, Paris, Flammarion.

SOWINSKI B. (1983), *Textlinguistik, eine Einführung*, Stuttgart-Mainz, Kohl-Kohlhammer.

SPERBER D. et WILSON D. (1978), « Les ironies comme mentions », *Poétique* 36, 399-412.

— (1979), « Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice », *Communications*, 30, 80-94.

— (1989), *La Pertinence*, trad. fr., Paris, Minuit (1re éd. 1986, *Relevance, Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell).

SPITZER L. (1928), *Stilstudien*, München, Max Hueber (trad. fr., *Études de style*, Paris, Gallimard, 1970).

STATI S. (1990), *Le Transphrastique*, Paris, PUF.

STERN D.N. (1977), *The First Relationship. Infant and Mother*, London, Fontarra.

STIERLE K. (1977), « Die Einheit des Textes », in BRACKERT H. et LÄMMERT E. (éds) : *Frenk-Kolleg Literatur* : Frankfurt, Fischer, 168-187.

STONE P., DUNPHY D.C., SMITH M.S. et OGILVIE D.M. (1966), *The General Inquirer. A Computer Approach to Content Analysis in the Behavorial Sciences*, Cambridge (Mass.), MIT Press.

STONE P.J., BALES R.F., NAMENWIRTH J.Z. et OGILVIE D.M. (1962), « The General Inquirer : a computer system for content analysis and retrieval based on the sentence as a unit of information », *Behavioral Science*, 7, 484-498.

STREECK J. (1996), « How to do things with things », *Human Studies*, 19, 365-384.
SWALES J.M. (1990), *Genre Analysis. English in Academic and Research Settings*, Cambridge, Cambridge University Press.
TAMBA MECZ I. (1988), *La Sémantique*, Paris, PUF.
TANNEN D. (1984), *Conversational Style. Analysing Talk among Friends*, Norwood (New Jersey), Ablex.
TARDE G. (1890), *Les Lois de l'imitation*, Paris, Alcan.
— (1989), *L'Opinion et la foule*, Paris, PUF (1re éd. 1901).
TESNIÈRE L. (1965), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck (1re éd. 1959).
THIRY B. (1990), article « Idéologie », in *Encyclopédie philosophique universelle*, in AUROUX S. (éd.), *Les Notions*, t. 1, Paris, PUF, 1213-1220.
THUDEROZ C. (2000), *Négociations. Essai de sociologie du lien social*, Paris, PUF.
THÜMMEL W. (1968), « Deutsche *und*-Koordination und die rekursive Kapazität », *Lingua*, 20, 381-414.
TING-TOOMEY S. (éd.) (1994), *The Challenge of Facework : Cross-Cultural and Interpersonal Issues*, Albany, State University of New York Press.
TODOROV T. (1967), *Littérature et signification*, Paris, Larousse (Appendice : « Tropes et figures », 91-118).
— (1968), « Poétique », in *Qu'est-ce que le structuralisme ?*, vol. 2, Paris, Seuil.
— (1981), *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, suivi de *Écrits du Cercle de Bakhtine*, Paris, Minuit.
TORT P. (1989), *La Raison classificatoire*, Aubier, Paris.
TOUATI P. (1987), *Structures prosodiques du suédois et du français. Profils temporels et configurations tonales*, Lund, Lund University Press.
TOULMIN S.E. (1958), *The Uses of Argument*, Cambridge, Cambridge University Press.
TOURNIER M. (1975), *Un vocabulaire ouvrier en 1848. Essai de lexicométrie* (thèse), Saint-Cloud, Publications de l'ENS, 4 vol.
— (1985), « Texte "propagandiste" et cooccurrences ; hypothèses et méthodes pour l'étude de la sloganisation », *Mots*, 11, 155-187.
— (1992), *Des mots sur la grève. Propos d'étymologie sociale*, 1, Publications de l'Inalf, Paris, Klincksieck.
— (1993), *Lexicometria (séminaire 1988)*, Lisbonne, Universidade Aberta.
— (1996), « "Français" à l'extrême droite, un mot habité », in RÉMI-GIRAUD S. et RÉTAT P. (éds) : *Les Mots de la nation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 65-81.
— (1997), *Des mots en politique. Propos d'étymologie sociale, 2*, Paris, Klincksieck.
— (1998), « Des mots en histoire », in *Communiquer*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 131-143.
— (2001), *Aux sources du sens. Propos d'étymologie sociale, 3*, Lyon, ENS Éditions.
TRAGER G.L. (1958), « Paralanguage, a first approximation », *Studies in Linguistics*, 13, 1-12.

TRAVERSO V. (1995), « Gestion des échanges dans la conversation à trois participants », in KERBRAT-ORECCHIONI C. et. PLANTIN C. (éds) : *Le Trilogue*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 29-53.
— (1996), *La Conversation familière*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
— (1999), *L'Analyse des conversations*, Paris, Nathan.
— (éd.) (2000), *Perspectives interculturelles sur l'interaction*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
TREMBLAY G. (1984), « L'opinion publique, une théorie de la représentation sociale », in *Les Savoirs dans les pratiques quotidiennes*, Paris, Éditions du CNRS.
TROGNON A. (1993), « La négociation du sens dans l'interaction », in HALTE J.-F. (éd.) : *Inter-actions*, Metz, Centre d'analyse syntaxique de l'université de Metz, 91-121.
TROGNON A. et KOSTULSKI K. (1999), « Éléments d'une théorie sociocognitive de l'interaction conversationnelle », *Psychologie française*, t. 44, 4, 307-318.
TROGNON A. et SAINT-DIZIER V. (1999), « L'organisation conversationnelle des malentendus : le cas d'un dialogue tutoriel », *Journal of Pragmatics*, 31/6, 787-815.
TUOMARLA U. (1999), « Le discours direct dans la presse écrite : un lieu de l'oralisation de l'écrit », *Faits de langue*, 13, Paris, Ophrys, 219-229.
— (2000), *La Citation mode d'emploi. Sur le fonctionnement du discours rapporté direct*, Helsinki, Academia Scientiarum Fennica.
UNESCO WORLD SYMPOSIUM (1995), « Family Literacy », Final report (Paris, 3-5 octobre 1994), Paris, Unesco.
VACHEK J. (1988), *Written Language Revisited*, Amsterdam, John Benjamins.
VAN DIJK T.A. (1972 a), « Aspects d'une théorie générative du texte poétique », in GREIMAS A.-J. (éd.) : *Essais de sémiotique poétique*, Paris, Larousse, 180-206.
— (1972 b), *Some Aspects of Text Grammars*, The Hague, Mouton.
— (1973 a), « Grammaires textuelles et structures narratives », in CHABROL C. (éd.) : *Sémiotique narrative et textuelle*, Paris, Larousse, 177-206.
— (1973 b), « Modèles génératifs en théorie littéraire », in BOUAZIS C. *et al.* (éds) : *Essais de la théorie du texte*, Paris, Galilée.
— (1977 a), « Semantic macrostructures and knowledge frames in discourse comprehension » (trad. fr. in DENHIERE G. éd. : *Il était une fois...*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1984).
— (1977 b), *Text and Context*, London / New York, Longman.
— (1980), *Macrostructures*, Hillsdale (New Jersey), Lawrence Erlbaum.
— (1981), « Le texte : structures et fonctions. Introduction élémentaire à la science du texte », in KIBEDI VARGA A. (éd.) : *Théorie de la littérature*, Paris, Picard.
— (1984), article « Texte », in BEAUMARCHAIS J.-P. de *et al.* (éds) : *Dictionnaire des littératures de langue française*, Paris, Bordas.
— (éd.) (1985), *Handbook of Discourse Analysis*, 4 vol., London, Academic Press.
— (1986), « News schemata », in GREENBAUM S. et COOPER C. (éds) : *Studying Writing*, Beverly Hills, Sage, 155-186.

— (1993), « Principles of critical discourse analysis », *Discourse and Society*, 4 (2), 249-283.
— (1996), « De la grammaire de texte à l'analyse socio-politique du discours », in MOIRAND S. (éd.), *Le Français dans le monde*, numéro spécial, « Le discours : enjeux et perspectives », Paris, Hachette, 16-29.
VAN DIJK T.A. et KINTSCH W. (1983), *Strategies of Discourse Comprehension*, New York, Academic Press.
VAN EEMEREN F. et GROOTENDORST R. (1996), *La Nouvelle Dialectique*, trad. fr., Paris, Kimé (1re éd. 1992, *Argumentation, Communication, Fallacies*).
VAN EEMEREN F., GROOTENDORST R., SNOEK HENKEMANS F., BLAIR J.A., JOHNSON R.H., KRABBE E.C.W., PLANTIN C., WALTON D.N., WILLARD C.A., WOODS J. et ZAREFSKY D. (1996), *Fundamentals of Argumentation Theory. A Handbook of Historical Backgrounds and Contemporary Developments*, Mahwah (N.J.), Lawrence Erlbaum.
VÉDÉNINA L.G. (1989), *Pertinence linguistique de la présentation typographique*, Paris, Peeters / Selaf.
VERON E. (1991), « Pour en finir avec la communication », *Réseaux*, 46/47, 121-126.
VÉRONIQUE D. (1995), « L'altérité dans l'interaction verbale : à propos d'une enquête longitudinale sur l'acquisition des L_2 (projet ESF) », in VÉRONIQUE D. et VION R. (éds), 143-161.
VÉRONIQUE D. et VION R. (éds) (1995), *Des savoir-faire communicationnels. Modèles de l'interaction verbale*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence.
VIALA A. (1985), *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Minuit.
VIGNAUX G. (1981), « Énoncer, argumenter : opérations du discours, logiques du discours », *Langue française*, 50, 91-116.
— (1988), *Le Discours acteur du monde*, Gap, Ophrys.
VINAVER E. (1970), « Regards sur la *conjointure* », in *À la recherche d'une poétique médiévale*, Nizet, Paris.
VINCENT D. (1993), *Les Ponctuants de la langue et autres mots du discours*, Québec, Nuit Blanche.
VION R. (1992), *La Communication verbale. Analyse des interactions*, Paris, Hachette.
VITOUX P. (1982), « Le jeu de la focalisation », *Poétique*, 51, 359-368.
— (1988), « Focalisation, point de vue, perspective », *Protée*, vol. 16, université du Québec à Chicoutimi, 33-38.
VOLOCHINOV V.N. (1981), « Le discours dans la vie et le discours dans la poésie » (1re éd. 1926) et « La structure de l'énoncé » (1re éd. 1930), trad. fr. in TODOROV T. : *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, Paris, Seuil, 181-215 et 287-316.
VON NEUMANN J. et MORGENSTERN O. (1964), *Theory of Games and Economic Behavior*, New York, J. Wiley & Sons (1re éd. 1944).
VUILLAUME M. (1986), « Les démonstratifs allemands DIES- et JEN-. Remarques sur

les rapports entre démonstratifs et embrayeurs », in DAVID J. et KLEIBER G. (éds) : *Déterminants : syntaxe et sémantique*, Paris, Klincksieck.
— (1990), *Grammaire temporelle des récits*, Paris, Minuit.
WAGNER R.L. (1967-1970), *Les Vocabulaires français*, I-II, Paris, Didier.
WAHNICH S. (1997), *L'Impossible Citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel.
WALD P. (1986), « Du répertoire linguistique chez les Yakoma de Bangui », *Langage et société*, 38, 51-67.
WATZLAWICK P. (1978), *La Réalité de la réalité*, trad. fr., Paris, Seuil (1re éd. 1976, *How Real is Real*).
WATZLAWICK P., BEAVIN J.H. et JACKSON DON D. (1972), *Une logique de la communication*, trad. fr., Paris, Seuil (1re éd. 1967, *Pragmatics of Human Communication*).
WATZLAWICK P., WEAKLAND J. et FISCH R. (1975), *Changements, paradoxes et psychothérapies*, Paris, Seuil.
WEBER M. (1971), *Économie et société*, trad. fr., Paris, Plon (1re éd. 1922).
— (1992), « Les concepts fondamentaux de la sociologie » (1re éd. 1917), in VAN METER K. (éd.) : *La Sociologie*, Paris, Larousse, 336-354.
WEIGAND E. (1999), « Misunderstanding : the standard case », *Journal of Pragmatics*, 31/6, 763-785.
WEIL G.E. (1964), *Initiation à la Massorah*, Leyde, Brill.
WEIL S. (1983), *Trésors de la politesse française*, Paris, Belin.
WEINRICH H. (1973), *Le Temps*, trad. fr., Paris, Seuil (1re éd. 1964, *Tempus*, Stuttgart, Kohlhammer).
— (1977), *Sprache in Texten*, Stuttgart, Klett-Cotta.
— (1979), « Les temps et les personnes », *Poétique*, 39, 338-352.
WEITZMAN E.A. et MILES M.B. (1995), *Computer Programs for Qualitative Data Analysis : A Software Sourcebook*, Southand Oaks, Sage.
WELFELÉ O. (1994), « La souris et l'encrier. Pratiques scientifiques et inscriptions documentaires », *Alliage*, 19, 1-5.
WERLICH E. (1975), *Typologie der Texte*, Heidelberg, Quelle & Meyer.
WIDDOWSON H.G. (1995), « Discourse analysis. A critical view », *Language and Literature*, 4, 157-172.
WIENER N. (1950), *The Human Use of Human Beings*, Boston, Houghton Mifflin.
WIERZBICKA A. (1991), *Cross-Cultural Pragmatics. The Semantics of Human Interaction*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter.
WINDISCH U. (1987), *Le K.-O. verbal. La communication conflictuelle*, Lausanne, L'Âge d'Homme.
WINKIN Y. (éd.) (1981), *La Nouvelle Communication*, Paris, Seuil.
— (1996), *Anthropologie de la communication*, Paris, Bruxelles, De Boeck & Larcier.
WINOGRAD T. (1972), *Understanding Natural Language*, Edinburgh Academic Press.
WITTGENSTEIN L. (1975), *The Blue and Brown Book*, Oxford, Basil Blackwell.
— (1986), *Tractatus logico-philosophicus* (1re éd. 1921), suivi de *Investigations philosophiques* (1re éd. 1952), trad. fr., Paris, Gallimard.

WODAK R. (1996), *Disorders of Discourse*, London, Longman.
— (éd.) (1997), *Gender and Discourse*, London, Sage.
WOLTON D. (1997), « De la vulgarisation à la communication », *Hermès*, 21, Paris, Éditions du CNRS, 9-14.
WÜSTER E. (1968), *The Machine Tool : An Interlingual Dictionary of Basic Concepts*, Londres, Technical Press.
— (1974), *Die allgemeine Terminologielehre, ein Grenzgebiet zwischen Sprachwissenschaft, Logik, Ontologie, Informatik und den Sachwissenschaften*, La Haye, Mouton.
— (1979), *Einführung in die allgemeine Terminologielehre und terminologische Lexikographie*, 2 vol., Vienne, Springer.
www.hum.au.dk/romansk/polyfoni (les travaux scandinaves sur la polyphonie).
YNGVE V. (1970), « On getting a word in edgewise », in *Papers from the Sixth Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago, Chicago Linguistic Society, 567-578.
YZERBIT V. et CORNEILLE O. (éds) (1994), *La Persuasion*, Neuchâtel / Paris, Delachaux & Niestlé.
ZAJONC R.B. (1980), « Feeling and thinking : preferences need no inferences », *American Psychologist*, 35, 151-175.
ZANNA M.P. et REMPEL J.K. (1988), « Attitudes : a new look at an old concept », in BAR-TAL D. et KRUGLANSKI A. (éds) : *The Social Psychology of Knowledge*, New York, Cambridge University Press, 315-334.
ZILBERBERG C. (1989), « Modalités et pensée modale », *Nouveaux actes de sémiotique*, Limoges, université de Limoges.
ZUBER R. (1972), *Structure présuppositionnelle du langage*, Paris, Dunod.
ZUMTHOR P. (1983), *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil.

Table

(regroupement des entrées par centres d'intérêt)

Pour faciliter la circulation à l'intérieur de ce dictionnaire, nous proposons ici quelques groupements d'entrées. Leur délimitation n'a pas de prétention théorique; elle ne vise qu'à rendre la manipulation plus aisée et, comme toute classification de ce genre, prête à de légitimes contestations. Nous ne mentionnons que les entrées auxquelles correspond un article, et non celles qui font seulement l'objet d'un renvoi. Naturellement, un certain nombre d'entrées figurent dans plusieurs groupes.

NOTIONS GÉNÉRALES D'ANALYSE DU DISCOURS

Actant, Action langagière, Actualisation, Altérité (principe d' –), Analyse automatique du discours, Analyse du discours, Archéologique (analyse –), Archétexte, Archive, Argot, Auteur, Cadrage, Canonique (genre –), Champ discursif, Code langagier, Communauté de communication, Communauté discursive, Communauté translangagière, Communication, Compétence discursive, Conditions de production, Contenu / relation, Contexte, Contrat de communication, Corpus, Dialogisme, Didacticité, Discours, Discours rapporté, École française d'analyse du discours, Écrit / oral, Énoncé, Ethnographie de la communication, Exposition discursive, Fermé / ouvert (discours –), Fonctions du langage, Formation discursive, Formation langagière, Genre de discours, Genre et histoire, Hétérogénéité montrée / constitutive, Hypertextualité, Identité, Idéologie, Incorporation, Individuation, Information, Insécurité discursive, Institution discursive, Interdiscours, Interlangue, Intertextualité, Intradiscours, Investissement générique, Isotopie, Langue de bois, Lecteur, Matérialité discursive, Matrice discursive, Mémoire discursive, Méthode harrissienne, Moment discursif, Norme, Places (rapport de –), Positionnement, Pratique discursive, Pratique langagière, Praxématique, Préconstruit, Processus discursif, Régime discursif, Registre, Rites génétiques, Scène d'énonciation, Site d'emploi, Stéréotype, Stylistique, Sujet du discours, Sujet parlant, Surface discursive, Terrain, Texte, Topologie discursive, Type de discours, Typologie des discours, Vocation énonciative.

DU MOT À L'INTERDISCOURS

Mot

Argot, Autonymie, Concordance, Connecteur, Connotation, Cooccurrence, Définition, Dénomination / désignation, Étymologie sociale, Figement, Formule, Guillemets, Lexème / vocable, Lexicométrie, Métaphore, Méthode harrissienne, Métonymie, Mot, Néologie, Paradigme définitionnel / désignationnel, Phraséologie, Référence, Segment répété, Spécialité (discours de – / langue de –), Spécificités, Synecdoque, Terme, Terminologie, Vocabulaire / lexique.

Texte

Actions / évènements (en narratologie), Anaphore, Cataphore, Chaîne de référence, Cohérence, Configuration, Connecteur, Connecteur argumentatif, Coréférence, Description, Endophore / exophore, Explication, Grammaire de texte, Isotopie, Linguistique textuelle, Macro-acte de langage, Mémoire discursive, Mode d'organisation du discours, Objet de discours, Paradigme définitionnel / désignationnel, Paratexte, Période, Plan de texte, Point de vue, Ponctuation, Praxéogramme, Récit, Script, Segmentation graphique, Séquence, Superstructures textuelles, Texte, Thème / rhème, Transphrastique.

Interdiscours

Archétexte, Captation, Champ discursif, Contre-argumentation, Corpus, Dialogisme, Didacticité, Discours rapporté, Étymologie sociale, Explication et transmission de connaissances, Formule, Hypertextualité, Inférence, Insécurité discursive, Interdiscours, Interlangue, Intertextualité, Malentendu, Matrice discursive, Mémoire discursive, Paraphrase, Pastiche, Polémique, Polyphonie, Positionnement, Préconstruit, Reformulation, Reformulation argumentative, Trajet thématique, Vulgarisation.

DES APPROCHES

Approches énonciatives et pragmatiques

Acte de langage, Acte de langage indirect, Actualisation, Ambiguïté, Appréciation, Assertion, Auteur, Autodésignation, Autorité, Cadrage, Contexte, Définition, Déictique, Déixis, Dénomination / désignation, Destinataire, Discours, Discours rapporté, Écrit / oral, Ellipse, Embrayé (plan –) / non-embrayé, Embrayeur, Émetteur, Emphase, Énonciateur, Énonciation, Éthos, Euphémisme, Évaluation, Explicitation / implicitation,

Focalisation, Fonctions du langage, Généralisation, Guillemets, Hétérogénéité montrée / constitutive, Implicite, Inférence, Interlocuteur, Ironie, Lecteur, Litote, Locuteur, Locuteur collectif, Locutif (acte –), Lois du discours, Macro-acte de langage, Maxime conversationnelle, Métacommunication / métadiscours, Modalisation, Modalité, Objet de discours, Paraphrase, Parenthèse, Pastiche, Pertinence (principe de –), Polyphonie, Portrait discursif, Pragmatique, Présupposé, Référence, Reformulation, Scène d'énonciation, Schématisation, Signature, Site d'emploi, Situation de communication, Situationnel (niveau –), Subjectivité, Sujet du discours, Sujet parlant, Surdestinataire, Trope.

Approches argumentatives et rhétoriques

Analogie, Antiphrase, Antithèse, Argument, Argumentation, Autorité, Captation, Concession, Conclusion, Connecteur argumentatif, Contradiction, Contre-argumentation, Déduction, Délibération, Démonstration, Dialectique, Dilemme, Doxa, Émotion, Emphase, Enthymème, Éristique, Éthos, Euphémisme, Explication, Figure, Genre rhétorique, Hyperbole, Implication, Induction, Ironie, Litote, Logique / discours, Lois du discours, Métaphore, Métonymie, Micro-univers, Objection, Objet de discours, Orientation argumentative, Paralogisme, Parenthèse, Pathos, Persuasion, Pétition de principe, Preuve, Proposant, Question (en argumentation), Reformulation argumentative, Réfutation, Rhétorique, Schématisation, Sophisme, Stratégie de discours, Syllogisme, Synecdoque, Topos, Trope, Valeur, Vraisemblable.

Approches communicationnelles

Acteur, Action, Altérité (principe d' –), Cadrage, Canal (de transmission), Captation, Communication, Conditions de production, Connaissance / croyance (savoir de –), Contexte, Contrat de communication, Crédibilité (stratégie de –), Destinataire, Écrit / oral, Effet de sens, Effet visé / effet produit, Émetteur, Émotion, Éthos, Genre de discours, Gestualité, Identité, Individuation, Influence (principe d' –), Légitimation (stratégie de –), Littératie, Locuteur, Locutif (acte –), Macro-acte de langage, Médiologie, Opinion, Paratexte, Persuasion, Pertinence (principe de –), Places (rapport de –), Ponctuation, Praxéogramme, Proxémique, Régulation (principe de –), Représentation sociale, Rites génétiques, Rôle, Script, Situation de communication, Situationnel (niveau –), Stéréotype, Stratégie de discours, Sujet du discours, Sujet parlant, Support d'écriture, Synchronisation intersémiotique, Travail (discours en situation de –).

Approches conversationnelles

Acte de langage, Acte de langage indirect, Adoucisseur, Adresse (termes d' –), Analyse conversationnelle, Cadre participatif, Conversation, Destinataire, Dialogisme, Dialogue, Diaphonie, Échange, Ethnographie de la communication, Ethnométhodologie, Euphémisme, Exolingue (communication –), Face, Footing, Gestualité, Hyperbole, Implicite, Interaction, Interculturel, Litote, Malentendu, Marqueur conversationnel, Maxime conversationnelle, Métacommunication / métadiscours, Module conversationnel, Négociation, Paire adjacente, Politesse, Prosodie, Proxémique, Régulateur, Relation interpersonnelle, Réparation, Réplique, Rituel, Séquence conversationnelle, Tour de parole.

Approches quantitatives

Analyse automatique du discours, Analyse de contenu, Automatique (analyse –), Concordance, Cooccurrence, Lexicométrie, Segment répété, Spécificités.

RÉALISATION : CURSIVES A PARIS
IMPRESSION : S.N. FIRMIN-DIDOT AU MESNIL-SUR-L'ESTRÉE
DÉPÔT LÉGAL : FÉVRIER 2002. N° 37845 (58154)